DOCTRINE
DE M. OLIER

EXPLIQUÉE

PAR SA VIE ET PAR SES ÉCRITS

Par Mr H.-J. ICARD
SUPÉRIEUR DE LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE

> A Dieu ne plaise que j'avance jamais rien de nouveau dans les choses de la Religion!
> M. OLIER, *Catéchisme chrétien,* IIe part., ch. XIV.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
90, RUE BONAPARTE, 90

1891

DOCTRINE

DE M. OLIER

EXPLIQUÉE

PAR SA VIE ET PAR SES ÉCRITS

Par Mr H.-J. ICARD

SUPÉRIEUR DE LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE

A Dieu ne plaise que j'avance jamais rien de nouveau dans les choses de la Religion!

M. OLIER, *Catéchisme chrétien*, IIe part., ch. XIV.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

—

1891

PRÉFACE.

M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice, publia à Rome en 1866, avec l'autorisation du maître du Sacré Palais, un livre sur la Vie intérieure de la très sainte Vierge, qu'il avait composé d'après les écrits de M. Olier. Trois examinateurs, désignés à cet effet, tous les trois consulteurs ou membres de la Sacrée Congrégation de l'Index, le P. Pierre Semenenko, M. Baillés, ancien évêque de Luçon, le cardinal Clément Villecourt, ancien évêque de la Rochelle, avaient approuvé ce livre, sans réserve et avec de grands éloges. L'ouvrage fut néanmoins déféré à l'Index par un théologien qui crut y trouver des propositions répréhensibles ; la Sacrée Congrégation le fit examiner avec soin.

Si nous sommes bien informé, le plus grand nombre des consulteurs émirent un vote favorable, et quelques-uns de ceux qui s'étaient montrés enclins à le condamner, changèrent d'avis, entre autres, le P. Perrone, de la Compagnie de Jésus. Toutefois, comme il y avait dans le livre des idées et des expressions que plusieurs lecteurs auraient pu interpréter dans un sens contraire à la vraie doctrine, la Sacrée Congrégation, tout en s'abstenant de prononcer un jugement, décida, dans sa sagesse, que si l'on devait reproduire cette œuvre, on le ferait avec les corrections qu'une commission serait chargée de nous communiquer. Nous nous sommes conformé à ces instructions, désireux de témoigner, en tout, notre religieuse et fidèle soumission à tous les avis qui nous sont donnés au nom du Saint-Père. Le livre a donc été publié, avec les changements convenables, et avec l'approbation du vénéré cardinal Guibert, archevêque de Paris, qui déclare l'avoir lu avec grande édification. Il ajoute : « Il est
« facile de reconnaître dans ce livre, la doctrine
« substantielle et abondante que l'on trouve,
« en général, dans les auteurs ascétiques du
« dix-septième siècle. Persuadé que ce livre
« est propre à augmenter dans les âmes la dé-

« votion envers la sainte Vierge et à les porter
« à l'imitation de ses vertus, Nous lui donnons
« Notre approbation et Nous en recommandons
« la lecture. »

La Vie intérieure de la sainte Vierge n'est pas un livre de M. Olier : c'est le travail personnel de M. Faillon, qui l'a composé de textes réunis, tirés, il est vrai, des ouvrages imprimés et manuscrits de M. Olier, mais d'après un système qu'il avait conçu, avec des commentaires et des dissertations, qui contre ses intentions, n'ont pas toujours rendu exactement la pensée de M. Olier. Cependant, comme le fond principal a été recueilli des écrits de notre pieux et vénéré fondateur, c'était pour nous un motif de relire avec une sérieuse attention tous les écrits de M. Olier, sur ce qui concerne non seulement la sainte Vierge, mais les mystères de Notre-Seigneur, les maximes de la vie chrétienne, l'administration de la paroisse de Saint-Sulpice, la fondation et les règlements des séminaires, la direction des âmes.

Cette lecture nous a consolé, parce que nous n'avons rien vu dans les écrits de M. Olier qui ne soit irréprochable, au point de vue de la doctrine, autant que nous pouvons en juger ; elle nous a édifié, car nous y avons admiré ces fortes maximes, si peu comprises aujourd'hui, sur lesquelles cependant Notre-Seigneur a tant insisté, que les Apôtres nous ont enseignées, et dont la méditation est si nécessaire pour relever les âmes de l'état de défaillance morale, où elles sont tombées sous l'influence funeste, des maximes et de l'esprit du monde.

Nous ne nous sommes occupé que des doctrines de M. Olier ; nous n'avons rappelé quelques traits de sa vie et de ses vertus qu'incidemment, pour trouver dans sa conduite l'explication de ses paroles, sur les points un peu moins connus. La Vie du serviteur de Dieu a été écrite ; peut-être donnera-t-on au public sur ses vertus, ce que nous en ont transmis deux de ses successeurs, M. de Bretonvilliers et M. Tronson.

Que la sainte Vierge daigne bénir ce travail [1] !

CHAPITRE PREMIER.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES ÉCRITS DE M. OLIER.

La sagesse qui dirige l'Église lui a inspiré de ne pas donner suite aux demandes qui lui sont faites de procéder à la béatification d'un fidèle qui aurait fait un livre, ou laissé un manuscrit, sans s'être assurée d'abord que ces écrits ne renferment rien contre la foi, ou contre les bonnes mœurs [2].

Benoît XIV commente fort au long cette discipline de l'Église dans son savant ouvrage De servorum Dei Beatificatione et Beatorum Canonisatione, lib. II, cap. XXV ad XXXV. Des recherches consciencieuses doivent se faire pour découvrir les écrits et en avoir les autographes, si c'est possible. La sacrée congrégation dispense de l'envoi de ces autographes, quand elle est assurée que le texte est fidèlement reproduit dans l'imprimé ou dans les copies.

L'examen des écrits a pour but de s'assurer de la parfaite orthodoxie de l'écrivain, de son respect religieux pour les doctrines et les pratiques de l'Église, de sa prudence ; car il n'est pas possible de concilier la vertu solide, bien moins encore la vertu héroïque que suppose un décret de béatification, avec l'opposition aux doctrines et aux pratiques de l'Église, ni avec un défaut de prudence chrétienne dans la direction de la vie.

Pour juger sainement de l'orthodoxie personnelle d'un écrivain, de la pureté de ses sentiments, de la droiture de ses pensées, il faut tenir compte de l'enseignement des théologiens de son siècle, du sens que l'on donnait généralement aux termes dont il s'est servi, de la manière dont il s'explique lui-même dans les divers écrits qu'il a composés. Une doctrine, aujourd'hui définie par l'Église, était-elle indécise dans l'esprit de plusieurs bons catholiques et laissée à la libre discussion des écoles théologiques, à l'époque où vivait l'écrivain ? On serait dans ce cas plus indulgent pour lui, si l'on trouve dans ses écrits des opinions sur ce sujet, moins en harmonie avec l'enseignement actuel. De même en est-il de la précision du langage : on est plus exigeant pour un théologien que pour un auteur mystique.

Quand il s'agit de livres de spiritualité, on a égard à la manière dont s'expriment les auteurs qui traitent de ces matières : il n'est pas rare d'en voir qui ne mettent pas dans l'expression de leurs pieux sentiments la sévère exactitude qu'un docteur mettrait dans une thèse. L'amour de la sainte doctrine, la réprobation d'une erreur qui compromet la pureté des maximes évangéliques, excitent en eux un saint enthousiasme qui ne considère pas toujours la portée rigoureuse des termes.

Enfin on est moins sévère pour les ouvrages écrits au courant de la plume et qui n'ont pas été revus pour être livrés au public ; surtout pour des écrits intimes dans lesquels on communique toutes ses pensées au guide de sa conscience, afin d'obtenir de lui des conseils et une règle de conduite.

Ces observations doivent être présentes à l'esprit de celui qui veut juger les œuvres de M. Olier.

§ I. — DIVERS ÉCRITS COMPOSÉS PAR M. OLIER.

M. Olier consentit vers la fin de sa vie, sur la prière instante qui lui en fut faite, à laisser imprimer le Catéchisme chrétien pour la vie intérieure, dans lequel il expose les fondements de la vie surnaturelle, pour les âmes qui tendent à la perfection ; l'Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, qui applique ces principes aux vertus principales du christianisme, l'humilité, la mortification, la douceur, la charité, etc. ; la Journée chrétienne, qui en fait l'application aux actes ordinaires de la journée et à diverses circonstances de la vie ; l'Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse ; livre destiné plus particulièrement aux prêtres et à un petit nombre de fidèles pieux et instruits.

Ces ouvrages furent imprimés avant sa mort [3], sans autre désignation de l'auteur, que le titre d'un Prêtre du clergé. M. Olier avait déclaré à l'Assemblée du clergé de France, en lui présentant un écrit imprimé sur un projet de l'établissement d'un séminaire, qu'il avait pris pour lui et pour ses confrères cette dénomination, parce qu'il voulait se dévouer au clergé et lui appartenir : ce n'était donc pas pour se cacher sous le voile de l'anonyme qu'il n'avait pas mis son nom propre. Des théologiens et des canonistes d'autorité pensent qu'un livre n'est pas anonyme s'il est édité sous le nom d'un collège, du Préfet ou du Recteur d'une académie [4]. C'était bien le cas du pieux auteur. L'année qui suivit sa mort, ses disciples donnèrent une

seconde édition de son Catéchisme, avec indication de son nom propre et de son titre de curé de Saint-Sulpice ; ils firent de même pour les autres ouvrages qu'il avait fait imprimer.

M. Tronson donna au public, quelques années après, le Traité des saints ordres et un recueil des Lettres de M. Olier. Le ministère pastoral, que M. Olier avait rempli pendant dix ans dans la paroisse de Saint-Sulpice, l'avait mis en rapport avec un grand nombre de personnes de toutes conditions, qui avaient recours à lui, prêtres, religieuses, hommes du monde, et auxquelles il se fit un devoir d'indiquer les voies où elles devaient marcher pour aller à Dieu, selon les attraits de la grâce. L'éditeur mit des textes des saints Pères en marge du traité des Saints Ordres ; et pour les Lettres, qu'il publia en 1672, il crut devoir en retrancher des détails sur des personnes vivantes alors, et qu'il était prudent de garder sous silence, comme aussi divers incidents qui n'avaient pas d'intérêt pour l'édification du lecteur. On en a fait récemment une édition aussi complète qu'il a été possible, à la suite de beaucoup de recherches. L'éditeur a mis, au bas des pages, des notes historiques sur les personnes auxquelles ces lettres avaient été adressées [5].

Plusieurs autres écrits de M. Olier sont demeurés à l'état de manuscrits. Ce ne sont pas des travaux achevés, mais de simples projets ; nous ignorons les modifications qu'il aurait jugé convenable d'y faire, s'il les avait revus pour les publier. Tels sont, entre autres, des traités des Attributs divins, de la Création, des Mystères de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, des Saints Anges, des Tentations diaboliques, Projet d'un séminaire, et divers écrits sur la direction des séminaires ; Maximes pour le gouvernement de la paroisse de Saint-Sulpice ; Pratiques et Règles pour l'exercice du saint ministère au tribunal de la pénitence, pour assister les malades et les préparer à recevoir les derniers sacrements ; Homélies, Sermons, Panégyriques, Fragments divers. Un certain nombre d'autographes ont été perdus, depuis plus d'un siècle ; nous ne les connaissons que par des copies fort anciennes qui nous ont été conservées : quelques-unes sont du temps de M. Tronson.

Nous avons enfin les Mémoires de M. Olier, renfermant, jour par jour, pour quelques années de sa vie, les pensées qu'il avait eues dans son oraison, ou pendant la journée. Il y a naturellement peu de suite, et souvent des répétitions, dans ces réflexions qui lui étaient suggérées, les unes par des incidents qui s'étaient produits, les autres par les mouvements que le Saint-Esprit lui donnait, ou par les grâces qu'il en recevait. Il n'a écrit ces

pensées, ces impressions, ces lumières que par obéissance à son directeur ; le plus souvent il ne relisait pas ce qu'il avait écrit, et il le lui remettait, pour qu'il en fit ce qu'il jugerait à propos, le jeter au feu, ou le conserver, si cela devait servir à la gloire de Dieu. « Mon courage, disait-
« il, est parfois tout abattu, voyant les impertinences
« que j'écris. Elles me semblent être de grandes pertes
« de temps pour moi et mon cher directeur, que j'ai
« crainte d'amuser ; je plains les heures qu'il y doit
« employer, et aussi il me semble qu'il doit me défen-
« dre d'écrire comme étant des niaiseries et des im-
« pertinences tout à fait insupportables. Je prie mon
« amour ne souffrir pas que je perde et consomme
« mon temps en autres choses qu'en son amour [6]. »

On voit, en divers en droits de ces Mémoires, qu'il n'écrivait réellement que pour obéir à son directeur. Craignant un jour qu'on lui eût pris un de ses cahiers, il écrivait : « Ce qui me touche un peu, ne désirant
« pas que personne le vit que mon seul directeur [7]. » Il dit ailleurs, à l'occasion de ce qui s'était passé dans son intérieur et qu'il allait écrire : « que volontiers je
« voudrais taire, si ce n'était mon directeur qui me
« l'ordonne [8] ».

§ II. — DISPOSITIONS INTÉRIEURES DE M. OLIER DANS LA COMPOSITION DE SES ÉCRITS.

Ces paroles nous donnent quelque idée de la pureté de vues de M. Olier dans la composition de ses écrits ; mais nous devons considérer plus à fond ses dispositions intérieures : son application à l'étude des divines Écritures ; sa parfaite dépendance de l'autorité de l'Église dans l'interprétation de ces saints livres et dans l'enseignement des doctrines de la vie chrétienne, qui l'ont constamment dirigé dans ses écrits.

I. Il n'a écrit que pour la gloire de Dieu et par obéissance, comme il le témoigne dans ses Mémoires.
« Je me suis vu encouragé, et comme forcé de mettre
« la main à la plume pour raconter les louanges de

« mon maître, l'abondance de ses miséricordes et des
« grâces dont la bonté me remplit. Suppléant par là
« aux louanges que je voudrais rendre éternellement
« à mon Dieu, pour encourager tout le monde, si je
« pouvais, à l'aimer et à le servir... pour pouvoir du-
« rer pour son service après moi et servir de supplé-
« ment à la brièveté de ma vie que je souhaiterais
« pouvoir un million de fois multiplier pour servir
« ce Grand Tout. Je dirai donc ici ce que je voudrais
« pouvoir prêcher partout, et devant que de l'écrire,
« je dirai, comme Notre-Seigneur me faisait lire der-
« nièrement saint Augustin avec goût et profit. Il me
« montrait l'avantage du don de l'écriture par-dessus
« celui de la prédication ; il me montrait comme le
« don de la prédication passe avec la vie... Alors je
« ne pensais point à écrire, et le commandement ne
« m'en fut fait qu'après, comme il me semble. Béni
« soit Dieu qui supplée si doucement et suavement au
« zèle de ses pauvres serviteurs, qui meurent de lan-
« gueur de ne pouvoir servir un si grand maître
« comme lui, qu'en si peu et pour si peu. Cent mille
« et cent mille ans dans lesquels je pusse répandre le
« zèle de votre gloire, celui de votre Fils et de sa sainte
« Mère, ce serait un petit brin de mon désir accompli.
« Je voudrais, ô mon Tout, que toutes les créatures
« fussent converties en bouches et en langues pour
« vous louer et vous bénir [9]. »

II. D'après cette disposition, il n'est pas surprenant que l'on remarque dans tous les écrits de M. Olier un grand esprit de foi, le désir sincère de diriger toutes ses pensées d'après les lumières surnaturelles.

« C'est la vie des enfants de Dieu, de voir toujours
« en sa lumière, qui ne nous est pas déniée, ce qui est
« du bon plaisir de Dieu, pour l'accomplir sans con-
« sulter la raison, les désirs propres et les intérêts de
« la nature. » Il observe que c'est là un martyre pour la nature qui cherche toujours à se satisfaire, mais il faut porter ce martyre toute sa vie, qui est ce que

« Notre-Seigneur disait dans l'Évangile, tollat crucem
« suam et sequatur me, parlant à celui qui, comme
« un enfant spirituel, ne voulait plus vivre que par la
« conduite de l'Esprit ; lequel remplit l'âme de lumiè-
« res divines et de saints mouvements pour les choses
« particulières de la vie. Celui qui suit cela, suit Jésus-
« Christ ; c'est-à-dire la lumière qu'il nous a méritée,
« la lumière qu'il verse lui-même, qui illumine tout
« homme venant au monde. C'est la lumière de Jésus-
« Christ, à cause que la foi est une participation de la
« lumière de la gloire qui le conduisait, et du Saint-
« Esprit qui était en lui. Ainsi, c'est adhérer à Jésus-
« Christ que d'adhérer à cette divine lumière qu'il
« répand en nous ; lumière de pureté, de sainteté, de
« bon plaisir de Dieu [10]. »

III. De cet esprit de foi ressortait le profond respect qu'il professait pour les divines Écritures. Il ne cessait de les méditer ; il contemplait et adorait en elles la parole, le Verbe de Dieu. Il nous recommande de nous approcher des saints livres dans les dispositions
« 1° d'adoration de Dieu caché dans les Écritures ;
« 2° d'humilité intérieure, par laquelle on confesse
« qu'on est indigne de les entendre, parce qu'elles
« sont remplies d'une lumière surnaturelle qui sur-
« passe la capacité de la raison ; 3° de confiance en
« Dieu qui nous remplit de sa sagesse, répandue en
« ses Écritures ; et autres semblables dispositions et
« sentiments respectueux, pour une chose si sainte. » Il ajoute :

« A la gloire de Dieu, le lendemain 30 août, à l'o-
« raison, Notre-Seigneur continuant de me montrer
« le grand respect qu'il voulait que l'on rendit, en
« notre maison, à l'Écriture, sainte, intérieurement et
« extérieurement, la tenant toujours en un lieu orné
« de l'oratoire, à laquelle on rendrait quelque hom-
« mage en entrant et sortant, comme étant un ciboire
« qui porte Dieu en soi, caché dans les Écritures pour
« éclairer l'Église. Autrefois, selon saint Paulin, on
« avait dans les saints tabernacles, deux petites ar-

« moires, à côté l'une de l'autre ; dans l'une desquelles
« était le Saint Sacrement, et dans l'autre les saintes
« Écritures. Une contenait le Verbe divin renfermé sous
« les espèces du pain, dans le silence majestueux de
« sa divinité ; et l'autre contenait le Verbe divin s'ex-
« pliquant et faisant entendre ce qu'il se dit en lui-
« même.

« En attendant que nous voyions et que nous enten-
« dions cette parole immense, infinie de Dieu, cette
« explication du secret éternel de Dieu, il faut que
« nous tenions notre esprit attentif, en révérence aux
« paroles révélées et à la perfection de la science que
« Dieu révèle dans les Écritures.

« Il faut avoir devant soi l'Écriture, comme l'oracle
« où Dieu nous parle, comme l'arche et le tabernacle,
« où il veut être adoré et consulté, pour entendre son
« secret et sa vérité. C'est le lieu où l'on doit prendre
« sa nourriture et ses réfections intérieures. C'est le
« lieu où nous devons puiser notre lumière, et notre
« force, et notre amour [11]. »

Il a étudié les rapports de l'Ancien et du Nouveau Testament : il se sentait un attrait particulier pour les psaumes, l'évangile de saint Jean et les épîtres de saint Paul. Il nous dit : « La miséricorde infinie de
« Dieu m'a fait cette grâce de me faire voir le Christ
« en Dieu de toute éternité, je voyais en effet en
« Dieu le Christ tout entier ; c'est-à-dire Jésus-Christ
« et ses membres. Depuis cela, j'ai vu partout dans
« l'Écriture le Christ répandu partout, selon saint
« Augustin : Christian sonant hæc omnia. Je ne vois
« rien dans l'Écriture qui ne me parle de Jésus-Christ ;
« rien qui ne figure, dans l'ancienne Loi, ou Jésus-
« Christ, ou ses membres, c'est-à-dire l'Église chré-
« tienne. Sonant hæc omnia caput quod ascendit in
« cœlum. Tout prêche Jésus-Christ, qui est monté dans
« les cieux ; ce beau chef de l'Église, caput ejus
« aureum, dont la tête est toute d'or, d'or très pur,

« c’est-à-dire dont le chef est Dieu même, Caput Christi
« Deus [12]. »

M. Olier nous a laissé un témoignage de sa foi en la divinité des Écritures, dans une bible que nous conservons encore au séminaire de Saint-Sulpice. Cette bible est ornée de reliefs d’argent, dont les deux principaux représentent, l’un, le Verbe de Dieu, sous l’emblème d’un livre ouvert, adoré par des chérubins ; l’autre, ce même Verbe de Dieu, sous les espèces eucharistiques, adoré également par les Esprits célestes ; et on lit cette inscription : PAR CULTUS ET AMOR UTRIQUE.

IV. C’est dans la prière que M. Olier cherchait l’intelligence des saintes Écritures ; on voit dans un très grand nombre dé pages de ses Mémoires, l’expression de sa vive reconnaissance, pour les lumières qu’il avait reçues de Dieu sur les psaumes et le saint Évangile ; mais ces lumières ne lui paraissaient venir de Dieu, que parce qu’elles le portaient à un plus grand amour des choses du ciel, et qu’elles étaient conformes à la doctrine, à l’enseignement de l’Église. Nous verrons, dans la suite, quel respect religieux, quelle filiale docilité il avait pour l’Église, pour l’autorité souveraine du souverain pontife. Bornons-nous, pour le moment, à ces quelques lignes :

« Dieu, en son Église, est le pasteur souverain,
« comme éclairant, dirigeant, repaissant son troupeau.
« Il est dans le pape, dirigeant sa famille ; et comme
« dans un chef ministériel, éclairant, régissant, et
« animant les membres de Jésus-Christ Notre-Sei-
« gneur. C’est donc ainsi que le troupeau est avec
« le chef, en l’unité de doctrine, en l’unité de mœurs,
« en l’unité de discipline. Celui qui n’a pas une
« même doctrine avec saint Pierre et son successeur,
« non colligit, sed dispergit. C’est le signe de notre
« foi ; c’est la pierre de touche... Celui qui n’est pas
« en unité de dépendance et de discipline, n’est pas
« véritable enfant de l’Église [13]. »

Nous verrons dans la suite de ce livre, que la doctrine de M. Olier, qu’on l’étudié dans ses livres imprimés ou dans les manuscrits, n’est pas différente de celle des saints et des écrivains les plus autorisés de son temps. Si sur un ou deux articles il a eu des opinions particulières, une manière d’expliquer

les mystères que l'on ne trouve pas ailleurs, ses idées n'ont rien de contraire aux principes de la foi, à l'enseignement de l'Église.

Nous remarquons dans ses Écrits des vues très élevées sur les mystères de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, sur l'Église et la sainte hiérarchie. Il a plus insisté que la plupart des autres écrivains, sur la corruption de la nature déchue, et sur la nécessité d'agir sous la direction du Saint-Esprit pour nous unir à Notre-Seigneur et participer à sa vie divine, mais sans dépasser les limites de la doctrine catholique. Il l'a fait, dans certains endroits, avec une énergie que l'on prendrait pour de l'exagération, si l'on s'en tenait à l'écorce de la lettre ; mais quand on considère attentivement les propositions et qu'on les examine dans le contexte, on y trouve une vraie et solide doctrine. M. Olier explique lui-même dans un sens irrépréhensible, ce qui, au premier aspect, paraît incorrect dans tel ou tel endroit de ses Mémoires, ou de ses autres écrits.

Nous ne nous sommes pas occupé du style de M. Olier, chose étrangère au but que nous nous proposions. Bien des pages offrent un style remarquablement beau par sa fermeté, sa correction et l'élévation de la pensée ; assez souvent l'auteur laisse à désirer sous ce rapport, il est alors diffus et pas suffisamment précis. Il y a une teinte d'exagération qui tient à la vivacité de ses sentiments, exagération toutefois qui ne peut pas tromper un lecteur attentif. Ces imperfections se font surtout remarquer dans les Mémoires, écrits à la hâte, et que M. Olier ne relisait pas ordinairement, comme nous l'avons déjà fait observer.

L'écrivain, uniquement pénétré de ses idées, ne se préoccupe nullement de la phrase. Il n'écrivait que sous l'inspiration de son grand esprit de foi et de son cœur plein d'amour, ne respirant que la gloire de Dieu : le côté littéraire lui était fort indifférent, pourvu qu'il fît aimer Notre-Seigneur.

Nous déclarons, en terminant ces observations préliminaires, que si nous donnons quelquefois au serviteur de Dieu le nom de vénérable, c'est uniquement pour exprimer les sentiments de profond respect que nous avons personnellement pour lui, sans vouloir, en aucune manière, prévenir le jugement de l'Église. Nous n'avons pas non plus l'intention de nous prononcer sur la réalité des révélations qu'il a cru recevoir de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, ou des Saints ; nous sommes très porté à juger que lui-même ne prenait pas, ordinairement, ces lumières surnaturelles pour des révélations proprement dites, mais que, pénétré de cet esprit de foi qui lui faisait voir Dieu en toutes choses, il considérait comme venant de lui, ou

de la sainte Vierge, toute bonne pensée qu'il avait, tout pieux sentiment que son cœur éprouvait ; cette disposition est très conforme aux maximes et à la conduite des saints.

CHAPITRE II.

DIEU UNIQUE EN TROIS PERSONNES. MYSTÈRE DE LA SAINTE TRINITÉ.

Dieu était tout pour M. Olier, comme il doit l'être pour une âme chrétienne. Il le contemplait, il le bénissait, il l'aimait dans ce qu'il voyait sur la terre, comme dans ce qu'il considérait dans les airs ; dans les êtres vivants, comme dans les créatures inanimées ; dans les moindres incidents de la vie, comme dans les événements les plus importants. Il s'appliquait à vivre dans une entière dépendance de son Esprit, uniquement désireux de procurer sa gloire. On trouve très fréquemment dans ses écrits une vive expression des sentiments qui l'animaient. Qu'on en juge par cette page que nous transcrivons de ses Mémoires :

« Je le bénis de tout ce qu'il veut, car tout est saint en
« Dieu. Sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth. Ma
« joie est de savoir qu'il est glorifié au ciel et sur la
« terre, et plût à Dieu que tous les cieux et la terre
« fussent pleins de la divine gloire de sa Majesté, et
« que la terre, l'air et tous les éléments ne cédassent
« pas au ciel de magnifier sa sainteté, sa grandeur et sa
« gloire. Que le ciel est petit pour un Dieu si grand,
« si puissant, si magnifique ! Que tout avoue qu'il n'y
« a rien de semblable à Dieu ! Quis ut Deus [14] ? »

§ I. — DISTINCTION DES TROIS PERSONNES DIVINES.

Dans la parfaite unité de l'Être divin, M. Olier aimait à contempler les trois personnes adorables de la très sainte Trinité.

Il nous fait faire un acte de foi à ce mystère, et un acte d'adoration au commencement de la journée, à la prière du matin. « Très sainte et très adorable

« Trinité, un seul Dieu en trois personnes, souffrez
« qu'en Jésus-Christ, notre médiateur envers vous, et
« en la grâce de son Esprit, je vous rende mes de-
« voirs [15]. »

Voici comment il s'exprime sur la génération du Verbe et sur la procession du Saint-Esprit.

« Le Verbe, qui est produit incessamment par la
« fécondité du Père, est l'œuvre de sa vie : c'est en
« cela proprement que sa vie est marquée en la pro-
« duction de ce Fils qui est son portrait vivant et
« accompli, représentant toute la perfection comprise
« en lui-même. Le Père, amoureux de sa beauté dans
« son Verbe, produit par cette vue son Saint-Esprit,
« ce terme d'amour. Le Père, se regardant dans son
« Fils, est épris de sa beauté, il est ému d'amour, et
« produit une personne, un soupir qui se nomme le
« Saint-Esprit, parce que Dieu qui est un Père, est aussi
« ce même Dieu qui est dans le Fils. Ce Dieu fécond
« en amour, dans les deux, produit le Saint-Esprit
« qui est le terme de l'amour de Dieu, habitant en
« deux personnes. Dieu est principe d'amour dans le
« Fils, comme dans le Père, par le regard et le re-
« tour sur lui. Dieu habitant dans le Verbe, aussi
« bien que dans le Père, produit l'amour par la vue
« de sa propre beauté. Dieu se connaissant engendre
« un Verbe ; Dieu en s'aimant, produit un Saint-Esprit.
« C'est là la merveille d'un Dieu.

« Il peut bien demeurer en lui, toute une éternité,
« sans sortir de lui-même. Il n'a que faire pour se
« rendre heureux, que de se contempler en soi. Il
« voit son Verbe, son portrait, son image ; il voit son
« Fils, Dieu comme lui. Il est ravi, il est heureux ;
« il ne lui faut pas autre chose. Et c'est une mer-
« veille qui surprend et qui ravit, de voir qu'il sort
« hors de lui-même pour se communiquer. C'est ce
« qui ne peut se comprendre. Je ne vois pas comme
« Dieu peut sortir de ce cercle d'amour et de béa-

« titude, qui se renferme en lui, et qui porte en lui
« tout son bonheur. O Dieu ! qui a fait cette mer-
« veille, ce beau miracle, cette extase, sinon l'a-
« mour que vous avez pour nous, et le désir de
« faire étendre hors de vous, ce que vous possédez
« en vous-même, à savoir votre béatitude féconde
« exprimant un Verbe, et le formant en son Église
« qui ne sert qu'à exprimer cette beauté de Dieu en
« Jésus-Christ [16] ? »

L'unité de Dieu en trois personnes distinctes est ici définie en termes très nets : Dieu Père qui engendre son Verbe ; Dieu Fils qui avec son Père produit le Saint-Esprit, terme de leur amour mutuel. L'acte par lequel M. Olier dit que Dieu sort de lui-même pour nous communiquer sa béatitude et exprimer son image dans l'Église, la création, est un de ces actes que les théologiens désignent sous ces termes, opéra ad extra.

« Les œuvres que la sainte Trinité produit au dehors,
« nous dit-il, sont inséparables, à cause que la puis-
« sance, la lumière, le mouvement par lesquels les trois
« personnes agissent, c'est Dieu même, qui est unique
« dans les trois ; qui, par conséquent, opère lui seul,
« et en qui seul, les trois personnes opèrent au de-
« hors [17]. »

§ II. — ATTRIBUTIONS FAITES AUX TROIS PERSONNES DE LA SAINTE TRINITÉ.

Quoique les œuvres ad extra soient le produit d'une même intelligence, d'une même volonté, d'une même puissance, les saintes Écritures, le Symbole, le langage des saints docteurs, nous autorisent à les attribuer, les unes au Père, les autres au Fils ou au Saint-Esprit, selon les rapports ou analogies qu'elles ont avec les processions divines. On attribue au Père, principe premier, les œuvres de puissance ; au Fils, celles où reluit davantage la sagesse divine ; et au Saint-Esprit, celles où se manifeste l'amour de Dieu.

M. Olier nous expose ces attributions d'une manière très remarquable dans la prière du matin que. nous avons citée ; et il nous apprend, en même temps, à rendre nos devoirs de religion aux trois personnes divines.

Nous disons à Dieu le Père : « Je vous adore comme mon créateur ; je révère l'amour et la bonté immense qui ont porté votre Majesté à regarder ce pauvre néant et à vous y appliquer pour former mon être. — Je vous remercie de m'avoir conservé avec tant de patience, au milieu de mes crimes, et en particulier de m'avoir conservé cette nuit et donné ce jour, pour vous servir et pour vous honorer. — Je vous conjure de me pardonner le mauvais usage que j'ai fait du corps et de l'esprit que vous m'avez donnés avec tant de bonté et conservés avec tant de miséricorde. — Je vous offre toutes les œuvres de la journée et je renonce à toute la complaisance que je pourrais y prendre. — Je renonce à toute la confiance que j'ai en ma vertu et je m'abandonne à vous, pour m'établir dans la vôtre. »

Nous rendons des devoirs analogues à la seconde personne, le Verbe éternel, le considérant comme notre rédempteur, et comme la sagesse divine, la lumière de notre intelligence. Nous l'adorons, Lui, égal à son Père, se faisant homme, semblable à nous dans le mystère de l'Incarnation, prenant la forme de serviteur, pour vivre pauvrement, mourir ignominieusement, mais pour ressusciter en la gloire, afin de nous apprendre à vivre en pénitents, à mourir en criminels, pleinement soumis à leur arrêt de mort, pour passer ensuite par la résurrection dans la gloire des enfants de Dieu. — Nous le remercions des grâces qu'il nous a acquises par les travaux de sa vie, par ses souffrances et par sa mort. — Nous lui demandons pardon du peu de fruit que nous avons retiré des saints exemples de sa vie, des conseils de son Évangile, et des grâces de ses sacrements. — Nous lui offrons nos pensées et nos paroles, pour qu'elles soient conformes aux siennes. — Nous condamnons la présomption de notre esprit, et nous désirons nous laisser conduire par ce divin Maître, pour entrer en sa seule sagesse.

Nous nous excitons à des sentiments semblables envers le Saint-Esprit. Nous le considérons comme notre sanctificateur qui a détruit le péché en nous par le feu de son saint amour ; et qui communique à notre âme la vie qu'il puise dans le sein du Père et du Fils, pour nous élever à la société de leur gloire. — Nous lui témoignons un sincère regret du peu de fruit que nous avons retiré de ses inspirations, de ses lumières. — Nous lui

consacrons nos affections, désireux de renoncer aux inclinations de la nature pour suivre les désirs surnaturels qu'il donne aux saintes âmes.

Il serait difficile d'exprimer avec plus de netteté les opérations de Dieu en nous et nos devoirs envers les trois divines personnes.

Cette prière nous a été laissée par nos pères, et nous la conservons, comme une tradition de famille, pour nous renouveler chaque jour dans le culte de la très sainte et très auguste Trinité. C'est bien sous l'inspiration de cette pensée que M. Olier, quand il jeta les fondements de sa petite société, voulut que les trois premiers membres de la compagnie, lui et deux, de ses confrères, allassent à l'église de Montmartre, pour se consacrer à Dieu, en présence des trois martyrs, saint Denys, saint Rustique et saint Éleuthère, et se vouer, à leur imitation, « comme des hosties
« vivantes, à l'honneur de la très sainte Trinité, à
« la gloire de Jésus-Christ et au service de son
« Église [18]. »

§ III. — EXPLICATION DE QUELQUES TERMES DONT M. OLIER S'EST SERVI EN PARLANT DE LA SAINTE TRINITÉ.

M. Olier ayant si formellement, si nettement énoncé le dogme catholique, en mille endroits de. ses écrits, nous n'éprouvons aucun embarras à expliquer les termes, qui semblent moins rigoureusement exacts, dont il s'est servi quelquefois en parlant de la sainte Trinité.

Dès le commencement de la prière du matin, dont nous nous sommes déjà occupé, il dit : « Je vous
« adore, auguste Majesté ; j'adore vos grandeurs in-
« compréhensibles aux hommes et aux anges, con-
« nues de vous seul, louées par votre Verbe et ai-
« mées dignement par votre seul Esprit. » Ces paroles, connues de vous seul, adressées au Père éternel, ont fait naître un scrupule dans l'esprit de quelques personnes, comme si l'on supposait que le Père a sur sa divine essence des lumières que n'auraient ni le Verbe ni le Saint-Esprit ; scrupule assurément mal fondé. Il est évident que les paroles citées n'excluent que les simples créatures, les hommes et les anges, de la compréhension de

l'essence et des grandeurs divines : elles ne s'appliquent ni au Père qui contemple ses perfections infinies ; ni au Verbe qui les loue ; ni au Saint-Esprit qui seul les aime dignement. M. Olier considère, en même temps, Dieu dans son unité, et dans la sainte Trinité dont le Père est la première personne ; il voit en Dieu des grandeurs que nulle créature ne peut connaître sans révélation, et qui lui sont incompréhensibles, alors même que Dieu les révèle. Le Père éternel communique sa lumière avec sa substance à son Verbe, par un acte immanent, nécessaire, éternel ; le Père et le Verbe la communiquent au Saint-Esprit, par une opération également éternelle. Il ne peut y avoir sur ce point aucune difficulté.

D'autres expressions de M. Olier sembleraient indiquer qu'il y a en Dieu une quatrième personne, distincte du Père, du Fils et du Saint-Esprit. On lit en divers endroits de ses écrits, des phrases comme celles-ci : Ce que Dieu fait, les trois personnes le font... Le Père éternel a communiqué aux trois personnes de la sainte Trinité le dessein de créer... Venez, dit Dieu à toute la Trinité, « descendons et confondons
« leur langue, pour que personne n'entende la voix de
« son voisin [19] ». Il dit ailleurs : « Dieu opérant par
« les personnes divines et adorables de la très sainte
« Trinité, puisque c'est par sa puissance divine qu'il
« agit en elles et par elles... [20] ».

Qui pourrait supposer raisonnablement, dans un écrivain qui définit la Trinité, un seul Dieu en trois personnes, qui ne parle jamais que du Père, du Fils et du Saint-Esprit, quand il veut désigner les personnes divines ; qui pourrait, disons-nous, supposer qu'il a admis une quatrième personne en Dieu ? Sa pensée manifeste est que, Dieu étant essentiellement un dans sa nature, ce que font les trois personnes, c'est Dieu qui le fait. — Dieu se parle, en quelque sorte, à lui-même, en disant dans le sein de la Trinité : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance ; il dit sa pensée, qui est celle des trois personnes. « Dieu
« prend conseil en lui-même, dit Bossuet, comme
« allant faire un ouvrage d'une plus haute perfection...
« Pour créer un si bel ouvrage, Dieu consulte en lui-
« même... Il appelle en quelque manière à son se-
« cours, parlant à un autre lui-même, à qui il dit :
« Faisons, » etc. [21].

Nous avons remarqué d'autres expressions qui, si on les prenait dans le sens littéral, donneraient une fausse idée de la sainte Trinité, et qui, dans le contexte, sont très exactes. Ainsi pour en citer quelques exemples : M. Olier dit que : « Dieu, en se contemplant,
« s'engendre lui-même ; en se contemplant, il se nour-
« rit de lui, et à mesure qu'il se nourrit, il engendre
« un autre lui-même ; car l'acte de sa contemplation
« est proprement sa nourriture et le terme de cette
« contemplation est proprement sa génération, par
« laquelle, sortant de lui sans en sortir, il se donne à
« son Verbe et, le remplissant de sa propre substance,
« il l'engendre et le rend un autre lui-même [22]. »

Ce sont des expressions, impropres sans doute, que le pieux auteur aurait probablement corrigées, s'il avait revu ces pages d'un simple projet de traité sur la création, mais dont le sens est parfaitement orthodoxe ; car elles signifient seulement que Dieu le Père a engendré son Verbe, qui est un autre lui-même, son portrait, sa parfaite image.

Nous lisons ailleurs : « Le Saint-Esprit, en recevant
« l'essence du Père et du Fils, reçoit l'ordre de prê-
« cher les vérités divines ; il reçoit, dans l'essence, les
« décrets de ce qu'il doit enseigner par la bouche des
« prédicateurs [23]. »

Le Saint-Esprit recevrait-il des ordres du Père et du Fils, comme un inférieur ? Pas du tout. Ce n'est pas un ordre qui lui est intimé, c'est une mission qui a sa racine dans la procession divine. Dieu exécute dans le temps ce qu'il conçoit dans l'éternité, et les opérations sont attribuées aux trois personnes de la sainte Trinité, selon l'ordre des processions, comme il a été remarqué plus haut. C'est ainsi que Notre-Seigneur a dit : J'enverrai le Saint-Esprit, il recevra de moi, et annoncera toutes vérités ; l'Église dit dans le symbole : le Saint-Esprit a parlé par les prophètes. M. Olier, à la suite de ces considérations ajoute : « Le Saint-Esprit,
« comme personne divine, ne peut pas louer, honorer,
« glorifier Dieu comme souverain et comme supérieur
« à cause qu'il est égal à lui, mais il vient dans un
« cœur magnifique, dans ce cœur du propre Fils de
« Dieu, louer, adorer, glorifier la majesté divine [24]. »

CHAPITRE III.

CRÉATION DU MONDE, DES ANGES ET DE L'HOMME. PANTHÉISME.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'un des premiers actes que M. Olier nous recommande de faire dans la prière du matin, est d'adorer Dieu, comme notre créateur. Il considérait la pensée de Dieu créateur et de l'homme créature de Dieu, comme si fondamentale pour la direction de la vie, que rien ne se rencontre plus fréquemment dans les écrits qu'il nous a laissés.

§ I. — DOCTRINE DE M. OLIER SUR LA CRÉATION.

Il nous dit, dans la Journée chrétienne, que Dieu
« a fait toutes choses de rien » ; et il nous engage à le contempler et à l'aimer dans tous les êtres : « Mon
« Dieu, je vous adore en toutes vos créatures ; je vous
« adore, véritable et unique soutien de tout le monde ;
« sans vous rien ne serait, et rien ne subsiste qu'en
« vous. Je vous aime, ô mon Dieu, et je loue votre Ma-
« jesté, paraissant sous l'extérieur de toutes les créa-
« tures. Tout ce que je vois ne sert qu'à exprimer
« votre beauté secrète et inconnue aux hommes. » C'est une des élévations à Dieu qu'il nous suggère quand nous découvrons les beautés de la campagne [25].

Dans le Catéchisme chrétien, il demande : « Qu'est-
« ce que l'homme par lui-même et en son fonds ? » Il répond : « Hélas ! rien. Qu'était l'homme avant que
« Dieu eût répandu en lui son être ? Il n'était rien du
« tout. » Il applique cette doctrine à la sainte et adorable humanité de Notre-Seigneur, et en commentant la parole du Sauveur qui dit à un homme :

Pourquoi m'appelez-vous bon ? Dieu seul est bon : il fait tenir ce langage à Jésus-Christ : « Voyez-vous cette bonté qui
« reluit en moi ? Elle descend de mon Père, elle est
« originaire de lui, et s'il ne la répandait pas sur moi,
« je ne l'aurais pas ; avant que mon Père me l'eût
« communiquée, je n'étais rien et n'avais rien, je n'é-
« tais que néant comme le reste des créatures : mon
« humanité a été tirée du néant, aussi bien que le
« reste des créatures [26]. Considérez que Dieu étant
« infiniment heureux en la possession de lui-même et
« la génération de son Verbe et la production de son
« divin Esprit, a voulu sortir de lui-même et s'expri-
« mer sous le dehors de tout le monde visible, au mi-
« lieu duquel il a formé l'homme auquel aboutit tout
« le monde »... Après le péché, si Jésus-Christ ne fût intervenu « Dieu eût laissé le monde dans le néant...
« en sorte que Jésus-Christ paraissant en croix aux
« yeux de son Père, aussitôt après le péché, empêcha
« que toute la créature ne tombât dans le néant [27]. »

Les desseins de Dieu, dans l'œuvre de la création, ne nous sont pas cachés : il a voulu sa gloire et notre bonheur.

« Dieu en lui-même est adorable, nous dit M. Olier,
« et d'une majesté infinie. Sa majesté a reçu dans l'é-
« ternité des louanges que les personnes divines ren-
« dent à l'essence adorable qui émane du Père dans
« le Fils, et de l'un et de l'autre, seul et unique prin-
« cipe, dans le Saint-Esprit. Mais il est aussi un Dieu
« souverain : cette grande et admirable qualité sup-
« pose quelque chose qui lui soit soumise, sur laquelle
« il exerce sa souveraineté et son domaine, et pour
« cela il a été nécessaire qu'il y eût des créatures qui
« fussent dans sa dépendance. Au moment que cet être
« divin a laissé écouler hors de soi toute cette multi-
« tude d'êtres, en même temps il a été le seigneur et le
« souverain de tout ce qui était créé, et cette perfec-
« tion, qui dans l'éternité n'avait pas d'objet, ne pou-
« vant s'étendre sur les personnes divines, a trouvé

« dans la création du monde sur quoi dominer. Ce
« même Dieu infiniment sage, imprimant dans la
« créature, au moment où elle reçoit l'être, la connais-
« sance de ce qu'elle est, l'oblige à respecter la sou-
« veraineté et le pouvoir absolu qu'il a sur elle. Il a
« mis un instinct secret, mais puissant dans son cœur
« qui lui fait avouer, malgré qu'elle en ait, qu'elle
« n'est rien, et que Dieu est tout [28]. » L'explication
du Pater commence par les lignes : « Dieu a des créa-
« tures et des enfants. Il est pour cela Dieu et Père
« tout ensemble. Il est Dieu dans la création du monde,
« communiquant un être moindre que le sien, en de-
« hors de lui-même [29]. » Nous avons indiqué, dans
le chapitre précédent, l'autre dessein de Dieu, qui
est de faire participer à sa béatitude les êtres qu'il a
créés à son image, capables de le connaître et de
l'aimer.

Continuons à citer. « Il a été nécessaire que Dieu,
« sortant hors de soi-même, produisit des créatures
« qui exprimassent en elles ses grandeurs pour les
« faire connaître, et en même temps les faire inces-
« samment adorer... »

Les créatures, étant de trois sortes, expriment diversement les perfections de Dieu. Les unes sont purement spirituelles. D'autres ne sont que des corps sujets à la corruption. Les troisièmes tiennent le milieu, étant tout à la fois spirituelles et corporelles.

« Les premières sont les Anges, premiers effets de
« la toute-puissance de Dieu, qui sont des miroirs très
« purs de ses perfections et par lesquels nous com-
« mencerons à parler des ouvrages de Dieu hors de
« lui-même ; et nous achèverons, par les deux autres,
« de faire voir en quelle manière et dans quelle éten-
« due Dieu se manifeste dans toute créature [30]. » Nous exposerons, dans la suite, les idées de M. Olier sur la hiérarchie des anges et sur nos rapports avec les Anges gardiens. Nous nous bornons, pour le moment, au dogme de la création.

M. Olier parle de la nécessité de la création, dans un sens qui ne blesse pas la liberté de Dieu. C'est une nécessité de convenance, ou purement hypothétique. Il avait établi, dans le traité des Attributs divins, cette parfaite liberté, comme une vérité incontestable : il y revient dans son traité des Anges, peu de pages après l'endroit que nous avons cité : « Dans le traité des at-
« tributs, nous dit-il, nous avons vu comme Dieu a
« voulu faire voir l'indépendance dans laquelle il est
« de toutes choses ; sa suffisance à soi-même, et comme
« il a en lui de quoi se passer de tout. Toute l'éter-
« nité dans laquelle il a été sans rien produire hors
« de soi, a fait bien voir que tout lui était inutile,
« quand il ne voulait pas s'en servir, et que, si après
« ce point infini de l'éternité, il a voulu se faire voir
« hors de soi-même, dans la production des créatures,
« ç'a été sans qu'il fût en indigence d'elles, mais par
« sa bonté infinie qui l'oblige, très librement pourtant,
« à se communiquer en toutes les manières possibles.
« Il a créé toutes choses parce qu'il était très raison-
« nable que les trésors si longtemps renfermés fussent
« enfin découverts, et qu'ils reçussent les louanges, les
« respects et les adorations qu'ils méritent. »

M. Olier résume sa pensée dans ces quelques mots :
« Dieu est principe nécessaire de son Verbe et de son
« Saint-Esprit, dans l'éternité ; mais principe libre,
« au dehors, dans le temps... Dieu veut se faire voir,
« comme celui qui peut tout ce qu'il veut ; qui a la li-
« berté de ne pas vouloir faire et de ne pas faire, qui,
« en un mot, est le tout-puissant et le souverain [31]. »

§ II. — LA DOCTRINE DE M. OLIER SUR LA CRÉATION EXCLUT L'IDÉE DU PANTHÉISME.

Quelques philosophes, entre autres Cousin, chef de l'école éclectique, ont cru voir une idée de panthéisme dans ce que M. Olier dit de la création. Transformer M. Olier en panthéiste était une imagination bizarre, qui ne

pouvait naître que dans l'esprit d'un lecteur très superficiel, ou épris de ce système absurde, qui tentait de former une théorie philosophique de toutes les aberrations des philosophes anciens et modernes. D'autres, tout en reconnaissant la parfaite orthodoxie de M. Olier sur ce point, ont pensé que Spinosa et plusieurs panthéistes, en lisant ce qu'il a écrit, pourraient se demander si l'on ne serait pas autorisé à conclure
« que le monde n'est qu'un extérieur, un voile, une apparence accidentelle, variant à l'infini, pour manifester sans cesse la richesse inépuisable d'une même substance infinie. Cette question, a-t-on ajouté, ferait horreur à M. Olier, cet homme si catholique ; mais quelques-unes de ses expressions pourraient parfois, à tort, la faire naître. »

L'idée de la grandeur, de l'immensité, des perfections infinies d'un Dieu personnel et créateur était si profondément imprimée dans les âmes chrétiennes du dix-septième siècle ; que l'on ne pensait pas alors que des termes qui, pris isolément, paraîtraient aujourd'hui susceptibles d'un sens contraire à ces croyances, pussent sembler équivoques.

M. Olier, pénétré de cette pensée, consignée dans les saintes Écritures : Deus omnia in omnibus, parlait très souvent du tout de Dieu et du néant de la créature ; mais quelle différence entre le sens de ces termes dans sa bouche ou sous sa plume, et celui que lui donnent les panthéistes ! Dieu est réellement le Tout pour nous, parce qu'il est le principe, le soutien et la fin dernière de toutes choses ; nous ne sommes rien par nous-mêmes, parce que nous ne sommes et ne subsistons que par la vertu de Dieu.

Observons d'ailleurs que, même dans les textes les plus énergiques sur le néant et la dépendance de la créature, M. Olier met presque toujours des correctifs, qui en tempèrent le sens. Nous tenons à en citer deux qui sembleraient plus difficiles à expliquer, et dont le sens est très pur, malgré une certaine exagération ou incorrection de langage.

Nous lisons dans le traité des Attributs divins : « Dieu
« est tout être par lui-même ; il est être sans bornes
« et essence infinie qui est la source de tout être et
« de toute essence qui subsiste hors de lui. Tout l'être
« qui paraît, est une émanation sortie de lui en nous
« et qui doit être comparée à l'émanation du Verbe,
« qui reçoit dans lui l'essence de son Père, par un
« écoulement perpétuel de cette divine essence en
« lui. Il est vrai que l'Écriture, en parlant de la créa-

« ture sortie du sein de Dieu, dit : Ipse dixit, et facta
« sunt, parce que le Père a influé en nous ; il a donné
« son être et son essence selon qu'il l'a destinée et
« dans la proportion de la libéralité qu'il nous a voulu
« faire. Cela n'est point dit du Fils de Dieu, parce
« qu'il a donné à son Verbe tout l'être qu'il avait, et,
« le donnant avec nécessité, il le donne sans dépen-
« dance. Et cette nécessité fait que le Fils reçoit tout
« l'être sans restriction et sans bornes, et est en lui
« tout l'être que possède son Père. Cette émanation
« si féconde est un Verbe qui est tout ce qu'est Dieu
« en lui : dans l'émanation des créatures, elles ne disent
« en elles-mêmes ce qu'est Dieu que selon ce qu'elles
« sont. Si elles sont vie, elles disent Dieu vie. Si elles
« sont substance, elles disent Dieu substance. Si
« elles sont en activité, elles disent Dieu activité. Si
« elles sont en lumière, elles disent Dieu lumière.
« Ainsi de chaque créature particulière qui dit en son
« langage, selon tout ce qu'elle est, que Dieu en lui
« est ce qu'elle est, et beaucoup plus davantage.

« La comparaison donc est en ce que la créature
« n'a rien en soi. qu'elle n'ait reçu de Dieu, et elle
« voit encore que tout ce qu'elle n'a pas et que les
« autres créatures possèdent en elles, elles le reçoi-
« vent de lui : en lui est tout l'être qu'elles possèdent.
« La substance qui émane de lui, et tout le monde en-
« semble, dit d'une voix commune cette parole qui n'a
« point de silence et qui ne se taira jamais tant que la
« créature subsistera : Ipse fecit nos, et non ipsi nos.
« C'est Dieu qui nous a faits et qui a donné l'être et
« la vie à toute chose qui subsiste. De sorte qu'il est
« vrai que tout l'être qui émane de Dieu est si étroi-
« tement uni à lui, il est si nécessairement dépendant,
« que le Fils éternel n'est pas plus attaché à son Père
« et dans la nécessité de recevoir son être que toute
« créature. La créature ne peut non plus vivre, sub-
« sister et se mouvoir sans Dieu, que le Fils n'est capa-

« ble de vivre, d'être et d'opérer sans la personne de
« son Père. Il n'en est pas des enfants de la terre à
« l'égard de leur père, comme il en est du Fils de
« Dieu. Car les pères en la terre, nous ayant donné
« l'être une fois, n'ont plus de part à notre conserva-
« tion, et tout de même que l'eau passée par un canal
« ne dépend plus de son canal et n'a besoin de lui
« que pour être portée au réservoir. Ainsi en est-il
« de l'essence qui descend dans nous. Elle passe de
« Dieu notre source par des canaux qui sont nos pa-
« rents ; après quoi nous la possédons en nous dans la
« dépendance seulement de Dieu, qui se sert encore
« de quelques autres moyens, comme des créatures
« dont nous usons, sous l'extérieur desquelles il nous
« conserve, quoiqu'il le fasse beaucoup plus immé-
« diatement par lui-même. »

Voici le second passage que nous voulions citer :

« Dieu, sortant hors de lui par sa fécondité et la pléni-
« tude de son être, est comme une nourrice regor-
« géant de lait qui s'épanche hors d'elle-même et qui
« fait découler sa substance sur autrui. Dieu regorge
« de biens en lui-même ; il est plein d'une substance
« exubérante qu'il met hors de lui, sans en séparer
« pourtant de lui aucune, quoique à nos yeux ces êtres
« et ces substances qui émanent de lui en vérité et qui
« sont inséparables de lui-même, comme les ruisseaux
« de leurs sources, semblent être divisés et distincts
« de lui. Dieu, en ses êtres auxquels il se répand, est,
« sans comparaison, comme ces corps qui se raréfient
« ou ces animaux qui se produisent et s'étendent hors
« d'eux-mêmes et se retirent en eux. Le limaçon sor-
« tant de sa coquille paraît beaucoup plus grand
« qu'il n'était auparavant quoiqu'il ne soit pourtant
« rien que le même ; il est vrai qu'il quitte un lieu
« pour en remplir un autre, et qu'il parait autrement
« plus vaste et plus étendu qu'il n'était pas aupara-
« vant. Dieu, sans comparaison, semble s'étendre par

« la création dans le néant, il semble se raréfier, il
« semble quasi se grossir et paraître sous les habits des
« créatures où auparavant il ne paraissait pas, et cette
« substance visible, qui parait, n'est point séparée
« de lui, elle est en lui et ne peut être éloignée de
« lui. C'est la substance de Dieu paraissant au dehors
« et rendue visible à nos sens [32]. »

Les créatures sont une image de Dieu, qui par elles se manifeste à nous ; de sorte, dit M. Olier, « que
« partout où l'on regarde, partout où l'on jette les
« yeux, on y voit Dieu présent, et l'on peut adorer ses
« attributs, ses perfections, en sorte que l'on dise en son
« esprit : J'adore, sous ces sacrements, la Majesté
« de Dieu cachée [33]. » M. Olier remarque néanmoins, dans la suite de ce paragraphe, que l'on ne fait des actes extérieurs et publics d'adoration que sous les signes que Dieu a établis ou que l'Église nous enseigne, la sainte Eucharistie, la croix du Sauveur, etc...

Aux difficultés que présentent ces deux passages, on peut ajouter ce que M. Olier dit très fréquemment des âmes parvenues à la perfection de la vie chrétienne : elles sont absorbées, anéanties, consommées en Dieu. N'est-ce pas ainsi, dirait-on, que les philosophes de l'Inde parlent de l'absorption des hommes dans le tout universel ?

Eh bien, non. S'il y a quelque similitude dans des termes isolés, dans quelques comparaisons, séparés du contexte et de l'ensemble de la doctrine, il n'y a rien de commun dans les idées. L'idée chrétienne du tout de Dieu est essentiellement distincte du tout panthéistique ; elle lui est absolument opposée.

Remarquons que M. Olier, lorsqu'il parle de la création, dit 1° que Dieu sort de lui, que les créatures sont hors de Dieu, qu'elles en sont sorties ; ce qui distingue les actes immanents de Dieu, la génération éternelle du Verbe, et la procession éternelle du Saint-Esprit, des œuvres extérieures, dont nous avons dit un mot : opéra ad extra ; — 2° que les créatures procèdent de Dieu par un acte libre de sa volonté, acte de pure bonté, et non par quelque nécessité de son être ; tandis que le Verbe et le Saint-Esprit procèdent éternellement et nécessairement de Dieu ; — 3° qu'elles ont une existence réelle, substantielle, singulière, qui les distingue les unes des autres ; — 4° qu'elles n'ont d'être qu'avec les bornes et dans les limites que Dieu a

posées librement, et qu'elles dépendent si essentiellement de lui, qu'elles retomberaient dans le néant, s'il cessait un moment de les conserver. Dieu est souverainement indépendant de ses créatures. Elles émanent de lui, parce que l'être qu'elles ont reçu a sa source dans la puissance créatrice de Dieu ; — 5° que les comparaisons qu'il emploie sont les images d'une idée ; qu'il faut prendre l'idée sans s'arrêter à la comparaison. Aussi emploie-t-il ces formules : sans comparaison... il semble que, etc., etc. [34].

Voilà dans quel sens les créatures sont un écoulement, une émanation et une image de Dieu ; de quelle manière elles ont en elles la substance ou l'essence de Dieu. Cette doctrine, chacun le voit facilement, est tout à fait contradictoire au panthéisme. Les termes que nous avons cités, les comparaisons indiquées, ne doivent donc pas se prendre autrement que dans le sens de l'auteur, tel qu'il résulte clairement du contexte et des autres écrits de M. Olier que nous venons de citer.

Il nous a dit que Dieu possède tout l'être et toute la génération de l'être en éminence ; ce qui signifie qu'il a en lui-même, d'une manière infiniment parfaite, tout ce qu'il y a d'être, de bonté, de beauté, dans chaque créature. Il voit dans son essence toutes les idées réalisables à l'extérieur ; il les produit par la création, selon sa souveraine sagesse, dans la mesure et pour le temps qu'il juge convenables ; et ces créatures ainsi produites sont inséparables de lui, en ce sens que l'être qu'elles ont reçu ne peut subsister sans lui : il cesserait, si Dieu cessait de le soutenir [35].

Dieu possède éminemment toutes choses en lui. Il a dans son essence et l'idée de ce qu'il veut, et le pouvoir de le produire, et l'acte par lequel il le crée et le conserve. « Cette portion de l'être que l'on voit
« sur la terre, comme pierre, animal, est en Dieu et
« hors de Dieu. En Dieu qui contient tout l'être ima-
« ginable » : hors de Dieu, parce que ce que Dieu crée par un acte libre de volonté, n'est pas Dieu. « Il n'a
« été formé que pour donner aux hommes quelque
« idée de Dieu, en lui représentant ce qu'il est lui-
« même [36]. »

Quant aux termes d'absorption, d'anéantissement, de consommation des âmes en Dieu, ils ne présentent pas une difficulté plus sérieuse. Ce sont des expressions employées par les auteurs mystiques, qui n'ont jamais entendu par là que les âmes perdent leur personnalité propre. M. Olier, parlant dans ses Mémoires de la bienheureuse Vierge Marie, assure qu'elle était toute

possédée de Dieu, qui l'animait de son esprit et la sanctifiait dans toutes les puissances, comme l'humanité de Jésus-Christ était possédée par la personne du Verbe ; « sans toutefois que la très sainte Vierge
« eût perdu sa personne propre, sinon moralement et
« mystiquement [37] ».

Les auteurs mystiques usent de ces termes pour indiquer l'état d'une âme qui est parvenue, par la pratique du détachement et de l'amour de Dieu, à ne plus suivre les inclinations de la nature, mais bien les inspirations et les mouvements de la grâce. La vie naturelle, sensible, animale, est comme anéantie pour faire place à la vie surnaturelle [38]. Et encore, même dans cet état, les âmes ont-elles besoin de veiller sur elles-mêmes, observe M. Olier, car elles peuvent déchoir, tant qu'elles sont ici-bas dans les épreuves.

§ III. — CONCLUSIONS PRATIQUES QUE M. OLIER TIRE DU DOGME DE LA CRÉATION.

Le dogme de la création, s'il est bien médité, doit avoir une grande influence sur la direction de notre vie.

La première conclusion qu'en tire M. Olier, est que nous devons nous maintenir dans les sentiments d'une véritable humilité ; il développe cette pensée avec une rare énergie et une grande netteté d'idées, dans son Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes. Il résume en deux mots : VÉRITÉ et JUSTICE, la nature et les fondements de l'humilité. Nous connaître tels que nous sommes : discerner en nous, par conséquent, ce qui est de Dieu, d'avec ce qui nous appartient en propre ; nous traiter tels que nous nous sommes connus, d'après la lumière de la foi, voilà tout le secret de l'humilité chrétienne. Or, « la vérité apprend à l'homme
« qu'il est néant ; qu'il est, par lui-même, ce qu'il
« était il y a cent ans, et qu'il le serait si Dieu lui
« avait retiré l'être qui environne son néant. Cet être
« est la participation de l'être même de Dieu, c'est
« son être en quelque sorte rendu sensible à l'homme.
« Car toutes les créatures ne sont autre chose, s'il
« faut parler ainsi, que Dieu même rendu sensible.
« Elles sont comme les sacrements, ou comme les

« écorces visibles de l'être invisible de Dieu, caché
« sous elles ; elles sont les notions de Dieu qui expri-
« ment diversement ce qu'il est en lui-même. En un
« mot, tout ce qui est au monde est une dilatation qui
« sort hors de Dieu même. C'est un écoulement de
« Dieu qui exprime en sa sortie ce que Dieu est en
« lui-même. Mais, d'un autre côté, la créature con-
« sidérée en elle-même, hors de l'être de Dieu qu'elle
« participe, demeure simple néant, qui renferme en
« soi la privation de tout être, comme Dieu en con-
« tient la possession... Cette proposition, que tout
« hors de Dieu n'est que néant doit être si universelle
« que rien n'en est excepté ni les plus grands saints,
« ni la sainte Vierge, ni même la très adorable huma-
« nité de Jésus-Christ. Tout, hors ce qu'il y a de Dieu
« en lui, n'est que néant. C'est ce qui se rencontre
« essentiellement et indispensablement en toute créa-
« ture [39]. »

Ainsi, tandis que l'erreur du panthéisme est l'excès suprême de l'orgueil, qui aboutit à l'anéantissement de l'homme par la perte de sa personnalité ; l'humilité est un amour de la vérité et de la justice qui rend hommage au dogme de la création, conserve l'homme dans l'ordre naturel des choses, et l'élève à Dieu, duquel il a reçu tout ce qu'il est.

La seconde conclusion que M. Olier tire de la doctrine catholique sur la création, est que nous devons nous tenir dans une entière dépendance du domaine souverain de Dieu, de ses saintes volontés et de ses desseins sur nous. « Le premier motif de l'obéissance
« est la qualité de créatures ; car en cette qualité
« nous devons être dans une dépendance entière de
« la volonté de Dieu qui meut et vivifie toutes choses.
« Dieu, comme être universel et souverain, gou-
« verne tout le monde. Tout obéit à son empire et à
« sa voix : il faut donc que toute créature lui soit sou-
« mise comme à l'être suprême. Quand nous obéis-
« sons à quelque supérieur, il faut toujours avoir,
« devant les yeux de la foi, l'être suprême qui nous

« est représenté par la créature qui nous parle et qui
« nous gouverne [40]. »

Cette dépendance, quelque grande qu'elle soit, est jointe à une confiance filiale en Dieu, parce qu'en nous créant il s'est proposé de nous faire participer à sa béatitude ; et c'est une troisième conclusion que M. Olier nous apprend à tirer du dogme de la création. « Dieu, nous dit-il, est un soleil d'inépuisable
« fécondité, qui veut répandre ses biens dans les
« cœurs. Il lui faut des cœurs larges et ouverts pour
« recevoir ses dons, et alors on voit, on sent un Dieu
« immense en bonté sur soi. Celui qui voit le sein de
« Dieu ouvert, et qui se voit entouré de sa miséri-
« corde, ne craint rien. Dorninus illuminatio mea et
« virtus mea, quem timebo ? Ayons tous confiance en
« Dieu, il sera notre force et notre vigueur. Mon Dieu,
« quoi qu'il m'arrive, dans mes afflictions et dans mes
« adversités, il ne peut qu'il ne me réjouisse et me
« console, sachant que tout aboutira à votre gloire et
« à mon bien ; j'ai mis ma confiance en votre bonté,
« laquelle ne veut et ne peut vouloir que du bien ; et
« ce qui me console davantage, c'est de savoir que
« tout réussira pour votre gloire [41]. »

CHAPITRE IV.

USAGE DES CRÉATURES.

§ — I. DESSEIN DE DIEU DANS LA PRODUCTION DES ÊTRES QUI SONT A L'USAGE DE L'HOMME.

M. Olier établit cette différence, entre Adam innocent et l'homme déchu, qu' « Adam cherchait Dieu,
« le servait et l'adorait dans ses créatures, et au con-
« traire, les chrétiens sont obligés de chercher Dieu,
« de le servir et de l'adorer, retiré en lui-même et en
« sa sainteté, séparé de toute créature et élevé par-
« dessus toutes choses [42]. »

I. — Est-ce à dire que, dans l'état présent, nous ne pouvons pas nous servir des créatures pour nous élever à Dieu et le servir ? On croirait que c'est la pensée de M. Olier, si l'on ne considérait que certaines phrases de ses écrits et de ses Mémoires. Parmi les fragments qui nous restent de lui, il en est un Sur la sainte Croix, où nous lisons : « Depuis le premier péché, Dieu s'est retiré de la créature, et n'a plus paru sous la créature ; il l'a laissée vide de lui à notre égard, en sorte qu'elle reste comme une écorce sans vie et sans fond, qui ne sert plus à l'homme d'instruction, d'élévation et de moyen pour connaître Dieu et l'aimer, mais au contraire d'empêchement et d'obstacle vers lui... Dieu, infiniment bon en lui-même, qui tire toujours le bien du mal, vient ôter le bandeau des créatures et nous envoie son Fils qui nous vient faire voir la majesté de Dieu en elle-même par la foi, d'une manière bien plus pure et plus parfaite que sous les créatures. Il nous vient enseigner par la sagesse de la croix, que le dénuement des créatures est comme le moyen unique d'aimer et de connaître Dieu [43]. »

II. — M. Olier explique ailleurs et plus à fond sa pensée, surtout dans son traité des Attributs divins, dans ses écrits sur la Création du monde et dans

la Journée chrétienne. Il n'y a pas de contradiction dans sa doctrine. Elle se résume dans ces deux mots : nous servir des créatures, selon l'ordre de la divine Providence, mais ne pas nous y attacher. Il nous dit :

« L'homme est le centre de tout le monde, et il semble
« que toutes choses aboutissent à lui. C'est une chose
« merveilleuse comme tout obéit à Dieu, mais comme
« tout se rapporte à l'homme. Tous les cieux roulent
« autour de nous ; les astres et les planètes qui leur
« sont attachés, influent sur nous ; il n'y a rien dans le
« monde par où Dieu ne regarde sa créature et ne la
« remplisse de bénédictions [44].

« Dieu a paru dans la loi de nature sous les élé-
« ments ; il a voulu marquer ce qu'il était parla beauté
« diverse des créatures qu'il a semées partout. Il a
« voulu marquer dans le soleil sa lumière, sa fermeté
« dans la terre, sa fécondité dans les eaux, son im-
« mensité dans les airs, son activité dans le feu... Il
« voulait être adoré, comme sagesse, comme puissance
« et comme amour, à cause de ses attributs qui pa-
« raissent partout [45]. »

« La vertu qui a créé le monde, c'est la vertu même
« qui le conserve. Dieu se sert seulement de quel-
« ques couvertures extérieures de sa vertu conserva-
« trice, pour leur conserver le même être, la même
« vie qu'il lui avait donnée en le créant. Dieu conserve
« la créature par sa créature et sous sa couverture,
« mais par sa propre vertu [46]. »

Ainsi les créatures servent à la manifestation de Dieu, à la conservation de l'homme, aux agréments et aux nécessités de sa vie. Nous nous élevons de la vue des créatures à la pensée de Dieu. « Que la créature
« périsse, que tout l'extérieur de la figure passe, que
« la vérité paraisse à mes yeux. O Dieu, unique tout !
« Vous comprenez tout en vous-même, et tout le reste
« n'est fait, ô mon Dieu et mon tout, que pour vous
« servir, omnia serviunt tibi. Toutes choses doivent ser-
« vir à votre gloire [47]. »

Cette pensée remplissait M. Olier de joie et lui inspirait la plus filiale reconnaissance. Il fait des élévations à Dieu, en contemplant le soleil et les richesses de la nature : « O bonté ineffable de Dieu qui allu-
« mez toujours et portez en main partout le beau flam-
« beau du jour, ce soleil dont vous nous éclairez là
« où nous marchons : vous le portez et le conduisez par
« le ministère d'un ange, comme vous faites des astres
« qui roulent sur nos têtes pour nous soutenir et nous
« conserver par leurs diverses influences... Nous som-
« mes tous obligés, ô mon grand Dieu, de nous proster-
« ner à vos pieds quand nous voyons tant de libéralités
« que vous exercez pour nous ; quand nous voyons les.
« beaux fleuves qui coulent à nos portes, qui nous vien-
« nent du bout d'une province à l'autre nous apporter
« nos vivres et nos nécessités, qui, comme des chariots
« vivants, conduisent sur nos bords ce que notre pro-
« vince ne saurait nous donner... Que dirons-nous, ô
« Père de bonté, quand nous considérons ces rosées
« du ciel, ces pluies fécondes qui arrosent nos terres par
« vos soins, lesquelles en une nuit font paraître mille
« petites fleurs et autant d'herbes vertes qui se présen-
« tent pour nous servir. C'est vous qui plantez, qui
« arrosez et donnez l'accroissement à toutes choses.
« Il semble, ô grand tout, que vous craignez que quel-
« que chose nous manque. Il est vrai que vous le devez
« faire pour montrer votre bonté et votre providence,
« et non pas notre mérite [48]... »

M. Olier parcourt ainsi les diverses œuvres de la création et de la conservation. Il consacre ailleurs plusieurs pages à exprimer son admiration pour l'ordre de la Providence qui unit les hommes entre eux par des besoins multiples et qui met tant de créatures au service de chacun de nous, pour nous procurer la nourriture, le vêtement, le logement et les agréments de la vie [49].

Il nous donne un touchant exemple, dans saint François de Sales, de celte bonne manière de voir Dieu en toutes choses. « Notre saint a lu dans tous les li-
« vres. Il voit Dieu en toutes les manières qu'on peut

« le voir. Il le voit comme Adam, dans les créatures ;
« sa Philothée en est remplie. Il le voit comme Moïse,
« en ses figures. Il voit Dieu encore plus en Jésus-
« Christ, comme parfait chrétien [50]. »

Si donc M. Olier nous dit que Dieu « a retiré de tou-
« tes les créatures l'éclat visible de la beauté, dans la-
« quelle autrefois il était adoré » ; quand il dit que ce livre de la nature est fermé, « qu'après la perte de
« l'innocence, il n'y a plus de monde sensible pour
« adorer les perfections de Dieu qu'en Jésus-Christ, qui
« est tout notre monde » ; il ne faut pas l'entendre dans un sens autre que celui que ses propres écrits nous indiquent.

§ II. — NÉCESSITÉ D'UNE SAGE RÉSERVE DANS L'USAGE DES CRÉATURES, POUR SE MAINTENIR DANS L'ORDRE ÉTABLI PAR LA DIVINE PROVIDENCE.

Ces sentiments de M. Olier nous montrent quels ont dû être ceux d'Adam innocent. Dieu avait communiqué au premier homme une grâce abondante, et il avait répandu sa bénédiction sur les créatures, pour qu'il en usât avec sagesse et sobriété, et qu'il goûtât dans cet usage une jouissance légitime, une félicité temporelle qui ne l'éloignerait pas de son Créateur, qui l'élèverait même à lui, par reconnaissance et amour, comme à la source unique de tout bien. Les créatures n'étaient donc pas, dans cet état, un obstacle pour l'homme ; elles étaient plutôt un moyen d'aller à Dieu. Cet ordre primitif a été troublé par la désobéissance de l'homme. A peine se fut-il révolté contre Dieu, qu'il sentit en lui-même un désordre dans son être, qui l'avertit que sa chair se révoltait contre lui ; il avait perdu l'empire que Dieu lui avait donné sur lui-même. Dieu se retira alors des créatures, comme nous l'a dit M. Olier, en ce sens, qu'il cessa d'accorder à l'homme la grâce qu'il lui avait donnée de pouvoir en jouir sans danger pour son âme ; il dut plutôt s'imposer des privations, et assurer son salut par la vigilance et par la mortification. Il dut lutter contre un instinct mauvais qui l'inclinait à jouir des créatures pour lui-même, sans rapport à Dieu.

Le Saint-Esprit nous a dit les suites de notre déchéance et les dangers que nous courons dans l'usage des créatures, en nous avertissant, dans le livre de la Genèse, que l'esprit et le cœur de l'homme sont portés au mal dès son enfance : Sensus et cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia [51] ; et c'est bien dans ce sens aussi que nous pouvons entendre ce que l'auteur inspiré du livre de la Sagesse nous enseigne, à l'occasion des idoles ; que les créatures sont une cause de tentation pour les hommes et comme un piège sous le pied des insensés : Creaturæ Dei... factæ sunt in tentationem animabus hominum, et in muscipulam pedibus insipientium [52].

Nous en faisons l'expérience tous les jours ; on pourrait dire à tout moment. Les saints eux-mêmes éprouvent cette inclination vers les choses sensibles, qui demande une attention continuelle pour ne pas passer de l'usage à l'abus. Saint Augustin décrit d'une manière touchante, et fort instructive pour nous, cette inclination dangereuse pour les âmes, même les plus exercées dans la pratique du bien ; c'est dans le livre de ses Confessions, où il nous parle de la curiosité des yeux, de la sensualité des oreilles trop sensibles à l'harmonie des sons, de l'appétit pour les aliments. Voici comment il parle des aliments : « Jusqu'à ce que ces corps corruptibles soient revêtus d'incorruptibilité, nous sommes obligés d'en réparer les ruines par le boire et par le manger... Vous m'avez appris sur cela, Seigneur, à ne prendre les aliments que comme des remèdes ; mais quand je veux passer, de l'état fâcheux de la faim et du besoin, à l'état plus tranquille où nous nous trouvons quand nous avons donné à la nature ce qu'il lui faut, la sensualité me tend ses pièges dans ce passage ; car la volupté s'y trouve : il faut nécessairement passer par là pour arriver à ce soulagement dont nous ne saurions nous priver. Au lieu donc que l'on ne doit ni boire ni manger que pour la santé, le plaisir se met de la partie et me fait faire pour lui ce que je ne crois faire que pour le soutien de mes forces. Or, l'un va bien plus loin que l'autre ; ce qui suffit pour la santé ne suffit pas pour le plaisir. Il arrive même souvent qu'on ne voit pas bien si c'est encore le besoin du corps qui nous fait manger, ou si ce n'est point la volupté qui nous trompe et qui nous emporte, et l'âme est assez misérable pour aimer cette incertitude : car, comme elle espère s'en faire une excuse, elle est bien aise de ne pas voir les bornes de ce qui suffirait pour sa santé, afin que le prétexte du besoin lui donne lieu de satisfaire la volupté. Je suis tous les jours aux prises avec ces tentations, et dans cet état j'appelle à mon

secours votre main toute-puissante, et vous expose mes agitations et mes peines. »

Saint Augustin fait des considérations semblables sur le sens de l'ouïe et de la vue ; il remarque dans les satisfactions les plus légitimes en elles-mêmes, de la musique, de la vue des belles choses, un danger de sensualité contre lequel nous devons nous tenir en garde [53].

Cette doctrine s'est perpétuée dans l'Église. De nos jours, le P. Roothaan, supérieur général de la Compagnie de Jésus, a expliqué, en ces termes, les maximes de saint Ignace sur l'usage des créatures. La première manière d'honorer Dieu dans l'usage des créatures est de s'élever, par la considération des choses créées, à la connaissance du Créateur... La seconde est de régler cet usage selon la nécessité ou l'utilité... La troisième est de nous abstenir de l'usage des biens délectables, par la mortification. « Cette troisième manière, dont l'application était si facile dans l'état d'innocence, est devenue, dit le P. Roothaan, dans l'état de la nature déchue, d'une nécessité extrême et devrait être, je ne dis pas fréquente, mais presque continuelle ; en sorte que si, dans la pratique, nous n'employions pas cette manière de faire servir les créatures à notre fin, nous manquerions infailliblement de fidélité et de modération dans la deuxième, et nous nous rendrions absolument incapables de la première. Car si l'homme n'est pas constamment le maître de lui-même dans l'usage des créatures, il est hors de doute qu'il excédera les bornes de la tempérance et que, loin de s'élever au Créateur par la considération et l'usage des créatures, il demeurera attaché à la matière, qui se changera pour lui en une fange dans laquelle il s'enfoncera tous les jours de plus en plus [54]. »

Il est donc bien vrai que les sens nous portent au mal et que les créatures nous détourneront de Dieu, pour nous attirer à elles, si nous ne nous mortifions pas. L'esprit supérieur tend en haut, et la chair nous incline et nous fait descendre en bas. Factus sum mihimetipsi gravis, dum spiritus sursum et caro quærit esse deorsum [55] ; d'où il résulte que « nous devons
« nous en détacher par la foi et être séparés de tout
« en affection [56], » comme nous l'enseigne M. Olier.
« C'est, nous dit-il, parce que les créatures sont de-
« venues pour nous, une cause de tentation, que la
« sainte Église est si soigneuse de bénir toutes les cho-
« ses sensibles dont elle se sert en son extérieur, le

« sel, l'eau, le pain, le vin, les pierres des temples,

« les vêtements, et même le corps de l'homme, pour
« exorciser et chasser le démon et consommer toute
« la malignité dont il aurait infecté ces créatures...
« L'Église a institué des bénédictions pour les choses
« dont nous sommes obligés de nous servir, tant on
« doit apréhender l'infection des créatures [57]. » Vanitati creatura subjecta est non volens. Ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis. S. Paul., ad Rom., cap. VIII, v. 20,21.

Dieu a miséricordieusement pourvu aux besoins de nos âmes. Nous disions que, dans l'état primitif, il éclairait l'homme innocent et l'attirait à lui par les créatures ; il continue à se servir d'elles pour nous montrer une partie de ses beautés et nous faire admirer la conduite de sa providence. Les âmes chrétiennes considéreront avec admiration et avec une filiale reconnaissance, les œuvres qu'il a produites et qu'il conserve pour nous. M. Olier nous indique, dans sa Journée chrétienne, le fruit que nous devons recueillir du spectacle de ce monde ; il entre dans beaucoup de détails ; il nous donne des conseils et des pratiques pour le temps de la maladie et du retour à la santé ; il nous apprend ce qu'il convient de faire quand on va aux champs ou à la promenade, quand on découvre les beautés de la campagne, quand on voit le soleil, la terre, les herbes, les fleurs, les fruits, quand on entend le chant des oiseaux. Toute la nature parle à une âme attentive.

M. Olier nous invite, surtout, à réfléchir sur la conduite de Dieu, qui, à la suite du changement opéré dans l'homme par l'effet de son péché, a établi un moyen pour le connaître plus parfaitement, et pour nous détacher des créatures, afin que, dans l'usage que nous en faisons, elles ne nous nuisent pas. Ce grand moyen, c'est la bienheureuse venue de Jésus-Christ. Dieu se manifeste à nous en son divin Fils, bien plus parfaitement que dans la création du monde. « Il
« a mis en lui l'image de la beauté divine ; il y a
« mis toutes les grâces qui peuvent être hors de sa
« majesté. Si bien qu'en lui, il veut qu'on le con-
« naisse ; que toute créature jette les yeux sur ce
« portrait, et qu'on le connaisse plus saintement et
« plus purement que dans l'être grossier du monde.

« En lui, en ses paroles paraît plus de sagesse qu'en
« tout l'univers, plus de puissance que dans la créa-
« tion. En sa mort, il parait plus de justice de Dieu
« que dans tous ces châtiments de l'ancienne loi ; en
« ses miracles, plus de merveilles que dans les géné-
« rations passées ; en son extérieur, plus de beauté
« que dans toutes les campagnes parsemées de fleurs ;
« en son intérieur, plus de sagesse et de science que
« dans tous les anges. En un mot, il comprend plus
« de perfection qu'il n'y en a dans toutes les créatu-
« res, et il nous montre mieux en lui seul ce que c'est
« que Dieu, que ne peuvent faire toutes les images
« les plus pures de la divinité [58]. »

CHAPITRE V.

CORRUPTION DE LA NATURE HUMAINE PAR LE PÉCHÉ. NÉCESSITÉ DE LA GRACE. — BAIANISME.

On sait que les théologiens expliquent diversement les effets du péché originel. Les uns disent qu'il nous a seulement privés des dons surnaturels, et des dons gratuits qu'on peut appeler préternaturels, comme l'immortalité ; de sorte que nous venons au monde dans les conditions où nous aurions pu être créés, dans l'état de pure nature ; seulement, c'est pour nous un état de privation, par suite du péché originel. Les autres enseignent que le péché originel a, de plus, produit en nous un état de faiblesse, de convoitise pour le mal, de concupiscence, que saint Paul désigne sous le nom de péché, de loi de péché. Le premier sentiment paraît plus en faveur depuis un certain temps ; le second nous semble avoir été autrefois plus commun ; on le jugeait plus en harmonie avec le langage de plusieurs saints docteurs et avec la doctrine de l'apôtre saint Paul. L'Église laisse aux écoles catholiques une entière liberté d'admettre l'une ou l'autre de ces deux opinions. M. Olier a suivi la seconde. « Il l'a poussée, dit le P. Faber, aussi loin qu'il
« lui était possible, sans dépasser les limites de l'or-
« thodoxie. « Il ajoute : « J'ai cru devoir blâmer les
« expressions dont M. Olier s'est servi, sans vouloir,
« en quoi que ce soit, manquer de déférence envers
« un homme dont j'ai dit ailleurs que de tous les ser-
« viteurs de Dieu non canonisés, dont j'ai lu la vie, il
« ressemble le plus à un saint canonisé [59]. »

Nous accepterions volontiers le jugement de l'illustre oratorien. Il y a, dans les écrits de M. Olier sur la corruption de la nature déchue, des expressions qui, si on les prenait dans la rigueur littérale, seraient trop absolues ; mais nous devons ajouter, qu'il a tenu le même langage que la plupart des auteurs mystiques de son temps et des temps antérieurs, et que sa doctrine est toujours demeurée pure des erreurs condamnées par l'Église.

§ I. — M. OLIER NE PARLE PAS DE LA CORRUPTION DE L'HOMME DÉCHU AUTREMENT QUE N'EN ONT PARLÉ LES HOMMES DE SON TEMPS, LES PLUS RESPECTABLES ET LES PLUS ATTACHÉS AUX DOCTRINES DE L'ÉGLISE.

Citons d'abord ce qui se trouve de plus fort dans les écrits de M. Olier sur cette matière.

Il dit dans son Catéchisme de la vie intérieure : « Il « en est des enfants d'Adam comme des enfants d'un « lépreux, dont la corruption est si grande que toute « la masse de la chair et toute la substance sont cor- « rompues... Il en est encore comme d'une source cor- « rompue ; les ruisseaux qui en sortent sont égale- « ment corrompus et retiennent son infection. Notre « chair, qui vient d'Adam comme de sa source, est « remplie de la même malignité [60]. »

Dans la Journée chrétienne : « Le corps des chrétiens « n'a qu'un seul principe de vie, qui est le saint Es- « prit de Jésus-Christ... Saint Paul dit : Autant que « vous êtes baptisés, vous avez été revêtus de Jésus- « Christ, qui anime l'intérieur de votre esprit de ses « dispositions, de ses vertus et de ses mœurs. Tous ceux « donc qui opèrent en ce principe et en ces disposi- « tions intérieures sont véritablement chrétiens ; au « contraire, qui n'est pas opérant en ce principe in- « térieur, n'est pas chrétien ; et il répondra, au jour « du jugement, de ce qu'il aura fait hors de l'esprit « de Jésus-Christ : car comme cet esprit descend dans « le corps de l'Église, pour opérer par elle et pour « l'animer d'une vie qui seule plaît à Dieu, celui qui « aura voulu opérer en soi-même, en sa volonté, en « son esprit, en son amour-propre, sera réprouvé « comme un membre d'Adam, qui aura opéré en « chair et non pas en esprit. Les chrétiens sont en « cela différents des païens, qu'ayant une même

« chair avec eux, ils ne vivent pas selon cette chair,
« mais selon les lumières et les sentiments de Jésus-
« Christ habitant en eux par son Esprit, depuis le
« baptême, où il leur a donné une vie nouvelle et un
« nouveau principe d'agir, auquel ils sont obligés
« d'obéir. » Quelques pages plus haut, l'auteur avait dit : « La chair ne peut porter à Dieu ; elle ne peut
« tendre qu'à elle-même, et par conséquent elle ne
« peut avoir de mouvement qu'au péché, par elle-
« même [61]. »

Dans les Mémoires : « Tout ce que nous faisons, qui
« n'est point fait par le mouvement de la charité, est
« péché, étant fait par nécessité, par le mouvement
« de nous-mêmes ; car nous n'avons en nous, ou que
« Jésus-Christ, ou que chair. Il faut que tout se fasse,
« par le mouvement du Saint-Esprit, qui est charité,
« laquelle nous porte à tout faire pour Dieu [62]... Les
« hommes ayant consenti, avec Adam au premier pé-
« ché, ont altéré la pureté de leur naturel ; ils l'ont
« tellement viciée qu'il ne reste plus rien qui vaille là
« dedans... S'il y a quelque chose qui ne soit pas pé-
« ché en nous, cela est de la grâce, cela est du Saint-
« Esprit qui l'aura opéré en nous par sa miséricorde [63].
« Nous devons nous confondre et nous humilier,
« voyant ce que nous sommes, qui est le néant et le pé-
« ché ; et cette inclination première que nous avons de
« retourner dans notre origine, qui est le rien, fait
« que nous commettons mille fautes qui se font par
« une défaillance du bien qui est une source perpé-
« tuelle du péché [64]. »

Enfin dans le Traité des Mystères de Notre-Seigneur :
« La loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ me délivre
« de la loi de mort et de péché, c'est-à-dire de l'im-
« pression de la concupiscence, qui est dans les païens
« une loi absolue, une force, une véhémence et une
« impétuosité dessus eux, où ils n'ont point de force

« pour résister, si bien que c'est une loi de mort pour
« eux. Lex spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me a
« lege peccati et mortis [65]. » (Ad Rom., VIII, 2.)

Il importe toutefois d'observer que M. Olier qui appelle si souvent péché, la corruption de la chair, nous avertit que ce n'est pas un péché, à proprement parler : « Ce n'est pas, dit-il, que ce détour de la chair en
« elle-même et de l'âme avec la chair, soit un péché
« formel, à cause que ce n'est pas un acte de la vo-
« lonté, lequel est nécessaire au péché ; mais c'est pour-
« tant une prévarication et une injustice très mes-
« séante ; c'est le fomes peccati dont parle saint Paul
« qui appelle cette malignité, une loi vivante à cause
« qu'elle nous incline au péché ; de même que le
« Saint-Esprit en nous par le baptême, est une loi
« vivante, une loi intérieure qui nous porte et nous
« sollicite au bien [66]. »

Ces idées se rencontrent très fréquemment sous la plume de M. Olier, qui avait conçu une grande horreur pour ce que saint Paul appelle la chair. La lecture habituelle des épitres de l'Apôtre, et les épreuves auxquelles il plut à Dieu de le soumettre pendant près de deux ans, au début de sa vie sacerdotale, contribuèrent beaucoup à lui inspirer l'idée de l'impuissance de la nature pour opérer le bien, et de la corruption de l'homme déchu. Pendant ces épreuves, Dieu semblait lui avoir retiré la vertu naturelle qui soutient le corps ; son âme était comme si elle n'avait pu gouverner les sens ; il se trouvait, par rapport aux puissances spirituelles, dans des langueurs et dans une sorte d'hébètement qu'on ne saurait comprendre. Il ne se souvenait de rien, il ne pouvait rien apprendre ; s'il voulait parler, les mots lui manquaient. Une autre peine bien autrement grave, et qui fit alors le tourment de son cœur, était que, privé de tous les dons surnaturels sensibles, fatigué par toute sorte de tentations, il se considérait comme réprouvé de Dieu [67].

Ces états amenèrent M. Olier à sentir très vivement ce qu'il y a dans l'homme de lui-même, et ce qu'il y a de Dieu, dans l'ordre de la nature, comme dans celui de la grâce. Nous tenons toutefois à constater qu'au fond il ne parle pas un autre langage que celui qu'ont employé de son temps, et dans les siècles antérieurs, les hommes les plus attachés aux doctrines de l'Église. Qu'il nous suffise de citer quelques paroles de saint Thomas, de

sainte Thérèse, de saint Vincent de Paul, du cardinal Bona, de Corneille la Pierre, du bienheureux Grignon de Montfort, du vénérable Père de la Colombière, et de Jean Eudes, enfin du pieux auteur du livre de l'Imitation.

Saint Thomas, voulant expliquer le sens de ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : Nonne carnales estis et secundum hominem ambulatis, nous dit : que les affections de la volonté se portent vers ce qui est de la chair, si elle n'est élevée au-dessus de la nature humaine par l'esprit de Dieu ; et qu'ainsi, marcher selon l'homme, dans le style de l'Apôtre, c'est se conduire selon les inclinations de la nature humaine, livrée à elle-même, privée de l'esprit de Dieu ; alors nous sommes des hommes charnels [68].

Sainte Thérèse : « C'est une grande vérité que, loin
« de rien posséder de bon par nous-mêmes, nous
« n'avons au contraire en partage que la misère, et
« que nous ne sommes que néant. Quiconque n'entend
« pas cela, marche dans le mensonge ; et plus on
« l'entend, plus on se rend agréable à la souveraine
« vérité [69]. »

« Dites-moi, je vous prie, demandait saint Vincent
« de Paul à ses frères, que peut-on attendre de la
« faiblesse de l'homme ? Qu'est-ce que peut produire
« le néant, et que peut faire le péché ? Et qu'avons-
« nous de nous-mêmes autre chose, sinon le néant et
« le péché ? Tenons donc pour certain qu'en tout et
« partout nous sommes dignes de rebut et toujours
« très méprisables, à cause de l'opposition que nous
« avons par nous-mêmes à la sainteté et aux perfec-
« tions de Dieu, à la vie de Jésus-Christ et aux opéra-
« tions de la grâce ; et ce qui nous persuade davan-
« tage cette vérité, est la pente naturelle et continuelle
« que nous avons au mal, et notre impuissance au
« bien [70]. »

Le cardinal Bona donne comme une règle infaillible de discernement, pour l'appréciation du principe d'où procède une pensée, que toute idée bonne, tout instinct du bien, vient de Dieu ; que toute pensée mauvaise vient de nous ou d'une cause extérieure et mauvaise [71].

Cornelius à Lapide, sur ces mots de saint Paul : Caro concupiscit adversus spiritum, La chair convoite contre l'Esprit, dit que toutes les puissances de l'homme sont infectées par le ferment de la concupiscence ; que l'on désigne sous ce nom de chair, parce que la chair influe principalement sur les mouvements déréglés de l'homme [72].

Le bienheureux Grignon de Montfort écrit dans une lettre aux amis de la croix : « Soyez bien per-
« suadés que tout ce qui est en nous est tout corrompu
« par le péché d'Adam et par nos péchés actuels ;
« non seulement les sens du corps, mais toutes les
« puissances de l'âme ; et dès lors que notre esprit
« corrompu regarde quelque don de Dieu en nous
« avec réflexion et complaisance, ce don, cette action,
« cette grâce devient toute souillée et corrompue, et
« Dieu en détourne ses yeux divins. Comme la chair
« est toute corrompue et criminelle, tout ce qui en
« naît est corrompu, et même, elle ne peut être
« soumise, par elle-même, à la volonté de Dieu [73]. »

Le Père de la Colombière, méditant sur la chute de saint Pierre, dit : « J'ai conçu avec étonnement et
« avec frayeur combien nous sommes faibles : cela
« me fait frémir ; j'ai en moi les sources et les semen-
« ces de tous les vices, il n'y en a pas un que je ne
« sois capable de commettre. Il n'y a, entre moi et
« l'abîme de tous les désordres, que la grâce de Dieu
« qui m'empêche de tomber. Que cela est humiliant !
« que cette pensée doit donner de confusion aux
« plus saintes âmes [74] ! »

Le Père Jean Eudes, instituteur de la congrégation de Jésus et Marie, fait ces considérations sur la nécessité de l'abnégation : « Il est impossible que
« nous suivions Jésus, si nous ne renonçons à nous-
« mêmes ; puisque de nous-mêmes nous ne sommes
« que ténèbres, que péché, que mort, qu'enfer, et
« que les ténèbres ne peuvent pas suivre ou imi-
« ter la lumière ; ni le péché, la grâce ; ni la mort,
« la vie ; ni l'enfer, le paradis... Notre esprit est
« tout plein de ténèbres et tout empoisonné du ve-

« nin du péché... Le péché a perverti tout ce qui
« est en nous, au corps et à l'âme, depuis les pieds
« jusqu'à la tête. Il a rempli d'obscurité et de ma-
« lice la partie supérieure de notre âme. Il a dé-
« réglé toutes les passions de la partie inférieure. Il
« a rendu notre chair esclave du péché, ce qui oblige
« saint Paul de l'appeler la chair du péché, le corps
« du péché, et le corps de la mort. Il a empoisonné
« tout le sang de nos veines et nous a fait naître
« enfants d'ire et de malédiction, Natura filii iræ
« (Ephes., II, 3), à raison de quoi nous avons en nous
« la source de tout mal et nous sommes nous-mêmes
« un abîme de perdition et un vrai enfer. De là
« vient que renoncer à soi-même n'est pas une chose
« de conseil seulement, mais de commandement et
« d'obligation. C'est pourquoi, si vous désirez avoir
« part à la régénération et rédemption de Jésus-
« Christ en la grâce et salut du nouvel homme, il
« est nécessaire absolument que vous renonciez à
« tout ce que la génération d'Adam a mis en vous,
« c'est-à-dire au vieil homme et à vous-même [75]. »

Terminons ces citations par les paroles bien connues de l'auteur de l'Imitation, qui a consacré deux chapitres à exposer les mouvements opposés de la nature et de la grâce, et à nous expliquer la corruption de la nature. Le pieux auteur affirme dans ces chapitres, comme il l'a fait dans plusieurs autres, que la nature se recherche en tout, qu'elle ne tend qu'à la satisfaction personnelle de l'homme, sans rapport à Dieu, ce qui est le fond de sa corruption et la cause de ses fautes. Natura se semper pro fine habet... Natura omnia ad se reflectit... Natura ad malum semper prona ab adolescentia... Ex te semper ad nihilum tendis [76].

Ces écrivains, et des milliers d'autres que l'on pourrait citer, se sont inspirés du langage de l'Église, disons mieux, des doctrines de l'apôtre saint Paul. Dans la prose que l'Église nous fait chanter, le jour de la Pentecôte, on dit au Saint-Esprit : Sine tuo numine, nihil est in homine, nihil est innoxium. Il n'y a donc rien de pur, rien d'innocent dans l'homme, s'il n'est animé et soutenu par la vertu de Dieu. Le concile d'Orange, dont l'autorité est si grande dans l'Église, a donné cette définition contre les

semipélagiens : Nemo habet de suo, nisi mendacium et peccatum, ce que les théologiens interprètent en ce sens, que l'homme, tiré du néant, s'il était abandonné à lui-même, privé du concours de Dieu, ne pourrait que se tromper et mal faire ; tout ce qu'il y a de bon en lui, vient de Dieu [77].

Nous avons invoqué de plus les épîtres de saint Paul, dans lesquelles il est affirmé que la chair n'est pas soumise à Dieu, et qu'elle ne peut pas l'être ; que si nous vivons selon la chair, nous mourrons : Sapientia carnis inimica est Deo ; legi enim Dei non est subjecta, nec enim potest [78].

Ainsi se justifie la proposition que nous avons émise : M. Olier n'a pas tenu, sur la corruption de la nature humaine déchue, un autre langage que celui d'un grand nombre d'hommes de son temps considérés comme parfaitement orthodoxes ; en particulier saint Vincent de Paul, le bienheureux Grignon de Montfort et le P. Jean Eudes, dont les écrits ont été examinés par la sacrée Congrégation.

§ II. — LA DOCTRINE DE M. OLIER SUR LA CORRUPTION DE L'HOMME DÉCHU N'A RIEN DE COMMUN AVEC LES ERREURS CONDAMNÉES DANS BAIUS.

Avant toute autre preuve de cette assertion, une observation se présente à nous, observation préjudicielle, qui seule pourrait nous suffire.

L'histoire de l'Église de France au dix-septième siècle nous apprend que le jansénisme eut peu d'adversaires plus constants que M. Olier. Sans attendre une condamnation solennelle des opinions de Jansénius, il les tint comme déjà proscrites par la bulle d'Urbain VIII, et il voulut qu'au séminaire on les considérât comme telles. Lorsqu'il fut question de déférer au Saint-Siège les cinq fameuses propositions, il fit tout ce qui dépendait de lui pour procurer des adhésions à la lettre des évêques de France ; il fournit, avec M. de Bretonvilliers et saint Vincent de Paul, les sommes nécessaires aux frais de voyage et de séjour à Rome, de trois députés envoyés pour solliciter et poursuivre la condamnation de ces erreurs.

Dès que la bulle d'Innocent X eut été publiée, il dévoila dans ses discours aux paroissiens de Saint-Sulpice, dans ses entretiens et dans ses lettres, les manœuvres insidieuses des sectaires, les pièges qu'ils tendaient aux fidèles

[79]. Nous reviendrons sur ces faits avant de terminer notre travail, quand nous rappellerons sommairement les travaux de M. Olier, comme curé de Saint-Sulpice, ce qu'il fit pour préserver sa communauté et sa paroisse des erreurs du jansénisme ; ne sommes-nous pas autorisé à conclure, à priori, que ce prêtre vénérable n'a jamais eu la moindre attache aux erreurs de Baius ?

Une autre observation importante, est qu'il ne faudrait pas soupçonner de baianisme un écrivain pour cela seul que l'on surprendrait dans son livre une proposition qui, prise matériellement, et en elle-même, abstraction faite du contexte et de la doctrine connue de cet écrivain, serait semblable à une des propositions condamnées dans Baius. Tout le monde sait que ces propositions sont condamnées in sensu auctoris, dans le sens de l'auteur, et que quelques-unes fort innocentes, si on les prenait isolément, sont fausses ou perfides dans le sens de l'auteur : c'est le sens que le Saint-Siège avait en vue quand il les a condamnées.

La doctrine de M. Olier sur la corruption de l'homme déchu comprend ces trois idées : 1° L'homme déchu est enclin au mal dès son enfance. 2° Cette inclination n'est pas une force irrésistible qui le prive de sa liberté morale. 3° Les païens eux-mêmes conservent cette liberté, et ils sont responsables devant Dieu de leurs actes mauvais quand ils pèchent.

I. — Que nous ayons tous une inclination au mal dès notre enfance, personne ne peut le contester ; nous avons vu l'auteur de la Genèse l'affirmer en termes exprès. « L'inclination première que nous avons de
« retourner dans notre origine, qui est le rien, fait
« que nous commettons mille fautes qui se font par
« défaillance du bien, et qui est une source perpé-
« tuelle de péché. » Ces paroles de M. Olier, que nous avons citées plus haut, ne doivent pas s'entendre d'une inclination naturelle qui nous ferait aspirer au néant, à l'anéantissement de notre être, mais d'une tendance au mal, qui est le rien ; c'est ainsi que l'auteur de l'Imitation nous a dit : Ex te semper tendis ad nihilum. Le sens est le même dans les deux écrivains. Nous le disions plus haut, en citant un concile d'Orange ; toute créature, par cela seul qu'elle est créature, qu'elle n'est rien par elle-même, est sujette à la défaillance, si la main toute-puissante qui lui a donné l'être, ne la soutient dans son existence et dans la pratique du bien. A plus forte raison voyons-nous cette inclination dans la créature déchue de son état primitif par le

péché originel, auquel sont venus le plus souvent s'ajouter beaucoup de péchés actuels.

II. — Cette inclination au mal ne va pas cependant jusqu'à priver l'homme de sa liberté. M. Olier n'est pas moins affirmatif sur cet article. Il ne pouvait supporter, ni que l'on niât la liberté de l'homme, ni que l'on amoindrît l'action de la grâce. « Ils (les jan-
« sénistes) en viennent jusqu'à ne pouvoir souffrir et
« regardent comme une hérésie, quand on prêche...
« que les commandements sont possibles ; que l'on ré-
« siste souvent à la grâce... La raison qu'ils allèguent
« pourquoi ils s'élèvent avec tant de feu dans l'Église,
« c'est parce que, disent-ils, nous sommes tous péla-
« giens et semipélagiens, que nous donnons tout à
« la nature, et rien à la grâce. Nous répondons à ces
« messieurs que nous ne donnons rien à la nature
« de toutes les choses surnaturelles, que nous recon-
« naissons que la grâce en est seul le principe... Nous
« disons que nous ne pouvons aucun bien de nous,
« que nous pouvons et faisons le mal par nous ; et
« quoique Dieu nous offre et nous présente sa grâce,
« nous ne laissons pas de nous porter au mal, pouvant
« faire le bien [80]. »

Voilà, sans aucun doute, le dogme de la liberté bien reconnu. M. Olier le suppose constamment dans ses écrits, dans ses lettres, dans sa direction. Comment un homme qui ne cesse de nous exhorter à combattre nos mauvais penchants, à pratiquer la mortification, aurait-il douté de la liberté ? Expliquant, dans le Catéchisme de la vie intérieure, les paroles de saint Paul sur les combats de l'esprit contre la chair et de la chair contre l'esprit, il nous dit : D'un
« côté, le Saint-Esprit, qui est en nous, nous porte
« au mépris, à la pauvreté, aux souffrances. Et, de
« l'autre côté, notre chair désire l'honneur, le plaisir,
« les richesses. Notre âme peut se jeter du côté qui
« lui plaît, ou bien adhérer à l'Esprit par la grâce,
« ou bien s'y opposer, en adhérant à la chair, par sa
« propre malice [81], » etc. Il écrivait à un homme du monde, pour lui inspirer une salutaire défiance de lui-même : « Depuis la dégradation, la chair est si

« corrompue, si faible pour le bien, si portée au mal,
« que sa véritable définition est une espèce d'impuis-
« sance de se défendre du péché. Sa pente y est si
« grande, que si elle y résiste dans quelque occasion,
« elle y succombe en d'autres ; et quand, enfin, elle ne
« s'y précipite pas, c'est un effet de la bonté de Dieu,
« qui la soutient, contre son inclination, au-dessus
« de la nature [82]. »

M. Olier parlait d'une impuissance morale, non absolue ; et il supposait que l'homme, par ses forces naturelles, toujours pourtant avec le concours de Dieu, peut résister au mal, dans quelques occasions. Nous avons vu que, suivant le pieux écrivain, cela est toujours possible, avec la grâce de Jésus-Christ, le Saint-Esprit nous faisant triompher de la nature.

III. — Les païens eux-mêmes ne sont pas privés de liberté ; ils répondent à Dieu de la violation de la loi naturelle, dans la mesure où elle leur est connue,

Il est dit dans la préface de la Journée chrétienne :
« Depuis le péché, ces traits de ressemblance avec
« Dieu, si purs et si saints, ont été effacés, et l'homme
« est devenu si perverti et si corrompu qu'il n'est
« presque rien resté en lui de ce qu'il avait reçu de
« Dieu. L'image de la divinité y est bien demeurée,
« mais gâtée et souillée dans ses principales beautés.
« L'âme accompagnée de ses trois puissances capi-
« tales, l'entendement, la volonté, la mémoire, qui
« représentent l'essence de Dieu et les trois personnes
« divines, est à la vérité dans son entier, quant à son
« être naturel ; mais pour les avantages dont il l'avait
« revêtue, qui la rendaient si considérable et qui
« faisaient sa beauté, savoir la sainteté et le regard
« de Dieu en toutes choses, elle les a absolument
« perdus [83]... S'il y a quelque chose en nous qui ne
« soit point péché, c'est-à-dire corrompu par le péché
« dans nos puissances, nous en devons rendre grâces
« à Dieu, qui l'a opéré par sa bonté [84]. »

M. Olier disait, au rapport de son disciple, M. de Bretonvilliers : « Tout ce qui n'est point la foi, ou en-

« gendré de la foi, porte ordinairement au péché, ou
« est péché soi-même ; » donc les œuvres des infidèles ne sont pas toujours des péchés [85].

Mais comment entendre le passage produit plus haut, où il est parlé d'une force irrésistible qui entraîne les païens vers le mal ? Les païens étaient-ils dans la nécessité de pécher ? la vertu du sang de Jésus-Christ ne s'est-elle pas étendue sur eux pour leur procurer les secours nécessaires ? M. Olier dit dans cet endroit que la loi de vie en Jésus-Christ nous délivre de la loi de péché et de mort qui entraîne ceux qui y sont soumis, avec une véhémence qui leur ôte la force de résister. Quels sont ceux-là ? Il nous l'explique deux pages plus bas. Ce sont ceux « qui vivent selon la
« chair et dans la chair ; qui goûtent les mouvements
« de la chair et y adhèrent... L'esprit étant étouffé
« dans la chair et se tirant d'un lieu infâme, où on
« lui ôte sa vigueur et sa vie [86]. »

La vertu du sang de Jésus-Christ s'est étendue sur tous les hommes, dès l'origine du monde ; nous verrons, dans le chapitre suivant, que, dès lors, le corps spirituel de Nôtre-Seigneur s'est formé des hommes dociles aux inspirations du Saint-Esprit ; mais autrefois, comme aujourd'hui, beaucoup mettent obstacle à la bonne volonté de Dieu, se laissent aveugler et entraîner par leurs passions charnelles et sont sous la loi du péché, tandis que les hommes dociles à la voix de Dieu vivent dans une vraie liberté.

IV. — On voit, par ces citations et ces explications, ce qui distingue essentiellement la doctrine de M. Olier d'avec les erreurs condamnées dans Baius. L'homme, quoique déchu et enclin au mal, n'a point perdu sa liberté ; il peut en user pour correspondre à la grâce ou pour commettre le péché ; la force de la convoitise ne devient irrésistible en lui que par l'effet des mauvaises dispositions qui sont, par sa faute, un obstacle à la grâce.

Pour mieux connaître ces doctrines, qui ne sont nullement particulières à M. Olier, il est bon de considérer ce qu'il entendait par la chair et par l'esprit. L'homme chrétien, « dans toute la doctrine de saint
« Paul, dit M. Olier, est composé de deux choses :
« l'une se nomme la chair, et l'autre se nomme l'es-
« prit : c'est ainsi que se partage l'homme en l'Écri-
« ture [87]. »

La chair, dans le langage de l'Apôtre, est le principe de toutes les inclinations qui nous portent au mal ; c'est l'homme, en tant qu'il n'est pas

régénéré, ou qu'il est opposé à la grâce du baptême. Ce terme ne convient donc pas seulement au corps et à la partie inférieure de l'âme, mais aussi à notre esprit quand il a des pensées et des mouvements conformes aux sentiments de la chair ; et à la volonté elle-même, quand elle adhère à ces mêmes sentiments. Le principe de cette corruption est le démon, père de l'homme pécheur en Adam.

D'un autre côté, l'esprit, qui est l'esprit de Notre-Seigneur, habite dans le chrétien fidèle et lui donne des inclinations semblables à celles qu'il a mises dans la sainte âme de Notre-Seigneur ; de sorte que le chrétien pense, juge, vit comme son divin Maître. Il pratique les vertus de religion, de charité, d'humilité, de détachement des choses créées ; en un mot, il estime, il aime, il porte la croix.

L'homme est ainsi sollicité de deux côtés : il devient esprit s'il adhère à Notre-Seigneur ; il devient chair s'il cède aux inclinations déréglées de la nature. Il n'y a donc dans le chrétien que l'esprit et la chair, les facultés naturelles étant comprises, selon qu'elles servent l'un ou l'autre, sous le nom d'esprit, ou sous celui de chair. Ainsi s'expliquent les paroles que nous avons citées dès le commencement de ce chapitre, telles que celles-ci : « Toutes les actions que nous faisons, qui ne sont pas faites par le mouvement du Saint-Esprit, par les sentiments de charité et les maximes de la foi, sont péché. »

« Il faut, par justice de Dieu, en laquelle nous devons
« entrer contre nous-même, comme nous l'apprend
« Notre-Seigneur, que nous haïssions notre âme ;
« c'est-à-dire cette portion de nous-mêmes qui est unie
« à la chair ; qui est contraire à Dieu avec la chair,
« appliquée à elle-même et portée à toute injustice.
« Notre âme, ainsi considérée, se nomme chair, elle
« est regardée comme chair, de (par) Dieu même ; et
« par conséquent, elle mérite, avec justice, toute con-
« damnation ; et ainsi, nous devenons, en Dieu,
« ennemis de nous-même par justice et équité [88]. »

Voilà bien ce que M. Olier entend par la chair ; il nous paraît évident que c'est ce que Notre-Seigneur nous a donné à entendre, quand il nous a dit que celui qui ne hait pas son âme, ne peut pas être son disciple. C'est la loi de l'abnégation chrétienne.

Il est à remarquer que saint Paul, qui parle si souvent de la chair et de l'esprit, de la sagesse de la chair et de la sagesse de l'esprit, des œuvres de la chair et des œuvres de l'esprit, ne met pas de milieu entre l'un et l'autre. Les auteurs mystiques interprètent dans ce sens les Épitres de l'Apôtre, et ne parlent pas autrement que M. Olier. « Tout ce qui ne tend point à « l'amour éternel, tend à la mort éternelle, » écrit saint François de Sales, dans son Traité de l'amour de Dieu [89]. L'enseignement d'un très grand nombre de théologiens aboutit aux mêmes conclusions.

§ III. — LA DOCTRINE DE M. OLIER SUR LA CORRUPTION DE L'HOMME DÉCHU NE S'ÉCARTE PAS DE CELLE DE PLUSIEURS GRANDES ÉCOLES THÉOLOGIQUES.

Quand les théologiens examinent si l'homme, livré aux seules forces de sa nature, peut accomplir les préceptes de la loi naturelle, quelques-uns du moins des plus faciles, ils sont partagés d'opinion [90].

Les Augustiniens et plusieurs docteurs de différentes écoles, comme Vasquez et Ripalda, jésuites, et autres, soutiennent que l'homme livré à lui-même, avec le seul concours général de Dieu, ne peut pas accomplir les préceptes de la loi naturelle, même les plus faciles ; et qu'il pèche dans toutes ses œuvres s'il n'est pas soutenu d'un secours spécial de Dieu [91].

Le cardinal Noris soutient cette thèse et s'appuie sur les canons du concile d'Orange, sur l'autorité des saints Pères et surtout de saint Augustin. Benoît XIV justifie le cardinal des imputations de baianisme et de jansénisme, dans un bref adressé au grand inquisiteur d'Espagne le 31 juillet 1748 [92].

Ces théologiens, considérant l'homme tel qu'il est dans l'état présent, le libre arbitre affaibli par le péché originel, concluent de leur système que, sans un secours spécial que nous a mérité Noire-Seigneur, toutes les œuvres des infidèles sont des péchés. Juxta concilia et Patres, dit le docte Ripalda, voluntas suis relicta viribus, nihil potest, nisi superbiam et peccatum [93]. Ils pensent que l'Église ne les comprend nullement dans la condamnation qu'elle a portée contre les doctrines pernicieuses de Baius, parce que, nonobstant quelque apparence d'analogie, dans les formules de certaines

propositions, le principe, le sensus auctoris, comme on dit, n'est pas le même.

Les thomistes ne partagent pas ce sentiment : ils soutiennent que l'homme déchu peut, avec le libre arbitre qu'il a conservé et le concours général de Dieu, observer les commandements les plus faciles, résister à des tentations légères. Mais ils soutiennent aussi qu'il n'y a pas d'actes indifférents in individuo, comme parlent les théologiens, en sorte que tout acte est bon ou mauvais, selon le principe qui nous a dirigés et les circonstances dans lesquelles nous avons opéré.

S'il s'agit de chrétiens en état de grâce, unis par conséquent à Dieu par la charité, comme à leur fin dernière, saint Thomas enseigne que toutes leurs actions délibérées sont des actes méritoires, dans l'ordre surnaturel, pourvu qu'ils les accomplissent en se proposant une fin honnête et qu'ils se soient rapportés à Dieu par un. acte de charité. La charité qui les anime, commande à toutes les vertus et en rapporte les actes à la propre fin. Les hommes seront, au contraire, coupables, et leurs actes seront déméritoires, quand ils agiront pour leur seul plaisir ; car cette fin n'est pas morale, elle ne peut pas se rapporter à la gloire de Dieu [94].

M. Olier était donc autorisé à dire, avec les augustiniens et de célèbres théologiens d'autres écoles, que l'homme ne peut par lui-même, sans un secours spécial de Dieu, que nous a mérité Jésus-Christ, faire aucune bonne œuvre ; qu'il ne peut que pécher, s'il est abandonné à lui-même. Il a pu également dire avec saint Thomas et son école : 1° qu'il n'y a point d'actes délibérés qui soient indifférents ; 2° que toutes les actions faites sous l'inspiration de la chair sont mauvaises ; 3° et avec les théologiens de Salamanque, que tous les actes produits, en vue d'une fin honnête, par un homme en état de grâce, sont méritoires pour le ciel ; parce que le Saint-Esprit qui vit en lui, par la charité habituelle, les anime et les sanctifie.

Il n'a écrit son Catéchisme, son Introduction et sa Journée chrétienne, que pour les âmes chrétiennes qui tendent à la perfection.

CHAPITRE VI.

JÉSUS-CHRIST.

Nous n'avons pu considérer les misères profondes de l'homme déchu, sans porter nos pensées sur le Rédempteur que Dieu promit miséricordieusement à nos premiers parents après leur chute, Jésus-Christ, notre Sauveur, l'objet le plus habituel des méditations de M. Olier. Nous exposerons la doctrine de ce bon prêtre sur les mystères de Jésus-Christ, en nous arrêtant plus spécialement sur les points qui demandent quelque explication.

§ I. — CONCEPTION DE NOTRE-SEIGNEUR DANS LE SEIN DE LA SAINTE VIERGE. — PRÉPARATION DE LA SAINTE VIERGE A CE GRAND MYSTÈRE. — UNITÉ DE PERSONNE EN NOTRE-SEIGNEUR.

I. Quand les théologiens traitent des causes de l'Incarnation, ils se demandent si le Fils de Dieu se serait incarné, dans le cas où l'homme n'aurait pas péché. Ils conviennent tous, et c'est un article de foi catholique, qu'il s'est incarné pour racheter l'homme, le réconcilier avec Dieu, lui ouvrir la voie du ciel ; mais se fût-il également uni à la nature humaine, s'il n'avait pas eu à racheter les hommes ?

Les saints docteurs et les théologiens pensent plus communément que non ; mais ils n'ont pas présenté leur opinion, comme une doctrine certaine, que nous soyons obligés d'accepter. Quelques-uns d'entre eux, d'une autorité incontestable, comme Albert le Grand et Suarès, ont soutenu l'opinion opposée ; saint Thomas et saint Bonaventure, tout en souscrivant à l'opinion la plus commune, ne la donnent que comme probable, et ils avouent, que les théologiens sont partagés sur cet article. Saint Bonaventure expose les deux sentiments, et il dit : Quis horum præponendus sit, difficile est videre, pro eo quod uterque modus catholicus est, et a viris catholicis

sustinetur ; uterque etiam modus excitat animam ad devotionem, secundum diversas considerationes [95].

Saint François de Sales entrait, sans hésitation, dans l'opinion qu'avait soutenue Suarès, que plusieurs théologiens ont adoptée ; qu'a exposée, d'une manière remarquable, un docte et pieux prélat de nos jours, dans un traité de la vie et des vertus chrétiennes. Selon le saint évêque de Genève, l'idée première de Dieu a été de se communiquer à la créature et « considérant qu'entre toutes les façons de se communiquer, il n'y avait rien de si excellent que de se joindre à quelque nature créée, en telle sorte que la créature fût comme, entée et insérée en la divinité, pour ne faire avec elle qu'une seule personne, son infinie bonté, qui de soi-même et par soi-même est portée à la communication, se résolut et détermina d'en faire une de cette manière, afin que... cette souveraine douceur fût communiquée si parfaitement hors de soi à une créature, que la nature créée et la divinité, gardant une chacune, leurs propriétés, fussent néanmoins tellement unies ensemble, qu'elles ne fussent qu'une même personne... Puis ayant préféré pour ce bonheur l'humanité sacrée de notre Sauveur, la suprême Providence disposa de ne point retenir sa bonté en la seule personne de ce Fils bien-aimé, ains de la répandre, en sa faveur, sur plusieurs autres créatures,... elle fit choix de créer les anges et les hommes, comme pour tenir compagnie à son Fils, participer à ses grâces, et à sa gloire, et l'adorer et louer éternellement... Ainsi ce grand Sauveur fut le premier en l'intention divine et en le projet éternel que la divine Providence fit de la production des créatures, et en contemplation de ce fruit désirable, fut plantée la vigne de l'univers... »

Ainsi, selon saint François de Sales, qui résume la théorie d'un grand nombre de théologiens, l'incarnation a été, dans la première intention de Dieu, pour sa gloire et pour la communication (le sa béatitude aux créatures raisonnables qu'il produirait. Les anges et les hommes ont été créés, en vue et pour la gloire de la personne divine qui devait s'incarner. L'intention seconde de Dieu, dans la prévision du péché originel, a été que la sacrée humanité du Verbe servit pour la rédemption du monde.

M. Olier persuadé que l'Église laissait, sur ce point, à ses enfants, une pleine liberté, pensait que le Verbe se serait incarné dans toute hypothèse ; mais que dans le cas où le monde n'aurait pas eu besoin de rédemption, il se serait uni à une nature impassible, pour être une hostie de louanges de son Père, pour réunir en lui et par lui tous les hommages des anges et des

hommes. Il n'aurait pas eu, dès lors, besoin de mère, non plus qu'Adam, dans sa production [96].

II. — Quand donc les temps déterminés par la sagesse divine pour donner au monde un Sauveur furent arrivés, Dieu prépara une Vierge, telle qu'il l'avait conçue dans ses conseils éternels [97]. M. Olier, exposant à un ami de confiance, probablement son directeur, les pensées qu'il avait eues le jour de la nativité de cette auguste créature, lui écrivait : « D'abord que je
« fus en oraison, je vis en esprit la très sainte Trinité
« regardant le chef-d'œuvre de ses mains, la très
« sainte Vierge naissant sur la terre, et je remarquai
« sa grande complaisance dans la vue et le regard de
« ce divin objet. Je me réjouissais de voir mon divin
« Tout et les divines personnes prendre leur plaisir
« en elle. C'était le premier objet de leur solide con-
« tentement qui eût paru dans le monde. Je voyais
« que, depuis la chute d'Adam, elle était l'unique
« objet de leur pleine complaisance sur la terre, parce
« que tous les hommes étant dans le péché, elle seule
« avait été sans offense et avait paru parfaite dans sa
« beauté. Cette complaisance d'un Dieu infiniment
« sage pour une créature me paraissait une chose
« admirable, mais elle ne me surprenait pas, voyant
« que cette créature était le chef-d'œuvre de son
« amour, en qui il avait mis tant de richesses et de
« trésors. Je voyais alors comme il fallait concevoir la
« grandeur des perfections de la sainte Vierge par la
« grandeur de l'amour que le Père éternel portait à
« son Fils bien-aimé, et comme cet amour est infini
« et n'avait point de bornes dans l'étendue des biens
« qu'il voulait lui faire, il lui avait aussi donné une
« mère, aux perfections de laquelle il n'y avait rien
« de comparable : qu'ainsi il mettait en elle tout ce
« qu'il pouvait et qu'il savait devoir contribuer à
« rendre une âme parfaite et digne de porter son
« Verbe, qui, sortant de son sein, devait trouver hors
« de lui un sein et une demeure convenable [98]. »

Cette bienheureuse Vierge, conduite au Temple dès sa plus tendre enfance, par l'inspiration du Saint-Esprit, y vécut l'espace de quinze ans, nous dit M. Olier, « en prières et en la contemplation des mys-
« tères de son Fils, auxquels alors elle ne pensait avoir
« aucune part qu'en qualité de servante. Elle priait
« pour les hommes avant que Jésus-Christ vînt au
« monde ; elle le souhaitait incessamment et l'attirait
« sur nous par des attraits et des charmes plus puis-
« sants que ceux de tous les prophètes ensemble. Dum
« esset rex in accubitu suo, nardus mea dedit odorem
« suavitatis. Mes prières et mes charmes ont été si
« puissants, qu'ils ont excité Dieu à quitter son repos
« et à sortir du lit de sa paix et de sa béatitude pour
« venir reposer dans mon sein [99]. »

La pensée de M. Olier, comme il s'en explique dans ses Mémoires, est que Dieu, touché des prières ardentes de la Vierge, prévint en sa considération le temps où il avait résolu d'envoyer le Messie ; le Verbe de Dieu avança sa venue dans le monde.

Que la sainte Vierge ait attiré le Fils de Dieu en elle par sa profonde humilité et par l'ardeur dé ses prières, nous n'en doutons pas ; qu'en sa considération Dieu ait avancé le moment qu'il avait déterminé pour le mystère de l'Incarnation, c'est une pensée pieuse que M. Olier a exprimée, comme ont fait bien d'autres auteurs mystiques et des théologiens, mais sans la présenter comme un article de doctrine certaine. D'ailleurs, il ne serait contraire ni à la sagesse, ni à l'immutabilité de Dieu, de former des desseins absolus, qui seront infailliblement exécutés dans le moment déterminé, et des desseins conditionnels, comme serait celui d'envoyer son Fils au monde à telle époque, si les prières des âmes saintes ne le portent pas à la prévenir. D'après un ordre de la Providence qui se révèle à nous dans le précepte de la prière, il y a des grâces que nous obtiendrons, ou dont nous serons privés, selon que nous aurons prié dans de bonnes conditions, ou que nous aurons négligé de prier. Ainsi Dieu aurait bien pu, dans une idée première, déterminer un temps pour envoyer son Fils au monde, et, dans une seconde idée, décider de prévenir ce temps en accédant aux humbles prières qu'il savait devoir lui être adressées par la sainte Vierge. Nous n'insistons pas sur ce point ; nous n'avons pas de motif de le discuter.

III. — Le moment heureux de la venue du Sauveur arrivé, l'archange Gabriel fut envoyé à la sainte Vierge ; voici comment M. Olier s'exprime sur ce mystère. Dès que la Vierge a donné son assentiment à la proposition que Dieu lui fait par l'organe de l'ange, le Saint-Esprit discerne et choisit dans le corps de cette bienheureuse vierge la partie la plus pure de son sang ; il la pénètre de sa vertu vivifiante et de sa sainteté, pour qu'elle puisse être présentée au Père éternel et devenir la chair du Verbe ; de sorte, comme dit l'Église, que le Fils unique de Dieu n'ait point horreur d'entrer dans le sein de la Vierge, Non horruisti Virginis uterum, mais qu'il y habite avec complaisance, comme il se plaît à habiter dans les temples consacrés par l'onction du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit donne à cette chair « une âme qui fut unie au Verbe, au mo-
« ment qu'elle entrait dans la chair, prévenant ainsi
« la substance et la personne qui devait naître de cette
« union de l'âme et du corps, si ces deux parties en-
« semble n'eussent été mutuellement prévenues par
« le Verbe ; qui, se présentant à elles au moment de
« leur union, qui était le moment où devait se former
« la personne humaine, substitue ainsi, par une douce
« prévention, sa personne divine à la personne hu-
« maine qui se fût faite de leur union.

« O divin et adorable moment, secrète et inscru-
« table sagesse de Dieu en la formation de son Verbe
« fait chair : que de ressorts divins pour l'accomplis-
« sement de ce chef-d'œuvre inconcevable ! Que
« cette personne divine, toute parfaite, est cause de
« biens et de perfections en l'âme et la chair de Jésus-
« Christ, formé en ce moment ! Ce n'est pas un enfant,
« c'est un homme parfait, femina circumdabit virum.
« C'est un homme dont Adam, qui fut créé parfait,
« n'est qu'une figure simple et très légère, et qui mar-
« que quelle sera la sagesse, la perfection et la par-
« faite ressemblance du second homme. Ce ne sera
« pas une image et simple ressemblance de Dieu ; ce
« sera son essence même et le Verbe parfait, Verbum
« abbreviatum. Ce sera ce Verbe qui dans l'éternité
« représentait la substance du Père dans son immen-

« sité. Maintenant le Verbe est abrégé, cette parole est
« rétrécie ; elle représente pourtant les perfections
« adorables de Dieu en ses mœurs et sa conduite [100]. » Il est certain en effet, que le Père Éternel ne se manifeste pas au dehors, par Jésus-Christ, selon tout ce qu'il est en lui-même ; nous n'étions pas capables, nous simples créatures, de recevoir en nous-mêmes cette lumière infinie.

M. Olier revient très souvent sur les desseins de Dieu, et sur son œuvre dans l'Incarnation du Verbe ; nous nous bornerons, pour le moment, à ce qu'il en dit dans un endroit de ses Mémoires.

« Parce que notre grand Dieu voulait recevoir cette
« gloire (la louange qui procède d'une claire con-
« naissance de la chose qu'on glorifie) hors de lui et
« par une nature inférieure, il fait dessein de se ser-
« vir de son Verbe et de le joindre à une nature rai-
« sonnable, capable de le connaître, et en le connais-
« sant tel qu'il est, de l'aimer, le louer et l'honorer ;
« et comme il voulait même être glorifié dans toute
« l'étendue de son être, il veut que cette nature
« raisonnable et intellectuelle soit jointe à la nature
« grossière et corporelle : si bien qu'il joint ensemble
« les deux natures, spirituelle et corporelle, en une,
« pour être loué et honoré de tout l'être. Il fait un
« composé des deux, dont une partie est esprit, et
« l'autre corps : ce composé s'appelle nature humaine.
« Il forme cette nature qui comprend tout être pos-
« sible, au moins tout être créé. Or dans toute la
« créature raisonnable il forme l'esprit le plus grand,
« le plus parfait, l'âme la plus belle, la plus vaste qui
« puisse être conçue, pour recevoir le plus de connais-
« sances et de lumières de Dieu qui puisse s'en con-
« cevoir. Pour le corps, Dieu le conçoit, et le forme,
« en ses idées le plus parfait et le plus accompli qui
« puisse être formé, Speciosus forma præ filiis homi-
« num, le plus beau et le plus agréable ; et à cet
« homme, si accompli, s'unit le Verbe divin, ce qui
« d'abord répand dans cet homme la claire vue de la
« grandeur divine, l'admirable et adorable essence,

« avec ses personnes divines, bref, lui communique
« tout ce qui se peut voir et se comprendre de Dieu,
« hors de lui-même [101]. »

Ce que dit ici M. Olier, que le Verbe divin s'unit à cet homme si accompli, ne signifie pas que le Verbe divin s'unit à l'homme déjà formé par l'union du corps et de l'âme, avec sa personnalité humaine, ce qui serait en contradiction avec la doctrine qu'il a expliquée si soigneusement plus haut : il veut dire seulement que le Verbe s'unit à ces deux éléments si parfaits de la nature humaine, de l'union desquels devait résulter un homme accompli ; mais la création de l'âme, la formation du corps, l'union du Verbe, se firent simultanément, de sorte qu'il n'y eut, à aucun moment, de personne humaine, le Verbe divin ayant prévenu cette personnalité pour lui substituer sa personne divine, comme nous l'a dit M. Olier.

On trouve ailleurs d'autres expressions qui, prises dans leur rigueur littérale, seraient incorrectes et donneraient une fausse idée du mystère, mais qui s'expliquent facilement dans le sens de l'auteur. Ainsi M. Olier dit quelque part : « Le Père est dans le Fils, et le Fils
« dans le Père, quoique tous deux soient distingués
« par deux personnes opposées. Un Dieu en tous les
« deux fait l'unité parfaite. C'est ainsi que le Père ha-
« bitant en Marie, et le Fils en Jésus, tous deux n'é-
« tant qu'un en Dieu qui les unit, il se trouve que
« Marie, tabernacle du Père, et aussi Jésus-Christ, ta-
« bernacle du Fils, ne sont qu'une seule chose dans
« un même Dieu et fait une unité parfaite de tous les
« deux qui sont inséparables, indivisibles, et ne se
« peuvent éloigner l'un de l'autre [102]. »

Dans ces phrases incidentes, M. Olier cherche à expliquer l'union morale, aussi parfaite qu'il est possible, entre Jésus et Marie sa sainte mère, plus parfaite encore aujourd'hui dans le ciel qu'elle n'a pu l'être sur la terre ; il est bien loin de sa pensée de vouloir presser la comparaison entre l'union du Père éternel avec Marie, dans laquelle il habitait par sa grâce, comme dans son tabernacle, et l'union du Verbe avec la nature humaine.

On ne peut pas dire, au sens littéral des mots, que le Fils demeurât dans Jésus, puisque le Fils et Jésus, c'est tout un ; Jésus-Christ n'est pas le tabernacle du Verbe : le dire serait tomber dans l'hérésie nestorienne ; mais le Verbe divin, le Fils de Dieu, habitait dans l'humanité et se manifestait par

elle ; c'est dans ce sens que l'humanité était le tabernacle du Fils de Dieu. On dit de même que l'âme est dans le corps comme dans son tabernacle, bien que l'âme et le corps, unis ensemble, forment l'homme.

§ II. — LUMIÈRES ET GRACES DE JÉSUS ENFANT DANS SA SAINTE HUMANITÉ.

Nous ne pouvons qu'admirer cette communication de lumières divines faite à la sainte âme de Notre-Seigneur, dès le moment de l'Incarnation : il nous est bon de nous arrêter un moment sur ce point pour mieux connaître les mystères de l'enfance de Jésus-Christ, et expliquer quelques difficultés qui pourraient naître du texte manuscrit du pieux écrivain.

I. « Jésus-Christ ne voyait rien de nouveau qui le
« surprit, car au premier moment de sa conception,
« il entra en jouissance de son Père, par une partie,
« et vit en lui tout ce qui s'y peut voir et tout ce que
« Dieu peut manifester de soi, hors de soi-même, si
« bien qu'en ce moment, il commença de voir et
« d'aimer, autant que Dieu peut être vu et aimé de
« la créature ; et ensuite Notre-Seigneur loua Dieu
« aussi parfaitement qu'il peut être loué. Alors notre
« Dieu commence d'être honoré, loué, estimé, glo-
« rifié, reconnu, remercié, aimé et adoré autant
« qu'il le peut être [103]. »

C'est bien en ce moment solennel de son entrée dans le monde que Notre-Seigneur s'offrit à son Père, à la place des victimes prescrites par la loi mosaïque. Ingrediens mundurn dicit... : Holocautomata pro peccato non tibi placuerunt..., corpus autem aptasti mihi, tunc dixi : Ecce venio..., ut faciam, Deus, voluntatem tuam ; paroles qui manifestent, tout à la fois, et les lumières de la sainte âme de Jésus-Christ, et son zèle pour la gloire de Dieu [104].

M. Olier écrit dans le même sens, en son traité des Attributs divins :
« Dieu engendre le Verbe incarné
« dans un moment et le fait homme parfait dans ce
« moment-là même, midier circumdabit virum. La

« femme environnera l'homme et l'engendrera aussi
« parfait dans sa raison que s'il avait les trente-trois
« ans, dans lesquels il est mort, n'étant pas plus savant,
« ni plus avancé dans la sagesse, qu'il ne l'était au
« moment de sa génération dans le ventre de sa mère,
« dans lequel Dieu versa la plénitude de sa sagesse et
« de sa science [105]. »

M. Olier nous fait remarquer quatre dipositions en Notre-Seigneur en ce moment. « La première disposi-
« tion de l'âme de Jésus-Chrit, est la religion vers son
« Père, lui rendant toute l'adoration, tout l'amour,
« toutes les louanges qui sont dus à Sa Majesté. La
« seconde était dans soi-même, d'un anéantissement
« profond, devers un éloignement infini de toute
« propre recherche, dans un fond d'humiliations,
« d'amour de pauvreté, de patience et autres vertus
« semblables. La troisième disposition était vers le
« prochain qui lui élargissait le cœur, embrassant tous
« les hommes, et se faisant hostie pour leurs péchés,
« dans une soif extrême de mourir pour leur rédemp-
« tion. La quatrième était de haine pour le péché
« qu'il détestait incessamment dans son cœur [106]. »

Cette sagesse, cette science ne se manifesta pas tout d'abord à l'extérieur, dans toute son étendue. « Le
« divin intérieur de Jésus est la chose du monde la
« plus belle et la plus admirable qui soit au-dessous de
« la divine Majesté, au-dessous des trois personnes ado-
« rables. Rien n'est semblable à vous, ô mon Jésus ;
« en votre intérieur, rien n'est égal à vous, et plût à
« Dieu que je puisse être éternellement abîmé dans
« l'adoration de votre sainteté. O âme divinisée, qui
« n'a rien de l'infirmité qui paraît au dehors de votre
« personne ! O mon Jésus, qu'on est trompé en vous
« voyant, et qu'on voit peu de choses de vous, quand
« on vous contemple seulement par le dehors [107] ! »

A l'extérieur, en effet, on ne voyait qu'un faible rejaillissement des perfections de l'intérieur ; on croyait même remarquer un progrès en

science et en sagesse pendant son enfance, mais ce n'était qu'une manifestation progressive de la plénitude de science qui était en lui. « Dieu en son Verbe, dit encore M. Olier,

« communia l'âme de Jésus-Christ à ses perfections,
« qui allaient augmentant et croissant tous les jours.
« Puer crescebat et confortabatur, plenus sapientia...
« Proficiebat sapientia et ætate et gratia apud Deum
« et homines [108]. Dieu allait toujours communiquant
« nouvelles vertus et nouvel accroissement de perfec-
« tions divines, selon que la sagesse du Père ordon-
« nait, et cela se manifestait aux yeux de ses parents...
« Et quoique Dieu fût tout entier dans son Fils et que
« le Verbe fût totalement uni à l'âme de Notre-Sei-
« gneur, ornée par conséquent de toutes les vertus
« et perfections au souverain degré, qui ne pouvaient
« être augmentées en leur fonds, il se manifestait
« pourtant par ses opérations et ne les opérait pas
« avec égalité et uniformité, agissant tous les jours
« avec plus de force et de vigueur [109]. »

Selon cet ordre de Providence, Notre-Seigneur, dans son enfance, obéit à Marie et à Joseph, et se laisse conduire. « Dieu le Père, dit M. Olier, se rendait

« visible à lui, sous saint Joseph. La sainte Vierge et
« saint Joseph représentaient ensemble une seule et
« même personne de Dieu le Père... Saint Joseph était
« à Jésus-Christ l'image de son oratoire, où il adorait
« son Père éternel et lui rendait tous les devoirs de
« sa religion. Il voyait en lui les décrets de son Père et
« il entendait sa parole prononcer par la bouche de
« ce grand saint. C'était l'oracle de Jésus-Christ [110]. »

Ainsi Notre-Seigneur, plein de grâces et de vérité dans sa sainte humanité, comme il convenait au Fils unique de Dieu, recevait de son Père céleste, par l'organe de Marie et de Joseph, la direction qu'il devait suivre, et il ne manifesta, durant le cours de sa vie, les trésors de sagesse qu'il possédait en son intérieur, que dans la mesure qu'il jugeait convenable.

II. — M. Olier, on l'a vu, est aussi explicite qu'on puisse l'être sur la science de Notre-Seigneur depuis le moment de sa conception. Il s'est

néanmoins élevé une difficulté sur sa doctrine à cet égard, parce qu'il semble affirmer quelque part que le Père éternel n'aurait révélé à Notre-Seigneur qu'après sa résurrection, des mystères qu'il avait voulu lui tenir cachés avant sa mort. « Il y a, dit-il, des mystères que Dieu
« a voulu tenir cachés, en quelque chose, à son Fils
« voyageur en la terre, qu'il lui a révélé pleine-
« ment dans le ciel en sa résurrection [111]. »

Voici l'explication qu'il en donne :

« Il faut savoir qu'en Notre-Seigneur son âme était
« partagée comme en trois régions, la supérieure, la
« moyenne et l'infime [112]. La suprême région de son
« esprit était dans la gloire, et ce que l'on appelle
« en philosophie et théologie communément la partie
« supérieure de l'âme, qui est l'entendement, la mé-
« moire et la volonté, qui est cette partie de l'âme
« qui se peut appliquer à Dieu et aux choses spiri-
« tuelles et même corporelles, par reconnaissance et
« par affection raisonnable ; partie qui n'est point
« engagée en la matière, et qui n'est pas liée, ni oc-
« cupée, pour donner la vie au corps, ni pour animer
« les facultés de ses actions grossières ; mais qui est
« seulement en liberté pour contempler et pour aimer
« ce qui lui est sortable, pourvu qu'elle ne soit point
« surprise et abusée par les sens, et cette partie d'elle-
« même qui prend part aux plaisirs et aux douceurs
« qu'ils goûtent. Cette partie, dis-je, nommée supé-
« rieure, est partagée en deux en Notre-Seigneur
« Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'elle s'occupe diverse-
« ment aux choses, ou agit en deux manières diffé-
« rentes : car par une puissance absolue de Dieu, la
« même partie supérieure de son âme, selon une
« portion d'elle-même, jouit de Dieu dans la lumière
« de gloire, et néanmoins cette même puissance de
« Dieu fait que toute l'âme n'est point tellement ab-
« sorbée dans la gloire, qu'il ne lui reste encore quel-
« que chose de cette même portion, qui raisonne et
« s'applique aux choses en raisonnant, dépouillée ou

« dépourvue de cette lumière de gloire dans une autre
« portion d'elle-même.

« Or il faut encore savoir, pour la gloire de notre
« bon Maître, que ce qui lui restait d'entendement, de
« volonté et de mémoire, hors la possession et jouis-
« sance de la gloire, était tellement orné de dons du
« Saint-Esprit, dons de science, de discernement,
« d'esprit, de lumière pénétrante qui sonde tous les
« cœurs et les secrets de l'âme, qu'il n'y avait lumière,
« ni connaissance des choses passées, présentes et à
« venir dont son entendement ne fut illuminé. Il avait
« en lui tous les trésors de la sagesse et de la science
« communicable hors de Dieu. Il avait en sa vo-
« lonté tous les sentiments les plus parfaits, les plus
« purs et les plus religieux, les plus amoureux en-
« vers son Père qui soient possibles, ce qui faisait
« ce beau paradis de son âme comme je l'ai déjà
« dit [113]. »

M. Olier confirme ici ce qu'il a dit en plusieurs autres de ses écrits, que Notre-Seigneur a eu dès son enfance, dès le moment de sa conception, la connaissance parfaite de toutes choses, autant qu'une âme créée peut la recevoir de Dieu. Sous ce rapport, il pense et il parle comme tous les théologiens ; il est tout à fait opposé à ces hérétiques du sixième siècle, de la secte des eutychéens, et signalés sous le nom d'Agnoètes, qui furent condamnés par les Pères, pour avoir dit que Notre-Seigneur avait été, dans son enfance, ignorant comme le reste des hommes. Seulement, et ici vient une question de philosophie difficile à résoudre, il a cru que la partie supérieure de l'âme, où sont l'intelligence et la volonté, peut être considérée sous deux aspects différents : en tant que Jésus-Christ jouissait de la lumière de la gloire, de la vue intuitive de Dieu, de l'amour béatifique, et en tant qu'il était encore dans les infirmités de la vie mortelle : comprehensor et viator, comme disent les théologiens. Dans l'état glorieux où il est établi par le mystère de l'Incarnation, il avait une pleine connaissance des choses ; dans l'autre partie, l'âme de Notre-Seigneur n'avait pas, selon M. Olier, une connaissance parfaite de certains mystères. Dieu les lui tenait cachés en quelque chose, jusqu'au jour de la résurrection [114].

Il est difficile de comprendre comment on peut concilier en Notre-Seigneur, en tant qu'homme, une connaissance parfaite des choses dans la partie supérieure de l'âme qui jouissait de la lumière de la gloire, avec quelques obscurités en l'autre partie de son âme, sur certains mystères de l'avenir, dans laquelle son Père l'aurait laissé. Mais, est-il bien plus facile de comprendre comment, dans une même âme, a pu se concilier une suprême béatitude avec une suprême tristesse ?... Nul catholique cependant ne doute que ces deux états ne se soient trouvés en Notre-Seigneur pendant sa vie mortelle.

Le cardinal Franzelin voit là un grand mystère. Il résout la difficulté par ces deux états de Notre-Seigneur que nous indiquions plus haut, parce que, dit-il, il y a une différence entre le mode de connaître et de vouloir dans l'homme, selon qu'il est dans l'un ou l'autre état. Il ajoute qu'il ne répugne pas à la puissance absolue de Dieu, d'établir un homme dans ce double état et de faire qu'il éprouve en même temps une très grande joie et une très grande tristesse, ce qui serait naturellement impossible [115].

M. Olier raisonne d'après le même principe : lui aussi s'appuie sur la puissance absolue de Dieu, et il pense qu'il n'est pas impossible que Dieu, éclairant une partie de l'âme de Jésus-Christ de la lumière de gloire, ait voulu que la partie qui n'était pas dans la gloire, n'eût qu'une connaissance imparfaite de certains mystères, jusqu'au jour de sa résurrection. Ce serait donc par cette partie inférieure, selon laquelle Notre-Seigneur était voyageur et vivait comme serviteur de son Père, qu'il aurait dit à ses disciples : Je ne connais pas le jour du jugement.

Le cardinal Franzelin convient qu'il y a un mode de connaître et de vouloir, qui correspond à l'état de l'homme voyageur, et qui diffère de celui de l'homme admis à la vue de Dieu. Saint Thomas distingue dans la partie supérieure de l'âme plusieurs aspects, inégaux en dignité : l'intelligence et la raison ; la raison spéculative et la raison pratique ; la raison supérieure a pour objet les idées éternelles, et les règles des mœurs ; l'objet de la raison inférieure est l'application de ces idées aux choses temporelles. Si, d'après le cardinal Franzelin, il y a dans l'homme deux modes différents de connaître selon son état de voyageur, ou de compréhenseur, comme il dit ; si, d'après saint Thomas, une seule et même faculté, même dans la partie supérieure de l'âme, peut recevoir une lumière inégale, suivant le point de vue où on la considère, répugne-t-il d'admettre, par analogie, avec M. Olier, dans l'adorable humanité du Sauveur, une partie plus éclairée que l'autre,

comme recevant de Dieu, à cause de la plus grande perfection, une lumière plus abondante ? Cette partie pourrait donc connaître des choses qui ne seraient pas communiquées à la partie inférieure. Nous le comprenons difficilement ; mais il n'y a pas de contradiction dans cet ordre d'idées [116].

Nous n'avons pas à nous prononcer sur cette matière : la conception de M. Olier est discutable ; elle n'est certainement pas digne de censure [117].

I.

CONSÉQUENCES PRATIQUES QUE M. OLIER TIRE DES PERFECTIONS DE LA SAINTE ENFANCE DE NOTRE-SEIGNEUR.

La considération des lumières et des grâces communiquées à l'âme de Notre-Seigneur dès son entrée dans le monde et du mystère de sa bienheureuse nativité, inspira à M. Olier une tendre dévotion à sa sainte enfance. Il la pratiqua toute sa vie ; il désira l'inspirer à tous ceux qui s'associaient à son œuvre dans la compagnie de Saint-Sulpice, et il y portait les âmes qui désiraient tendre à la perfection de la vie chrétienne.

Parmi les maximes qu'il nous a laissées, sous le titre de Pietas seminarii Sancti Sulpitii, il en est une qui n'a pas d'autre objet. Il y est dit que la Société doit embrasser avec une tendresse particulière les mystères de la sainte enfance du Sauveur, et puiser en elle l'esprit de Jésus-Christ ; surtout l'esprit d'humilité et de simplicité, qui en est le caractère essentiel. Nous y sommes exhortés à méditer et à ne jamais oublier les paroles du Sauveur, qui veut que nous devenions semblables à un enfant : Societas sacrosanctæ infantiæ Jesu Salvatoris mysteria teneritudine præcipua amplexabitur, cujus vitam, mores et spiritum præcipue humilitatis et simplicitatis, sugere contendet... nunquam oblita hujus sententiæ ; quod nisi efficiamini sicut parvulus iste, non intrabitis in regnum cœlorum.

Il y a dans la méditation des mystères de Jésus-Christ plus qu'une leçon et un exemple : il y a une grâce particulière à chacun d'entre eux, afin que nous participions par cette grâce à la vie de Notre-Seigneur, et que nous réalisions en nous le vœu de l'apôtre saint Paul : Revêtez-vous de Jésus-Christ, ayez en vous les sentiments qu'il avait. Induimini Dominum Jesum... Hoc sentite in vobis, quod et in Christo Jesu [118].

La sainte Église, toujours instruite par ses traditions sacrées, et inspirée de Dieu, prend certains temps dans l'année pour s'appliquer aux mystères et se disposer à en recevoir les fruits [119]. Ainsi le temps qui s'écoule depuis Noël jusqu'à la Présentation de Jésus au Temple est plus spécialement consacré au mystère de sa sainte enfance. Ce mystère nous est rendu, en quelque sorte, présent, par la grâce que Dieu y a attachée, et qui opère. en nous. Notre-Seigneur a toujours les dispositions qu'il avait quand il vint au monde, quand il fut mis dans une pauvre crèche, quand il fut conduit en Égypte, quand il fut porté au Temple pour y être présenté à son Père, et il veut nous établir dans ces mêmes dispositions de sa sainte enfance, qui sont surtout l'innocence, la simplicité, un abandon filial à la direction de ceux que la divine Providence a établis pour nous conduire. Ces vertus sont essentielles à tout chrétien dans un certain degré ; elles conduisent à une grande perfection les âmes qui s'y appliquent [120]. M. Olier nous en donne quelque idée dans une lettre qu'il écrivait à un homme du monde, qui pouvait être le marquis de Fénelon, ou le baron de Renty, avec qui il avait des rapports intimes et qui étaient capables de comprendre et de suivre ses conseils.

« L'enfance chrétienne portera en vous un oubli
« total des lois du monde et de sa sagesse, et elle éta-
« blira votre âme dans un état si dégagé du siècle,
« qu'elle ne pourra plus se conformer en rien à ses
« mœurs, ni prendre pour sa conduite aucune de ses
« règles.

« C'est être enfant que de n'avoir point de prudence
« et de sagesse humaine et d'aller où porte l'obéissance
« et le mouvement de l'Esprit-Saint. L'enfant va sans
« retour partout où on le mène, et les enfants de Dieu
« vont partout où l'Esprit de Dieu les conduit. Ils ne
« s'amusent point à regarder si ce qu'ils font est selon
« les lois du monde, et s'il est conforme à ses cou-
« tûmes ; mais, se contentant de la sagesse de la foi,
« qui est la sagesse de Dieu même, qu'il donne à ses
« enfants pour règle et pour lumière, ils s'abandon-
« nent purement et sans retour à sa sainte conduite ;
« ils évitent ainsi tout mélange de la lumière humaine,
« qui par son impureté éteint souvent en nous celle de

« Dieu ; et, considérant que les rois qui furent adorer
« Notre-Seigneur sous la conduite de l'étoile, qui
« figurait la lumière du paradis, furent privés de sa
« clarté, durant qu'ils furent chez Hérode et qu'ils
« consultèrent d'autres principes que la foi, ils ne
« veulent point chercher en leur propre esprit, ni en
« leur propre jugement, ce qu'ils doivent faire, mais
« dans ce que la lumière de Dieu leur en découvre et
« que l'obéissance leur en apprend.

« Ils ne font plus aussi de retour sur eux, ni de
« réflexion sur ce qu'on en dira dans le monde ; et,
« comme ils ne s'arrêtent plus à cette prudence, dont
« l'Écriture sainte dit que toutes les pensées sont
« vaines, et les prévoyances incertaines, Vanæ sunt
« cogitationes hominum et providentiæ incertæ, ils
« tiennent les yeux fermés à ces vaines lumières, afin
« d'avoir la sagesse divine et adorable qui les conduise
« en tout, et qui, remplissant toujours leur esprit des
« vérités divines et de la foi, leur serve de règle en
« toute leur vie. Ils ne se contentent pas même d'éviter
« en général la sagesse humaine en ce qu'elle a de
« malicieux, mais encore en ce qu'elle a de l'homme,
« pour ne se point porter aux choses de la piété seu-
« lement par un principe général d'un esprit bien in-
« tentionné, mais par le mouvement du Saint-Esprit
« et par sa divine lumière, qui leur fait regarder en
« chaque chose le bon plaisir du maître et du Père
« céleste [121]. »

M. Olier s'était formé à la dévotion de la sainte enfance, sous la direction du Père de Condren, supérieur général de l'Oratoire, homme d'une vertu éminente. « Il me dit peu de temps avant sa mort, rap-
« porte M. Olier : Prenez l'enfant Jésus pour votre
« directeur. Paroles qui me furent bien chères et bien
« utiles, et qui marquaient ces dispositions qu'il a plu
« depuis à Notre-Seigneur de me manifester ; qu'il
« en soit béni à tout jamais, à tout jamais... Je ne
« doute pas que Notre-Seigneur ne désire de moi que

« je vive en enfant, sans souci, sans réflexion, en
« bonne simplicité, m'abandonnant entre ses bras,
« comme un enfant entre les bras de son père, qui ne
« pense à rien qu'à lui plaire et le contenter, l'aimer,
« l'adorer, le louer et lui souhaiter toute sorte de
« gloire, gardant pour moi toute la confusion et le
« mépris ; c'est là tout mon attrait ordinaire ; j'en
« remercie mon Dieu de tout mon cœur [122]. »

§ III. — NOTRE-SEIGNEUR SE PRÉPARE A SON MINISTÈRE PUBLIC. — VIE DE RETRAITE. — BAPTÊME. — PÉNITENCE AU DÉSERT.

T. — Une personne fort pieuse croyait que Notre-Seigneur avait parcouru, depuis l'âge de douze ans jusqu'à sa trentième année, les diverses parties du monde, dans le Midi, en Orient, dans le Nord, pour préparer les voies à son Évangile, et elle communiqua cette idée à M. Olier, idée singulière et sans vraisemblance. M. Olier se contenta de dire simplement que notre Sauveur s'était toujours rendu visible, depuis son enfance, « soit qu'il ait voyagé pour convertir
« les âmes, et aller par les quatre coins du monde
« pour porter le nom de son Père, comme la matière
« des bénédictions qu'il voulait répandre par ses apô-
« tres, soit qu'il ait demeuré, retiré dans la maison
« de son père et de sa mère, il a toujours été visible
« et a mené une vie commune avec les hommes. » Il ne s'arrêta pas à cette supposition ; car dans la semaine du Saint-Sacrement de l'année 1644 il écrivait : « Jésus demeura trente ans retiré de la conver-
« sation et du commerce des hommes. De trente-trois
« ans, il en demeura trois en conversation ; encore,
« pour l'ordinaire, il se retirait dans les montagnes
« avec son Père pour converser avec lui en soli-
« tude [123]. » Quelques années après, le 2 avril 1647, il écrivait que « la sainte Vierge a passé trente-
« trois ans à converser avec son fils [124] ». Il exprime la même idée, en

parlant de l'amour mutuel de Jésus et de Marie : « Les trente années que la sainte Vierge
« passa avec lui [125]. » — « Notre-Seigneur a demeuré trente années retiré de la conversation des hommes [126], » cette pensée se rencontre en bien d'autres endroits des écrits de M. Olier [127].

Il n'y a donc pas lieu d'insister sur ce point. Si M. Olier avait eu d'abord quelque hésitation, ce qui nous parait fort douteux, il ne tarda pas à suivre le sentiment commun. Il parla comme tous ceux qui ont parlé de la vie cachée de Notre-Seigneur dans l'humble maison de Nazareth, en compagnie de sa sainte Mère et du bienheureux saint Joseph ; vie cachée, peu appréciée du monde qui aime le mouvement et l'éclat, mais bien précieuse aux yeux de Dieu et d'une très grande utilité pour les âmes ; puisqu'elle nous apprend comment on se sanctifie, et que l'on glorifie Dieu en s'appliquant aux actes d'une vie simple, très ordinaire, ce qui est la condition de la plupart des hommes.

II. — Notre-Seigneur sortit de la maison de Nazareth pour entrer dans une retraite plus profonde. C'est par l'humiliation et la pénitence qu'il veut se préparer immédiatement à son ministère public ; voilà pourquoi il va d'abord, sur les bords du Jourdain, recevoir le baptême des mains de saint Jean, et ensuite il se retire au désert.

M. Olier nous dit : « Dieu, en créant Adam, le fit à
« son image et à sa ressemblance. Il lui donna un
« esprit rempli de connaissances et d'amour. Dieu lui
« donna des qualités semblables à sa grandeur ; il
« l'établit roi sur tout le monde, il le fit possesseur
« de toute créature, il le fit bienheureux et le mit
« dans le paradis, en sorte qu'il était comme un dieu.
« sur la terre. Mais après la chute déplorable de ce
« premier homme, Dieu changea de dessein ; il prit
« une autre voie : il voulut nous sauver par l'humilité,
« et par le détachement des créatures dont la jouis-
« sance l'avait misérablement perdu... Dieu donc, par
« un amour ineffable de l'homme, voulant lui montrer
« l'exemple de cette voie, voulut s'anéantir lui-même ;
« il quitta le domaine des créatures, il quitta son plai-
« sir et sa gloire, et toute la figure et la forme de la
« divinité, il prit la qualité de serviteur : Exinanivit

« semetipsum, formam servi accipiens. Il est si admira-
« ble en son amour et sa douceur, qu'il ne voulut rien
« commander à l'homme, qu'il ne le fît lui-même
« auparavant, et, pouvant ordonner absolument, il
« voulut pourtant faire le premier ce qu'il commande,
« se soumettre à son conseil et à sa loi. Il voulut ap-
« porter sur la terre la grâce d'anéantissement et la
« fonder en son Église par son propre avilissement, et
« comme ce mystère est immense, comme cet anéan-
« tissement est infini, il est une source de grâces..
« Dieu le premier s'anéantit, afin que nous nous anéan-
« tissions ; il anéantit effectivement l'éclat de sa splen-
« deur, se revêtant de la forme de l'homme, pour
« obliger l'homme à cet exemple, à s'anéantir lui-
« même [128]. »

Ce fut par le mystère de l'Incarnation que commença cette prodigieuse humiliation du Fils de Dieu ; elle se manifesta dans la pauvre crèche de Bethléem, à la circoncision, dans la vie de Nazareth, mais d'une manière plus frappante au baptême de Notre-Seigneur et au désert.

Nous revenons aux manuscrits de M. Olier.

Il remarque d'abord que lors du baptême de Notre-Seigneur, comme plus tard dans le mystère de sa transfiguration, le Père éternel nous présente le Sauveur comme son Fils bien-aimé, mais qu'il ne prononce pas au Jourdain ces paroles que l'on entendra sur le Thabor : Ipsum audite, Écoutez-le ; parce que

« Dieu, dont la sagesse ne dit rien d'inutile et hors de
« temps, ne le proposait point alors pour docteur,
« mais plutôt pour victime chargée de nos péchés,
« par le baptême du Jourdain ; et toutefois, pour jus-
« tifier son innocence, il le déclare son fils et son fils
« bien-aimé [129]. »

Jésus-Christ, chargé de nos péchés, et en cette qualité pénitent pour nous tous, « va dans le désert, se

« réputant indigne, comme criminel et comme hostie
« pour le péché, de converser avec les hommes, de
« même que le bouc émissaire dans l'ancienne loi,
« qui était chassé dans le désert, après avoir été

« chargé des péchés de tout le peuple, par les mains
« du grand prêtre. D'où vient même que le Saint-Es-
« prit chassa Notre-Seigneur dans le désert comme
« le dit saint Marc : Spiritus expulit eum in deser-
« tum [130] ; il le pousse dans le désert, après que Dieu
« le Père, par les mains de saint Jean, son ministre,
« l'a revêtu de tous nos crimes... Aussitôt après il sort
« du commerce du monde, quitte la société des hom-
« mes ; il est séparé par l'ordre du Saint-Esprit, comme
« la victime d'anathème, couverte de tous les crimes
« présents et à venir, et ainsi indigne de vivre parmi
« les hommes, de même que les lépreux qui étaient
« séparés de l'entretien des hommes.

« En cet esprit de pénitence, il vit avec les bêtes, il
« est exposé aux tentations des démons ; pendant ce
« temps-là, il se prive, l'espace de quarante jours, de
« boire et de manger ; car une âme qui reconnaît sa
« faute et ce qu'elle mérite, pour l'offense commise
« contre la majesté de son souverain maître, connaît
« qu'elle est indigne d'user de ses bienfaits ; elle con-
« naît fort bien qu'elle ne mérite pas de vivre à ses dé-
« pens ; de même qu'un serviteur qui a commis un
« crime contre son maître n'ose plus se présenter dans
« sa maison pour vivre de ses biens... Donc notre maî-
« tre, pour donner exemple de cette vérité, ne se con-
« sidère pas comme fils du Très-Haut pour lequel il
« avait fait toute créature ; mais au contraire, se re-
« gardant comme pécheur, comme payant les devoirs
« des pécheurs, comme portant leur peine, s'abstient
« pendant quarante jours de boire et de manger,
« comme se réputant indigne des biens de Dieu.

« Revêtu de notre chair et ressemblance, il a pour
« compagnons et maîtres les démons. Il se laisse tenter
« comme pécheur ; et c'est pour ce sujet, en qualité de
« pleige (caution) des pécheurs, portant sur soi l'in-
« firmité et l'affliction qui leur est due, à savoir d'être
« esclave du démon, qu'il se laisse ainsi traiter par

« eux, et en particulier il souffre cette confusion dans
« le désert, où il va faire pénitence : A quo quis vin-
« citur, hujus servus est [131], celui qui est vaincu de-
« vient l'esclave de son vainqueur ; ensuite de cette
« punition et de cette misère, le Fils de Dieu, souffrant
« pour nos péchés, souffre aussi les persécutions et
« les tentations du diable, auquel même il souffre le
« pouvoir de l'emporter sur le Temple ; invoquant Dieu
« dans les délaissements sortables à son état, et dans
« les troubles importuns que lui causaient les diables :
« Fugiens mansi in solitudine... expectabam eum
« qui salvum me fecit apusillanimitate spiritus et tem-
« pestate [132]. »

III. — Il y a, dans ces extraits des Mémoires, des termes qui semblent dépasser la pensée de M. Olier, mais que lui-même nous apprend, par le contexte, à réduire à leur vrai sens. Nous ne nous arrêtons pas au mot d'anéantissement du Verbe, dans le mystère de l'Incarnation ; cette expression est consacrée par le langage commun des docteurs catholiques ; elle traduit ce que saint Paul a dit : Exinanivit semetipsum. Tout le monde en comprend la signification. On est plus étonné de ce que l'on vient de lire, que les démons ont été les compagnons et les maîtres de Notre-Seigneur, que ce divin maître était leur esclave, qu'ils lui causaient des troubles importuns, etc., etc.

La pensée est que Notre-Seigneur, portant dans sa chair la ressemblance du péché, venu dans ce monde pour être substitué aux pécheurs et pour porter la peine due à leurs crimes, a permis que le démon eût une certaine action extérieure sur lui. C'est à quoi il a bien voulu se soumettre, comme nous le rapporte l'Évangile dans le récit des tentations. M. Olier nous montre comment le Père céleste exaltait son divin Fils à mesure que celui-ci s'abaissait et que ses humiliations ont été pour nous une source de force pour triompher des démons. « Le combat (de Jésus-Christ contre le dé-
« mon) nous est avantageux à cause qu'il nous a acquis
« grâce pour surmonter aussi le diable, et cette vic-
« toire nous est un arsenal où nous pouvons trouver
« des armes très puissantes contre notre ennemi : c'est
« une source inépuisable de vertu et de force contre
« l'attaque des démons. Aussitôt que les démons s'en-

« fuient, les anges viennent le servir... Dans tous ces
« mystères de notre foi où notre Maître parait humilié,
« aussitôt Dieu le Père ne manque pas de le relever.
« Par exemple au Jourdain, dans lequel il se fait bap-
« tiser comme pécheur, son Père le déclare son fils ;
« au mystère de la Circoncision, où il a paru aussi
« comme pécheur, il reçoit le nom de Sauveur ; à Beth-
« léem, où il est rebuté, les rois viennent le recher-
« cher de l'Orient. Humilié sur la terre, le ciel l'honore
« par son étoile ; les Mages l'adorent, lui rendent,
« pour l'humiliation de pécheur, des hommages de
« Dieu [133]... »

IV. — De ces traits ressortent de salutaires instructions sur la pénitence que nous devons faire en nous unissant à Notre-Seigneur, et sur les attaques auxquelles nous devons nous attendre du côté des démons. Nous dirons là-dessus les pensées de M. Olier.

Que nous devions faire pénitence, c'est-à-dire offrir à Dieu des œuvres satisfactoires pour nos péchés, nul catholique n'en doute, et c'est en Notre-Seigneur que l'expiation trouve sa vertu, selon ces belles paroles du concile de Trente : In Christo... satisfacimus, facientes dignos fructus pœnitentiæ, qui ex illo vim habent, ab illo offeruntur Patri, et per illum acceptantur a Patre [134].

« Notre-Seigneur, nous dit M. Olier, est la plénitude
« de la pénitence, il en porte l'esprit en lui et en revêt
« toute l'Église ; en sorte que toute pénitence qui pa-
« raît au dehors, si elle est réelle et véritable, émane
« de cet esprit intérieur de pénitence qui est en Jésus-
« Christ, d'où il se répand en nous.

« On peut exercer sur soi des rigueurs, et même très
« violentes ; mais si elles ne sont pas émanées de Notre-
« Seigneur pénitent en nous, elles ne peuvent être des
« pénitences chrétiennes. C'est par lui seul que l'on
« fait pénitence : il la commence ici-bas, sur la terre,
« en sa propre personne, et il la continue en dilatant
« ses membres ce qu'il avait rétréci en lui-même.

« Je ne dis pas seulement que la pénitence se fasse
« par Jésus-Christ, c'est-à-dire par ses mérites et

« par ses grâces, mais encore je dis que nous devons
« la faire réellement en lui-même, c'est-à-dire qu'il
« doit être le principe, en son esprit, de notre péni-
« tence, animant notre âme des dispositions intérieures
« d'anéantissement, de confusion, de douleur, de con-
« trition, de zèle contre nous-mêmes, de force pour
« accomplir sur nous la peine et la mesure de sa-
« tisfaction que le Père veut recevoir de Jésus-Christ
« en notre chair.

« Jésus-Christ est donc le pénitent public et même
« le pénitent universel ; car c'est lui seul qui fait pé-
« nitence en tous... Il a pris pour sa part une portion
« de pénitence extérieure, et il en distribue aussi une
« partie à chacun de ses membres, mais il s'est
« réservé pour lui seul la plénitude de l'esprit inté-
« rieur, qui fait en tous ses membres les opérations
« extérieures [135]. »

V. — On a blâmé récemment, dans une revue, la pieuse association formée à Dijon, sous le titre du Cœur de Jésus pénitent pour nous. L'auteur anonyme de la critique prétend que le terme de Jésus pénitent est contraire à la doctrine catholique, attendu que la vertu et les actes de pénitence impliquent l'idée d'une faute personnelle. Notre-Seigneur, étant pur de tout péché personnel, a pu offrir à Dieu des expiations pour nous, il ne peut pas faire des actes de pénitence.

Nous ne pouvons admettre ce raisonnement, qui ne porte que sur une équivoque. Le P. Bourdaloue, homme, tout le monde le sait, d'une doctrine très sûre, exprimait la pensée commune des catholiques instruits, quand il disait dans l'un de ses sermons sur la passion du Sauveur : « C'est quelque chose, chrétiens, de bien prodigieux dans l'ordre de la nature que ce qui nous est présenté aujourd'hui par la foi, savoir un Dieu souffrant ; mais j'ose dire que ce prodige, tout surprenant qu'il est, n'approche pas encore de celui que la même foi nous découvre dans l'ordre de la grâce, quand elle nous met devant les yeux un Dieu pénitent. Telle est néanmoins (ô profondeur et abîme des conseils de Dieu !), telle est la qualité que le Sauveur du monde a voulu prendre et qu'il a aussi saintement que constamment soutenue dans tout le cours de son adorable passion. Tel est le mystère que nous célébrons ; et, parce que, selon l'Écriture, la vraie

pénitence consiste surtout en deux choses : la contrition, qui nous fait détester le péché, et la satisfaction, qui doit expier le péché ; quand je dis un Dieu pénitent, j'entends un Dieu touché de la contrition la plus vive en vue du péché de l'homme, j'entends un Dieu satisfaisant aux dépens de lui-même, et dans toute la rigueur de la justice, pour le péché de l'homme : deux obligations dont Jésus-Christ s'était chargé dès le premier instant de sa vie, et dont vous allez voir s'il s'acquitta exactement au jour de sa Passion [136]. »

Que l'idée de pénitence implique nécessairement celle d'un péché personnel, nous ne l'admettons pas. Il est vrai que la plupart des hommes ne font pénitence, et ne sont exhortés à la faire, que pour l'expiation des fautes qu'ils ont commises ; mais il n'est pas moins certain que les justes, d'une vertu plus élevée, conçoivent une sincère et vraie douleur des péchés commis par leurs frères et font des œuvres expiatoires en faveur de ces pauvres pécheurs ; et dans tous les temps, cela a été considéré comme une vraie pénitence. La charité établit de tels rapports, une telle union dans les âmes, que les unes s'humilient, souffrent et expient pour les péchés des autres, comme pour des péchés personnels.

Il y a eu plus en Notre-Seigneur : s'étant offert à son Père pour être substitué aux pécheurs et les réconcilier avec la justice divine par ses humiliations, il a considéré comme siens les péchés du monde entier ; et c'est bien dans ce sens qu'il nous est permis d'interpréter les paroles du XXI^{e} psaume : Longe a salute mea verba delictorum meorum, mes péchés sont cause que mon salut est bien éloigné. Saint Augustin, commentant ce texte, écrit : Comment dit-il mes péchés ? sinon parce qu'il a fait siens nos délits, pour nous faire participer à sa justice [137].

Le docte et pieux Bellarmin donnait aux paroles du psaume la même interprétation qu'il estimait rendre le vrai sens du psaume, parce que Notre-Seigneur a pris sur lui toutes nos iniquités [138].

Nous n'ajouterons pas d'autres autorités. Il n'y a réellement aucune difficulté sur la doctrine de M. Olier, pas plus que sur celle du P. Bourdaloue, telle que l'entendent communément les catholiques.

§ IV. — MINISTÈRE PUBLIC DE NOTRE-SEIGNEUR. — IL ACCOMPLIT LA LOI MOSAÏQUE ET IL ÉTABLIT LA LOI

ÉVANGÉLIQUE.

Notre-Seigneur, qui avait passé trente années dans l'humble retraite de Nazareth, a consacré trois ans à la prédication de son Évangile et à l'établissement de l'Église, années admirablement fécondes, et dont chaque moment est digne d'être médité. Le chrétien doit se faire un devoir de méditer les paroles, les mystères, la conduite du Sauveur pendant sa vie publique ; il retirera de cette considération attentive, des lumières divines pour la direction de sa vie, des consolations solides, et une force surnaturelle pour se soutenir au milieu des épreuves de son pèlerinage sur la terre.

Nous avons à considérer d'abord le caractère propre de la loi mosaïque et de la loi évangélique ; ce que la loi ancienne et la loi nouvelle ont de commun, et ce qui distingue l'une de l'autre.

Notre-Seigneur a déclaré qu'il n'était pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir, et l'un de ses apôtres, saint Jean, nous l'explique dans ces quelques mots : La loi a été donnée par Moïse ; la grâce et la vérité nous sont données par Jésus-Christ. Lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est [139]. D'une part, loi extérieure, figures, annonces d'un avenir meilleur ; d'autre part, la vérité et la grâce.

I.

LA LOI ANCIENNE PREPARAIT LES VOIES AU MESSIE, ELLE DONNAIT DES PRÉCEPTES TRÈS SAINTS ; MAIS ELLE NE CONFÉRAIT PAS PAR ELLE-MÊME LA GRACE DE LES ACCOMPLIR.

Voici ce que M. Olier a dit des temps qui ont précédé le Messie, et de la loi donnée au peuple israélite par l'intermédiaire de Moïse ; et comment il tempère par ses explications ce qui parait d'abord excessif.

« I. Avant que la très sainte Vierge parût, il n'y
« avait que justice et rigueur pour les hommes, que
« des éclairs, des foudres et des tonnerres, parce que
« Dieu ne s'était pas revêtu des entrailles de miséri-
« corde dans le sein de la Vierge.

« Le Verbe, se faisant chair, s'est rendu sensible à « nos maux ; lui qui auparavant était plein de ri- « gueur, depuis qu'il s'est fait homme, est plein de « douceur, de tendresse et de compassion pour nos « misères. C'est ainsi qu'a fait le Père éternel en saint « Joseph. Il était de toute éternité séparé de la chair, « élevé infiniment au-dessus de notre état ; il était in- « sensible à nos maux, plein de sévérité pour les hom- « mes ; mais du moment qu'il est revêtu de la per- « sonne de saint Joseph et qu'il s'est voilé sous la chair « de l'humanité de ce saint, il est devenu miséricor- « dieux, plein de tendresse et de sensibilité pour les « péchés et misères humaines ; il est le Père de miséri- « corde [140].

« La loi, par elle-même, comme le dit saint Paul, « était une loi de condamnation et de mort ; elle ne « portait par elle-même qu'au péché, en ne donnant « aucun remède aux maux qu'elle faisait, en réveil- « lant la mémoire du péché même et en irritant l'ap- « pétit de le faire. Tout ce qu'elle avait d'avantageux « était de figurer Jésus-Christ. Elle promettait que « celui qui croirait en Jésus-Christ, qui aurait confiance « en sa vertu et sa puissance auprès de Dieu, aurait la « rémission de ses péchés. Elle enseignait que celui « qui voudrait conjurer Dieu par son Fils, et lui de- « mander pardon de ses offenses en vertu de la mort « et du sang de son fils qui doit naître, obtiendrait la « rémission de son péché, que ses offenses lui seraient « entièrement remises. Ainsi la loi ne pouvait rien « que nous condamner et nous faire périr ; la seule « espérance était en Jésus-Christ ; le seul remède était « dans la foi de Jésus. Ainsi tout notre bien était en « Jésus ; toute l'espérance du monde est en Jésus, toutes « les grâces du passé sont descendues de Jésus ; toutes « celles que nous avons et aurons sont encore en Jé- « sus-Christ [141].

« Le Seigneur était attendu et demandé par les
« patriarches et les prophètes. Rorate, cœli, desuper, et
« nubes pluant justum. Il était demandé par toute la
« loi, qui connaissait son infirmité, et par tous les peu-
« ples, qui étaient rendus infirmes par la loi ; à cause
« que la loi faisait voir le péché et en irritait l'ap-
« pétit, n'ayant pas de remède en soi pour l'apaiser,
« elle faisait plus de mal que de bien. Ainsi elle était
« forcée de recourir à Dieu pour obtenir de lui un
« remède à ses maux [142].

« Jésus-Christ mérite des dons et des grâces aux
« hommes, capables de leur faire honorer Dieu et le
« glorifier dans l'éternité ; il leur mérite la grâce d'être
« ses membres ; il leur mérite son Saint-Esprit qui est
« un don immense, infini, que le Père éternel répand
« sur tout le monde ; si bien qu'Adam, Moïse, Abra-
« ham, David, la loi et les prophètes, ont tous reçu
« miséricorde et grâce, en vue de la personne de Jé-
« sus-Christ, en qui ils ont eu confiance : ils l'ont pré-
« senté à Dieu, pour la rémission de leurs péchés,
« pour actions de grâces des bienfaits reçus, pour
« obtenir les dons qui étaient nécessaires ; bref, pour
« offrir à Dieu des honneurs et des louanges dignes
« « de sa grandeur. Ainsi les offrandes, les sacrifices,
« la circoncision et les baptêmes purifiaient quand on
« les regardait comme figures de Jésus-Christ, et
« qu'on offrait intérieurement son Fils sous ces figures
« et apparences grossières : car tout ce qui n'était pas
« fait accompagné de la foi en Jésus-Christ, était vain
« et inutile [143]. »

« Parce que le corps de Jésus-Christ s'est formé dès
« le commencement du monde, le Verbe commençait
« à vivifier son corps par son Esprit, qu'il envoyait en
« terre par ses prophètes, par une mission secrète,
« pour les diriger et les mouvoir ; et même cet Esprit,
« selon le Symbole des apôtres, parlait par leur
« bouche et se servait de leur parole, comme d'un

« extérieur emprunté, pour se faire voir, et d'un or-
« gane pour se faire entendre à son peuple. Locutus
« est per prophetas, il a parlé par les prophètes. Ces
« grands hommes, par avance du corps visible de
« Jésus-Christ, montraient quelle était sa vie et sa con-
« duite, ils montraient que les membres de Jésus-
« Christ seraient un jour vivifiés et dirigés par son
« Esprit [144]. »

II. En considérant ces textes, et l'on pourrait en tirer bien d'autres des manuscrits que nous avons sous la main, nous sommes en mesure de comprendre la pensée du pieux écrivain, dans les paroles les plus dures qu'il a écrites sur la conduite de Dieu dans les temps qui ont précédé le Messie, et sur la loi mosaïque.

Ce n'est que comparativement aux grandes miséricordes de Dieu, sous la loi de grâce, que M. Olier a dit qu'il n'y avait que justice et rigueur dans les siècles antérieurs.

Il est bien vrai, comme il l'observe au commencement de son Explication du Pater, que « dans l'an-
« cienne loi, Dieu n'avait pas le nom de Père, non plus
« que dans la loi naturelle... Il n'est appelé que Dieu
« et Seigneur dans l'une et l'autre loi [145]. » Le nom de Père se rencontre très rarement dans les livres de l'Ancien Testament, jamais dans les livres de Moïse, dans le Décalogue. Il n'est pas moins certain, que dans les temps qui ont précédé la venue de Notre-Seigneur, qui a été, selon les termes de saint Paul, l'apparition de la bonté de Dieu, la très grande partie du monde, le monde presque entier vivait dans l'idolâtrie, abandonné à toutes les détestables convoitises de la chair. Alors même, cependant, la miséricorde de Dieu se manifestait sur les âmes de bonne volonté. M. Olier ne pensait pas, au fond, que dans ces temps malheureux, il n'y avait que rigueur, car il nous fait admirer comment le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire des saints, s'est formé dès le commencement du monde ; il se plaît à nous faire remarquer les opérations du Saint-Esprit, son action extérieure par les prophètes, et sa mission secrète sur les âmes, pour les sauver. La loi ancienne a eu ses patriarches, ses prophètes, ses martyrs, ses justes, dont saint Paul a fait une si touchante description dans le onzième chapitre de son Épître aux Hébreux.

« Notre-Seigneur avait paru au monde, dès son
« commencement, à ses élus, et l'Écriture même re-
« marque que Jésus-Christ, notre Agneau, avait com-
« mencé de mourir en la personne d'Abel, dans
« lequel il vivait par la grâce ; ainsi il vivait dans les
« justes de la loi, comme dans les patriarches et les
« prophètes, dans les saints rois, dans les juges, et
« autres saints, même de la Gentilité, comme dans
« un Noé, un Melchisédech, un Jéthro, et autres dont
« l'Écriture fait mention. Mais tout cela n'était que des
« astres qui ne délivraient pas de la nuit ; ce n'étaient
« que de petits effets du soleil de justice répandu sur
« eux... La sainte Vierge est une renaissance de Jésus-
« Christ, déjà né devant elle, qui parait dessous elle
« et renouvelle en elle toutes les nativités précéden-
« tes, qui le faisaient paraître sous la sainteté, sous
« la justice, la force, la piété, la douceur et toutes
« les perfections qu'il avait données à ces premiers
« saints dans la loi, non seulement dans les femmes
« fortes et saintes qui étaient sa figure, mais encore
« à toutes les autres, qui avaient rempli, quatre mille
« ans, le monde [146]. »

Dans un discours, ou une méditation, pour le dimanche de la Passion, M. Olier parlant de Jonas et des Ninivites, dit : « Dieu qui est tout miséricorde, que
« peut-il refuser à des cœurs contrits ? Si Dieu ne re-
« fuse pas à Ninive sa grâce et sa miséricorde, en
« voyant la pénitence universelle du peuple, jointe à
« celle de Jonas, que refuserait-il à la société de tous
« les saints [147] ?... »

Nous voyons bien par ces passages, que si M. Olier dit ailleurs que sous la loi ancienne, il n'y avait que justice et rigueur, il ne l'entendait, comme nous l'avons dit, que comparativement à la loi évangélique, où sa miséricorde se manifeste beaucoup plus.

La loi mosaïque a été appelée par l'Apôtre une loi de péché et de mort ; elle a irrité les convoitises, sans donner un remède pour les apaiser ; elle a été par là, non la cause directe, mais l'occasion de beaucoup de péchés qui

n’auraient pas été commis, ou qui, du moins, n’auraient pas eu la même gravité, si elle n’avait pas existé [148]. M. Olier ne fait que traduire ici les paroles de saint Paul ; mais il a soin, quand il parle ainsi de l’impuissance et de la stérilité de la loi, d’ajouter ces mots, par elle-même ; parce que, si elle était impuissante par elle-même à faire opérer le bien qu’elle commandait et à éviter le mal qu’elle condam nait, les hommes, avertis par elle, pouvaient l’un et l’autre par la grâce de Jésus-Christ, dont la vertu s’étend à tous les temps, aux temps passés comme aux temps présents et aux temps à venir.

C’est dans ce même sens, avec ce même tempérament, que M. Olier a écrit ces mots : la loi a fait plus de mal que de bien. Cette réflexion prise en elle-même serait déplacée, inexacte, répréhensible, mais entendue selon l’idée de l’auteur, elle est très vraie. La loi est bonne, elle est sainte, elle a été donnée de Dieu pour préparer les voies au Messie ; elle a été, pour un grand nombre, un moyen de salut, et l’occasion de pratiquer des vertus même héroïques : toutefois elle ne pouvait pas opérer le bien par elle-même ; bien plus elle a été, pour un plus grand nombre d’hommes, à cause de leurs convoitises, une occasion de mort. Ainsi se vérifie ce que l’évangéliste saint Jean dit : La loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité par Jésus-Christ.

II.

JÉSUS-CHRIST DONNE LA LUMIÈRE ET LA GRACE. — SON ACTION S’ÉTEND SUR TOUS LES TEMPS, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU’A LA FIN DES SIÈCLES.

Nous lisons dans les manuscrits de M. Olier sur la loi nouvelle :

« C’est une chose douce que le joug du Seigneur.
« Car maintenant, au lieu de graver sur la pierre le
« commandement, au lieu de montrer la loi sur une
« chose morte, il montre la loi de la croix en la chair
« de son Fils ; il nous donne une loi qu’il fait pratiquer
« à son Fils ; c’est une loi qui facilite ce qu’elle com-
« mande ; qui n’est pas comme celle de Moïse, qui ne
« faisait que montrer et commander ce qu’elle nous
« enseignait, et en même temps révolter les per-

« sonnes à qui elle parlait ; la loi n'était gravée qu'au « dehors et par le doigt de Dieu sur la pierre. Mais « maintenant nous avons une loi qui, en même temps « qu'elle nous montre notre devoir, nous incline le « cœur et le porte à notre devoir. Cette loi nous donne « la vertu d'accomplir ce qu'elle nous commande ; « Dieu nous donne son Esprit qui, plus puissant que « notre chair, nous fait faire ce qu'il nous ordonne, « et ce que Jésus-Christ, notre législateur, nous con- « seille. Ce n'est pas un homme qui nous donne la loi ; « ce n'est pas un Moïse, c'est un Dieu qui est notre « législateur [149]. »

« Notre-Seigneur a voulu nous faire enfants de « Dieu, afin qu'en lui, en son corps comme ses mem- « bres, unis à lui, remplis comme lui d'un même es- « prit et même charité, nous puissions, tous d'une « bouche, appeler Dieu notre Père et nous faire parti- « cipants de cette haute dignité, ce qui fait la grande « douceur de notre religion qui ne regarde pas seu- « lement Dieu comme souverain, d'un œil et d'un « esprit d'esclave et de serviteur. Non accepistis spiri- « tum servitutis iterum in timore, sed accepistis spiri- « tum adoptionis filiorum in quo clamamus : Abba, « Pater [150]. Vous n'avez pas reçu par la naissance de « Jésus-Christ au baptême, un second esprit de servi- « tude, mais un esprit d'enfant d'adoption, esprit de « douceur et d'amour dans lequel nous appelons Dieu, « notre Père. O douce et excellente religion qui nous « lie si amoureusement à notre Dieu ! O agréable qua- « lité d'enfant, qui nous lie si respectueusement à « notre Dieu ! Donc ayons deux qualités éternellement « imprimées dans notre cœur. Qualité de respect, ou « autrement religion, qualité d'amour envers notre « Père. Amour qui soit respectueux, amour qui soit « religieux, et aussi respect qui soit très amoureux, « car nous avons affaire à un Dieu qui est Père, et à « un Père qui est Dieu. Ainsi nous marchons dans la

« crainte et l'amour. Dans l'Écriture, la crainte des
« enfants n'est autre que le respect, et cette crainte
« n'est point bannie par l'amour, ni par l'amour par-
« fait et consommé, je veux dire dans le ciel, parce
« que timor Domini sanctus, permanens in sæculum
« sæculi [151]. Le respect de Dieu demeure éternelle-
« ment en nous. Lorsque le respect de Dieu sera gravé
« dans le cœur, jamais nous ne l'offenserons ; au con-
« traire, nous craindrons de rien faire qui lui soit dé-
« sagréable. Cette crainte est sainte et amoureuse ; elle
« regarde Dieu avec amour et désir de lui plaire ; elle
« est différente de la crainte servile, par laquelle on ne
« craint Dieu qu'à cause des peines de sa justice [152]. »

« L'amour est le premier de nos devoirs. Dans cette
« obligation toutes les autres sont comprises ; car l'a-
« mour est clairvoyant et inventif, il trouve de quoi
« contenter l'objet de son amour, où les autres sont
« mornes et languissants ; il voit où les autres sont
« aveugles ; il vit où les autres sont morts ; il est tout
« où les autres ne sont rien [153]. »

M. Olier nous a donné dans sa personne un exemple très remarquable de cette activité, de cette intelligence, de cette fécondité de l'amour de Dieu, par le soin qu'il a eu des âmes et par son dévouement au service de Notre-Seigneur ; car, comme on le voit dans sa Vie et dans ses écrits, c'est l'amour qui était l'inspirateur et le mobile de sa vie ; et il mettait son zèle à inspirer aux fidèles ces mêmes sentiments. « Il
« faut, disait-il, porter la famille à faire toutes ses
« œuvres pour l'amour de Dieu, en particulier, s'il
« est possible, ce que j'ai vu pratiquer en la plupart
« des lieux où j'ai été et où l'on a prêché [154]. »

Nous avons insisté sur ce point, qui n'offre d'ailleurs aucune difficulté théologique, pour présenter, sous son vrai jour, la doctrine de M. Olier. Les personnes qui, sans connaître sa vie intime, ni ses manuscrits, auraient fait une lecture superficielle de ses livres imprimés, où il parle plus habituellement de la vertu de religion, de l'abnégation, du sacrifice, pourraient croire que ce prêtre vénérable n'avait que des doctrines austères,

et des vues abstraites de la vie chrétienne. Sa vie et ses écrits intimes en donnent une tout autre idée. Tout y respire la charité la plus pure à l'égard de Dieu, qu'il appelle très fréquemment son amour, son unique Tout ; l'amour de la sainte Vierge, de l'Église, des âmes, qui a été le mobile constant de sa vie. Il n'inculque si fortement la nécessité de l'abnégation chrétienne que pour amener les âmes à la pureté et à la générosité de l'amour divin.

Qu'on en juge par cette prière, dont la pensée dominante se retrouve dans plusieurs de ses écrits :

« Mon Dieu, quoi qu'il m'arrive dans mes afflictions et
« mes adversités, il ne peut qu'il me réjouisse, et me
« console, sachant que tout aboutira à votre gloire, et
« pour mon bien. J'ai jeté ma confiance en votre bonté,
« laquelle ne me veut et ne peut me vouloir que du
« bien. Et ce qui me console davantage, est que tout
« réussira pour votre gloire. Que je périsse mille fois,
« pourvu que ce soit pour votre gloire. J'en suis con-
« tent ; j'aime mieux périr en vous honorant, que sub-
« sister glorieusement sans votre honneur et votre
« gloire [155]. » — La confiance et l'amour peuvent-ils avoir une expression plus pure ?

III.

CONDITIONS DE SALUT POUR LES HOMMES SOUS L'ANCIENNE ET SOUS LA NOUVELLE LOI.

La foi, la confiance en Dieu, l'amour de Dieu ont été, dans tous les temps, des conditions nécessaires de salut. « Un même esprit lie les deux Testaments ; un
« même esprit règne sur les deux ; un même esprit les
« consomme tous deux en un, et fait qu'ils ne sont
a qu'une hostie de louange en lui, en son amour ; car
« c'est un même esprit qui élève les saints à la louange
« et à la gloire de Dieu ; un même esprit nous fait
« prier en l'un et l'autre Testament, et celui qui aura

« eu plus de cet esprit sera le plus saint... Plusieurs (des
« justes de l'ancienne loi) avaient plus l'esprit de l'É-
« vangile que nous, témoin un Moïse qui préfère la
« pauvreté de Jésus-Christ aux richesses des Égyptiens :
« Majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum
« improperium Christi ; témoin David, qui a tant d'a-
« mour pour la souffrance, pour la persécution, et
« même pour ses ennemis ; témoin un Isaïe, qu'on a
« vu, comme une fournaise ardente, embrasé de l'a-
« mour de Jésus-Christ. En un mot, tous ces saints sont
« parvenus, sans voir, à cette éminente sainteté, en
« opérant selon l'Esprit de Jésus-Christ, qui leur était
« donné par avance, qui les inclinait à ces mêmes
« sentiments, et qui dès lors formait son corps et rem-
« plissait ses membres de sa vie : ils ont été dignes
« d'être admis dans le ciel comme nous [156]. »

Ainsi tout vient de Notre-Seigneur : dans l'un et l'autre Testament, tout aboutit à lui, et par lui à la gloire de la très sainte Trinité. Le but des alliances faites avec les hommes est le même ; c'est d'amener les hommes à Dieu, par la grâce du seul médiateur, Jésus-Christ, sous l'action du Saint-Esprit. Seulement, ce qui dominait chez les Juifs, c'était la crainte de Dieu ; ce qui domine dans l'Église, c'est la confiance et l'amour.

La loi donnée à Adam et la législation mosaïque préparaient le monde à la venue du Christ ; la loi nouvelle nous donne le Sauveur promis, avec une effusion plus abondante de grâces. Nous avons les sacrements et le sacrifice, dont les sacrements et les sacrifices de la loi ancienne n'étaient que la figure et comme la prophétie. Jésus-Christ est pour nous la voie, la vérité et une source de vie.

M. Olier, expliquant le mystère de la transfiguration, nous dit : « Ce mystère nous montre l'unité de
« notre Maître. On ne doit plus être instruit par Moïse,
« ni par les prophètes, mais par Jésus-Christ. Ipsum
« audite. Nous n'aurons plus pour maître la loi qui
« nous montre en figure le Fils de Dieu, ni les pro-
« phètes qui nous le montrent de loin ; nous l'avons
« présent en vérité... C'est pourquoi il paraît en splen-
« deur et triomphe, élevé dans la nue comme au jour

« de son avènement, venietin nubibus... Moïse dispa-
« rait avec ses figures, en présence de Jésus-Christ.
« qui accomplit la vérité dans son double état de
« gloire et de souffrance ; Élie, qui représente en soi
« les prophètes qui parlent de lui pour l'avenir et qui
« nous en donnent l'espérance, disparaît aussi : On
« n'a point l'espérance de ce que l'on voit, dit l'apôtre
« saint Paul ; et pour cela les prophètes disparais-
« sent en Élie, comme la figure en Moïse. Le Père
« éternel prend la place des prophètes, et le montre
« présent. Hic est Filius meus dilectus.

« Les autres avaient dit qu'il viendrait : Dieu le
« Père dit qu'il est là présent : Hic est. Saint Jean avait
« dit par avance : Hic est Agnus Dei, et le Père le con-
« firme : Hic est Filius meus... Ce n'était pas assez que
« saint Jean rendît témoignage de Jésus-Christ ; il fal-
« lait que ce fut un Dieu. Dieu parle pleinement et dit
« de lui : Hic est Filius meus dilectus. J'ai parlé par les
« prophètes, maintenant je veux parler par mon Fils ;
« écoutez-le... Pour dire une chose qui ait sa foi et
« ses dernières assurances, il faut qu'elle soit dite,
« ou faite, en présence de deux ou trois témoins, se-
« Ion la loi. En voilà deux d'un côté, Élie et Moïse ;
« en voilà trois de l'autre côté, ce sont ses trois apô-
« très. Dieu le Père, en présence de tous, justifie son
« Fils. Il témoigne qu'il est Dieu, qu'il est notre légis-
« lateur et notre maître. Il le faut écouter [157]. »

C'est bien l'idée fondamentale du christianisme, le caractère propre et essentiel de la loi évangélique : considérer Notre-Seigneur comme notre médiateur auprès de son Père, comme le modèle sur lequel nous devons nous former, comme le docteur que nous devons consulter et dont nous devons recevoir la doctrine avec un profond respect et une parfaite docilité, aller à lui comme à la source de la vie surnaturelle.

Le moyen de participer à cette vie surnaturelle, qui est la fin du christianisme, « moyen, nous dit
« M. Olier, conforme au dessein de Dieu le Père, ex-
« primé autrefois dans la loi, est d'avoir Notre-Sei-

« gneur devant les yeux, dans le cœur et dans les
« mains. Le christianisme consiste dans ces trois
« points : à savoir, de regarder Jésus, de s'unir à
« Jésus et d'opérer en Jésus. Le premier porte au
« respect et à la religion, le second à l'union ou à l'u-
« nité avec lui, le troisième à l'opération, non pas so-
« litaire, mais jointe à la vertu de Jésus-Christ [158]. »

Toute la doctrine spirituelle de M. Olier se trouve résumée dans ces quelques lignes. On voit facilement qu'il l'avait puisée dans l'étude des Épîtres de saint Paul, qui nous dit que Dieu veut imprimer l'image de son Fils dans ceux qu'il prédestine à la gloire ; que celui qui n'a point en lui l'esprit de Notre-Seigneur ne lui appartient pas. Aussi le désir du saint apôtre, et son travail dans les âmes, tendaient à former en elles Jésus-Christ. Pour lui, il se glorifiait de la grâce qui faisait vivre en lui Jésus-Christ : Quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui... Si quis Spiritum Christi non habet, hic non est ejus... Filioli, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis... Vivit in me Christus [159]... C'est la conséquence ou l'explication de ce que le Père éternel nous a dit en nous manifestant son divin Fils dans le mystère de la Transfiguration : C'est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances, écoutez-le. Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui, ipsum audite.

§ V. — INSTITUTION DE LA SAINTE EUCHARISTIE. SACRIFICE ET SACREMENT.

Notre-Seigneur institue la divine Eucharistie, la veille de sa mort, comme mémorial du sacrifice qu'il allait offrir à Dieu sur la croix ; disons mieux, il l'institue pour perpétuer son sacrifice sur la terre, comme il le perpétue dans le ciel, et pour demeurer constamment au milieu de nous jusqu'à la consommation des siècles. « C'est là, nous dit M. Olier, le vrai cœur
« et la vraie source de vie dans l'Église. C'est le pre-
« mier vivant. C'est celui qui repose au milieu de
« nous pour nous vivifier d'une vie ardente et abon-
« dante [160]. »

I.

PRÉSENCE RÉELLE. — JÉSUS-CHRIST A-T-IL CONSACRÉ SON CORPS A L'ÉTAT GLORIEUX ?

Nous n'avons pas à rappeler ici les preuves de la présence réelle de Notre-Seigneur sous les espèces eucharistiques, dogme qui a été la joie de M. Olier et l'objet principal de sa dévotion. Mais il convient que nous disions deux mots sur ce qu'on lit dans plusieurs de ses écrits, que Jésus-Christ a consacré et donné aux disciples son corps dans un état glorieux de résurrection. « Il fit, nous dit-il, cette pâque, une fois en secret
« et sous des mystères, à savoir dans la Cène, où il
« commença d'être en ce moment ressuscité et glo-
« rieux, pour pouvoir se cacher, se distribuer, et
« même s'insinuer au plus intime de notre âme, par
« la communion, passant par sa gloire et sa résurrec-
« tion en un état d'esprit agile, subtil et pénétrant
« au plus profond et délicat de nos substances [161]. » Cette idée est fréquemment exprimée ou supposée dans ses écrits, quand il parle de la communion eucharistique.

Il y a longtemps que les théologiens ont commencé à discuter cette question : Jésus-Christ a-t-il consacré et distribué son corps adorable, dans un état passible, ou dans un état impassible et glorieux ?

Yves de Chartres, consulté par l'abbé d'un monastère sur cette question, lui répondit que Notre-Seigneur avait pris et distribué aux disciples son corps tel qu'il était au moment où il leur disait : Voici mon corps ; or alors il était passible et mortel. Cette réponse n'était pas selon les idées de Hugues de Saint-Victor, qui considérait que Notre-Seigneur avait donné diverses formes et qualités à son corps pendant sa vie mortelle et l'avait rendu subtil dans sa naissance, en sortant du sein virginal de sa mère ; invisible aux Juifs quand ils voulaient le lapider ; glorieux dans la. Transfiguration. Il concluait de ces faits qu'il avait dû le donner impassible dans la dernière Cène. Saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, ne pensait pas autrement ; il s'en explique dans ses commentaires des épîtres de saint Paul [162], où il fait tenir à Notre-Seigneur ce langage : « Ce qui était du pain est maintenant mon corps qui sera livré à la mort, quoique maintenant je vous le donne impassible et immortel. » Saint Thomas d'Aquin adopta l'idée d'Yves de

Chartres et employa le même raisonnement [163]. Pour répondre aux difficultés, il dit que, dans le sacrement, ce corps passible était sous ou selon un mode impassible : Impassibili tamen modo erat sub specie sacramenti, quod in se erat passibile.

Les théologiens ont continué à disputer là-dessus. Le Père Thomassin, traitant ex professo la même question, dans son traité de l'Incarnation, combat les raisonnements d'Yves et de saint Thomas, et cherche à prouver, soit par des autorités recommandables, soit par des raisons théologiques, que Notre-Seigneur a donné son saint corps dans un parfait état d'impassibilité [164].

M. Olier, sans s'embarrasser dans des subtilités théologiques qu'il ne connaissait peut-être pas, a pensé que, comme selon l'ordre commun du sacrifice, avant que l'hostie pût être donnée en communion, il fallait qu'elle eût été immolée, et que la portion mise sur l'autel eût été consumée par le feu, l'Eucharistie, qui devait reproduire Notre-Seigneur consommé dans la gloire de son Père, n'aurait dû être établie qu'après son immolation et sa résurrection : le divin Sauveur voulut néanmoins anticiper le temps, pour beaucoup de raisons dignes de sa sagesse. C'est pourquoi au moment de l'institution de l'Eucharistie, où son corps était encore passible et mortel, il prévint le temps de sa résurrection, c'est-à-dire qu'il se mit glorieux sous les espèces du pain et du vin, en faisant cesser le miracle journalier par lequel il empêchait son corps d'entrer dans la gloire dont jouissait déjà la partie supérieure de son âme. Ainsi, sous les espèces du pain et du vin, il se donna glorieux et immortel à ses disciples ; et par les paroles : Faites ceci en mémoire de moi, il leur conféra la puissance de le reproduire dans ce même état de gloire [165].

Cet auguste sacrement de la terre n'est que la dilatation du sacrifice du ciel : il est du même mérite, de la même valeur et sainteté. « Comme cette offrande
« solennelle du divin sacrifice devait. être faite par
« Jésus-Christ au milieu de l'état de sa gloire et de la
« pompe de tous ses anges qui l'assistent, auxquels
« les hommes sont unis ;... il fallait que Notre-Seigneur
« fût monté dans les cieux, déclaré le Souverain Pon-
« tife de l'Église, offrant lui seul, en sa sublimité,
« le sacrifice du ciel, étendu dans la terre [166]. »

C’est le point de vue où se mettait M. Olier pour penser que Notre-Seigneur devançant le jour de sa glorieuse résurrection et de son ascension, avait voulu consacrer son corps à l’état glorieux dans le mystère de l’Eucharistie. Nous reviendrons bientôt sur cette idée.

Il est parfaitement libre d’adopter l’une ou l’autre des deux opinions que nous avons exposées. Il n’y aurait pas lieu de blâmer celle à laquelle M. Olier donnait ses préférences ; car, 1° quoi qu’il en soit de la forme mystérieuse en laquelle Notre-Seigneur est dans l’Eucharistie, la doctrine catholique de la présence réelle, substantielle, du vrai corps et du vrai sang de Jésus-Christ est parfaitement sauvegardée : il n’y a pas ombre de doute à cet égard ; 2° la question agitée par les théologiens, que nous avons rapportée, étant demeurée indécise, laissée par conséquent à la libre discussion des écoles, on n’est pas autorisé à condamner un sentiment plutôt qu’un autre, alors même qu’il serait moins communément adopté.

Il ne parait pas y avoir, d’ailleurs, une différence bien considérable entre les diverses opinions des théologiens. Tous conviennent que le corps de Notre-Seigneur dans l’Eucharistie, considéré soit à la Cène, avant la passion du Sauveur, soit après la résurrection, n’est pas dans la condition ordinaire des corps ; il n’est pas visible ; il ne tombe sous aucun de nos sens, il est indépendant des accidents extérieurs, lesquels ne peuvent pas l’atteindre ; ainsi il a bien une impassibilité qui le fait participer à la condition des corps glorieux. Eh bien, M. Olier a pensé que Jésus-Christ, devançant le moment de sa mort et de sa résurrection, a consacré son corps dans l’état glorieux, tel qu’il devait être, en la divine Eucharistie, jusqu’à la consommation des siècles. Cela était-il impossible ? évidemment non. Cela blesserait-il la foi ? pas davantage.

M. Olier dit quelque part que, « si l’on eût voulu consacrer du pain pendant les trois jours de la mort du Sauveur, son corps adorable aurait été sans âme au très saint sacrement », ce qui paraît contradictoire à l’état glorieux et impassible qu’il lui attribue à la Cène ; mais il parle selon une supposition, qui, dans la pensée de Dieu, ne devait pas se réaliser. Il exprime ici une idée commune aux théologiens, pour un cas qui n’entrait pas dans les vues de la Providence, que Notre-Seigneur ne devait pas permettre ; qui par conséquent ne l’empêchait pas de donner alors son saint corps à l’état impassible et glorieux.

II.

SACRIFICE DE LA MESSE.

I. — « Pour faire entendre le mystère du très saint « sacrifice de la messe et tirer le rideau qui nous le « tient caché, il faut savoir que ce sacrifice est le sa- « crifice du ciel et être bien instruit en quoi ce sacrifice « du paradis consiste, comment il s'y fait... On ne peut « pas douter qu'il n'y ait un sacrifice au ciel, qui est « le lieu de la parfaite religion et du culte souverain « que l'on peut rendre à Dieu. C'est là proprement « que le sacrifice se doit offrir et s'offrir incessam- « ment, à cause que la religion ne saurait y être in- « terrompue. Pour cela, Notre-Seigneur, fait prêtre « pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech, a été « établi de Dieu son Père, pour lui offrir le sacrifice « à jamais, si bien que Notre-Seigneur est le prêtre de « ce sacrifice, où il s'offre lui-même et son Église en « holocauste à Dieu, en odeur de suavité. Il est donc « lui-même le prêtre et la victime. Dieu le Père est « celui à qui il est présenté. Il est offert à Dieu le Père, « comme à celui que le Fils regarde incessamment ; « comme à celui qui termine tout respect et regard « de notre religion, n'y ayant rien à rechercher au « delà de la source de la divinité qui réside dans le « Père, comme en sa première origine...

« Cette auguste et adorable personne du Père est « ainsi considérée, en ce saint sacrifice, comme celle à « laquelle particulièrement et nommément, on offre la « victime réellement. On l'offre néanmoins aux trois « personnes adorables de la très sainte Trinité, qui sont « toutes également possédant la majesté de Dieu. »

« L'Église fait mention de l'autel du ciel dans une « des oraisons du Canon : Supplices te rogamus, omni- « potens Deus, jube hæc perferri, per manus sancti « angeli tui, in sublime altare tuum. Faites porter,

« ô mon Dieu, ce sacrifice, sur votre autel sublime, dit
« l'Église. Ce qui fait voir qu'il y a un sacrifice dans
« le paradis, lequel en même temps est offert en la
« terre, puisque l'hostie qui s'y présente est portée
« sur l'autel du ceil ; il est différent en cela seulement,
« qu'il se présente ici sous les voiles et les symboles,
« et là il est offert à découvert, sans voile...

« Le prêtre, offrant le sacrifice, est en Jésus-Christ
« et l'offre en l'unité de puissance et de l'esprit de
« Jésus-Christ, qui est le même dans le sacrifice et
« dans le paradis, où il offre le sacrifice de lui-même
« et de tous les saints avec lui. Jésus-Christ est dans
« tous les saints qu'il présente à Dieu son Père ; et le
« prêtre de la terre est aussi en Jésus-Christ, avec
« qui il offre tous les saints de la gloire ; si bien que
« le prêtre s'élève en esprit dans le ciel où Jésus-
« Christ est s'offrant soi-même, comme il est aussi sur
« la terre, y offrant ce qu'il présente dans le ciel [167]. »

Le sacrifice offert au Calvaire sur la croix, le sacrifice offert sur l'autel du ciel, le sacrifice offert dans nos églises sont un seul et même sacrifice : c'est le même prêtre, c'est la même victime, c'est la même oblation. Ainsi, sur la terre, « il ne se fait de toutes
« les hosties de tous les prêtres qu'un seul et unique
« sacrifice ; quoique à l'extérieur ils soient divers,
« puisqu'ils sont offerts en divers lieux, en divers
« temps, par divers prêtres qui devraient tous s'abî-
« mer en Jésus-Christ Notre-Seigneur, et s'y unir si
« intimement que leur esprit ne fût qu'un avec le
« sien, qui les dirigeât en leurs dispositions, comme
« il est l'unique qui leur donne la vertu de le re-
« présenter [168]. »

Le sacrifice de la sainte messe étant le même que celui de la croix et du ciel, il n'y a pas de grâces que nous ne devions en attendre, soit pour rendre à Dieu la gloire qui lui est due et de dignes louanges pour les biens que nous en avons reçus, soit pour lui demander ceux dont nous avons besoin. M. Olier parle souvent de ces grâces qui sont les effets du sacrifice ; nous nous bornons à quelques mots de son Catéchisme, où il nous dit que Notre-

Seigneur ne nous aide pas seulement à louer son Père, mais qu'il nous fait participer à tous les effets de la bonté de Dieu : « C'est
« en lui et par lui que Dieu le Père a versé sur nous
« ses saintes bénédictions : Benedixit nos in omni
« benedictione... in cœlestibus in Christo [169]. Par là
« vous commencez à comprendre quelque chose de
« Notre-Seigneur, et à le reconnaître comme le sanc-
« tuaire parfait du Saint-Esprit ; rempli de toute la
« religion imaginable envers Dieu son Père, et de
« toute la charité possible envers son Église... Par là
« on explique nettement la difficulté des hérétiques
« qui disent que le sacrifice de l'autel n'est qu'une
« mémoire du sacrifice de la croix, à cause de ces
« paroles faussement et malicieusement entendues :
« Faites ceci en mémoire de moi : car il faut savoir
« que c'est la même hostie qui est offerte, que c'est le
« même intérieur, que ce sont les mêmes dispositions
« du cœur ; que c'est le même Jésus-Christ qui est
« présent au saint sacrifice de l'autel, comme sur la
« croix... De sorte que ce qu'il disait à ses apôtres,
« Faites ceci en mémoire de moi, était seulement pour
« les avertir qu'offrant en ce sacrifice véritable de
« l'autel sa personne cachée sous les voiles du pain, ils
« se souvinssent de la charité qu'il a montrée visible-
« ment sur la croix, et de la religion envers son Père
« qu'il y a fait paraître aux yeux de tout le monde [170]. »

II. — M. Olier, désireux d'initier les ecclésiastiques et les pieux fidèles à l'intelligence des rites sacrés que l'Église emploie dans la célébration des saints mystères, composa l'Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse, que nous avons déjà citée plus d'une fois. II. explique dans la préface la raison des cérémonies établies, dans l'intérêt du prêtre qui célèbre et du peuple chrétien. Il parcourt toutes ces cérémonies, sans en omettre aucune, non à la manière du liturgiste, mais selon la méthode des auteurs ascétiques, découvrant de profonds mystères sous les rites qui paraissent les plus minutieux, à n'en juger que par les apparences. Il explique lui-même en ces termes les motifs qui l'ont dirigé dans ce travail :

« On ne doit pas s'étonner si de grandes choses sont « comprises sous des figures si petites et si légères en « apparence : car l'Église n'a rien de petit dans les « idées de Dieu et de son Saint-Esprit, qui la dirige « en tout, et qui ne fait pas moins pour elle que pour « la synagogue, où il ne laissait rien sans mystère : « Omnia in figura contingebant illis. Tout y était fi- « gure des choses saintes et magnifiques qui devaient « arriver. Cela même se passe parmi nous, n'y ayant « rien dans l'Église qui ne soit figure de quelque chose « de caché, soit dans les mystères présents, soit dans « ceux qui se sont passés sous Jésus-Christ, dont l'É- « glise ne se lassse jamais de parler et dont elle ne « croit jamais exprimer suffisamment la vérité et la « beauté. Et ce qui est admirable, c'est que les moin- « dres choses n'étaient point autrefois sans mystère, « comme le remarque Notre-Seigneur en parlant de « la loi : Iota unum, aut unus apex non præteribit a « lege, donec omnia fiant. Ainsi on voit que, dans la « loi et dans ses figures, les moindres traits étaient « figuratifs des mystères et des vérités promises. De « même, dans l'Église de Dieu, les moindres cérémo- « nies sont figuratives des mystères cachés, et ces mys- « tères sont d'autant plus grands que les choses qui « les représentent sont petites en elles-mêmes, selon « la coutume de Notre-Seigneur, qui a toujours ca- « ché ses plus grands mystères sous les moindres cho- « ses, comme son grand mystère de l'Eucharistie sous « les voiles du pain et du vin [171]. »

Aujourd'hui que les esprits se tournent moins vers ces figures mystérieuses, bien des lecteurs pourraient penser que M. Olier a poussé le symbolisme trop loin, qu'il a donné à certaines cérémonies un sens qui n'est pas entré dans les idées de l'Église, quand elle les a établies. Mais si nous étudiions le Pontifical et d'autres livres liturgiques, les prières de la sainte messe, les vêtements sacerdotaux, combien ne verrions-nous pas de ces rites et cérémonies interprétés par l'Église elle-même, dans un sens auquel personne de nous n'aurait pensé, sens très profond, caché sous des voiles, et

qui va à l'édification de nos âmes ? Nous en dirons autant des écrits de saint Augustin, de saint Grégoire le Grand, et d'autres auteurs d'une grande autorité des siècles passés, qui n'ont pas moins été portés à voir, soit dans les moindres cérémonies, soit dans les incidents divers de la vie, des symboles qui les élevaient à de grandes et saintes considérations.

III.

SACREMENT DE L'EUCHARISTIE. — DESSEINS DE NOTRE-SEIGNEUR EN INSTITUANT LE SACREMENT DE LA SAINTE EUCHARISTIE.

I. — Les fidèles sont tous appelés à participer au très saint sacrifice de la messe, en recevant le corps et le sang de Jésus-Christ.

« La communion est l'invention d'amour et de reli-
« gion que Jésus-Christ a trouvée pour multiplier ses
« louanges, ses adorations, en un mot tous les devoirs
« qu'il rend à son Père. Il ne se contente pas de les
« rendre lui seul à Dieu, mais il désire aussi les donner
« et les répandre en nous, comme en autant de ta-
« bernacles vivants, capables de recevoir les impres-
« sions de son amour et de ses louanges, pour les ré-
« pandre ainsi partout. C'est ce qu'il désire le plus ;
« car il ne nous communie à son corps et à son sang
« que pour se servir d'un moyen plus naturel de nous
« communier à son intérieur ; se servant de son corps
« comme d'un sacrement et d'un véhicule de l'esprit,
« bien plus proportionné à notre condition, quoiqu'il
« soit divin et spiritualisé, que n'est l'esprit même,
« dont il est inséparable. Les espèces du pain et du vin
« sont les moyens par lesquels Notre-Seigneur nous
« donne son corps et son sang ; et son corps et son
« sang servent à nous transmettre son esprit et sa
« religion.

« Voilà donc le premier dessein de Notre-Seigneur
« en la multiplication de son corps : d'avoir autant
« de corps, autant de bouches, autant de cœurs,

« qu'il y a de sujets dans l'Église, pour s'immoler
« en eux à la gloire du Père, pour l'adorer, l'ai-
« mer et le glorifier en autant d'endroits qu'il y
« aura jamais de fidèles au monde, pour répan-
« dre ainsi son amour et sa religion en tous les
« cantons de la terre ; pour l'étendre autant que l'u-
« nivers, pour ne faire de tout le monde qu'une
« Église, de toutes les voix des hommes qu'une
« louange, et de tous les cœurs qu'une victime en
« lui, qui est l'universel et l'unique religieux de Dieu
« son Père...

« C'est en ce point admirable que consiste la grande
« merveille de la communion à Jésus-Christ ; c'est le
« grand trésor que notre âme y reçoit : il nous com-
« munie à son intérieur et à ses dispositions saintes.
« Quelle merveille que notre âme soit faite participante
« de la consécration que Notre-Seigneur Jésus-Christ
« a faite de soi à son Père ! Quelle merveille que nous
« entrions en communion de cette sainte et admirable
« opération ! Quelle donation serait la nôtre si elle
« était faite dans le même esprit et dans les mêmes
« dispositions de Notre-Seigneur..... Hélas ! Dieu le
« désire ; Dieu le veut ; Dieu nous donne son Fils pour
« ce sujet ; Dieu nous communie à l'esprit de Jésus-
« Christ, à son intérieur, à sa disposition d'hostie. Et
« pourquoi ne le ferons-nous pas ? pourquoi ne nous
« laisserons-nous pas pénétrer à Jésus-Christ pour
« entrer en ses dispositions et en l'état intérieur dont
« il veut nous rendre participants [172] ? »

II. — Le second dessein de Notre-Seigneur, dans la sainte communion, est de nous inspirer une grande confiance dans les prières que nous ferons, unis à son esprit.

Une âme qui communie reçoit son divin Maître, qui daigne se donner à elle : elle use de Jésus-
« Christ comme d'une chose sienne, dit M. Olier, si
« bien que, communiant avec intention de soulager
« une âme du purgatoire, ou avec dessein d'attirer

« bénédiction sur toute l'Église, elle a droit d'em-
« ployer toutes les prières de Jésus-Christ et son zèle,
« sa ferveur, ses mérites et ses souffrances pour l'ac-
« complissement de son dessein... Ne voyez-vous pas
« bien que celui qui a été exaucé de son Père pour sa
« révérence, pendant qu'il était sur la terre, est le
« même qui prie dans l'âme ; et que ce qu'il demande
« sur la terre, aussi bien que dans le sein de son Père,
« il l'obtient en considération des grandeurs de sa per-
« sonne, de sa nature divine et par les mérites infinis
« de ses prières, de ses souffrances et de ses larmes,
« qu'il tient toujours présentes à Dieu, comme dit l'A-
« pôtre : Ut appareat nunc vultui Dei pro nobis [173]. Il
« se tient toujours présent aux yeux de Dieu le Père
« pour nos intentions, et comme le dit encore ailleurs
« saint Paul, semper vivens ad interpellandum pro
« nobis [174]. Jésus-Christ a voulu survivre à lui-même
« comme Isaac, et vivre après sa mort et son saint
« sacrifice, afin d'intercéder toujours pour nous et
« pour tous nos besoins [175]. »

Ce que nous n'oserions pas demander de nous-mêmes, nous le demandons avec une ferme confiance d'être exaucés, quand nous prions en Notre-Seigneur, dans une bonne communion, si véritablement nous demandons en son nom et selon ses intentions ; ce qu'il faut toujours supposer dans la prière, pour qu'elle soit efficace.

III. — Un autre dessein de Notre-Seigneur, dans la communion de son corps adorable, est la sanctification de nos âmes ; peut-être aurions-nous dû commencer par cet inappréciable effet, qui est compris dans les deux premiers et qui en ressort comme naturellement.

M. Olier a résumé toute sa doctrine sur ce point dans les sept premières maximes du Pietas seminarii Sancti Sulpitii maximes qui ne sont pas moins applicables aux simples fidèles qui veulent se pénétrer de l'esprit du christianisme, qu'aux ecclésiastiques. Nous en donnerons seulement ici une idée, nous proposant d'y revenir dans la suite.

Il est dit dans ces maximes que nous devons nous dévouer, par un culte principal, au sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur, non seulement parce que nous y vénérons la très sainte Trinité, source de tous

les dons, et ce divin Sauveur comme notre médiateur, par les mérites duquel nous pouvons obtenir toute grâce ; mais encore parce que, nous unissant à lui, nous participons à sa propre vie. Cette vie, que le Verbe divin puise éternellement dans le sein du Père, est répandue dans la sainte humanité qu'il s'est unie par l'Incarnation ; il l'applique à tous les mystères de sa vie humaine, afin que tous les hommes reçoivent de sa plénitude. C'est là notre très grand, et on peut dire notre unique trésor sur la terre ; car Jésus-Christ ne vit dans l'adorable Eucharistie que pour nourrir spirituellement nos âmes de ses mystères et nous en donner ce qu'ils ont de vivifiant pour nous ; principalement sa profonde religion envers son Père, sa tendre et suave charité à l'égard du prochain, son admirable humilité, son opposition au péché et aux maximes maudites, aux mœurs corrompues du monde.

En vertu des paroles sacramentelles le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ ; de même s'opère-t-il une merveilleuse transformation de l'âme en Notre-Seigneur qui lui communique une vie nouvelle, sa propre vie. Cette âme était sans doute vivante de la vie de la grâce par le baptême ; mais la nourriture plus pure et plus abondante qu'elle reçoit dans l'Eucharistie, la fait participer davantage à la vie du Sauveur ; c'est le propre de cette nourriture de nous changer en ce que nous recevons. C'est donc là qu'elle est pénétrée d'un plus profond respect pour la majesté de Dieu, d'un zèle plus ardent pour sa gloire. C'est là qu'elle reçoit les impressions d'une charité plus tendre, plus compatissante, plus généreuse pour le prochain ; charité qui unit les âmes entre elles et n'en fait en quelque sorte qu'une seule âme, comme les grains de blé ne forment qu'un seul pain, symbole de la communion des fidèles. Le Fils de Dieu, bien qu'à l'état glorieux, se donne à nous sous la forme d'une hostie immolée, caché sous les apparences d'un peu de pain, plus humilié et anéanti qu'il n'avait paru dans la crèche et dans les autres mystères de sa vie mortelle, pour nous faire entrer dans les sentiments d'humilité et de détachement des choses du monde, qu'il n'a pas cessé de nous recommander. En cet état, il condamne le péché et le monde, il les maudit, bien qu'il soit plein de miséricorde pour les pécheurs.

Telles sont les dispositions dans lesquelles nous fait entrer la communion sacramentelle, et qui forment des âmes solidement chrétiennes. M. Olier conclut par une vive exhortation qu'il nous adresse, et par des avis très propres à nous faire profiter du don de Dieu.

« Que l'on s'approche donc avec une pleine confiance de ce céleste festin,

sachant bien que tout progrès de vie spirituelle consiste dans ce point unique : communier intérieurement aux divins mystères de Jésus-Christ. Il se communique, par une intime donation de lui-même, aux fidèles chrétiens qui, préparés par la foi, par un religieux respect, par la pureté de l'âme et une sincère humilité, s'abandonnent sans réserve à son divin amour, et auxquels il se livre réciproquement, répandant en eux abondamment tous les trésors de ses vertus et de ses mystères : Unde summa freti fiducia accedant ad hoc cœleste convivium pinguium, certo scientes omnem profectum vitæ spiritualis in hoc uno positum, communicare interius divinis charismatibus Christi, sese intime communicantis fidelibus christianis, qui fide, reverentia, puritate et humilitate muniti, ad ipsum accedunt, seseque totos divino ejus amori committunt, quibus vicissim se totum tradit, omnesque thesauros virtutum et mysteriorum abunde largitur [176]. »

IV.

CONSÉQUENCES PRATIQUES DU DOGME DE LA PRÉSENCE DE NOTRE-SEIGNEUR DANS LE SACREMENT DE LA DIVINE EUCHARISTIE.

La doctrine catholique sur la présence de Jésus-Christ dans le sacrement de nos autels, a pour conséquences pratiques, 1° de nous inspirer un profond respect pour ce mystère avec le zèle de le faire honorer des fidèles ; 2° de nous engager à visiter souvent Notre-Seigneur dans les sanctuaires où il réside ; 3° de nous porter à nous unir à ses dispositions.

I. — M. Olier ressentit dès sa plus tendre enfance une impression de respect pour le très saint Sacrement, qui était comme un instinct de grâce précédant la réflexion. Il avait, dès l'âge de sept ans, une grande idée de la vertu des prêtres : quand il les voyait à l'autel, il croyait qu'ils n'avaient de vie que pour Dieu et pour offrir le divin sacrifice, comme les saints qui sont au ciel ; il s'étonnait fort de les voir cracher, tourner la tête, faire le moindre mouvement de légèreté ou d'impatience. « Je les croyais, dit-il, devoir
« être tout autres et tout changés, depuis qu'ils étaient
« revêtus de leurs habits sacerdotaux, et surtout depuis
« qu'ils étaient montés au saint autel [177]. »

Ce respect pour le saint Sacrement s'accrut, en M. Olier, avec une plus grande intelligence des mystères qu'il renferme, quand il eut le bonheur d'être prêtre. La dévotion à Notre-Seigneur, résidant en la sainte Eucharistie, et à la sainte Vierge, devint l'objet le plus habituel de ses occupations intérieures et des instructions qu'il adressait aux fidèles, dans les missions diverses auxquelles il s'appliqua, sur les conseils de saint Vincent de Paul ; ce fut aussi le motif principal qui lui fit établir la société de Saint-Sulpice. « Je
« me souviens, nous dit-il dans ses Mémoires, que
« quand j'arrivais tard de la campagne à Paris, et
« que j'allais, selon ma coutume, saluer Notre-Sei-
« gneur à Notre-Dame, trouvant les portes fermées,
« je me consolais au moins en regardant au dedans,
« au travers des portes, et, voyant les lampes allumées,
« je disais : « Hélas ! que vous êtes heureuses de vous
« consumer toutes à la gloire de Dieu ! » J'ai toujours
« eu le désir de pouvoir contribuer à faire connaître
« Notre-Seigneur, surtout au très saint Sacrement. Ce
« devrait être l'occupation de tous les prêtres, et je
« dis un jour à M. De Foix : « Ne voulez-vous pas
« m'aider à former des prêtres du très saint Sacrement,
« c'est-à-dire qui portent partout la dévotion due à
« cet adorable mystère [178] ? »

Ce désir nous explique ce que nous lisons dans un autre passage de ses Mémoires, sous la date du 4 août 1642 : « Ce matin j'ai senti encore dans mon cœur
« une disposition de mon Jésus, comme hostie de Dieu,
« car je sentais dans mon cœur, ou plutôt celui qui
« était dans mon cœur, qui répandait ce sentiment
« très puissant dans mon âme, de vouloir être en
« autant d'endroits qu'il y a d'hosties dans le monde,
« pour glorifier mon Dieu partout. Cela était en me
« préparant à la messe que j'allais dire en l'honneur
« du grand saint Dominique. Je demandais à Dieu
« qu'il lui plût donner à toutes les cures, et à tous
« les endroits où repose notre Maître, d'excellents pas-
« teurs qui veillassent à honorer et conserver ce divin

« et adorable trésor, et sussent aussi le dispenser avec
« honneur et sainteté. Seigneur Jésus, vrai pasteur de
« l'Église, pasteur universel de l'Église universelle,
« donnez ordre à ces nécessités ; suscitez, s'il vous
« plaît, quelque personne qui renouvelle avec autant
« d'amour et de zèle, l'ordre divin de saint Pierre,
« comme saint Dominique a établi le sien dans votre
« Église. Seigneur, échauffez et allumez des cœurs
« de votre amour, qui portent le feu de votre religion
« par tout le monde [179]. »

Il sentait et il parlait ainsi parce qu'il était persuadé, comme nous l'avons déjà vu, que c'est par la dévotion au saint Sacrement qu'on renouvellera l'esprit du christianisme. « Dieu veut renouveler la piété, non par
« des prédications ou des miracles, qui sont plutôt les
« moyens dont il se sert pour établir la religion, mais
« par la dévotion au très saint Sacrement de l'autel.
« C'est là qu'il est source de vie divine, qu'il est le
« vase immense et cet océan sans fond de la plénitude
« duquel nous sommes tous sanctifiés. Par le très saint
« Sacrement, il veut remplir les prêtres de son esprit
« et de sa grâce, et convertir les âmes par eux. C'est
« ce qui me fait défaillir et tomber en langueur, tant
« sont vifs et véhéments les désirs que je ressens de
« voir le très saint Sacrement révéré par les prêtres.
« Le prêtre qui est assidu à l'honorer, à l'invoquer et
« à le supplier pour les peuples, obtiendra tôt ou tard
« leur conversion. Il est impossible qu'étant assidu à
« la prière, et demeurant ainsi devant le très saint
« Sacrement de l'autel, il ne communie aux sentiments,
« à la ferveur, à l'efficace de Notre-Seigneur pour
« toucher, éclairer et convertir les peuples [180]. »

II. — Le serviteur de Dieu recommande ici et très souvent ailleurs la pratique de la visite au saint Sacrement.

Il disait, au rapport de M. de Bretonvilliers qui nous a conservé ses paroles : « Si les membres doivent être avec leur chef, il n'y a point de lieu où les chrétiens doivent être plus assidûment que dans les églises, où repose Nôtre-Seigneur. Il faut que notre cœur soit là où est notre trésor, c'est-à-dire

auprès du saint Sacrement qui renferme tout le trésor des fidèles. Dans cette vue, nous devons nous unir aux anges adorateurs et entrer dans leur religion. Les paroles du Prophète : Que tous les Anges l'adorent, ne s'entendent pas seulement du commandement fait aux anges d'adorer le Verbe incarné dans les chastes entrailles de Marie ; mais aussi de celui que Dieu leur fait de lui rendre leurs devoirs dans les sacrés abaissements où il se réduit sur nos autels. Comme Dieu désire d'autant plus honorer son Fils, qu'il s'anéantit plus profondément pour son amour, il ne manque pas d'envoyer un grand nombre d'anges pour l'honorer dans cet état où si peu d'hommes le visitent comme ils doivent... Si l'on voit les chrétiens de nos jours si faibles dans la grâce, si pauvres de vertus, il ne faut pas en chercher d'autres raisons que leur négligence à aller à Jésus au saint Sacrement. Puisqu'il réside dans nos tabernacles pour nous communiquer abondamment ses grâces, il faut s'en approcher pour s'enrichir. Il n'est rien de plus doux que d'être avec lui : il est la paix, il est la douceur même ; il n'est pas d'état où il ait plus de force pour attirer les coeurs. »

III. — Un fruit bien précieux de ces visites au saint Sacrement, est la connaissance plus grande des dispositions de son divin intérieur, l'union aux mystères de sa vie cachée.

« Il n'est pas croyable, ajoutait M. Olier, combien de merveilles sont renfermées dans cet auguste mystère. C'est par excellence le mystère de la foi ! Qui aurait pensé que sous ces apparences de pain et de vin se trouve caché un Dieu : que le fils éternel du Père y demeure avec l'esprit de ses divins mystères, pour les communiquer aux hommes, et en porter la grâce dans tous les cœurs ! Quand on connaît les grands effets, opérés par des choses si basses, en apparence, aussitôt, ô mon Dieu, on vous loue, on vous glorifie ; on confesse que vous en êtes le seul auteur. Continuez, Seigneur, à opérer vos magnificences par ces causes si cachées, puisqu'elles sont si glorieuses pour vous. »

Ce saint prêtre avait refusé plusieurs fois des évêchés qui lui étaient offerts : quand on lui proposa la cure de Saint-Sulpice, il fut d'abord porté à ne pas l'accepter ; mais dans la suite, sur l'avis de ses directeurs et aussi par un mouvement de dévotion pour le saint Sacrement, il changea de vues. Il nous dit les motifs qui contribuèrent à ce changement. « Combien de fois, en con-

« sidérant l'oubli où on laisse le très saint Sacrement

« dans cette paroisse, je me disais à moi-même : Oh !

« si jamais je devenais pasteur de cette paroisse, que
« je voudrais y faire honorer le très auguste Sacre-
« ment ! Je me dévouerais tout entier à son service, je
« veillerais volontiers devant lui comme une lampe
« ardente, à l'imitation de saint Jean-Baptiste, afin de
« montrer à ces aveugles la grandeur de Dieu qu'ils ne
« connaissent pas [181]. »

Nous verrons, dans la suite, comment Dieu exauça des vœux si dignes d'une âme sacerdotale.

§ VI. — MORT ET SÉPULTURE DE JÉSUS-CHRIST.

Suivons le cours du récit évangélique. M. Olier parle des souffrances de Notre-Seigneur et du délaissement où il a été réduit ; ses considérations sur la mort de Jésus-Christ lui donnent lieu d'expliquer les maximes de la mortification chrétienne. Quelques éclaircissements nous paraissent nécessaires sur ce qu'il dit de la passion du Sauveur et de la nouvelle vie qu'il a reçue de son Père dans la résurrection.

I.

SOUFFRANCES DE NOTRE-SEIGNEUR ; SON DÉLAISSEMENT.

On a remarqué, dans les premières pages de notre travail, le caractère des Mémoires de M. Olier, ce qui les distingue des livres qu'il a fait imprimer, et des projets de traités qu'il avait composés et qu'il n'a pas eu le temps de revoir, ou bien qu'il n'a pas jugé à propos de donner au public. Les Mémoires sont des pensées qu'il jetait sur une feuille de papier, pour obéir à son directeur qui lui avait demandé d'écrire ses idées, ses impressions, les lumières qu'il croyait recevoir de Dieu. Il ne relisait pas ces feuilles et les laissait à la disposition de son directeur. C'est dans ces Mémoires que se trouvent surtout des passages que l'écrivain aurait peut-être modifiés s'il avait du les publier, et dans lesquels cependant la pensée dominante est irréprochable, si on consulte le contexte, et les autres écrits où il explique sa doctrine. Nous en citerons trois.

1° M. Olier se sert du texte de l'Évangile sur l'Enfant prodigue, pour expliquer la venue de Notre-Seigneur dans le monde, ses humiliations et son retour au ciel.

« Le Fils de Dieu est reçu avec amour dans le sein
« de son Père, dont il était banni par nos péchés ; il
« en était éloigné comme nous, parce qu'il était
« chargé des mêmes malheurs et malédictions que
« nous : Longe a salute mea verba delictorum meo-
« rum. La voix de mes péchés me tient bien éloigné
« de votre sein, mon unique salut. Au jour de la
« résurrection, le Fils de Dieu rentre dans le sein de
« son Père : il y est reçu, et avec lui tous les hom-
« mes ; toute l'Église y entre par grâce et par amour.
« Tous ceux qui sont unis à lui en esprit, qui ont en eux
« le Saint-Esprit entrent avec lui, dans les embrasse-
« ments de Dieu le Père, qui fait un festin délicieux,
« en ce jour-là au retour de son fils prodigue, de son
« fils égaré qui s'était prostitué à toutes les impuretés
« imaginables, se revêtant des infamies de nos péchés ;
« ce qui lui était arrivé par la sortie de sa maison, s'en
« étant allé dans un pays fort éloigné avec des impu-
« diques, in longinquam regionem. Les âmes impudi-
« ques et infâmes, ce sont les âmes des Gentils et des
« Juifs. Jésus, le fils prodigue, mangeait les viandes
« des pourceaux, après avoir consommé toute sa subs-
« tance ; c'est-à-dire étant entré dans la condition des
« hommes après avoir été privé de sa gloire et s'être
« rendu nécessiteux, dans sa chair, de la gloire qu'il
« avait en son âme ; s'étant revêtu des haillons de notre
« infirmité, et de la condition de notre chair maudite,
« l'ayant prise toute semblable à celle du péché : cet
« enfant revenant donc de si loin, en la maison de
« son cher Père, qui l'avait vu mort et perdu, d'abord
« qu'il se présente à lui, il se jette à son cou et dit :
« Perierat et inventus est, mortuus erat et revixit. Il
« était perdu, mais il s'est retrouvé ; il était mort et il
« est ressuscité. De là vient que ce bon Père se réjouit

« plus de son enfant perdu que de la compagnie fidèle
« que lui a tenue son fils aîné ; ce qui exprime que
« Dieu s'est davantage plu au jour de la résurrec-
« tion de son Fils et de son retour dans sa maison,
« qu'il n'a fait dans les louanges de tous les anges qui
« étaient demeurés fidèles, auprès de lui, à le glori-
« fier et à le servir qui sont comme les frères aînés,
« au regard de Jésus et des hommes, à cause qu'ils
« ont été créés avant lui et avant l'homme : Eccle-
« siam primitivorum, dit saint Paul. L'Assemblée des
« anges, c'est celle des premiers-nés. Notre bon Dieu
« prend bien plus de plaisir à son retour et à celui
« du genre humain, dont il porte les prémices avec
« lui, comme le chef, qu'il n'en prend à la demeure
« de tous les anges [182]. »

Inutile de le faire remarquer : dans ce parallèle entre l'enfant prodigue et Notre-Seigneur, il faut moins s'arrêter aux termes qu'à la pensée du pieux écrivain. Les termes devraient être adoucis ; la pensée est que Notre-Seigneur, sorti du sein de son Père pour nous racheter, a été couvert d'opprobres, revêtu d'une chair qui portait la ressemblance du péché, in similitudinem carnis peccati et qu'après avoir triomphé du péché, par ses humiliations, il a reparu devant son Père, et a été pour le ciel un grand sujet de joie.

Ces rapprochements de choses très disparates par elles-mêmes, mais qui, présentées à divers points de vue, offrent des analogies, ont été assez familiers aux anciens ; ils en tiraient des explications ou des conclusions morales, selon la direction de leur esprit ; nous ne sommes pas surpris de les rencontrer assez fréquement dans les écrits de M. Olier.

2° Autre texte sur les humiliations du Fils de Dieu :

« Notre-Seigneur, environné de Dieu le Père et rem-
« pli de son Saint-Esprit, est dans un état si saint, que
« toutes choses hors de Dieu lui font peine et lui sont
« en horreur, pour saintes et pures qu'elles soient.
« D'où vient que saint Ambroise et saint Augustin
« disaient que Dieu avait passé par-dessus cette hor-
« reur pour s'incarner et s'unir à la nature humaine ;
« quoique ce fût dans un sujet très parfait, comme

« était le sein de la très sainte Vierge... Si Dieu souf-
« fre cette horreur en Marie, que souffre-t-il en nous ?
« S'il souffre cette peine d'être uni à la chair sainte de
« Jésus-Christ, que n'admet-il pas de se mêler dans
« nos ordures ? Il nomme sa chair, ses liens, ses fers
« et sa prison : Coarctor usque adhuc... Dirupisti vin-
« cula mea... Notre-Seigneur était comme un prince
« vêtu de broderie et tout couvert de diamants, qui
« se verrait, après, couvert de boue et d'ordures
« puantes qui le feraient souffrir des peines intoléra-
« bles, et ne serait jamais content et en repos, qu'il ne
« fût nettoyé et lavé et qu'il ne fût sorti de cet état
« d'infirme pour être vêtu de ses brillants et de sa
« clarté première. C'est ainsi que le Verbe divin se
« voyait dans le temps de sa conversation au monde,
« étant alors revêtu de notre chair honteuse, chair de
« corruption et de mort, que saint Paul appelait en
« lui chair de péché. Quelle honte c'était à un Dieu,
« à ce Verbe divin, qui était la splendeur de son
« Père, de se voir plongé dans l'ordure et la confu-
« sion de sa nature honteuse ! Pour cela, il demande,
« en soupirant : Clarifiez-moi, mon cher Père de la
« clarté que j'avais de toute éternité en vous ; ren-
« dez-moi la lumière que vous m'avez ôtée, et que
« de tout mon cœur j'ai voulu quitter pour être ca-
« ché sous cette chair honteuse, qui me confond,
« quand je la vois. C'était une croix continuelle, et
« même une douleur inconcevable a la chair de se
« voir si proche de cette sainteté et de n'en être pas
« consommée [183]. »

Dieu ne peut pas avoir horreur des choses qu'il a faites, tant qu'elles conservent l'état de sainteté dans lequel il les a établies ; la chair de Notre-Seigneur était sainte et adorable en raison de son union au Verbe. Mais M. Olier, qui affirme en cent endroits de ses écrits cette sainteté digne de nos plus profonds respects, considère ici la chair de Jésus-Christ en elle-même, dans sa disproportion avec l'être infini de Dieu, et surtout, en tant qu'elle portait une ressemblance avec la chair de péché ; or, à ce point de vue, il l'a

appelée chair honteuse. Nous n'emploierions pas cette expression dans une parole publique, mais la pensée de l'auteur ne blesse aucune doctrine : elle ne blesse pas la dignité du Fils de Dieu ; elle s'accorde avec ce que le prophète Isaïe nous dit, que Notre-Seigneur était méconnaissable pendant sa passion, qu'il lui a apparu comme un lépreux frappé de la main de Dieu.

3° Ce que M. Olier dit de l'état de délaissement, d'obscurité, de ténèbres, auquel a été réduit Notre-Seigneur durant sa passion, peut paraître plus surprenant. Nous citons encore textuellement :

« Pater, Pater... ut quid dereliquisti me ?... Longe
« a salute mea verba delictorum meorum : mon Père,
« mon Père, vous m'avez délaissé ; la voix et la cla-
« meur de mes péchés me tiennent bien éloigné de
« votre sainteté. Ces paroles expriment les principaux
« sujets de ses peines : 1° la retraite et la sous-
« traction de ses caresses, de ses lumières, dons et
« sentiments, qui le mettaient dans une nudité non
« pareille, jointes aussi à la soustraction de la vigueur
« des facultés naturelles de l'âme, qui opérait en lui
« une telle suspension, qu'il ne croyait plus être ce
« qu'il était ; il ne se connaissait quasi plus, ni ce qui
« se passait en lui ; il ne se sentait quasi plus ; il n'avait
« quasi plus de mémoire des choses passées ; il était
« comme interdit. »

« Outre cet effet de la justice de son Père qu'il opère
« ordinairement dans les âmes, comme punition de
« la superbe, laquelle aussi le Fils de Dieu a voulu
« subir, quoiqu'il ne l'eût pas commise, pour nous
« mériter une semblable miséricorde et la grâce de la
« pouvoir porter un jour ; joint qu'il voulait éprouver
« tout châtiment en lui, puisqu'il était victime univer-
« selle pour le monde... D'aucuns sont affligés au corps,
« mais l'esprit est éclairé et consolé ; les autres sont
« peinés intérieurement et leurs corps jouissent de
« quelque relâche... Or le seul Jésus-Christ, notre
« bienheureux maître, a été sans douceur, ni con-
« solation quelconque ; ne trouvant rien dans la nature,
« ni dans la grâce, au dedans, ou au dehors de lui,

« qui lui donnât aucun soulagement. Sa mère qui
« semblait seule pouvoir le consoler, lui causait une
« seconde mort, dans la vue de la douleur qu'elle
« sentait... Pour le dedans, tout le délaissait, car la
« force de son esprit étant comme hébétée par la sous-
« traction de sa vigueur, sa volonté même étant morte
« et languissante et la mémoire éteinte, il ne peut, ni
« regarder les gloires à venir, ni s'élever pour penser
« à la satisfaction de son Père, ni même se souvenir
« des témoignages passés de son amour. Il est de plus
« accablé des troubles intérieurs par les images et les
« obscurités de son esprit, jointes aux attaques impé-
« tueuses des passions qui l'agitent, le troublent ; et
« au délaissement de son corps mourant, qui n'avait
« ni vigueur ni force [184]. »

« Dieu fait pour un temps une suspension de lu-
« mière en l'âme de Jésus par laquelle il connaissait
« son innocence ; dans cette suspension ne voyant plus
« en lui son innocence et ne jouissant plus de cette
« vue ; au contraire, ne voyant en soi que crime,
« qu'abomination, ne voyant sur sa tête que colère et
« châtiment, ne voyant en lui qu'effets de péché, il
« ne savait ce qu'il était ; il se voyait tout offense, et
« comme s'il eût été vraiment celui qui avait commis
« tous les péchés qu'il portait sur lui ; c'était là l'ex-
« cès de sa plus grande peine, ignorant si c'était lui
« qui avait fait tous les péchés, qui eût été abandonné
« à tous les crimes, qu'il voyait son Père venger sur
« lui et punir en sa personne [185]. »

M. Olier a dépeint dans ces pages une partie de ce qu'il avait ressenti lui-même pendant ses plus grandes épreuves, et ce qu'il avait remarqué dans certaines âmes que Dieu purifie par des peines intérieures. Ce que Notre-Seigneur a souffert pour mériter à ces âmes la grâce de triompher des peines les plus dures, lui a inspiré ce que l'on vient de lire ; mais il importe de mettre ici ce qu'il ajoute dans la partie de ses Mémoires que nous venons de citer, et ce qu'il dit dans un de ses livres imprimés.

Pour nous expliquer comment « ni l'esprit, ni la « volonté, ni la mémoire, ni l'onction du Saint-Esprit « ne servaient presque rien à Notre-Seigneur pour son « adoucissement », il nous dit que « son âme était « comme partagée en trois régions, la suprême, la « moyenne et l'infime. La suprême région de son « esprit était dans la gloire [186]... » Nous avons rapporté ces distinctions ailleurs, il nous parait inutile de les répéter ici ; il suffira de remarquer qu'il n'y avait qu'une partie de l'âme de Notre-Seigneur qui souffrît de cette suspension de lumières, d'onction et de vigueur sensibles ; l'autre jouissait de la lumière de la gloire et d'une suprême béatitude.

« La partie supérieure était dans la jouissance de « Dieu son Père, qui retenait ses opérations et ses effets, « en cette partie sublime, sans souffrir que les dons « s'écoulassent dans l'âme : c'est-à-dire dans cette por- « tion qui anime et vivifie le corps. Son esprit dans « la joie divine, dans la participation de la jubilation « et de la félicité de Dieu, dans la partie supérieure de « l'âme, pendant que la partie inférieure était abreu- « vée de tristesse, d'affliction et de déréliction. L'esprit « était en paix, pendant que son âme était dans le « trouble, la crainte, la pusillanimité. Ainsi Notre- « Seigneur était en jouissance et en privation ; en « calme et en orage ; en joie, en tristesse ; en trouble « et en paix ; en peine et en félicité parfaite [187]. »

La partie inférieure elle-même n'était cependant pas privée de toute lumière ; M. Olier fait ainsi parler Nôtre-Seigneur : « C'est alors que la main puissante, « mais invisible et insensible de mon Dieu m'a protégé. « Obumbrasti super caput meum, in die belli. Dans « l'ombre, l'obscurité et les ténèbres du combat, dans « le choc le plus furieux et les attaques les plus impé- « tueuses de la mort, ou bien des passions ; c'est alors « que vous m'avez protégé : Protexisti me a conventu « malignantium. Cette foule de démons, d'esprits « malins qui étaient déchaînés en ma mort, potestas « tenebrarum, et cette multitude innombrable de leurs

« mouvements déréglés, joints à ceux de mes passions,
« n'ont rien pu dérober de mon devoir ; ils n'ont rien
« pu arracher de mon esprit, quoique accablé de leur
« importune secousse, à cause que vous me défendiez
« secrètement et vous me souteniez au dedans de moi-
« même, sans pourtant le sentir, ni éprouver extérien-
« rement la douceur, la force de votre main amoureuse
« et puissante, ce qui était convenable à votre divine
« sagesse ; car comme votre Fils, caché, abîmé sous le
« péché, vous me protégiez secrètement et invisi-
« blement ; mais comme victime pour les péchés du
« monde, victime chargée de tous les crimes les plus
« sales, les plus honteux de l'enfer, vous m'avez dé-
« laissé extérieurement... vous n'avez rien oublié de
« tous les témoignages que vous rendez à votre juste
« ressentiment contre le péché même ; et en tous les
« états d'affliction. Vous avez toujours été auprès de
« moi, sans que je le connusse et m'avez toujours ac-
« compagné des plus purs sentiments de votre Saint-
« Esprit, qui m'ont fait avoir recours à vous, et enfin
« abandonner mon âme entre vos mains : In manus
« tuas, Domine, commendo spiritum meum [188]. »

M. Olier explique plus nettement sa pensée, dans son livre sur les Cérémonies de la grand'messe et dans d'autres parties de ses Mémoires.

« Notre-Seigneur dit
« pour soi, aussi bien que pour l'Église, comprise dans
« l'un et l'autre Testament : Emitte lucem tuam et ve-
« ritatem tuam. Envoyez-moi votre lumière et votre
« vérité, dans l'état où la pénitence m'a réduit parmi
« les pécheurs pénitents. C'est où Notre-Seigneur s'est
« vu réduit, surtout au temps de sa passion et de sa
« mort, portant la peine des pécheurs qui doivent être
« privés des plus purs biens de Dieu, tels que sont les
« trésors de ses lumières. Car quoique en son esprit,
« il n'ait jamais souffert les moindres ténèbres, ayant
« toujours en soi tous les trésors de la sagesse et de la
« science de Dieu ; néanmoins cet état de la croix et du

« tombeau peut être appelé un état de ténèbres dont
« il souffrait extérieurement la peine : et il demandait
« sa résurrection, qui est un état de clarté et de lu-
« mières, emitte lucem tuam et veritatem tuam. En-
« voyez votre lumière et votre vérité qui me retire de
« ces ténèbres qui m'environnent et de l'ombre de la
« mort... c'est en cette lumière que j'ai été conduit
« depuis ma sortie du ciel, jusqu'à mon retour dans
« la montagne de la sainte Sion où j'aspire, et où je
« me suis déjà vu sur le Thabor [189]. »

Il ne peut donc pas y avoir un doute raisonnable, ni une difficulté sérieuse sur la doctrine de M. Olier relativement à ce qu'il dit des délaissements de Notre-Seigneur dans sa passion, et des ténèbres de son esprit, de ses incertitudes sur son état. Quelque excessives que paraissent les expressions qu'il a prises dans un psaume prophétique de la passion du Sauveur, il nous déclare dans les termes les plus formels :

1° Qu'il ne faut entendre que de la partie inférieure de la sainte âme de Notre-Seigneur et avec tempérament, ce qu'il dit des ténèbres dont elle était enveloppée et qui lui ôtaient le souvenir et la liberté de raisonner sur l'avenir. Il nous a dit que Notre-Seigneur n'a jamais souffert en son esprit les moindres ténèbres, « ayant toujours en soi les trésors de la sagesse
« et de la science de Dieu ».

2° Que Notre-Seigneur n'a ressenti les attaques et les répugnances sensibles que parce qu'il le voulait bien, conservant toujours sur elles un empire absolu. Il souffrait librement, dans une parfaite conformité avec la volonté de son Père. « Le Verbe divin a trouvé dans
« la chair où il est entré, une parfaite dépendance et
« une entière soumission sans résistance à la divine
« volonté. »

3° Que Notre-Seigneur a toujours joui dans la partie supérieure de son âme de la lumière de la gloire et d'un suprême bonheur ; mais qu'il a voulu subir dans une autre partie de son âme des troubles sensibles et des angoisses inouïes, ce dont il n'est pas permis de douter d'après le récit évangélique de son agonie.

Comment concilier ce suprême bonheur avec une tristesse mortelle, cette lumière de gloire avec les ténèbres ? Nous avons dit ailleurs, qu'il y a là pour nous tous un grand et profond mystère.

II.

MORT DE JÉSUS-CHRIST. — MORTIFICATION CHRÉTIENNE, C'EST PAR LA MORT QUE L'ON PARVIENT A LA VIE.

La passion et la mort de Notre-Seigneur ont toujours été, pour les âmes chrétiennes, le plus grave objet de méditation, et le fondement de résolutions pratiques. M. Olier ne cessait de parler de l'amour de Jésus crucifié et de la nécessité de crucifier le vieil homme, la chair et ses convoitises.

I. « L'Église de Jésus-Christ, disait-il, est toute « fondée sur la croix ; elle est établie sur la mortifica- « tion ; car les fidèles ne peuvent avoir en eux Jésus- « Christ qui y repose, et qui y vit, s'ils n'ont crucifié « leur chair. Crucifigentes veterem hominem cum vi- « tiis et concupiscentiis [190]. »

Voici comment il explique les paroles de saint Paul, Christo confixus sum cruci, qu'il s'appliquait à lui-même. « Je suis cloué à Jésus-Christ crucifié. Ces pa- « roles ont plusieurs sens. Je suis toujours collé de « cœur à Jésus crucifié, car sa charité me presse : sa « charité qui paraît surtout à la croix, parce que « personne ne peut donner un plus grand témoignage « de son amour, que par sa mort ; si bien que quand « je vois mon Jésus mort en croix pour moi, tradidit « semetipsum pro me, il a souffert, il s'est livré pour « moi, pour moi son ennemi, son persécuteur. J'ai « persécuté son Église et il est descendu en terre pour « moi, il a souffert pour moi, il m'a converti pendant « que je le persécutais. Sa charité me presse, et fait « que je ne peux me lasser de contempler ce véritable « amant et de demeurer collé à lui, sur le théâtre du « Calvaire, sur le trône de la croix, qui sont les lieux « de sa grande charité. Comme disait sœur Agnès : « Allons à l'amour, allons à l'amour, parlant des « temps où elle allait souffrir les peines du Cal-

« vaire, par les impressions de l'amour de Jésus son
« époux. »

« L'autre sens de ces paroles : Christo confixus sum
« cruci, pouvait bien être que l'amour de Jésus son
« maître le clouant invisiblement à la croix, lui faisait
« sentir les peines de la croix, le rendant ainsi com-
« pagnon de ses souffrances, pour le rendre compa-
« gnon de sa gloire : Si socii passionum estis, eritis et
« consolationis. Saint Paul disait qu'il ne savait que
« Jésus crucifié, quoiqu'il le connût fort bien en tous
« ses mystères et ses états... Pourtant il semble qu'il ne
« connaisse, qu'il ne prêche que Jésus-Christ crucifié,
« l'imitation de ses souffrances et de sa mort [191]. »

M. Olier adressait à Notre-Seigneur cette prière, qui révèle jusqu'à quel point il entrait dans les sentiments de saint Paul : « Domine, quid volo ? aut pati, aut mori
« pro te ! Que veux-je de vous, Seigneur, sinon pâtir
« et mourir pour vous ? La vie sans souffrances est une
« mort. Et puis, je voyais en moi et disais : Seigneur,
« je ne puis vous témoigner mon amour qu'en souf-
« frant. Hélas ! Seigneur, le moyen que je vive, si je
« ne vous témoigne mon amour. Le souffrir vous en
« donnera l'assurance. Je me trouvais devant Dieu
« comme une pauvre victime, pour souffrir tous les
« tourments du monde. Hélas ! qu'il est aisé d'aimer
« en jouissant, mais d'aimer en souffrant, c'est la
« véritable marque de l'amour. Je me souviens en
« particulier que j'avais une joie qui ne se peut expri-
« mer, en m'offrant à mon amour pour souffrir et par
« un certain motif qui m'était sensible, et me l'a tou-
« jours été, depuis qu'il a plu à la bonté divine de me
« le découvrir. C'est celui-ci, que j'étais trop ravi de
« lui fournir mon corps pour lui donner le plaisir de
« souffrir en lui toutes les peines qu'il voudrait, et
« qu'il a désiré autrefois porter, à cause que son seul
« corps ne pouvait pas les endurer tout entières, je
« lui livrais mon corps pour endurer toutes les peines

« qui lui restent à souffrir dans le corps mystique de
« son Église. Il reste encore beaucoup de ces peines.
« Le désir des souffrances était si grand en Notre-
« Seigneur, qu'il fallait des créatures sans nombre,
« pour les exprimer et les porter réellement en
« elles [192]. »

II. — L'amour de Jésus crucifié et le désir des ouffrir dans ses intentions, naissent ainsi dans une âme chrétienne qui s'applique à la méditation de la passion et de la mort de Notre-Seigneur. Il y a dans ces dispositions, une part de précepte, une part de conseils évangéliques. Nous n'avons pas en ce moment à faire le discernement de ce qui est nécessaire au salut, et de ce qui est de perfection. M. Olier peut nous mettre sur la voie, en nous expliquant ce qu'il appelle les trois branches de la croix.

« Il est impossible que Jésus-Christ vive en vous
« et que sa vie paraisse dans vos actions, si vous
« n'êtes pas mortifié dans votre chair, toujours cloué
« à la croix intérieure de Jésus, qui a ses trois
« branches, la pauvreté, la souffrance et l'humilité.
« auxquelles les trois principales parties du vieil
« homme et de ses mauvais désirs sont réduits, savoir,
« la superbe, le plaisir et l'avarice. C'est pour cela
« que saint Paul témoigne qu'il n'a pas acquiescé à
« la chair et au sang. Depuis que la charité de Dieu
« a daigné m'appeler et me faire connaître son Verbe,
« son Verbe crucifié, lequel est mort sur une croix
« pour moi afin de m'obtenir la grâce de crucifier
« mon vieil homme, je n'ai jamais donné la liberté
« à aucun des désirs de ma chair ; je ne leur ai donné
« aucune liberté pour agir avec eux et consentir à
« leurs demandes : Continuo non acquievi carni et
« sanguini. Je n'ai consenti à aucune de leurs sollicita-
« tions et mouvements pour agir selon eux, les voyant
« tous contraires à la croix de mon maître... Pour
« cela saint Paul disait au monde : Mihi mundus cru-
« cifixus est et ego mundo. Je traite le monde comme
« ma chair... Je le regarde comme un maudit. Non
« pro mundo rogo, je ne prie pas pour le monde, dit

« Notre-Seigneur, comme s'il était excommunié, ré-
« prouvé et maudit. »

« En effet, les lois du monde sont celles du diable
« et de la chair, parce que le diable en est le sei-
« gneur et le maître, totus mundus in maligno positus
« est. Le monde s'appelle l'assemblée des hommes
« qui adhèrent aux maximes du diable et de la chair :
« du diable, comme de blasphémer, d'idolâtrer, de
« mépriser Dieu, d'user de l'art magique, d'avoir
« haine de Dieu, de renoncer à l'Église et à ses lois,
« de mépriser ses conseils... La chair est l'autre mal-
« tresse du monde : elle nous porte toujours à ce qui
« est opposé aux vertus de Jésus-Christ et à ses senti-
« ments, ce qui est contraire à la croix. Elle nous
« porte à la superbe, aux plaisirs et aux richesses,
« tandis que la croix nous sollicitera toujours à l'hu-
« milité, à la mortification et à la pauvreté [193]. »

M. Olier, en insistant sur la nécessité de lutter contre le démon, le monde et la chaire de mortifier les inclinations déréglées de la concupiscence, de la chair, de l'avarice et de l'orgueil de la vie, ne fait manifestement que traduire les maximes que nous lisons dans les Épîtres de saint Paul et de saint Jean ; or, les Apôtres n'ont fait eux-mêmes que commenter, sous l'inspiration du Saint-Esprit, la parole du divin maître : Si quis vult venire post me abneget semetipsum, tollat crucem suam et sequatur me. L'abnégation de soi-même, la mortification de la chair, en un certain degré, entant qu'elle nous fait résister aux passions qui nous portent au mal, à l'offense de Dieu, n'est pas un simple conseil de perfection, c'est un devoir pour tous. Il faut, avec la grâce de Dieu, éteindre la vie de péché ; car, pour parler le langage des Écritures, il faut crucifier le vieil homme : Vetus homo noster simul crucifixus est ut destruatur corpus peccati... Deponere vos... veterem hominem, qui corrumpitur secundum desideria erroris... expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis [194].

« Les chrétiens, pour être dans leur véritable vo-
« cation, qui est de représenter Jésus-Christ en eux,
« doivent exprimer en leur vie tous ses états très
« saints et dans le même ordre qu'ils ont été en Jésus-
« Christ. Et par conséquent comme Jésus-Christ, no-

« tre modèle sacré, a premièrement souffert toutes les
« ignominies possibles ; qu'il est mort et qu'il a été
« enseveli, avant que de ressusciter et que d'entrer
« dans sa gloire, Oportuit pati Christum et ita intrare
« in gloriam suam il faut aussi qu'un chrétien porte
« en soi tous ces états d'humiliation, avant que de
« pouvoir participer à la sublimité et à la grandeur.
« La vie chrétienne a deux parties : la mort et la vie.
« La première sert de fondement à la seconde. Cela
« est réitéré dans les écrits de saint Paul et particu-
« lièrement dans le sixième chapitre de l'Épître aux
« Romains. En mille autres endroits il répète ces
« deux membres de l'état chrétien ; en sorte, toute-
« fois, que la mort doit précéder la vie. Cette mort
« n'est autre chose que la ruine entière de tout nous-
« mêmes, afin que tout ce qu'il y a d'opposé à Dieu
« en nous étant détruit, son Esprit s'y établisse dans
« la pureté et dans la sainteté de ses voies. C'est donc
« par la mort qu'il faut entrer dans la vie chré-
« tienne [195]. »

III. — M. Olier applique ces doctrines aux âmes qui tendent à la perfection de la vie chrétienne, dans son Catéchisme chrétien ; et, spécialement, aux ecclésiastiques, dans son Traité des saints ordres, dans ses Instructions pour les séminaires et dans les maximes contenues sous le titre de Pietas seminarii Sancti Sulpitii. Il nous assure que celui qui n'est pas dégagé de l'amour déréglé des créatures, qui n'est pas séparé de tout ce qui éloigne de Dieu, n'a pas l'esprit de Notre-Seigneur et ne peut pas goûter les saintes maximes de la foi. Il nous exhorte dans le Pietas : 1° à vénérer d'un culte suprême, après le très saint sacrement de l'Eucharistie, la sainte croix de Jésus-Christ ; à nous attacher pleinement à elle, l'exaltant par-dessus tout dans notre cœur, désirant, par la foi, nous pénétrer de sa vertu ; 2° à porter toujours sur nous l'image de Jésus crucifié, afin que, touchés et intérieurement échauffés de son amour, nous crucifiions, avec plus de facilité et de promptitude, le vieil homme, ses vices et ses convoitises ; 3° à considérer la croix comme un autel très agréable, sur lequel nous offrions tous les jours un sacrifice, soit en combattant avec vigueur pour Jésus-Christ contre le monde, la chair et le démon ; soit en annonçant Jésus-Christ

lui-même, par nos paroles et par notre exemple, nous appliquant avec joie à des œuvres pénibles, pauvres, méprisées du monde, mais qui sont dans l'ordre de notre vocation, sans oublier jamais ce grand précepte : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il fasse abnégation de lui-même ; qu'il porte sa croix et me suive [196].

« Il n'y a point de véritable gloire et de solide joie
« à un chrétien, qu'en la croix de Jésus-Christ qui met
« l'âme en pureté et en unité avec Dieu... Cette croix
« est le pain et la vie des forts. C'est aussi ce qui met
« notre âme en liberté. C'est ce qui la retire des amu-
« sements et bagatelles du monde ; c'est ce qui lui
« donne joie pour tous les emplois de sa profession,
« même les plus fâcheux. C'est ce qui donne ouverture
« et liberté au prochain de vous voir, de vous parler,
« ne fuyant pas l'importunité, au contraire, ché-
« rissant la peine qu'il peut donner et l'affliction qu'il
« peut porter avec lui [197]. »

III.

SÉPULTURE DE NOTRE-SEIGNEUR : ESTIME ET AMOUR DE LA VIE CACHÉE.

Après sa mort, Notre-Seigneur a été déposé de la croix et enseveli. Sa sainte âme est descendue aux enfers, c'est-à-dire au lieu où étaient les âmes des justes, qui attendaient le moment de leur parfaite délivrance ; elle vint les consoler en leur annonçant l'œuvre de la rédemption. Son corps adorable fut déposé dans un sépulcre. Le Verbe divin demeura uni au corps et à l'âme.

M. Olier tire de ces mystères des instructions importantes :

I. — On doit demander la grâce et l'esprit de la sépulture, qui nous mette en totale séparation et éloignement de la vie de la chair : « Il faut entrer dans
« le plus parfait état de mort que l'on puisse être... »

« Jésus-Christ, mort, enseveli et mis dans le tom-
« beau, ne vit plus à la première vie qui est la vie

« grossière du corps humain... Sa sainte âme était
« toute appliquée à Dieu, n'ayant plus les empêche-
« ments que sa chair semblait lui donner... De même
« il faut demander à Jésus-Christ qu'il ne souffre pas
« que la vie de l'esprit meure jamais en nous, ni que
« jamais la vie de chair revive en nous ; mais, au con-
« traire, qu'il nous établisse dans une ferme espé-
« rance qu'un jour notre corps entrera dans cette
« même liberté, attendant que ce corps de mort pé-
« risse, qu'il souffre et fasse pénitence : nous l'y
« abandonnons, de bon cœur, voulant avec Dieu,
« qu'il porte faim et soif, maladies, croix et ce qu'il
« voudra pour la punition de nos péchés [198]. »

II. — Dans cet état « Nôtre-Seigneur se laisse égale-
« ment manier par les Juifs, et par sa sainte mère, ou
« ses disciples. Il est mort aux tendresses de l'une,
« comme à la moquerie et à la rage des autres. Il se
« laisse traiter en la manière que les uns et les au-
« tres le veulent. L'un lui perce le côté, l'autre veut
« lui rompre les bras et les jambes, et il l'eût exécuté,
« sans une protection particulière, comme le remar-
« que l'Évangéliste, et ce fut aussi une particulière
« providence de Dieu qu'il fût abandonné aux siens,
« pour être déposé de la croix. »

« Ainsi devons-nous, si nous sommes réellement
« morts à la vie de la chair, ne pas vouloir nous
« conduire et nous diriger par nous-mêmes, par notre
« volonté propre, mais par la divine providence et
« par ceux qu'elle a préposés à notre conduite. Nous
« devons nous tenir en garde contre les flatteries que
« cherche l'amour-propre, et souffrir les injures, s'il
« plaît à Dieu de nous soumettre à des épreuves. Il
« faut que nous sachions que Dieu veut souffrir en
« nous, comme il l'a fait en son Fils, et que nous
« soyons ainsi traités en punition de nos péchés... Saint
« Paul disait qu'il savait être humilié, quand il fal-
« lait souffrir les mépris de ses frères. C'est la science

« de la pénitence : c'est savoir Jésus-Christ, et Jésus-
« Christ crucifié. C'est la science des saints, la science
« de la croix, que de savoir porter, pour la chair sen-
« sible, la confusion et le mépris, l'indigence et la
« persécution : Scio humiliari et penuriam pati [199]. »

Ce que M. Olier dit de l'insensibilité, de l'impassibilité d'une âme, au milieu des persécutions de toute nature, ne s'entend, selon les explications qu'il en donne en plusieurs endroits, que dans le sens d'une résignation filiale à la sainte volonté de Dieu, et nullement dans le sens littéral d'une impassibilité qui ne serait pas dans les conditions ordinaires de la vie présente.

« Il ne faut pas pour cela s'imaginer que l'on
« devienne bête ; que l'on soit comme une statue sans
« vie. Il faut savoir que Dieu qui est lumière et amour,
« qui est la vie de Jésus-Christ et des saints, peut bien
« être aussi la nôtre... Il est en nous vie pure, sainte
« et divine, unissant en société et vivifiant tous les
« justes [200]. » Ce qui est dit de l'insensibilité de Notre-Seigneur pour les tendresses de sa mère, comme pour les outrages de ses ennemis, signifie seulement qu'une âme peut, par la pratique de la mortification parvenir à un état de perfection où elle soit comme indifférente pour les divers incidents de la vie, agréables, ou desagréables à la nature.

La sainteté, même la plus parfaite, ne rend pas l'homme impassible : seulement la vertu de Dieu qui est dans les saints, et l'habitude qu'ils ont contractée de se mortifier, les soutiennent dans les plus pénibles épreuves, et leur font dominer les émotions de la nature, de manière à conserver la paix de l'âme. M. Olier nous a donné un admirable exemple de cette fermeté d'âme, quand il fut jeté violemment hors du presbytère, accablé de coups, traîné dans la rue jusqu'au Luxembourg, dans les violences qui lui furent faites, peu de temps après qu'il eut pris possession de la cure de Saint-Sulpice. Il parut aussi calme que s'il n'avait eu que des motifs de consolation. « Il
« ne me parut nullement ému, rapporte M. de Bre-
« tonvilliers, et je n'aperçus pas en lui la moindre
« altération. Ce fut pour moi une très forte conviction
« de l'Esprit de Dieu qui le possédait [201]. »

III. — La sépulture du Fils de Dieu est l'achèvement de la pénitence qu'il fait, et la dernière confusion qu'il endure pour les péchés des hommes.

« Il y endure, à l'extérieur, la condamnation d'A-
« dam, qui, ayant été fait immortel dans la création,
« s'est rendu par son péché sujet à la corruption.
« On regarde Jésus-Christ, dans cet état, comme pou-
« vant être corrompu, et pour cela saint Jean, mer-
« veilleusement éclairé dans les mystères de Jésus-
« Christ, nous dit que Nicodème apporta cent livres
« de myrrhe et d'aloès pour embaumer son corps,
« avant de l'ensevelir dans le suaire, et de le déposer
« dans le sépulcre que Joseph d'Arimathie lui avait
« préparé. C'est la confusion que Jésus-Christ Notre-
« Seigneur veut porter étant traité comme le reste
« des Juifs, ainsi que remarque saint Jean, Sicut mos
« est Judæis sepelire, pour être entièrement conforme
« à ses frères soumis à la corruption [202]. »

« Il faut adorer dans ce mystère la divinité ré-
« sidente dans le corps de Jésus-Christ, qui le con-
« serve en son intégrité, et y tient lieu de l'âme, non
« pour l'animer, mais comme forme assistante qui
« le maintient hors de corruption, et le prépare à la
« consommation de la gloire, où il deviendra, selon
« saint Cyprien, aussi pur que l'esprit, pour glorifier
« Dieu. »

M. Olier nous exhorte à tirer deux conséquences : l'une relative à l'humiliation et à la mortification de la chair, l'autre relative à l'éloignement du monde et à l'amour de la solitude.

Nous avons bien sujet de nous humilier en considérant que le corps que Dieu nous a donné subira la corruption du tombeau ; qu'il sera dévoré par les vers, réduit en poussière ; et comme il ne sera sujet à ces humiliations qu'en punition du péché, c'est pour nous un devoir de le mortifier, pour réprimer les maudites inclinations de la chair. « Puisque la bonté de Dieu
« veut nous mettre en part de ce mystère, nous de-
« vons être dérobés à la vue des hommes, souhaitant
« que personne ne pense à nous, que personne ne nous
« regarde, et que, sans même faire réflexion si nous

« sommes, tout le monde nous foule aux pieds comme
« les corps morts qui sont profondément cachés en
« terre [203]. »

Ces réflexions, faites pour le jour qui suit la sépulture de Notre-Seigneur. s'appliquent, dans la pensée de M. Olier, à la vie tout entière. Sous des termes qui peuvent paraître exagérés, il exprime une idée éminemment chrétienne, celle d'honorer la sépulture et la vie cachée de Jésus-Christ, en nous mêlant le moins possible au monde, en fuyant son éclat trompeur ; vie cachée que nous devons estimer, aimer et pratiquer selon les paroles de saint Paul : Mortui estis et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo : cum Christus apparuerit, vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria [204].

Par cette humiliation, cette mortification des sens, et cet amour d'une vie cachée, nous entrons dans l'esprit de Notre-Seigneur, et nous nous préparons une part à sa glorieuse résurrection.

« La sépulture dont parle saint Paul lorsqu'il dit
« que nous sommes ensevelis avec Notre-Seigneur par
« le baptême, est la même chose que la pourriture
« dont parle Notre-Seigneur en saint Jean lorsqu'il
« dit : Si le grain de froment qui tombe en terre ne
« meurt et ne pourrit, il demeure tout seul et sans
« fruit... l'état de sépulture et de pourriture, dit la des-
« truction totale de l'être, et la production du germe
« d'une nouvelle vie. Le grain pourri est le tombeau
« d'où ressuscite la nouvelle vie ; de la sépulture ou
« pourriture d'Adam, renaît la vie de l'Esprit. Le
« corps d'un chrétien qui est pourri à Adam voit
« renaître le grain et le germe d'une vie divine, que
« l'esprit divin y produit avec tous les effets et tous
« les mouvements de sainteté qui l'accompagnent.
« Tout cela est fondé sur la sépulture de Notre-Sei-
« gneur, laquelle a compris sa mort et sa résurrec-
« tion, puisque ce divin Sauveur a vu naître sa vie
« du milieu du tombeau, où la mort avait mis cet
« admirable grain de froment des élus [205]. »

§ VII. — RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST ET SON ASCENSION.

La pensée de la gloire que Jésus-Christ reçoit de son Père, au sortir du tombeau, ravit l'âme des saints. Nous lisons dans les Mémoires de M. Olier :

« Je ne puis exprimer la joie que je ressens en
« voyant la gloire de mon maître, dont je suis mille
« et millions de fois plus heureux que si c'était la
« mienne propre, et pour cela, je dis de bon cœur :
« Laudate Dominum, omnes gentes, convoquant, avec
« tous les hommes, toutes les créatures pour louer
« Dieu qui a glorifié leur auteur et remercier le divin
« Père de Jésus de l'avoir engendré aujourd'hui à
« la gloire et à une vie nouvelle : Ego hodie genui te ;
« de l'avoir engendré en sa splendeur et de l'avoir
« clarifié, comme il l'avait promis : Clarificavi et
« iterum clarificabo... C'est en ce jour qu'il l'a mis
« dans l'entière clarté qu'il avait avant la constitution
« du monde [206]. »

I.

NOTRE-SEIGNEUR PREND UNE NOUVELLE VIE : LE PÈRE CÉLESTE L'ENGENDRE DANS LE MYSTÈRE DE LA RÉSURRECTION.

« Notre-Seigneur, en son incarnation et pendant le
« cours de sa vie voyagère, était dans l'infirmité, car
« il était sujet au sommeil, à la lassitude, à la néces-
« sité des aliments, et semblables faiblesses, qui n'ont
« point de rapport à un Dieu, qui ne le font point
« parfaitement semblable à son Père. Qui eût pris
« Notre-Seigneur, pendant sa passion, pour le vrai
« fils d'un Dieu, lui dont il est dit : Non est species ei,
« neque décor ? qui eût pris pour fils celui qui était

« frappé de la main de Dieu, percussus a Deo ? Mais « maintenant qu'il est ressuscité, il n'est plus dans la « ressemblance de la chair du péché, in similitudinem « carnis peccati ; il est tout saint ; il est parfaitement « semblable à Dieu, comme dit saint Ambroise : Per « omnia Deus, prædestinatus filius Dei, in virtute « secundum Spiritum sanctifications, ex resurrectione « mortuorum. Il est maintenant nommé fils de Dieu, « autrefois appelé fils de l'homme. Depuis sa résurrec- « tion il n'est plus dans l'infirmité qui répugne à la « dignité de fils de Dieu, image parfaite de son Père : « ni dans la ressemblance du péché, mais dans une « ressemblance à l'Esprit de sanctification, secundum « Spiritum sanctificationis [207]. »

« Notre-Seigneur a vécu quarante jours après sa « résurrection, pendant lequel temps il n'usait d'au- « cune chose de ce monde, ayant Dieu pour tout. Les « viandes dont il usa parfois avec ses apôtres ne ser- « vaient pas à sa conservation ; ou il les anéantissait, « ou il les rejetait, sans que les apôtres le vissent. « Ainsi ayant pris des viandes pour contenter ses disci- « ples et leur persuader sa résurrection par ces pau- « vres arguments, mais sortables à leurs esprits ; il les « jetait sans qu'ils s'en aperçussent, n'ayant aucun « besoin de leur vertu, la trouvant dans son Père et « plus pure et plus sainte [208]. »

Quelques questions à résoudre sur ces lignes. M. Olier a-t-il pu dire que le Père éternel a engendré son fils le jour de sa résurrection ? Dans quel sens a-t-il pu affirmer que Notre-Seigneur a été déclaré, ou reconnu pour Fils de Dieu, par sa résurrection ? Que penser de ce qu'il dit des repas que Jésus-Christ a pris avec ses disciples, après sa résurrection ?

I. — Il nous a été rapporté que, lorsqu'on a examiné à Rome le livre de M. Faillon de la Vie intérieure de la sainte Vierge, un théologien a censuré ce qui y est dit de la génération de Jésus-Christ dans la résurrection, soit parce que l'on ne peut pas attribuer au Père seul la résurrection de Jésus-Christ, qui, comme opus ad extra, est une œuvre commune aux trois

personnes divines ; soit parce qu'il n'y a pas de génération dans le mystère de la résurrection du Sauveur.

Ce théologien nous a paru bien sévère. Saint Paul n'a-t-il pas appliqué au mystère de la résurrection ces paroles du Psaume : Hodie genui te ? (Hanc repromissionem) Deus adimplevit, resuscitans Jesum, sicut et in psalmo secundo scriptum est : Filius meus es tu, ego hodie genui te. (Act. apost., XIII, 33.)

Il s'agit ici évidemment de la première personne de la sainte Trinité, qui seule peut dire à Jésus-Christ : Vous êtes mon Fils. Si on lui attribue le miracle de la résurrection, c'est d'abord parce qu'il est dans le style des saintes Écritures, des Docteurs de l'Église et des symboles, d'attribuer au Père les œuvres où éclate davantage la puissance divine, comme est la résurrection du Sauveur. Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, dit ailleurs l'Apôtre [209] ; c'est ensuite pour une raison particulière que nous allons indiquer.

Qu'il y ait dans ce mystère une génération du Fils de Dieu, nous le concluons du texte même du discours de saint Paul que nous venons de citer ; car il est très naturel que les mots genui te, se rapportent à ce qui précède immédiatement : Resuscitans Jesum, sicut et in Psalmo secundo scriptum est : Filius meus es tu, ego hodie genui te. Nous le concluons encore de l'interprétation donnée par les hommes les plus compétents dans l'intelligence des divines Écritures, tels que Bellarmin, Ménochius, Picquigny, qui citent plusieurs saints docteurs, dans les écrits desquels ils ont puisé cette doctrine. Le Père Thomassin a réuni plusieurs témoignages des saints Pères. Il résume ainsi leurs pensées et els siennes : « Qu'est-ce que ressusciter, sinon revivre ? Revivre, n'est-ce pas renaître, n'est-ce pas être engendré de nouveau ? Le Christ est donc engendré quand il ressuscite. Par une extension de la fécondité paternelle, il est engendré en fils parfait [210]. »

Nous ajouterons à ces autorités celles de Bossuet et du cardinal de Bérulle. Bossuet, parlant de la Résurrection, dit : « Jésus-Christ rentre aujourd'hui, en res-
« suscitant, dans les droits de son innocence. C'est
« pourquoi, dit le grand Apôtre, il est mort au péché,
« Dieu ne le regarde plus comme un criminel qu'il
« abandonne ; il l'avoue publiquement pour son fils,
« et il l'engendre encore une fois en le ressuscitant à

« la gloire : Ego hodie genui te [211]. » Le cardinal de Bérulle a consacré un discours, dans son livre des Grandeurs de Jésus, à expliquer les trois naissances du Fils de Dieu ; il commence ainsi ce discours : « Nous
« trouvons dans le livre de vie trois naissances ad-
« mirables de Jésus, qui est la vie de Dieu et des hom-
« mes. Sa naissance au sein de son Père dans l'éter-
« nité ; sa naissance au sein de la sainte Vierge, dans
« la vie temporelle ; sa naissance au sépulcre dans la
« vie immortelle... Ces trois naissances de Jésus, par
« lesquelles il est vivant de trois sortes de vies saintes,
« différentes et adorables, sont exprimées en la parole
« expresse du Père éternel, disant à son Fils : Ego
« hodie genui te [212]. »

La raison de cette doctrine est, jusqu'à un certain point, facile à comprendre. Le Père céleste engendre éternellement son Verbe ; il l'engendre en l'unissant à la nature humaine, pour en faire son fils naturel ; il l'engendre donc aussi en rendant la vie à ce fils bien-aimé ; car c'est une nouvelle vie qu'il lui donne,
« vie céleste, nous dit le cardinal de Bérulle, vie glo-
« rieuse, vie en laquelle parait la plénitude de la
« divinité, et la splendeur de la gloire, couverte au-
« paravant, vie qui dit plénitude de gloire, pléni-
« tude de puissance, plénitude de majesté [213] ».

Dieu communique à la sainte et adorable humanité de Jésus une perfection nouvelle qu'elle n'avait pas, en la dégageant des infirmités de la mortalité. Puisque c'est une vie nouvelle, c'est donc aussi une nouvelle génération ; et, considérée à ce point de vue, c'est à la première personne de la sainte Trinité qu'elle doit être spécialement attribuée. C'est dans ce sens, selon saint Hilaire de Poitiers, que le Père exauça la prière que lui fit Notre-Seigneur : Clarifica me, tu, Pater. Il exprime ainsi sa pensée : Devenu corporel par l'incarnation, il demandait à son Père de devenir parfait fils de Dieu, par la puissance de la résurrection, pour donner à son corps, par cette nouvelle naissance, la gloire de son éternité... Il n'était pas alors, en tout lui-même, ce qu'il demandait de devenir... Il parvenait, par une sorte de nouvelle naissance à ce qu'il était avant son incarnation, et ce qu'il n'était

pas alors. C'est donc en ce jour de la résurrection, qu'il naît à cet état de gloire dont il jouissait avant les temps [214].

M. Olier a donc suivi la doctrine du grand évêque de Poitiers, et de tant d'autres docteurs, quand il nous a dit que le Père éternel a engendré son Fils en le ressuscitant.

II. — Ces observations préparent la voie à la solution d'une autre difficulté. Comment a-t-il pu dire que Notre-Seigneur cesse, par la résurrection, d'être le fils de l'homme pour devenir le Fils de Dieu, tout saint, parfaitement semblable à son Père ?

Il ne vient à l'esprit de personne de supposer que, dans l'idée du pieux auteur, Notre-Seigneur n'ait pas été le vrai Fils de Dieu dès le moment de sa conception, dans le sein virginal de Marie, ou qu'il ait cessé d'être homme par sa résurrection. M. Olier donne simplement le commentaire des paroles de saint Paul aux Romains : Il a été prédestiné pour être reconnu et déclaré fils de Dieu par sa puissance ; par son esprit de sanctification, par sa résurrection d'entre les morts. Prædestinatus est Filius Dei in virtute, secundum Spiritum sanctificationis, ex. resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri [215] ; et il explique la différence que la résurrection a établie entre l'état d'infirmité où était Nôtre-Seigneur pendant sa vie mortelle, et l'état de gloire où il est entré en sortant du tombeau.

« Il est fait, en ce jour, fils de Dieu ; non pas qu'il
« ne le fût auparavant en sa divinité ; mais il est fait
« fils de Dieu en son humanité ; c'est-à-dire, semblable
« à Dieu et image de Dieu, en son corps et en son âme ;
« et pour cela en son être, il est fait tout semblable an
« Saint-Esprit, qui est celui auquel on attribue l'œuvre
« de la sanctification [216]. »

Quoique le Sauveur ait été, dès sa naissance, montré aux bergers par les anges ; plus tard, aux Mages, par une étoile mystérieuse ; au vieillard Siméon, lors de la présentation au Temple, comme le Messie promis aux hommes ; quoiqu'il ait fait durant sa vie publique plusieurs miracles, qui devaient le faire connaître comme Fils de Dieu, et que plusieurs l'aient effectivement connu et adoré comme tel ; il n'est pas cependant douteux que sa glorieuse résurrection ne fût le signe propre et le plus éclatant, par lequel sa mission céleste et sa divinité devaient être manifestées au monde. Prædestinatus est filius Dei. Lui-même parle souvent de ce signe particulier et comme unique. Generatio adultera signum quærit, et signum non dabitur

ei, nisi signum Jonæ prophetæ [217]. Cette génération adultère cherche un signe, et il ne lui en sera pas donné d'autre que celui du prophète Jonas.

Le changement qui s'est opéré en Notre-Seigneur par la résurrection a été si considérable, que l'on peut bien dire que l'on ne voyait plus en lui le Fils de l'homme, comme il s'appelait habituellement lui-même avant sa mort, mais le Fils de Dieu, tout étant divinisé en lui, et son corps adorable participant de la nature des esprits, devenu en quelque sorte tout spirituel, pénétré de la vertu de Dieu, ce qui a fait dire à saint Ambroise : L'homme est ressuscité, parce que l'homme est mort. 11 est ressuscité comme homme ; il s'est ressuscité, comme Dieu. Alors il était homme selon la chair, maintenant il est Dieu en tout. Nunc per omnia Deus [218]. » Saint Augustin dit dans le même sens, au livre de ses Rétractations : que Notre-Seigneur est devenu Dieu en tout, à cause de l'immortalité qu'il a acquise par sa résurrection ; non à raison de sa divinité toujours immortelle, qu'il n'a jamais cessé d'avoir, alors même qu'il allait mourir ; mais il est devenu Dieu, en tout ce qu'il est par la glorieuse résurrection. C'est que son âme et son corps, dégagés alors de toutes les infirmités de la vie temporelle, ont été divinisés, participant ainsi aux perfections de la divinité. Jesum Christum, jam totum Deum, id est, ex omni parte immortalem [219]. Saint Hilaire de Poitiers, on l'a vu, ne tenait pas un autre langage. Ce sont les mêmes idées, et presque les mêmes expressions que nous avons rencontrées dans les Mémoires de M. Olier. Nous dirons bientôt les conséquences qu'il en déduisait.

III. — Reste une dernière difficulté, qui nous arrêtera peu, sur ce qui est dit des repas que Notre-Seigneur a pris avec ses disciples, après sa résurrection. L'ange Raphaël accompagnant Tobie prenait des repas avec lui et dans sa famille ; quand ensuite il se révéla aux deux Tobie, il leur dit : Je paraissais boire et manger avec vous ; mais j'ai une nourriture et une boisson invisibles que les hommes ne peuvent pas voir. Videbar quidem vobiscum manducare et bibere ; sed ego cibo invisibili et potu qui ab hominibus videri non potest, utor [220]. Corneille la Pierre observe que Notre-Seigneur a pris de vrais repas, car il avait un véritable corps, avec son organisation vitale, tandis que les anges n'en ont point ; mais il ajoute que, les corps glorieux n'ayant nul besoin de la vertu des aliments pour leur conservation, Notre-Seigneur, recevant des aliments, les anéantissait, ou les

dissipait par vaporisation dans les airs : « In stomacho illum (cibum) totum vel annihilavit, vel in aerem aliamque materiam convertit et dispersit [221]. »

Saint Augustin, interrogé sur divers points, et entre autres sur celui qui nous occupe en ce moment, répond que les corps ressuscités peuvent manger, sans quoi, selon lui, ils manqueraient d'une perfection, mais qu'ils n'ont nul besoin de nourriture, ce qui serait une imperfection en eux ; il ne s'explique pas catégoriquement sur ce que devient cette nourriture que l'homme ressuscité prendrait. Il dit simplement :
« Aliter absorbet terra aquam sitiens, aliter radius solis candens ; illa indigentia, ista potentia [222]. » Ce que l'on peut entendre en ce sens que, dans ce cas, les aliments se transformeraient, comme l'eau sous l'action des rayons du soleil.

Ces réflexions suffisent pour l'explication de la doctrine de M. Olier sur la résurrection du Sauveur, qu'il aimait à méditer et dont il s'entretenait souvent avec ses disciples ; il leur rapportait alors que l'effet de ce mystère
« est une grâce d'éloignement de tout le
« siècle, d'éloignement de la vie présente, qui fait
« soupirer pour la vie future et aspirer continuelle-
« ment au ciel [223] ».

II

ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR. SA GLOIRE. IL EST PRÊTRE SELON L'ORDRE DE MELCHISÉDECH

I. — « Au jour de son Ascension Notre-Seigneur
« n'est pas seulement dans l'état parfait et permanent
« de gloire, telle qu'elle appartient au Fils de Dieu,
« tu autem permanes in asternum ; mais aussi dans le
« lieu qui est dû à sa condition. Il est assis à la droite
« de Dieu : Sede a dextris meis, dans le trône, avec la
« majesté et la gloire du Fils unique du Père. Les an-
« ges et les hommes environnent son trône et adorent
« sa magnifique gloire, a magnifica gloria, comme
« parle saint Pierre, gloire qui n'a rien de com-
« parable [224]. »

Ce fut alors, selon la promesse qu'il avait faite à ses apôtres, qu'il leur donna le Saint-Esprit. Il fallait qu'il fût dans la gloire des cieux pour donner le Saint-Esprit, selon ces paroles de saint Jean : « L'Esprit n'était « pas encore donné, parce que Jésus n'était pas encore « glorifié, Nondum Spiritus erat datus, quia nondum « Jésus erat glorificatus (S. Jean, VII, 39), pour plu- « sieurs raisons. Premièrement, pour donner le Saint- « Esprit, qui est Dieu, il fallait que Notre-Seigneur fût « en état de Fils de Dieu. Or, dans la chair, il était « comme Fils de l'homme, factus ex semine David se- « cundum carnem. Avant de monter dans les cieux, il « n'était pas dans l'état du Fils de Dieu, ni même le « plus souvent pendant les quarante jours de sa résur- « rection, qu'il mangeait avec ses apôtres, quoique en « apparence seulement ; ce n'était pas une action con- « venable et décente à un Dieu ; ainsi il se ravalait au- « dessous de sa condition et de sa dignité de Fils de « Dieu, selon laquelle il doit vivre et paraître dans « un état sortable pour envoyer un Dieu. De plus même, « il paraissait souvent et conversait avec ses apôtres « dépossédé de sa gloire : il n'était pas dans l'éclat et « la pompe de Fils de Dieu, qui était nécessaire pour « envoyer un Dieu. Il vit maintenant dans les cieux, « possédant la clarté qu'il avait de toute éternité, « avant la constitution du monde.

« Secondement, il fallait que Notre-Seigneur fût « glorifié pour envoyer le Saint-Esprit, parce que « dans l'état de la chair il passait pour pécheur ; il « était revêtu d'un corps formé en ressemblance du « péché, in similitudinem carnis peccati. Or, ce n'était « pas à la chair d'envoyer l'esprit, laquelle est captive « sous lui... Ce n'était pas au péché d'envoyer la grâce, « qui non fecit peccatum, factus est peccatum pro « nobis. Il ne fallait pas que la malédiction envoyât « le. Dieu de bénédiction, factus pro nobis maledictum. « Il fallait donc attendre que Notre-Seigneur fût « glorifié et devenu semblable au Saint-Esprit en pu-

« reté, en sainteté. Prædestinatus Filius Dei, ex resur-
« rectione mortuorum, secundum Spiritum sanctifica-
« tionis. Il a été prédestiné Fils de Dieu, selon l'état de
« sa résurrection, où il paraît en sa vertu et sainteté,
« tout conforme et semblable au Saint-Esprit : Secun-
« dus Adam factus est in Spiritum vivificantem. Le
« second Adam a été fait un esprit vivifiant, le corps
« étant devenu spirituel, tout esprit. Resurget spiri-
« tale, et de plus communiquant la sainteté, comme
« le Saint-Esprit ; communiquant surtout le Saint-Es-
« prit, au jour de son Ascension, par lequel il sanc-
« tifiait tout le monde... ; car, dans l'état de sa chair,
« il était dans un état d'infirmité, dans lequel il n'agis-
« sait pas selon toute l'étendue de sa toute-puissance ;
« au contraire, il agissait très faiblement, douce-
« ment [225]. »

« En cet état, Notre-Seigneur était visiblement
« quelque chose de distinct et différent avec Dieu,
« dans sa chair infirme. Mais depuis le jour de sa
« gloire, entrant dans sa gloire et sa sublime ma-
« jesté, étant tout absorbé et identifié en Dieu, il entre
« en participation de tout son être et son état ; il entre
« en participation de sa vie et de ses opérations divi-
« nes et éternelles, il entre en unité de tout, et est
« fait participant de tout l'être de Dieu, en qui il fait
« tout, et avec qui il produit tout [226]. »

II. — Dans ces pages extraites littéralement des écrits de M. Olier, il y a, comme en d'autres endroits, à distinguer le fond et la forme, la doctrine et les expressions.

La doctrine est que Notre-Seigneur n'a voulu envoyer son Saint-Esprit, avec l'effusion abondante et visible de ses dons surnaturels, qu'après sa glorieuse ascension. Ceci est indiscutable. Ce n'est pas assurément que le Saint-Esprit ne se fût communiqué aux hommes avant cet avènement de Jésus-Christ au ciel ; M. Olier a dit que, dès le commencement du monde, le Saint-Esprit a formé le corps spirituel de Jésus-Christ, son Église ; mais il ne s'agit que de la manifestation éclatante du Saint-Esprit qui eut lieu le

jour de la Pentecôte et dans les premiers temps de l'Église, par les effets prodigieux de grâce qu'il a produits dans les âmes.

Pourquoi le Saint-Esprit n'a-t-il été ainsi donné aux hommes qu'après l'Ascension glorieuse de Notre-Seigneur ? Les saints Pères se sont souvent posé cette question ; les commentateurs des divines Écritures ont également cherché à la résoudre ; chacun a son interprétation. Saint Augustin pensait que Notre-Seigneur n'a voulu donner le Saint-Esprit que lorsqu'il serait glorifié, pour nous montrer dans son corps glorieux la vie que nous n'avons pas ici-bas, mais que nous espérons avoir dans la résurrection. Corneille la Pierre dit que Notre-Seigneur attendait son Ascension parce qu'il n'était pas encore assis à la droite de son Père, et afin que cette effusion du Saint-Esprit fût comme le fruit de sa passion et de son triomphe dans le ciel [227].

M. Olier ne s'éloigne pas de ces diverses interprétations, quoiqu'il présente la sienne sous une forme un peu différente, et peut-être plus nette. Il parait, d'après un passage de ses Mémoires, qu'il l'avait reçue du révérend père de Condren, second supérieur de l'Oratoire, homme d'une grande autorité par sa vertu et ses rares lumières sur les mystères de la foi. A l'endroit de ces Mémoires, auquel nous faisons allusion, M. Olier dit que bien certainement Notre-Seigneur pouvait envoyer le Saint-Esprit lorsqu'il était encore dans les infirmités de la chair ; mais il croyait qu'il avait été plus convenable pour lui, mieux en rapport avec son état, de ne l'envoyer qu'après son Ascension, parce qu'il était alors entré dans la plénitude de sa gloire, et, si on peut parler ainsi, de sa divinité : Per omnia Deus... Totus Deus..., comme nous l'ont dit saint Ambroise, saint Augustin, saint Hilaire de Poitiers. Il parle ainsi à Notre-Seigneur : « Il n'était pas
« convenable qu'étant encore dans l'infirmité de la
« chair, vous envoyassiez la vertu divine et celui qui
« doit fortifier vos Apôtres, et leur faire faire des
« œuvres plus grandes que les vôtres, Majora horum
« facient... il n'était pas convenable, dis-je. que celui
« qui paraissait plus faible envoyât le plus fort [228]. »

Notre-Seigneur était manifestement aussi saint dès le moment de sa conception, qu'il l'est maintenant dans le ciel ; mais, 1° sa chair, c'est-à-dire la nature humaine était sujette à des infirmités, à des tristesses, à des répugnances, quoique toujours parfaitement soumise aux volontés de son Père ; 2° les apôtres et les fidèles qui étaient en commerce de vie avec lui, pouvaient lui être attachés par des sentiments mêlés de foi et d'attraits

naturels, d'affection humaine, qui étaient un empêchement à la pure union avec Dieu. Dès lors, il n'avait, ni pour lui, ni pour son Père, ni pour nous, ce degré suprême de perfection et de gloire, dans lequel il devait entrer par le mystère de son Ascension, gloire que M. Olier désigne sous le nom de plénitude de sainteté. C'est bien au fond dans ce sens qu'un grand nombre d'auteurs ascétiques commentent les paroles du Sauveur : il est expédient pour vous que je m'en aille. Expedit vobis ut ego vadam. Selon eux la présence sensible de Notre-Seigneur était un empêchement à la descente du Saint-Esprit, à cause de l'attache trop naturelle, pas assez pure et dégagée du sens humain, que les apôtres avaient pour la personne adorable de leur maître [229].

III. — Il nous parait utile d'ajouter ce qui est dit dans le Catéchisme : « Au jour de son Ascension, la
« gloire de Jésus-Christ ne souffre plus d'interruption
« ni de suspension. Étant entré dans la splendeur de
« Dieu son Père, il demeure caché dans son sein ; il ne
« tombe plus sous nos sens, et quoiqu'il y conserve
« les qualités de la nature humaine, il ne les assu-
« . jettit plus à notre infirmité ; il y est esprit vivifiant,
« étant parfaitement entré en la vertu et en la nature
« de son Père, glorieux, spirituel, tout-puissant : ce
« qui fait qu'étant entré dans ses états intérieurs et
« intimes, il envoie son Saint-Esprit, il entre en la
« fécondité et en l'unité du Père pour donner son
« Esprit au dehors ; et comme le Verbe éternel, et
« infiniment un avec son Père, par un principe in-
« térieur et identique, produit le Saint-Esprit avec
« lui et en lui, de même Jésus-Christ, Notre-Seigneur,
« qui est extérieur à Dieu par sa nature humaine, se
« réunissant à lui et rentrant dans l'unité parfaite avec
« lui, produit le Saint-Esprit et avec lui l'envoie hors
« de lui à ses Apôtres, ce qui est la merveille admi-
« rable de la divine Ascension. »

Remarquons d'abord que M. Olier ne dit pas que Notre-Seigneur, pendant sa vie mortelle et humiliée, était plus faible que le Saint-Esprit, mais qu'il le paraissait.

Remarquons, en second lieu, que s'il est dit qu'en son Ascension, Notre-Seigneur est devenu semblable au Saint-Esprit en pureté et sainteté, ce n'est pas qu'il ne le fût auparavant ; mais c'est alors qu'il a paru tel en sa sainte humanité. Alors il a été manifesté au ciel et à la terre, comme vrai Fils de Dieu : Prædestina tus Filius Dei, ex resurrectione ; alors il a produit avec éclat les effets extraordinaires de grâce dont nous le bénirons éternellement.

Remarquons, en troisième lieu, que selon M. Olier c'est alors que Jésus-Christ a été déclaré solennellement prêtre selon l'ordre de Melchisédech. « Jésus-
« Christ a dû être dépouillé des infirmités de la chair,
« et de sa qualité de Fils de l'homme, avant d'être
« déclaré prêtre selon l'ordre de Melchisédech. Il a
« fallu pour cela qu'il ait passé par tous les mystères
« de ses souffrances ; il a fallu qu'il fût tout con-
« sommé en Dieu son Père et qu'il ait été déclaré son
« Fils. Il a fallu qu'il fût entré dans toute la dignité
« de Dieu, en toute sa vertu et en tous ses pouvoirs ;
« car, comme Fils de l'homme, agissant dans l'in-
« firmité de la chair, il ne pouvait pas, convenable-
« ment à son état, envoyer et donner le Saint-Esprit.
« Il fallait qu'il fût retourné dans le sein de son Père
« et dans l'état de sa gloire, où il est déclaré prêtre
« selon l'ordre de Melchisédech, pour l'envoyer pu-
« bliquement dans le monde et en remplir l'Église...
« Jésus-Christ a été déclaré prêtre et pontife selon
« l'ordre de Melchisédech en récompense de s'être fait
« hostie immolée à la croix, et consommée en sa ré-
« surrection, dans la gloire de Dieu son Père. C'est
« cette qualité qu'il reçut avec éclat au jour de son As-
« cension, où son Père, après l'avoir fait asseoir à sa
« droite, et après s'être conjoui avec lui de ses tra-
« vaux et de ses victoires, le déclare dans le ciel roi
« de toute la créature et lui dit avec serment qu'il
« était prêtre selon l'ordre de Melchisédech pour toute
« l'éternité [230]. »

« Les prêtres auront en eux un vrai eprit de péni-
« tence, comme étant hosties et sacrificateurs pour

« les péchés du monde ; imitant l'exemple de Notre-
« Seigneur qui, dans l'exercice de son sacerdoce
« selon Aaron, durant sa vie voyagère, a porté la
« peine de nos péchés, et qui maintenant, sur l'autel
« où il est prêtre selon l'ordre de Melchisédech, en
« porte toujours l'aversion, ne pouvant plus, dans
« l'état de gloire où il est, en supporter la peine [231]. »

M. Olier n'affirme pas que Notre-Seigneur ait été prêtre selon l'ordre d'Aaron, mais seulement que dans sa vie mortelle il a paru remplir son sacerdoce selon l'ordre d'Aaron ; ce qu'il nous explique lui-même, dans son livre des cérémonies de la grand'messe, où il nous dit : « Comme il a paru pontife
« selon l'ordre d'Aaron sur la croix, en récompense
« de s'être offert pour y être victime à la gloire de
« son Père, ainsi il est déclaré pontife selon l'ordre
« de Melchisédech, pour avoir achevé le sacrifice, et
« s'être consommé dans le feu de son Père, comme
« victime à sa gloire [232]. » Notre-Seigneur a donc paru seulement prêtre selon l'ordre d'Aaron, et en vérité il a été déclaré pontife selon l'ordre de Melchisédech.

Le Père de Condren, à l'école duquel on peut présumer que M. Olier a pris cette doctrine, dit : « Jésus-Christ n'a jamais été prêtre d'un autre ordre que de celui de Melchisédech. Mais quoiqu'il ne fût pas prêtre de l'ordre d'Aaron, il a néamoins rempli et accompli toutes les figures et tous les sacrifices de l'ordre d'Aaron, aussi bien que de celui de Melchisédech, en faisant selon la vérité ce qui était figuré par les sacrifices de ces deux ordres. Jésus-Christ n'est proprement sacrificateur selon l'ordre de Melchisédech, qu'après sa Résurrection et son Ascension, comme le psaume 109 le fait voir. Après que le prophète a représenté le Père éternel disant à Jésus-Christ son Fils : Asseyez-vous à ma droite, il ajoute en s'adressant à Jésus-Christ : Le Seigneur a juré et il ne rétractera pas son serment : vous êtes prêtre selon l'ordre de Melchisédech. Car, si Jésus-Christ a fait la fonction de ce sacerdoce avant sa mort en instituant le sacrifice de la messe, ç'a été par anticipation et selon la puissance divine. que les théologiens appellent d'excellence ; et il y a beaucoup de raisons qui prouvent que comme il a fait la fonction d'un sacerdoce, qui est établi sur la puissance de sa vie immortelle et glorieuse, il mit aussi son corps et son

sang glorieux sous les apparences du pain et du vin, en les offrant à Dieu par le sacrifice eucharistique [233].

On voit dans ces textes la conformité de doctrine, entre le Père de Condren et M. Olier : l'un et l'autre enseignent que Jésus-Christ a été solennellement proclamé souverain de toute créature et prêtre selon l'ordre de Melchisédech après la Résurrection. Cette doctrine pourrait se justifier par les paroles de saint Paul dans l'Épitre aux Hébreux : entré dans la consommation de la gloire, il est devenu l'auteur du salut pour tous ceux qui lui obéissent, Dieu l'ayant déclaré Pontife selon l'ordre de Melchisédech. Et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis æternæ, appellatus a Deo Pontifex juxta ordinem Melchisedech [234].

C'est bien par sa mort, par sa Résurrection et par son Ascension au ciel, que la divine victime a été consommée, comme l'étaient autrefois les hosties consumées sur l'autel par le feu. Dans le mystère de sa Résurrection et par son Ascension, « Notre-Seigneur,
« non content de s'être privé de la vie pour l'amour
« de son Père, a voulu se consommer totalement en
« Dieu et retourner en lui ; il a voulu périr à son
« premier état et cesser d'être à sa première vie, et à
« cette première génération qui l'assujettissait aux
« infirmités de la chair et qui lui faisait porter la res-
« semblance du péché [235]. »

IV. — Nous disions, en commençant ce paragraphe, qu'il fallait considérer la doctrine de M. Olier sans se laisser arrêter à quelques expressions qui tout d'abord nous choquent. On a pu observer d'ailleurs que, dans les pages où se rencontrent ces expressions, le pieux auteur met presque toujours, ou un mot des saintes Écritures, dont elles sont la traduction, ou un correctif ; ainsi il a dit de la chair adorable de Notre-Seigneur, chair honteuse, mais il nous dit aussi : chair formée par le Saint-Esprit, du sang le plus pur de la Vierge, et divinisée par son union au Verbe. Il n'employait ces termes, qu'en considérant la chair de notre Seigneur, en tant qu'elle portait, comme dit saint Paul, la ressemblance du péché, ainsi qu'il l'a rappelé en tant d'endroits de ses écrits.

§ VIII. — MYSTÈRE DE LA PENTECÔTE. — ACTION DU SAINT-ESPRIT DANS LES AMES.

I. — Le Saint-Esprit a produit des effets prodigieux de grâce, aussitôt après sa venue ; c'étaient les fruits de la mort, de la Résurrection, de l'Ascension du Sauveur dans le ciel. Saint Pierre a converti plus d'âmes au christianisme par son premier sermon, que Notre-Seigneur n'avait fait pendant les trois ans de son ministère public ; et qui peut dire tout ce que ce divin Esprit a opéré dans les âmes ? Il les éclaire, il leur donne la vraie liberté, en les délivrant des mauvaises passions ; il les unit à Notre-Seigneur.

« Le Saint-Esprit vient nous enseigner les vérités,
« les préceptes, les maximes de Jésus ; c'est lui qui le
« forme dans notre cœur, qui continue en nous ce
« qu'il a commencé en Notre-Seigneur, formant en
« nous les mêmes sentiments, mouvements, inclina-
« tions, vertus qu'en Notre-Seigneur. Il vient nous
« enseigner la vérité. Le principe fondamental de la
« mission du Verbe et du Saint-Esprit, le but de leurs
« paroles est de nous découvrir la vérité, de nous
« désabuser de l'erreur et du péché ; de nous faire voir
« la fausseté des maximes du monde, et la vérité des
« maximes et conseils de l'Évangile : Sermo tuus veri-
« tas est [236]. Votre parole est vérité !

« Ubi spiritus, ibi libertas. Là où est le Saint-Esprit,
« il met le cœur en liberté ; il l'affranchit de toute at-
« tache. Non seulement il le dégage de la servitude
« de la chair qui le tenait captif, non seulement il le
« dégage de la captivité du péché et du démon dont
« il était l'esclave ; mais où le Saint-Esprit domine, on
« entre en liberté de toutes ces servitudes, même de
« tous ces légers obstacles et affections sensibles qui
« tiennent toujours le cœur en quelque tyrannie, le
« faisant toujours pencher du côté de la créature où
« il se sent porté. C'est cette liberté que le seul Esprit
« de Dieu nous donne, possédant notre cœur et l'ap-

« pliquant à Dieu, le séparant même de toute créa-
« ture [237]. »

« Il y a en nous, comme chrétiens, deux hommes :
« le premier est l'homme de chair, animé par notre
« âme qui fait vivre le corps par son effusion et son
« épanchement en tous nos membres et facultés, en
« sorte qu'elle le fait sentir, mouvoir, agir, bref lui
« donne toutes les fonctions de la vie animale. Le se-
« cond homme est l'homme spirituel, l'homme inté-
« rieur, le nouvel homme qui est un surcroît de vie qui
« nous est donné par le baptême, où le Saint-Esprit,
« répandu en nous, anime notre âme et notre esprit
« comme notre âme anime notre corps. Cet Esprit vi-
« vifie intérieurement notre substance et le fond de
« notre âme. Il donne le mouvement, la force, la lu-
« mière et la vie à l'âme. Cette vie est plutôt dans l'es-
« prit, qui est la portion supérieure de l'âme, que
« dans la partie inférieure, qui anime le corps. Com-
« prendre les mystères, connaître Dieu et ses anges,
« l'aimer, l'adorer, sont les effets de l'âme, selon ce
« qu'elle a de plus haut, de plus sublime. Elle n'a rien
« de plus grand à faire. C'est, dis-je, en cette portion
« de l'âme, qui se nomme esprit, que le Saint-Esprit
« réside principalement pour communiquer les effets
« de sa vie. C'est là qu'il est nommé Esprit vivi-
« fiant parce qu'il rend notre âme vivante de la vie
« de Dieu, qui est sa connaissance et son amour. Par
« là elle est toute imbue de la vie divine, elle est
« toute en lumière et en feu, ce qui est la vie de
« Dieu et sa participation en nous [238].

« L'esprit se fait sentir par son élévation à Dieu, par
« sa douceur, par sa paix et par le doux mouvement
« dont il nous porte aux choses, en nous élevant à lui
« et en possédant nos volontés pour les porter entre
« ses mains à tout ce qu'il désire de nous. Et c'est là
« proprement ce qu'on appelle être spirituel et vivre en
« esprit en toutes choses, lorsque le Saint-Esprit est

« en nous le principe de tout ; qu'il est le possesseur de
« tout nous-mêmes et qu'il nous porte à tout ce qui
« lui plaît. Et quoique cela se fasse plus sensiblement
« dans les uns que dans les autres, il le fait réellement
« en tous ceux qui se veulent mortifier, et qui renon-
« cent à leur chair et à eux-mêmes en tout ce qu'ils
« font. Quand nous faisons place à l'Esprit et que nous
« lui laissons la liberté d'agir en nous et de nous con-
« duire, il ne manque jamais de posséder nos puis-
« sances, pour les élever aux œuvres que Dieu désire de
« nous, parce qu'il n'est et n'habite en nous que pour
« opérer par nous à la gloire de Dieu : il n'est en
« nous que pour nous vivifier et pour être le principe
« de notre nouvelle vie, de la vie divine dont nous
« devons vivre [239]. »

« Il n'est pas besoin de sentir cet Esprit en soi, de
« goûter par expérience les sentiments et dispositions
« de Jésus-Christ ; il n'est besoin que de s'y unir par la
« foi, c'est-à-dire par volonté et par désir réel et
« véritable ; ce que le Saint-Esprit nous donne pour
« nous faire agir selon le précepte de Notre-Seigneur
« même, lorsqu'il dit qu'il veut avoir des adorateurs
« en esprit et en vérité [240]. »

« Ce n'est pas que le Saint-Esprit ne fasse souvent
« davantage, et qu'il ne s'étende à toutes nos facultés,
« en sorte qu'il les dirige et les élève, les discerne de
« la chair, les mouvant et les conduisant par nous-
« mêmes. Souvent le Saint-Esprit est plus directeur
« de nos yeux et de notre langue que ne l'est notre
« âme. Il se fait possesseur de tout notre intérieur, il
« se fait maître de toute notre âme, et s'intéresse tel-
« lement dans elle, qu'il en est le maître et le moteur
« parfait. Il est ainsi l'homme intérieur, il est l'agent
« et le mouvant... (Il est) répandu en l'une et en l'autre
« portion de notre âme. Il est toute la vie, à cause
« qu'il contient en lui tout ce qu'elle est et qu'elle a
« de vertu. Il est l'agent principal en elle, et use abso-

« lument de son pouvoir par cette seconde conduite,
« ce renouvellement et surcroît de vie en Dieu, répa-
« rateur de la vie première qu'il nous avait don-
« née [241]. »

II. — L'homme, sous cette action du Saint-Esprit, conserve-t-il sa liberté ? M. Olier, nous disant que le Saint-Esprit est l'agent principal, n'exclut pas la liberté humaine, et on peut la concilier avec le droit absolu de Dieu, comme l'on concilie en théologie le libre arbitre avec la grâce efficace. L'homme est si libre, qu'il triomphe en quelque sorte de Dieu, en résistant à la grâce. « Il se trouve que notre cœur lui résiste si
« fortement et l'emporte si hautement sur lui, qu'au
« lieu de tendre à la bassesse, nous ne cherchons que
« les louanges, l'estime, l'amour et l'agrandissement.
« Dieu s'épuisant en tout, et par excès dans l'âme
« de son Fils, se trouve impuissant en nous-mêmes... »

Si pourtant il le veut, il a des grâces, qui tout en nous laissant la liberté, assurent notre assentiment à ses saintes volontés. « Il faut prier la ma-
« jesté de Dieu qu'elle opère en nous, en sa puis-
« sance et vertu immense, pour nous humilier et nous
« mettre en part de ses instructions et désirs [242]. »

Qu'il y ait, dans quelques cas extraordinaires, de telles impulsions de l'Esprit divin que l'âme soit portée à des actes dont elle n'a pas conscience, comme dans les ravissements, nous n'oserions pas le contester, et M. Olier pouvait avoir en vue quelques-uns de ces actes.

Il nous parle, quelque part, d'une passiveté de l'âme :
« Quand l'âme est élevée par l'Esprit à l'opération, elle
« est passive en cette opération, quoiqu'elle soit agis-
« sante. Car cette action n'est pas d'elle, elle est d'un
« principe étranger qui la meut. Elle reçoit ainsi, en
« elle, le branle de cette opération, et le mouvement
« pour agir [243]. » On peut très bien entendre cela, 1° des impressions que le Saint-Esprit produit dans l'âme, en excitant en elle un mouvement de désir et d'amour vers Dieu, qui n'est pas en elle un acte réfléchi et libre, mais une impression prévenante du Saint-Esprit ; 2° d'une passiveté par rapport à cette opération prévenante ; 3° d'actes transitoires que le Saint-Esprit produirait en elle, sans un concours positif et libre de sa part. Mais ce ne

serait pas un état, une situation habituelle ; il ne s'agirait que de certains actes passagers.

L'âme n'aurait alors de mérite devant Dieu qu'en raison d'actes antérieurs d'une grande perfection, par lesquels elle se serait livrée, dans une pleine abnégation d'elle-même, à l'action du Saint-Esprit. Mais ces actes, s'il y en a, sont très rares, même dans la vie des saints ; rien dans les écrits de M. Olier ne nous autorise à voir des situations habituelles d'âmes dans ce sens. Nous reviendrons peut-être là-dessus en parlant du Quiétisme.

III. — L'action du Saint-Esprit sur l'âme et sur les fidèles qui unis ensemble forment la société chrétienne peut-elle être considérée comme une création ? L'Église invoque le Saint-Esprit comme créateur : Veni, Creator Spiritus... ; impie superna gratia, quæ tu creasti pectora. M. Olier adressait à Dieu cette prière le saint jour de la Pentecôte :

« O mon grand Dieu, Créateur du ciel et de la
« terre, j'adore le nouveau dessein que vous avez en
« ce jour, de faire un nouveau ciel et une nouvelle
« terre ; une nouvelle créature, dont vos Écritures
« et vos prophètes ont parlé : David, en particulier,
« prévoyant cette nouvelle effusion de vous dans le
« monde, disait par esprit de prophétie : Emittes Spi-
« ritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem
« terras (Ps. CIII). C'est, comme dit saint Léon, pour
« changer l'homme en une nouvelle créature, de
« laquelle saint Jacques avait parlé : Genuit nos verbo
« veritatis, ut simus initium aliquod creaturæ ejus
« (I, 18). Cette créature nouvelle que vous préparez
« de faire, n'est rien que le commencement de la
« créature divine et adorable que Dieu prépare en
« l'autre vie, où il fera une diffusion de lui dans sa
« gloire dont il remplira tout : Pleni sunt cœli et
« terra majestatis gloriæ tuæ. Les cieux et la terre
« sont pleins de la majesté de la gloire de Dieu, mais
« gloire occulte et cachée sous l'écorce grossière des
« créatures. Dieu a préparé le temps où il se dé-
« couvrira, où il révélera sa majesté et la répandra
« sur la créature qu'il a préméditée, sur le monde

« qu'il a prévu, dont celui-ci n'est qu'un crayon et
« une ombre bien imparfaite...

« Dieu a donc fait ce monde nouveau : Dieu a fait
« cette dilatation, cet épanchement de bien-être divin,
« pour faire voir ce qu'il est comme Dieu, ce qu'il est
« en sa vie divine... Cet épanchement de Dieu, cette
« création se fait au jour de la Pentecôte qui est le
« jour où l'Esprit se répand en nous. Dieu fait une
« créature non seulement spirituelle, car la première
« création des Anges avait marqué Dieu comme es-
« prit, et avait marqué en eux les divers degrés de
« l'être spirituel qu'il contient en lui-même ; de
« même que les autres substances de ce monde, et les
« diversités des êtres que nous voyons, marquaient
« en Dieu la variété et la multiplicité de l'être qu'il
« comprend dans son unité. La création que Dieu fait
« en ce jour saint, est la dilatation de son être qu'il
« répand ; car la création n'est autre chose. Elle ex-
« plique et fait voir la sainteté de Dieu et la sépara-
« tion qu'il a de toute créature. Il est en lui-même
« subsistant et séparé de tout, et le monde de l'Église
« est séparé de ce monde présent ; elle ne regarde
« plus le monde comme le lieu de sa nourriture et
« de son entretien ; mais elle regarde Dieu caché
« dans ses sacrements, qui lui conserve sa vie,
« comme elle lui a été donnée. Le paradis est son
« ciel, l'Église est la terre de cette créature, le bap-
« tême sa génération, Dieu son père, le Saint-Esprit
« sa semence [244]. »

Il ressort de cet exposé : 1° que le Saint-Esprit, se communiquant aux hommes, leur donne une existence nouvelle ; il les établit dans l'ordre surnaturel, ce qui est une sorte de création. Langage consacré par les saintes Écritures et par l'usage de l'Église ; — 2° que dans cette nouvelle existence, les hommes sont appelés à participer à la vie de Dieu, considéré en lui-même : ils sont éclairés de la lumière du Verbe, animés de l'amour du Saint-Esprit, appelés à voir Dieu et à l'aimer de l'amour dont il s'aime lui-même ; ce qui fait dire à saint Pierre que nous sommes participants de la

nature divine : divinæ consortes naturæ ; — 3° que nous ne sommes pas néanmoins et que nous ne serons jamais absorbés et transformés eu Dieu. M. Olier nous dit que dans le ciel Notre-Seigneur conserve les qualités de la nature humaine ; donc il ne s'agit nullement ici d'une absorption, ni d'une transformaton substantielle.

Nous avons expliqué plus haut [245] dans quel sens il faut entendre les mots de consommation, de dilatation, d'épanchement, qui dans le style des auteurs mystiques n'ont rien de commun avec le panthéisme. Il s'agit ici d'une création ; d'une création nouvelle qui nous fait connaître et aimer Dieu comme distinct et séparé de tout être créé ; d'une création où, nous dit M. Olier, nous recevons par le Saint-Esprit « la vie divine, la vie de Dieu même... La vie qui sort de lui est une substance bien moindre que la sienne [246]. »

IV. — Cette nouvelle créature, que Dieu produit sur la terre par un nouvel épanchement de son Esprit, n'est, dit M. Olier, que le commencement de la créature divine et adorable qu'il prépare pour l'autre vie. Il s'agit ici de la glorification du corps mystique de Jésus-Christ, corps divin et adorable dans son chef et, par suite de cette plus parfaite union des âmes avec Notre-Seigneur, en Dieu, dont saint Paul a dit : Quand toutes choses auront été assujetties au Fils de Dieu, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.

« Quum subjecta fuerint illi omnia, tune et ipse Filius subjectus erit ei qui subjecit sibi omnia, ut sit Deus omnia in omnibus [247]. »

Sur la terre, une âme sainte est, en quelque sorte, divinisée en ce qu'elle participe, autant qu'il est possible à un être créé, à la vie de Dieu ; elle est divine, non pas en elle-même, mais à raison de ce qu'il y a de Dieu en elle. Le mot de divus est souvent appliqué aux saints : on dira, dans un style reçu, divus Paulus. Un saint évêque missionnaire dont nous parlerons dans la suite, a composé un livre De Deificatione Servorum Dei.

V. — De la doctrine catholique sur le Saint-Esprit, M. Olier tire cette conclusion pratique : « Le corps
« des chrétiens n'a qu'un seul principe de vie qui est
« le Saint-Esprit de Jésus-Christ. Ils sont nommés
« chrétiens, c'est-à-dire oints, à cause de l'esprit
« d'onction qui les embaume, qui les remplit et qui
« les anime ; et s'ils n'opèrent en ce principe, ils s'éloi-
« gnent de la vérité du christianisme, qui ne doit avoir

« que l'esprit du chef en ses membres. Saint Paul
« dit : « Étant baptisés, vous avez été revêtus de Jésus-
« Christ, qui anime l'intérieur de votre esprit de ses
« dispositions, de ses vertus et de ses mœurs. » Tous
« ceux donc qui opèrent en ce principe et en ces dis-
« positions intérieures sont véritablement chrétiens :
« au contraire, qui n'est pas opérant en ce principe
« intérieur, n'est pas chrétien, et il répondra au jour
« du jugement de ce qu'il aura fait hors de l'esprit de
« Jésus-Christ ; car comme cet esprit descend dans le
« corps de l'Église pour opérer par elle, et pour l'ani-
« mer d'une vie qui seule plaît à Dieu, celui qui aura
« voulu opérer en soi-même, en sa volonté, en son
« esprit, en son amour-propre, sera réprouvé comme
« un membre d'Adam, qui aura opéré en chair et
« non pas en esprit. Les chrétiens sont en ce point dif-
« férents des païens, qu'ayant une même chair avec
« eux, ils ne vivent pas selon cette chair, mais selon
« la lumière et les sentiments de Jésus-Christ, habi-
« tant en eux par son Esprit, depuis le baptême, où
« il leur a donné une vie nouvelle et un nouveau prin-
« cipe d'agir, auquel ils sont obligés d'obéir [248]. »

Ces paroles ont été citées au chapitre V, où l'on a discuté les difficultés qu'elles peuvent faire naître : on les reproduit ici à cause de la connexité des matières. Inutile d'observer que les fautes commises contre l'esprit de la loi chrétienne sont légères ou graves ; ce que l'on peut apprécier d'après les règles admises en théologie, sur la moralité des actes humains.

VI. — Nous avons employé dans ce paragraphe les termes de l'esprit de Dieu et de l'esprit de Jésus-Christ.

« Il faut remarquer, observe M. Olier, la différence
« qu'il y a entre l'Esprit de Dieu et l'Esprit de Jésus-
« Christ. Car, quoique l'esprit de Dieu et celui de
« Jésus-Christ ne soient qu'un, néanmoins, à cause
« des diverses opérations qu'il produit, il prend quel-
« quefois le nom d'Esprit de Dieu, et quelquefois le
« nom d'Esprit de Jésus-Christ. Lorsque le Saint-Es-
« prit agit en nous et qu'il y établit des vertus de vi-

« gueur et de force, et qu'il nous met en participation
« des perfections et des attributs de Dieu, qui n'ont
« en eux aucun abaissement, alors cet esprit divin
« s'appelle Esprit de Dieu, parce que Dieu, en tant
« que Dieu, n'a en lui que la grandeur et la majesté.
« Mais lorsque ce même Esprit opère en nous les ver-
« tus de Jésus-Christ, qui portent avec elles l'abais-
« sement et l'humiliation, comme sont l'amour de la
« croix, de l'humilité, de la pauvreté, du mépris,
« alors cet esprit s'appelle Esprit de Jésus-Christ [249] [250]. »

§ IX. — ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE. — ACTION DU SAINT-ESPRIT DANS L'ÉGLISE. — NOS DEVOIRS ENVERS ELLE.

Notre-Seigneur avait constitué l'Église, avant son Ascension au ciel ; il l'a établie avec la hiérarchie sacrée des pouvoirs sous la primauté de l'apôtre saint Pierre, avec le sacrifice auguste qui se perpétuera sur nos autels jusqu'à la consommation des siècles, avec les sacrements qui sont pour nous des sources de grâce. Il fallait animer d'un souffle divin cette nouvelle société, la diriger, l'assister dans son enseignement comme dans sa discipline, pour que ni le monde ni les puissances de l'enfer ne prévalent jamais contre elle : Jésus-Christ l'a fait, en donnant à l'Église le Saint-Esprit, comme il l'avait promis.

Nous exposerons ici les idées de M. Olier sur, 1° la source des grâces que le Saint-Esprit répand dans l'Église ; 2° la vie de Notre-Seigneur qu'il communique aux fidèles et à l'Église, de sorte que l'Église soit, comme le dit saint Paul, le corps et la plénitude de Jésus-Christ ; 3° nos devoirs envers l'Église.

I. — « Notre-Seigneur, par ses souffrances et par sa
« mort, par ses veilles et ses jeûnes, par ses prières
« et ses mérites, a préparé les matériaux de l'Église ;
« car ce sont les mérites de sa vie pénible qui ont pré-
« paré les grâces et l'esprit qui ont converti les fidè-
« les. Et après, Notre-Seigneur dans la gloire fait son

« Église du haut des cieux, envoyant son Saint-Esprit,
« qui polit et qui lie les pierres de l'Église et forme
« ce bâtiment spirituel, par les dons et les grâces, qu'il
« avait acquises par ses souffrances et sa mort. Ille
« de meo accipiet. Il prendra du mien ; il prendra les
« grâces que je vous ai préparées par ma mort, car
« c'est elle qui a mérité tous les biens dont on jouit
« sur la terre, selon qu'il plut à la bonté de Dieu de
« me dire un jour, me montrant la passion de mon
« Sauveur : Voilà la source de tous vos biens, me
« disait Dieu, me faisant voir cette divine passion
« comme un abîme qui contenait des trésors inépui-
« sables. Et c'est de là que le Saint-Esprit tire tous
« ses dons ; c'est même de là qu'il est lui-même sorti,
« car sans la mort de notre divin Maître nous n'eus-
« sions jamais possédé son Esprit. »

Le Saint-Esprit est le lien des fidèles, pour maintenir en eux l'unité de la foi et de l'amour dans l'Église, le respect pour l'autorité, la soumission aux pasteurs..

« Le Saint-Esprit a toujours deux desseins en nous :
« l'un de nous porter à Dieu, l'autre de nous unir en-
« semble les uns avec les autres, et de faire de toute
« l'Église un seul corps qui loue Dieu. Ce corps est
« animé d'un seul esprit ; et pour cela il se répand en
« tous ; il incline le cœur de celui où il habite à
« s'unir au prochain, non pas à un seul ou à deux,
« mais à tout le prochain, parce qu'il veut faire un seul
« corps de tous les fidèles ensemble, lesquels par con-
« séquent ne doivent être animés que de cet esprit qui
« les unit pour glorifier Dieu. De là vient qu'au temps
« des saints mystères de l'Église, quasi toutes les âmes
« ont de semblables mouvements, à cause du même
« esprit qui habite en elles et les remplit de sembla-
« bles grâces [251]. »

II. — Aussi la plus belle conception que l'on puisse avoir de l'Église, est-elle celle que nous donne saint Paul quand il l'appelle le corps et la

plénitude de Jésus-Christ, Corpus ipsius et plenitudo ejus. Voici comment M. Olier rendait cette idée :

« Les louanges de l'Église et tous les sentiments « d'amour qu'elle rend dans le ciel à son Dieu, ne « sont que les sentiments même de Jésus-Christ. Ce « ne sont que les propres louanges qu'il répand dans « nos cœurs, pour donner une plus grande étendue à « sa religion et multiplier ses louanges en multipliant « les sujets qui glorifient la majesté de Dieu. D'où « vient que tout ce que les saints ont jamais rendu « de louanges et de respects à Dieu, sont dérivés du « cœur de Jésus-Christ et de sa plénitude. De ple- « nitudine ejus omnes accepimus comme dit saint « Jean. C'est de cette plénitude que nous avons reçu « quelque partage. C'est en ce grand cœur, où est « compris tout ce qui est si vastement répandu dans « l'Église. Plena est omnis terra gloria ejus. Tous « nos temples ne résonnent que des louanges qui « se rendent à Dieu dans ce beau cœur. Tous nos « cœurs et nos temples ne sont que les échos qui « redisent et répètent les sons harmonieux qui se « rendent à Dieu par le cœur de Jésus. O Cœur ma- « gnifique que celui de Jésus, source adorable de « notre religion ; mais source et plénitude de tout « notre respect à Dieu, puisque tout dérive de vous « en nous !

« Il en est des œuvres de sainteté qui se font dans « l'Église, comme des louanges qu'elle rend à Dieu. « Tous les actes de vertu pratiqués par l'Église entière, « ont été pratiqués par le seul cœur de Jésus-Christ, « si bien que Notre-Seigneur seul, a pratiqué en son « intérieur ce que toute l'Église ensemble et la suc- « cession de tous les siècles a pratiqué dans l'étendue « de sa durée. Saint Paul appelle l'Église Plenitudo « Christi, si bien que, ce que Jésus-Christ a pratiqué « dans son cœur, se répandant après dans son Église, « il a dilaté son cœur et s'est accru selon le même

« saint Paul, in augmentant corporis facit, in ædifi-
« cationem sui in caritate.

« Il faut savoir qu'étant venu au monde, comme
« créature publique, pour honorer son Père, pour
« toute créature, et rendre à Dieu tous les honneurs
« et devoirs possibles, le Fils de Dieu pendant le
« cours de sa vie, a eu devant les yeux toutes les
« manières possibles de l'honorer, soit par louanges,
« ou par amour, soit par souffrances, bref par toutes
« les sortes imaginables de l'honorer ; d'où vient qu'il
« en a fait usage dans son esprit [252]. »

Cette Église formée sur la terre par le Fils de Dieu, a reçu de lui une constitution, une hiérarchie qui nous donne une idée du divin exemplaire sur lequel elle a été conçue : l'unité de Dieu, source de tout ce qui est hors de lui, et attirant tout à lui pour sa gloire et pour le bienfait des créatures raisonnables.

Comme Notre-Seigneur en est le chef, et qu'il veut tout ramener à cette divine unité qu'il nous fait contempler dans la très sainte Trinité, ut sint unum sicut unum sumus, il a établi pour le représenter sur la terre le Souverain Pontife, centre de l'unité d'où rayonne la vie dans tout le corps de l'Église.

« Saint Pierre est celui en qui Jésus-Christ notre
« tout veut être en tout ce qu'il est de plus grand en
« lui-même. Il est vivant en lui comme prince, comme
« chef, comme époux et pasteur. Comme Prince, quelle
« autorité ! Comme Chef, quelle plénitude pour se
« répandre dans ses membres ! Comme Pasteur, quel
« aliment, quelle nourriture de grâce et d'esprit ;
« quelle capacité pour la conduite de ce troupeau !
« Comme Époux, quel amour et quelle charité n'a-t-il
« pas pour l'Église ! Quelle plénitude d'amour que
« celle de son sein qui contient et embrasse toute
« l'Église !

« Saint Pierre est fondement, mais en Jésus-Christ
« seulement, à cause que Jésus-Christ réside en lui.
« Aliud fundamentum nemo ponere potest, præter
« id quod positum est, quod est Christus Jésus. Jésus

« en Pierre est fondement, et fondement visible en
« son absence, et pendant sa retraite dans les cieux.
« Ce fondement est ferme, il est inébranlable, mais
« en Jésus-Christ ; et tout l'enfer ne peut ébranler en
« saint Pierre, ce qu'une petite servante avait pu
« renverser, sans Jésus-Christ. C'est lui qui fortifie
« toute l'Église. La foi et la vérité sont si fermes en lui,
« que pour dire une vraie croyance, une foi assurée,
« c'est assez de dire : Je crois comme saint Pierre [253]. »

« De là venait, rapporte M. de Bretonvilliers, cette extraordinaire déférence que M. Olier a gardée toute sa vie pour toutes les bulles et décisions des souverains Pontifes, pour la défense desquelles il disait qu'il fût mort volontiers, et auxquelles il acquiesçait, non point, disait-il, non point comme à des choses faites par l'esprit de l'homme, mais par l'Esprit de Dieu, qui, gouvernant la Sainte Église, était en eux pour sa direction, et pour faire connaître par eux à tous les fidèles ses adorables volontés.

« De là venait encore ce grand désir qu'il avait que tout le monde s'y soumit et les reçût, non point comme les paroles d'un homme, mais comme des oracles que Dieu même prononçait par leur bouche [254]. »

III. — Cette parfaite unité de foi, de charité, de régime dans l'Église, a pour effet de faire participer les âmes aux dispositions intérieures de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour qu'il vive en elles, et pour faire produire à l'Église des œuvres de sainteté.

« Toute l'Église est la figure de l'Esprit intérieur de
« Notre-Seigneur qui, au dehors, fait voir un échan-
« tillon de la beauté intérieure de Jésus-Christ... n'y
« ayant rien dans l'Église qui ne soit premièrement en
« Jésus-Christ, et encore mille fois davantage. Il n'y a
« de force dans les martyrs, de sainteté dans les prê-
« très, de zèle dans les apôtres, de lumière dans les
« évangélistes et les prophètes ; il n'y a de piété et de
« charité dans les évêques, de religion et de sagesse
« dans les papes, qui ne soit renfermé en Jésus [255]. »

« Le Saint-Esprit, le véritable directeur de l'Église,
« qui est partout dans le monde, donne le mouvement
« aux inférieurs d'accomplir ses desseins et il donne
« inclination au chef de l'approuver ; car c'est le

« Saint-Esprit qui est l'âme de l'Église, répandu dans
« les membres et donnant uniformité de mouvement
« dans les uns et les autres... Ainsi en est-il du dessein
« de Dieu en son Église. Quand il élève un prêtre
« pour exciter le zèle et donner du progrès au corps,
« le chef, qui est le Pape, est consentant de cela ; les
« membres le trouvent bon, qui est toute l'Église [256]. »

C'est ainsi que M. Olier explique l'origine des ordres religieux, et de beaucoup de pratiques, consacrées par l'autorisation de l'Église. Les premiers pasteurs ont rarement l'initiative de ces grandes institutions, non plus que des congrégations d'une importance moindre ; c'est le Saint-Esprit qui en a donné l'inspiration à des âmes d'élite ; elles ont soumis leurs attraits et leur vues aux Souverains Pontifes, qui selon leur sagesse, les ont examinés et leur ont apposé le sceau de la suprême autorité. Ces ordres, ces congrégations ont contribué à glorifier Dieu, à servir la sainte Église, à manifester de plus en plus le divin Intérieur de Jésus-Christ.

« Dans l'Église militante, la diversité des ordres
« sert pour exprimer sensiblement à l'Église, la
« vertu de Jésus-Christ. Les capucins représentent sa
« pauvreté ; les jésuites, son zèle ; les chartreux, sa
« solitude ; les minimes, son abstinence, et les béné-
« dictins, sa mort au siècle. Il a voulu ainsi multi-
« plier ces ordres, pour multiplier la pratique de ces
« vertus si agréables à Dieu, comme aussi pour en
« continuer et étendre cette divine religion, par l'opé-
« ration du même Esprit, qui opérait ces vertus en
« lui-même [257]. »

Donc, dans les simples fidèles, comme dans les congrégations, dans les exercices de piété les plus humbles, comme dans les œuvres les plus éclatantes, le Saint-Esprit manifeste la vie que Jésus-Christ a voulu apporter au monde. « Jésus et son Église, dit M. Olier,
« c'est le Christ tout entier... Je voyais en esprit, en
« Dieu, le Christ tout entier, c'est-à-dire Jésus-Christ
« et ses membres [258]. »

M. Olier crut voir un jour cette sainte Église sous une figure mystérieuse. Il la vit dans la très Sainte Trinité. « C'était comme un cercle qui comprend tout.

« Au-dessus était le Père éternel, les bras ouverts ; au
« milieu était la sainte hostie, savoir Notre-Seigneur ;
« tous les fidèles étaient autour du rond, et au milieu
« d'eux tous était répandue la personne du Saint-Es-
« prit... Il est au milieu des fidèles, habitant dans
« leur cœur et les faisant prier le Père par le Fils, lui
« offrant ses mérites, ses souffrances et sa personne
« pour le monde, à quoi le Père ne peut rien refuser.
« « Quid oremus, sicut oportet nescimus, sed ipse Spi-
« ritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus...
« Secundum Deum postulat pro Sanctis [259]. » (Ad Rom., VIII, 26, 27.)

IV. — La conclusion pratique que M. Olier tirait de ces belles doctrines sur l'Église, nous est indiquée dans ces paroles qu'il écrivait le 18 mai 1646 :

« Il m'a semblé que Notre-Seigneur désirait que
« nous entrassions dans ces quatre dispositions parti-
« culières qu'il porte en lui-même : l'une de religion
« parfaite envers son Père ; l'autre d'unité vers sa
« mère ; de servitude vers l'Église et de société pour
« tous ses membres [260]. »

La religion envers Dieu nous inspire un grand respect pour les supérieurs établis dans l'Église ; l'union avec la sainte Vierge nous fait aimer l'Église, œuvre de son divin Fils et son corps mystique ; la servitude nous dit nos devoirs envers l'Église.

M. Olier expose dans ses écrits ce qu'il entendait par servitude envers l'Église. Dans l'un de ces fragments intitulé : Explication de l'esprit de servitude à l'Église, il nous dit : « Il faut considérer l'Église comme un
« corps dans lequel est répandu l'Esprit de Notre-Sei-
« gneur Jésus-Christ, si bien que servant toute l'Église,
« vous servez Jésus-Christ, et servant un particulier
« de l'Église, vous servez un membre de Jésus-Christ.
« Vous adorez, respectez, vous aimez : vous obéissez
« à Jésus-Christ, en ce particulier de l'Église. Quand
« je fais profession d'obéir à l'Église, je fais profession
« d'obéir avec discrétion et suivant les desseins de
« Dieu en son Église ; car je fais profession d'obéir au
« Saint-Père, d'obéir à l'évêque, d'obéir dessous lui,

« au prêtre et au supérieur particulier que l'évêque
« me propose, et ensuite à tous ceux qui se présentent,
« lesquels, en Jésus-Christ, désirent quelque chose de
« moi.

« Je dis en Jésus-Christ, et non pas à leur caprice et
« légèreté ; car je dois obéir à Jésus-Christ en ses mem-
« bres et le servir en ses nécessités en tous, si bien que
« Notre-Seigneur me commandant en tous, en tous je
« dois lui obéir ; je suis ainsi le serviteur de tous et
« prêt à obéir à tous. Je dois en outre être entière-
« ment mort à ma volonté propre, à cause que tout
« propre doit être crucifié en nous avec Jésus-Christ :
« si bien que chacun doit me trouver sous sa volonté
« et prêt à lui obéir... C'est à nous de voir notre Maître
« caché dessous les pauvres par la vue de la foi, et
« ainsi vivre comme le juste qui vit selon la foi.

« Il faut donc savoir, pour s'affranchir de tout scru-
« pule, que Notre Maître ne demande que chose rai-
« sonnable, selon son besoin et selon notre puis-
« sance : autrement, si cela n'est, on n'est pas obligé
« de donner, car ce n'est point le Maître qui demande :
« c'est le caprice de la chair et le dérèglement du vieil
« homme [261]. »

Dans un autre fragment, intitulé de l'Esprit de Servitude à l'Église, il insiste sur l'obéissance, sur le détachement, et sur la pureté d'intention.

« A proprement parler l'esprit de ce vœu (de servi-
« tude) est la pureté d'intention, avec un désir ardent
« de la gloire de son Maître ; un grand désir qu'il soit
« honoré, qu'il soit connu, aimé. Ne sentant point
« de jalousie quand il est plus aimé, honoré et glorifié
« par les autres ; mais au contraire une grande joie et
« une parfaite complaisance dans le travail d'autrui et
« l'avancement de la gloire du Maître...

« La pureté d'amour est la mesure du bien que
« Dieu nous fait. Ce n'est pas la multitude des œuvres ;
« ce n'est pas la hauteur de la vocation ; ce n'est pas
« l'éclat des entreprises, mais la pureté de l'amour,

« la pureté d'intention que Dieu considère. Serve
« bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui. Bon
« serviteur, c'est celui qui agit purement, et fidèle,
« c'est celui qui accomplit courageusement tout ce que
« désire son Maître. Donc pour agir en véritable et
« bon serviteur, il faut en commençant son œuvre, se
« souvenir de ce que dit Notre-Seigneur, Qui sequitur
« me, celui qui fait profession d'être mon disciple et
« serviteur, abneget semetipsum ; qu'il renonce à lui-
« même, à toute propre recherche. Comme, par exem-
« ple, en prêchant, qu'il renonce d'abord à son es-
« time ; en confessant, à toute complaisance ; en com-
« muniant, qu'il renonce à toute recherche des dons
« de Dieu ; en conversant, à la recherche d'être aimé,
« ou de complaire aux autres [262]. »

V. — Nous venons de le voir, ce terme de servitude, qui, dans le langage humain, n'exprime qu'un état pénible et attriste l'âme, désigne, dans le langage des saints, un dévouement qui prend son principe dans la divine charité, nous est extrêmement honorable, et donne à l'âme la plus grande assurance d'un vrai bonheur.

M. Olier nous engage à être les serviteurs de l'Église, comme nous le sommes de Jésus-Christ, et il nous recommande de nous dévouer à elle, jusqu'à une pleine abnégation de nous-mêmes. Il nous apprend que nous devons l'aimer comme la fille bien-aimée du Père éternel qui se complaît en elle, comme le corps mystique de Notre-Seigneur, comme l'œuvre du Saint-Esprit. Il nous recommande de l'aimer dans sa doctrine, dans sa hiérarchie, dans sa sainte liturgie dont nous devons suivre les règles avec un soin religieux.

Il ne cessait d'engager ses disciples à prier pour elle. Il leur disait : « Il faut que les prêtres prient in-
« cessamment pour la dilatation du royaume de Dieu.
« Il ne faut pas prier présentement, pour son établis-
« sement, mais pour son augmentation, pour sa sancti-
« fication ; pour l'accomplissement de tous ses desseins
« sur elle pour la gloire de la très Sainte Trinité. » C'est pour cela qu'il envoya une colonie à l'île de Montréal, qui porta le saint Évangile à un peuple infidèle, et y a formé une Église florissante.

C’est sous l’inspiration de son amour pour la sainte Église qu’il a établi l’œuvre des séminaires et la compagnie de Saint-Sulpice, comme nous le dirons dans la suite.

Enfin, cet amour le portait à ne rien négliger, de ce qu’il lui était possible de faire, dans la sphère de son ministère, pour le bien des âmes. « Je ne vois pas,
« écrivait-il un jour, comment on ne meurt pas pour
« les fidèles qui font partie du corps admirable de
« la Sainte Église. Après la vue que Dieu m’en a don-
« née, en me présentant un enfant, pour lui faire la
« charité, je ne sais ce que je n’eusse pas fait pour
« lui, en tant que membre de cette Église, trésor si
« riche de la majesté adorable de Dieu. O Bonté, que
« ne ferons-nous pas pour elle ! Que volontiers j’épan-
« cherais, pour ce sujet, tout mon sang [263] ! »

Nous ferons remarquer, en terminant, que M. Olier, prend quelquefois le mot d’Église en différents sens, comme lui-même nous en avertit. Il la considère, tantôt comme le Christ tout entier, ainsi qu’il s’en explique souvent ; tantôt comme le temple du Saint-Esprit, à cause qu’il réside dans les cœurs des fidèles, pour y offrir des louanges à la majesté de Dieu ; tantôt comme l’assemblée des âmes élues pour composer le corps mystique de Notre-Seigneur. Mais le plus habituellement, et surtout, dans les instructions pastorales, il entendait l’Église dans le sens ordinaire.

Les pécheurs baptisés et non séparés de l’unité de l’Église, lui appartiennent, quoique d’une manière plus imparfaite ; ils appartiennent même à l’âme de l’Église, tant qu’ils conservent la véritable foi. Quand donc M. Olier nous dit que « le corps des chrétiens
« n’a qu’un principe de vie qui est le Saint-Esprit » ; lors même qu’il dit que « l’intérieur de la sainte Vierge
« est plus pur, plus saint et plus parfait, qu’il rend
« plus d’honneur et de louanges à Dieu que tout le
« reste des élus qui composent l’Église [264] », il n’entend pas du tout que les pécheurs n’appartiennent pas à l’Église, ni que l’Église ne soit composée que des élus. Il était bien éloigné des erreurs des protestants ; sa conduite constante, ses enseignements, les soins qu’il prenait de tous les fidèles, dans quelque état qu’ils fussent, s’élèvent contre une pareille interprétation de ses paroles. Il entend par l’Église, « l’as-

« semblée des âmes élevées pour composer le corps et
« les membres de Notre-Seigneur » ; tous les baptisés sont appelés à cette gloire, quoique tous ne répondent pas à la grâce qui leur est offerte. M. Olier, en écrivant ces lignes, ne considérait pas l'Église à la manière des théologiens, pour traiter des conditions de la société ; il avait en vue les âmes saintes des élus qui en sont la partie la plus précieuse, et en considération desquels l'Église et le monde existent. Il dit incidemment que la sainte Vierge honore Dieu plus que tous les élus qui composent l'Église, quoique les élus ne la composent pas seuls.

§ XI. — VIE DE JÉSUS-CHRIST DANS LES AMES. — UNION DES AMES EN DIEU. — QUIÉTISME.

Obligé de nous restreindre dans l'exposition de la doctrine de M. Olier sur les mystères de Notre-Seigneur, nous terminerons ce chapitre par quelques réflexions, qui sont une conséquence de ce qui précède, sur la vie de ce divin Sauveur dans nos âmes, et sur le lien qui unit en lui tous les fidèles. Nous verrons, à la suite de cette exposition, que la doctrine de M. Olier n'a rien de commun avec les maximes condamnées du quiétisme.

I.

VIE DE JÉSUS-CHRIST DANS LES AMES.

Une des pensées les plus consolantes du christianisme, est que Jésus-Christ vit dans nos âmes, de sorte que chacun de nous peut dire en vérité, et dans une certaine mesure, s'il est en état de grâce, ce que saint Paul dit de lui-même : Jésus-Christ vit en moi, Vivit in me Christus. Cette doctrine se retrouve à chaque page des écrits de M. Olier.

I. — « Le Verbe divin n'exprime et ne porte pas seu-
« lement en lui, en éminence, tout l'abrégé du monde
« naturel et des créatures grossières, mais encore tout
« le monde de la grâce, toute la communication que
« Dieu répand au dehors de lui-même, parce que tout
« ce que l'Esprit peut produire est compris en lui ;

« tout ce qu'il y a de vie divine répandue dans ses « membres sort de lui, comme de sa source : In quo « sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi. « Tout ce que Dieu peut connaître et aimer hors de « lui-même, il le fait en Notre-Seigneur ; il rend son « âme participante de toute la lumière, de tout l'a- « mour possible : Dieu est vivant en lui dans toute la « fécondité possible hors de lui-même.

« De là vient que Notre-Seigneur, comme Père du « siècle futur, a des enfants sans nombre ; il est fécond « en la génération, parce que son Père lui a donné « d'avoir la vie en lui.

« Dieu avait donné au premier homme la fécondité « naturelle, et au second, la fécondité spirituelle. Au « premier homme il avait donné un esprit vivant de « la vie de Dieu, mais qui terminait sa vie en lui, « en sorte qu'il était saint pour lui ; mais le second a « reçu l'Esprit vivifiant. Primus homo Adam factus est « in animam viventem ; novissimus Adam factus est in « spiritum vivificantem. Cet esprit vivifiant en Jésus- « Christ est un esprit de vie féconde pouvant être « donnée aux autres hommes ; sa vie est en cela en « la ressemblance parfaite de la vie de Dieu, qu'elle « est féconde, qu'elle représente, elle seule, la per- « fection de la vie divine ; en sorte que Dieu, péné- « trant son Fils et s'abîmant en lui, le purifiant et le « sanctifiant, le consommant en lui, le fait vivant « de cette vie divine, marchant en sa lumière, en son « amour, en sa sagesse, en sa prudence, en son con- « seil, en sa vertu, en tout lui-même et en ses attri- « buts divins...

« Cette communication de fécondité, que le Père « éternel fait en Jésus-Christ, rend Notre-Seigneur le « Père du siècle futur ; car, comme toute paternité en « terre et au ciel vient de Dieu le Père, qui est la pre- « mière origine de toute fécondité, a quo omnis pater- « nitas in cœlo et in terra nominatur, Notre-Seigneur

« ne peut avoir capacité d'engendrer qu'en Dieu le
« Père, auquel il est associé par une très intime union ;
« surtout pour avoir voulu perdre la vie humaine en
« son honneur. Il lui donne en récompense de rece-
« voir en son humanité, une vie divine, rendue en
« lui féconde, pour être communiquée à tous les
« hommes qui veulent vivre divinement. Il illumine
« tout homme venant au monde, ce qui est une partie
« de la vie divine ; savoir, cette lumière surnaturelle
« de la foi qui est un effet de la présence de Dieu en
« nous, faisant rejaillir sa lumière sur nous, qui ab-
« sorbe la lumière de la raison et dévore toute sagesse
« humaine, infiniment inférieure à elle.

« Cette lumière porte avec soi sa chaleur et son
« amour au cœur, inclinant l'âme à tout ce qu'elle
« montre. Ce mouvement divin fait une seconde par-
« tie de la vie, avec la force qui se répand en nous,
« par cet Esprit vivifiant qui fortifie et féconde l'âme,
« qui la fait agir et mouvoir dans une seconde vertu
« et un surcroît de force. Ce principe de vie féconde
« s'insinue en nous par le saint sacrement, où Dieu
« lui-même vient comme se soumettre à sa créature
« pour opérer en elle [265]. »

On voit assez avec quelle insistance M. Olier rappelle que ce n'est pas au Verbe considéré en lui-même, mais à Jésus-Christ, considéré dans son humanité unie au Verbe, que Dieu communique ces dons de fécondité.

Quand il dit que la lumière surnaturelle absorbe la lumière de la raison et dévore toute sagesse humaine, il n'entend certainement pas que l'homme perde sa raison naturelle parce qu'il a reçu le don de la foi ; qu'il n'y ait plus lieu à la sagesse humaine, là où est la sagesse surnaturelle. Pas le moins du monde. Nous l'avons déjà fait observer : ce terme absorption a dans le style des auteurs mystiques, en particulier dans celui de M. Olier, un sens qui ne répond pas à celui qu'on lui donne dans le langage philosophique ; il signifie tout simplement que la lumière surnaturelle est très supérieure à la lumière de la raison, qu'elle la dirige pour l'empêcher de s'égarer, et que cette raison humaine doit se soumettre à la foi, quand même elle ne comprend pas le fond des mystères : elle doit croire sur

l’autorité de la parole divine. La sagesse humaine doit également se soumettre à la sagesse surnaturelle, s’il y avait opposition dans les inspirations de l’une et de l’autre. La vie, les travaux du saint prêtre sont constamment dans ce sens. Revenons à sa doctrine sur la vie de Jésus en nous.

II. — Jésus vit en nous pour rendre à son Père, dans nos personnes, les devoirs de la religion : l'adoration, les louanges, la prière. C'est ce que M. Olier nous dit dans un texte reproduit plus haut. Il continue ainsi :

« O cœur magnifique que celui de Jésus ! source adora-
« ble de notre religion ! source sainte et magnifique
« qui comprend des abîmes inépuisables de louanges,
« d'honneur et de respect à Dieu dont nos redites ne
« sont que de légères expressions, n'étant pas capables
« de faire davantage ! Car, ô Seigneur et maître, vous
« faites à l'égard des hommes, dans la hiérarchie de
« l'Église, ce que vous faites dans celle des Anges. Les
« supérieurs ne versent de lumière et d'amour dans
« leurs inférieurs que ce qu'ils sont capables d'en por-
« ter, se réservant à eux la meilleure partie et la plus
« pure des sentiments qu'ils communiquent. Ainsi,
« mon divin Seigneur, vous versez dans l'Église des
« sentiments d'amour et de respect, tels qu'elle peut
« les porter, vous en réservant pour vous d'autres que
« vous seul êtes capable de comprendre ; vous réservant
« à vous des sentiments et des pensées d'une pureté si
« sainte et d'une sainteté si sublime, que vous seul, ô
« Seigneur, êtes capable d'en user et de les offrir à la
« gloire de Dieu. Divina consilia, dit saint Ambroise,
« humana vota non capiunt, et interiorum Christi par-
« ticeps nemo esse potest. Cela s'entend des sentiments
« divins, je veux dire des sentiments que l'Esprit de
« Dieu opérait en l'âme de Notre-Seigneur, en tant que
« Fils de Dieu ; car il était et fils et serviteur. Pour
« ceux de serviteur, il nous les a communiqués, comme
« il a fait à David et à d'autres ; mais ceux d'enfant
« de Dieu, qui se doivent sentir de la sainteté et émi-
« nence de cette dignité, ils ne sont pas concevables
« aux hommes. Divina consilia, humana vota non
« capiunt [266]. »

Les hommes y participent ; mais ils ne sont pas capables d'en concevoir toute la pureté, comme vient de le dire M. Olier. Ils les comprennent mieux et s'en laissent pénétrer plus profondément, à mesure qu'ils étudient

l'intérieur de ce divin Maître. Citons encore quelques paroles extraites des Mémoires : « Ce divin
« intérieur qu'il a plu autrefois à la bonté de Dieu
« de me faire connaître, est la chose du monde la plus
« belle et la plus admirable. O mon Jésus, rien n'est
« égal à vous, en votre intérieur, et plût à Dieu que
« je puisse être éternellement abîmé dans l'adoration
« de votre sainteté ! O intérieur adorable ! ô âme divi-
« nisée ! ô âme qui me paraît tout en Dieu, qui est
« toute changée en Dieu, qui n'a rien de l'infirmité
« qui parait au dehors de votre personne adorable !
« O mon Jésus, qu'on est trompé en vous voyant, et
« qu'on voit peu de choses de vous, quand on vous
« contemple seulement par le dehors ! Les hommes
« regardent par là et vous méprisent ; mais la foi vous
« fait voir bien autre, pénétrant votre cœur. Et c'est
« cet intérieur adorable qu'il faut considérer inces-
« samment et qui donne la vertu à tout votre extérieur
« sans lequel vos œuvres ne seraient pas considérables
« à la face de Dieu. C'est çet amour immense, cette
« religion profonde, ce respect, ce culte et cette piété
« admirable qui fait que Dieu vous aime et se complaît
« en vous. Oh ! béni soyez-vous, cœur adorable de
« mon Jésus ; et qu'à jamais vous soyez béni, loué et
« adoré par tous les hommes !... Je me jette à vos pieds
« dès maintenant pour vous louer et vous bénir à tout
« jamais. Je me consacre à vous pour vous prêcher
« partout et vous faire honorer par tous les moyens
« possibles que votre Providence m'ouvrira, et c'est
« cet état divin, cette vie divine, vie cachée aux
« hommes, qui est au milieu de vous, sans se ré-
« pandre au dehors jusqu'au jour de votre transfigu-
« ration [267]. »

III. — L'action de Notre-Seigneur, en nous, ne se borne pas aux actes de religion envers la majesté de Dieu, elle s'étend à toute notre conduite, à tout ce qui constitue la vie chrétienne, à la pratique des vertus qu'il nous a recommandées et dont il nous a donné l'exemple : la charité, la douceur, la

patience, l'humilité, la mortification, la pénitence, etc., etc., comme l'explique M. Olier dans ses divers écrits, spécialement dans la Journée chrétienne et dans l'Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes. Il tire de cette doctrine deux conséquences : la première est que nous devons ne rien négliger pour vivre de la vie de Notre-Seigneur, dans une entière dépendance de son Esprit ; la seconde, que nous devons nous donner à lui souvent, au commencement surtout de nos actions principales, afin d'opérer en lui, pour qu'il daigne opérer en nous.

Il y aurait sans doute des distinctions à faire pour séparer le précepte du conseil ; tout ce qui est de précepte n'a évidemment pas le même degré de gravité. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans ces précisions théologiques, que M. Olier n'a pas faites, écrivant à un point de vue qu'il a eu soin de déterminer ; nous voulons dire, dans l'intérêt des âmes qui tendent à la perfection de la vie chrétienne. « L'âme vraiment religieuse ne regarde pas
« ce qu'elle doit à Dieu, mais ce que Dieu désire et
« ce qu'il mérite [268]. »

L'âme chrétienne qui désire entrer dans cette voie, a pour principe fondamental de vivre à Dieu en Notre-Seigneur, selon ces paroles de saint Paul : Viventes Deo in Christo Jesu. Elle doit être si pénétrée des pensées, des sentiments de Notre-Seigneur, qu'elle puisse dire, ce que le même apôtre affirmait de lui : « Jésus-Christ vit en moi, Vivit in me Christus. » C'est bien là, ajoute M. Olier, que doivent tendre nos aspirations, c'est ce qui doit être l'objet de nos méditations, c'est à quoi nous devons nous appliquer dans la pratique : vivre intérieurement de la vie de Jésus-Christ et la manifester au dehors par nos œuvres dans notre chair mortelle. Hæc erit una omnium spes et meditatio, unicum exercitium, vita vivere Christi interius, eamque operibus manifestare in nostro mortali corpore.

C'est la première maxime du Pietas seminarii. Mais il est à remarquer que M. Olier ne la proposait aux clercs du séminaire, que parce qu'il la considérait comme le fond de la vie chrétienne ; seulement il désirait que les clercs la pratiquassent dans un degré plus parfait que le simple chrétien : Vivere SUMME Deo in Christo Jesu. C'est bien à tous les fidèles que s'adressent ces vœux de saint Paul aux Galates : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous, Filioli mei, quos iterum parturio donec formetur Christus in vobis ; et ces paroles écrites aux Éphésiens : que Jésus-Christ habite dans vos cœurs, par la foi,

Det vobis Deus... Christum habitare per fidem in cordibus vestris ; et tant d'autres, écrites dans le même sens. Oui, la gloire, le bonheur d'une âme chrétienne est que Jésus vive en elle ; son devoir est de respecter cette divine vie et de s'unir à ce bon maître, pour opérer en lui, selon ses intentions.

Seconde conséquence : « Donc pour agir en véri-
« table et fidèle serviteur, il faut, en commençant
« son œuvre, se souvenir de ce que dit Notre-Sei-
« gneur : celui qui veut me suivre, celui qui fait
« profession d'être mon disciple et mon serviteur,
« qu'il renonce à soi-même, abneget semetipsum,
« à toute propre recherche, comme par exemple ;
« en prêchant, qu'il renonce d'abord au désir de
« l'estime des hommes ; en conversant, à la recher-
« che de l'amitié des hommes, à l'intention de leur
« complaire ; en buvant et en mangeant, à la sen-
« sualité ; en étudiant, à une vaine curiosité ; en s'ha-
« billant, au désir de paraître ; mais qu'en tout il
« recherche de plaire à Dieu ; qu'en tout il agisse
« par la foi, dans les intentions de Jésus-Christ ;
« qu'en toutes choses il s'unisse aux intentions qu'a-
« vait le Fils de Dieu, d'honorer son Père et de lui
« plaire. Il faut donc être soigneux, non seulement
« en commençant ses actions, mais aussi au milieu
« de ses actions, de renoncer à soi-même et de s'u-
« nir à l'esprit de Jésus-Christ, qui est en nous pour
« nous faire agir dans les mêmes intentions qu'il
« avait et nous faire continuer la vie qu'il a com-
« mencée pendant son séjour sur la terre ; car la
« vie des chrétiens et la sienne n'est que la même,
« comme la vie des membres et du chef, qui n'ont
« tous qu'un esprit et une même vie... Ce bon maî-
« tre a bien voulu mourir pour nous mériter cette
« grâce, et nous rendre participants de ce trésor
« si admirable qui enrichit nos actions de ses mé-
« rites [269]. »

La dix-neuvième maxime du Pietas seminarii, qui résume en peu de mots cette doctrine, se termine ainsi : « Ils se livreront avec confiance à Jésus-Christ
« vivant en eux, afin que morts à eux-mêmes, ne
« vivant et ne travaillant que pour Dieu seul, ils
« puissent lui plaire en Jésus-Christ, par Jésus-Christ,
« avec Jésus-Christ [270]. »

IV. — Est-il nécessaire de remarquer que, selon la doctrine de M. Olier et de tous les docteurs catholiques, Notre-Seigneur vit en nous, non selon son humanité, mais par sa divinité, par son Saint-Esprit ?

Que Notre-Seigneur vive, qu'il demeure, qu'il opère dans l'âme chrétienne, qui lui est unie par la grâce sanctifiante, nous l'avons vu : c'est une doctrine aussi consolante pour nous, qu'elle est incontestable. Ne nous a-t-il pas dit qu'il vient avec son Père dans l'âme fidèle et qu'il y fait sa demeure ? Saint Paul ne se glorifiait-il pas que Jésus-Christ vivait en lui. Vivit in me Christus ?

Comment y est-il ? Est-ce par son humanité, son âme et son corps, comme dans la sainte Eucharistie ? Dans des cas particuliers, par l'effet d'une grâce exceptionnelle, extraordinaire, c'est possible. Il n'y aurait rien de contraire à la foi dans cette supposition. Mais dans l'ordre habituel, il est dans les âmes sanctifiées par son Saint-Esprit, non par son humanité. Il n'est pas seulement en elles, comme Verbe, par son immensité, pour opérer la vie humaine, mais comme principe de vie surnaturelle.

M. Olier commence son Catéchisme, par les deux questions que voici : « Qui est celui qui mérite d'être
« appelé chrétien ? C'est celui qui a en soi l'Esprit de
« Jésus-Christ. — Qu'entendez-vous par l'Esprit de
« Jésus-Christ ? Je n'entends pas son âme, mais le Saint-
« Esprit qui habitait en lui. » Ces paroles excluent nettement l'idée de l'habitation de Notre-Seigneur dans les âmes, par son humanité. M. Olier revient là-dessus dans la troisième leçon. « Jésus-Christ donc
« habite en nous ? Oui, il habite par la foi dans notre
« cœur, comme le dit saint Paul, après Notre-Seigneur
« même. — Ne m'avez-vous pas dit que le Saint-Esprit
« s'y rencontrait aussi ? — Oui, il y est avec le Père et
« le Fils, et y répand, comme nous avons dit, les mê-

« mes sentiments, les mêmes inclinations, les mêmes
« mœurs et les mêmes vertus de Jésus-Christ [271]. »

M. Olier répète simplement les paroles de Notre-Seigneur et celles de l'apôtre saint Paul ; il en donne, en peu de mots, le commentaire le plus naturel ; il ne dit pas un mot, ni dans ses livres imprimés, ni dans ses œuvres demeurées manuscrites qui donne lieu de supposer que, dans sa pensée, l'humanité de Notre-Seigneur soit en nous, sinon par le sacrement de la divine Eucharistie. Il se borne à expliquer ces mots de saint Paul : Jésus-Christ habite en nous, dans nos cœurs par la foi. Christum habitare per fidem in cordibus vestris... vivit in me Christus [272].

Ce nom adorable employé si fréquemment par l'Apôtre, implique sans doute l'idée de l'humanité, unie hypostatiquement au Verbe, et il n'est pas douteux qu'il n'y ait un rapport entre la grâce que Jésus-Christ nous fait en demeurant en nous et sa sainte humanité, non seulement parce que c'est par elle qu'il a souffert, qu'il est mort, qu'il nous a acquis la grâce de participer à sa vie divine ; mais encore parce que cette humanité, divinisée en quelque sorte, a reçu le don de nous vivifier. Cela est vrai ; il ne s'ensuit cependant pas, que partout où est le Verbe, partout où il opère, l'humanité soit avec lui. La nature humaine conserve en Notre-Seigneur ses propriétés ; elle est donc bornée et limitée, elle ne peut pas participer à l'immensité de Dieu.

M. Olier nous dit que, dans une retraite qu'il fit sous la direction du Supérieur Général de l'Oratoire, il reçut de lui des lumières sur la vie intérieure. « Je
« me souviens que j'appris alors, pour la première
« fois et à mon grand étonnement, que Jésus-Christ
« est réellement présent en nous. Je fus bien aise en
« voyant mon directeur dans la visite qu'il me fit,
« d'être éclairé et instruit de cette vérité. Cela est vrai,
« me dit-il. Notre-Seigneur est présent réellement aux
« âmes : Christum habitare per fidem in cordibus ves-
« tris. — Per fidem, c'est-à-dire, la foi est le principe
« de sa demeure, et son divin Esprit le forme avec ses
« vertus, donec formetur Christus in vobis [273]. » Aurait-on jamais soupçonné, que ces paroles dussent donner à quelqu'un l'idée d'une présence de Notre-Seigneur dans l'âme, par son humanité, tandis qu'elles disent le contraire ? Il est arrivé à M. Olier ce qui est arrivé à bien d'autres, ce qu'ont éprouvé probablement quelques-uns de ceux qui liront ces pages.

Des vérités qui, au fond, ne nous étaient pas inconnues, mais sur lesquelles nous avions peu réfléchi, nous saisissent à certains moments, quand une personne éclairée de Dieu nous les explique et que le Saint-Esprit nous parle au cœur. Des lumières plus vives, une impression plus forte, nous en donnent alors une idée plus nette, plus élevée ; il nous semble que c'est comme une révélation pour nous, comme si nous les apprenions pour la première fois.

Le serviteur de Dieu conclut de ses entretiens avec le P. de Condren, que si, dans nos œuvres, nous avons en nous le sentiment de la présence de Notre-Seigneur, nous adhérerons à ce pieux sentiment, nous livrant à lui. Si nous n'avons aucun sentiment, nous nous unirons à lui par la disposition de notre cœur, désirant avoir les mêmes pensées, les mêmes dispositions qu'il avait, en faisant des actions semblables. Si nous ne connaissons pas ses dispositions, ou si nous éprouvons de la peine à les former dans notre âme, nous nous unirons simplement à lui, en esprit de foi, désirant offrir à Dieu nos œuvres avec les siennes.

Cette doctrine de la vie de Jésus dans les âmes, est aussi utile qu'elle est glorieuse pour le chrétien. Elle nous élève ; elle nous fait sentir mieux la nécessité de la pureté intérieure ; elle nous soutient et nous console dans les épreuves de la vie présente. On peut la considérer comme une doctrine traditionnelle, qui a ses fondements dans l'Évangile [274].

II.

UNION DES AMES EN NOTRE-SEIGNEUR ; COMMUNION DES SAINTS.

Les âmes chrétiennes ayant toutes un même principe de vie en Notre-Seigneur, étant toutes conduites par un même esprit, il suit naturellement qu'elles sont unies, qu'elles s'aiment mutuellement, et qu'il doit y avoir entre elles une communion de biens spirituels.

I. — « De là vient ce second commandement : Vous
« aimerez le prochain comme vous-même, que Jésus-
« Christ dit être semblable au premier, parce qu'il est
« conforme à la vie divine et éternelle des personnes
« de la sainte Trinité.

« C’est ainsi que Notre-Seigneur nous a aimés. Car,
« en parlant de l’amour qu’il a pour les hommes, il
« dit qu’il est semblable à l’amour que son Père lui
« porte : Comme mon Père m’a aimé, je vous aime ;
« et c’est ainsi que Notre-Seigneur veut que les hommes
« s’entr’aiment... C’est pourquoi les exemples exté-
« rieurs de son amour envers les hommes, doivent
« être le modèle de ce que la charité nous oblige de
« faire extérieurement pour le prochain : et son Es-
« prit, qui nous est donné, doit nous régir et nous ani-
« mer intérieurement en cette même charité.

« C’est pourquoi, comme il anime notre cœur, qu’il
« le remplit de son amour, qu’il nous établit dans sa
« vie, dans ses mouvements et dans ses mêmes incli-
« nations, l’âme suivant les sentiments et les disposi-
« tions intérieures de son divin Esprit, aime son Dieu
« dans le prochain, du même amour dont elle aime
« Dieu en elle-même...

« Les premiers chrétiens qui vivaient de la vie de
« Dieu et dans la règle de l’amour qu’il leur prescri-
« vait, avaient tout en commun, comme Jésus-Christ
« a tout en commun avec son Père. Et comme en Dieu
« il ne se trouve qu’un esprit et qu’une volonté vivante
« en trois personnes, et qu’il y a une parfaite unité
« de sentiments, de pensées et de désirs ; de même il
« est dit des premiers chrétiens qu’ils n’avaient qu’une
« âme, qu’un cœur et qu’une même volonté : Erat
« cor unum et anima una.

« Cette charité universelle ne doit pas être une chi-
« mère, comme elle se trouve en plusieurs... Elle doit
« paraître à l’égard de chaque particulier, à qui l’on
« doit vouloir et faire du bien autant qu’on le peut,
« l’assistant de son bien en ses nécessités, et conten-
« tant par une douceur et cordialité chrétienne tous
« ceux qui se présentent pour recevoir quelque soula-
« gement.

« Cette divine charité ne s'épuise et ne se lasse ja-
« mais. Elle donne lieu au prochain, dans son besoin,
« d'avoir toujours recours à elle, en quelque rencon-
« tre qu'il se trouve, sans crainte de rebut.

« Elle sert comme de centre, où toutes les lignes
« aboutissent et viennent se réunir... Au lieu que la
« fausse charité divise les personnes unies, pour se
« les appliquer à elle seule, la vraie tient en union
« les personnes les plus éloignées d'inclinations, et
« les plus divisées sont maintenues en société par ses
« soins [275]. »

Notre-Seigneur, principe et modèle de la divine charité, se donne à nous tous, dans le sacrement de l'Eucharistie, sous les espèces du pain, symbole de charité. Là, il est vraiment le centre de la religion et de l'Église ; il nous attire tous à lui, pour que nous soyons un en lui, comme il est un avec son Père ; qu'il n'y ait en nous tous qu'un cœur et une âme, par la vertu de Jésus-Christ qui est toutes choses en tous. Ut omnes sint consummati in unum et sit in omnibus cor unum et anima una, mediante Christo, qui est omnia in omnibus, nous dit M. Olier [276].

II. — Cela nous explique la communion des saints, dogme si consolant pour la piété chrétienne.

« Les choses saintes émanantes de Jésus-Christ sont
« mises en commun dans l'Église : Credo in Spiritum
« sanctum, sanctorum communionem. Qui communie
« au plus, communie au moins ; qui communie à la
« cause, communie aux effets. Puis donc que nous
« communions au Saint-Esprit, nous communions aux
« opérations de Jésus-Christ, et en lui et en son Église,
« qui sont les effets de ce divin Esprit, que nous ne
« recevons pourtant que selon la mesure de la dona-
« tion de Jésus-Christ, secundum mensuram dona-
« tionis Christi [277]. » (Ad Eph., IV, 7.)

Oui, toutes les choses saintes, émanant de Jésus-Christ, sont mises en commun dans l'Église, parce que l'Église forme une seule famille dont Notre-Seigneur est le chef, et son divin Esprit, la vie. Tous les fidèles sont appelés à la participation de cette vie, tous peuvent recevoir les sacrements et ont la même fin ultérieure. Les saints qui triomphent dans le ciel, les

justes qui luttent sur la terre, les âmes qui subissent des expiations dans le purgatoire, sont unum in Christo. Les mérites sont personnels, et la gloire des bienheureux dans le ciel sera en rapport avec le bien qu'ils auront fait sur la terre. Mais ces mérites eux-mêmes servent à tous les fidèles et entrent dans le trésor de l'Église, parce que Dieu y a égard en faveur de ceux qui invoquent les saints : c'est ainsi que l'Église nous fait invoquer, tous les jours, des saints qui sont au ciel, dans l'espérance fondée que nous recevrons des grâces par leur intercession ; c'est pour cela aussi que nous avons la confiance d'intercéder nous-mêmes pour les âmes du purgatoire, priant Dieu de leur appliquer les mérites des œuvres que nous faisons à leur intention.

« Quand, nous dit M. Olier, nous voulons nous ap-
« procher des sacrements et communier aux diffé-
« rentes grâces des saints, nous le faisons, en nous
« unissant au saint Esprit de Jésus-Christ. Nous avons
« même cette pratique ordinaire dans l'Église de com-
« munier en l'honneur des saints pour participer à
« leur esprit et à leurs grâces. On peut, en effet, en
« recevoir participation, si l'on s'unit à Jésus-Christ
« dans ce saint sacrement, avec intention d'honorer
« ce qu'il répand de son Esprit en eux et d'y prendre
« part.

« Par cette-même communion, nous pouvons avoir
« part aux grâces des justes qui sont sur la terre. Par
« exemple, quand vous voyez en quelqu'un des ver-
« tus éminentes d'humilité, de charité, de patience,
« qui sont toutes vertus qui émanent de Jésus-Christ
« dans leurs cœurs, et qui paraissent, après, dans leurs
« œuvres et en leurs paroles, au lieu de leur porter
« envie et jalousie pour ces vertus,... il faut vous unir
« à l'Esprit saint de Jésus-Christ, dans le saint Sacre-
« ment, honorant en lui la source de ces vertus et lui
« demandant la grâce d'y participer ; et vous verrez
« combien cette pratique vous sera avantageuse [278]. »

III. — L'union en Notre-Seigneur est quelquefois plus intime entre certaines âmes. Nous en avons des exemples remarquables dans l'histoire de quelques saints.

M. Olier observe que les personnes que Dieu attire à vivre dans une société sainte, si elles veulent se maintenir dans une véritable unité en Dieu, doivent dans leur conversation et leur commerce, demeurer recueillies et séparées de tout l'extérieur, le plus qu'il leur sera possible ; elles seraient infidèles si elles se laissaient aller à des complaisances naturelles, les unes pour les autres, et il n'y aurait plus entre elles unité et charité spirituelle. « Autant qu'il se peut, elles ne
« doivent pas se toucher à leurs habits, ni s'appro-
« cher, pas même se regarder, parce que le regard
« est une application de l'âme hors d'elle-même et
« une occupation distrayante vers la créature, et par
« conséquent tendant à elle et éloignant de Dieu. Il
« faut que Dieu consomme ces âmes en lui, qu'il les
« attire à lui en les retirant des sens. » Le pieux auteur parle ici de regards volontaires, faits sous l'impression d'une complaisance naturelle ; il dit, quelques pages plus loin, que ces personnes voient sans regarder.

« Dieu veut être tout aux âmes pures qu'il veut rem-
« plir de sa substance et de sa vie. Elles ne doivent
« avoir que Dieu en leur esprit, qu'elles regardent
« incessamment. Elles ne doivent avoir que Dieu en
« leur mémoire, qu'elles possèdent perpétuellement.
« Elles ne doivent avoir que Dieu dans leur volonté,
« qu'elles embrassent continuellement... Il faut avoir
« la vue tellement arrêtée sur Dieu, que le prochain
« ne soit pas regardé en lui ; nous ne devons pas dé-
« tourner notre vue de Dieu pour le considérer ;
« je ne dis pas pour examiner son corps, car c'est
« une distraction criminelle et qui marque une re-
« cherche de chair, qui n'a rien en soi de Dieu ; mais
« je dis pour y voir autre chose que Dieu, ni aimer
« chose quelconque que Dieu, qui veut seul être adoré
« et aimé [279]. «

IV. — M. Olier voit dans les rapports des personnes de la sainte Trinité, dans l'unité de l'essence divine, le modèle sur lequel doivent se conduire ceux que la grâce « unit par des liens plus intimes. Ces âmes ne
« sont pas une ensemble par leurs personnes ; et si
« elles voulaient y parvenir, elles ne le pourraient ja-

« mais à cause du propre qui les séparerait, et qui « les tiendrait toujours distinctes et par conséquent « opposées l'une à l'autre ; mais elles sont une même « chose, parce que, se trouvant toutes en Dieu, éloi- « gnées d'elles-mêmes, transformées en lui, elles ne « sont quasi plus rien en elles-mêmes. Il se trouve que « les âmes qui sont ainsi transformées en Dieu se trans- « forment encore l'une en l'autre, à cause que Dieu y « réside en unité... Une âme se fait une avec une « autre âme... bien éclairée intérieurement de ce qui « se passe en ces unions très pures et séparées des « sens ; elle se trouve revêtue de l'autre âme ; elle se « voit perdue en l'autre âme, et ne sait comment « cela se fait...

« Ces deux âmes animées de Dieu n'ont plus de vo- « lonté, elles n'ont plus de mouvement propre, elles « n'ont plus qu'un Dieu régnant et dominant en elles, « un Dieu mouvant leur être, et faisant ce qu'il veut. « Il éloigne les corps, et les âmes demeurent unies « en l'unité divine... Elles sont un en Dieu qui les « tient unies, en sorte que si l'âme de l'un s'épanche « le moins que ce soit en quelque créature, l'autre « souffre étrangement, sans même qu'elle le sache ; « car comme elle est en Dieu, en qui elle n'est qu'une « chose, et par qui elle est unie à l'autre, sitôt que « cette autre âme s'éloigne de lui, elle ressent cet éloi- « gnement. Elle remarque l'épanchement de l'autre « dans la créature... De là vient que pendant que « cette seconde âme, qui s'amusant à la créature, se « retire de Dieu et se refroidit en elle-même, perd sa « joie, sa paix et le repos ; elle met l'autre âme dans « la langueur, dans la froideur ; elle la rend parti- « cipante de l'altération de sa paix, de sa joie et de « son-repos [280]. »

M. Olier conclut par des réflexions sur la nécessité d'une grande vigilance sur soi-même ; pour se tenir dans un détachement de toute affection naturelle aux créatures, pour se conserver fidèle à Dieu.

Il y a dans ces pages des termes que l'on ne peut pas prendre à la lettre, et que l'on rencontre dans le langage des auteurs mystiques. Quand le pieux auteur dit que ces âmes ne sont quasi plus rien en elles-mêmes ; quand il ajoute que ces âmes demeurent distinctes, séparées, opposées, malgré l'unité de sentiment, etc., etc., il nous donne assez à entendre qu'il ne faut pas prendre dans leur rigueur littérale les termes d'absorption, de consommation, de perte en Dieu ; nous devons les interpréter dans le sens d'une très grande et parfaite conformité de sentiments. Cette conformité va-t-elle même jusqu'au point qu'une âme se ressente du refroidissement d'une autre, quoiqu'elle ignore ce que celle-ci aurait fait ? Nous n'oserions pas affirmer que cela soit impossible, pourvu, toutefois, que l'on n'entende pas cette altération de sens intérieur d'une infidélité à la grâce, mais d'une diminution de joie, de paix intérieure, de repos. Ce doit être bien rare dans tous les cas. Peut-être M. Olier en avait-il fait l'expérience.

Sainte Thérèse nous dit de l'union que Dieu avait mise entre elle et une pieuse amie : « Nous étions
« tellement unies elle et moi, ou, pour mieux dire,
« une même chose, qu'il ne se passait rien dans son
« âme, dont je n'eusse connaissance ; aussi je puis en
« parler avec certitude [281]. » Dieu peut bien établir la même correspondance entre les sentiments dont sont animées deux âmes parfaitement unies ensemble par la grâce.

V. — L'observation que nous venons de reproduire, que nous avions faite déjà, sur le sens tempéré que l'on doit donner à certains termes des auteurs mystiques, de M. Olier par conséquent, s'applique à ce que celui-ci nous dit de l'union des saints, dans le paradis, entre eux et avec Dieu. « Dilatés par la puissante
« présence de Dieu amour et amour infini, ils devien-
« nent un amour infini, mais amour de Dieu s'aimant
« lui-même. Ils ne sont donc plus qu'un amour ; ils
« aiment tout en Dieu qui les consomme, qui les fait
« un en lui-même. Ainsi les saints ne s'aiment plus
« qu'en tant qu'ils sont tous en Dieu et Dieu en eux,
« et ainsi, ils aiment Dieu qui est tout dans tous ; les-
« quels tous ne sont rien qu'un en Dieu.

« Ils ont tout évacué et tout perdu leur être propre ;
« il n'y a plus qu'un être commun qui est Dieu, tant

« ils sont absorbés en Dieu [282]. »

Ils ont conservé leur personnalité et leurs propres mérites ; mais ils n'ont plus rien des imperfections de la nature humaine, ils sont un en Notre-Seigneur. Il y a en eux tous une parfaite unité de vues, d'amour, de sentiments.

M. Olier admirait la diversité des saints dans le ciel, leur gloire en rapport avec les mérites acquis sur la terre ; il n'aurait certes pas confondu la sainte Vierge avec les autres saints, ni les anges avec les hommes, ni les apôtres et les martyrs avec le commun des saints ; toutefois il admirait, comme un mystère, la diversité et la multiplicité des saints dans leur unité.

« Dans le ciel, de tous les chrétiens, autant multipliés
« qu'ils puissent l'être, Dieu ne fait qu'un seul Jésus.
« C'est là la grande merveille et le sujet de grandes
« difficultés, comme tous les saints ainsi devenus une
« même chose, ainsi consommés en Jésus-Christ, de-
« meurent encore les mêmes entre eux, de même que
« les trois personnes identifiées dans l'essence divine,
« demeurent toutefois distinctes entre elles. Et c'est
« chose admirable de voir cette communion des saints,
« qui sont tous en Jésus-Christ et en tous, et Jésus-Christ
« en chacun d'eux tous, et par Jésus-Christ tous les
« saints sont en tous, parce que Jésus-Christ compre-
« nant tous les saints en lui seul, lorsqu'il se commu-
« nique à un saint, il lui communique aussi tous les
« saints qui sont en lui ; ainsi tous les saints sont com-
« pris par un chacun des saints ; mélange prodigieux,
« union ineffable à tous esprits, à moins de recevoir
« quelques lumières de grâce particulière, ou des ex-
« périences très extraordinaires, que Dieu parfois
« soumet au sentiment [283]. » Dieu donne alors à l'âme un sentiment si vif et si profond de cette union, qu'il lui est impossible d'en douter, quoiqu'elle ne la comprenne pas.

Nous voyons, dans cette communion des saints au ciel, la réalisation de ce que saint Paul nous dit, au chapitre xv de sa seconde épitre aux Corinthiens, que nous avons rappelé plus haut : Deus omnia in omnibus : quand tous auront été soumis à Jésus-Christ, Jésus-Christ sera soumis lui-même à Dieu, pour que Dieu soit toutes choses en tous.

III.

QUIÉTISME.

Terminons cet article par quelques réflexions sur le quiétisme, question qui se rattache à celle de la vie de Jésus dans les âmes, et de l'union des âmes en Dieu.

I. — Nous lisons, dans les Mémoires, que Dieu a un soin particulier d'une âme qui a renoncé à tout secours puisé dans certaines révélations, aux lumières particulières des créatures les plus saintes, et qui est dans l'abandon à Dieu seul, la confortant, l'illuminant, la conduisant par les secrètes et pures voies de la foi.

« Les révélations sont des égarements de la foi : c'est
« un amusement qui ôte la simplicité vers Dieu, qui
« embarrasse l'âme et la fait gauchir de la droiture
« vers Dieu. Elle distrait et occupe d'autre chose que de
« Dieu... Les lumières particulières, les paroles, les
« prophéties et autres sont marques de faiblesse en
« une âme, qui ne peut souffrir ou l'assaut de la
« tentation, ou l'inquiétude de l'avenir et du juge-
« ment de Dieu sur elle. Les prophéties sont encore
« des marques de la curiosité de la créature, à la-
« quelle Dieu est indulgent, et donne, comme un
« père à un enfant qui l'importune, quelques petites
« friandises pour apaiser son appétit... Alors l'âme,
« étant détrompée de ces faiblesses, étant désabusée
« de ces amusements, est plus libre, plus dégagée,
« elle est pauvre d'esprit et dénuée de tout, elle entre
« en l'union intime et l'unité avec Dieu. Elle reçoit
« moins de choses éclatantes et extraordinaires, mais
« elle est plus solide et plus pure. Elle est bien plus
« purement unie à Dieu ; elle est instruite de lui-
« même directement en tout, et ses instructions por-
« tent coup et vigueur dans l'âme.

« La pureté d'amour qui naît de ces lumières est
« extrême. Elle met l'âme dans le dégagement et la
« séparation de tout intérêt et au-dessus de l'amour

« de son salut propre. En sorte que l'âme est contente
« de tout ce qu'elle adviendra, parce qu'elle sait bien
« que quoi qu'il arrive d'elle, ce sera pour la gloire
« de Dieu. La justice sera glorifiée et l'amour ; l'une
« et l'autre est aimable et adorable. L'âme en cet état
« trouve sa paix à vénérer et adorer les jugement et
« justice de Dieu, qu'elle embrasse amoureusement,
« et auxquels elle s'abandonne sans retour sur elle-
« même.

« La sainte lumière de la foi est si pure, que les
« lumières particulières sont impureté auprès d'elle ;
« et même les idées des saints, de la très. sainte
« Vierge, ou la vue de Jésus-Christ en son humanité,
« sont des empêchements à la vue de Dieu pur. Ces
« idées rétrécissent et offusquent. Elles brouillent et
« ravissent l'étendue de la vue de Dieu par la foi.
« Cette vue divine est si pure, qu'elle ne souffre pas
« la moindre entrée aux créatures de ce monde [284]. »

II. — Il y a deux choses à remarquer dans ces pages : les conseils donnés aux âmes qui veulent s'établir dans une voie de perfection en s'unissant à Dieu ; et les dispositions dans lesquelles elles doivent se tenir pour être fidèles à la grâce de cette union.

On conseille à ces âmes de se dégager de toute attache aux créatures et de se conduire uniquement par les lumières de la foi ; d'attacher peu d'importance à certaines lumières spirituelles, révélations et prophéties souvent très incertaines, qui ont été pour plusieurs une cause d'illusions dangereuses, qui ne sont pour d'autres, qu'une curiosité et une distraction. Il ne s'agit nullement des révélations divines et des prophéties contenues dans nos saints livres, ni de celles qui seraient reconnues par l'Église, mais des lumières particulières que l'on croirait recevoir de Dieu, des révélations qu'aurait reçues une personne, des prophéties qu'elle aurait faites.

Pour nous donner une idée de ces lumières et révélations qui souvent détournent de Dieu, qui rendent l'âme moins attentive à Dieu, moins dépendante de lui, M. Olier cite l'exemple « d'une personne d'im-
« portance, fort malade, âme faible, qui ne s'appuie
« pas sur Dieu pur. Elle envoie aux saints et saintes ;

« elle les consulte et leur demande l'issue. Et tout
« cela est curiosité, c'est faiblesse, c'est infidélité.

« C'est une curiosité de vouloir connaître les juge-
« ments de Dieu et savoir ses desseins, auxquels il
« faut être toujours soumis, tels qu'ils puissent être.
« Il faut adorer en Dieu tous ses desseins, et se sou-
« mettre à l'aveugle, c'est-à-dire sans raison et répli-
« que à ses divines volontés, qui sont trop raison-
« nables et trop conduites par une sublime sagesse.
« pour avoir à y résister ou trouver à redire [285]. »

M. Olier revient sur cet article dans ses considérations sur la possession de Dieu. Il parle de ces âmes remplies et obsédées de visions, de révélations et autres semblables accidents grossiers, hors de la foi pure, simple et naïve, qui leur inspirent une vaine satisfaction de ces dons ; elles se croient au-dessus « des
« âmes communes qui n'ont rien de particulier et
« d'extraordinaire. Tout cela est un mauvais signe », nous dit-il [286].

« Ce n'est pas que nous ne devions nous servir des
« dons de Dieu pour aller à lui ; mais ils n'en doivent
« être que la voie, et nous n'y devons avoir au-
« cune attache afin de le posséder seul. Si nous nous
« y attachons, c'est quelque chose entre Dieu et nous,
« qui l'empêche de s'unir entièrement à nous [287]. »

On voit bien d'abord que M. Olier ne blâme que la curiosité humaine qui chercherait à connaître, par des voies extraordinaires, les desseins de Dieu, ce qui est dangereux et expose souvent à des illusions. Si Dieu parfois se rend à ces désirs, ce n'est que par condescendance à la faiblesse de ses enfants.

On voit en second lieu que M. Olier, quelque estime qu'il eût des dons particuliers, n'approuvait pas qu'on s'y attachât par amour-propre ; qu'on y cherchât une satisfaction naturelle. Il ne voulait pas non plus qu'on suivit ces lumières ou révélations particulières, pour s'écarter des voies communes si l'on n'avait l'approbation d'un sage directeur.

Quoique M. Olier eût reçu pendant sa vie des grâces bien extraordinaires, il ne les prit jamais pour règle de sa conduite, et il a laissé à ses disciples, pour maxime, de ne jamais s'y arrêter qu'elles n'eussent été approuvées par les supérieurs. « C'est un défaut

« insupportable, disait-il, de s'éloigner, pour peu
« que ce puisse être, des maximes et de la conduite
« ordinaire de l'obéissance, bien plus certaine que
« toutes les révélations. Dieu, en nous faisant part
« de ses dons, veut nous perfectionner, et non pas
« nous rendre plus opiniâtres et plus attachés à notre
« sens. Au fond, nous ne sommes pas obligés de
« suivre les lumières que Dieu nous découvre, mais
« bien d'obéir toujours à ceux qu'il nous a donnés
« pour nous diriger. D'ailleurs, Dieu, pour nous per-
« fectionner, peut bien nous donner quelque lumière,
« afin d'éprouver ensuite notre fidélité à la sacrifier
« à l'obéissance [288]. »

Sainte Thérèse suivait ces maximes. Nous retrouvons les mêmes pensées, le même enseignement, dans les OEuvres de saint Jean de la Croix. Ce saint demande : si certains hommes présomptueux et peu vigilants font à Dieu des demandes qui ne lui plaisent pas, pourquoi leur répond-il ? voici sa réflexion :

« Eh bien, moi je vous affirme que c'est parfois le démon qui répond à sa place ; ou, si la réponse vient réellement de Dieu, c'est incontestablement en considération de la faiblesse de l'âme, obstinée à suivre cette voie. S'il juge convenable de condescendre à ses désirs, c'est pour l'empêcher de se décourager, de retourner en arrière, ou pour la mettre à l'abri des trop violentes tentations ; enfin pour d'autres motifs connus de lui seul [289]. » Il revient, ailleurs sur les révélations ; il dit que l'illusion est facile : « Comme ce genre de révélations se présente d'ordinaire sous la forme de paroles, de figures, de symboles, etc., l'esprit de mensonge sait le contrefaire à merveille... Fussiez-vous assuré de ne pas courir le danger de tomber dans l'illusion, il est toujours préférable de ne pas désirer la claire intelligence des choses afin de conserver, dans sa pureté et son intégrité, le mérite de la foi... En conséquence, l'âme pure et simple, prudente et défiante d'elle-même, doit s'éloigner absolument des révélations et des visions, d'autant plus que pour tendre à la divine union, il n'est pas utile de. la vouloir ; bien au contraire, de ne pas la vouloir [290]. »

« Au surplus, le point capital est de ne jamais rien faire, ni accepter de son propre mouvement, sans de mûres réflexions et de sages conseils. Il survient en cette matière trop d'étranges, et de subtiles tromperies ; et quant

à moi, je crois que l'âme disposée à admettre ce genre de communications, ne saurait éviter d'y être souvent trompée [291]. »

III. — Ce que nous lisons dans la seconde partie de la page des Mémoires de M. Olier, que nous avons transcrite demande une attention particulière. Le pieux auteur est-il d'avis que les âmes qui veulent s'établir dans la pureté de la vie de la foi, se désintéressent de leur salut ? qu'elles évitent de s'occuper de l'idée des saints, de la très sainte Vierge et même de l'humanité de Notre-Seigneur ? Ce n'est pas du tout sa pensée.

A quelque état de perfection qu'une âme soit arrivée, même quand elle participe au mystère de l'Ascension, elle doit veiller sur elle-même. Il est bien vrai, qu'ordinairement, c'est pour elle un « état de
« pureté admirable où elle n'a plus de mélange avec
« l'être profane, ni plus d'épanchement sur lui... Elle
« ne déchoit pas de son état, elle demeure ferme ; elle
« fait même toujours de nouveaux progrès, et ce n'est
« qu'en sa chair que se trouve l'altération [292]. » Elle doit cependant se conserver dans une crainte filiale de Dieu. « Il faut veiller en la grâce de Dieu, et ne
« cesser jamais en l'œil intérieur de Jésus-Christ de
« faire attention sur soi. Ce doit être néanmoins dans
« la paix, qui est propre et nécessaire aux épouses
« fidèles qui veulent conserver la sainteté de leur
« amour. Surtout il ne faut jamais se fier sur son état
« présent de grâce, ni croire qu'il soit exempt de ten-
« tation : car Notre Seigneur et les apôtres disent que
« l'ennemi est incessamment près de nous, faisant la
« ronde pour nous surprendre, tentant à tout moment
« nos âmes, sans leur donner de trêve... Il faut que
« l'âme soit en crainte et en méfiance de soi, en évitant
« les occasions et les rencontres où elle peut remplir
« son cœur d'amour et de complaisance pour quelque
« créature. Elle doit mettre son plaisir et sa joie à sa-
« crifier à Jésus toute la joie et tout le plaisir qu'elle
« peut prendre hors de lui-même [293]. »

« Encore qu'en Jésus-Christ, on soit fort riche, pur,
« vertueux, néanmoins cela est si peu en nous, et l'âme
« demeure toujours si nue de cela que jamais elle

« doive croire qu'elle soit riche, ou que le bien soit
« en soi purement, comme si sa nature par l'avène-
« ment de ce bien, fût divinisée en son fond et consom-
« mée réellement en Dieu [294]. »... Il n'y a point de
« privilège pour qui que ce soit ; quand on serait un
« saint, on tomberait, à faute d'appréhension. Il n'y a
« de secours que dans la parole (de Dieu) et dans la
« confiance qu'on doit avoir en lui... qui nous fortifie
« dans les tentations... et au contraire se retire de
« ceux qui n'appréhendent pas et ne se méfient pas
« d'eux-mêmes dans le péril [295]. »

« L'Esprit chrétien veut que l'on agisse incessam-
« ment et qu'on opère tous les jours de nouveau en
« l'œuvre du salut ; ne donnant jamais relâche à son
« travail, parce que l'on a tous les jours de nouveaux
« empêchements et de nouveaux obstacles au bien [296]. »

Y a-t-il rien de plus opposé au quiétisme ?

Par ce détachement de toute complaisance dans la créature et d'union à Notre-Seigneur, l'âme parvient, nous a dit M. Olier, à un état de pureté « qui la met
« dans le dégagement et la séparation de tout intérêt,
« et au-dessus de l'amour de son salut propre, en sorte
« qu'elle est contente de ce qu'il adviendra, parce
« qu'elle sait que, quoi qu'il arrive d'elle, ce sera
« pour la gloire de Dieu ; elle s'abandonne et se perd,
« sans retour sur soi-même. » Méditant un jour sur la mort et se reportant au moment où Dieu le retirerait de ce monde, il lui adressait cette prière : « Je disais
« à mon amour : Contentez-vous, ô mon amour, par
« la perte de ma vie ; contentez-vous, mon tout, mon
« bien-aimé, détruisant et ruinant parties par parties
« mes membres ; et même contentez-vous dessus mon
« âme ; car si c'est votre plaisir, votre joie, votre gloire
a que ma damnation, tout à cette heure réjouissez-
« vous sur ma perte. Je ne m'en soucie pas, car c'est
« votre joie et satisfaction que je cherche, et rien de
« plus. Il me semblait alors que l'enfer était aimable,

« quand je voyais qu'il était au contentement et à
« l'honneur de Dieu [297]. »

M. Olier revient à ces idées, dans ses Mémoires sous la date du 7 février 1643 : « Oui, mon Dieu : si ma
« perte est votre gloire, je la veux de bon cœur » ; et il ajoute : « mais aussitôt j'ai vu que non ; que cela
« ne serait point, si je voulais être fidèle [298]... Le
« Seigneur me disait : Ne désire rien, pour avoir tout.
« Je vois bien que le secret est d'être mort à tout ; ne
« désirer rien par soi, mais seulement en Jésus-Christ,
« qui fait désirer les choses quand il faut et comme
« il faut [299]. »

Ce sont là de ces sacrifices conditionnels dont il est souvent parlé dans la vie des saints ; sacrifices qui sont. l'effet d'un grand amour de Dieu, et par lesquels on serait disposé à renoncer à la béatitude éternelle s'il était possible que la perte de cette béatitude fût plus agréable à Dieu, sans renoncer jamais à l'amour divin. Est-ce à dire que, par ces actes, l'âme se désintéresse réellement de son salut et de la vue éternelle de Dieu ? Pas du tout. Seulement elle aime Dieu, elle s'occupe de lui plaire, sans retour sur elle-même. Elle ne fait pas le sacrifice absolu de son bonheur éternel ; elle le met plus en sûreté. N'est-ce pas la situation où se trouvait sainte Thérèse quand elle nous dit que, dans une vision, Notre-Seigneur lui recommanda qu'elle ne pensât plus qu'à ce qui le regardait, et qu'il aurait soin d'elle [300] ?

Un auteur contemporain, qui a traité des voies ascétiques, cite avec approbation le livre d'un saint religieux du dix-septième siècle, où il est écrit « qu'il n'y a pas de voie intérieure plus parfaite que de laisser faire Dieu, d'adhérer à sa volonté et d'accepter ce qu'il veut, puisque sans cela tout ce qu'il y a de parfait dans les autres voies peut devenir une imperfection et faire commettre mille infidélités ». Il observe que celui que Dieu conduit par la voie de la crainte de ses jugements serait infidèle s'il tentait par lui-même de s'en écarter, et il ajoute : « Au contraire, qu'une âme, après avoir gémi quelque temps aux pieds de son Dieu, au souvenir des péchés passés, peut cesser d'y penser et d'y réfléchir pour laisser faire Dieu, en s'abandonnant à lui par une amoureuse préférence de son bon plaisir. Comme aussi, au lieu de penser toujours à la rigueur des jugements

de Dieu, on peut ne plus s'en souvenir que pour dire amen à tous les décrets divins. La disposition de ces âmes ne serait pas une infidélité à la grâce, mais plutôt un degré très sublime de perfection, puisque ce serait le pur amour qui étoufferait toutes les craintes et tous les souvenirs d'elles-mêmes. Il est donc vrai que l'abandon total à la volonté de Dieu est la plus parfaite et la plus unitive de toutes les voies [301]. »

C'est bien, au fond, la pensée de M. Olier. Il disait à Dieu : « Seigneur, je ne veux rien au ciel et en la terre, que vous glorifier ; je ne demande ni vos dons, ni vos grâces ; je ne demande pas votre béatitude, ni même la jouissance de vous ; je vous demande votre gloire. Et encore, ô mon Seigneur, je vous le demande dans ce point, que si c'est votre gloire que je ne m'en mêle pas, je ne veux pas penser à vous servir ; tout autre en est plus digne que moi, je ne suis bon à rien qu'à vous déplaire et vous offenser. Je ne puis pourtant pas oublier la bonté ineffable de mon Jésus qui nonobstant ma malice [302]... »

IV. — Il ne nous reste plus qu'à examiner dans quel sens il faut entendre ce qui a été dit que « les idées
« des saints, de la très sainte Vierge, ou la vue de Jésus-
« Christ en son humanité, sont des empêchements à
« la vue de Dieu pur. »

Nous sommes fondé à croire que M. Olier entend parler ici de la méditation, par voie de raisonnement. sur les mystères de Notre-Seigneur et des saints, considérés sous une forme sensible ou corporelle [303] et non de la contemplation de Jésus-Christ, à laquelle sont admises des âmes plus parfaites, qui seraient embarrassées s'il leur fallait méditer comme elles faisaient dans les commencements [304].

Peut-être aussi M. Olier avait-il en vue l'état de quelques âmes qui, amenées par les mystères de Notre-Seigneur à la contemplation de Dieu, se trouvent tellement absorbées dans cette pensée, qu'elles troubleraient les opérations du Saint-Esprit en elles, si elles voulaient s'appliquer en même temps à l'idée réfléchie des saints, de la sainte Vierge, ou même de la sainte humanité du Sauveur.

Ce que M. Olier dit de l'oraison, dans son traité des Attributs divins, nous confirme dans cette pensée. Il nous dit que « Dieu doit être considéré en deux ma-
« nières. En soi purement, retiré de tout extérieur...

« ou, sous l'extérieur de son Fils, des saints et des
« justes, dans lesquels il se rend plus sensible qu'en
« lui-même, » Il ne dit pas que la première manière de considérer Dieu soit pour certaines âmes, un état habituel, mais seulement que « cela ne se fait que lorsque
« Dieu se révèle lui-même au fond de l'âme et qu'il
« se manifeste dedans l'intime de son esprit. Alors,
« l'âme soumise à Dieu, l'adore et le révère tel qu'il
« est en lui-même et demeure suffisamment occupée
« en cet état [305] ». En dehors de ces moments, les âmes contemplent et adorent Dieu, dans son Fils et dans les saints, qui sont des manifestations de ce qu'il est en lui-même.

Sainte Angèle de Foligno disait : « Quand je vois ce bien souverain et que je suis dans lui, je n'ai point de pensée, ni de l'humanité de Jésus-Christ, ni du Dieu-homme, ni de quoi que ce soit qui ait aucune forme ; cependant je vois alors toutes choses, et néanmoins je ne vois rien. Mais quand j'en suis revenue, je vois derechef le Dieu-homme. Il attire mon âme avec tant de douceur que de me dire quelquefois : Vous êtes moi-même et je suis vous-même. Mon âme se trouve établie et toute vivante dans le Dieu-homme et j'y suis beaucoup plus souvent, que dans les ténèbres où se voit le bien souverain [306]. »

Saint Jean de la Croix : « Jamais l'union ne s'effectuera sans le dénuement complet de toutes les formes sensibles qui ne sont pas Dieu, puisque Dieu ne se renferme pas dans le domaine des images, ou des idées spéciales... Une expérience journalière nous prouve que pendant l'union, l'imagination est comme perdue dans un oubli universel de toutes choses, et la mémoire toute absorbée dans le bien souverain... Cet état d'union élève l'âme jusqu'au surnaturel et la sépare tellement de tout l'être créé, qu'elle a besoin de grands efforts pour se souvenir de quoi que ce soit. » A ces paroles, qui se lisent dans les premières pages du livre de la Montée du Carmel, nous devons ajouter celles-ci qui, expliquent la pensée du saint :
« L'étude qui consiste à oublier et à rejeter toutes les connaissances et les images, ne doit jamais s'appliquer à la sainte humanité du Christ. Sans doute il peut arriver dans une profonde contemplation et un très pur regard de la divinité, que l'âme n'ait pas un souvenir actuel de cette adorable humanité ; car Dieu même tient alors de la main l'esprit captivé par cette connaissance confuse et toute surnaturelle. Mais sous aucun rapport il ne

convient de s'étudier spécialement à l'oublier ; la vue et la considération de cette sainte humanité portant l'âme au bien et lui servant de moyen pour l'élever, d'un vol rapide, jusqu'aux plus hauts sommets de l'union [307]. »

Ainsi, selon Saint Jean de la Croix, quoique l'on ne doive jamais s'étudier à éloigner l'imagination, ou l'idée de la sainte humanité du Sauveur, il y a des temps d'union à Dieu, pendant lesquels on n'a ni idée, ni souvenir, ni imagination de cette adorable humanité, et où l'on troublerait l'action de Dieu, si l'on s'efforçait de se la rendre présente, par une considération spéciale, ou par l'imagination.

C'est parfaitement la doctrine de M. Olier, comme on va s'en convaincre encore plus, par ce qu'il nous reste à citer, et la phrase écrite plus haut n'a pas, ne peut pas avoir d'autre sens.

Notre-Seigneur est la voie nécessaire qui nous conduit à Dieu. M. Olier le voit représenté par « ce fleuve
« de feu, dont parle l'Écriture, et qui sortait de la face
« de Dieu. Le fleuve signifie deux choses, nous dit-il,
« la voie et la vie ; car un fleuve est un chemin animé
« et vivant, et figure l'impétuosité de l'amour avec le-
« quel nous devons nous porter à Dieu et en même
« temps la force de l'esprit de grâce qui, sortant de
« Jésus-Christ, entre en nous afin d'être notre voie,
« notre vérité et notre vie [308] ». Mais, sous l'action du Saint-Esprit en la présence de Dieu, les âmes intérieures, habituées à la contemplation, ne peuvent-elles pas n'être quelquefois occupées que de Dieu seul, sans aucune idée actuelle de rien de créé, pas même de la sainte humanité de Notre-Seigneur ?

Quoi qu'il en soit de cet état momentané et exceptionnel de certaines âmes, M. Olier a toujours enseigné que, dans quelque voie que l'on se trouve, c'est ou par la méditation ou par la contemplation des mystères de Notre-Seigneur que l'on s'unit à Dieu. Il a toujours conseillé aux âmes, même les plus parfaites, la dévotion aux saints et surtout à la sainte Vierge, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Ce sera même l'occupation des bienheureux dans le ciel.
« Le royaume du ciel, considéré en sa substance,
« et non en sa manière, consiste à contempler Dieu en
« trois personnes et l'humanité sainte de Jésus-Christ
« remplie des torrents de la divinité ; il consiste aussi

« à voir la sainte Vierge remplie de Jésus-Christ, et
« à voir encore toute la société des saints revêtue de
« Jésus et possédée de lui. L'humanité de Jésus-Christ,
« qui est cette arche admirable où Dieu désire être
« adoré, où il habite en plénitude pour le bien de ses
« créatures méritant de recevoir de l'honneur et des
« louanges : Dieu l'a voulu pourvoir d'une Église, où
« ces honneurs lui fussent rendus en toute sainteté et
« perfection. Il a voulu lui bâtir un temple ; et ce
« temple est la sainte Vierge, qui a suivi Jésus-Christ
« partout pour le louer et le glorifier [309]. »

Tout le fond du Catéchisme chrétien consiste à conduire les âmes, par degrés, à la plus grande perfection que l'on puisse acquérir sur la terre, par les mystères de Notre-Seigneur, depuis son Incarnation jusqu'à son Ascension. Comment donc pourrait-on supposer que le pieux auteur ait pensé que l'idée, la vue de ces mystères pût être un empêchement aux âmes contemplatives qui désirent servir Dieu dans la pureté de la foi ?

Il disait à son directeur : « J'ai depuis un temps,
« la très sainte Trinité présente à l'oraison sitôt que
« je m'y mets : et il me semble que cette source de
« bonté veut maintenant m'occuper d'elle, comme
« elle me le témoigne. Et pour cela même, je vois que
« sa bonté divine désire que je sois devant elle, comme
« une hostie semblable à Notre-Seigneur, que je vois
« toujours, devant moi, comme une hostie présentée
« à la très sainte Trinité [310]. »

Ce que nous disons de Notre-Seigneur, il faut également le dire des saints et de la sainte Vierge, dont M. Olier recommande si souvent la dévotion aux âmes les plus élevées qu'il avait sous sa direction. Il écrivait, à diverses époques de sa vie : « Ne savez-vous
« pas qu'après la jouissance de Dieu en Jésus-Christ,
« la communion des saints est le plus grand bonheur
« que l'on puisse posséder au ciel et que Dieu veut
« bien que les siens commencent cette communion sur
« la terre ? Qu'il est doux, pendant le cours de l'année,
« d'aller se plonger de saint en saint, dans ces douces
« et heureuses fontaines de grâce !

« L’espérance de la vie future est mon soulagement
« et mon parfait repos en la vie présente, laquelle
« j’espère heureuse et pleine de joie et de bonheur,
« par la croix et la privation de toutes choses en ce
« monde.

« Mon Dieu ! que le monde me pèse et que toutes
« les créatures me sont à charge ! Si je ne savais que
« le temps est destiné à la souffrance et à la croix, je
« demanderais souvent à Dieu, avec saint Paul, ma
« délivrance et le bonheur de jouir de sa possession...
« Attendons en gémissant le jour qui doit nous réunir
« dans le sein de Dieu en Jésus et Marie [311]. »

M. Olier a laissé en manuscrit un traité des Mystères de Notre-Seigneur,
« mystères qui sont les sour-
« ces fécondes et abondantes dans lesquelles Dieu
« veut qu’on puise les grâces qui sont nécessaires
« pour la sanctification de l’Église et de chacun de
« ses enfants en particulier. Ce sont comme les réser-
« voirs immenses qui contiennent les mérites du Fils
« de Dieu et desquels découlent les torrents des béné-
« dictions qui renouvellent incessamment les cœurs
« des chrétiens [312]. » Il nous apprend à nous servir de la méditation de ces mystères, considérés en particulier, pour sanctifier notre âme, dans quelque état qu’elle soit et en chacun des moments de la journée. Il y a dans ce traité un article intitulé : Établissement parfait de l’homme intérieur, ou Jésus-Christ en nous.

Le titre seul en indique tout le fond. L’homme intérieur, c’est bien Jésus-Christ vivant en nous pour rendre gloire à Dieu. « Jésus-Christ donc vit au mi-
« lieu de nous, répandu dans nos membres, dans
« toutes les puissances de notre intérieur et de notre
« extérieur. Il n’y a rien de nous où il ne soit présent,
« et partout où notre âme s’étend, là Jésus-Christ est
« répandu et vivant, en sorte qu’il est au fond de
« l’âme, comme en son siège capital ; mais il est
« étendu en toutes ses puissances pour y opérer selon

« l'usage que Dieu veut qu'elle en fasse pour en être
« honoré...

« Au fond de nous, la charité de Jésus-Christ attire
« à lui nos âmes et fait passer notre intérieur en lui
« pour l'informer et l'abreuver de ses devoirs, nous
« unissant à lui dans la simplicité de notre amour ; et
« par là nous rendons plus par charité et religion à
« Dieu en Jésus-Christ, que nous ne pourrions faire
« par l'étendue des considérations du monde.

« Notre-Seigneur est en nous pour user de nous-
« mêmes au service de Dieu. C'est lui qui meut nos
« langues pour parler à sa gloire ; c'est lui qui meut
« nos pas pour aller au service des âmes ; c'est lui
« qui meut nos mains aux œuvres de charité. En un
« mot, il use de tout nous pour la gloire de Dieu. Il
« faut que ce soit l'esprit qui nous anime et nous di-
« rige en tout, en lui.

« Il faut pour cela prier Notre-Seigneur qu'il prenne
« possession de tout nous-mêmes, afin qu'il dirige
« tout en sa sainteté et puissance : Dominus dirigat
« corda et corpora vestra in charitate Dei et patientia
« Christi.

« Il faut une mort intérieure et universelle de tout
« nous-mêmes pour avoir le parfait établissement de
« Jésus-Christ en nous, qui veut être en son entier en
« nous... Or cette mort consiste à tenir tout soi-même
« toujours paisible, sans opérations et mouvements
« propres, en sorte que ce soit le seul Esprit qui nous
« meuve et qui nous applique, pour être ainsi vivants
« par l'Esprit seul et ne mêler point l'opération et la
« vie charnelle avec la divine [313]. »

A ces considérations sur l'établissement parfait de l'homme intérieur, en succèdent d'autres sur l'état de foi pure, sur l'oraison de la foi, sur divers états de pureté. M. Olier dit bien que Dieu, dans ces oraisons et dans ces divers états, détache l'âme des choses créées, que ce n'est point par des choses grossières et figuratives qu'il les éclaire et les attire à lui ; mais il ne met pas parmi ces choses la sainte et adorable humanité de Jésus-Christ ; il

affirme que si ces âmes ainsi éclairées, attirées et unies à Dieu, sentent « que
« Dieu les exauce et se plaît plus en leurs prières
« qu'en celles de toutes les autres, c'est qu'elles ne
« doutent point que ce ne soit Notre-Seigneur en elles
« et son esprit, qui les fait agir dans la pureté qu'il
« désire, et que Dieu exauce en ce qu'il leur fait
« demander [314] ».

Ainsi, dans ses écrits imprimés, comme dans ses manuscrits, M. Olier, d'accord avec tous les vrais mystiques, pense que, dans quelque état de perfection qu'une âme soit établie, elle doit considérer notre divin Sauveur comme sa voie, son modèle et la source unique de sa vie ; elle ne peut, elle ne doit rien désirer de plus, que de « vivre en Notre-Seigneur, en la plé-
« nitude de sa puissance, dans la perfection de ses
« voies, dans la vérité de ses vertus, dans la commu-
« nion de ses mystères ; de sorte qu'il domine en elle,
« sur tout ce qui lui serait opposé, en son divin Esprit,
« à la gloire de son Père », selon une prière qu'il nous a laissée, et qu'à Saint-Sulpice on récite deux fois par jour, à la prière du matin et à celle du soir [315].

V. — Il résulte de tout ce qui précède, qu'il n'y a rien de commun entre la doctrine de M. Olier, et le quiétisme tempéré, condamné par Innocent XII, dans le livre de Fénelon, Maximes des saints [316]. On a condamné les propositions : « Il existe un état d'amour pur où la crainte des peines et le désir de la récompense n'ont plus de part... Dans cet état, l'âme peut être convaincue, d'une certitude réfléchie qu'elle est condamnée de Dieu et acquiesce simplement à la juste condamnation qu'elle croit lui avoir été infligée par la sentence divine. » — M. Olier enseigne tout au contraire que dans quelque état que l'on se trouve, on doit travailler avec crainte filiale et espérance, à l'œuvre de son salut. Il n'a fait qu'un sacrifice conditionnel, avec la confiance que Dieu ne voulait pas sa perte, mais son salut. La vie de ce saint prêtre a toujours. été jusqu'à la fin très laborieuse. Missionnaire d'abord, ensuite supérieur du séminaire de Saint-Sulpice et curé, il n'a pas cessé de travailler pour le service de Dieu. Il écrivait en 1652 ces lignes qui sont comme le résumé de sa vie : « Mon adorable Maître m'a
« confirmé dans ce qu'il lui avait plu autrefois de me
« faire entendre, que toute la vie chrétienne et inté-

« rieure consistait en trois choses : à prier, à travailler
« et à souffrir... Oh ! que l'espérance est forte et que
« c'est avec raison que Dieu l'a mise entre la foi et la
« charité. Jusqu'à cette heure je n'avais pas été assez
« convaincu de ce que pouvait l'espérance sur un cœur
« chrétien ; quoique la charité présente puisse tout,
« c'est une merveilleuse préparation à la très sainte
« charité, que l'effet de la sainte espérance, qui nous
« rend présentes la charité, la justice et la miséricorde
« de Dieu, lequel rend à chacun dans le ciel selon ce
« qu'il a souffert et opéré pour son amour sur la
« terre [317]. »

Il écrivait dans le même sens à M. de Bretonvilliers :
« Aimons, servons, prions, souffrons. C'est tout ce que
« nous avons à faire [318]. »

CHAPITRE VII.

LA SAINTE VIERGE

Pour suivre le plan que nous avons adopté, nous exposerons dans ce chapitre la doctrine de M. Olier sur la sainte Vierge : la place que la sainte Mère de Jésus-Christ occupe dans le plan de la divine Providence ; dans quel sens elle est considérée comme épouse du Père éternel ; quelle part elle a eue à la génération temporelle du Verbe et à la mission du Saint-Esprit dans les âmes ; enfin, nos devoirs envers elle. Il nous semble utile, comme introduction, de dire quelle a été la dévotion de M. Olier pour la sainte Vierge : les grâces qu'il a reçues par elle ont eu une grande influence sur la direction de ses idées.

§ I. — DÉVOTION DE M. OLIER POUR LA SAINTE VIERGE.

I. — Après la dévotion pour Notre-Seigneur, vivant pour nous dans le saint Sacrement, rien n'a été plus cher au cœur de M. Olier que le culte de la très sainte Vierge. Dès sa plus tendre enfance il se plut à l'honorer. L'historien de sa Vie nous rapporte, qu'avant d'apprendre ses leçons il l'invoquait toujours ; et comme si Dieu avait voulu le mettre dans une sorte de nécessité de recourir sans cesse à elle, il ne pouvait rien apprendre qu'à force d'Ave Maria, comme lui-même l'a déclaré plus tard. Il nous fait connaître, dans ses Mémoires, une pieuse pratique qui entretenait ce recours habituel à Marie. C'était de ne rien entreprendre sans aller auparavant la prier de le lui commander, comme un enfant qui veut dépendre en tout des volontés de sa mère, et de lui offrir les prémices de tout ce qu'on lui donnait. « Je remarquerai ici, dit-
« il, une chose qui paraît ridicule, ou au moins trop
« enfantine, mais pourtant j'ai toujours été obligé
« de la continuer. C'est que je n'ai jamais osé me

« servir d’aucun nouveau vêtement, comme d’habits,
« de chapeaux et du reste, sans lui en consacrer le
« premier usage, en allant me présenter à elle à
« Notre-Dame, avec mes nouveaux habits, la priant
« de ne pas souffrir, que, pendant qu’ils seraient à
« mon usage, j’eusse le malheur d’offenser son
« Fils [319]. »

Après avoir étudié la théologie avec succès, il conçut le dessein d’aller à Rome, pour apprendre l’hébreu, et soutenir, en Sorbonne, quelques-unes de ses thèses dans cette langue, comme il en avait déjà soutenu en grec ; mais Dieu, qui avait d’autres desseins sur lui, voulut qu’il éprouvât, en arrivant dans la capitale du monde chrétien, un affaiblissement des yeux, qui ne lui permit pas de se livrer à cette étude, et qui lui fit même craindre de perdre entièrement la vue. Toutes les ressources de l’art ayant été employées sans résultat pour le guérir, il fut poussé, par une secrète inspiration, à faire le vœu d’aller à Notre-Dame de Lorette.

Ce fut vers la fin du mois de mai de l’année 1630 qu’il se mit en chemin, au fort des chaleurs ; il se couvrit d’un habit d’hiver, par esprit de pénitence, et fit ce pèlerinage à pied. Un voyage de cinquante lieues, fait dans ces conditions et par un homme déjà affaibli par les remèdes, devait l’épuiser dès les premiers jours ; néanmoins ses entretiens avec Dieu et la sainte Vierge le soutenaient et le soulageaient. Tantôt il récitait le chapelet ; tantôt il se délassait en composant des cantiques à la louange de la reine du ciel. Mais lorsqu’il ne lui restait plus qu’une journée de chemin à faire, il fut atteint d’une violente fièvre qui le contraignit de s’arrêter. Délivré d’un premier accès, il crut retrouver toutes ses forces dans le désir qui le pressait d’arriver au terme de son voyage ; elles ne répondirent pas à son ardeur : il ne put s’y rendre qu’en se traînant, pour ainsi dire, sur la route, tant il se trouva affaibli dès la première marche. Cependant, plus il approchait du saint lieu, plus il goûtait de consolations intérieures, et les grâces sensibles, augmentant sa confiance en Marie, lui faisaient croire qu’elle agréait ce pèlerinage avec les fatigues qu’il endurait pour lui plaire. Dès qu’il aperçut de loin l’église de Lorette, il éprouva une très vive impression de joie. « Je sentis alors mon cœur, nous dit-il, comme
« blessé d’un coup de flèche ; ce qui me remplit du
« saint amour de Marie. »

Dès que M. Olier eut mis le pied dans la grande église, au milieu de laquelle est la Sainte Maison, car il n'osa pas entrer dans cette chapelle avant qu'il se fût confessé, il sentit plus fortement ce mouvement de la grâce qui allait opérer en lui une transformation intérieure. Voici ce qu'il nous rapporte lui-même dans ses Mémoires : « En entrant dans l'église
« je fus touché vivement jusqu'à verser des larmes en
« abondance. Je fus tellement attendri par les cares-
« ses de la sainte Vierge, et je ressentis des secours si
« puissants, qu'il fallut me rendre à mon Sauveur
« qui me poursuivait depuis si longtemps. Je me trou-
« vai si puissamment touché, et je sentis des mou-
« vements si vifs, que tout baigné de larmes, je de-
« mandai avec instance à la très sainte Vierge qu'elle
« m'obtint la mort, quand elle prévoirait que je de-
« vrais retomber dans mes péchés passés, dans les-
« quels, grâces à Dieu, je ne suis plus retombé depuis.
« Mon Dieu ! qu'ils sont utiles aux pécheurs les lieux
« consacrés à la piété de la sainte Vierge ! Ce fut le
« coup le plus puissant de ma conversion ; et, comme
« cette admirable princesse fait plus de bien qu'on n'en
« demande, au lieu de la guérison des yeux du corps
« que je lui demandais, elle me donna celle des yeux
« de l'âme, qui m'était bien plus nécessaire, sans que
« je le connusse toutefois. En entrant dans l'église je
« fus guéri soudainement de la fièvre, en sorte que le
« médecin étant ensuite venu me visiter, me trouva
« le pouls si remis, qu'il crut que j'étais arrivé en
a carrosse. Outre que je reçus la guérison de mes yeux,
« je reçus alors un grand désir de la prière ; car je
« me souviens que je demandai avec zèle de pouvoir
« passer la nuit en prières dans cette Sainte Maison,
« comme je l'ai fait ailleurs dans ces lieux dédiés à la
« très sainte Vierge [320]. »

M. Olier retourna à Rome, marchant encore à pied, heureux du succès de son voyage, s'occupant le long du chemin des miséricordes de Dieu et des grandeurs de la sainte Vierge. Il fut bientôt obligé de retourner en France, par la mort de son père. On remarqua en lui un changement entier dans les

habitudes de sa vie. Il avait donné autrefois dans la vanité et la dissipation du monde ; il s'appliquait, depuis sa conversion à Lorette, à suivre en tout les maximes évangéliques. Il se débarrassa bientôt de tout l'extérieur du gentilhomme, de sa voiture, de ses laquais ; il s'éloigna de la compagnie des grands, pour vivre dans une simplicité évangélique. Dévoué aux œuvres les plus cachées, les moins estimées du monde, il aimait surtout à converser avec les pauvres pour les catéchiser ; il les soulageait dans leurs misères, et par respect pour Notre-Seigneur qu'il vénérait dans leur personne, il baisait leurs pieds, et même leurs plaies les plus dégoûtantes.

Il se préoccupait fort peu du blâme que ce genre de vie lui attirait de la part de ses amis et de ses parents ; mais il éprouva des peines très amères du. côté de Dieu. Il fut tourmenté de scrupules qui lui faisaient perdre la paix de l'âme. Au souvenir des grâces qu'il avait reçues à Lorette, il espéra retrouver la lumière et le repos du cœur aux pieds de Notre-Dame de Chartres et il ne fut pas trompé. A peine était-il entré dans l'église cathédrale, qu'il se sentit soulagé des angoisses qui l'opprimaient. Il éprouva cet effet de la bonté de la sainte Vierge, avant même de descendre dans la chapelle souterraine où elle est spécialement honorée.

II. — La dévotion à la sainte Vierge prit de nouveaux accroissements dans le cœur de M. Olier, depuis sa promotion au sacerdoce (année 1633), auquel il s'était préparé sous la direction de saint Vincent de Paul. Il fit alors un vœu de servitude à cette auguste Reine ; convaincu qu'après Dieu il lui devait tout ce qu'il était dans l'ordre de la grâce, il voulut ne plus vivre que dans une entière dépendance d'elle, faire toutes ses œuvres dans ses intentions, ne jamais rien refuser, autant qu'il lui serait possible, de ce qu'on lui demandait en son nom. « Ce nom m'est si auguste, disait-il,
« et en si grande vénération, que tout en moi cède à
« cela. Je ne sais comment on peut refuser quelque
« chose à cette sainte Maîtresse.[321] »

Ce vœu de servitude fut récompensé par des marques continuelles de protection et d'un amour maternel, que ne cessa de lui donner la sainte Vierge. Elle ne le préserva pas de la souffrance, car il est dans les conditions des enfants de la Vierge des douleurs, de prendre part à la croix du Sauveur ; mais elle le soutint dans ses peines, de sorte que, quelles qu'elles fussent, elle ne l'abandonna jamais. Ainsi, après avoir consacré un certain temps à l'œuvre des missions dans quelques provinces, et quand il était sur le point d'entreprendre l'œuvre plus capitale du séminaire, il endura un vrai

martyre pendant près de dix-huit mois. Nous ne savons si, parmi les saintes âmes que Dieu a fait passer par le feu des tribulations, il y en a une qui ait plus souffert que M. Olier. Cependant il ne se départit jamais alors de l'abandon le plus absolu à la sainte volonté de Dieu, et à l'obéissance à son directeur, et s'il eut de temps en temps un peu de soulagement sensible, il ne le dut qu'à la sainte Vierge. « Je ne
« recevais aucun rafraîchissement dans mes peines,
« nous dit-il, sinon quand je pouvais réciter mon cha-
pelet, ou faire quelque pèlerinage en l'honneur de
« la très sainte Vierge. » Ce fut dans le sanctuaire de Chartres qu'il commença à revivre intérieurement, pour nous servir de ses expressions [322].

Délivré de ces peines, transformé en homme nouveau par la grâce que Dieu y avait attachée, M. Olier, appelé par la divine Providence à établir le séminaire et à gouverner la paroisse de Saint-Sulpice, ne mit pas de bornes à son zèle pour ces deux grandes œuvres qui lui étaient confiées ; et l'un des moyens les plus efficaces d'y réussir fut la dévotion à la sainte Vierge. Il avait tellement à cœur de pénétrer l'âme des jeunes clercs de l'amour de cette auguste Reine du clergé, qu'il en faisait l'objet le plus habituel de ses entretiens. Il plaça, dans les fondations de l'édifice matériel du séminaire, des médailles où la sainte Vierge était représentée couvrant de sa protection la maison avec cette inscription : Per ipsam, cum ipsa et in ipsa, omnis ædificatio crescit in templum Dei. C'est par elle avec elle, et en elle, que tout édifice s'élève en temple de Dieu. Un grand tableau dû au pinceau de Le Brun, et placé au fond de la chapelle, représentait, dans le mystère de la Pentecôte, la sainte Vierge recevant la plénitude des dons du Saint-Esprit. De Marie, ils se répandaient sur les apôtres, pour nous apprendre que toutes les grâces nous viennent par elle, selon cette parole de saint Bernard : Dieu a voulu que nous obtenions tout par Marie. Totum nos habere voluit per Mariam. Quand l'édifice du séminaire fut terminé, et avant qu'on en prit possession, M. Olier voulut aller à Chartres pour en offrir les clefs à la patronne de cette ville, comme à la reine de l'établissement. Il célébra la sainte messe, ayant sur lui ces clefs, et conjura la très sainte Vierge de prendre possession d'une maison qui était son ouvrage, et de la bénir à jamais.

Sous les mêmes inspirations, il consacra solennellement à Marie la paroisse de Saint-Sulpice, dès qu'il en fut chargé, et il fut alors réglé qu'à l'avenir on porterait aux processions la bannière de la sainte Vierge. Il

voulut de plus que, chaque mois, les enfants se consacrassent à elle, et dans ce dessein il fonda une messe, pour le premier samedi du mois, à laquelle assisteraient tous les enfants que l'on instruisait sur la paroisse [323].

III. — Une pratique de dévotion de M. Olier était d'offrir le saint sacrifice de la messe dans les intentions de la sainte Vierge. Il faisait célébrer chaque jour trois messes dont le fruit était mis entre les mains de la sainte Vierge considérée, dans la première, comme Reine de l'Église triomphante ; dans la seconde, comme Reine et avocate de l'Église militante ; dans la troisième, comme Reine et consolatrice de l'Église souffrante. De plus, tous les samedis il offrait le divin sacrifice dans les intentions de la sainte Vierge. « Lors-
« que je parlai au Père de Condren, nous rapporte-
« t-il dans ses Mémoires, de l'obligation où je suis
« par vœu de célébrer une messe, à l'intention de la
« sainte Vierge les samedis, ou le jour où je suis plus
« libre, quand le samedi est empêché, il me dit que
« défunt monseigneur le cardinal de Bérulle s'était
« pareillement obligé par vœu à la même chose [324].

Le saint sacrifice est un bien de l'Église universelle. Nous l'offrons en l'honneur des saints qui jouissent dans le ciel ; pour le soulagement des âmes qui souffrent au purgatoire ; pour la sanctification des hommes qui militent sur la terre.

Les saints du ciel et la bienheureuse Vierge elle-même, n'obtenant rien que par ce sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, source unique de tous leurs mérites, ils se joignent à nous toutes les fois que nous l'offrons sur nos autels, comme nous l'enseignent les prières de la sacrée Liturgie. Nous pouvons donc l'offrir conformément aux demandes qu'ils font à Dieu. Ce ne sont pas ces bienheureux, non plus que les âmes du purgatoire, ni les justes dans l'intention desquels nous l'offrons, qui en font l'application ; c'est le prêtre lui-même qui l'applique. Il n'est pas nécessaire pour cela que le prêtre connaisse en particulier les intentions des fidèles, ou des saints, nous ignorons souvent les intentions des personnes qui nous ont offert des honoraires pour le saint sacrifice, il suffit que nous voulions nous conformer à leurs désirs. Nous ne devons pas douter qu'il ne soit agréable à la sainte Vierge, que nous la priions de disposer elle-même, selon ses intentions, du fruit de la messe que nous célébrons ou des communions que nous faisons.

Nous pouvons bien penser que le Fils bien-aimé de Marie, l'apôtre saint Jean, faisait ainsi, quand il vivait avec elle, sur la terre [325].

L'Église approuve une pratique qui a quelque analogie avec cette dévotion, quand elle attache des grâces particulières à l'acte héroïque par lequel nous remettons entre les mains de la sainte Vierge, toutes les indulgences que nous gagnons et le fruit satisfactoire de nos bonnes œuvres, en faveur des âmes du purgatoire, afin qu'elle-même les distribue selon ses intentions [326].

IV. — M. Olier avait une grâce particulière pour faire aimer la sainte Vierge ; car il avait lui-même un amour tel, qu'on le voit rarement même dans les saintes âmes. Pendant une grave maladie, qui l'avait mis dans une léthargie dont les médecins ne pouvaient le retirer par leurs remèdes les plus énergiques, privé de l'ouïe et de la parole, il suffisait à l'un de ses pieux amis de prononcer le saint nom de Marie pour qu'aussitôt il reprit connaissance ; il répondait en l'invoquant par le mot maman, comme un petit enfant. Il n'entrait jamais dans sa chambre et il n'en sortait pas, sans lui demander une bénédiction. Il avait fait vœu, pendant ses peines spirituelles, de réciter tous les jours le chapelet ; plus tard il donna, comme règle au séminaire, cette pieuse pratique, par reconnaissance de la grâce que lui avait faite la sainte Vierge, en empêchant l'établissement sur la paroisse de Saint-Sulpice, d'une communauté dont plusieurs membres étaient infectés de jansénisme, et dont il redoutait la funeste influence sur le séminaire et la paroisse [327].

A l'occasion d'une visite qu'il avait faite à Notre-Dame, il écrit dans ses Mémoires : « Je lui demandais
« ce qu'elle désirait de moi ; ce que je pourrais faire
« qui lui fût agréable, n'y ayant rien que je ne vou-
» lusse faire pour son contentement. Après quelque
« occupation et quelque union intime qu'elle me fit
« éprouver, elle me fit l'honneur de me dire : Prépare-
« moi des cœurs purs, me faisant sentir que c'était
« ce qui lui était plus agréable d'avoir des coeurs
« purs pour servir son cher Fils, en l'Église [328]. »

V. — Ne croyant pas nécessaire de nous étendre davantage sur les pratiques de dévotion de M. Olier envers la sainte Vierge, nous voulons au

moins citer une page de ses Mémoires, qui nous initie à ses dispositions intérieures.

Il écrivait à la date du 22 octobre 1649 : « Étant
« à l'oraison, proche une chapelle de Notre-Dame et
« priant Dieu qu'il lui plût de régner en nous dans
« la plénitude de sa vertu et de son amour, il plut à
« la bonté immense de la divine mère de Dieu de se
« faire sentir et de se rendre présente au fond de
« mon intérieur. Cette auguste maîtresse me fit en-
« tendre intellectuellement cette parole : Je veux que
« tu continues, sans me faire entendre davantage...
« Eh quoi ! sainte Mère, embrassant amoureusement,
« en mon âme, ses chers pieds, désirez-vous que je
« continue à remplir quelques-uns de vos devoirs et
« de vos dévotions envers la très sainte Trinité, ou
« bien envers Jésus-Christ votre Fils ? Et quelque
« temps après m'avoir laissé languir, cette bonté
« incomparable me dit, ce que j'étais bien loin d'at-
« tendre et ce qui me mit dans un anéantissement
« incroyable, accompagné d'une solide joie et vertu
« intérieure, elle me dit : Je veux que tu continues
« la vie de Dieu en moi, entendant par là qu'elle
« voulait que la vie de Dieu régnant en elle, en sa
« puissance, justice, force, prudence, sainteté et
« autres perfections, que cela même fût en moi, en
« sorte que ce règne fût absolu, et la participation de
« la vie divine passât en moi, en ressemblance de la
« sienne ; de sorte que tout l'être humain fût abîmé
« intérieurement, sous les perfections divines. Et me
« montrant par la foi Dieu régnant en elle, pénétrant
« tout le fond de son être, elle voulait qu'en ressem-
« blance je portasse la perfection de cette même vie.

« Venez, mère d'amour, régner sur votre esclave ;
« et plutôt, que Dieu, auguste en grandeurs, sainteté
« et puissance en vous, use de vous et fasse par vous
« et en vous-même, que je sois tout à lui ; qu'il soit en
« moi, par vous, tout ce qu'il y veut être.

« C’est l’invention de votre amour qui me fait tant
« de bien, et qui me fait même avec tendresse tant
« de bien que Dieu me fait. Amour, qu’à jamais je
« bénisse vos bontés et vos amours sur moi ; que
« j’adore dans toute l’éternité, la source des vertus
« en Dieu, le principe de tout bien dans la créature.

« Ce que je puis comprendre de ses paroles et des
« desseins de Dieu sur nous, c’est de nous faire es-
« pérer participation à la vie divine et à ses saintes
« perfections, lesquelles il veut me donner et mettre
« en moi, par les prières et participations de la très
« sainte Vierge, à laquelle je dois le commencement
« et tout le progès de la vie intérieure, malgré mes
« infidélités et mes offenses qui ne lassent point la
« bonté de Dieu ; espérant qu’elle achèvera ce qu’elle
« a commencé, et qu’elle donnera l’achèvement à
« l’œuvre de Notre-Seigneur, par la continuation de
« ses prières et par son opération sur nous [329]. »

M. Olier mourut content, dans l’espérance que la sainte Vierge serait toujours connue, vénérée et aimée dans la petite famille qu’il laissait sur la terre.

« J’espère, disait-il, que son saint nom sera béni
« à jamais, dans notre pauvre maison, et tout mon
« désir est de l’imprimer dans l’esprit de mes frères.
« Elle en est la conseillère, la présidente, la tréso-
« rière, la princesse, la reine et toutes choses [330]. »

Il donna pour devise à ses enfants ces paroles qu’il avait mises dans les fondations du séminaire : Per ipsam, cum ipsa et in ipsa. Son testament spirituel peut se résumer dans ces paroles : « La vie de Jésus
« en Marie, dans les ardeurs et le zèle qu’elle a pour
« Dieu, doit être la vie qui les anime. Leurs intérêts
« sont les intérêts de Jésus ; leurs désirs et leur es-
« prit sont les désirs et l’Esprit de Jésus vivant dans
« sa sainte Mère [331]. »

§ II. — CE QU'EST LA SAINTE VIERGE PAR RAPPORT AUX TROIS PERSONNES ADORABLES DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

Nous mettrons d'abord ici le commentaire que M. Olier a fait d'un chapitre du livre de la Sagesse. Nous savons que l'Église, en l'insérant dans ses prières liturgiques pour l'office de la très sainte Vierge, applique à Marie des paroles qui, dans leur sens littéral et direct, ont été dites de la Sagesse incréée et du Verbe incarné [332].

« Dieu ayant le dessein de toute une éternité de « sortir hors de soi par les voies de l'amour, et de « former une famille naissante de lui-même, il a fallu « premièrement qu'il se pourvut d'une épouse qui lui « fût une aide semblable à soi ; il a choisi la sainte « Vierge, fecit in ea adjutorium sanctum sibi, de « même qu'en voulant former le genre humain selon « la chair, il choisit à Adam une aide semblable à lui « de laquelle naquit toute la postérité des hommes. Et « Adam même dans le paradis terrestre était image « de Dieu le Père, étant comme parfait en son état, « et non tiré de la faiblesse et de l'infirmité de l'en- « fance. Dieu lui associe sa femme comme une image « de la très sainte Vierge, épouse de Dieu le Père et « son aide en même temps dans l'œuvre de l'Église et « la formation de Jésus-Christ.

« Dieu le Père ayant à former, pour son chef- « d'œuvre et pour le chef de sa famille, un Dieu et « homme tout ensemble, il s'allie la très sainte « Vierge, qui est avec lui mère de l'homme, et Dieu « en elle est le Père d'un Dieu. Ainsi de Dieu le Père « et de la Vierge mère il naît un Homme-Dieu ; la « mère étant avec le Père, mère de Dieu, et Dieu « avec la mère étant père d'un homme ; et le père et « la mère joints et unis en sainteté forment un « Homme-Dieu. »

« Dieu le Père est en Marie, sa sainte et sa divine « épouse, comme son aide très semblable : il est en « elle non seulement pour commencer son œuvre, « mais pour la continuer et l'achever ; il est en elle « formant son Fils en toute son étendue, in virum « perfectum ; il forme tout Jésus-Christ, en lui et en « tous ses membres, c'est-à-dire que Dieu le Père « forme en la sainte Vierge Notre-Seigneur et son « Église. Et ainsi la sainte Vierge est, avec Dieu le « Père, la mère de Jésus-Christ et de la sainte Église. « Dieu, qui ne peut aimer sensiblement son Fils ni « son Église, est, en son épouse la sainte Vierge, l'ai- « mant sensiblement avec tous ses membres ; la très « sainte Vierge ne pouvant aimer pleinement Notre- « Seigneur ni tous ses membres, aime, en Dieu le Père « qui l'anime de son amour immense, Notre-Seigneur « et tous ses membres en toute plénitude, in omni « plenitudine Dei. Elle est perdue, abîmée et absor- « bée dans l'amour de Dieu le Père vers son Fils et « vers toute l'Église. Et comme Dieu aime dans elle, « elle aime aussi en Dieu ; lorsqu'elle aime quelqu'un, « Dieu l'aime avec elle, et en elle ; tout ce qu'elle « veut, Dieu le veut et fait comme elle le désire.

« Celui-là est heureux qui est aimé de cette sainte « épouse qui peut tout sur celui et en celui qui a « fait et qui opère toutes choses dans le ciel et sur la « terre. C'est une chose merveilleuse que ce pouvoir « de la très sainte Vierge en qualité d'épouse, qui a « tout droit et tout pouvoir sur lui. Il veut ce qu'elle « veut, il fait du bien à qui lui plaît ; elle n'a qu'à « vouloir, toutes choses sont faites. C'est une chose « encore inconcevable, comme Dieu dans l'éternité, « avant la formation de toutes choses, eut présente à « son esprit cette divine épouse avec laquelle et dans « laquelle il créa et forma toutes choses spirituelles « et temporelles qui sont sorties de lui, antequam « quidquam faceret, jam concepta eram. Ayant pré-

« sente son épouse comme son aide pour la formation
« de son œuvre, il ordonnait en elle et avec elle de sa
« demeure et de celle de ses enfants. Son Fils, en
« tant qu'homme, avait besoin d'une demeure tem-
« porelle, comme sa mère aussi ; et pour cela il con-
« suite avec sa mère de sa postérité et de ses descen-
« dants ; il résout avec elle et en sa vue, de former et
« préparer ce monde pour lui servir et à ses membres :
« Dominus possedit me in initio viarum suarum. C'est
« ainsi que l'Église lui applique ces parole de l'Ecclé-
« siastique : Ego ex ore Altissimi prodivi, primogenita
« ante omnes creaturas. Dieu le Père m'a formée pre-
« mièrement pour sa compagne et son épouse pour
« faire après, avec moi, toute la créature. Il consultait
« avec moi qu'il tenait présente à son esprit, voyant
« dans mon fond ce qui m'eût pu agréer et ce qui
« m'eût pu plaire si j'eusse été au monde ; il a agi
« selon mes désirs, il a agi avec agrément et complai-
« sance pour son épouse, me tenant toujours présente
« à lui, examinant ce qui était le plus conforme à
« mon esprit, qu'il pouvait aisément connaître, selon
« l'étendue de la sagesse qu'il devait répandre en
« mon âme...

« C'est ainsi que Dieu a consulté avec la sainte
« Vierge, ayant présente à son esprit sa divine per-
« sonne devant qu'elle fût dans l'être créé. Et ainsi
« Dieu agissait avec elle, et en elle, alors qu'il médi-
« dait tout l'œuvre extérieur du monde, et même
« l'œuvre intérieure de son Église. Et il ne faut pas
« douter que dans les saintes occupations de l'âme
« de la très sainte Vierge, Dieu ne lui ait fait voir la
« conduite admirable qu'il a tenue sur l'ouvrage du
« monde, et qu'il n'ait eu son agrément et son con-
« sentement sur toutes choses, faisant en cela comme
« ces époux qui se promettent de faire ratifier et
« agréer à leurs épouses, quand elles seront en âge,
« ce qu'ils ont fait pour elles par avance, et comme

« le font encore tous les jours les tuteurs pour les « pupilles.

« C'est ainsi même que Dieu l'a fait paraître une « fois pour toutes dans l'heure et le moment du « chef-d'œuvre parfait qu'il a voulu accomplir en « la très sainte Vierge, qui est comme la clef du bâ- « timent universel du monde, à savoir Jésus-Christ « Notre-Seigneur, où l'on voit qu'il exige d'elle, pu- « bliquement et à la face d'un archange et d'un « témoin irréprochable de sa cour, ce solennel con- « sentement pour l'incarnation de son Verbe, faisant « paraître visiblement ce qu'il avait voulu incessam- « ment avec elle de toute éternité ; ce consentement « avait été connu de Dieu le Père devant les temps. « Dieu avait vu au fond de l'âme de la très sainte « Vierge, sa chaste épouse, remplie de foi, de grâce, « de sagesse, de soumission, quel serait son senti- « ment et sa pensée. Dieu voyait son épouse présente « à lui comme si elle avait eu l'être, quelle était sa vo- « lonté et disposition, étant pleine de grâce, dont il « savait la force et la vertu. Et en elle il résolut et il « détermina avec elle ce saint mystère de toute éter- « nité. Dieu en fit tout de même du reste des circons- « tances qui accompagnent ce grand ouvrage qui sont « le reste des créatures que Dieu a faites à ce dessein « et pour l'achèvement de cet œuvre divin qui com- « prend tous les membres de Jésus-Christ et le reste « des créatures nécessaires à leur subsistance, car « tout en ce monde n'est fait que pour Dieu et ses élus.

« Nous voyons par là l'obligation que nous avons « à Dieu en la très sainte Vierge, laquelle a part à « tout, et que Dieu, comme un chaste et un fidèle « époux, prend plaisir de mettre en participation de « toute sa conduite et de ses œuvres en toutes choses. « C'est ainsi qu'on ne peut avoir difficulté d'entendre « ces passages de l'Écriture appliqués par l'Église à « la très sainte Vierge, et qui sont de grande conso-

« lation aux serviteurs particuliers de la très sainte « Vierge, dont la grandeur n'est point connue. Il est « véritable de dire qu'elle est la matrice du monde et « de l'Église ; la créature universelle et celle qui a « porté en soi tout l'œuvre de Dieu, étant rendue par- « ticipante de la toute-puissance, toute sagesse, tout « amour, toute fécondité, bref, de toutes les perfec- « tions que Dieu porte en lui-même, qui l'a faite une « avec lui et l'a préparée de toute éternité pour être « un principe avec lui de toutes choses aussi bien « que de son divin Verbe.

« C'est ainsi qu'on entend ces parole du Sage qui, « après avoir dit d'elle : Ego ex ore Altissimi prodivi, « primogenita ante omnes creaturas, ajoute : Ego feci « in cœlis ut oriretur lumen indeficiens. Ce n'a pas été « seulement en la terre que j'ai contribué à l'accep- « tation du Verbe dans le divin mystère de l'Incar- « nation, mais de toute éternité dans le ciel, étant « présente aux yeux et à l'esprit du Père, mon époux, « devant qui j'étais aussi présente comme si j'eusse « été au monde, tirant de moi mon consentement « pour la génération de son Verbe en la chair, et le « voyant réellement comme quand je l'ai confirmé à « l'ange, et comme si effectivement j'eusse déjà été « formée dans le monde. Et dès lors je fus comme la « mère et la matrice qui portait en soi toutes les créa- « tures. Je renfermais, comme une nue féconde qui, « dans la douceur de ses eaux, contient les fruits qui « doivent naître d'elle, toutes les créatures lesquelles « à présent paraissent dans le monde, sicut nebula « texi omnem terrain. Et, ce qui est de merveilleux en « ces paroles de l'Écriture, non seulement la sainte « Vierge portait en soi, comme une nue, toutes les « créatures, mais elle-même les formait avec Dieu le « Père, son adorable époux, qui, la rendant partici- « pante de sa toute-puissance et de sa sagesse, formait

« en lui et avec lui, toute la créature ; elle formait
« l'Église, texi omnem terram.

« Ego in altissimis habitavi, j'habitais avec plaisir
« dans cet abîme de Dieu le Père, qui me tenait per-
« due dans son sein comme épouse ; et thronus meus
« in columna nubis : le trône dans lequel était la toute-
« puissance du Père, qui est cette vertu constante et
« infinie qui porte et soutient toute la créature, dans
« laquelle étant assise et m'en voyant participante et
« revêtue, je disposais toutes choses. C'est moi qui
« donnais toute seule en mon époux, le tour à ces
« grands cieux qui doivent être la demeure de la
« récompense des élus : Gyrum cœli circuivi sola.
« C'est moi qui descendais au profond des abîmes où
« Dieu doit exercer les châtiments de sa justice : Et in
« profundum abyssi penetravi, in fluctibus maris am-
« bulavi et in omni terra steti. J'étais présente en esprit
« à toute l'étendue des mers, et il n'y a pas un seul
« recoin de la terre habitable où je n'aie posé le pied
« et où je n'aie été présente, dans les desseins de Dieu,
« mon très fidèle amant, qui n'a rien voulu faire ni en-
« treprendre sans ma participation ; et sans commu-
« niquer à ma bassesse la grandeur de ses miséricor-
« des, la profondeur de ses jugements, l'étendue de
« ses grâces et la fécondité de ses richesses : In omni
« populo et in omni gente primatum tenui et omnium
« excellentium et humilium corda virtute calcavi. En
« l'union à mon divin époux et la communion à sa
« toute-puissance, j'ai été reine de toutes les nations,
« et en sa vertu les cœurs des grands comme des plus
« petits se trouvent également assujettis et soumis à sa
« force, et témoignent rechercher en tout cela ma
« paix et mon repos dans le sein de mon chaste époux.
« Je n'ai rien pu trouver qui fit ma consolation et
« ma joie hors de lui, qu'en ceux qui ont l'honneur
« de lui appartenir en qualité d'enfants, et qui doi-
« vent entrer en possession de son saint héritage. La

« créature grossière n'est rien que par rapport aux « hommes, et d'entre tous les hommes rien n'y est « estimable que les enfants de Dieu et les membres « de son Fils Jésus-Christ, qui sont tous les élus, les « héritiers du Père : In omnibus requiem quæsivi et in « hæreclitate Domini morabor.

« Le saint et chaste époux de mon cœur voyant mes « inclinations, et voyant tous les dégoûts et les aver- « sions que j'ai pour les choses extérieures du monde, « ne pouvant rien souffrir auprès de lui que son divin « Fils et tous ses membres, il m'a dit et m'a commandé, « par le droit qu'il a dessus mon âme, me rendant les « témoignages de son amour et se reposant sur moi du « soin de sa famille et de la conduite des élus : Tunc « præcepit et dixit mihi : In Jacob inhabita et in Israel « hæreditare et in electis meis mitte radices. Ma fille « et mon épouse, que je veux rendre participante « de mes plus douces et mes plus saintes opérations, « je veux en vous particulièrement conduire mon « Église ; demeurez en Jacob, qui est l'image de ma « famille en qualité de père des douze tribus d'Is- « raël : Et in Israël hæreditare ; soyez présente à tous « les membres de mon Église, que votre grâce se di- « late dans eux, que vous soyez présente à leur inté- « rieur pour être aussi en lui l'héritière universelle de « ma gloire du ciel : Et in electis meis mitte radices. « Jetez dans mes élus les racines premières de leur « béatitude, et continuez encore tout le cours de leur « vie et ne les quittez point que vous ne les consommiez « dans ma gloire [333]. »

Nous trouvons, dans cette paraphrase d'un chapitre du livre de la Sagesse, la doctrine de M. Olier sur les rapports de la sainte Vierge avec les trois personnes de la sainte Trinité. Dans la pensée de M. Olier, la sainte Vierge est épouse du Père éternel ; l'union que Dieu a contractée avec elle est le type du mariage ; Dieu a disposé avec elle, comme un époux avec son épouse, toute l'économie de sa providence sur ce monde.

Arrêtons-nous d'abord sur cette idée que la sainte Vierge est l'épouse du Père éternel.

I.

PEUT-ON DIRE QUE LA SAINTE VIERGE EST L'ÉPOUSE DU PÈRE ÉTERNEL ?

La doctrine de M. Olier sur cet article peut se résumer dans ces quatre propositions : 1° La sainte Vierge est honorée, à divers points de vue, comme épouse du Père, épouse du Saint-Esprit, épouse des hommes apostoliques. 2° Elle est épouse du Père, à un titre spécial, qui ne peut convenir qu'à la première personne de la sainte Trinité. 3° L'alliance que le Père éternel a formée avec la sainte Vierge est le modèle et le prototype des autres mariages. 4° Le titre d'épouse du Père éternel est pour la sainte Vierge une très grande gloire et pour nous la source de bénédictions célestes.

Cette doctrine n'a rien de contraire à l'article du Symbole : Il a été conçu du Saint-Esprit.

I. — Pour peu que l'on soit versé dans la lecture des docteurs catholiques et des auteurs mystiques, on sait que le titre d'épouse, par rapport à la Vierge, a reçu des applications différentes, selon les divers points de vue où l'on s'est mis. Elle a été appelée épouse du Père éternel, parce qu'elle est la mère du Fils unique de la première personne de la Trinité ; épouse de Notre-Seigneur Jésus-Christ son divin Fils, parce qu'elle concourt avec lui à la génération spirituelle des âmes ; épouse du Saint-Esprit, parce que l'incarnation du Verbe est par excellence un acte d'amour, et que les actes qui émanent de la charité de Dieu pour les hommes, sont plus spécialement attribués au Saint-Esprit ; épouse de la sainte Trinité ; épouse des âmes saintes, parce qu'elle produit avec elles des œuvres de sainteté [334].

Il n'était pas rare du tout, au dix-septième siècle, que l'on préférât le titre d'épouse du Père éternel, donné à Marie. Le Père Le Jeune dans un de ses sermons, qui ont été approuvés par une commission de théologiens de divers ordres, de Saint-Augustin, des Carmes, des Frères prêcheurs, de Saint-Dominique, disait : « Si avec l'esprit d'humilité et par la lumière de son esprit, nous nous appliquions à contempler les vérités de notre religion,

nous apprendrions de la parole de Dieu et des saints docteurs, qu'il y a eu un admirable, spirituel, mais vrai, réel, parfait et divin mariage entre le Père éternel et notre incomparable Vierge. L'archange saint Gabriel en fut le paranymphe, il en apporta les promesses ; il en fit les premières propositions à Marie ; il lui en expliqua toutes les conditions ; il ménagea et obtint son consentement ; il en fit avec elle le contrat heureux et anthentique par la procuration qu'il avait reçue du ciel [335].

Bossuet interprète comme le Père Le Jeune, les paroles de l'ange : « La vertu du Très-haut vous couvrira. Le Très-haut, le Père céleste étendra en vous sa génération éternelle. Il produira son Fils dans votre sein, et y composera de votre sang un corps si pur que le Saint-Esprit sera seul capable de le former [336]. »

La plupart des interpètes expliquent autrement les paroles de l'Écriture ; mais il est certain qu'un nombre considérable de docteurs d'une grande autorité, ont considéré la sainte Vierge comme l'épouse du Père éternel. Nous pouvons citer entre autres : saint Jean Damascène, le bienheureux Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, saint Antonin de Florence, saint Bernardin de Sienne, saint Thomas de Villeneuve [337].

On voit, d'ailleurs, assez souvent, les mêmes écrivains employer les différents titres que nous avons énumérés, selon les matières dont ils parlent, ou même selon l'inspiration du moment ; car ces titres sont tous parfaitement fondés [338]. Ainsi, M. Olier qui ordinairement, et pour le motif que nous allons dire, honorait, plus particulièrement, la sainte Vierge comme épouse du Père, l'appelle, en plusieurs de ses écrits, épouse du Saint-Esprit. Nous lisons, par exemple, dans une de ses lettres : « Marie, beau nom
« qui me presse le cœur, et qui devrait me l'avoir
« mille fois enflammé. Marie, l'amour des saints, fille
« du Père, mère du Fils, épouse du Saint-Esprit [339]. »
« Et dans ses Mémoires : « Il n'y a rien digne d'elle
« que son Fils, son Père et son divin époux, le Saint-
« Esprit... Saint Jean est l'image du Saint-Esprit,
« comme l'époux de la très sainte Vierge et de l'É-
« glise [340]. » Les premiers disciples de M. Olier qui sous l'inspiration et d'après les conseils qu'ils avaient reçus de lui, composèrent, peu d'années après sa mort, l'office de l'Intérieur de la sainte Vierge, mirent pour

antienne des vêpres, les paroles que nous récitons encore : « Hæc est filia Patris dilecta...
« hæc est amantissima Filii mater... hæc est charis-
« sima Spiritus sancti sponsa, quam sibi perfectissime
« univit. »

II. — Ce n'est donc pas en introduisant une nouveauté en doctrine, ni à l'exclusion du Saint-Esprit, que le fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice a donné à Marie le titre d'épouse du Père éternel. Il était persuadé que par le mystère de l'Incarnation et à raison de la génération temporelle du Verbe, la Vierge est, à ce point de vue, la véritable et unique épouse du Père éternel.

Pour comprendre cette doctrine, il faut distinguer trois actes dans le mystère de l'Incarnation : la création du corps et de l'âme de Notre-Seigneur, l'union hypostatique de l'un et de l'autre au Verbe, la mission céleste du Fils. Le premier acte, la création du corps et de l'âme, est l'œuvre des trois personnes ; l'union du corps et de l'âme, prise dans un sens actif, appartient également aux trois personnes : c'est une œuvre de sagesse et de puissance, ad extra, comme disent les théologiens : prise dans le sens passif, elle est exclusivement propre à la seconde personne : le Fils de Dieu seul s'est incarné, comme nous l'enseigne la foi. La mission temporelle du Verbe, en tant qu'elle se rapporte à l'origine du Fils de Dieu, à cause des rapports qui existent entre les missions temporelles et les processions divines, est propre au Père seul.

Cette mission du Fils de Dieu peut, et doit même, il nous semble, être considérée comme une génération temporelle du Fils de Dieu. Il nous suffit de rapporter ici ce que nous avons écrit ailleurs. Plusieurs saints docteurs, entre autres saint Athanase, saint Ambroise, saint Cyrille d'Alexandrie, interprètent du mystère de l'Incarnation ces paroles du second psaume : Le Seigneur me dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui [341].

L'Église applique les mêmes paroles au mystère de la naissance de Jésus-Christ, dans la messe de Noël ; et saint Paul nous apprend qu'elles s'entendent également de la résurrection de Jésus-Christ (Actes des Apôtres, XIII, 33).

D'après des autorités si respectables, il est permis de dire que le Père éternel engendre son Fils, dans le mystère de l'Incarnation ; non pas sans doute en ce sens que l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine s'opère par voie de génération, mais parce que le Verbe, éternellement

engendré du Père, par conséquent engendré au moment où il s'unit à la nature humaine, prend alors une vie nouvelle, devient homme-Dieu, fils naturel et non adoptif du Père éternel, qui seul peut lui dire : Vous êtes mon fils ; aujourd'hui je vous ai engendré. Le Fils de Dieu fait homme n'est pas le Fils de la sainte Trinité, ni le Fils du Saint-Esprit, mais le Fils unique du Père éternel [342].

Il n'est donc pas contraire à la saine doctrine d'attribuer au Père la génération temporelle du Verbe. Outre que le langage des saintes Écritures et l'usage de l'Église nous autorisent à attribuer, par appropriation, certaines œuvres au Père, d'autres au Fils, d'autres au Saint-Esprit, selon le point de vue auquel on les considère, il y a ici une raison particulière très grave. Nous l'avons déjà fait remarquer : il y a dans l'Incarnation une mission temporelle du Verbe, qui a sa source, son origine, et, s'il est permis de parler ainsi, sa racine dans la génération éternelle, quoique l'effet extérieur et temporaire soit attribué aux trois personnes ; or, les missions temporelles des personnes divines du Fils et du Saint-Esprit sont en rapport avec leur procession éternelle [343]. De cette doctrine, M. Olier a eu le droit de conclure que la sainte Vierge a été admise en participation de la divine fécondité du Père éternel ; et comme le Fils unique de Dieu le Père est en même temps le Fils de la sainte Vierge, il a pu également dire que celle-ci est, considérée sous ce point de vue, et dans ce sens, la véritable et unique épouse du Père éternel [344].

III. — Nous avons ajouté que, selon M. Olier, le mariage spirituel du Père céleste avec la sainte Vierge est « le modèle et le divin prototype de tous les autres mariages ». Les mariages ont néanmoins, comme il le dit au même endroit, un type encore plus élevé dans la sainte Trinité, où se trouve le vrai prototype de toutes choses, car en Dieu est l'idée et le modèle de tout ce qui est produit hors de lui. Deus solus est primum omnium exemplar, pour employer les expressions de saint Thomas [345]. « Le mariage n'est autre
« chose que l'expression sainte du Père éternel, qui
« engendre et porte en soi son Verbe, et fait seul,
« par sa personne, ce que le mari et la femme expri-
« ment au dehors, en produisant ensemble un fils
« qui est le terme de leur génération, l'un engendrant
« le fils, l'autre portant le fruit de la génération [346]. »

Il n'y a, ce nous semble, aucune difficulté dans cette doctrine. Le mariage, disions-nous, a son type en Dieu ; nous le voyons, au point le plus élevé, dans la fécondité du Père et dans la génération du Verbe. Nous le voyons aussi dans le mystère de l'Incarnation, où le Père céleste unit son action à celle de la sainte Vierge pour donner une naissance temporelle à son divin Fils ; nous le voyons encore dans l'union de Notre-Seigneur avec l'Église, ainsi que nous l'explique l'apôtre saint Paul : Sacramentum hoc magnum est, dico in Christo et in Ecclesia.

De ces divers types, le plus saillant pour nous, le plus complet, pourrions-nous dire, est celui du Père céleste avec la sainte Vierge, parce que, dans ce mystère, nous apparaît : 1° l'union libre de deux personnes, donnant leur consentement mutuel, le Père qui propose par l'intermédiaire de l'Ange, et la Vierge qui consent, fiat mihi secundum verbum tuum ; 2° l'union indissoluble des deux qui vivront dans des rapports intimes ; 3° une union qui tend à la production d'un Fils, lequel sera semblable aux deux époux ; Fils parfaitement semblable à son Père, par sa nature divine ; aussi ressemblant qu'il est possible à une créature, par les perfections dont la sainte humanité sera douée ; semblable à sa mère, par cette humanité.

Le mariage céleste qui se fait dans l'Incarnation est donc le vrai prototype des alliances matrimoniales qui se contractent sur la terre [347].

IV. — Le titre d'épouse du Père éternel, le plus grand, le plus glorieux que Dieu puisse donner à une créature, entraîne des conséquences admirables en faveur de l'auguste Vierge, et bien consolantes pour nous, qui sommes ses enfants.

Un des censeurs du livre de la Vie intérieure de Marie reprochait à M. Olier d'avoir supposé que la sainte Vierge existait avant la création du monde, et délibérait avec Dieu sur l'ordre qu'il mettrait dans la disposition de l'univers, et sur ce qu'il ferait pour la formation de l'Église. C'était prêter bien gratuitement une absurdité à ce respectable prêtre. Nous n'avons pu nous expliquer une pareille imputation qu'en supposant, ou que le censeur ne connaissait pas la langue dans laquelle le livre a été écrit, ou que, le parcourant avec un esprit distrait, il n'avait pas lu ces paroles si nettes, si précises : « Il y avait
« en Dieu une figure qui lui représentait Jésus-Christ
« et sa mère, le Verbe incarné et tous ses membres :
« dès lors Marie était aussi présente aux yeux et à
« l'esprit de Dieu le Père que si elle eût été formée,

« que si elle eût été effectivement dans le monde...
« C'est pourquoi, dans la plénitude des temps, lors-
« qu'il aura donné l'être à sa sainte Épouse, il lui
« montrera l'économie de ses desseins sur chaque
« âme et elle les agréera expressément. » Nous n'insistons pas ; M. Olier pouvait-il s'exprimer avec plus de netteté qu'il ne le fait ?

L'idée que Dieu avait présente à sa pensée, dans le secret de ses conseils éternels, la sainte Épouse qu'il devait se donner dans la plénitude des temps ; qu'il disposait toutes choses, selon sa souveraine sagesse, et d'une manière conforme aux désirs de cette divine Vierge, offre-t-elle une difficulté sérieuse ? Tout ce que Dieu a fait dans le temps, n'a-t-il pas été dans sa pensée avant la création du monde ? C'est incontestable. Ne sommes-nous pas autorisés, par la conduite même de l'Église, à rapporter à la sainte Vierge les paroles du livre de la Sagesse qu'a citées M. Olier ? Oui encore ; puisque nous avons été créés, nous aussi, pour être le corps de Jésus-Christ notre chef, dont Marie est le principal membre, et que cette auguste créature était destinée à être mère de Jésus-Christ selon l'humanité, et sa coopératrice dans l'œuvre de la Rédemption.

Nous sommes ainsi bien fondés à penser que, dans la disposition que Dieu donnait à l'univers, destiné à servir de demeure passagère à la sainte Vierge et à tous les membres de Jésus-Christ, il avait présente l'aide qu'il s'était choisie pour la formation de sa famille.

Il nous est également permis de croire, ce qui est pour nous d'un bien grand intérêt, que dès l'éternité Dieu a eu présents les désirs de la très sainte Vierge et les prières qu'elle ferait dans le temps, par rapport à chacun des hommes dont elle devait être la mère et la médiatrice auprès de lui, et qu'il y avait égard. C'est une conséquence de l'ordre que sa sagesse a voulu suivre dans l'œuvre de notre salut. C'est, en effet, d'après la prévision de ce que Jésus-Christ devait demander et opérer dans le temps pour eux, et de leur correspondance à sa grâce, qu'il a décrété la prédestination et la glorification de ses élus. La maternité divine de Marie, aussi bien que l'Incarnation, ont été résolues de toute éternité par un seul et même décret, comme le déclare le pape Pie IX dans la bulle déjà citée [348]. Si Dieu, comme l'ont pensé de graves docteurs, a de toute éternité tenu compte des prières des saints pour la disposition des événements de l'ordre surnaturel, à plus forte raison a-t-il eu égard aux désirs de la très sainte Vierge, qui s'étendent à tous les besoins des âmes.

L'amour de Dieu, en qualité d'époux, est incompréhensible. Il se plaît en la sainte Vierge plus qu'en aucune autre créature. « Dieu le Père a quelque chose,
« quelque tendresse, quelque genre d'amour, qui lui
« est singulier, pour la très sainte Vierge. Et si l'on
« considère Notre-Seigneur en son humanité, sim-
« plement en elle, séparée de la divinité, il ne faut
« pas douter que le Père n'ait en soi une tendresse,
a une union vers son Épouse qu'il n'a point pour son
« Fils. Relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit
« uxori suæ, et erunt duo in carne una. L'époux
« quitte son père et sa mère pour adhérer à son épouse
« et n'être qu'une seule chose avec elle. Concevons
« par là que l'amour de l'époux surpasse tout amour,
« passant jusqu'à l'unité avec son épouse [349]. »

M. Olier explique lui-même sa pensée, qui parait d'abord extraordinaire. « Ce n'est pas, dit-il, que son
« estime soit pareille ; ce n'est pas que l'estime de son
« Fils ne surpasse infiniment celle qu'il a pour la très
« sainte Vierge ; mais comme le Père est parfait en
« toute sorte de qualités et de conditions, et qu'il porte
« éminemment en soi la. perfection de toutes choses,
« il a en lui vers la sainte Vierge l'éminence de l'a-
« mour de l'époux pour la sainte Vierge, son épouse
« et son unique épouse. »

Rien n'est comparable à l'estime et à l'amour de Dieu pour son Fils ; il ne peut pas séparer, dans son estime ni dans son amour, la sainte humanité de la divinité, qui sont inséparables par le mystère de l'Incarnation ; mais si, par impossible, il considérait l'humanité seule séparée de la divinité, alors, selon M. Olier, Dieu le Père aurait pour la sainte Vierge une tendresse spéciale. Il n'aurait pas porté en chaire, ni dans des écrits publiés pour les fidèles, ces hypothèses impossibles ; il a voulu seulement nous donner une idée de l'amour éminent que Dieu a, comme époux, pour la sainte Vierge.

V. — Nous avons dit, au commencement de ce paragraphe, que le titre d'épouse du Père éternel, donné à la sainte Vierge, n'a rien qui puisse blesser l'article du symbole : conçu du Saint-Esprit, né de la vierge Marie.

Rien ne nous parait plus facile que de concilier l'opinion des docteurs catholiques qui appellent la Vierge, épouse du Père éternel, avec le symbole des Apôtres. Assurément aucun d'eux n'avait eu l'idée de blesser un article de la croyance de l'Église.

Selon la pensée de M. Olier, le Père éternel est le seul Époux de la sainte Vierge, à raison de la génération éternelle du Verbe, comme on l'a vu plus haut, et non pour avoir formé en elle le corps de son divin Fils. Il y a dans ce mystère de l'Incarnation une mission visible du Fils de Dieu, mission fondée sur la génération du Verbe, ainsi que l'enseignent les plus doctes théologiens, entre autres saint Thomas, dont nous avons cité les paroles. Cette génération étant éternelle, n'a ni passé ni futur, elle s'opère incessamment ; elle s'opère donc au moment de l'Incarnation, ce qui fait dire à M. Olier qu'à ce moment, « Dieu le Père verse son Verbe dans le sein de Marie » ; c'est-à-dire le donne à la Vierge, comme son Fils. Ceci n'a manifestement rien de contraire au symbole des Apôtres.

M. Olier explique l'article de ce symbole conçu du Saint-Esprit, en ces termes : « Ce divin et Saint-Es-
« prit commence le mystère, c'est pourquoi l'Écriture
« le marque disant : Spiritus Sanctus superveniet in
« te et virtus Altissimi obumbrabit tibi. Le Très Haut
« vous obombrera ; c'est-à-dire le Père éternel vous
« épousera, et sera, sous saint Joseph, votre Époux in-
« térieur et véritable... Le Saint-Esprit, par une opé-
« ration divine, en tout son sang (de Marie) et par
« conséquent en tout son corps, sépare cette pure
« substance ; il sanctifie cette divine chair, qu'il tire
« de la sainte Vierge. Il est le feu intérieur, le feu
« caché dans le plus intime de sa substance, qui sanc-
« tifie sa chair, de même qu'il sanctifie celle de Jésus-
« Christ... En même temps le Père éternel se rend
« présent, en lui montrant (à Marie) ce qu'il opère de
« son côté en elle ; il lui montre son Verbe, et la
« génération éternelle de ce Fils, qu'il opère en elle.
« Il lui fait voir cette substance en plénitude qu'il
« verse dans son Verbe de toute éternité ; il lui mon-
« tre le Verbe rempli de la substance qu'il unit à son
« sang, que le Saint-Esprit avait préparé... Ce même

« Esprit offrit au Père le sang de Jésus-Christ pour la
« rédemption du monde [350]. »

Voilà bien la part du Saint-Esprit et du Père éternel dans le mystère de l'Incarnation ; avec cette différence pourtant que c'est par appropriation seulement que l'on attribue au Saint-Esprit, dans le style des Écritures et de l'Église, la formation et la sanctification du corps de Jésus-Christ, tandis que c'est dans le sens propre, dans un sens qui ne peut convenir qu'à la première personne de la sainte Trinité, que l'on donne à la sainte Vierge le titre d'épouse du Père éternel.

II.

RAPPORTS DE LA SAINTE VIERGE AVEC LE FILS DE DIEU.

Quand on construisit le séminaire de Saint-Sulpice, M. Olier fit dédier l'autel de la Tribune à l'Amour mutuel de Jésus et de Marie. C'est bien le premier mystère que nous considérons quand nous méditons les rapports de Notre-Seigneur avec la sainte Vierge : l'amour de Jésus pour cette Vierge qu'il s'était choisie pour mère, qu'il avait ornée de tous les dons de la grâce, qu'il avait rendue la plus sainte, la plus pure, la plus aimable des créatures ; l'amour de Marie pour Jésus qu'elle adorait comme son Dieu, qu'elle aimait comme son fils, avec des tendresses inexprimables. Nous contemplons en même temps cette union intime de Marie avec Jésus, qui la rend sa coopératrice dans l'œuvre de la Rédemption, et notre médiatrice auprès de lui.

Ces pensées sont communes à tous les saints docteurs qui ont parlé de cette auguste Vierge [351]. Il y en a qui nous semblent particulières à M. Olier, que du moins nous n'avons pas vues ailleurs, et qui font naître quelques difficultés. Nous lisons dans ses Mémoires :

« La sainte Vierge étant revêtue en son intérieur,
« de la divinité du Père qui la rendait participante
« de tout lui-même et de toutes ses opérations, puis-
« qu'il la met en participation, visiblement, de
« ses œuvres immanentes, à savoir de la généra-
« tion de son Verbe ; cette sainte Épouse, imbue de
« toute la puissance du Père, étant tout animée de

« sa vertu, elle est aussi rendue participante de ses
« effets extérieurs, et ressent en son âme son époux
« opérer toutes choses, et de même que l'humanité
« sainte de Jésus-Christ portait en soi et ressentait
« passer en soi toutes les opérations de la divinité,
« comme il le dit en un endroit, novi virtutem exiisse
« a me. Je ne puis pas douter que la sainte Vierge,
« dans l'union qu'elle avait avec Dieu le Père, qui
« la rendait une avec lui, et qui habitait en elle pour
« la vivifier et l'animer de tout lui-même, je ne doute
« point, dis-je, qu'elle ne ressentit les opérations de
« Dieu en soi et tous les grands effets qu'il opérait
« en elle par tout le monde, pour son soutien et sa
« consolation, aussi bien que par la génération de
« son Verbe [352]. »

« J'ai vu une chose presque incroyable, à la gloire
« de la très sainte Vierge, c'est la résidence intime du
« Père éternel dans celle qu'il avait choisie pour être
« son extérieur à l'égard de son Fils, se servant d'elle
« pour sa génération extérieure, pour sa conservation,
« sa nourriture et aliment intérieur ; en sorte qu'il
« communiquait tout à ce saint Fils par elle ; et il
« était tellement lui communiquant en elle, qu'elle
« était faite participante de toutes les communications
« du Père au Fils, pour intimes, saintes et divines
« qu'elles fussent ; en sorte qu'elle en ressentait les
« effets... Le Père habitant en Marie, en cette qualité
« de Père, elle sentait en elle, et comme sortir d'elle,
« toutes ces communications du Père et lui semblait
« que ce fût sa substance propre qu'elle répandait en
« lui ; et lui répandait ces lumières qu'elle ne connais-
« sait et la substance qu'elle ne comprenait pas, quoi-
« qu'elle ressentît en elle des effets excessifs et prodi-
« gieux de cette communication divine et paternelle
« en Jésus-Christ. Ainsi Notre-Seigneur tirait toute sa
« substance de sa mère, et se voyait redevable à sa
« mère de tout ce qu'il recevait et faisait sur la terre

« pour la conversion des âmes, puisqu'il ne faisait « rien que par la vertu du Père qui lui donnait toute « sa science, son amour, sa substance et sa force ; ce « qu'il recevait, toutefois, du Père par le passage de « sa mère et par communication de Dieu en elle. Il « s'était choisi cette résidence pour opérer extérieu- « rement en son Verbe, et pour mettre au dehors « quelque figure extérieure de son titre de Père et de « ses opérations éternelles en son Fils ; quoique Jésus- « Christ Notre-Seigneur opère au ciel, ou en terre, « quoiqu'il vive au dehors de lui-même, comme il ne « communique rien que par donation de son Père, de « là vient qu'ayant pris la sainte Vierge pour expri- « mer sa qualité de Père envers son Fils, elle est faite « participante de tout ce qu'il reçoit, et ressent en « elle les communications divines du Père vers le « Fils [353]. »

La sainte Vierge « devient avec Lui, le principe de « la génération temporelle du Verbe, faisant avec lui « dans l'Incarnation, ce qu'il avait fait lui seul dans « l'éternité, qui est l'opération la plus sublime, l'éléva- « tion la plus admirable, la plus divine, où puisse aller « la créature, d'entrer en société avec le Père éternel « de sa fécondité, en la génération de son fils, virtus « Altissimi olumbrabit tibi [354]. »

« La sainte Vierge était mère de Dieu, en Dieu le « Père, elle était mère de l'humanité, et par l'huma- « nité, qui n'avait de subsistance que dans le Verbe ; « et ainsi elle était mère du Verbe, mère de Dieu. Mais « ce n'était pas elle qui avait donné la substance de « Dieu au Verbe ; c'était Dieu le Père, qui a seul opéré « ce mystère dans l'éternité. Il continue encore en « terre à communiquer sa substance à son Verbe, « dans l'humanité, dans le Verbe fait chair, dans « l'homme fait Dieu [355]. »

Quel est le vrai sens de M. Olier, sur la part que la sainte Vierge a eue à la génération du Fils de Dieu ? Comment entend-il ces communications du

Père au Fils par l'intermédiaire de la Vierge ?

I. — M. Olier parle ici du mystère de l'Incarnation, qu'il appelle la Génération extérieure du Verbe. Il ne lui est jamais venu à l'esprit l'idée absurde que la Vierge ait eu une part active à la génération éternelle du Verbe. « Au moment de l'Incarnation, nous dit-il,
« le Père seul, et non Marie, ayant donné la substance
« de Dieu au Verbe, comme Verbe, le Père continuait
« encore, après la consommation de ce mystère, à
« communiquer sa substance à son Verbe dans l'hu
« manité, à son Verbe fait chair, à l'homme fait
« Dieu... La sainte Vierge devient principe, avec lui,
« de la génération temporelle du Verbe, faisant avec
« lui dans l'Incarnation ce qu'il fait lui seul dans l'éter-
« nité [356]. »

C'est bien, comme on l'a vu plus haut, une génération extérieure, une sorte d'extension dans l'humanité de la génération éternelle du Verbe ; car Notre-Seigneur, Homme-Dieu, est Fils naturel et non adoptif, ainsi que l'Église nous l'enseigne : or il ne peut être Fils unique et naturel de Dieu qu'à raison de sa génération éternelle dans le sein du Père. En tant qu'homme et Homme-Dieu, il n'appartient au Père seul que par cette éternelle génération ; sous les autres rapports, tout ce qu'il est, tout ce qu'il a, doit être attribué aux trois personnes divines, au Père, au Fils et au Saint-Esprit, qui ont agi comme principe unique dans la création du corps et de l'âme de Notre-Seigneur, et dans l'union de l'un et de l'autre à la personne du Verbe [357]. Voilà pourquoi la sainte Vierge est devenue la mère du Fils unique du Père éternel, et non la mère du Fils du Saint-Esprit, ni du Fils de la sainte Trinité.

Ce n'est donc qu'à la génération extérieure du Verbe que la sainte Vierge a eu une part active, en consentant à la proposition que l'ange Gabriel lui fit au nom de Dieu, et en donnant de sa chair et de son sang, pour la formation du corps auquel le Fils de Dieu devait s'unir.

La participation de la Vierge aux actes immanents n'est que passive.

Nous avons observé, ailleurs, que tous les saints sont, en quelque manière, associés à la génération éternelle du Verbe et à la procession du Saint-Esprit. La vision béatifique dont ils jouissent dans le ciel, n'est-elle pas une participation à l'acte par lequel Dieu se voit et se complaît dans ses perfections ? N'est-ce pas par cet acte que le Père engendre éternellement

son Verbe ? N'est-ce pas de la complaisance, de l'amour mutuel du Père et du Verbe, que procède le Saint-Esprit ? Il suit de là que les saints sont associés à ces actes, et devenus participants de la nature divine, divinæ consortes naturæ, comme dit le prince des apôtres ; car ils contemplent dans le ciel la divine essence : ils voient, autant qu'il peut être donné à des êtres créés, les relations divines des trois personnes de la sainte Trinité ; ils éprouvent un bonheur inexprimable dans cette contemplation ; ils adhèrent à Dieu et lui sont unis par toutes leurs puissances. C'est bien là une participation à la nature divine [358].

M. Olier, expliquant dans ses Mémoires, le sens des paroles divines : Nous viendrons à lui, et nous demeurerons en lui, Apud eum veniemus et mansionem apud eum faciemus, dit : « La résidence de la sainte Trinité,
« en mon âme, qui se communique à elle, la rend
« participante de sa vie et de son être [359]. » Et dans ses pensées sur le titre de chrétien : « les chrétiens
« portent en vérité, les perfections qu'ils adorent en
« Dieu, étant intimement unis à lui et remplis de la
« perfection qu'ils adorent ; car les chrétiens doivent
« adorer les perfections de Dieu le Père et sa génération
« éternelle ; et par-dessus tout cela, ils en doivent être
« tous remplis comme ses enfants [360]. »

On conçoit qu'en la sainte Vierge ces effets de grâce ont été portés à un degré de perfection incompréhensible pour nous. Le Père l'élevant à la dignité suréminente de mère de son Fils, résidait en elle d'une manière spéciale, donnant et envoyant son Verbe que lui seul pouvait donner, et continuant, en elle, l'acte permanent de la génération de son divin Fils. C'était bien en Marie et par Marie qu'il l'envoyait dans le monde. Voilà comment la sainte Vierge était associée, d'une manière ineffable, à la génération de cette divine personne. C'était donc bien en Marie, et par Marie, que Dieu le Père opérait la génération temporelle de son Fils. En même temps qu'il se communiquait à elle, il lui donnait un sentiment profond des lumières et de l'amour qu'il répand éternellement dans son Verbe. Qui de nous peut pénétrer dans ces profondeurs ? Saint Bernard, admirant dans une sorte d'extase d'amour ce qui devait se passer dans l'intérieur de Marie pendant ces célestes communications, s'écriait : « Qui potest capere capiat ; quis enim, excepta fortassis illa, quæ hæc sola in se

feliciter meruit experiri, intellectu ea capere et ratione discernere possit, qualiter splendor ille inaccessibilis, virginis sese visceribus infuderit [361] ? »

II. — Ceci nous amène à la seconde question : Comment entendre les communications du Père au Fils, par l'intermédiaire de Marie ?

Nous avouons ne pas comprendre le secret des rapports intimes de Dieu avec la sainte Vierge, relativement à Notre-Seigneur : nous répéterions volontiers les mots que nous venons de citer de saint Bernard. M. Olier nous met, cependant, sur la voie pour nous former quelque idée de ces divines opérations. Il ne dit pas que Notre-Seigneur recevait de sa sainte Mère, comme de sa source, ni sa substance, ni les lumières de son Père ; mais que la sainte Vierge sentait en elle, et comme sortir d'elle ces divines communications ; qu'il lui semblait que ce fût sa propre substance qu'elle répandait en lui. Ces mots, il lui semblait... elle sentait comme... montrent bien qu'il s'agit d'un sentiment, non d'une réalité. Notre-Seigneur, dit M. Olier, recevait par le passage de sa mère, à peu près, s'il est permis de prendre une comparaison, comme les rayons du soleil traversent un pur cristal et portent ailleurs leur lumière et leur chaleur. Ainsi, pendant que le Père communique au Fils sa substance, Marie en qui se fait cette communication en est toute illuminée, toute embrasée, elle en ressent de merveilleux effets, qui consistent, surtout, dans une connaissance plus intime de ce grand mystère, dans des actes d'un amour très pur. Si le cristal dont nous parlions, était animé, il lui semblerait que c'est de lui que sort le rayon de lumière ; ainsi, suivant l'expression de M. Olier, Marie sentait en elle, et comme sortir d'elle, les communications du Père céleste à son divin Fils.

Ceci s'applique principalement au mystère de l'Incarnation, quand Jésus résidait dans le sein de sa mère, recevant d'elle sa vie humaine, son aliment. Sorti du sein maternel, il lui demeura soumis pendant son enfance, ainsi qu'à saint Joseph. Quelque parfaites que fussent ses lumières, il se conduisit selon la direction qu'il recevait de ses saints parents, parce que tel était l'ordre de la Providence : c'était la volonté de son Père. Durant le reste de sa vie, il a toujours existé une liaison plus intime que nous ne pouvons l'imaginer entre la Mère et le Fils.

Nous savons par l'histoire de plusieurs saintes âmes, qu'elles se communiquaient leurs lumières et leurs sentiments, en dehors et indépendamment des sens extérieurs, une même lumière les éclairant, un même esprit les animant ; elles vivaient distinctes, bien entendu, les unes

des autres, mais dans une véritable unité d'esprit, de cœur, de conduite. Devons-nous donc regarder comme impossible que Dieu ait voulu unir ainsi l'âme adorable de son divin Fils à l'âme très sainte de la Vierge en daignant, par amour pour elle, lui communiquer ses intentions sur ce divin Fils, en diverses circonstances de sa vie ? Qui sait les dernières limites des grâces que Dieu a faites à Marie, les derniers termes de l'union de Marie avec Jésus ?

Il nous semble, du moins, que l'idée de M. Olier répondrait bien à l'amour mutuel de Jésus et de Marie. Le pieux écrivain se disait : « Quel plaisir à ce Fils et
« quelle joie de recevoir par elle qu'il aimait si ar-
« demment, les dons de Dieu son Père pour agir au
« dehors ; de la voir communier à toutes ces commu-
« nications de son Père, de voir sa mère participante
« de tous les biens du monde et du salut du genre
« humain, participant à toute la vertu, la science,
a l'amour qu'il avait reçu de son Père pour opérer la
« rédemption du monde [362] ! »

III. — Reste une troisième question : Quelle part la sainte Vierge a-t-elle eue à la résurrection de son Fils ?

Nous lisons dans les Mémoires, : « Le Père éternel
« qui a ressuscité Notre-Seigneur et qui lui a donné
« une nouvelle vie, une vie divine semblable à son
« état, Dieu qui s'est fait son Père, lui dit en ce jour
« de splendeur, Ego hodie genui te : c'est moi qui vous
« ai engendré en ce jour ; vous êtes mon Fils, nommé
« et déclaré Fils de Dieu, tandis qu'auparavant vous
« n'étiez que fils de l'homme, fils de David selon la
« chair. En ce jour, le Père éternel, en la très sainte
« Vierge, a ressuscité son Fils, et lui a donné par elle
« une nouvelle vie qu'il a emportée avec lui dans le
« ciel. Il se trouve redevable à la sainte Vierge, par
« son Père, de la vie nouvelle qu'il possède ; en sorte
« que la très sainte Vierge n'est pas seulement mère
« de Jésus-Christ en l'humiliation de la chair, mais
« dans la gloire de l'Esprit ; elle est sa mère, en qua-
« lité de Fils de l'homme.

« C’est pourquoi on ne voit point d’apparition de
« Jésus-Christ à sa très sainte mère après la résurrec-
« tion. Il était bon qu’il apparût à ceux et à celles
« qui ignoraient le saint mystère et qui n’y avaient
« point de part, comme à la Madeleine... Il n’en
« était pas ainsi de sa sainte Mère qui lui avait com-
« muniqué son état ; Dieu par elle, l’avait ressuscité et
« engendré à la gloire, étant entrée en communion
« de la vie ressuscitée et de la vertu paternelle et
« vivifiante, à la vie et l’état divin, avant que son cher
« Fils n’y fût rentré. Dieu s’était répandu dans elle,
« pour faire ce grand effet sur son Fils et lui donner
« une vie semblable à la sienne. Elle est faite partici-
« pante en Dieu le Père, de la vie divine, et de la vertu
« de ressusciter Jésus-Christ [363]. »

C’est une conséquence de l’union qu’il a plu à Dieu d’établir entre lui et la bienheureuse Vierge, conséquence du consentement qu’elle a librement donné à la proposition que Dieu lui a faite, et dont nous avons parlé plus haut. Ayant ainsi consenti à devenir l’épouse du Père éternel et la mère du Verbe incarné, elle est devenue participante de toutes les suites de ce mystère, de la résurrection de son divin Fils, comme des autres mystères de sa vie.

M. Olier, bien qu’il semble, dans les dernières phrases transcrites, attribuer à Marie la résurrection de Jésus-Christ, explique plus nettement sa pensée dès les premières lignes de ce passage et dans plusieurs autres parties de ses écrits. Il a commencé par nous dire que le Père éternel a ressuscité Jésus-Christ, et qu’il est devenu son Père à un nouveau titre, en lui communiquant une vie nouvelle, une vie glorieuse, telle qu’elle convient à son Fils. Marie n’a donc influé sur ce mystère que par ses prières et par une très parfaite adhésion à l’acte divin de son céleste Époux.

La résurrection est très justement attribuée au Père, pour les raisons que nous venons de dire ; elle est aussi l’œuvre de Notre-Seigneur, Dieu-homme, qui nous a déclaré qu’il quittait la vie, par une mort volontaire, et qu’il la reprendrait quand il le voudrait ; elle est l’œuvre de la très sainte Trinité, comme le sont tous les actes extérieurs à Dieu, opéra ad extra. Nous l’attribuons à la sainte Vierge, parce que Dieu a voulu l’associer à sa puissance et à ses actes, en tout ce qui concerne Jésus-Christ, son divin Fils.

III.

RAPPORTS DE LA SAINTE VIERGE AVEC LE SAINT-ESPRIT.

Les rapports de la Vierge avec la troisième personne de la sainte Trinité, ne sont pas moins propres à nous inspirer un très profond respect pour elle, et une grande confiance en sa protection.

Que nous honorions Marie comme le tabernacle du Saint-Esprit, ou comme son épouse, elle est par son union avec lui la distributrice des grâces ; ce qui a fait dire à saint Bernardin : « Quand Marie a conçu dans son sein le Verbe de Dieu, elle a acquis, s'il m'est permis de parler ainsi, une certaine juridiction, ou autorité, sur toute procession temporelle du Saint-Esprit, de sorte que nulle créature n'obtient de Dieu une grâce ou une vertu, que selon la dispensation de cette bonne Mère [364]. »

Ce sont à peu près les expressions de M. Olier : « Ce « n'est pas que Marie unie au Saint-Esprit, donne la « substance de Dieu, comme elle ne la donne pas non « plus au Verbe ; mais le Saint-Esprit étant produit en « elle, tous les dons, toutes les vertus, toutes les grâces « du Saint-Esprit, sont administrés par les mains de « Marie, et comme elle le veut. Car si le Fils produit « le Saint-Esprit par une même aspiration avec le « Père, il ne le produit pas hors de soi, comme font les « mères de la terre, à l'égard de leur production. Il « le produit en soi-même par une action immanente, « et par conséquent dans le sein même de Marie, où « lui-même est continuellement engendré de son Père, « en sorte que par leur amour actif le Père et le Fils « produisent dans la sainte Vierge tout leur amour, « c'est-à-dire le Saint-Esprit [365]. »

« Dieu est en Marie répandant dans les hommes sa « vie divine, vie de grâce et d'amour ; la vie spirituelle « où nous sommes ressuscités en esprit et faits partici- « pants de la vie de Dieu, qui est la vie de la foi ; vie « lumineuse, vie de splendeur, vie de lumière inté- « rieure, mais vie aussi d'amour de Dieu. Vie sainte « qui sépare notre âme de tout charnel et profane, et

« la rend tendant seulement à Dieu. C'est cette vie nou-
« velle dont parle si souvent saint Paul, in novitate
« vitæ ; et de même saint Jean qui parle tant de vie,
« de lumière et d'amour. C'est justement la vie, la vie
« intérieure et divine qui nous éclaire intérieurement
« sur ces mystères que nous ne voyons pas des yeux
« du corps, et que la lumière divine nous fait voir
« dans l'esprit, en même temps qu'elle nous en donne
« l'amour [366]. »

Voilà ce qu'opère en nous le Saint-Esprit que nous recevons, en nous unissant à la bienheureuse Vierge.

C'est pour inculquer cette pensée dans l'esprit et l'imprimer dans le cœur des ecclésiastiques, que M. Olier fit peindre par Le Brun le tableau dont nous avons parlé plus haut. Quoique Dieu n'eût pas voulu que cette bienheureuse Vierge fût présente à la Cène, parce qu'elle ne devait pas être consacrée prêtre, elle se trouva cependant dans le Cénacle pour y recevoir, avec les dons du Saint-Esprit, l'esprit et la grâce apostoliques, c'est-à-dire le zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Et Dieu voulut par là apprendre « à l'Église, que jamais elle ne serait renou-
« velée, qu'en la société de Marie et qu'en participant
« à son Esprit ». Pour rendre cette idée sensible, ce bon prêtre eut soin que le tableau principal de la chapelle représentât l'auguste Reine du clergé, remplie du-Saint-Esprit et établie comme le canal qui le répand sur tous les ministres sacrés et sur tous les fidèles. Dans cette belle composition, la sainte Vierge, placée sur un lieu éminent, semble, en effet, recevoir la plénitude de l'Esprit-Saint, qui se divise ensuite par parties, sur les apôtres et sur le reste de l'assemblée [367].

Bossuet explique admirablement cette doctrine, dans un sermon sur la conception de la sainte Vierge.

« Dieu ayant voulu nous donner une fois Jésus-Christ par la très sainte Vierge, cet ordre ne se change plus, et les dons de Dieu sont sans repentance. Il est, et il sera toujours véritable qu'ayant reçu par elle, une fois, le principe universel de la grâce, nous en recevrons encore, par son entremise, les diverses applications, dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne [368]. »

§ III. — CE QUE LA SAINTE VIERGE EST PAR RAPPORT A L'ÉGLISE, AUX CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES ET AUX AMES.

1. — Les rapports de la sainte Vierge avec les trois personnes de l'adorable Trinité, nous révèlent ce qu'elle est pour l'Église, que saint Paul appelle le corps et la plénitude de Jésus-Christ, corpus ipsius et plenitudo ejus. « La véritable et naturelle médiatrice
« de l'Église auprès de Jésus-Christ, est la très sainte
« Vierge, dit M. Olier. Dieu l'a instituée dans l'écono-
« mie du salut des hommes ; il n'a pas voulu que
« son Fils naquit comme Adam, dans un état parfait,
« ne dépendant d'aucune créature, pour sa concep-
« tion et sa naissance au monde. Il a voulu que la
« très sainte Vierge le donnât à l'Église et que ce fût
« d'elle qu'il reçût l'être. Dieu voulut même pour cela
« en tirer le consentement pour la rendre plus par-
« faitement mère et plus maîtresse de la vie de son
« fils, que le reste des mères, qui souvent conçoivent
« et engendrent contre leur volonté ; et quand elles
« désirent, en général, concevoir, elles ne sont pas
« maîtresses et ne savent pas ce qui doit naître d'elles.

« Dieu, par cette conduite pleine de révérence et
« d'amour envers sa sainte épouse et cette auguste
« mère de son Fils, fait voir l'estime qu'il en fait,
« l'établissant comme la médiatrice du don sacré de
« son Fils à l'Église et la fait dépositaire amoureuse et
« fidèle de son trésor, pour le rachat des hommes :
« Dieu apprend ainsi aux hommes et à toute l'Église,
« d'aller à la très sainte Vierge, comme au tabernacle
« et au sanctuaire où habite et repose l'objet de ses
« délices et de ses complaisances.

« Jésus-Christ prend tout son plaisir en sa mère ; il
« est ravi d'être honoré, servi, prié de tous ses
« membres par elle, afin de l'avoir autant de fois
« présente à lui, et autant de fois présente à l'Église
« qu'il y a de fidèles. Telle est la nature de l'amour,

« de voir partout ce que l'on aime, d'en entendre
« toujours parler, et aussi de donner toutes grâces,
« et d'accorder tout don par elle. De là vient que
« l'Église n'offre jamais de louange à Dieu en Jésus-
« Christ que ce ne soit par la très sainte Vierge : d'où
« vient qu'à toutes les heures canoniales, après avoir
« récité tout bas le Pater, comme la louange et la
« prière de Jésus-Christ..., elle ajoute partout l'Ave
« Maria, afin d'apprendre à ses enfants que pour avoir
« accès à l'union de Jésus-Christ et des louanges qu'il
« rend à Dieu, ce doit être par le moyen de la très
« sainte Vierge, en s'unissant à elle pour pouvoir com-
« munier à la louange vers Dieu, et aussi pour rendre
« à sa personne, ce qui lui appartient, comme étant
« la personne en laquelle Dieu le Père veut être honoré.

« Si Dieu a usé de cette convenance de faire son
« Fils homme, afin de faciliter à l'homme l'accès, par
« un Dieu qui fût homme, l'Église peut bien user de
« cette même bienséance, que de donner accès à ce
« Dieu-homme, par la première et la plus sainte créa-
« ture qui soit parmi les hommes ; suivant surtout les -
« ordres qu'il a gardés de son Fils vers les hommes
« comme nous l'avons marqué [369]. »

« Le Saint-Esprit, dans la conduite des fidèles, les
« appelle tous à l'union : il oblige chaque particulier
« à s'unir à tous ses frères et à toute l'Église pour
« faire ses prières et ses œuvres ; c'est ainsi que Notre-
« Seigneur l'avait appris aux apôtres en leur disant
« qu'ils priassent toujours au nom de tous : Pater
« noster, n'appelant pas Dieu son père particulier,
« mais notre Père, le Père de tous, ne demandant pas
« ses besoins privément, mais les besoins de tous en-
« semble : Panem nostrum ; débita nostra.

« Or il est très certain, selon les Pères de l'Église,
« que la très sainte Vierge est une expression de l'É-
« glise universelle, qui porte en soi, en éminence,
« tout ce que Jésus-Christ répand et distribue par elle,

« dans le reste des hommes ; et, comme dit saint Jé-
« rôme, Notre-Seigneur s'est répandu en elle en plé-
« nitude et dans les autres par parcelles ; et comme
« Dieu le Père a mis en Jésus-Christ la plénitude de sa
« vie pour les hommes, il a versé en sa divine mère
« la plénitude de ce qu'il peut communiquer de grâ-
« ces, pour la distribuer par elle à tous ses membres
« et les vivifier de sa vertu. »

« Il n'y a qu'à s'unir à la très sainte Vierge, pour
« y trouver en unité toute l'Église ensemble ; il n'y a
« qu'à s'unir à ce centre divin où aboutissent toutes
« les lignes et les fidèles de tout le monde. Là Notre-
« Seigneur est le cœur et le centre de toute l'Église ;
« la sainte Vierge est le premier cercle qui l'envi-
« ronne, par lequel il faut passer pour aller à Jésus-
« Christ, qui est ravi de demeurer caché, investi,
« enveloppé sous sa mère, afin qu'elle soit aimée, en-
« vironnée et recherchée pour parvenir à lui [370]. »

« La sainte Vierge est le sacrement de Jésus-Christ,
« comme grâce universelle de l'Église. Il est renfermé
« en elle pour distribuer ce qu'il a acquis à tous ses
« membres, en tous les mystères de sa vie et mort. Si
« bien que l'on voit la sainte Vierge comme une source
« de vie à laquelle tous les membres de Jésus-Christ
« sont attachés et de laquelle ils dépendent pour
« vivre [371]. »

II. — La sainte Vierge est un modèle parfait pour tous les fidèles, et nous avons en elle une source de grâces pour toutes les conditions de la vie ; elle est surtout, à un titre spécial, la mère, la supérieure, l'inspiratrice des congrégations religieuses et du clergé.

Les vierges la regardent comme leur reine, et étudient en elle l'humilité, le détachement du monde et d'elles-mêmes, pour être dignes de posséder, avec elle, Jésus, leur divin époux, leur tout et leur vie.

Les personnes qui sont dans le mariage la regardent comme leur modèle dans l'union du cœur et dans la charité parfaite avec lesquelles elle a vécu en compagnie de saint Joseph.

Dieu a voulu de même que le clergé regardât la sainte Vierge comme sa reine et le modèle de sa perfection. Cette bienheureuse Vierge entra au temple, comme prêtre, le jour de la Présentation. Ayant à offrir un jour à Dieu le sacrifice de son Fils, sur le Calvaire, elle devait en avoir l'esprit en éminence ; cet esprit la faisait entrer dans le temple et prendre quelque part aux travaux des prêtres ; « elle s'exer-
« çait avec eux au ministère de la prêtrise, offrant
« avec eux des victimes à Dieu, et offrant, en foi,
« Jésus-Christ sous autant de figures qu'il y avait
« d'hosties ; voyant, en attente, le sacrifice de Celui
« qui devait sauver le monde et qui serait en même
« temps-le prêtre, la victime et le temple de son pro-
« pre et divin sacrifice.

« O prêtre saint et admirable, prêtre invisible,
« prêtre d'esprit, prêtre divin, vivant en terre, et
« faisant ses saintes fonctions, sans être vue des
« hommes, mais honorée seulement des Esprits bien-
« heureux et chérie de Dieu même [372] ! »

Ce titre de prêtre, attribué à la sainte Vierge, n'a rien d'étrange pour nous. Plusieurs saints le lui avaient donné longtemps avant M. Olier, entre autres saint Jean Damascène, saint Épiphane, saint André de Crète, Albértle Grand [373]. Les simples fidèles, quand ils sont animés de l'esprit chrétien, participent, en une certaine manière, à la grâce et au ministère du sacerdoce : Domus spiritualis, leur écrit saint Pierre, sacerdotium sanctum, offerre spirituales hostias, acceptabiles Deo per Jesum Christum [374]. Combien plus devons-nous honorer ce sacerdoce spirituel en la sainte Vierge !

Le saint clergé étant la partie de l'Église la plus sainte et la plus éminente, se trouve le plus rapproché de la grandeur de la très sainte Vierge ; il doit par conséquent lui être plus uni, et avoir une participation particulière à sa grâce.

Il n'y a point d'état, ni d'ordre dans le clergé, qui ne puisse voir la sainte Vierge dans l'exercice de son ministère... Les clercs la contempleront se présentant au temple, comme patronne de la cléricature et pleine de son esprit ; donnant l'exemple de la séparation du siècle et de l'application à Dieu. Les clercs promus aux ordres mineurs et au sous-diaconat, pourront considérer la sainte Vierge servant les prêtres dans le temple et s'appliquant

au service des autels. Les diacres, qui offrent le sacrifice avec le prêtre, contempleront la sainte Vierge sur le Calvaire, offrant avec Jésus-Christ l'hostie de la rédemption. Les prêtres respecteront la sainte Vierge offrant elle-même son Fils à Dieu le Père, par ses mains, dans le mystère de la Purification.

« Les hommes apostoliques honoreront la sainte
« Vierge en son apostolat, visitant sa cousine, lui
« annonçant Jésus-Christ, portant la grâce à elle et
« à son fils saint Jean. Les prélats et les pontifes hono-
« reront la sainte Vierge sanctifiant et confirmant
« saint Jean dans la grâce ; remplissant de l'esprit
« apostolique le fils du grand prêtre, envoyé du Père
« pour être son apôtre, qui reçoit la grâce de son
« apostolat pour faire connaître Jésus-Christ [375]. »

M. Olier appliquait ces considérations à toutes les congrégations formées dans le sein de l'Église, quel que fût le genre de vie, contemplatif ou actif, auquel elles fussent dévouées : quelle que soit la diversité de leur but immédiat, tous ces saints instituts vénèrent et aiment la sainte Vierge comme leur mère, leur modèle et leur patronne.

Voilà pourquoi, inspiré de Dieu pour travailler à l'œuvre des séminaires, il n'eut rien plus à cœur, comme nous l'avons vu, que d'établir le séminaire et la compagnie de Saint-Sulpice sur la dévotion au très saint sacrement et à la sainte Vierge. « Ayant à
« travailler, disait-il, et à prier pour le renouvelle-
« ment de l'Église, et surtout pour le saint clergé,
« qui est la voie dont Dieu se sert à cette heure visi-
« Moment, il ne faut point aller ailleurs, ni prétendre
« trouver Jésus-Christ dans un mystère. plus saint,
« plus abondant, plus riche et plus puissant qu'en
« celui de Jésus en Marie... Si bien que la dévotion
« importante et solide de la maison doit être, selon que
« Jésus a réglé et ordonné les choses, par dépendance
« d'elle à Marie, comme à la hiérarchie première
« où Jésus habite en sa plénitude de ressemblance et
« de communion [376]. »

III. — Ce que la sainte Vierge est pour l'Église, pour le clergé, pour les congrégations religieuses, elle l'est aussi pour toutes les âmes qui

l'invoquent avec confiance.

« C'est l'avantage, le bonheur et la joie de tous les « fidèles, en quelque état qu'ils soient : s'ils sont pé- « cheurs, ils ont de quoi modérer les craintes de leur « juge, par l'accès de la sainte Vierge, qui n'use « d'aucun rebut pour les pécheurs, n'étant qu'avocate « et point juge des hommes pendant leur vie. Dieu a « donné tout jugement à son Fils, omne judicium « dedit Filio, et non à sa mère, qu'il a revêtue seu- « lement de ses entrailles de tendresse et de misé- « ricorde pour les hommes. Elle reçoit tous les « pécheurs avec bonté, comme ceux que le Père « aime en elle ; lesquels, par leur malheur de péché, « lui ont procuré d'être mère du Sauveur des « hommes [377]. »

Elle aime les justes, qu'elle aide à faire des progrès dans l'amour de son divin Fils ; elle se complaît dans les âmes plus parfaites, en qui elle voit des traits de ressemblance plus grande avec ce Fils, objet de ses délices. Elle porte la bonté pour quelques-unes de ces âmes d'élite, jusqu'à contracter avec elles des liens plus intimes. Nous avons vu, plus haut, que des saints lui ont donné le titre d'épouse des âmes saintes, sponsa animarum sanctarum et d'autres titres analogues [378]. Nous lisons dans les Mémoires que les Bollandistes ont recueillis sur la vie du bienheureux Hermann Joseph, de l'ordre des Prémontrés, que ce saint, ayant honoré la sainte Vierge dès sa plus tendre enfance, avec la plus touchante simplicité, eut un jour une vision céleste dans le chœur de l'église. La sainte Vierge lui apparut, accompagnée de deux anges, et daigna lui dire qu'elle agréait de le prendre pour son époux spirituel, et que désormais il s'appellerait Joseph. Le saint, tout confus et tremblant de cette faveur extraordinaire, n'osait regarder la Vierge, mais dès ce moment il sentit dans son cœur succéder à cette frayeur une joie inexprimable ; il l'aima plus qu'il ne l'avait jamais aimée et, jusqu'à la mort, il ne cessa de lui donner, dans la simplicité de son âme, des marques de sa tendresse [379].

Ce trait n'est pas unique dans la vie des saints : il nous donne une idée de l'union très intime qu'il plaît à la sainte Vierge de contracter avec certaines âmes, en récompense de la pureté et de la simplicité de leur amour pour elle. Nous avons été dès lors moins surpris, quand nous avons lu ce que M.

Olier rapporte, dans ses Mémoires, de la faveur qu'il avait reçue de la sainte Vierge.

« A la gloire de Dieu... Il plut à cette divine mère,
« après m'avoir humilié, selon sa bonté ordinaire, de
« se faire sentir, se tenant un peu éloignée, m'impri-
« mant un désir très ardent dans le cœur de l'attirer à
« moi, pour jouir de l'intime union de sa présence ; ce
« qu'elle fit, après s'être longtemps fait désirer, appe-
« ler et demander, selon les instances ordinaires du
« saint amour, qui ne sait point de bornes ni de mo-
« dération en ses demandes. Cette occupation dura
« l'espace de trois heures, après quoi il lui plut me
« faire un honneur, auquel je n'eusse jamais pensé,
« bien moins jamais osé espérer, ne croyant pas que
« cette auguste reine, que les anges sont indignes
« d'adorer, voulût s'abaisser jusqu'à la grâce dont il
« lui plut d'honorer cette vile et chétive créature ; que
« je n'aurais la hardiesse d'écrire, sans l'obéissance
« que je dois à mes supérieurs, et le respect que l'on
« doit à l'amour de la très sainte Vierge vers l'Église
« et les ministres de son Fils. Elle me fit donc l'hon-
« neur, dans cet entretien, de me faire entendre qu'elle
« était mon épouse ; ce qui m'était d'une grande
« confusion ; et je ne pouvais pas comprendre l'excès
« de cette grâce. A quoi elle me fit la grâce de me ré-
« pondre : Mon Fils est bien l'époux des âmes, je veux
« bien en être l'épouse...

« A ma confusion je dirai encore que cette divine
« Mère, pour répondre à cette qualité d'épouse, étant
« dans sa chapelle de Chartres, où elle-même avait
« voulu que je vinsse la remercier de ses bontés, et
« en particulier de cet honneur dernier, elle me traita
« de mille noms d'amour, entre autres me fit enten-
« dre que j'étais ses délices en la terre, ce qui était
« pour moi un nom nouveau que je n'avais jamais
« reçu de sa bonté. Auparavant, elle m'avait fait la
« grâce de me faire comprendre une abnégation uni-

« verselle de tout moi-même. Cette divine Mère me
« dit, pendant cette opération si forte : Je demande
« cette abnégation pour mon Fils, afin qu'il s'établisse
« en toute plénitude en votre âme [380]. »

M. Olier écrivait quelques jours après : « Il a plu à
« la divine Mère, en l'oraison, de me dire au plus pro-
« fond de l'âme : N'est-ce pas moi qui suis ton Épouse ?
« à quoi ne pouvant lui répondre que par mes larmes,
« je demeurais en silence, confus en sa présence, l'em-
« brassant au fond de mon âme, entendant bien ce
« qu'elle voulait me dire, comme si elle m'eût inter-
« rogé, et si elle m'eût demandé si mon cœur n'était
« pas dégagé de tout l'être inférieur pour le posséder
« en elle seule ; ensuite de quoi je lui ai répondu, ou
« le fond de mon âme lui faisait entendre virtuelle-
« ment : Ah ! mon amour ! vous le savez, cette grâce
« m'est incomparable de pouvoir aimer en vous, en
« sainteté parfaite, sous votre être divin, tout ce qui.
« vous est aimable et que vous portez en vous. Mon
« corps, mon âme, mon bien et tout ce que je suis est
« consacré à la céleste amante, résidante en Dieu, rem-
« plie de Dieu. Mon âme, divine Épouse, est employée
« uniquement à vous aimer. Ensuite de cela, cette
« céleste amante s'est retirée dans le sein de Dieu, si
« profondément perdue et abîmée qu'à peine pouvais-
« je l'apercevoir [381]. »

L'effet de ces communications fut très remarquable en la vie de M. Olier. Il se trouva dans un oubli de lui-même plus grand que jamais, avec le désir unique de plaire à Notre-Seigneur en sa sainte Mère, et une si tendre et si forte confiance en elle, qu'il ne pouvait plus avoir d'autre intention dans ses œuvres que d'accomplir sa sainte volonté, lui abandonnant sa conduite, celle du séminaire et toutes choses, avec la douceur, la simplicité et le calme que le Saint-Esprit produit dans les âmes qu'il possède.

Nous ne pouvons que respecter, bénir et aimer cette conduite de Notre-Seigneur, qui daigne donner à son Église, au clergé, aux congrégations religieuses, aux simples fidèles, et d'une manière spéciale aux âmes les plus

désireuses de lui plaire, sa sainte Mère, comme protectrice, soutien et consolation. Vita, dulcedo et spes nostra, salve.

Il ne sera peut-être pas inutile de faire, en terminant ce chapitre, deux observations.

La première est que les termes, adorer, adorable, divin, qu'aujourd'hui nous n'appliquons qu'à Dieu seul, ont été souvent employés autrefois, comme ils le sont dans le style des divines Écritures, pour les saints, et ne signifient alors que le respect religieux, la vénération dont les saints sont l'objet. C'est dans ce sens que M. Olier s'en sert assez souvent, quand il parle de la bienheureuse Vierge Marie, et, de temps en temps aussi, quand il parle des saints [382]. Il importe, d'ailleurs, d'observer que nous considérons Dieu, sa majesté, sa sainteté infinie se manifestant dans ses saints, comme s'en explique plus à fond M. Olier dans son Traité des Attributs divins [383].

La seconde observation est relative aux termes d'époux et d'épouse, que l'on hésiterait aujourd'hui à employer, pour exprimer la sainte union de deux âmes, parce que les hommes charnels, et ignorants du langage des saints, y attacheraient des idées conformes à leurs dispositions ; mais les auteurs ascétiques ont très fréquemment employé ces expressions comme on a pu s'en convaincre par quelques citations que nous avons faites, en traitant les rapports de la sainte Vierge avec le Père éternel et avec le Saint-Esprit.

Un auteur tout récent de la vie de sainte Colette nous rappelle que Dieu, charmé de la pureté de cette bienheureuse, la donna pour épouse à saint Jean, et que l'apôtre laissa à la sainte un anneau d'or comme gage de leur mariage mystique [384].

CHAPITRE VIII.

OFFICES DE LA VIE INTÉRIEURE DE NOTRE-SEIGNEUR, DU SACERDOCE, ET DE LA VIE INTÉRIEURE DE LA SAINTE VIERGE.

La dévotion essentielle et fondamentale du séminaire de Saint-Sulpice, on l'a vu dans les deux derniers chapitres, se résume dans ces paroles de M. Olier :
« Il faut, pour répondre aux desseins de Dieu, que
« . nous inspirions à la jeunesse les sentiments et les
« vertus de Jésus-Christ, et qu'il vive dans chacun
« aussi réellement que dans l'Apôtre, qui disait : « Je
« vis, mais non pas moi ; c'est Jésus-Christ qui vit en
« moi. » Nous puisons cette vie de Notre-Seigneur dans le sacrement de la sainte Eucharistie et dans une étude affectueuse de son divin Intérieur. Elle est, selon l'ordre de sa providence, inséparable des dispositions intérieures de la sainte Vierge, dans lesquelles nous devons aussi nous établir. « Jésus-Christ, qui vit dans
« les saintes âmes, ne communique sa vie à personne
« avec autant de plénitude qu'à sa très sainte Mère.
« La communication qu'il en a faite au corps de
« l'Église est elle-même bien inférieure à celle-là.
« Marie est comme un sacrement sous lequel il dis-
« tribue ses biens et ses grâces, et c'est à cette source
« si féconde, que les âmes doivent aller puiser la vie
« de Jésus-Christ [385]. »

I. — Rien ne nous a été autant recommandé par notre Vénéré Père, que la dévotion au très Saint Sacrement et à la sainte Vierge, pour que nous participions plus pleinement à cette vie intérieure de Notre-Seigneur. Nous tâchons de célébrer de notre mieux toutes les fêtes instituées par l'Église en l'honneur de la divine Eucharistie et de notre bienheureuse mère ; ces solennités nous sont très chères.

Les premiers disciples de M. Olier, désireux de conserver les enseignements et les traditions qu'ils avaient reçus de lui, ont pensé que nous trouverions un moyen précieux d'entrer dans ces dispositions, si nous avions des fêtes, si nous récitions des offices qui eussent l'Intérieur de Jésus et de Marie pour objet principal. Dans cette vue, les premiers supérieurs de la Compagnie de Saint-Sulpice composèrent des offices propres du Sacerdoce de Notre-Seigneur, de son divin Intérieur, et de l'Intérieur de la sainte Vierge, qu'ils soumirent à l'approbation du cardinal de Vendôme.

Ce cardinal, légat a latere du pape Clément IX, approuva par une ordonnance datée du 15 mai 1668, l'office de l'Intérieur de Notre-Seigneur, avec la messe propre. Il déclara l'approuver et le confirmer en vertu de l'autorité Apostolique, dont il était revêtu à cet effet. Il permit de réciter cet office et de dire cette messe à tous les membres de la Compagnie de Saint-Sulpice, dans quelques séminaires qu'ils exerçassent leur ministère, dans les maisons alors établies, comme dans celles qui seront fondées à l'avenir, du consentement des Ordinaires [386].

Le même Cardinal donna peu de temps après, une approbation pour les Offices du Sacerdoce de Notre-Seigneur, et de l'Intérieur de la sainte Vierge. Nous n'avons pas sous les yeux le texte de cette approbation, mais les traditions historiques de la Compagnie et la pratique constante de nos pères, depuis cette époque, ne nous permettent pas d'en douter. Nous savons même que le Cardinal autorisa, par ordonnance, une Communauté de Religieuses, établie sur la paroisse, à réciter ces offices, comme on le voit dans le Propre des fêtes et offices de la Congrégation des Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement, dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris [387].

Les prêtres de Saint-Sulpice, que M. Émery envoya vers la fin du dernier siècle en Amérique, pour fonder un séminaire à Baltimore, demandèrent s'il leur serait permis de réciter, dans cette nouvelle résidence, les offices propres de leur Compagnie. La S. Congrégation de la Propagande, saisie de la question et bien informée de ce que les prêtres de Saint-Sulpice faisaient en France, jugea plus opportun de ne pas leur accorder cette autorisation. Le Cardinal préfet écrivit, le 29 septembre 1792, les motifs de la décision. Les Pères de la Congrégation avaient jugé qu'il valait mieux que les prêtres de Saint-Sulpice se conformassent à l'usage du diocèse, parce que comme on désirait avoir la liturgie romaine, et qu'il n'y avait qu'un petit nombre d'ecclésiastiques dans ce nouveau diocèse, si l'on permettait à quelques-uns

d'entre eux de réciter des offices particuliers, on n'établirait pas l'uniformité désirable dans la liturgie. Le Préfet ajoutait que désirant témoigner à ces prêtres qui méritaient bien de l'Église par leur zèle et leur dévouement, l'estime qu'il avait de leurs travaux, il avait obtenu du Saint Père des faveurs spirituelles, dont il adressait le rescrit authentique à l'évêque [388].

Nous ne doutions pas de la valeur des premières concessions faites au nom du Saint-Siège, par un cardinal Legat a Latere ; mais il y avait lieu de craindre qu'elles n'eussent plus leur application, à cause de quelques changements que nos offices avaient subis, vers la fin du dernier siècle. Pour plus de sûreté, les supérieurs de la Compagnie, M. Carrière d'abord, ensuite M. Caval, eurent recours au Souverain Pontife pour obtenir une nouvelle autorisation. Le pape Pie IX, de vénérable et sainte mémoire, daigna accueillir favorablement leur demande. Il le fit, par deux oracles de vive voix : l'un donné à M. de Ségur, alors auditeur de la Rote ; et l'autre à M. Faillon, procureur de la Compagnie de Saint-Sulpice, quand celui-ci eut fait, selon les intentions du Pontife, quelques modifications à nos offices, pour les ramener à leur forme première (23 mai 1866) [389]. Un exemplaire des offices du Sacerdoce, de l'Intérieur de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, fut alors déposé dans les archives de la S. Congrégation des Rites.

II. — D'après les règles ordinaires, les offices liturgiques doivent avoir, pour être approuvés, un objet sensible et un but bien déterminé, pour fixer l'attention des fidèles. Ces règles sont fort sages ; elles ne sont cependant pas absolues en ce qui concerne l'objet sensible. Nous avons les offices de la sainte Trinité, de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, de sa Maternité, d'autres peut-être, qui n'ont pas d'objet qui puisse tomber sous les sens.

Les offices de la Compagnie de Saint-Sulpice sont dans ce cas, et nous voyons que cela n'a pas empêché Clément IX et Pie IX de les permettre. Nous comprenons cette condescendance paternelle des Souverains Pontifes ; car si nos offices n'ont pas un objet matériel, leur objet formel et le but que l'on se propose en les célébrant sont bien déterminés et conviennent aux séminaires, où se forme la jeunesse cléricale. Saint Paul exhortait les fidèles à concevoir et conserver en eux les sentiments de Notre-Seigneur, à entrer dans ses dispositions intérieures : Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu [390]. Or ce sont ces dispositions de la sainte âme de Notre-Seigneur que nous contemplons, que nous honorons dans

l'office de son divin Intérieur ; c'est sa religion profonde envers son Père, son amour pour nous tous, son humilité, son éloignement du monde, son horreur du péché : voilà bien l'Intérieur de notre divin Maître, cet Intérieur que lui-même nous invite à étudier : Discite a me, quia mitis sum et humilis corde [391]. Cet objet formel est donc bien déterminé : on n'en pénétrera pas toutes les perfections, mais on s'en fait une idée nette, et on le comprend encore mieux par ses manifestations extérieures. Nous dirons de même de l'Intérieur de la sainte Vierge, de son admirable pureté, de sa fidèle correspondance à la grâce, de son humilité, de son amour maternel pour nous.

Ajoutons que la méditation et le culte de l'Intérieur de Jésus et de Marie répondent parfaitement au but que l'on se propose dans les séminaires, où l'on veut former des hommes surnaturels, qui travaillent un jour dans l'Église, avec cet esprit de foi, d'amour des âmes et d'abnégation d'eux-mêmes, que nous ne puisons qu'en Notre-Seigneur ; de ces hommes qui servent Dieu et son Église en esprit et en vérité, tels que Notre-Seigneur les demande : In spiritu et veritate oportet adorare... nam et Pater tales quærit, qui adorent eum [392].

M. Olier semble confondre, dans son traité des Mystères de Notre-Seigneur, le Cœur de Jésus-Christ, avec son Intérieur. « C'est alors (au moment de l'Incar-
« nation) que le Cœur de Jésus-Christ a été rempli de
« toutes les dispositions qu'il faut adorer par la foi.
« C'est à ce moment qu'a été formé ce vaste intérieur
« de Jésus-Christ, que toute l'Église ensemble, toute
« sainte, toute pure, toute nombreuse qu'elle soit, ne
« représente qu'imparfaitement dans la diversité des
« vertus dont elle est ornée [393]. »

Le pape Pie IX a daigné attacher des indulgences particulières à la prière : O Jesu vivens in Maria, que nous a laissée M. Olier. Dans cette prière, nous demandons à Notre-Seigneur, vivant en la sainte Vierge, de venir et de vivre en nous, dans son esprit de sainteté, dans la plénitude de sa puissance, dans la perfection de ses voies,dans la vérité de ses vertus, dans la communion de ses divins mystères ; nous le conjurons de dominer en nous sur toutes les puissances ennemies, dans la vertu de son esprit, pour la

gloire de son Père. On ne peut pas mieux exprimer la dévotion à l'Intérieur de Jésus et de-Marie [394].

CHAPITRE IX.

DES SAINTS ANGES.

Les méditations de M. Olier sur les attributs divins, sur les mystères de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, l'ont amené à s'occuper des saints Anges dont il est fait si souvent mention dans l'Histoire sainte, dans les Psaumes, les Prophètes, l'Évangile et l'Apocalypse. Ils nous sont représentés comme les instruments de la divine Providence dans le gouvernement du monde, dans la direction des âmes. L'un de ces Esprits bienheureux a été député de Dieu, pour annoncer à la sainte Vierge le mystère de l'Incarnation.

Le dessein de M. Olier en traitant des Anges a été « de faire connaître Dieu à ses enfants, et les obli- « ger à l'aimer ; » il nous dit : « Nous ne nous arrête- « rons pas à expliquer leur être naturel. Il serait inutile « de redire ce qui a été si bien écrit par tant d'au- « teurs ; mais seulement de montrer les emplois aux- « quels Dieu applique ces esprits excellents. C'est « pourquoi, supposant leur création, supposant la « division de cette multitude infinie d'Anges que les « Pères, saint Denis particulièrement, et la théologie « font en trois hiérarchies ; nous commencerons à « parler des occupations de chacune des trois [395]. »

Nous exposerons ses idées, 1° sur la divine hiérarchie du monde angélique ; — 2° sur nos communications avec les saints Anges ; — 3° sur les luttes que nous avons à soutenir avec les Anges déchus.

§ I. — HIÉRARCHIE ANGÉLIQUE.

M. Olier distingue, comme les saints Docteurs, trois hiérarchies dans le monde angélique. Chacune est comme l'expression d'une des perfections

divines.

La première hiérarchie comprend les Chérubins, les Séraphins et les Trônes. Les Chérubins représentent la Lumière de Dieu ; les Séraphins son amour ; les Trônes sa puissance souveraine. Les premiers sont donc plus spécialement appliqués à la contemplation de Dieu ; les seconds à son amour ; les troisièmes à son suprême pouvoir sur toutes choses.

La seconde hiérarchie se compose des Dominations, des Principautés et des Puissances. Les Dominations représentent Dieu par rapport aux créatures. Ainsi, l'Ange de l'Apocalypse qui a un pied sur la terre, et un pied sur la mer, marque le domaine souverain que Dieu a par sa nature, et qu'il exerce sur la terre, comme sur les mers, c'est-à-dire sur le monde entier. — Les Principautés représentent le domaine de Dieu sur la société, sur les peuples, comme sur les individus. — Les Puissances expriment la vigueur de Dieu ; le pouvoir qu'il a de s'assujettir toute créature ; de réduire au devoir les rebelles, dans la mesure qu'il veut.

La troisième hiérarchie renferme les Vertus, les Archanges et les Anges. Les Vertus sont les Anges dont Dieu se sert pour la direction du monde matériel et du monde moral. Ils sont sous sa main pour la conservation du monde, et pour la distribution de ses grâces dans l'Église. — Les Archanges sont donnés de Dieu aux Prélats, aux supérieurs ecclésiastiques, pour gouverner leurs Églises et leurs congrégations ; pour les défendre avec vigueur contre les ennemis de Jésus-Christ. — Les Anges du dernier ordre ont la charge des âmes qui leur sont confiées.

M. Olier observe, toutefois, que le nom d'Archange est commun dans les saintes Écritures à des Anges supérieurs, de quelque hiérarchie qu'ils soient, que Dieu honore de quelque grande mission, comme sont les Archanges Gabriel, Raphaël...

Dans une matière aussi obscure pour nous, sur laquelle il n'a pas plu à Dieu de nous éclairer, les saints Docteurs ont exposé les opinions qu'ils s'étaient formées. Ils admettent les neuf ordres d'Anges, parce qu'ils sont indiqués dans les Écritures ; ils les distribuent en hiérarchies, parce qu'il y a un ordre parfait dans les œuvres de Dieu. Ils en concluent que tous jouissent de la vue de Dieu, participent, à des degrés divers, à ses perfections, dont ils sont les expressions ; qu'il y a une action des Anges supérieurs sur les ordres angéliques qui leur sont inférieurs. Mais quand il s'agit de déterminer les attributions respectives des trois hiérarchies et des neuf chœurs des Anges, on est réduit à des conjectures. M. Olier a pu user à cet

égard de la liberté que se sont donnée les saints Docteurs, et formuler l'idée qu'il avait conçue. Nous avons remarqué une grande analogie, entre ses conceptions et celles de saint Denis, dans le livre de la Céleste Hiérarchie, et de saint Thomas dans la question 108 de la première partie de la Somme théologique. Nous comprenons peu ce que M. Olier, d'accord avec les docteurs, appelle le Parler des Anges ; c'est-à-dire, comment les Anges se communiquent leurs pensées et leurs lumières ; ce qui nous surprend d'autant moins, que nous ne comprenons pas davantage comment nous-mêmes, nous communiquons nos pensées aux autres hommes. Dieu, pur esprit, éclaire les Anges par une impression de sa lumière ; les Anges entendent son verbe, et ils se parlent entre eux de la même manière. Dieu qui ne voulait pas contenter notre curiosité, mais nous attirer à lui, nous faire admirer sa providence paternelle et élever nos cœurs vers les choses du ciel, nous a fait connaître ce qu'il importait surtout que nous sussions ; sa majesté suprême dans la production des créatures les plus excellentes, les rapports qu'il a établis entre nous et les saints Anges.

§ II. — RAPPORTS QUI EXISTENT ENTRE NOUS ET LES SAINTS ANGES.

M. Olier ne se lassait pas d'admirer dans les Anges les Grandeurs de Dieu. « Saint Jean qui, dans son Apo-
« calypse est l'Évangéliste des Anges, nous décrit
« un Esprit de l'ordre des Trônes, dans un éclat et une
« splendeur, surpassant tout ce qu'il y a de relevé
« sur la terre, ayant une puissance prodigieuse. Vidi
« Angelum habentem potestatem magnam et terra
« illuminata est a gloria ejus. » Cet Ange avait en soi une telle splendeur que toute la terre fut éclairée de sa gloire ; ce qui est une façon de parler dont l'Église se sert pour exprimer la majesté de Dieu. Plena est omnis terra gloria ejus [396]. Tous les Anges, à quelque hiérarchie qu'ils appartiennent, sont, à divers degrés, les images de Dieu.

Cependant, quelles que soient la supériorité de ces Esprits célestes, et l'excellence de leur nature, M. Olier était porté à croire, qu'à cause des rapports que Dieu a établis entre lui et nous par Jésus-Christ, il y a pour les hommes des faveurs que les Anges envieraient, s'ils pouvaient désirer

quelque chose. « J'oserai
« peut-être ajouter de notre communion par-dessus
« celle des Anges, qu'il y a quelque chose que les
« Esprits divins ont droit de désirer [397]. » Il ne l'af- firme pas, comme on voit ; il s'exprime avec hésitation. C'est pour nous une gloire particulière que le Verbe ait pris notre nature, et qu'il vive en nous pour nous faire glorifier son Père ; mais ce n'est pas à dire, que l'homme soit plus grand, ou plus parfait que l'Ange.

Ce qu'admirait surtout ce serviteur de Dieu, ce qui le touchait vivement, c'est la bonté de Dieu qui nous confiait à ses saints Anges et nous mettait en communion avec eux.

Dieu « fait descendre en terre ce corps mystérieux
« des Anges, qui s'unissant à nous et nous liant à eux,
« nous mettent ainsi dans leur ordre pour ne faire
« qu'un corps de l'Église du ciel et de celle de la
« terre. C'est ce qui nous oblige de vivre en conversa-
« tion et société perpétuelle avec les Anges et avec
« les saints. N'est-ce pas une grande grâce d'entrer
« en commerce, en communication et en société
« avec cet admirable corps ? Quelle imitation de re-
« ligion, d'amour, de séparation et de dégagement
« de toutes choses, ne devons-nous pas avoir, voyant
« dans les Anges et dans les saints tant d'amour
« et de dégagement des créatures ! Mais quelle re-
« connaissance ne devons-nous pas avoir aussi pour
« tous les bons offices qu'ils nous rendent à toute
« heure [398] ! »

Il nous raconte un trait de son enfance, qui nous montre que dès ses premières années il avait l'habitude d'invoquer son bon ange. « Étant écolier, je
« jouais un jour avec un oiseau qui s'échappa de mes
« mains et s'envola sur les toits. Aussitôt ayant ré-
« cité mon Angele Dei et fait le signe de la croix,
« je sautai sur le toit voisin, avec tant de hardiesse,
« que quand j'y pense, j'en frémis encore ; car je sau-
« tais d'une fenêtre qui était au troisième étage de

« la maison sur un toit qui était plus élevé que la
« fenêtre [399]. »

Quand, plus tard, il eut un ministère à remplir, dans les missions, au séminaire, à la paroisse, il aimait à converser avec les Anges et il les invoquait très souvent. Il nous fait part lui-même de ses dispositions.

« Je me sentais au milieu de ces esprits qui désiraient
« communier à Jésus, pour recevoir la vie. Je voulais
« de ma part leur donner Jésus-Christ, pour accom-
« plir leur juste désir et me trouvais un grand amour
« pour eux à cause qu'ils étaient amoureux de mon
« maître, et assidus incessamment à l'honorer et ser-
« vir son Église... et même, au memento des morts,
« je voyais ces esprits priant pour les âmes qu'ils
« avaient gouvernées sur la terre et qui étaient déte-
« nues en ces flammes du purgatoire... De plus, con-
« férant avec eux de mon ministère, ils me promet-
« taient protection, en l'administration surtout de la
« sainte parole de Dieu au peuple, pour tenir les cœurs
« préparés et les défendre contre l'assiègement des
« démons qui dissipent ce bon grain et la parole de
« Dieu [400]. »

M. Olier pensait que Dieu adjoint quelquefois à Fange gardien, un ange d'un ordre supérieur. « Dieu quelquefois change l'ange gardien aux âmes ; et quelquefois, sans leur ôter le premier, il leur en donne un plus élevé qui a la principale charge de leur conduite et le principal soin de les élever au point de la sublimité de sainteté où il les appelle [401]. »

Cette idée lui a été probablement suggérée par la vénérable Mère Agnès de Jésus, prieure du couvent de Langeac. « Cette sainte âme en disposait (de son
« ange) comme elle désirait. Elle le voyait, lui parlait
« très familièrement et me souvient que partant d'au-
« près d'elle par des chemins dangereux pendant la
« nuit, elle me le donnait pour m'aider à passer le
« danger, et ayant passé le péril, il me dit Adieu en
« retournant vers sa bonne âme. »

« Son bon ange par une bonté particulière dont
« je ne puis rendre assez de reconnaissance à Dieu

« m’a été donné l’avant-veille que j’appris sa mort ;
« étant par la campagne, fort affligé de n’avoir
« pas exhorté quelque pauvre paysan que j’avais
« rencontré en chemin, tout d’un coup renversé
« par terre, sous mon cheval, sans me blesser, et
« voulant remonter, je me sentis dans l’impuissance
« de m’y remettre, mais au contraire je fus forcé de
« me mettre à genoux, pour demander pardon à
« Dieu de mon infidélité... aussitôt après étant re-
« monté à cheval, voilà un Ange du ciel qui fond
« sur moi, comme un aigle ferait sur sa proie et
« j’entendis ces paroles de mon bon ange qui me dit :
« Honore bien l’ange qui est auprès de toi, c’est
« un des plus grands qui se soit donné à créature
« sur la terre.

« Or, le jour que j’appris la nouvelle de cette mort
« (de la mère Agnès), jour de la Toussaint, aussitôt je
« m’en allai devant le saint Sacrement faire mes plain-
« tes à Notre-Seigneur de ce qu’il m’avait ôté ce se-
« cours... J’entendis une voix dans mon cœur, qui par-
« tait du tabernacle, qui me dit : Je t’ai laissé mon
« ange, paroles qui me fortifièrent tellement qu’elles
« m’empêchèrent de pleurer depuis, et de m’affliger
« davantage. Depuis ce temps-là, je sens de grands
« respects dans mon âme quand je l’invoque, et je ne
« puis l’invoquer et honorer et rendre quelques de-
« voirs à Dieu pour lui, qu’il ne me semble absolument
« que ce soit le mien.

« Cet ange n’est pas mon ange gardien, puisque
« celui-là qui est à moi, depuis le baptême, me dit,
« en parlant de l’autre, au jour où il me fut donné : Ho-
« nore bien cet ange... C’est celui de la charge, et non
« de la personne ; ses ailes si étendues me faisaient en-
« tendre qu’il en couvrirait plusieurs autres qui seraient
« avec moi ; comme depuis ce temps, la compagnie des
« saints ecclésiastiques que Dieu m’a donnés en ressent

« l’assistance, vivant sous sa garde et en recevant
« mille protections [402]. »

Ce que nous venons de dire sur les rapports fréquents et intimes de M. Olier avec les saints Anges, se rencontre fréquemment dans la vie des saints ; on en citerait de nombreux exemples, s’il était nécessaire. J’écris ces lignes, le jour où nous célébrons la fête de sainte Françoise, dame romaine, dont il est dit que Dieu l’a favorisée, entre autres dons surnaturels, de l’habitude de converser familièrement avec l’Ange. Deus qui, inter cætera tuæ gratiæ dona, familiari Angeli consuetudine, beatam Franciscam, décorasti.

Que Dieu donne à une âme qu’il appelle à des vertus éminentes ou à un grand ministère, un ange d’un ordre supérieur, il n’y a rien d’invraisemblable. C’est une tradition fort ancienne dans l’Église, qu’il y a des Anges préposés à la garde des peuples, des Anges préposés à des provinces, à l’Église universelle, à des Églises particulières. Saint Grégoire de Nazianze dans son discours d’adieu à l’Église de Constantinople, salue les Anges de la ville et de l’Église ; il ne lui est pas douteux, dit-il, que les autres Églises n’aient aussi des présidents spirituels, des protecteurs dans les saints Anges [403]. Cette doctrine nous semble commune. Saint Thomas en parlant des Anges gardiens des âmes particulières, affirme que c’est aux Anges inférieurs de la dernière hiérarchie qu’elles sont confiées ; il ajoute néanmoins qu’il est probable, que des Anges supérieurs sont préposés à la garde de ceux que Dieu appelle à un plus grand degré de gloire. « Est autem probabile quod majores Angeli deputentur ad custodiam eorum qui sunt ad majorem gradum gloriæ a Deo electi [404]. »

En combinant ces diverses affirmations, que nous croyons toutes bien fondées, nous concluons que l’on peut très bien supposer qu’un serviteur de Dieu qui a une mission importante à remplir dans la sainte Église, ait, indépendamment de son ange gardien, un ange supérieur pour le diriger dans son administration, un ange pour la personne, et un ange pour la charge, comme dit M. Olier. Il ne nous appartient pas de prononcer sur la réalité de l’attribution qui lui aurait été faite de l’Ange de la vénérable Mère Agnès ; nous nous bornons à dire que cela n’a rien d’impossible ; que ce n’est pas plus extraordinaire que bien d’autres faveurs singulières accordées à des âmes favorisées de Dieu ; et que M. Olier le rapporte avec une simplicité et une humilité, qui ne permettent pas de douter, qu’il ne l’ait cru de très bonne foi.

§ III. — TENTATIONS DIABOLIQUES.

« templer et à louer Dieu dans quelqu'une de ses « Les démons qui étaient des Anges destinés à con-
« perfections, sont déchus de cet honneur et tombés
« malheureusement dans un abîme de maux, où ils
« blasphèment Dieu et le haïssent. Ils le maudissent
« en lui-même et, en particulier, dans la perfection
« qu'ils devaient contempler et à laquelle ils devaient
« participer ; cette haine, ils la portent aux hommes
« que Dieu a créés pour sa gloire.

« doctrine communément reçue, les hommes ont été « Pour entendre ceci, il faut savoir que, selon une
« choisis de Dieu pour réparer les ruines que le péché
« a faites dans le corps des Anges dont le dragon a
« entraîné, comme dit l'Écriture, la troisième partie ;
« pour remplir les places demeurées vides par l'in-
« fidélité de ceux qui les possédaient ; les hommes
« succédant à la dignité des Anges déchus, succèdent
« à leurs obligations. Jésus-Christ, Notre Sauveur,
« vraie image de Dieu, caractère très parfait de son
« Père, vient en chaque créature, pour réformer la
« perfection que Dieu voulait représenter en elle et
« que le péché aurait effacée [405]. »

Les démons jaloux de la gloire et du bonheur auquel les hommes sont appelés n'ont que de la haine pour eux ; ils cherchent à empêcher l'action de la grâce, à effacer en eux les traits des perfections divines et à les entraîner avec eux dans l'abîme. Pour les éloigner de Dieu, ils se servent de tentations de toute nature, mais surtout de sensualité, d'orgueil, d'indépendance, comme ils ont osé tenter Notre-Seigneur au désert. Mais ce divin Maître qui avait bien voulu permettre ces tentations pour nous apprendre à en triompher, nous soutient par sa vertu, et il veut se servir, pour notre protection, des saints Anges gardiens auxquels il nous a confiés.

« dit M. Olier, après nous avoir assuré que Dieu a « Le prophète, nous
« ordonné à ses anges de nous garder, ajoute : In
« manibus portabunt te, ne forte offendas ad lapi-

« dem, pedem tuum. Ce sont les Anges tutélaires et
« ceux que la divine providence a joints à notre garde ;
« car souvent, il y en a plus d'un, selon le bon plaisir
« de Dieu et le choix qu'il a fait de notre âme. »

Nous devons vivre dans une crainte salutaire des tentations diaboliques, mais aussi avec une confiance filiale en la bonté de Dieu. M. Olier lui adresse cette prière : « O mon Père, après vous avoir offensé, ne
« vous servez pas, s'il vous plaît, du châtiment dont
« vous avez si souvent menacé votre peuple, dont
« parfois même vous vous servez, de jeter les per-
« sonnes dans la tentation et les abandonner au
« diable, au monde et au péché, sed libéra nos a
« malo. Délivreznous du mal. »

Les théologiens qui ont expliqué les passages des divines Écritures, sur l'aveuglement et l'endurcissement de certains pécheurs : Indurabo cor ejus..., tiennent un langage semblable. Dieu n'aveugle pas, il n'endurcit pas le pécheur par une action positive ; mais il peut arriver, qu'en punition de très graves péchés, d'une longue et criminelle résistance à ses volontés, il se fasse une soustraction de grâces de choix, d'où provient l'aveuglement que saint Augustin appelle pœnales cæcitates, aveuglement pénal. Les hommes de bonne volonté n'ont pas à craindre ces châtiments. Ils veillent sur eux, il prient, et les Anges de Dieu les gardent. Les Anges nous préservent des pièges que le démon nous tend ; ils nous fortifient contre ses attaques ; ils nous inspirent de bonnes pensées, et ils intercèdent pour nous auprès de Dieu.

CHAPITRE X.

DES SAINTS.

II y a, dans ce que M. Olier a écrit sur les saints, des réflexions qui lui sont particulières ; il s'y rencontre aussi quelques points qu'il nous paraît utile d'expliquer. Nous le ferons, après avoir présenté quelques considérations générales sur les saints.

§ I. — NOTRE-SEIGNEUR GLORIFIÉ DANS LES SAINTS.

M. Olier écrivait dans ces termes les réflexions qu'il avait faites, à l'occasion de la fête de tous les saints :

« Il m'a semblé que la fête de tous les saints était une
« des fêtes de Jésus-Christ et des plus importantes ;
« en sorte qu'elle me paraissait même plus grande, en
« quelque manière, que celles de Pâques et de l'As-
« cension : car c'est ce mystère qui rend Notre-Sei-
« gneur parfait ; c'est ce jour qui le met dans le point
« de son dernier achèvement : In virum perfectum,
« in mensuram ætatis plenitudinis Christi. En cette so-
« lennité, le Fils de Dieu se fait voir accompli dans ses
« membres. Il paraît comme un homme parfait, eu
« qui toutes les parties de son corps glorieux sont por-
« tées à leur perfection. Car tous ses membres parais-
« sent en ce jour, comme au saint jour de l'éternité,
« selon que le Père éternel les portait dans son sein, et
« qu'il les avait formés en ses divines idées et en ses
« desseins éternels. C'est ce Christ accompli en qui
« Dieu le Père prend ses complaisances et dont il était
« dit que Dieu de toute éternité prenait ses délices en
« lui : Deliciæ meæ, esse cum filiis hominum. Jésus-
« Christ, comme chef, n'est pas parfait ni accompli

« s’il n’est uni à tous ses membres ; et quoiqu’il soit
« glorieux en sa résurrection et même accompagné des
prémices des saints en son ascension, il n’est pour-
« tant accompli, dans toute l’étendue de sa perfection,
« que dans toute l’étendue de ses membres entiers qui
« sont tous les saints ensemble. C’est pourquoi il faut
« beaucoup honorer ce corps adorable de Jésus-Christ
« et de ses membres, dans toute l’étendue de leur
« gloire, en laquelle ils paraissent aujourd’hui.

« Cette fête lui est encore très glorieuse à cause
« qu’elle fait voir et manifeste la vie qui est cachée en
« lui, et qu’elle explique ce qu’il est en son intérieur.
« Sa vie était auparavant renfermée en lui-même ; son
« intérieur n’était connu que de lui seul et de son Père ;
« l’étendue de son cœur et de son âme n’était point dé-
« couverte ni manifestée au dehors. Mais en ce jour de
« tous les Saints, son intérieur se manifeste, il s’expli-
« que en toute son étendue, il se découvre et se dilate
« en eux ; ces divins parfums qui étaient renfermés
« dans son sein, et dont l’odeur n’était pas connue, se
« répandent dans toute l’Église, et se font sentir jusque
« devant le trône de Dieu, où ils montent en odeur de
« suavité. C’est ce qui fait que cette solennité est une
« fête bien glorieuse à Jésus-Christ, dont les richesses
« et les trésors paraissent en tant de saints, dont l’ex-
« cellence et la perfection n’est rien qu’une émanation
« partagée de son esprit répandu en eux tous [406]. »

M. Olier poursuit sa pensée ; il montre, par des considérations non moins élevées, que la fête de tous les saints est glorieuse à Dieu le Père et au Saint-Esprit, et il conclut : « Vous pourrez adorer avec une profonde
« vénération la vie de Dieu répandue dans tous les
« saints ; vous honorerez Jésus-Christ les animant tous
« et les consommant par son divin Esprit, pour ne
« faire de tous qu’une même chose avec lui. »

I.

COMMENT SF FORMENT LES SAINTS SUR LA TERRE. — ORIGINE ET PROGRÈS DE LA VIE DIVINE DANS LES AMES : OBSTACLES ET MOYENS. — LIBERTÉ DES SAINTS SOUS L'ACTION DE LA GRACE. — LEURS MÉRITES.

I. — Il y a une telle variété dans la manière dont se sanctifient les serviteurs de Dieu, que l'on pourrait appliquer à chacun d'eux l'antienne que nous récitons dans l'office des confesseurs pontifes : Non est inventas similis illi, qui conservaret legem Excelsi ; mais il y a une parfaite unité dans ce qui constitue le fondement de la sainteté, et dans ses éléments essentiels, à quelque degré qu'on la considère : c'est dans tous la même foi, la même espérance, la même charité : In omnibus Christus. Nous sommes, nous chrétiens, les enfants de Dieu, les membres de Jésus-Christ, les temples du Saint-Esprit.

Ce n'est point par une simple dénomination honorifique, ni dans un langage métaphorique, que l'on nous donne ce titre d'enfants de Dieu. Filii Dei nominemur et simus, nous assure l'Apôtre bien-aimé. Il est trop souvent affirmé dans les saintes Écritures que nous sommes nés de Dieu : Ex Deo nati sunt ; que Dieu nous a engendrés par la parole de vérité : Genuit nos verbo veritatis ; que nous participons de la nature divine : Divinæ consortes naturæ, pour qu'il soit permis de douter que nous ne soyons en réalité les enfants de Dieu, ce qui est la plus grande gloire à laquelle une créature puisse être élevée : c'est une sorte de déification, pour parler le langage de plusieurs docteurs. La vie de Dieu, nous dit quelque part M. Olier, c'est lumière, amour et toute-puissance en acte ; nous sommes engendrés, comme nous venons de le rappeler, par la parole de vérité, vivifiés par la charité que le Saint-Esprit a répandue dans nos âmes ; nous participons par la foi à cette lumière dans laquelle Dieu se contemple, nous participons à cet amour dont il s'aime ; c'est notre vie dans l'ordre surnaturel ; c'est bien la vie de Dieu, avec cette différence que Dieu est infini en ses perfections ; il est essentiellement ce qu'il est ; tandis que nous ne participons à son être que dans une mesure restreinte, comme il convient à des créatures, et que nous n'y participons que par grâce purement gratuite, grâce d'où nous pouvons déchoir par nos infidélités.

Le Fils de Dieu puise éternellement cette vie dans le sein de son Père, et il est venu dans le monde, par le mystère de l'Incarnation, pour nous la communiquer. Il nous y initie par le baptême ; il la développe en nous par la

confirmation et par la sainte Eucharistie. Tout, dans la dispensation de ses grâces, nous montre comme il se plaît à se donner à nous, à nous unir, à nous incorporer à lui comme des membres sont unis et incorporés à leur chef, d'où leur vient la vie, le mouvement, la direction. Il le fait, en nous donnant avec la grâce de la justification, les vertus infuses de foi, d'espérance et de charité, par Jésus-Christ auquel nous sommes unis. La foi et l'espérance commencent cette œuvre surnaturelle, c'est la charité qui fait de nous des membres vivants du corps de Jésus-Christ [407].

Le Saint-Esprit est le lien de cette ineffable union de nos âmes à Dieu le Père et à Jésus-Christ. Ce divin Esprit vit en nous comme notre moteur, il vit en nous comme dans son temple. Notre-Seigneur nous l'a promis : Apud vos manebit et in vobis erit... L'apôtre saint Paul avertit les fidèles qu'ils ne peuvent pas l'ignorer. Nescitis quoniam membra vestra templum sunt. Spiritus sancti, qui in vobis est ; il nous donne comme le vrai caractère d'une âme chrétienne, d'être sous l'action du Saint-Esprit : Quicumque Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei [408].

Le Catéchisme de M. Olier pour la vie intérieure n'est en réalité que l'explication de cette doctrine. Dans la première partie, il se borne à développer le sens des paroles de Notre-Seigneur et de l'Apôtre, et à montrer comment cette vie surnaturelle se forme en nous par la participation aux mystères de la vie, de la mort, de la résurrection et de l'ascension du Sauveur : nous l'avons vu dans le sixième chapitre ; dans la seconde partie, il indique les moyens à prendre pour s'y établir [409].

D'après ces enseignements, le chrétien, pour être fidèle à la grâce de son baptême et pour concevoir une ferme espérance de son salut, doit considérer avec un très religieux respect Notre-Seigneur comme le maître qui l'instruira, comme le modèle sur lequel il se formera. Il étudiera sa vie intérieure, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, et sa vie extérieure qui consiste en ses actions sensibles et dans la pratique des vertus émanées de son divin intérieur [410]. On ne demande pas, évidemment, que nous ayons ces dispositions, que nous pratiquions ces vertus au même degré de perfection ; mais il est essentiel que nous ayons des inclinations semblables et que nous imitions les vertus du Sauveur, sans quoi il ne nous reconnaîtrait pas comme siens. Le respect de Dieu, notre souverain maître, et l'obéissance à ses commandements ; la charité, une vraie charité pour le prochain ; l'humilité chrétienne, dans une certaine mesure ; l'horreur du

péché et des maximes contraires à l'Évangile, sont par conséquent des conditions essentielles de la vie chrétienne, et le degré de sainteté en chacun de nous correspond au progrès que nous faisons dans la pratique de ces vertus.

« La voie de Dieu pour faire cet ouvrage si sublime-
« a du rapport avec la conduite qu'il tient dans l'ordre
« de la nature, où rien ne se fait tout d'un coup ; mais
« chaque chose va croissant peu à peu et s'acquérant
« insensiblement la perfection à laquelle la sainte pro-
« vidence de Dieu veut l'élever. Ainsi il faut être en-
« fant avant que d'être parfait ; il faut que les arbres
« portent des bourgeons, des feuilles et des fleurs,
« avant que de porter des fruits. Il en est de même
« dans la vie spirituelle. Il faut commencer, et on
« avance ensuite, avant que d'être achevé [411]. »

II. — Nous ne pouvons pas entreprendre, bien moins encore poursuivre ce travail par nous-mêmes ; mais nous le pouvons très certainement avec la grâce de Dieu, par la vertu de son Saint-Esprit, qui nous a été donné dans le baptême pour nous faire vivre comme a vécu Notre-Seigneur. « Je suis par la grâce de Dieu ce que je suis. J'ai travaillé, nous dit saint Paul, non pas moi seul, mais la grâce avec moi. Gratia Dei sum id quod sum... Laboravi, non ego autem, sed gratia Dei mecum [412]. »

Il est essentiel de remarquer, ce que d'ailleurs nul chrétien ne doit ignorer, que le baptême, en nous réconciliant avec Dieu et en nous unissant à Notre-Seigneur par les vertus infuses, ne nous a pas délivrés de la concupiscence, c'est-à-dire des inclinations vicieuses qui sont en nous la suite du péché originel, ou la conséquence de notre faiblesse naturelle et de nos chutes précédentes, inclinations à l'orgueil, à la sensualité, à l'amour déréglé des choses de ce monde, triple convoitise dont l'apôtre saint Jean a dit : Omne quod est in mundo concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ [413].

L'homme baptisé est ainsi combattu en lui-même par des inclinations opposées : la chair, pour nous servir des termes de saint Paul, convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair [414]. Chacun de nous fait l'expérience de cette lutte intérieure, dont il a été traité dans le chapitre v. Notre-Seigneur est mort sur la croix pour expier les péchés si nombreux et

si graves que la concupiscence a fait commettre contre la sainteté de son Père, depuis le commencement du monde, et aussi pour nous obtenir la grâce d'en triompher. Il est mort pauvre, et sa pauvreté est plus qu'un exemple pour nous, c'est une source, de grâce pour vaincre l'amour désordonné des richesses et des biens d'ici-bas ; il est mort dans les tourments, sa chair innocente a souffert pour réparer l'honneur de son Père, blessé par tous les crimes commis contre la sainteté des mœurs ; il est mort enfin dans la plus profonde humiliation pour nous guérir de l'orgueil, qui est la grande plaie de nos âmes.

Il suit de là qu'il y a pour nous tous un devoir impérieux de lutter, par la vertu de Dieu, par le Saint-Esprit, contre ces diverses convoitises et de nous appliquer aux vertus qui leur sont opposées, l'humilité, la pauvreté, la mortification des sens ; ce ne peut être qu'à cette condition que Jésus-Christ vivra en nous, que nous serons conduits et animés par son Saint-Esprit. Qui sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis. — Si quis Spiritum Christi non habet, hic non est ejus [415].

M. Olier, après avoir développé ces maximes, nous indique, dans la seconde partie de son catéchisme, les moyens de nous établir dans cette vie surnaturelle : c'est la prière, c'est la communion au corps et au sang de Notre-Seigneur, c'est l'invocation de la bienheureuse Vierge et des saints.

L'Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes suppose ces vérités fondamentales, et en fait l'application aux vertus qui entrent dans l'exercice de la vie chrétienne, qui constituent le fond surnaturel d'un vrai chrétien : l'humilité, la pénitence, la mortification, la patience, la douceur, la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, la charité envers le prochain. M. Olier nous recommande, pour chacune de ces vertus, de les considérer en Notre-Seigneur. Nous avons cité déjà ces paroles qu'il nous semble bon de rappeler ici : « Avoir
« Notre-Seigneur devant les yeux, dans le cœur et
« dans les mains... Le christianisme consiste en ces
« trois points : à savoir, de regarder Jésus, de s'unir
« à Jésus, et d'opérer en Jésus. Le premier porte au
« respect et à la religion ; le second, à l'union ou à
« l'unité avec lui ; le troisième, à l'opération, non pas
« solitaire, mais jointe à la vertu de Jésus-Christ, que
« nous avons attirée sur nous par la prière [416]. »

La Journée chrétienne nous donne des conseils et nous propose des moyens de sanctifier les divers actes de la journée : les exercices de piété, prières, confessions, assistance à la messe, visites au Saint-Sacrement ; ainsi que le travail, les conversations, les délassements. Elle insiste d'une manière générale sur la nécessité de la mortification, de l'union à Notre-Seigneur, de la vigilance et de la prière ; nous trouvons là un commentaire très remarquable des paroles de saint Paul : Considérez-vous comme étant morts au péché, et vivant à Dieu en Jésus-Christ. Existimate vos mortuos quidem esse peccato, inventes autem Deo in Christo Jesu... et de celles du divin Maître : Vigilate et orate : Veillez et priez [417].

Prier, veiller sur soi, et combattre les mauvaises inclinations de la nature, s'unir à Notre-Seigneur pour faire sa sainte volonté et se conduire selon les maximes de son Évangile : voilà donc la vraie piété ; voilà le secret de la sainteté, voilà comment se forment les saints.

III. — M. Olier parlant, dans le Traité des Attributs divins, des bonnes œuvres par lesquelles nous nous sanctifions, dit : « Dieu seul mérite louange et gloire
« pour ses œuvres ; autant donc que les œuvres auront
« de Dieu, autant seront-elles exaltées... Dieu fera en-
« tendre, au jour du jugement, ce que (l'homme) aura
« mérité... et il se trouvera que, ses œuvres étant
« œuvres de Dieu en lui, il recevra en lui les louanges
« de Dieu, louanges que Dieu se donnerait à lui-même,
« comme s'il était seul opérateur de ces œuvres ; et
« comme Dieu s'est uni à cette âme pour opérer, comme
« il s'est fait un en son opération avec elle, la revêtant
« de son opération et de sa puissance, en sorte qu'il
« semble que ce ne soit plus la créature qui vit, agit
« et opère ; de là vient que la gloire de Dieu tombe de
« même sur cette âme, et Dieu rend cette âme telle-
« ment unie à sa gloire et à la louange de ses œuvres,
« que l'âme reçoit les louanges et la gloire que Dieu se
« rend à lui-même : comme l'âme a été la compagne
« du travail et de l'opération, ainsi elle doit être as-
« sociée à la consolation et à la récompense. »

« Ce qu'il faut encore tirer de cette opération pas-
« sive et sainte à laquelle l'homme se voit appelé, c'est

« qu’il ne mérite pas de louange pour tout ce qu’il est
« par-dessus toutes les créatures. Il ne mérite pas d’être
« loué pour ses dons, soit de nature, soit de grâce. Il
« n’est point estimé dans le temps de la plus haute per-
« fection, qui est le moment de son innocence, lors-
« qu’il est fait image parfaite de la Divinité. Dieu
« attend le temps de son opération, de sa fidélité, le
« temps de l’emploi de ses dons, de la pureté de ses
« œuvres, de la séparation de lui-même, de la nudité
« sous l’esprit, pour le laisser agir et opérer en lui,
« qui seul mérite d’être loué, estimé et honoré de
« Dieu [418]. »

En lisant les lignes qui précèdent, on se demande : 1° Que faut-il entendre par cette opération passive, deux termes qui, dans leur sens littéral, seraient contradictoires ? 2° En affirmant que Dieu seul mérite louange et gloire pour les bonnes œuvres, n’exclut-on pas le mérite personnel que, selon la doctrine catholique, l’homme acquiert en faisant le bien ?

Ces deux questions sont connexes.

La pensée du pieux écrivain n’est pas que les hommes soient purement passifs sous l’action du Saint-Esprit ; le contexte repousse cette interprétation. Dieu attend, pour nous juger, que nous opérions, que nous montrions notre fidélité, que nous fassions usage de ses dons ; il nous laisse agir et opérer en lui, etc. Donc, manifestement, nous ne sommes pas purement passifs sous son action : nous exerçons notre activité, nous agissons, nous opérons.

Si M. Olier parle d’opération passive, il veut entendre par là que nous agissons sous l’inspiration prévenante de Dieu, et avec son concours ; de sorte que, si son Esprit ne nous prévenait pas en nous inclinant à l’acte ; si, même en nous prévenant, il nous laissait ensuite à nous-mêmes, ne nous donnant pas son concours pour cet acte, nous serions dans l’impossibilité de faire le bien.

Entendue dans ce sens, l’idée est irréprochable ; elle est conforme à un enseignement très autorisé de l’Église. Saint Thomas nous dit que toutes les intelligences et les volontés sont sous la direction de Dieu, comme des instruments sous le principal agent. Dieu se sert, en effet, des hommes, comme d’instruments pour opérer en nous selon ses desseins [419].

L'homme est ainsi passif quant à l'action prévenante ; et de plus, il a besoin d'un concours pour suivre l'inspiration et répondre à la grâce ; il est un instrument entre les mains de Dieu, comme dit saint Thomas ; Dieu est l'agent principal : ce qui justifie les expressions d'opération passive, qui nous ont arrêté.

L'action prévenante de Dieu et son concours à l'acte, ôtent-ils à l'homme sa liberté personnelle ? le privent-ils d'un vrai mérite, quand il fait le bien ?

Non. « Dieu, nous dit M. Olier, juge selon sa sagesse
« qui lui fait pénétrer le moindre défaut de l'homme
« qui n'aura pas agi, ni pris la règle, selon la per-
« fection de l'Esprit. Il voit que le chrétien, qui est uni
« à lui, péchant par infirmité, n'a pas été uni à sa
« bonté toute-puissante, en laquelle il pouvait résister
« à tout mal et l'emporter contre l'effort et l'opposi-
« tion de toutes les puissances du monde et de l'en-
« fer [420]. » Ainsi Dieu juge et punit nos mauvaises actions ; il récompense nos bonnes œuvres. Nous avons lu plus haut cette phrase : Dieu s'unit à l'âme pour opérer, « en sorte qu'il semble que ce ne soit plus la créature qui vit, agit et opère » ; mais comme, en réalité, elle vit et opère librement avec le concours de Dieu, Dieu fait rejaillir sur elle sa gloire. Comme cette âme a opéré avec Dieu, « elle doit être associée à la consolation et à la récompense ». Il y a donc une vraie liberté sous l'action de la grâce ; et c'est par là que nous méritons, ou que nous déméritons, selon que nous avons bien ou mal agi.

Nous n'avons pas à discuter ici la question difficile de la conciliation de la grâce efficace avec la liberté ; elle ne concerne pas plus M. Olier que les théologiens, tous ceux du moins de l'école de saint Thomas. Il suffit de constater que sa doctrine est à l'abri de tout reproche [421].

II.

ÉTATS DIVERS DES AMES SORTIES DE CE MONDE DANS LA GRACE DE DIEU, MAIS PAS ENCORE ASSEZ PURES POUR ÊTRE ADMISES AU CIEL. — LEUR PARFAITE SOUMISSION A DIEU.

I. — Les âmes sanctifiées sur la terre ne sont pas toujours assez pures quand elles parviennent au dernier terme de leurs épreuves, pour être admises dans la gloire des bienheureux ; elles ont alors des expiations à subir au purgatoire. Les peines qu'elles endurent sont en rapport avec leur état : elles sont très dures pour les unes, plus douces pour d'autres.

« Les cloches de l'Église, dit M. Olier, nous excitent
« parfois à gémir pour nos frères défunts, et nous
« touchent de compassion pour leur état, où d'ordi-
« naire ils sont réduits dans les feux du purgatoire,
« dont peu d'âmes sont affranchies ; à cause que Dieu
« étant si saint et si juste, il ne se laisse approcher
« que par des âmes saintes et sans tache, ce qui est
« rare en ce monde.

« Le purgatoire, destiné pour exiger la satisfaction
« qui est due à Dieu, est composé de feu affligeant,
« purifiant et crucifiant l'âme entière, ne laissant rien
« en elle qui ne soit vivement et cruellement affligé.
« Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur. Par où
« l'âme a offensé, par cela même elle doit être punie.
« Et comme elle a offensé par toutes ses puissances et
« facultés, elle sera punie en toutes [422]. »

« On ne doit pas trouver étrange s'il y a un pur-
« gatoire si terrible et si les flammes y sont si vio-
« lentes. Il faut que le feu de la justice, par son
« immensité de rigueur, fasse sur nous et sur nos
« puissances, ce que le Saint-Esprit, par l'étendue et
« l'immensité de son amour, n'a pu faire. L'Esprit de
« Dieu avait dessein d'opérer en nous, par amour, tout
« ce que nous venons d'expliquer ; ce qu'il n'a point
« fait par amour, en notre liberté, il le fera par jus-
« tice et par nécessité ; en sorte que toutes les puis-
« sances et facultés de l'âme seront dedans la gé-
« henne, pour n'avoir pas été dans l'occupation con-
« tinuelle au service de Dieu, ou dedans un état de
« laisser aller à son Esprit pour être appliquées à
« Dieu. Tous les détours de l'esprit et de la volonté
« devers les créatures et nous-mêmes, tous les emplois

« de nos mains, de nos pieds, de nos yeux, de nos
« oreilles, de notre bouche ; bref, tout ce qui aura
« opéré par notre corps sanctifié à Dieu et destiné
« par l'onction de l'Esprit au Baptême, sera puni
« dans les puissances de notre âme qui les auront
« animés [423]. »

II. — Le pieux écrivain suppose qu'il y a eu quelque péché, léger ou grave, dans cet emploi de nos sens ; ce qui lui fait dire quelques lignes plus bas, qu'il n'y a que la très sainte Vierge qui ait été exempte de faire cette prière : Dimitte nobis peccata nostra, parce qu'elle n'a jamais commis la moindre offense.

De ce que les péchés n'ont pas tous la même gravité ; que quelques-uns sont légers, que d'autres plus graves auront été expiés en grande partie, durant la vie, la situation des âmes du purgatoire n'est pas la même pour toutes.

M. Olier a cru avoir vu entre autres, dans le purgatoire, le marquis de Renty, la sœur Marie de Valence, et une de ses propres sœurs.

Marie Teyssonière, plus connue sous le nom de Marie de Valence, était une personne de grande vertu, que saint François de Sales et saint Vincent de Paul vénéraient comme une sainte. M. Olier avait eu des rapports spirituels avec elle. Elle mourut le 1er avril 164.8. Voici ce qu'il en a écrit :
« Le jour de saint
« Georges, au Memento des morts, je fus porté en
« esprit dans le purgatoire, par l'opération d'une
« vertu divine qui me rendit présent à ce lieu, où je
« ne vis que la B. sœur Marie de Valence, qui était
« en paix et en repos, en attendant les ordres de
« Dieu ; et comme je lui portais le Fils de Dieu, qui
« s'était donné à moi, comme victime des défunts,
« pour le lui appliquer, afin de la délivrer de l'état
« dans lequel elle était, quoiqu'il fût sans douleur et
« sans peine, elle me fit entendre, par une manière
« qui ne se peut exprimer, qui était sans parole et sans
« voix, dans la tranquillité admirable de son état,
« qu'elle était très heureuse d'attendre l'ordre de Dieu,
« sans vouloir aucun soulagement dans son attente,
« étant ravie de satisfaire à ses desseins adorables.

« ... Notre-Seigneur me fit entendre qu'elle sorti-
« rait de là et finirait en nous le reste du purgatoire.
« Deux ou trois jours après, je ressentis en moi, par
« un recueillement tout extraordinaire, la présence de
« cette âme qui me faisait sentir son état et ses dispo-
« sitions intérieures, me faisant entendre le dessein
« de Dieu qui désirait que j'entrasse en part de son
« esprit et de sa vie, que j'avais admirée et révérée
« beaucoup pendant son séjour en la terre [424]. »

Ce que dit ici M. Olier de l'âme de Marie de Valence nous semble répondre à la pensée de saint Thomas d'Aquin, que certaines âmes, pendant le temps de leurs expiations, ne sont pas dans le lieu commun du purgatoire, mais que, selon une disposition spéciale de Dieu, elles sont en divers lieux, soit pour l'instruction et l'édification des vivants, soit pour s'attirer des suffrages en faisant connaître les peines qu'elles endurent : « Quandoque, secundum dispensationem, in diversis locis aliqui puniti dicuntur, vel ad vivorum instructionem, vel ad mortuorum subventionem [425]. »

Il est fait mention, dans la vie de plusieurs pieuses personnes, de l'apparition d'âmes du purgatoire qui venaient solliciter des prières pour leur délivrance. Il est rapporté aussi que des serviteurs de Dieu se sont crus transportés, en esprit, dans le purgatoire, pour y contempler les effets de la justice divine, et prier avec plus de ferveur dans l'intérêt des âmes qui y étaient détenues [426]. Mais reprenons ce que M. Olier rapporte de lui-même.

Nous lisons dans ses Mémoires : « Le jour qui sui-
« vit la mort de M. le baron de Renty,... (Dieu) me fit
« la même miséricorde qu'il m'avait faite, le jour de
« saint Georges, à l'égard de notre sœur Marie de
« Valence. Ayant été transporté en esprit dans le pur-
« gatoire, il me faisait voir ce saint gisant en ces
« lieux bas, attendant dans la paix le moment de sa
« délivrance et de son transport au ciel. Il était repo-
« sant dans la force d'amour puissant qui l'arrêtait en
« ce lieu, et me témoignait ne vouloir pas entrer dans
« l'offre et les suffrages que je lui portais, pour avoir
« le bonheur de souffrir à la gloire de Dieu et de
« satisfaire à sa justice [427]. »

M. de Renty était un des personnages les plus édifiants de son siècle, par ses grandes vertus.

M. Olier vit, soumise à des peines plus dures, une âme qui lui était chère. « Notre-Seigneur me trans-
« porta en esprit au purgatoire, pour la troisième
« fois, au sujet de ma sœur, qui est morte il y a bien
« longtemps... Il plut à Notre-Seigneur me montrer
« un fond obscur du purgatoire, où mon âme péné-
« trait sans rien voir ; mon maître me faisait entendre
« qu'il fallait y pénétrer, que c'était pour secourir ma
« sœur qui était en ce fond obscur, dont aujourd'hui
« j'ai appris, à la sainte messe, que les âmes en ces
« lieux étaient en ignorance de leur état [428], et dans
« les peines les plus grandes et les plus importunes du
« monde. Il m'était encore montré, ce jour-là, que
« ma sœur était morte dans une ignorance très grande
« des maximes chrétiennes et avait vécu dans l'estime
« du siècle et les maximes de la terre ; estimant le bien,
« l'honneur et les plaisirs comme choses importantes,
« et les choses de l'Évangile tout au contraire ; elle en
« faisait peu d'estime, comme fait le commun du
« monde. » M. Olier dit d'abord la messe pour cette pauvre âme, qui ne fut pas délivrée du cachot où elle souffrait. Il offrit une seconde fois le saint sacrifice ; l'âme fut retirée de cet abîme et élevée à une région de lumière où elle commençait à être éclairée, lumière dont elle avait été jusqu'alors privée. Après l'oblation nouvelle du saint sacrifice, elle a été, dit M. Olier, mise en un état de « liberté, où elle respire un air de
« douceur et de soulagement qui m'a donné beau-
« coup de joie et de repos. Je portais en moi et ressen-
« tais l'état de cette pauvre captive, respirant la li-
« berté du ciel. Elle n'y est pas encore, mais j'espère
« que Dieu lui fera bientôt miséricorde [429]. »

M. Olier avait vu dans d'autres circonstances, et pendant qu'il célébrait les saints mystères, des âmes implorer les prières de l'Église, et surtout le saint sacrifice. « Je vois souvent, nous a-t-il dit, des âmes
« délivrées par ce secours qui est tout-puissant envers
« la sainte Trinité [430]. » Il parle même d'une pieuse fille qu'il avait assistée

à l'agonie, et pour laquelle il avait offert le saint sacrifice afin de prévenir sa chute au purgatoire. Quand on vint lui annoncer la mort de cette personne, il vit son âme entre les bras de Notre-Seigneur, préservée des peines du purgatoire ; elle « n'était pas encore dans le ciel, dit-il, attendant
« les prières et les suffrages de l'Église pour y entrer ;
« j'ai été tout surpris de cela, n'ayant rien vu encore
« de semblable. Mais maintenant mon Seigneur me
« fait entendre qu'il m'a montré cela pour me témoi-
« gner combien cette dévotion lui a plu et a été utile
« à la défunte, dont la peine a été suspendue, pour
« avoir prévenu sa mort par le saint sacrifice [431] ».

Les âmes des défunts que Dieu a résolu de ressusciter peu de temps après leur mort ne sont ni au ciel, ni au purgatoire, ni dans l'enfer, mais dans un état provisoire jusqu'au moment de leur résurrection. Serait-il impossible que Notre-Seigneur, voulant traiter miséricordieusement une âme qui parait devant lui dans une telle pureté qu'elle n'ait que de légères expiations à subir, la retînt dans un état analogue jusqu'à ce que l'on ait offert le saint sacrifice pour elle ? Quelque extraordinaire que cela soit, nous n'y voyons pas d'impossibilité [432]. Ce pouvait être la situation de cette âme dont parle M. Olier. Il conclut que nous devons nous rendre dignes d'être secourus nous-mêmes quand nous serons dans cet état, « car Dieu nous rendra la
« pareille ; il fera par sa bonté que des âmes prieront
« pour nous, après notre mort, si nous avons eu
« pendant notre vie la charité de prier pour le soula-
« gement des autres [433]. »

III. — Nous n'avons pas à nous prononcer sur la vue que M. Olier aurait eue de certaines âmes du purgatoire ; mais l'état des âmes détenues dans ce lieu d'expiation dépendant des vertus qu'elles ont pratiquées sur la terre et des dispositions dans lesquelles la mort les a surprises, il peut bien y en avoir qui jouissent d'une assez grande paix, malgré la peine qu'elles éprouvent de la privation de la vue de Dieu ; elles attendent avec calme que le moment soit venu où Dieu daignera les appeler à lui. Il est permis de supposer que ces âmes peuvent obtenir un soulagement progressif et un commencement de bonheur avant leur entière délivrance.

Saint François de Sales a dit de ces âmes : « Elles se purifient volontairement et amoureusement, parce que tel est le bon plaisir divin. Elles veulent être au purgatoire, de la façon qu'il plaît à Dieu et pour le

temps qu'il lui plaira. Leur amertume très amère est dans une paix très profonde. Elles sont assurées de leur salut dans une espérance qui ne peut pas être confondue dans son attente [434]. » Sainte Catherine de Gênes tient le même langage ; quoiqu'elle regarde les peines du purgatoire comme plus douloureuses que celles que l'on peut souffrir dans ce monde, elle dit :

« Je ne crois pas qu'il se puisse trouver un contente-
« ment comparable à celui d'une âme du purgatoire,
« excepté celui des saints du paradis ; et en telles âmes,
« par l'influence de Dieu, ce contentement s'augmente
« journellement et croît à mesure qu'il consume
« l'empêchement de l'influence. Cet empêchement
« n'est autre que la rouille du péché que le feu con-
« sume... La peine pourtant ne diminue pas, mais
« bien le temps de demeurer dans cette peine. Et
« quant à la volonté, elles (les âmes) ne peuvent
« jamais dire que ces peines-là soient peines, tant elles
« se contentent de l'ordre et de la disposition de Dieu,
« avec laquelle leur volonté est unie en pure cha-
« rité [435]. »

Ces pensées s'accordent avec celles de M. Olier, qui a bien pu dire que certaines âmes du purgatoire n'éprouvent pas de douleur, ni de peine, à cause de cette paix dont elles jouissent ; tandis que d'autres, qui ont de grandes expiations à subir, peuvent par un juste jugement de Dieu être dans un état d'angoisses, de douleurs inexprimables et de ténèbres, ignorant les desseins de Dieu et le terme de leurs souffrances, bien qu'elles sachent qu'elles sont sauvées, et qu'elles ne perdent ni l'espérance ni la charité ; car elles sont toujours soumises à la volonté de Dieu et soutenues par le sentiment de ses infinies miséricordes ; ce qui distingue essentiellement le purgatoire, de l'enfer [436].

III.

GLORIFICATION DES SAINTS DANS LE CIEL.

Vient enfin pour ces âmes l'heure de la parfaite délivrance : elles entrent dans la jouissance de Dieu, dans la bienheureuse société des saints qui sont

au ciel.

Les saints se sont considérés dans ce monde comme dans une sorte d'exil, et, durant les épreuves de leur pèlerinage, ils soupiraient vers le ciel, où ils aimeront Dieu, sans plus craindre de le perdre, où ils le posséderont éternellement.

I. — Les dons qu'ils ont reçus de Dieu, ici-bas, la grâce de la foi et de la charité ont été pour eux une sorte d'initiation à la vie du ciel. « La vie de Dieu, en
« nous, la vie que Dieu opère dans nos âmes, est la
« vie même des bienheureux et des saints dans le ciel.
« Différente seulement au plus et au moins ; différente
« en qualité, ou condition, et non pas en substance,
« étant le même Esprit vivifiant, le même Esprit illu-
« minant, échauffant, embrasant par la présence de
« son être, tout ardent en amour, qui étant en nous
« comme le feu nous pénètre de son ardeur, sans en
« créer une autre, et en emprunter d'ailleurs [437]. »

M. Olier, réfléchissant sur l'union très intime que le Saint-Esprit forme ici-bas entre quelques âmes, se disait dans une de ses méditations : « Que sera-ce du
« ciel, où les âmes se verront consommées en Jésus-
« Christ, participantes des mêmes sentiments et rem-
« plies d'un même Christ, qui par son amour et sa
« sagesse infinie, s'exprimera en chacun selon ce qu'il
« aura opéré sur la terre et ce qu'il aura de Jésus-
« Christ, à quoi il aura fidèlement répondu ! Ce sera
« une chose admirable de voir ce corps adorable de
« Jésus, dont la beauté cachée pendant ce monde
« sera répandue au dehors dans les cieux : car mon
« Seigneur Jésus, qui avait un fond admirable d'hu-
« milité, fera voir sa vertu répandue en tous ses mem-
« bres... Ce seront comme autant de lignes qui sorti-
« ront du centre ; autant de rayons qui partiront du
« grand corps du Soleil de justice ; en cela différant
« des rayons du soleil, qu'ils seront différents en
« beauté... Ils seront comme les ordres des esprits an-
« géliques qui environnent Dieu, tous différents et

« distingués ; les uns représentent la sagesse de Dieu,
« les autres son amour, chacun quelque attribut divin.
« Ainsi font les saints et membres de Jésus-Christ ;
« chacun, dans leur suite et leur ordre, figurent
« quelqu'une de ses vertus, les uns sa patience, d'au-
« tres son amour. Ainsi verra-t-on éclater et briller
« les vertus différentes du Fils de Dieu, qu'il a si
« charitablement et si libéralement répandues dans
« les hommes [438]. »

Remarquons, en passant, dans ces paroles, une nouvelle preuve de ce que nous avons observé déjà : ce que M. Olier dit en divers endroits de ses écrits de la consommation et de l'absorption des saints en Dieu, n'empêche pas que ces bienheureux ne conservent leur existence individuelle, avec leurs mérites personnels. La gloire de chacun répond aux bonnes œuvres qu'il a faites sur la terre.

II. — L'amour de Dieu dont les bienheureux sont pénétrés dans le ciel et la gloire qu'ils lui rendront éternellement touchent très vivement les âmes saintes, qui. sont encore sur la terre, et qui soupirent après l'éternité. M. Olier s'écriait un jour : « Sépare-toi,
« mon âme, pour suivre l'âme de mon Jésus : tu seras
« plus heureuse d'être unie pour toujours à ta fin.
« Sors de ta prison, va jouir de ta félicité. O ciel, que
« tu es loin de moi ! » Quand il vit approcher le terme de sa carrière, il méditait le mystère de la Résurrection, pour lequel il avait toujours eu beaucoup d'attrait. Il fit placer dans sa chambre un tableau qui représentait ce mystère, et, tout accablé qu'il était sous le poids de ses maux, il se leva un jour de son fauteuil et se tint pendant une heure à genoux, pour le contempler. On l'entendit souvent parler du ciel, et quand on voulait l'entretenir des choses de la terre, il interrompait en disant : Cela n'a pas le goût de l'Éternité... « Soupirons vers le ciel, qui est le lieu de
« l'amour véritable et solide. Là, notre amour ne sera
« pas rétréci, il sera fort et purifié comme l'or dans la
« fournaise. O lieu d'amour, que tu es désirable, que
« tu es précieux au cœur qui veut aimer ! Que tu es
« agréable, puisque tu satisfais la pauvre âme tou-
« jours pressée ici-bas par les désirs ardents qu'elle a
« d'aimer [439] ! »

La pensée du ciel inspirait à M. Olier un grand respect pour les reliques des saints, et lui faisait dire :
« Tous les temples de pierre seront réduits en cendre
« pour n'en sortir jamais. Au contraire, les cendres
« glorieuses des temples du Saint-Esprit seront ressus-
« citées et vivantes, dans la gloire de Dieu même [440]. »

§ II. — SAINT JOSEPH. — LES SAINTS APOTRES.

Saint Joseph semble occuper une place à part parmi les saints : inférieur à la sainte Vierge, nous croirions volontiers qu'il est supérieur aux apôtres eux-mêmes, quoiqu'il n'ait pas reçu, comme eux, de mission pour fonder et gouverner l'Église. M. Olier avait pour lui une profonde vénération. Parmi les apôtres, qu'il honorait comme les fondements de l'Église, en Notre-Seigneur, il avait un culte spécial pour saint Pierre, saint Jean et saint Paul.

I.

GRANDEURS DE SAINT JOSEPH ; SES PRIVILÈGES.

M. Olier ne pouvait pas hésiter à choisir saint Joseph pour protecteur du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice ; il nous l'a donné, avec saint Jean, pour patron principal, après la très sainte Vierge. On comprend les motifs de cette détermination. Il le considérait, avant tout, comme une image visible du Père éternel, qui lui avait confié la garde de son Fils adorable ; ensuite comme l'époux bien-aimé de la sainte Vierge, témoin et protecteur de sa divine maternité ; il voyait en lui le patron des âmes intérieures et le modèle du prêtre.

Notre-Seigneur « a vécu trente ans entiers sous la
« direction de saint Joseph et de sa sainte Mère, en-
« visageant l'un et l'autre comme des images et des
« figures de Dieu son Père [441] ».

« Il faut considérer l'auguste saint Joseph comme
« une chose la plus grande et la plus incompréhensible
« du monde, comme Dieu le Père, caché et invisible en

« sa personne... Le Fils de Dieu s'étant rendu visible
« en prenant une chair humaine, il conversait et trai-
« tait visiblement avec Dieu le Père, et Dieu le Père
« se rendait visible à lui sous saint Joseph. La sainte
« Vierge et saint Joseph représentaient ensemble une
« seule et même personne, Dieu le Père. C'étaient les
« deux images de son saint oratoire, sous lesquelles il
« adorait la plénitude de Dieu le Père, soit en sa fé-
« condité éternelle, soit en sa providence temporelle,
« soit en son amour vers Jésus-Christ et son Église...
« Il voyait en lui les décrets de son Père, quand il en-
« tendait la parole prononcée par la bouche de ce
« grand saint. C'était son oracle, c'était son horloge ;
« c'était celui sous lequel il disait : Pater noster, et
« sous lequel il l'invoquait sur toute l'Église.

« C'est aux prêtres surtout, dans lesquels Dieu se ré-
« vêle en sa plénitude et en sa fécondité pure et vierge,
« à se comporter envers les enfants qu'ils engendrent
« en Dieu, à les diriger en son esprit, en sa douceur,
« en sa sagesse, en sa prudence, qui dirigeait toujours
« Notre-Seigneur en Dieu le Père ; ainsi devons-nous
« faire de tous les membres de Jésus-Christ qui nous
« sont confiés, qui sont d'autres Jésus-Christ en terre,
« que nous devons traiter avec la même révérence que
« saint Joseph traitait Notre-Seigneur Jésus-Christ [442]. »

Ajoutons une autre observation sur laquelle M. Olier revient souvent : c'est que saint Joseph est un saint caché, que Dieu a tenu dans le silence, éloigné du monde, pendant sa vie, et dont il se réservait de manifester à l'Église l'éminente vertu. « Là, nous dit-
« il, les âmes cachées trouvent leur vie ; là, elles trou-
« vent les influences secrètes de l'amour ; comme c'est
« un saint d'amour et de vie secrète de Dieu le Père
« envers son Fils, n'étant point établi pour aucune
« fonction publique, ni pour aucun ordre extérieur
« de Dieu en son Église, mais seulement en ce qui est
« de pur, de saint ; de là vient que la communication

« de sa vie est secrète, sur les âmes cachées et incon-
« nues [443]. »

Ce que M. Olier dit ici est d'une expérience constante : les âmes qui ont de l'attrait pour la vie cachée, se sentent attirées vers ce bienheureux père ; elles ne se lassent pas de méditer la vie intime de Joseph, avec Jésus et Marie, dans l'humble maison de Nazareth. Toutes les âmes pieuses, quelle que soit leur voie, l'invoquent avec confiance. « On dit de ce grand saint,
« qu'on ne lui demande rien qu'on ne l'obtienne,
« parce qu'il est, en Dieu le Père, source de tout bien
« et toute miséricorde [444]. » Sainte Thérèse donnait la même assurance ; elle déclarait n'avoir jamais rien demandé à saint Joseph, qu'elle ne l'ait obtenu.

II.

DÉVOTION DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE POUR LES SAINTS APOTRES.

Les saints apôtres étant les premiers prêtres consacrés par Notre-Seigneur, les chefs et les modèles du clergé, durent être en vénération particulière au séminaire de Saint-Sulpice, fondé en vue de répandre, dans les prêtres qui y seraient formés, l'esprit apostolique.

Pour rappeler cette pensée et la faire méditer aux clercs qui viendraient se former dans cette maison, M. Olier fit graver dans l'intérieur du bâtiment et tout autour de la cour, ces paroles de saint Paul : Jam non estis hospites et advenæ, sed estis cives sanctorum et domestici Dei ; fundati super fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu.

Il inscrivit de plus, parmi les maximes qui doivent régler la piété des ecclésiastiques, sous le titre de Pietas seminarii Sancti Sulpitii, celle qui détermine le culte que nous rendons aux saints apôtres. Il y est dit que nous vénérerons les saints apôtres, nourris de la chair de Jésus-Christ et transformés en lui, comme les douze fondements de l'Église, dans le même Sauveur Jésus ; que nous invoquerons chaque jour leur protection, leur esprit et leur grâce, sur l'Église universelle, et en particulier sur le séminaire, que l'on considérera comme un collège apostolique, où chacun

s’appliquera de toutes ses forces à étudier les vertus des saints apôtres et à se former sur leur exemple [445].

Les apôtres, nourris, dans la dernière cène, de la chair du Sauveur, ont été transformés en Notre-Seigneur par la vertu de ce sacrement et par la descente du Saint-Esprit, qui acheva le jour de la Pentecôte l’œuvre surnaturelle de cette transformation. Ils ont eu dès lors les pensées, les sentiments de leur divin Maître : éclairés et animés de son esprit, ils ont vécu de sa vie ; c’est ce que M. Olier appelle leur transformation, en empruntant le langage de l’apôtre saint Paul.

Il veut que nous les honorions comme les douze fondements de l’Église. Ils le sont par leur doctrine, qui restera jusqu’à la fin des siècles la règle invariable de notre foi ; ils le sont par l’autorité qu’ils ont reçue et qui demeurera constante et ferme dans leurs successeurs, principalement dans le successeur de saint Pierre, leur chef hiérarchique, pour le maintien de la saine doctrine, de la bonne discipline et des saintes mœurs ; ils le sont enfin par leur puissante intercession auprès de Dieu. Mais ils ne le sont, et ils ne peuvent l’être qu’en Notre-Seigneur, la vraie pierre angulaire, le vrai fondement sur lequel s’élève l’édifice spirituel de l’Église.

De là, M. Olier conclut que nous devons invoquer tous les jours ces glorieux apôtres sur l’Église universelle, objet continuel de sollicitude pour les ecclésiastiques ; sur cette Église que nous aimons comme le corps mystique du Sauveur, comme notre mère. Nous devons demander habituellement que l’Esprit qui a rempli les apôtres repose sur elle et qu’il la dirige ; et comme nous ne pouvons mieux travailler dans les intérêts de l’Église, ni lui témoigner notre dévouement, qu’en nous appliquant à imiter les apôtres et à continuer leur oeuvre, la maxime se termine par ces mots : Domum seminarii ut collegium apostolicum respicient, in quo virtutes apostolicas ediscere, et eorum mores sibi comparare, totis vinbus anhelabunt.

III.

SAINT PIERRE, PRINCE DES APOTRES. AUTORITÉ SUPRÊME ET INFAILLIBLE DE SAINT PIERRE ET DE SES SUCCESSEURS.

I. — Le premier des apôtres, dans l'ordre hiérarchique, est saint Pierre. Il est le docteur, le pasteur, l'époux et le fondement de l'Église.

« Notre-Seigneur, qui est le fondement et le pasteur
« unique de son Église, vit en saint Pierre pour être
« l'un et l'autre sous lui, comme étant seul capable
« d'y suffire. Qui pourrait soutenir ce vaste, cet im-
« mense bâtiment de l'Église qui occupe toute la terre,
« et qui a occupé tous les temps, que l'infinie sagesse
« de Dieu et la subsistance du Verbe ? Qui peut fournir
« des lumières à tout un monde, comme l'Église, si
« ce n'est ce soleil de justice divine ? Qui est capable
« de résister à toutes les erreurs, les illusions, les
« hérésies, les mensonges de l'enfer, que la Sagesse
« incarnée qui s'est établie en saint Pierre, comme
« dans une pierre inébranlable, en la solidité de sa
« lumière, dans la droiture invariable et inflexible
« de ses mœurs ? C'est pour ce sujet que Notre-Sei-
« gneur, après avoir interrogé tous les apôtres, au
« nom desquels Pierre répondit qu'il était le Christ,
« Fils de Dieu, lui dit : « Tu es bienheureux, car la
« chair et le sang ne te l'ont pas révélé, mais mon
« Père ; » marquant par là que saint Pierre était rem-
« pli de la même lumière que lui, à savoir de la lu-
« mière du Père, qui est toute la sienne. Saint Pierre
« est donc en possession d'une sainte lumière de Dieu
« qui est le fondement de l'Église. De même que
« l'hypostase de la Sagesse soutient l'humanité en
« Jésus-Christ, de même la lumière de Jésus-Christ,
« en saint Pierre, soutient l'Église [446]. »

Les Apôtres ont tous reçu directement de Notre-Seigneur le pouvoir de prêcher le saint Évangile partout où son Esprit les pousserait ; le divin Esprit les assistait tous dans ce ministère. Sous ces divers rapports, M. Olier a pu dire qu'ils étaient égaux entre eux « qu'ils n'étaient pas subalternes » ; il y avait en eux une parfaite unité. Mais pour que l'on ne se méprit pas sur le sens de ces paroles, au détriment de la primauté de saint Pierre, il ajoute : « L'apostolat de
« saint Pierre est l'apostolat de l'Église, étant une

« charge qui est liée à l'Église comme son fondement.
« De là vient que les Apôtres travaillent dans l'Aposto-
« lat de saint Pierre.

« Dieu est le tout de Jésus-Christ, et Jésus-Christ la
« plénitude de l'Église... Or, comme Dieu le Père
« s'est fait Père et chef, en Jésus-Christ, de son Église ;
« Jésus-Christ, devenu invisible, se fait le chef visible
« en saint Pierre. Notre-Seigneur, qui est le fonde-
« ment et le pasteur de son Église, s'est laissé en saint
« Pierre pour être l'un et l'autre sous lui, comme
« étant seul capable de suffire à cela. »

« Dieu donc en son Église est le pasteur souverain.
« Il est dans le Pape, comme en un père dirigeant sa
« famille, et comme dans un chef ministériel, régis-
« sant et animant ses membres en Jésus-Christ Notre-
« Seigneur [447].

« Ce fondement est ferme, il est inébranlable, mais
« en Jésus-Christ ; les portes de l'enfer ne prévau-
« dront pas contre lui. C'est Pierre qui fortifie toute
« l'Église. La vérité est si ferme en lui, que, pour dire
« une vraie croyance et une foi assurée, c'est assez
« de dire : « Je crois avec saint Pierre, je crois comme
« saint Pierre. »

« Ayons recours à lui dans nos ténèbres. C'est l'as-
« tre de l'Église qui l'éclaire en son obscurité.

« Saint Pierre n'est pas seulement fondement de
« l'Église, mais encore pasteur, dont l'office est de dé-
« fendre ses brebis contre la malice du démon. Ne l'a-
« t-il pas fait depuis l'origine jusqu'à maintenant ?...
« Notre-Seigneur nourrit son Église par lui. Il met
« entre les mains de saint Pierre et son corps et son
« sang, la veille de sa mort, et entre les mains des
« apôtres, qui ne sont qu'un en lui, avec sa parole,
« qui sont les deux mamelles du pasteur. Cet aliment
« nourrit l'Église ; il ne la nourrit pas seulement, mais
« il donne la vie aux morts [448]. »

M. Olier fait ici allusion aux nombreuses conversions qu'opéra l'apôtre saint Pierre, par la vertu de sa prédication ; par son ministère, la parole divine devint une semence de salut pour plusieurs, qui furent appelés de la mort à la vie. Cette réflexion amène le pieux écrivain à considérer une autre qualité en saint Pierre, celle d'époux de l'Église. Les titres de docteur, de pasteur, ces titres « d'honneur et de puissance sont « bien considérables ; mais rien n'approche du titre « d'amour que Jésus-Christ lui communique, à savoir, « celui d'époux de son Église. C'est l'âme la plus choi- « sie, la plus pure, la plus sainte et la plus amoureuse « qu'il élève à ce point, et qu'il fait même l'époux de « la sainte Vierge. Elle ne déchoit pas de sa dignité « en épousant saint Pierre avec Notre-Seigneur, car « saint Pierre et Notre-Seigneur ne font qu'un. Notre- « Seigneur est en saint Pierre épousant son Église et « continuant ses amours envers elle... Saint Pierre est « notre père en Jésus-Christ. Les pères ne sont pères « qu'en Dieu et ministres de sa fécondité : saint Pierre « est ministre de notre conception avec la sainte « Vierge [449]. »

Cette qualité d'époux donnée à saint Pierre, à saint Jean, aux hommes apostoliques, par rapport à la sainte Vierge, à l'Église et aux âmes, ne doit pas nous surprendre ; on a vu plus haut que c'est une manière de parler qui a été familière aux docteurs catholiques, plus encore aux auteurs mystiques. Ce langage est d'ailleurs conforme au style des divines Écritures qui l'emploient assez fréquemment pour indiquer l'amour de Dieu pour les âmes, et l'union qu'il veut bien contracter avec elles.

Saint Pierre est l'époux de l'Église ; on peut par conséquent le dire aussi époux de la partie la plus élevée et la plus sainte de l'Église, la très sainte Vierge ; car il lui est très étroitement uni, et par cette union il ne cesse pas d'engendrer des enfants qui naissent à la vie de la grâce. C'est une merveille digne de la plus religieuse attention que cette fécondité constante de Pierre, vivant dans ses successeurs. Non seulement il entretient la vie dans l'intérieur de l'Église, mais il la dilate au dehors, par l'envoi des missionnaires, par la fondation de nouvelles Églises dans les pays étrangers. Le pape donne une mission, et, revêtus de l'esprit de Dieu, en vertu du ministère qu'ils reçoivent de lui, ces hommes « sont comme des nuées qui

portent
« une pluie bienfaisante par tout le monde ; nuées à
« cause qu'ils sont proches du ciel, élevés de la terre
« en esprit ; ils sont mus, agités et portés par le vent
« du Saint-Esprit, partout où il veut, comme sont les
« nuages qui se meuvent au gré du vent [450] ».

II. — Plus on médite ce mystère, plus on est saisi d'admiration en contemplant, à travers les âges, l'apostolat de saint Pierre. Les papes se succèdent, ils n'ont pas tous le même caractère, ni la même vertu, mais le Saint-Esprit les dirige selon les circonstances diverses qui se produisent. On aurait grandement tort de mettre en opposition la conduite de tel pape avec celle de tel autre. Le même pontife penserait et ferait autrement qu'il n'a pensé et agi, s'il se trouvait dans un temps différent, amenant des nécessités nouvelles ; car il faut qu'il pourvoie, sous la direction supérieure de la divine Providence, aux besoins de l'Église.

« Comme unique apôtre de l'Église, le pape, dit
« M. Olier, succède à la plénitude de l'esprit de son
« prédécesseur, et, sans chercher ailleurs qu'en lui
« seul sa lumière, il a de quoi suffisamment éclairer
« l'Église. Le pape succède à saint Pierre, lequel était
« apôtre, et l'unique apôtre qui a eu des successeurs
« dans l'Église, si bien que le Saint-Siège est Siège
« Apostolique ; le siège par conséquent dans lequel re-
« pose celui qui a droit sur toute l'Église, à cause que
« l'Apôtre est celui qui est établi prince sur la terre,
« sur toute l'Église. D'où vient qu'à lui seul appartient
« le droit de donner la mission pour les terres bar-
« bares, pour aller prêcher aux peuples infidèles,
« comme ayant pouvoir sur eux. Les apôtres sont ceux
« qui ont fondé l'Église et qui en sont les pères ; en ce
« point ils sont différents des évêques, lesquels ne sont
« pas pères des Églises, mais seulement les époux, qui
« épousent les Églises fondées [451]. »

La sagesse divine qui veille sur l'Église et la dirige inspire aux souverains pontifes de consulter les traditions, avant de porter une définition dogmatique ; à certaines époques, et dans les affaires les plus graves, ils réunissent les évêques en concile œcuménique, pour que l'unité

de l'Église se manifeste avec plus d'éclat ; mais ce concours des évêques n'est pas nécessaire ; les papes ont, dans l'autorité même de leur siège, l'assurance d'une assistance surnaturelle, ce qui fait dire à M. Olier que « sans chercher ailleurs, qu'en lui seul, sa lumière, le pape a de quoi suffisamment éclairer l'Église ». Ce saint prêtre était si éloigné de croire que le souverain pontife n'a pas, dans la primauté Apostolique, le droit de prononcer souverainement sur les matières de doctrine et de discipline, qu'il condamnait comme un excès intolérable la prétention contraire des jansénistes. Dans une lettre, que nous avons citée ailleurs, il écrivait : « Voyez où nous en sommes ; et bien
« plus, le discours commun d'à présent est que s'il n'y
« a que le pape qui décide, ce n'est pas grand'chose.
« Vous n'avez jamais rien ouï de si rapportant à Cal-
« vin [452]. »

M. Olier, se dirigeant constamment d'après ces principes, donna en toute occasion l'exemple d'un profond respect et d'une filiale obéissance au Souverain Pontife, comme nous le verrons dans la suite.

Il termine ses considérations sur la primauté du pape par cette conclusion, que nous avons citée dès le premier chapitre de ce livre, mais que nous aimons à rappeler ici, parce qu'elle résume les traditions qu'il nous a laissées : « Jésus-Christ est dans le pape, comme
« un père dirigeant sa famille, et comme dans un chef
« ministériel, éclairant, dirigeant et animant ses
« membres. C'est donc ainsi que le troupeau est un
« avec le chef en l'unité de doctrine, en l'unité de
« mœurs et l'unité de discipline. Celui qui n'a pas
« une même doctrine avec saint Pierre et son succes-
« seur non colligit, sed dispergit. C'est le juge de notre
« foi, c'est la pierre de touche... Celui qui n'est pas en
« unité de dépendance et de discipline n'est pas véri-
« table enfant de l'Église [453]. »

IV.

SAINT JEAN. — SES RAPPORTS AVEC LA SAINTE VIERGE. SON ACTION DANS L'ÉGLISE. — SA MORT.

Nous avons vu que le pieux fondateur du séminaire de Saint-Sulpice lui a donné le bienheureux saint Joseph et l'évangéliste saint Jean pour patrons principaux, à cause des rapports intimes que l'un et l'autre ont avec Notre-Seigneur et avec la sainte Vierge.

I. — Dieu qui destinait saint Jean à remplacer auprès de la sainte Vierge, en qualité de fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, voulut le rendre aussi conforme qu'il était possible à ce divin Fils. « Il ne
« laisse pas à la très sainte Vierge saint Joseph pour
« gardien, ni quelque personne séculière qui ne fût
« pas déclarée prêtre de la nouvelle loi ; il ne lui
« laisse pas quelque femme pour gardienne, ce qui
« eût paru plus convenable aux yeux des hommes ;
« mais il lui laisse une personne vierge et prêtre
« tout ensemble ; il lui laisse un homme pur comme
« un ange, et plus qu'un ange, en son office de sa-
« crificateur de Jésus-Christ ; et qui fait voir ce sacri-
« fice dans ses mains, la plus auguste et plus ad-
« mirable de toutes les merveilles de notre religion.
« La sainte Vierge n'a que cela seul, dans sa puis-
« sance, pour opérer toutes les choses dont son Fils
« l'a chargée, qui est tout l'œuvre de son Père et
« duquel il veut la mettre en part pour la distri-
« bution de ses trésors et l'application de ses mé-
« rites [454]. »

Pour répondre à ce dessein, saint Jean fut transformé en Notre-Seigneur dans la dernière cène : Alterum Christum in cœna factum. « Il dormit sur
« Jésus-Christ pour représenter mystérieusement la
« mort mystique qui s'opérait en lui, pour passer
« à la résurrection spirituelle et à la vie nouvelle qui
« s'opérait même en son corps [455]. »

Alors se fit en lui une transformation spirituelle.

On a dit, dans le premier paragraphe de ce chapitre, que tous les apôtres reçurent la grâce de cette transformation, pour représenter Jésus-Christ partout où l'Esprit de Dieu les porterait dans la prédication de l'Évangile ; mais il y eut cela de particulier pour saint Jean, qu'il devait, indépendamment de son apostolat, qui lui était commun avec les autres, représenter Jésus-Christ auprès de la sainte Vierge, en qualité de fils. La

divine Eucharistie commença cette sainte œuvre en lui communiquant la vie de Notre-Seigneur ; ce divin Maître la consomma sur la croix, en disant à la sainte Vierge : Ecce filius tuus. De saints docteurs ont remarqué, en commentant ces paroles, que de même que Jésus-Christ en disant : Ceci est mon corps, avait changé le pain en son corps, de même, et par sa divine vertu, en disant : Voilà votre Fils, il avait fait de saint Jean le fils de Marie, lui mettant au cœur toutes les dispositions de respect et d'amour filial, que lui-même avait pour sa divine mère. Saint Jean devint réellement son fils, non par nature, mais par grâce, d'une manière, sans comparaison, plus élevée et plus pure que la nature ne le ferait [456].

Il ne s'agit ici que d'une mort mystique et d'une transformation morale, dont il est si souvent parlé dans les Écritures et dans les écrits des saints, de cette transformation dont saint Paul nous donne un bel exemple dans sa personne, quand il nous dit : Ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. Saint Thomas d'Aquin affirme que c'est l'effet propre de la sainte Eucharistie et qu'il s'opère dans les âmes, à divers degrés, selon les dispositions qu'elles apportent à cet auguste sacrement : Proprius effectus hujus sacramenti est conversio hominis in Christum [457].

M, Olier était si éloigné de l'idée, d'ailleurs absurde, d'une transformation substantielle de saint Jean dans la personne de Jésus-Christ, qu'il le supposait sujet encore à des imperfections, malgré sa grande sainteté. Il écrit dans ses Mémoires : « On
« ne peut concevoir quelle était la lumière que
« Marie avait de saint Jean. C'était une certaine lu-
« mière de gloire commencée, en ce que Marie voyait
« en Dieu tout ce qui était au fond de l'âme de saint
« Jean ; son état, ses dispositions, ses tentations, ses
« peines. Elle voyait en Dieu, par la vertu de son
« esprit épuré, tout ce qui était de Dieu en lui, tout
« ce qu'il avait à faire, comme aussi tout ce qui man-
« quait à sa perfection : car, par ses soins et sa so-
« ciété, elle devait perfectionner, achever et consom-
« mer la grâce de saint Jean. C'était pour ce saint
« un bonheur non pareil de l'entendre lui dire les
« défauts qu'elle voyait en lui, et lui découvrir
« aussi les secrets de son cœur [458]. »

II. — Une autre pensée, de M. Olier, très honorable pour l'apôtre saint Jean, est qu'il devait concourir avec la sainte Vierge à l'établissement de l'Église.

« Le Fils de Dieu le laisse à sa très sainte Mère, la-
« quelle, restant chargée de la conduite et de l'éta-
« blissement de l'Église, ne pouvait disposer de tous
« les dons et grâces nécessaires à cette œuvre im-
« mense que par l'efficace de ce sacrifice divin de
« l'autel... Saint Jean est donc coopérateur, ou sup-
« plément de Jésus-Christ avec la sainte Vierge pour
« l'établissement de l'Église et portant les fruits de
« Jésus-Christ dans le sein des fidèles qui doivent le
« regarder comme leur père, ou bien comme un
« autre Jésus-Christ ressuscité, étant celui sous lequel
« il vit caché de la vie de sa résurrection pour, comme
« un autre Adam, avec la sainte Vierge, la nouvelle
« Ève, communiquer la vie ressuscitée du Fils de Dieu
« aux hommes [459]. »

Tous les apôtres avaient sans doute, comme saint Jean, le pouvoir d'offrir l'auguste sacrifice de l'autel pour l'Église ; mais il est permis de penser que saint Jean célébrait les saints mystères dans les intentions de la sainte Vierge, qui obtenait de son divin Fils des grâces plus abondantes de lumière et d'amour, et pour les autres apôtres qui évangélisaient les peuples, et pour les Églises qu'ils fondaient. M. Olier va plus loin. Considérant saint Jean comme celui en qui Jésus-Christ ressuscité s'était plus spécialement établi pour répandre sa lumière et sa vie, il pensait que ce grand saint « inspirait à saint Pierre et autres

« saints les volontés de Dieu, et, en vertu de l'Esprit,
« les dirigeait... Pour disposer le grand saint Pierre
« à cela, il faisait que ce saint avait toujours recours
« à saint Jean pour savoir ce qu'il voulait appren-
« dre, et ainsi, par amour, l'assujettissait à l'esprit
« de résurrection qu'il mettait en lui, accoutumant
« déjà les apôtres à rechercher saint Jean, afin d'être
« consulté en lui un jour et diriger par lui tous les
« apôtres ; lui donnant encore sa sainte Mère, comme
« un second oracle... Notre-Seigneur était ainsi en

« saint Jean comme en la sainte Vierge... Ce saint
« était comme la vertu motrice de tous ces astres et
« répandait par eux ses influences par tout le monde :
« si, Jésus-Christ Notre-Seigneur était le fond de ces
« influences en eux, au moins était-il ange directeur
« et le distributeur de leurs vertus [460]. »

Il est dit ailleurs que Jésus-Christ vivait en saint Pierre, selon l'esprit de chef, et en saint Jean, « selon
« la vie de son cœur, qui est une vie d'amour, comme
« l'autre, de lumière... et pour cela la vie de saint
« Jean était cachée, comme celle du cœur, et celle
« de saint Pierre était visible et éclatante, comme il
« appartient au chef de parler et de le faire en-
« tendre. Saint Pierre était celui qui prononçait les
« oracles et exposait extérieurement ce qu'il avait
« tiré intérieurement et secrètement de saint Jean,
« qui était le bassin de Jésus-Christ et de la sainte
« Vierge dans lequel ils versaient ces secrets et ces
« pensées divines [461].

« Notre-Seigneur entre dans lui pour continuer à
« vivre en lui de sa vie cachée, sa vie intérieure,
« sa vie divine, et comme les apôtres représentent
« l'extérieur de Jésus-Christ, saint Pierre le représente
« comme chef extérieur de son Église ; celui-ci le
« représente comme le chef intérieur, le chef es-
« sentiel, selon ce qu'il a de divin, par quoi il est
« le chef essentiel de son Église [462]. »

III. — Il importe de remarquer dans tout ce qui précède, que l'action attribuée à la sainte Vierge et à saint Jean n'était que pour la direction intérieure, et laissait intact, pour l'extérieur, l'ordre des dignités et de l'autorité que Notre-Seigneur a établi. Il n'y a pas lieu de craindre ici l'erreur des deux chefs. « Ces
« grands apôtres étaient tous possédés de l'Esprit en
« plénitude ; mais ils demeuraient soumis à Jésus-
« Christ, partou t où il voulait régner sur eux, en qui
« que ce pût être, soit en saint Pierre à l'égard de
« saint Paul qui le venait consulter, comme celui

« qui avait assurance d'infaillibilité et sûreté entière
« de Jésus-Christ de n'errer jamais, ni démentir la
« foi : Confirma fratres tuos... Tu es Petrus et super
« hanc petram, etc. ; soit en saint Jean, lequel, par
« amour et par la puissance de l'esprit intérieur qui
« résidait en lui, ils consultaient et prenaient en lui
« et en la sainte Vierge, leurs ordres avec révérence
« à saint Pierre, comme au sacrement de l'unité de
« Dieu, dans laquelle toute l'Église veut se perdre,
« s'abîmer et s'anéantir, en retournant en l'unité de
« celui dont elle était partie. »

M. Olier conclut ces réflexions en disant que la dignité d'apôtre est restée, par succession, dans les papes, qui seuls ont autorité pour envoyer prêcher l'Évangile sur tous les points de l'univers et y fonder des Églises ; ce que ne peuvent pas faire les prélats particuliers, dont la juridiction est restreinte dans les limites de leurs diocèses respectifs. « Le pape, suc-
« cesseur des apôtres, et, comme tel, père universel
« de toute l'Église, a comme eux une fécondité uni-
« verselle, qui ne se restreint pas à gouverner une
« famille particulière [463]. »

Le pape est le successeur direct de saint Pierre, chef des apôtres, souverain Pontife de l'Église universelle, et ce titre lui suffit. On peut dire aussi qu'il est seul le successeur des apôtres en ce sens qu'il possède par succession, en lui seul, tous les pouvoirs extraordinaires que Notre-Seigneur leur avait conférés pour les nécessités de l'Église naissante ; tandis que les évêques ne leur succèdent que pour les fonctions nécessaires au gouvernement des Églises particulières qui leur sont confiées par le pape, et pour s'occuper des intérêts généraux de l'Église universelle dans les conciles, sous la haute et suprême autorité du pontife romain.

Il nous est maintenant facile de saisir la pensée de M. Olier sur l'action de saint Jean dans l'Église.

Le disciple bien-aimé devait représenter visiblement la vie glorieuse et ressuscitée de Notre-Seigneur, et tenir sa place, auprès de la sainte Vierge, après le mystère de l'Ascension. Pour remplir cette double mission, il a une pureté angélique, des lumières célestes sur la vie intime de Notre-Seigneur et sur ses desseins dans la conduite de l'Église, une charité ardente, comme nous le voyons dans son Évangile, dans ses Épîtres et dans son Apocalypse.

Saint Pierre qui s'adressait à lui, dans la dernière cène, pour connaître le sens d'une parole de Jésus-Christ, dut recourir souvent à lui, pour participer aux lumières qu'il avait puisées dans ses rapports avec le divin Maître et avec la sainte Vierge. Il n'est pas contraire à la dignité d'un supérieur, de demander les conseils d'un inférieur et de les suivre, quand il voit qu'ils sont selon Dieu. On peut bien présumer que les autres Apôtres firent de même. De là vient une sorte de direction qu'ils reçurent de saint Jean, direction d'ailleurs toute intérieure, qui laissait intacte la juridiction suprême de saint Pierre, pour l'enseignement et le gouvernement de l'Église.

Ces rapports de saint Pierre et des autres Apôtres ont été d'une assez courte durée, car ils se dispersèrent bientôt dans le monde pour la prédication de l'Évangile.

On peut dire aussi que l'action du disciple bien-aimé se confondait, en quelque manière, avec celle de la très sainte Vierge, à laquelle M. Olier l'unit toujours. La sainte Vierge, sans avoir de juridiction ministérielle dans l'Église, instruisait les apôtres des mystères de son divin Fils, leur donnait des conseils, priait pour eux et exerçait intérieurement sur eux, où qu'ils fussent, une sainte influence qui sanctifiait et dirigeait leur conduite. Saint Jean, uni à la Vierge par les liens les plus intimes, entrait dans toutes ses vues, partageait ainsi son action, et attirait sur l'Église, sur les travaux de ses collègues dans l'apostolat, d'abondantes bénédictions.

IV. — M. Olier a cru que saint Jean représentait la vie ressuscitée et glorieuse de Notre-Seigneur, et saint Pierre, sa vie pénitente et laborieuse, sa passion et sa mort [464] ; il pensait que, par suite de cette mission, le disciple que Jésus aimait n'était pas mort, comme les autres apôtres, qu'il vivait avec Élie et Hénoch [465].

Que Notre-Seigneur choisisse deux personnes pour le représenter sous deux aspects différents, il n'y a rien là qui puisse soulever une difficulté ; qu'il y ait dans saint Jean quelque chose qui représente mieux ce que M. Olier appelle la partie supérieure de Jésus-Christ, sa vie divine, sa vie glorieuse ; et que saint Pierre, sous le poids de l'apostolat universel, chargé de la sollicitude de l'Église entière, et mourant sur une croix comme son divin Maître, semble mieux représenter la vie laborieuse, pénible, souffrante de Notre-Seigneur, cela peut encore s'admettre, en supposant toujours, ce que personne ne conteste, que l'un et l'autre sont remplis du Saint-Esprit pour s'acquitter de l'auguste ministère qui leur fut conféré. Plusieurs

docteurs ont vu dans saint Jean la vie contemplative, à cause du sommeil mystérieux qu'il prit sur la poitrine du Sauveur, dans la dernière cène, et ils ont admiré la vie active dans le prince des Apôtres [466].

M. Olier, en parlant du martyre de saint Jean à Rome, fait cette réflexion : « Le grand saint Jean, à « Rome, ne peut mourir, pour ce, dit-on, que le fils « de la Vierge est d'une nature immortelle. Il sort « de la chaudière plus glorieux, pour réparer la mort « ignominieuse de Jésus-Christ, et rendre ainsi à la « très sainte Vierge l'honneur qu'elle avait perdu « dans la croix de son Fils. » Il réitère la même affirmation dans plusieurs de ses écrits. « Il faut que saint « Jean soit immortel et qu'il porte sur lui l'extérieur « et l'apparence de la grâce qu'il porte intérieure- « ment, qui est celle de la résurrection. Il est en Jé- « sus-Christ père du siècle futur... Ce saint est fils, « époux et père, il est aussi l'image de la très sainte « Trinité sur la terre. Il est l'image du Saint-Esprit, « comme l'époux de la sainte Vierge et de l'Église, « qui encore avec elle gouvernait les apôtres [467]. »

Nous ferons ici trois observations.

Il est dit d'abord que, par la conservation miraculeuse de saint Jean, Dieu avait rendu à la sainte Vierge l'honneur qu'elle avait perdu dans la croix de son Fils. Le sens est facile à saisir. La sainte Vierge a partagé la gloire de Jésus-Christ comme elle a partagé ses humiliations. Jésus, l'innocence même et le bien-aimé du Père, a été déshonoré dans sa passion et dans sa mort, et par sa résurrection, ce déshonneur a été réparé ; pourquoi ne serait-on pas autorisé à dire que Marie, mère du Fils de Dieu, n'a pas eu, dans les ignominies de la mort de son Fils, la gloire qui lui était due, et que Dieu a réparé cette perte par la résurrection ?

M. Olier parle, dans le même texte et en d'autres endroits, de l'immortalité de saint Jean ; mais ce n'est pas dans un sens absolu qu'il le dit immortel, car il pensait qu'il mourrait à la fin du monde. « Pour ce « qui regarde la réponse de Notre-Seigneur à ses dis- « ciples : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je « vienne, cela s'entend que, pour désabuser ses disci- « ples qui s'imaginaient qu'il y aurait exception pour

« lui de cette loi générale, qu'il faut que tout le
« monde meure ; ce qui n'est point l'intention du Fils
« de Dieu, qui prétend au jour du jugement faire sen-
« tir la mort à ce disciple, comme à Élie et à Hé-
« noch [468]. »

L'idée qu'eurent les disciples que saint Jean ne mourrait point, ainsi que nous le rapporte le saint évangéliste, est demeurée dans bien des esprits, et le texte du vingt et unième chapitre de saint Jean est devenu l'objet de beaucoup de commentaires. Les uns ont cru que saint Jean était mort, mais qu'il est ressuscité peu de jours après sa mort ; telle a été la pensée de saint Thomas d'Aquin, comme on peut le voir dans son explication de l'Évangile de saint Jean. D'autres ont supposé qu'il a été transféré, dans son extrême vieillesse, dans un lieu où reposent Élie et Hénoch jusqu'au jour du jugement, et qu'il reparaîtra sur la terre avec eux, pour mourir à la fin du monde [469].

Cette opinion est rapportée dans un grand nombre d'écrits anciens, émanés d'hommes fort respectables ; ce qui a fait dire à dom Calmet, dans ses commentaires sur l'Évangile de saint Jean : « La mort de saint Jean
« a toujours été problématique dans l'Église. Depuis
« les premiers siècles du christianisme jusqu'à au-
« jourd'hui, on peut produire des auteurs qui l'ont
« niée et d'autres qui l'ont affirmée ; on trouve du
« partage dans les écrivains de l'Église grecque et
« dans ceux de l'Église latine [470]. »

Il n'est donc pas surprenant que M. Olier, rassuré par le partage d'opinions entre les docteurs catholiques, incliné par la haute estime qu'il avait conçue de saint Jean et des privilèges particuliers qui l'avaient distingué des autres apôtres, ait adopté, sans toutefois l'enseigner comme doctrine, l'idée d'une translation de ce saint disciple et ami de Notre-Seigneur, dans un lieu à part, où il serait avec Hénoch et Élie.

L'opinion commune, à laquelle il nous semble que tout le monde se rallie aujourd'hui, est que saint Jean est mort, et qu'il ne ressuscitera que dans la résurrection générale [471].

V.

SAINT PAUL.

Les épîtres de saint Paul étaient, avec l'Évangile de saint Jean, la partie des Écritures que M. Olier affectionnait le plus et qu'il lisait plus habituellement ; il vénérait ce grand apôtre comme le docteur de la grâce de Jésus-Christ et l'interprète de son esprit. Aussi peut-on considérer les écrits de M. Olier, principalement son Catéchisme, comme une excellente introduction à l'étude des épîtres de saint Paul.

Comme nous ne trouvons aucune difficulté dans ces travaux, qui ait rapport à saint Paul, nous n'avons pas de motifs de nous arrêter ici sur ce grand apôtre, dont on ne méditera jamais assez la doctrine. Nous nous bornerons à rappeler ce que M. Olier dit de la conversion de saint Paul, de sa vocation à l'apostolat et de ses rapports avec saint Pierre.

I. — « C'est l'unique conversion que l'Église célèbre,
« considérant ce saint d'une manière toute particu-
« lière, comme lui étant obligée de sa foi. Elle ho-
« nore saint Paul comme l'organe de la grâce chré-
« tienne, vas electionis, c'est un vase d'élection,
« rempli de bénédictions et de lumière pour la con-
« version des Gentils. Sa conversion a été accompagnée
« de lumière, circum fulsit eum lux, marquant la plé-
« nitude de lumière intérieure dont il était rempli,
« d'une lumière si efficace, qu'il devait élever ceux
« qui étaient dans les ténèbres de la mort... Un éclat
« de la lumière de Dieu le renverse et l'éblouit, pour
« nous apprendre que la lumière de Dieu doit absorber
« en nous et confondre la sagesse charnelle ; nous ne
« devons plus aller qu'à tâtons dans le monde. Il faut
« oublier toute la conduite séculière, toutes les maxi-
« mes du siècle, et n'avoir plus que la lumière in-
« térieure de l'Évangile qui nous conduise et nous
« dirige. Il faut être soumis à toutes les vérités à
« cause de Jésus-Christ qui les révèle. Domine, quis
« es tu ? »

« Saint Paul dit : Domine, quid me vis facere ? C'est
« la marque d'une âme véritablement convertie à
« Dieu, d'être totalement abandonnée à lui pour être

« et devenir tout ce qu'il veut. Par ce mot Domine,
« il se met, avec tous les chrétiens, aux pieds de Jésus-
« Christ, dans un souverain amour et une parfaite
« obéissance à toutes ses maximes et à sa foi... Quand il
« dit : Domine, quid me vis facere, cela veut dire :
« quid vis facere in me : que voulez-vous faire en
« moi ? faites en moi et en mon intérieur ce qui vous
« plaît, car je suis tout à vous [472]. »

II. — « C'est une chose bien singulière que Notre-
« Seigneur ait élevé saint Paul jusqu'au ciel, comme
« lui, avant que de le faire apôtre et de lui donner la
« vertu de communiquer le Saint-Esprit ; car saint Paul
« ne fut pas fait apôtre aussitôt après sa conversion.
« Ce fut après les trois années de retraite qu'il fit en
« Arabie, où il fut élevé dans le ciel et y reçut la
« grâce apostolique, comme les apôtres, après trois
« ans de communication avec le Fils de Dieu. Au lieu
« que le Fils de Dieu était venu en terre appeler ses
« apôtres, conversant avec eux ; étant monté dans les
« cieux, il appelle saint Paul à lui. Et comme tous les
« apôtres l'avaient vu et avaient conversé avec lui, ce
« qui contribuait beaucoup à leur fidélité et les encou-
« rageait au travail, de même Notre-Seigneur, pour
« donner courage à cet apôtre qui devait tant travailler
« et souffrir, Ostendam illi quanta oporteat illum pro
« nomine meo pati, il était juste que saint Paul vit
« Notre-Seigneur ; et en effet il le vit, mais dans la
« gloire dont il ne peut raconter ce qu'il a vu, parce
« qu'il n'avait pas de termes pour l'expliquer : Nec
« oculus vidit, nec auris audivit. Toutes nos comparai-
« sons sont tirées de la terre et des choses sensibles,
« nos idées sont composées de la vue des choses ex-
« térieures, ce qui fait qu'on ne peut expliquer au
« monde les choses secrètes et divines, si Dieu ne les fait
« voir sous quelque figure qui ait quelque rapport
« avec ce qu'on a coutume de voir et de discerner
« dans le monde. Au contraire, quand Dieu les mani-

feste, telles qu'elles sont en elles-mêmes, sans être
« enveloppées sous des figures et des caractères, on
« ne peut les raconter au monde. C'est la voie la plus
« parfaite dont Dieu se communique. C'est ainsi que
« saint Paul vit des choses divines et des secrets incon-
« cevables, que Dieu daigna lui révéler [473]. »

III. — M. Olier dit que saint Paul venait consulter tous les ans l'apôtre saint Pierre, comme celui qui avait assurance d'infaillibilité et sûreté entière [474]. Ces mots tous les ans ne sont pas écrits sous la forme d'une affirmation historique, mais sur une présomption bien fondée que l'apôtre des Gentils voyait souvent saint Pierre, autant que les circonstances le lui permettaient. Ces deux bienheureux apôtres ont eu en effet de fréquents rapports.

Saint Paul écrit aux Galates : « Lorsqu'il plut à Dieu
« de me révéler son Fils pour que je le prêchasse aux
« nations, je n'ai pas acquiescé à la chair et au sang,
« je ne suis point allé à Jérusalem auprès des apôtres,
« mais je suis allé dans l'Arabie ; je suis venu ensuite,
« après trois ans, à Jérusalem pour voir Pierre. » Un très estimable écrivain de nos jours, M. Fouard, dit avec raison qu'une nouvelle manifestation de Jésus, distincte de celle qui abattit le persécuteur sur le chemin de Damas, paraît indiquée dans ce passage de l'épître aux Galates [475].

C'est dans cette communication que Paul fut institué apôtre par Notre-Seigneur, et qu'il reçut directement la mission de prêcher aux peuples l'Évangile du salut. Il se retira alors, sous une inspiration divine, en un lieu solitaire de l'Arabie, peut-être au mont Sinaï ; et dans cette retraite il apprit par révélation tous les mystères du christianisme. « Nous ignorons, ajoute l'auteur que nous venons de citer, la longueur du séjour en Arabie, pendant lequel Saul vit et entendit Jésus, de même que Moïse avait conversé avec Jéhovah. Il se peut que cette retraite ait duré une notable partie des trois années qui s'écoulèrent entre le conversion de l'apôtre et la fuite de Damas. » C'est alors qu'il vint à Jérusalem voir Pierre, « le chef de l'Église, le fondement sur lequel tout reposait, l'apostolat des Gentils et celui des Juifs ; le voir, selon la force de l'original, comme on vient voir une chose pleine de merveilles et digne d'être recherchée, le contempler, l'étudier, dit saint Jean Chrysostome, et le voir comme plus grand et plus ancien que lui [476]. »

Bien que saint Paul eût reçu sa mission de Jésus-Christ, et qu'il eût appris de lui les mystères de l'Évangile, il était dans l'ordre que sa mission fût reconnue par le prince des apôtres. M. Olier nous dit que ce n'est qu'après trois ans, à dater de sa conversion, qu'il fut fait apôtre, c'est-à-dire reconnu comme tel, selon l'ordre hiérarchique, par saint Pierre. Quelques années après, ce titre fut de nouveau confirmé, quand saint Paul reçut, avec l'imposition des mains, la mission d'annoncer l'Évangile aux peuples, mission que lui conférèrent les Anciens d'Antioche, parmi lesquels nous ne doutons pas que ne présidât saint Pierre [477]. Quelques écrivains ont même pensé qu'il était demeuré dans une situation inférieure, comme simple laïque, les huit ou dix années qui suivirent sa conversion jusqu' au jour de cette mission [478]. Nous aimons mieux nous rallier à l'idée de M. Olier, que nous croyons plus fondée.

VI.

SAINT JACQUES.

Il ne nous reste que deux mots à dire de saint Jacques, pour terminer ce qui concerne les saints apôtres dont M. Olier s'est particulièrement occupé.

1° Saint Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem, était le patron de M. Olier, qui s'est appelé Jean-Jacques Olier. Il vénérait dans cet apôtre une sainteté éminente, le zèle d'expiation qui le portait à offrir des prières à Dieu dans le Saint des saints, au temple de Jérusalem, et son martyre. Nous lisons dans ses écrits :

« Il est marqué de saint Jacques que sa sainteté
« était telle, qu'outre le nom de juste et de saint
« qu'on lui donnait, il avait la liberté d'entrer dans
« le Saint des saints, lieu qui, dans l'ancienne loi,
« représentait le paradis, si bien que ce grand saint
« représentait la sainteté de Notre-Seigneur entrant
« dans son Père, qui est le Saint des saints et le vrai
« tabernacle de Jésus-Christ, où il est entré par sa
« résurrection ; et où il appelle aussi les saints après
« leur mort, purifiés des impuretés de la vie présente.
« Il ne buvait pas de vin et n'usait pas de viande. Il

« est vierge comme les anges et ne connaît rien de la
« corruption des corps. On a observé qu'il ne fut ja-
« mais dans les bains, parce qu'il n'avait pas besoin,
« comme les autres, de purifier son corps, comme s'il
« n'eût point souffert de corruption en sa personne.
« Par le lin, dont il usait, il exprimait sa vie pure et
« innocente [479]. »

2° « La veille de saint Jacques, faisant la conférence
« à sa gloire, je voyais comme il avait été choisi
« par Notre-Seigneur pour continuer sa vie sainte
« dans Jérusalem, faisant pénitence pour les Juifs,
« vivant dans le temple comme une hostie pour le
« péché.

« Établi pasteur et évêque de Jérusalem, il est choisi
« pour faire pénitence du crime qui s'y était commis.
« Il était tous les jours excité à la douleur par la vue
« des prêtres qui étaient dans le temple, au milieu
« desquels il vivait, qu'il savait avoir été la cause de
« la mort de son maître, comme l'ayant vendu eux-
« mêmes. Il voyait encore leurs mains, ensanglan-
« tées du sang de Jésus-Christ, et se voyait obligé de
« vivre avec eux, ce qui lui était une peine inexpri-
« mable [480]. »

M. Olier fait un rapprochement édifiant de cette conduite de saint Jacques avec les devoirs des pasteurs établis dans l'Église de Dieu : « Ce sont ceux que Jésus-Christ choisit pour être en eux le pénitent public et la victime pour le péché des peuples qu'il leur commet. »

Il ne faudrait pas conclure de ce qu'il dit que saint Jacques vivait dans le temple, que l'apôtre y fit sa demeure habituelle ; il y venait souvent, non par nécessité, mais par attrait ; et ce lui était alors une peine très dure de s'y trouver avec des prêtres juifs, qu'il savait coupables de la mort de Jésus-Christ.

3° Le saint apôtre termina sa vie et sa pénitence par le martyre. Il fut précipité du haut du temple, et comme, après sa chute, il respirait encore et offrait sa vie pour ses meurtriers, on l'accabla sous une grêle de pierres, et un foulon lui écrasa la tête d'un coup de levier. C'est ainsi, conclut M. Olier, que Notre-Seigneur voit ses membres spirituels souffrir, pour

satisfaire le désir de continuer en eux, sur la terre, le désir qu'il a eu de se sacrifier à la gloire de son Père.
« Ainsi, tout glorieux qu'il est dans les cieux, il souf-
« fre sur la terre ; de même que, tout glorieux qu'il
« était en son esprit, vivant dans le monde, il ne
« laissait pas de souffrir dans son âme et dans les
« membres qu'elle animait [481]. »

Elle fut bien différente, la fin du traître Judas, qui, lui aussi, avait été choisi par notre divin Maître. Nous n'en faisons mention ici que pour expliquer une parole de M. Olier qui nous a surpris : en deux ou trois endroits de ses écrits, il dit que Judas avait été le plus aimé des apôtres, que c'était le disciple pour lequel Jésus avait le plus prié [482]. Dans quel sens pourrait-on dire que ce disciple infidèle avait été le plus aimé ? Probablement en ce sens que Notre-Seigneur, connaissant le fond de l'âme de Judas et l'abîme où une passion immortifiée le précipiterait un jour, a plus souffert pour lui, à cause de son amour, qu'il n'a jamais souffert pour les autres disciples. Connaître à fond ce malheureux, savoir comment il terminerait, et pourtant le conserver dans sa famille, dans son intimité, cela a dû être, pour le cœur si aimant et si compatissant du Sauveur, une peine inexprimable. Judas ne s'est perdu que parce qu'il n'a pas connu le cœur de son maître. Il se serait sauvé s'il avait avoué humblement son crime, et s'il avait eu confiance dans la paternelle miséricorde du divin Pasteur.

CHAPITRE XI.

LES SAINTS PROTECTEURS DU SÉMINAIRE ET DE LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE.

L'auteur de la Vie de M. Olier observe que les hommes suscités de Dieu, au dix-septième siècle, pour renouveler l'esprit primitif du clergé, c'est-à-dire l'esprit apostolique, eurent une dévotion particulière aux saints qui, les premiers, avaient prêché l'Évangile dans leurs provinces [483]. Il en est de ces apôtres, disait M. Olier, comme de la tête et du cœur dans le corps humain, qui portent la vie dans tous les membres.

C'est sous l'inspiration de cette idée qu'il avait une grande vénération pour saint Denis, apôtre du diocèse de Paris et d'une partie de la France. Il avait les mêmes sentiments et il tenait le même langage pour les fondateurs des ordres religieux, saint Benoît, saint Dominique, saint François d'Assise, saint Ignace, etc. Il parle très fréquemment de ces hommes vénérables, et d'une manière plus particulière de saint Benoît, parce que la paroisse du Saint-Sulpice, établie alors sous la juridiction de l'abbé de Saint-Germain, l'avait mis plus en rapports avec les enfants de ce saint patriarche des moines d'Occident. On lui a reproché d'avoir donné à saint Benoît le titre de Père de l'Église. Voici comment il s'en explique : « Benoît est l'image « de Dieu le Père, en tant qu'il est en quelque sorte le « père de toute l'Église, qui s'est vue remplie et gou- « vernée entièrement par son Ordre... Saint Benoît est « une image très accomplie de Dieu le Père, ayant été « le Père d'un ordre qui a conduit, gouverné et rempli « tout le corps de l'Église pendant plusieurs siècles. « C'étaient les Bénédictins qui remplissaient les sièges « des papes ; c'étaient les Bénédictins qui étaient les « évêques ; c'étaient les Bénédictins qui étaient les « curés : voilà la hiérarchie entière ; de plus, c'étaient « les Bénédictins qui étaient les abbés et les pères des « maisons religieuses [484]. » Il n'y a rien là qui ne soit conforme à l'histoire.

M. Olier pensait que saint Benoît avait été donné à l'Église d'Occident pour renouveler en elle l'esprit religieux ; il le priait de répandre cet esprit dans le clergé comme dans les monastères. « Je voyais, nous
« dit-il, ce grand esprit de louange et de psalmodie,
« que saint Benoît a laissé à son Ordre, comme le capi-
« tal de sa vocation, désirant surtout que l'on soit ap-
« pliqué avec soin et zèle particulier, témoignant par
« là l'esprit de religion qui régnait en lui et qui con-
« siste à honorer, respecter et glorifier Dieu par tous
« les actes que la religion nous marque [485]. »

Cependant M. Olier n'a pas donné ces saints fondateurs pour patrons aux séminaires que la Compagnie de Saint-Sulpice serait appelée à diriger, parce qu'il avait en vue, dans l'établissement de son Institut, le clergé séculier. Il mit avant tout le séminaire et la Compagnie de Saint-Sulpice sous la protection de la sainte Vierge et ensuite de saint Joseph et de saint Jean, comme nous l'avons dit. Il nous a donné comme patrons secondaires, saint Grégoire, saint Ambroise, saint Martin de Tours, saint Charles Borromée ; dont le souvenir, bien médité, indique aux clercs la voie où ils doivent entrer et persévérer, pour devenir de saints prêtres.

§ I. — SAINT GRÉGOIRE LE GRAND.

Saint Grégoire le Grand et saint Ambroise furent montrés à M. Olier dans un songe mystérieux : saint Grégoire dans un trône très élevé, saint Ambroise dans un trône au-dessous, mais resplendissant de lumière ; il conçut dès lors, avant même qu'il comprît toute la signification de ce songe, un très profond respect pour saint Grégoire, dans la personne duquel il considérait le souverain pontificat des successeurs de Pierre. Le respect religieux de la sainte hiérarchie de l'Église, est bien la première condition d'une vertu sacerdotale. Notre respect, notre docilité, ne reposent pas sur les qualités personnelles des Pontifes, mais sur l'institution divine. Quelque nom que porte le pape, c'est toujours saint Pierre, c'est toujours Jésus-Christ qui agit et qui gouverne l'Église, dans la personne du pontife régnant ; ce qui faisait dire aux anciens, dans les conciles : Petrus per Leonem, per Agathonem... locutus est. Voilà une maxime qui doit être la

règle constante de notre conduite, et que nous devons imprimer dans l'âme des jeunes clercs.

§ II. — SAINT AMBROISE.

Le second patron, saint Ambroise, nous est donné en vue d'inspirer aux clercs l'amour de la sainte Église et un respect religieux pour Nosseigneurs les évêques.

« Oh ! s'il y avait encore quelques cœurs comme celui-
« là dans l'Église, disait M. Olier, que Jésus-Christ se-
« rait glorifié ! Oh ! s'il plaisait à sa bonté, et à l'amour
« qu'il a pour son Père, de ressusciter cet Esprit ! Et,
« pour vous dire simplement le désir de mon cœur, il
« me reste toujours un désir très ardent d'aller au tom-
« beau de ce saint, pour l'invoquer sur l'Église, sur le
« clergé, et sur son pauvre serviteur, qui désire vivre
« et mourir pour la gloire du royaume de Dieu [486]. »

La vision qu'il avait eue du saint archevêque de Milan, fit sur lui une impression que le temps ne put pas effacer : ce fut une idée très élevée de la dignité de l'épiscopat, la crainte religieuse de cette dignité qu'il, refusa plusieurs fois, ne se croyant pas capable d'en porter le poids ; ce fut aussi le zèle pour répandre dans le clergé le respect, l'amour, la docilité envers les évêques.

« Dieu a donné aux uns de recevoir la vie ; aux
« autres de la distribuer et de la répandre ; et la diffu-
« sion naturelle de la vie demande des canaux pré-
« parés et ajustés à l'embouchure de leur source,
« comme sont les prêtres liés au prélat, selon que
« Jésus-Christ les a faits dans la première formation
« du clergé... La maison de Saint-Sulpice ouvre donc
« son sein aux prêtres et aux clercs de tous les diocè-
« ses, pour les préparer au respect, à l'amour et à la
« dépendance absolue qu'ils doivent à Messeigneurs
« les prélats, leurs véritables pères et leurs chefs na-
« turels. Elle les instruit de ce que les prélats sont en
« eux-mêmes, et de ce que Dieu les fait être sur les

« prêtres et sur les clercs, afin qu'ils puissent entrer
« en vénération et en amour particulier envers leur
« sainte Grandeur : s'estimant heureux de vivre sous
« leur conduite, d'être admis parmi leurs sujets, d'être
« leurs enfants, pour puiser en eux leurs lois, leur
« puissance et leur vie. C'est là surtout l'objet de sa
« vigilance, ne demandant rien tant à Dieu que de
« voir rétablir, dans l'ordre divin du clergé, cette
« union qui lie intimement ces prêtres à Messeigneurs
« les prélats, pour qu'ils reçoivent par eux la vertu et
« la vie et en rendent les peuples participants. L'Église
« ne sera jamais pleinement sanctifiée, et ne l'a jamais
« été tant que par l'influence des évêques, qui,
« comme des sources sacrées, se communiquent pre-
« mièrement aux prêtres, et puis, par les prêtres, à
« leurs peuples [487]. »

Tel est l'ordre providentiel. Notre-Seigneur, source première de tous pouvoirs spirituels, vivant dans les successeurs de Pierre ; les évêques puisant à cette source par leur union avec le siège apostolique ; les prêtres sous la direction de leur évêque ; les peuples recevant la vie spirituelle par le ministère des prêtres.

§ III. — SAINT MARTIN DE TOURS.

Notre troisième patron est saint Martin, archevêque de Tours, que M. Olier a choisi, comme un parfait modèle de zèle pour la gloire de Notre-Seigneur, d'humilité, de pauvreté, de détachement. Martinus pauper et modicus, cœlum dives ingreditur.

M. Olier, qui avait fait plusieurs fois le pèlerinage au tombeau de ce saint évêque, désira que le séminaire fût associé aux prières du chapitre, pour demeurer plus uni d'esprit avec un des plus vénérés prélats que Dieu ait suscités, un des modèles les plus parfaits de dévouement à l'Église, et de détachement des choses de ce monde. Il obtint cette association, ce qu'il considéra comme une faveur considérable. Dans une lettre qu'il écrivit au chapitre pour lui en témoigner sa reconnaissance, il dit : « Le grand saint Mar-

« tin, au culte duquel cette association nous lie plus
« étroitement, sera le témoin et le garant de notre très
« profonde et sincère reconnaissance. Nous l'hono-
« rions déjà comme un des patrons et protecteurs de
« cette maison ; mais la liaison qu'il vous plaît que
« nous ayons avec un corps qui le reconnaît pour
« chef, nous le fera vénérer encore avec une dévotion
« particulière [488]. »

Nous l'invoquons tous les jours à la prière du soir, et nous chantons tous les ans, le jour de sa fête, une grand'messe en son honneur, comme nous faisons pour saint Grégoire et pour saint Ambroise.

§ IV. — SAINT CHARLES BORROMÉE.

Saint Charles Borromée a bien des titres à notre vénération ; il a montré un zèle admirable, au temps du concile de Trente, pour la réforme de la discipline : et le premier, il s'est occupé avec un grand succès de l'établissement des séminaires dans le diocèse et la province de Milan, en exécution des décrets du concile.

M. Olier fit imprimer pour le clergé de France les Instructions de saint Charles et les Actes de l'Église de Milan ; il introduisit dans le règlement du séminaire qu'il fondait, plusieurs articles des règles que le saint archevêque avait faites pour les séminaires de son diocèse. Il ne crut pas opportun de prendre ces règles dans leur ensemble, parce que quelques-unes n'auraient pas convenu à des grands séminaires, tels qu'ils les avait conçus pour la France [489] ; mais il s'en appropria une partie assez notable.

Depuis l'origine, on n'a pas cessé, à Saint-Sulpice, d'invoquer la grande autorité de saint Charles, pour apprécier l'importance de la discipline des séminaires, et de proposer son exemple comme l'un des modèles les plus parfaits de l'amour filial et généreux que nous devons avoir pour l'Église.

§ V. — SAINT THOMAS D'AQUIN.

Bien que saint Thomas d'Aquin ne fût pas considéré comme patron, au séminaire de Saint-Sulpice, avant le décret de Léon XIII, il n'en était pas

moins l'objet d'une grande vénération, comme l'un des plus saints et des plus savants docteurs que Dieu ait donnés à son Église ; son autorité était, à l'égal de celle de saint Augustin, l'une des plus imposantes que l'on pût citer pour le soutien d'une doctrine.

M. Olier lui appliquait ces paroles dites de saint Jean-Baptiste : Erat lucerna ardens et lucens. Il admirait sa pureté angélique, la ferveur de ses prières, et la sûreté, l'élévation de doctrine qui lui assigne une place si considérable parmi les Docteurs de l'Église. Voici quelques traits des entretiens que M. Olier nous a laissés pour nous engager à lire et à méditer les livres de saint Thomas sur la philosophie et sur la théologie :

« Saint Thomas est un soleil, une lumière, qui con-
« tient en éminence toute la clarté et la science des
« choses qui se connaissent au monde. Tout ce que
« les autres esprits en ont conçu en particulier, il l'a
« compris et abrégé lui seul, en lui-même.

« Si vous voulez le voir dans le monde de la nature
« et de la grâce, il n'y a qu'à voir ce qu'il a écrit sur
« Aristote et sur le Maître des sentences, qui étaient
« les deux lumières de son temps les plus éclatantes.
« Comme sa lumière était plus pleine que celle de
« l'un et de l'autre ensemble, il a fait des commen-
« taires sur chacun, qui leur ont donné un nouveau
« jour et de nouvelles lumières ; et, peu satisfait de ce
« qu'il a écrit sur la grâce, en commentant le Maître
« des sentences, il fait, après, une œuvre tout autre
« qui est la Somme, dont un pape disait qu'autant
« d'articles, c'étaient autant de miracles ; il y fait voir
« toute la beauté, la grandeur, la richesse de la
« grâce.

« C'est une chose rare, comme il va divisant et
« partageant toutes choses, pour marque de sa net-
« teté et de sa lumière... 11 considère trois mondes :
« l'un corporel, le deuxième raisonnable, le troisième
« angélique... Et ce qui est merveilleux en cette sainte
« lumière, c'est qu'il n'est pas content de traiter de
« ces choses en une seule manière, mais il leur fait
« changer de jour tout autant de fois qu'il en traite ;

« car il traite autrement les choses (sur le monde
« corporel) en ses commentaires sur Aristote, autre-
« ment en ses commentaires sur le Maître des sen-
« tences, autrement en sa Somme ; dans l'œuvre des
« six jours, où il traite de tout l'ordre de Dieu dans la
« formation de l'univers et la constitution des créa-
« tures.

« Le second monde que notre saint regarde et con-
« sidère en la nature, est le beau monde raisonnable,
« sur lequel il fait des traités admirables, où il s'oc-
« cupe de l'homme en particulier, de ses vertus per-
« sonnelles. Il traite ensuite de l'homme vivant en
« société, soit domestique, soit publique...

« Le troisième monde qu'il a considéré, est le monde
« purement spirituel et angélique, que le grand saint
« a vu comme s'il en eût été citoyen. Cives sanctorum
« sumus et domestici Dei. C'est le premier qui en
« éclaire pleinement l'intelligence. Les ordres dont
« saint Denis avait tracé quelques petits et légers
« crayons, il les explique, en ayant reçu une pleine
« intelligence, non seulement sur leur ordre, mais
« sur leur puissance, leur société, leurs grâces et leurs
« dons...

« Notre saint, s'expliquant plus au long sur un
« autre monde, qui est celui de l'Église, s'y conduit
« admirablement en sa lumière, de sorte qu'il n'y ait
« rien qui ait donné de peine à toute nation, Juifs,
« Gentils ou hérétiques, qu'il n'ait tâché d'éclaircir et
« satisfaire pour la consolation et sûreté de l'Église.

« Il n'est pas surprenant si un jour, étant en peine
« sur un passage d'Isaïe, saint Pierre et saint Paul
« lui apparurent, qui sont les deux grandes lumières
« de l'Église, les deux apôtres des Juifs et des Gentils...
« Par don particulier, il a eu l'intelligence de saint
« Paul, comme on le voit dans ses commentaires, et
« il a goûté les homélies de saint Jean Chrysostome,
« si remplies de la moelle de sa sainte doctrine...

« Ce qui est à remarquer de singulier dans sa con-
« duite contre les hérétiques, c'est qu'il n'use jamais
« d'invectives et d'injures contre eux, mais seule-
« ment de la netteté et de la force de sa lumière pour
« les convaincre, ce qu'il fait avec toute puissance [490]. »

Nous nous sommes un peu étendu sur saint Thomas ; nous aurions pu en dire davantage. Nous sommes heureux de constater que les éloges donnés par le Saint-Père à ce grand docteur, et les recommandations qu'il a faites au clergé, confirment l'idée que nos anciens en ont eue, dès L'origine de la Compagnie. Si l'on s'est dans la suite écarté des sentiments du saint docteur sur quelques questions philosophiques, sous l'influence que le cartésianisme a exercée en France, nous pouvons affirmer que l'on n'a jamais suivi, dans l'enseignement, les théories plus que hasardées qui ont fait si justement blâmer une partie des écrits de ce philosophe. Quant à son doute méthodique, on ne l'a adopté que dans le sens d'un doute fictif, tel à peu près que celui de saint Thomas, qui commence toutes les questions de sa Somme par le Videtur quod non. Nous n'en avons pas moins repris avec empressement les traditions des scolastiques, à la tête desquels se trouve le Docteur angélique : traditions beaucoup plus sûres en elles-mêmes, et par l'autorité du Siège Apostolique qui nous engage à les suivre.

CHAPITRE XII.

M. OLIER, CURÉ DE SAINT-SULPICE.

Il n'entre pas dans notre plan de suivre M. Olier dans ses travaux pour la direction de l'immense paroisse qui lui fut confiée : sa Vie écrite d'après les monuments contemporains, dit assez quels furent sa sagesse et son zèle apostolique, son amour des âmes et le soin paternel qu'il eut des pauvres. Ce que nous avons en vue, ce sont, toujours, les doctrines du serviteur de Dieu, et l'application qu'il en fit au ministère pastoral. Nous aurons à nous arrêter sur certains points peu connus, et qui demandent quelques explications.

M. Olier, après avoir refusé plusieurs évêchés qu'on lui offrait, et, en dernier lieu, la coadjutorerie de Châlons, évêché auquel était attaché un titre de duché-pairie, consentit à se charger de la paroisse de Saint-Sulpice, en permutant quelques bénéfices simples avec M. de Fiesque, alors titulaire de cette cure. Ce fut de sa part, un acte de dévouement, parce que cette paroisse, la plus étendue qu'il y eût au monde, exigeait de grands travaux et parce que à cette époque les hommes d'une condition sociale un peu élevée dédaignaient de se charger d'une cure, comme si ce genre de bénéfice était au-dessous de leur dignité. Aussi les parents de M. Olier furent-ils blessés vivement ; ils se crurent humiliés, sa mère surtout, de le voir devenir curé de Saint-Sulpice. M. Olier, ne consultant que son amour pour l'Église, et fixé par la décision de son directeur, ne tint aucun compte de ces pensées humaines : il se consacra, sans réserve, aux fonctions pastorales, n'ayant d'autre vue que celle de la gloire de Notre-Seigneur.

§ I. — ARRANGEMENTS AVEC M. DE FIESQUE, CURÉ DE SAINT-SULPICE. PRISE DE POSSESSION.

Deux difficultés se présentent ici ; nous devons les résoudre avant d'exposer les principes de M. Olier dans la direction des affaires de la

paroisse.

Les arrangements convenus entre M. de Fiesque et M. Olier, pour la permutation de leurs bénéfices, n'étaient-ils pas contraires aux règles canoniques ? M. Olier pouvait-il prendre possession de la cure avant d'avoir reçu les provisions de Rome ?

Le curé de Saint-Sulpice, découragé de l'insuccès de son ministère, n'espérant pas pouvoir jamais triompher des désordres qu'il remarquait dans le faubourg Saint-Germain, sollicitait depuis assez longtemps M. Olier d'accepter pour lui, ou pour l'un de ses confrères, cette paroisse, moyennant une permutation de bénéfices. Rencontrant un jour M. du Ferrier, ami de M. Olier, et son coopérateur dans l'œuvre naissante du séminaire, il renouvela ses instances et lui dit : « Vous pouvez m'accommoder ; je demande
« mille écus de revenus. M. Olier possède en Bretagne
« le prieuré de Clisson. Ce bénéfice rapporte seize
« cents livres, joignez-y quatorze cents livres de pen-
« sion, et nous voilà d'accord. » Cette proposition fut de nouveau rejetée, parce que l'on redoutait de prendre un aussi lourd fardeau que celui de la paroisse Saint-Sulpice. Cependant, sur l'avis de dom Tarrisse, supérieur général des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, la proposition fut de nouveau examinée, et enfin adoptée. Le Père Tarrisse et le Père Bataille, procureur de la même congrégation, firent à M. Olier un devoir d'accepter et de conclure avec M. de Fiesque [491].

Il n'y a rien, dans cette conduite, de contraire aux saints canons. Les permutations de bénéfices sont autorisées par le droit ecclésiastique, pourvu qu'elles se fassent par des motifs tirés de la nécessité, ou de l'utilité de l'Église, et qu'elles soient approuvées par l'autorité supérieure. Dans le cas présent, l'utilité de l'Église, c'est-à-dire de la paroisse, n'était pas douteuse, et l'expérience montra bientôt que la permutation lui était très avantageuse. Les supérieurs sont intervenus et l'ont autorisée. D'abord, l'abbé de Saint-Germain, sous la juridiction duquel était la paroisse, approuva provisoirement les arrangements convenus entre l'ancien titulaire et M. Olier : le souverain Pontife les sanctionna, peu de temps après, par sa suprême autorité.

M. Olier avait l'intention d'attendre que les provisions fussent venues de Rome pour prendre possession de la cure. Les religieux de l'abbaye furent d'un avis contraire ; ils pensèrent que, vu les besoins urgents de la paroisse, il devait provisoirement, sous l'autorité de l'abbé de Saint-Germain,

Ordinaire du faubourg, administrer la paroisse, ce qu'il fit par déférence pour eux ; mais il considérait ce ministère comme ne devant lui être confié définitivement que quand il aurait reçu ses bulles. « Il me semble, écri-
« vait-il, que je n'ai point encore prêché dans la pure
« lumière de Dieu, comme par la miséricorde de Dieu
« je l'ai fait autrefois. J'espère que Jésus-Christ, mon
« maître, me fera un jour cette grâce : j'ai la con-
« fiance que ce sera quand j'aurai reçu mes provisions
« de Rome, qui est proprement le temps pour lequel
« j'ai demandé à Dieu son Esprit, afin de pouvoir
« administrer la cure qu'il me confie. Je sens bien
« que j'attends ce secours, et que si je fais maintenant
« les fonctions de curé, ce n'est que par avance [492]. »

Les provisions arrivèrent en l'année 1642, pendant l'octave de la Nativité de la sainte Vierge. M. Olier fut atteint d'une maladie grave, à cette époque ; mais il ne doutait pas qu'il ne fût en état de prendre possession de sa cure, d'une manière régulière et définitive, en vertu de l'induit pontifical, vers la fin du même mois ; et comme le 21 de septembre de cette année, il devait entrer dans sa trente-cinquième année, il dit avec une pleine assurance au Père Bataille, son directeur :
« Dieu m'a mis au lit pour jusqu'au 21, où j'aurai
« trente-cinq ans, afin d'accomplir la vérité de la
« parole qu'il m'avait dite autrefois, que je serais évê-
« que, c'est-à-dire pasteur de cette paroisse [493]. »La maladie cessa en effet le 21, jour où il prit possession de la cure sous la présidence de dom Tarrisse.

Ainsi s'explique et se justifie la conduite de M. Olier, dans les arrangements convenus avec M. de Fiesque, et dans la prise de possession de la cure. Le droit canon, autorisant les permutations de bénéfices, pourvu qu'elles se fassent avec l'approbation des supérieurs, permet, par là même, que les parties intéressées se concertent entre elles sur les conditions qui peuvent leur convenir, et qu'elles puissent ensuite soumettre à l'agrément de l'autorité supérieure. La nécessité d'obtenir cette autorisation pour la cure de Saint-Sulpice, n'empêchait pas que M. Olier ne pût provisoirement, en vertu de la commission donnée par son supérieur immédiat, exercer les fonctions pastorales jusqu'au jour où il prendrait régulièrement possession de la cure, en vertu des lettres apostoliques. A cette époque, et dans ces

circonstances, il ne vint à l'esprit de personne, parmi les hommes les plus éclairés et les plus attachés aux saintes règles de l'Église, que cette conduite fût irrégulière.

§ II. — DESSEINS DE M. OLIER ET SES MAXIMES DANS LA DIRECTION DE LA PAROISSE.

1. — Dieu avait suscité, au dix-septième siècle, dans le clergé, dans les congrégations religieuses et dans le monde, des hommes qu'il avait pénétrés de son Esprit, pour travailler au renouvellement de la vie chrétienne. Il y eut à cette époque un travail de la grâce bien remarquable, et qui amena les plus heureux résultats pour l'Église. M. Olier, nous n'en doutons pas, fut un de ces hommes, qui se dévouèrent, avec le zèle le plus pur, à cette grande œuvre.

Quand il prit possession de la cure de Saint-Sulpice, Dieu lui indiqua trois voies, et, pour nous servir de ses expressions, lui donna « trois ouvertures », pour concourir à ce renouvellement de l'Église : les missions, les conférences et retraites, l'institution des séminaires.

Les missions auxquelles il avait été formé, dès le début de son sacerdoce, sous la direction de saint Vincent de Paul, ont pour but immédiat, d'établir les âmes dans l'essentiel de la vie chrétienne, en purifiant les consciences, par des confessions générales et par les pratiques nécessaires de la pénitence. « C'était la
« vocation de saint Jean-Baptiste et de ses disciples qui
« ne prêchaient autre chose que la pénitence pour
« préparer les peuples à recevoir Notre-Seigneur. » M. Olier en fit prêcher une par le vénérable Père Eudes, à la paroisse Saint-Sulpice ; on peut dire que son ministère à lui, pendant tout le temps qu'il administra la cure, fut comme une mission perpétuelle, pour l'instruction et la conversion des pécheurs.

Il ajoute : « Mon grand maître m'a montré encore
« une ouverture ; » dans les conférences, les retraites, et la direction des âmes, pour leur faire concevoir le christianisme et les désabuser des vanités du siècle, par des méditations fréquentes. Notre-Seigneur opère cela, « en parlant intérieurement aux âmes, en
« les illuminant, en donnant force et vigueur aux

« esprits ; bref, en imprimant dans les cœurs des
« sentiments conformes aux siens, des mouvements
« pareils, des inclinations et des dispositions sembla-
« bles ; ce qui est proprement l'Église de Notre-Sei-
« gneur et le christianisme, lequel consiste dans la
« société des âmes remplies d'un même intérieur que
« Jésus-Christ ; remplies des sentiments, des disposi-
« tions, des vertus et mœurs semblables aux siennes. » M. Olier fut formé à cet esprit intérieur, plus particulièrement, par le R. Père de Condren, et il ne cessa d'y appeler les âmes d'élite qui furent sous sa direction, chacune dans la mesure de sa grâce.

« La troisième ouverture à laquelle Notre-Seigneur
« me presse davantage, c'est l'institution des jeunes
« ecclésiastiques, où la Providence de Dieu m'a en-
« gagé ; à quoi pourtant je me sentais attiré depuis
« beaucoup d'années [494]. » Nous nous réservons de parler de ce troisième moyen, dans le chapitre suivant.

II. — Pour répondre aux desseins de Dieu, et remplir la mission qu'il en avait reçue, pour la sanctification de sa paroisse, M. Olier se dévoua, sans réserve,
« à Notre-Seigneur, tâchant, dit-il, de procurer par
« toute voie possible la grande gloire de Dieu, sans y
« paraître, en aucune façon, sans que l'on parle de
« moi ni qu'on y pense, attribuant à Dieu tout l'hon-
« neur et la gloire de son œuvre, sans que la créa-
« ture y prenne part [495] ». Pour répondre à cette grâce, il se proposait et il avait constamment en vue Notre-Seigneur. « Si je n'ai pas le bonheur de répan-
« dre mon sang pour l'Église, au moins je serai comme
« son hostie vivante ; je ne dois rien avoir qui ne soit
« à elle, surtout mon bien qui servira à la nourriture
« des pauvres de cette grande paroisse. Je désirerais
« en outre, après avoir passé le jour dans le travail,
« de passer encore les nuits en prières devant le Saint
« Sacrement [496]. »

Dans l'impossibilité où il était de travailler seul à une œuvre si considérable, et convaincu qu'il ne réaliserait le dessein, tel qu'il l'avait

conçu, de réformer la paroisse, qu'avec un clergé composé de prêtres vivant en communauté, détachés des biens de ce monde, soumis à une règle, suivant des principes convenus pour mettre l'unité dans la direction spirituelle des âmes, il s'appliqua à former cette communauté.

IL rapporte dans ses Mémoires ce qu'il dit aux prêtres de la paroisse pour les engager à adopter ce genre de vie : « Ne sachant que leur dire, je me suis jeté à
« genoux, et aussitôt m'a été mis en l'esprit les pre-
« mières choses que j'avais à leur dire, et les paroles
« m'étaient dites aussi distinctement, comme si l'on
« parlait mot à mot à l'oreille. J'ai proposé d'abord
« le malheur de la vie solitaire, aux prêtres dans le
« siècle. Væ soli. Malheur à celui qui est seul, délaissé
« du commerce et de la société des hommes de sa
« profession, car 1°, on est sujet d'habiter avec des
« personnes qui nous refroidissent au service de Dieu,
« car le monde est rempli de malice. 2° La solitude
« donne mille soins qui dissipent et qui distraient ; le
« prêtre qui vit seul est obligé de penser à son ménage,
« à son vivre et à son vêtir. Il est obligé, au milieu du
« service divin..., de retourner la tête, derrière lui, à
« ce qui manque à ses besoins, ce qui est une indis-
« position très grande de Dieu. 3°.La communication
« et conférence des uns avec les autres, est toujours
« importante et nécessaire, à cause que les languis-
« sants sont échauffés, selon le sage, les impuissants
« sont soulagés... Les Prêtres doivent s'échauffer les
« uns les autres, par leurs saints entretiens et par leurs
« conférences, et se défendre des froideurs du monde
« au milieu duquel ils vivent par la nécessité de leur
« condition. Dieu a établi les communautés dans l'É-
« glise... afin que l'on trouve dans l'un ce que l'on
« n'a pas dans soi-même... »

M. Olier ajoute que la société des bons prêtres est l'image de l'adorable société des trois personnes divines, et le ciel des saints Anges, et il conclut que Dieu, par « son Esprit, invite l'Église à associer les prêtres, afin qu'ils

s’éclairent mutuellement, se soutiennent, et s’aident dans l’œuvre de leur sanctification personnelle, et de l’édification des peuples [497] ».

Les vœux de M. Olier furent remplis : il se forma une communauté, composée uniquement des prêtres qui devaient le seconder dans l’œuvre de la réforme du faubourg Saint-Germain ; elle compta bientôt cinquante membres, tous remplis d’un vrai zèle, pour travailler à l’œuvre de Dieu. Il fut réglé, dès le principe : premièrement, que toutes les rétributions provenant des fidèles à l’occasion du saint ministère, seraient mises en commun, et que chacun se contenterait du vêtement et de la nourriture ; secondement, que l’on interdirait l’entrée des femmes dans l’intérieur b de la communauté ; troisièmement, que tous seraient également appliqués aux diverses fonctions du saint ministère, sans distinction de celles qui pouvaient paraître moins honorables aux yeux du monde ; quatrièmement, qu’il y aurait, autant que possible, unité d’esprit et de conduite entre tous les membres de la communauté, dans l’exercice des fonctions sacerdotales, principalement dans la prédication et dans l’administration des sacrements.

Pour obtenir cette unité, M. Olier fit imprimer les Instructions de saint Charles aux confesseurs de son diocèse, et il convint avec ses confrères de certains articles, qui tendaient à conserver dans les fidèles des habitudes de vie chrétienne et à éviter les relâchements que l’on redoutait dans la morale. Voici ces articles :

« I. Obliger les pénitents à prier à genoux soir et matin. II. Faire réconcilier, avant l’absolution, ceux qui ont des inimitiés. III. Obliger à restituer, avant l’absolution, ceux qui le peuvent. IV. Refuser l’absolution à ceux qui sont dans l’occasion prochaine de pécher, jusqu’à ce qu’ils l’aient effectivement quittée. V. Différer l’absolution, pour huit ou quinze jours, à ceux qui ont l’habitude de certains péchés. VI. Prescrire une confession générale à ceux qui ont commis ordinairement des péchés mortels. VII. Suivre fidèlement les décisions et sentiments de la maison. VIII. Ne blâmer jamais les confrères, ni les religieux. IX. Ne parler jamais aux pénitents des questions du temps. X. N’oublier jamais de demander aux pénitents s’ils ont celé par le passé quelque péché, par crainte, honte ou autrement, et en ce cas demander qu’ils refassent les confessions mal faites ; les faire accuser de ces mauvaises confessions et des communions sacrilèges qu’il sont faites, en disant le nombre [498]. »

Ces propositions sont générales, comme l’indique le titre : les circonstances particulières qui nécessiteraient une exception, sont

naturellement soumises à l'appréciation du confesseur. Ainsi n'aurait-on fait aucune difficulté de donner l'absolution à certains pénitents, sans être arrêté par la maxime générale, quand on aurait vu que le bien de son âme le demandait.

La règle de ne point parler aux pénitents des questions du temps, ne s'entendait pas des questions sur lesquelles la sainte Église s'était prononcée : nous allons bientôt citer un exemple remarquable de la fermeté que l'on mettait, à Saint-Sulpice, pour éloigner les fidèles de toute doctrine condamnée par l'Église. On recommandait seulement de ne point inquiéter les pénitents en embarrassant leur esprit des disputes qui s'agitaient alors, soit quand il ne s'agissait que de controverses demeurées libres dans les écoles, soit quand il s'agissait de pénitents sur la foi desquels on n'avait aucune raison sérieuse de concevoir des inquiétudes.

III. — En dehors de ces maximes générales, il y avait quelques points particuliers, qu'il n'est pas inutile d'indiquer.

1° Les vicaires ne devaient pas aller confesser les malades des autres paroisses, si d'ailleurs rien ne pressait, sans l'autorisation du curé. C'était la pratique reçue dans les paroisses de Paris, parce que « chacun « a assez à faire à la garde de son troupeau [499] ». On ne voulait pas que les prêtres négligeassent leur propre paroisse, par un zèle mal réglé, qui les porterait à travailler ailleurs. Mais, s'il y avait péril, les règles recommandaient de se hâter. On devait, dans l'extrémité, accourir auprès des malades, sans consulter le curé.

2° On devait laisser les malades libres de choisir le lieu de leur sépulture : « Comme il est défendu, sous « peine d'excommunication, de persuader les malades, « il faut les laisser libres. On peut leur marquer la pa- « roisse, comme le lieu de bénédiction pour les morts ; « car les monastères n'en ont pas pour cela, comme « on voit dans la bénédiction de leur église... » Le confesseur se bornera donc à conseiller au malade « de « demander de se faire enterrer dans le cimetière de « sa paroisse, non ailleurs, ni dans l'église ; et, s'il « peut faire goûter cela au malade, il sera bon de lui « faire voir que le cimetière est le dortoir des chrétiens « et que l'église est leur réfectoire ; qu'il y a bénédic- « tion particulière pour ceux qui y sont enterrés, et il

« n’y en a aucune dans la consécration, ou dédicace
« de l’église, pour les morts [500]. »

M. Olier était fondé à dire qu’il était défendu, sous peine d’excommunication, de gêner la liberté des malades dans le choix de leur sépulture. Boniface VIII a interdit aux religieux et aux clercs séculiers, de porter les fidèles, par vœu, serment ou promesse, à choisir leur sépulture dans leurs églises, ou à ne pas changer le choix qu’ils ont déjà fait ; et Clément V soumit à une excommunication majeure, réservée au pape, ceux qui trangresseraient ce commandement [501]. Sans gêner la liberté des malades, on pouvait néanmoins les éclairer, leur montrer les avantages ou les inconvénients d’une résolution à prendre ; et c’est ce que fait M. Olier dans la règle de conduite qu’il donne aux confesseurs. Il faudrait se rendre compte des abus qui avaient lieu à cette époque, dans les autorisations que l’on demandait de se faire inhumer dans les églises, pour comprendre l’importance que le clergé de Saint-Sulpice attachait à cet article.

3° Nous lisons encore, dans les cahiers de M. Olier, une note sur la conduite à tenir vis-à-vis de ceux qui sont accusés en matière criminelle : faut-il exiger qu’ils avouent leurs crimes et qu’ils révèlent les noms de leurs complices ?

M. Olier pense, d’après une opinion qu’il considère comme « commune et généralement reçue, que le
« criminel doit avouer sa faute, et que s’il refuse de
« le faire, le confesseur doit lui refuser l’absolu-
« tion [502] ». Il met pour conditions : « 1° que le cri-
« minel soit interrogé par le juge ; 2° qu’il y ait
« preuve pleine et entière du crime, ou demi-preuve,
« ou témoin oculaire au-dessus de toute exception, ou
« plusieurs indices notables et considérables ; 3° que
« le criminel ait connaissance des preuves ou des té-
« moins qui sont contre lui ». Il ajoute, en ce qui concerne les complices, qu’il doit les découvrir, « si ce
« sont des personnes publiques, ou des gens qui con-
« tinueront à nuire au public et aux particuliers, ou
« qu’il y ait contre eux preuve pleine et entière ».

Ces solutions paraîtront peut-être trop sévères ; nous remarquerons toutefois qu’au milieu d’opinions contraires sur cet article, saint Alphonse de Liguori regarde comme plus probable, en elle-même, celle que suit M.

Olier. C'est aussi la doctrine de saint Thomas : selon le saint docteur, l'accusé pèche mortellement quand il nie la vérité au juge qui a le droit de l'interroger. La question est peu pratique aujourd'hui. Le coupable ne doit pas mentir, mais il peut d'ailleurs être persuadé de bonne foi qu'il n'est pas tenu d'avouer son crime, et, cette bonne foi supposée, le confesseur n'hésiterait pas à l'absoudre dans les derniers moments [503].

4° Une autre question préoccupait des membres de la communauté, qui étaient consultés par des paroissiens admis dans les conseils du prince. On se demandait : « Un prince peut-il créer des impôts nouveaux « sur ses sujets ? » On répondait : « Par la bulle In cœna « Domini, il est défendu sous peine d'excommunica- « tion de créer des impositions nouvelles, et l'opinion « commune est que cette défense atteint aussi ceux qui « augmentent les impôts déjà établis ; et, bien que l'on « dise que la bulle In cœna Domini n'est pas reçue en « France, si est-il vrai néanmoins que ce sera toujours « un péché mortel. — Nota, qu'on ne peut établir de « nouveaux deniers que d'autorité souveraine, pour « un bien commun et également sur tous, et que l'oc- « casion cessant, l'imposition cesse [504]. »

La constitution In cœna Domini n'a jamais été interprétée dans le sens d'une défense absolue de créer de nouveaux impôts, mais de n'en créer aucun en dehors des cas permis par le droit : præterquam in casibus a jure permissis, comme dit la bulle (§ 5). Or le droit naturel interdit aux législateurs de grever les peuples d'impôts arbitraires, sans nécessité pour l'État, sans rapport avec les ressources des citoyens ; le même droit les autorise à créer des impôts et à augmenter les impôts déjà établis, en se conformant à ces principes d'équité, auxquels le droit canonique rappelle. La note de M. Olier est pleinement dans ce sens ; elle ne va pas au delà. L'Église n'est intervenue dans ces matières que pour rappeler aux souverains leur devoir, et pour protéger les faibles contre les abus du pouvoir.

5° Il y a, dans ces règlements, des avis et des pratiques fort utiles, auxquels on tenait beaucoup du temps de M. Olier. Ainsi, on exige que ceux qui allaient contracter mariage se confessassent le jour même de la célébration des noces. Ce n'est pas requis de droit commun ; mais si c'était la pratique, pour mieux assurer l'état de grâce, au moment où ce sacrement

est reçu, les curés faisaient très bien de la maintenir [505]. Ainsi encore on ne devait pas recevoir les femmes qui n'étaient pas vêtues d'une manière décente. Cela doit s'observer toujours, sans doute ; mais on pouvait et l'on devait se montrer plus sévère alors, parce qu'il n'y avait pas le danger que l'on craindrait aujourd'hui, d'exposer des fidèles à ne pas se marier devant leur pasteur, et qu'il importait de protester contre l'introduction d'abus inconciliables avec la modestie chrétienne.

6° M. Olier parle de l'usure, comme on en parlait de son temps. Il exigeait que le pénitent restituât, s'il le pouvait, les profits illicites qu'il avait reçus. Il dit même que le confesseur qui n'obligerait pas le pénitent à remplir son devoir en cette matière et l'absoudrait, serait excommunié [506]. De droit commun il était interdit aux confesseurs d'admettre au sacrement de pénitence un usurier, avant qu'il eût réparé ses injustices, s'il le pouvait. Quelques auteurs graves ont pensé que le confesseur qui ne remplissait pas ce devoir encourait, par le seul fait, la peine de suspense [507], ce qui était moins généralement admis. Il n'y avait pas, de droit commun, de peine d'excommunication. Mais il se peut que cette censure fût portée, à cette époque, dans le faubourg Saint-Germain, soit directement par l'abbé de Saint-Germain, qui avait une juridiction épiscopale sur ce quartier de Paris, soit par les curés de Saint-Sulpice, au nom et par délégation de l'abbé, et que M. Olier se bornât à rappeler cette discipline dans les avis donnés au clergé de sa paroisse [508].

§ III. — ZÈLE DE M. OLIER POUR MAINTENIR DANS LA PAROISSE L'INTÉGRITÉ DE LA FOI.

M. Olier avait à prémunir sa paroisse contre les impiétés de l'athéisme qui avait fait des ravages dans le faubourg Saint-Germain ; contre les protestants qui mettaient un grand zèle à répandre leurs erreurs ; contre les jansénistes, qui employaient tous les moyens de séduction pour attirer les fidèles et surtout les communautés, à leur secte ; enfin, contre un grand nombre de catholiques qui ne comprenaient pas les maximes de la vie chrétienne.

I. — Le faubourg Saint-Germain, qui avait, à l'époque où M. Olier prit possession de la cure, la triste réputation d'être comme la sentine de la

capitale, le rendez-vous des incrédules du temps, des impies, des athées, fut transformé et devint le quartier de Paris le plus édifiant : ce fut l'effet de tous les moyens d'instruction et de sanctification que mit en œuvre le zélé pasteur, admirablement secondé par les ecclésiastiques de la communauté.

Les catéchismes, organisés avec intelligence et multipliés de manière à répondre à tous les âges, à toutes les conditions, furent certainement, avec la prière, l'un des moyens les plus efficaces pour opérer cette réforme. Les enfants, dès le plus bas âge, les jeunes gens, les domestiques, les pauvres, les personnes âgées, reçurent une instruction solide, proportionnée à leur état, toujours accompagnée de conseils pratiques, d'exhortations et d'exercices de piété, propres à la faire goûter et à introduire ainsi les maximes et les pratiques de la vie chrétienne dans l'intérieur des familles.

II. — Pour combattre le protestantisme, M. Olier se prévalut d'abord des lois civiles, existantes alors, pour empêcher et pour disperser les réunions que les sectaires s'efforçaient de former sur la paroisse, et il en vint heureusement à bout. Il eut, en même temps, recours à un moyen qui répondait mieux au caractère de sa sollicitude pastorale : la charité et l'instruction. Il appela un docteur en théologie, célèbre à cette époque par son talent de controversiste, pour faire des conférences publiques. Le Père Véron confondait les ministres protestants qui n'osaient plus disputer avec lui ; il donnait des leçons aux élèves du séminaire pour leur enseigner sa méthode de discussion, qu'il estimait la meilleure. D'autres controversistes, moins savants que lui, mais dont la parole plus persuasive ne respirait que la charité, et n'avait, par conséquent, rien de blessant pour les adversaires, obtinrent des succès très consolants ; les conversions furent nombreuses.

III. — La jansénisme était plus dangereux que le protestantisme à cette époque, parce qu'il se cachait sous les formes spécieuses d'une grande austérité de mœurs et d'un zèle apparent de réforme, pour ramener, disait-on, l'Église à la pureté primitive de la doctrine et de la discipline. Les sectaires se flattèrent, un moment, d'avoir attiré à eux M. Olier, parce qu'il travaillait avec zèle à la réformation des mœurs et au rétablissement de la discipline dans sa paroisse ; ils ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils s'étaient étrangement mépris. Averti de ces bruits calomnieux, et ne pouvant supporter l'ombre d'une équivoque quand il s'agissait de la foi, il saisit la première occasion de se prononcer, de la manière la plus nette, en faveur du dogme catholique et de la soumission due à l'Église. Cette fermeté sacerdotale irrita les jansénistes, qui publièrent contre lui des écrits

satiriques, pour le rendre ridicule et odieux, écrits par lesquels ils s'efforçaient de répandre le venin de leur doctrine. M. Olier ne se laissa pas intimider : il connaissait Port-Royal, les opinions dangereuses et condamnées de cette école, et il ne négligeait rien pour en éloigner ses paroissiens [509].

Nous lisons à ce sujet, dans les Mémoires du Père Rapin de la Compagnie de Jésus : « L'abbé Olier en disait ses sentiments dans les compagnies où il se trouvait, quand l'occasion s'en présentait, avec une liberté qui le rendait recommandable dans sa paroisse : ce qui refroidit la plupart de ceux qui commençaient à se déclarer dans le faubourg Saint-Germain en faveur de la nouvelle doctrine, et inspira au séminaire de Saint-Sulpice une grande opposition à ce parti, qu'ils combattirent toujours avec plus de fermeté que les autres communautés ecclésiastiques de Paris, par l'aversion que cet abbé leur inspira de la doctrine qu'on y enseignait, dès qu'elle parut dans le monde. Mais on ne lui pardonna pas à Port-Royal, dont une des principales maximes était de ne jamais pardonner à ceux qui se déclaraient contre ses sentiments ; car l'aigreur et le peu de charité était le principal caractère de ce parti. On traita l'abbé Olier de la même manière dont on avait traité le Père Nouet, le Père Pétau, l'évêque de Vabres, l'évêque de Lavaur et tous les autres qui avaient osé parler ou écrire contre le nouveau parti, lequel se rendit tellement redoutable par la véhémence de ses invectives, que les plus gens de bien qui devaient se déclarer contre cette nouveauté, ou par leur caractère ou par leur zèle, furent obligés de mettre toute leur prudence à se taire et à. se ménager eux-mêmes par un silence peu chrétien dans une affaire de cette importance et qui allait au renversement de la religion. Il se trouva des ecclésiastiques de Saint-Sulpice assez courageux pour répondre aux calomnies de Port-Royal et pour défendre leur curé ; lequel l'ayant su, il fit apporter leurs écrits et les jeta dans le feu en leur présence, ce qu'ayant fait : — Ne savez-vous pas, dit-il, que la calomnie est une des récompenses que Dieu donne à ceux qui défendent la religion ? Bénissons-le de ce qu'il nous a jugés dignes de souffrir la persécution pour avoir défendu ses intérêts. — Ce fut par de si grandes maximes qu'il imprima dans sa communauté l'horreur des opinions nouvelles. »

Dans un autre endroit le Père Rapin ajoute : « Quoiqu' on les (les jansénistes) laissât assez en paix du côté de la cour par les affaires qu'on y avait et que Paris fût dans un reste d'agitation qui l'occupait encore, on ne

les ménageait point dans la paroisse de Saint-Sulpice où l'abbé Olier, qui en était curé, faisait éclater son zèle de la même manière que s'il eût été soutenu de la cour et que tous les gens de bien eussent unanimement concouru avec lui à s'opposer au progrès de la nouvelle doctrine, quoiqu'il fût alors presque le seul qui parût sur les rangs pour y résister. Il ne pouvait souffrir que deux personnes aussi illustres par leur naissance et par leur vertu qu'étaient le marquis et la marquise de Liancourt autorisassent de leur protection ce nouveau parti et donnassent quelque atteinte à la pureté de leur foi par le commerce fréquent qu'ils avaient l'un et l'autre à Port-Royal [510]. »

La conduite que tint M. Olier vis-à-vis du duc de Liancourt, dont parle ici le Père Rapin, fut très remarquée à Paris. Ce seigneur était paroissien de Saint-Sulpice et membre de la Fabrique. M. Olier, ayant épuisé tous les moyens de persuasion pour le détacher du parti des sectaires, conseilla à son confesseur de l'avertir qu'il ne pourrait pas lui donner l'absolution, s'il ne renonçait pas aux erreurs condamnées par le Saint-Siège, comme il l'avait promis par écrit. Cette conduite eut un grand éclat et donna lieu à la production de plusieurs écrits jansénistes contre les prêtres de Saint-Sulpice.

On peut lire, dans la seconde partie de la Vie de M. Olier, des détails sur cette affaire, et tout ce que le zèle inspira au pieux pasteur pour protéger ses paroissiens contre les séductions du jansénisme. Sa correspondance avec la marquise de Portes mérite une attention particulière. Cette dame, qui avait été sous la direction spirituelle de M. Olier, se laissait engager insensiblement dans les pièges que lui tendaient les disciples de Jansénius. Il lui découvrit les manœuvres insidieuses des prétendus docteurs de la Grâce, et il refusa de continuer ses rapports avec elle, si elle ne prenait pas une sérieuse résolution de se séparer d'eux nettement. « Je me trouve en impuissance
« et en interdit, lui écrivait-il, de servir les âmes
« qui se jettent dans un parti contraire et injurieux
« à son épouse (de Jésus-Christ), la sainte Église,
« dont il souffre les plaies et les injures avec plus de
« douleur que celles qu'il reçoit dans sa propre per-
« sonne [511]. »

Le but que nous avons en vue, et les limites dans lesquelles nous devons nous tenir, ne nous permettent pas d'entrer dans plus de détails.

Il résulte de l'histoire de l'Église en France, pendant le dix-septième siècle, que M. Olier fut l'un des prêtres qui se montrèrent les plus opposés au jansénisme, comme nous l'avons déjà fait observer dans le chapitre IV.

IV. — Le charitable pasteur poursuivant l'erreur partout où il la rencontrait, combattit avec le même zèle les fausses maximes du monde, qui ne tendent qu'à favoriser la triple concupiscence que nous signale l'apôtre saint Jean, l'orgueil, la sensualité, une attache désordonnée aux choses de la terre ; tout en proportionnant son enseignement à la condition de chacun, il tenait à conserver intact le dépôt sacré de l'Évangile. Nous avons vu, plus haut, dans quelles dispositions il accepta la cure de Saint-Sulpice ; le zèle dont il était animé pour découvrir aux grands du siècle, comme aux petits, la vanité et les illusions du monde ; il ne se relâcha jamais sur ce point, comme nous le voyons dans les exhortations nombreuses adressées à ses paroissiens, dans ses lettres et dans ses livres.

§ IV. — ZÈLE DE M. OLIER POUR LA SANCTIFICATION DES AMES.

M. Olier ne se borna pas à éclairer ses paroissiens sur la vraie doctrine, et à éloigner de sa communauté tous ceux qui manifestaient quelque tendance vers les opinions condamnées ; il combattit l'hérésie et les fausses maximes du monde, d'une manière plus efficace, en un sens, par l'attention qu'il eut d'établir, dans la paroisse de Saint-Sulpice, les pratiques de dévotion les plus opposées aux maximes nouvelles, pratiques qui répondaient parfaitement d'ailleurs à ses attraits dominants : la dévotion à la sainte Eucharistie et à la sainte Vierge.

Rien ne fut négligé dans la paroisse pour relever la majesté du culte divin ; on établit plusieurs saluts du Saint-Sacrement, qui jusqu'alors étaient assez rares en France ; l'adoration perpétuelle, par un grand nombre de fidèles, qui avaient leur jour et leur heure marqués pour venir adorer et prier Notre-Seigneur au nom de tous ; la communion fréquente dans tous les rangs de la société. Un nombre considérable de fidèles contractèrent l'habitude de s'approcher fréquemment de la divine Eucharistie, et on ne manquait pas de leur apprendre les dispositions nécessaires pour le faire avec fruit. Saintes traditions de la vie chrétienne, qui se sont heureusement perpétuées dans la paroisse.

La sainte Vierge fut, plus que jamais, connue, honorée et aimée dans tous ses mystères et spécialement dans celui de son immaculée Conception. M. Olier aimait à faire et à renouveler souvent une consécration des enfants à Marie, afin que les fidèles s'habituassent de bonne heure à se considérer comme appartenant à cette sainte Mère.

Ces diverses pratiques, soutenues par les instructions et les exhortations du zélé pasteur, contribuèrent à former une paroisse vraiment chrétienne où les pratiques d'une solide piété étaient en honneur, et proposées à chacun dans la mesure convenable.

Il est à remarquer que M. Olier, qui dans plusieurs de ses écrits enseigne les maximes de la perfection chrétienne parce qu'il les destinait à des âmes que Dieu appelait à un état plus parfait, usait d'un sage tempérament, ne demandant à chacun que ce qu'il pouvait en espérer selon la mesure de la grâce, selon sa vocation. Dans un discours sur saint Sulpice, il disait à ses paroissiens : « Je ne vous de-
« mande pas à tous cette parfaite pénitence, la-
« quelle n'est pas donnée à tous. Je vous demande
« ce que Notre-Seigneur a voulu rendre plus facile,
« qui est la pénitence sacramentelle, où l'on n'est
« pas appelé à une disposition si pure que la pre-
« mière ; laquelle est pourtant nécessaire sans le
« sacrement de pénitence... Il y a de l'abus dans
« l'indulgence et la facilité d'aucuns ministres, et
« il y a de l'excès dans la rigueur des autres. Le
« malin fait semblant de vouloir bannir l'abus de
« quelques particuliers et il veut en abolir les sacre-
« ments en l'Église ; ou les porte à des extrémités
« excessives et contraires à la pratique de l'É-
« glise [512]... La pénitence extérieure et l'exercice de
« mortification est utile quand on la prend avec
« discrétion sous la direction et le discernement du
« directeur et des prélats, comme disent les pères
« de la vie intérieure. La règle n'en peut être uni-
« verselle ; il faut la conseiller aux uns, et la dé-
« fendre aux autres ; il faut tout autant de conduite,
« comme de personnes particulières, il faut que le

« directeur sache discerner le besoin et l'utilité d'un
« chacun. »

Il se tenait ainsi en garde contre les sévérités excessives des jansénistes, contre le relâchement de certains casuistes, dont le saint-siège a condamné les opinions, et contre les illusions de personnes orgueilleuses qui « travaillent souvent au dehors, avec un
« fond immortifié qui s'enfle et se nourrit de la
« mortification extérieure [513] ».

Ces leçons, ces exhortations, ces pieuses pratiques ne formèrent pas seulement des chrétiens d'une vertu solide, mais elles furent pour plusieurs le moyen de s'élever à une grande perfection.

Dieu donna sa bénédiction aux travaux de M. Olier, qui acquit un ascendant remarquable sur des personnes vivant dans les conditions les plus élevées, comme dans les situations les plus humbles de la société, auxquelles il fit goûter les maximes de la vie chrétienne ; on peut s'en faire une idée par sa correspondance. On vit, sous sa direction, des magistrats, des gentilshommes, des officiers supérieurs, des princesses, s'adonner à l'oraison, à l'exercice de la mortification chrétienne, de l'abnégation de soi-même, donner à la cour et dans le monde l'exemple d'une vertu, portée quelquefois jusqu'à l'héroïsme, tant ils surent triompher des maximes du siècle et de leurs inclinations naturelles. Pour n'en citer qu'un seul exemple, nous rappellerons la part que M. Olier eut à la répression du duel, qui à cette époque était un des fléaux de la société, à tel point que dans une seule semaine, il périt, sur la paroisse de Saint-Sulpice, dix-sept personnes dans ces malheureux combats. M. Olier parvint à former une association, composée de militaires connus par des actions brillantes à l'armée, à la tète desquels étaient le maréchal de Fabert et le marquis de Fénelon. Ils résolurent de s'engager, par un serment public, à renoncer au duel ; et pour donner plus d'éclat à cette action, ils se rendirent à la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, où ils firent leur promesse, au milieu d'un grand concours de témoins distingués, entre les mains de M. Olier, par un acte qu'il leur avait lui-même dressé [514].

§ V. — SOLLICITUDE PASTORALE DE M. OLIER POUR LES PAUVRES.

M. Olier disait aux prêtres, appliqués, sous sa direction, aux divers offices de la paroisse : « Lors-
« que nous sommes appelés au service des indigents,
« supportons avec une charité à toute épreuve, les in-
« commodités qu'ils causent. Souvenons-nous que
« Notre-Seigneur a choisi les pauvres pour servir de
« témoignage à la divinité de sa mission, et pour en
« tirer la preuve la plus indubitable de la vérité de sa
« doctrine. Les plus souffrants sont ses membres plus
« particulièrement que les autres ; ils ont donc un
« droit de préférence à notre affection et à notre ten-
« dresse [515]. »

Devenu curé de Saint-Sulpice, il considéra comme un devoir pour lui d'avoir soin des pauvres, comme de la partie la plus chère de sa paroisse, et de ne rien négliger, soit pour le bien de leurs âmes, soit pour le soulagement de leurs nécessités temporelles.

Trois jours chaque semaine, il les réunissait pour leur apprendre les mystères de la foi, la manière de sanctifier leur condition, les moyens de recevoir avec fruit les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Chaque exercice était suivi d'une distribution d'aumônes. C'était, ordinairement, trois ou quatre cents pauvres à instruire et à soulager.

Le charitable pasteur se faisait tout à tous ; il écoutait avec intérêt les détails qu'on lui donnait sur la position de chacun, de peur de laisser un seul de ses paroissiens dans le besoin, faute de bien connaître son état. Aimant les pauvres, comme une mère aime ses enfants, il payait les mois des nourrices, plaçait les orphelins, procurait du travail aux pauvres filles qui manquaient de pain, et leur faisait donner une somme réglée, à la fin de chaque semaine, par de charitables paroissiennes, chargées de veiller sur leur conduite et leurs nécessités. Pour éviter l'abus que certains pauvres pourraient faire des choses saintes, afin de s'attirer des aumônes, il régla qu'aucun des confesseurs de la paroisse ne ferait, au confessionnal, l'aumône à ses pénitents.

Toutes ces aumônes l'obligeaient à mettre des sommes considérables à la disposition de quelques personnes dont il se servait. Il se voyait quelquefois sans argent, toutes ses ressources étant épuisées ; mais la foi vive avec laquelle il recourait alors à la sainte Vierge, lui attirait des secours inespérés. « La bourse

« du Père des pauvres, disait-il, est inépuisable pour
« ceux qui recourent à lui. » Il avait attaché aux sacs destinés à renfermer les sommes destinées aux pauvres, une image de la sainte Vierge qu'il avait établie leur avocate et gardienne de leur trésor. Il disait un jour, à quelques ecclésiastiques en montrant cette image : « Voilà sur quoi je me repose pour
« le soin des pauvres de la paroisse ; j'en laisse la con-
« duite et le maniement à la Mère de Dieu. Je lui ex-
« pose mes nécessités et elle a la bonté d'y pourvoir.
« Elle ne m'a jamais manqué ; il n'y a qu'à s'aban-
« donner à elle pour tout [516]. »

Nous tenons ces détails de M. de Bretonvilliers, témoin habituel de la conduite de M. Olier dont il était l'enfant spirituel et le disciple. Le serviteur de Dieu se procura de très utiles auxiliaires, dans le soin des pauvres. Il avait avec lui des hommes d'une grande vertu et d'un parfait dévouement. De plus, il établit sur la paroisse une maison des sœurs de la charité, et la compagnie des dames de la charité. Il voulut aussi établir une assemblée, ou commission, qui prit le nom de Conseil charitable, pour aider les pauvres dans les procès qu'ils auraient à soutenir. Ce conseil se composait de personnes versées dans la conduite des affaires, qui sollicitaient en faveur des indigents, quand leurs demandes étaient légitimes, et d'un procureur, qui recevait des honoraires, pour suivre les procès, quand la nécessité le demandait.

Nous n'avons pas à rapporter ici ce que fit M. Olier quand Paris et par conséquent le quartier de Saint-Germain, se vit réduit à d'extrêmes misères, en 1649 et 1650, par l'effet de la guerre civile : sa charité fut alors vraiment héroïque ; mais comme nous n'avons pas entrepris d'écrire son histoire, ni de tracer le tableau de ses vertus, nous nous bornons à dire un mot des établissements, que dans sa sollicitude, il forma-à cette occasion, et que ses successeurs ont maintenus, pour le fond, autant que les circonstances l'ont permis.

Après avoir recommandé le tout à Dieu, il convoqua une nombreuse assemblée de personnes de toutes conditions, dans la salle du Presbytère, pour le lundi de Pâques de l'année 1651. Il exposa d'abord le tableau des misères inouïes du peuple et le dessein qu'il avait formé de les soulager ; il fit remarquer que dans les temps malheureux l'aumône était plus que jamais un devoir rigoureux, pour ceux qui pouvaient la faire. Il exhorta les uns à retrancher leurs dépenses superflues ; les autres à se priver de ce qui ne leur

était pas absolument nécessaire, et ceux qui ne pouvaient rien donner, à consacrer une partie de leur temps à cette bonne oeuvre : il faisait observer que les soins affectueux que l'on prend des pauvres, les paroles consolantes qu'on leur adresse, sont souvent l'aumône la plus profitable.

Il forma, en faveur des pauvres honteux, dont le nombre était très considérable, une association charitable, et lui donna un règlement. La paroisse fut divisée en sept quartiers, pour mieux connaître les besoins particuliers des pauvres et les assister avec sagesse, et à cet effet il nomma dans chaque quartier quatre préposés, chargés de veiller sur eux.

VI. — M. OLIER SE DÉMET DE SA CURE, ET DE SES AUTRES BÉNÉFICES.

M. Olier avait le prieuré de Bazainville avec l'abbaye de Pébrac, quand il fut pourvu de la cure de Saint-Sulpice [517]. Il était encore jeune et étranger aux affaires quand il reçut ces bénéfices, et plus tard il reconnut que son père, qui les lui avait procurés, avait trop suivi les conseils de quelques casuistes, et agi
« avec une grande inadvertance » ; ce dont il eut toujours du regret. Aussi voulut-il se défaire et du prieuré et de l'abbaye de Pébrac : il ne consentit à les retenir provisoirement, que sur l'avis de son Directeur [518].

Nous ne voyons cependant pas qu'il eut quelque inquiétude de conscience au sujet de ce cumul de bénéfices, ni l'idée de s'en démettre immédiatement, quand il reçut ses provisions pour la cure de Saint-Sulpice ; personne, ni parmi ses confrères, ni parmi les hommes recommandables, qui contribuèrent à lui faire accepter la cure, n'eurent de doute à cet égard. Les ecclésiastiques les plus réguliers de son temps ne croyaient pas manquer aux lois de l'Église, aux décrets du Concile de Trente, tels qu'on les interprétait et qu'on les pratiquait alors, en conservant deux ou plusieurs bénéfices, pourvu qu'ils ne fussent pas incompatibles, c'est-à-dire qu'ils ne fussent pas à charge d'âmes, exigeant la résidence, et que, d'ailleurs, on en consacrât les fruits à de bonnes œuvres, selon l'esprit des saints canons. Ceci n'était pas particulier à l'Église de France ; on a pu l'observer en autres régions, et sans en apporter des preuves qu'il serait facile de donner, nous pouvons citer l'exemple de saint Charles Borromée. Indépendamment

des charges considérables qu'il avait à Rome, et dont il pria le Pape de le dégager, il conserva des bénéfices, entre autres l'abbaye d'Arone, pendant plusieurs années, alors qu'il était archevêque de Milan. L'auteur de sa Vie remarque qu'il ne s'appropriait pas les revenus de ces bénéfices ; il en employait une partie à faire des aumônes, et l'autre à entretenir sur les lieux de bons prêtres qu'il avait élevés dans l'un de ses séminaires. « La dé-
« mission qu'il fit de l'abbaye d'Arone étonna tout le
« monde, rapporte son historien, et principalement
« plusieurs de ses parents qui furent extrêmement
« choqués de ce qu'il avait fait sortir de sa famille
« un bénéfice qui y était depuis si longtemps [519]. »

C'est, on peut dire, littéralement l'histoire de M. Olier. Il n'a point pensé, non plus que saint Charles, que les décrets du saint Concile de Trente lui interdissent de conserver les bénéfices qu'il avait ; et, en fait, ces décrets ont été autrement compris dans la pratique commune qui avait établi une sorte de jurisprudence conforme en France, en Italie et dans bien d'autres régions. Devoti constatait un usage déjà ancien longtemps avant lui, quand il affirmait que, d'après une pratique reçue partout, on ne fait aucune difficulté, dans le for extérieur, aux clercs qui possèdent plusieurs bénéfices, quoiqu'un seul suffise pour leur convenable entretien, pourvu que les bénéfices n'exigent pas la résidence [520].

M. Olier ne s'est jamais approprié les revenus de ses bénéfices pour accroître sa fortune personnelle, mais il les a consacrés exclusivement aux pauvres, surtout aux pauvres des lieux où les bénéfices étaient constitués, et à l'entretien des édifices. C'était même le motif qu'il faisait valoir auprès de son directeur pour qu'il lui permît de s'en démettre ; car il a sollicité souvent cette liberté comme une faveur, qui le délivrerait de la sollicitude des choses extérieures, et lui donnerait une plus grande facilité pour vaquer aux affaires de son ministère. L'amour de la pauvreté était un de ses grands attraits [521].

Il lui fut enfin permis de se démettre de ces bénéfices, ce qu'il nous rapporte en ces termes : « Par recon-
« naissance pour le bénéfice de la foi dont j'ai expéri-
« menté les avantages et recueilli les fruits dans les
« temps de calamités publiques ; puisque Dieu m'a
« fourni abondamment de quoi subvenir aux besoins
« pressants de nos peuples, qui montaient à quatorze

« cents ou quinze cents familles ; puisque d'ailleurs,
« durant ces dernières années, je n'ai reçu aucun se-
« cours de mes bénéfices, que je n'avais gardés que
« pour le soulagement des pauvres, et pour achever
« l'œuvre que la divine majesté m'a mise entre les
« mains ; voyant sensiblement l'inutilité et la charge
« superflue de ces mêmes bénéfices que la bonté de
« Dieu m'a laissés jusqu'à présent, en attendant celui
« que j'espère pour l'autre vie, je m'en démets au-
« jourd'hui entre les mains du Pape, l'image visible
« de Dieu, mon Père en terre [522]. »

M. Olier se démit aussi de la cure de Saint-Sulpice. Il avait souvent déclaré qu'il ne la posséderait que pendant dix ans, ce qu'il croyait avoir appris de Notre-Seigneur, par une communication de son Esprit. En l'année 1652, un de ses disciples lui dit : « Monsieur,
« voilà que les dix ans seront bientôt expirés, et com-
« ment pourrait-il se faire que vous quittiez votre
« cure, puisqu'il n'y a pas d'apparence que vous le
« puissiez, et même que vous deviez le faire, quand
« même vous le pourriez ? — C'est à Dieu, répondit
« M. Olier, à vérifier ses paroles et à accomplir ses
« desseins. Pour nous, nous n'avons qu'à nous aban-
« donner à lui sans retour sur nous-mêmes, afin qu'il
« dispose à jamais de nous comme il voudra [523]. » Vers la fin de juin de la même année, il tomba dans une maladie grave qui fit de tels progrès, qu'elle ne laissait pas d'espérance ; on lui administra les derniers sacrements et, le 2 de ce mois, le médecin jugea qu'il ne passerait pas le lendemain. Le malade remit, par procureur, sa cure entre les mains de l'abbé de Saint-Germain : il appela un notaire pour faire son testament, et indiqua ses intentions sur la cérémonie de ses obsèques ; il demandait qu'elles fussent très simples, sans aucune pompe, comme il convient, ajouta-t-il, à un misérable pécheur.

M. Olier, malgré les symptômes extérieurs, malgré les appréciations du médecin, avait la conviction qu'il ne mourrait pas. Il dit à une personne fort pieuse qui était venue le voir : « Ne craignez pas pour ma santé ;
« la sainte Vierge m'a assuré que je n'étais point à la
« fin de ma carrière et que Dieu me voulait encore

« pour quelque temps dans ce monde. » Toutefois, malgré cette certitude intérieure, toujours fidèle à la doctrine qu'il avait enseignée, que ce n'est point par des révélations particulières qu'il faut se conduire, mais d'après les règles de sagesse que nous donne la divine Providence, il se soumit à tout ce qu'on lui conseilla de faire. C'était, dans une circonstance solennelle, une nouvelle réponse à l'idée que les jansénistes avaient voulu donner de lui en le faisant passer pour un visionnaire ou un enthousiaste, qui se conduisait par de prétendues révélations et non selon les maximes de la vraie prudence.

M. Olier releva de sa maladie : aussitôt après sa démission, il se trouva hors de danger et put s'occuper encore, pendant quelques années, de l'œuvre capitale de sa vie : la fondation de la Compagnie de Saint-Sulpice pour la direction des séminaires, dont nous allons nous occuper dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XIII.

M. OLIER, FONDATEUR DU SÉMINAIRE ET DE LA COMPAGNIE DES PRÊTRES DE SAINT-SULPICE.

M. Olier consacra les prémices de son sacerdoce, pendant dix ans, sous la direction d'abord de saint Vincent de Paul, et ensuite du Père Charles de Condren, supérieur de l'Oratoire, à l'œuvre des missions. Ces deux saints prêtres avaient des vues différentes. Saint Vincent de Paul frappé de la sagesse de M. Olier, de ses grandes vertus et du succès qu'il avait eu dans les missions d'Auvergne, désira le voir évêque ; il pria beaucoup pour obtenir de Dieu cette grâce. Le Père de Condren croyait M. Olier appelé à quelque chose de plus important pour le bien de l'Église. Il était d'avis qu'il continuât encore quelque temps l'œuvre des missions, pour que, témoin des misères spirituelles des peuples, il comprît mieux le besoin urgent que l'Église avait de bons prêtres qui viendraient à leur secours. Il pensait qu'il était destiné à former de ces prêtres, et sans s'ouvrir là-dessus, attendant les moments de Dieu, il se contentait de dire qu'il y avait quelque chose de plus nécessaire que les missions, et il écartait les obstacles à la réalisation des desseins providentiels de Dieu, en éloignant M. Olier de l'épiscopat. Celui-ci rapporte d'une manière touchante et avec son humilité ordinaire, les motifs qui, selon lui, portaient son directeur à ne pas juger qu'il dût être évêque, malgré les instances de plusieurs Prélats. « C'était,
« disait-il, à cause des grands défauts que ce second
« directeur remarquait en moi, comme je pense, dé-
« faut de jugement, de conduite, de piété, de véri-
« table zèle, d'expérience ; bref, de toutes les qualités
« nécessaires à cette condition [524]. »

§ I. — M. OLIER EST APPELÉ A L'OEUVRE DES SÉMINAIRES. — CE QU'IL PENSE DE LA NÉCESSITÉ DES SÉMINAIRES. — IL SE CONSACRE A DIEU.

I. — Dieu commença à donner à M. Olier quelque lumière sur sa vocation en l'année 1634, pendant qu'il se préparait à prêcher des missions dans le Velay. Il faisait les exercices d'une retraite à Saint-Lazare, sous la direction de saint Vincent de Paul, quand lui apparut une vierge accompagnée d'un ange, qui lui présenta un crucifix, avec un chapelet et lui dit : Je pleure pour toi. « Elle revint encore une fois, peu de
« temps après, rapporte M. Olier, pour me confirmer
« de ladite vue. Je l'ai aussi présente, comme si je la
« voyais encore. »

Il reconnut bientôt dans le monastère des religieuses Dominicaines de Langeac, la vierge qui lui avait apparu. C'était la vénérable Mère Agnès de Jésus, prieure du couvent. Il eut un entretien avec elle. A peine eut-elle relevé son voile, qu'il lui dit : « Ma
« Mère, je vous ai vue ailleurs. — Cela est vrai, répondit
« Agnès. Vous m'avez vue deux fois à Paris, je vous ai
« apparu, dans votre retraite à Saint-Lazare ; parce
« que j'avais reçu de la sainte Vierge l'ordre de prier
« .pour votre conversion, Dieu vous ayant destiné
« à jeter les fondements des séminaires, dans le
« royaume de France [525]. »

Ce trait est rapporté, avec les circonstances, dans la Vie de M. Olier.

La réalité de cette apparition a été discutée à Rome quand on y a traité la cause des vertus héroïques de la mère Agnès, et elle a été considérée comme certaine. Le sous-promoteur de la foi, après avoir répondu à toutes les difficultés, conclut que le fait est incontestable : Dubitari nequaquam potest quin vera fuerit apparitio [526].

M. Olier demeura cependant incertain de sa vocation jusqu'à la mort du P. de Condren, soit qu'il s'en tînt à la maxime de ne pas se conduire d'après les révélations privées, tant qu'elles ne seraient pas approuvées par son directeur, soit que Dieu lui réservât pour plus tard l'intelligence des paroles que lui avait dites la vénérable prieure de Langeac. Le P. de Condren lui avait promis qu'il connaîtrait la volonté de Dieu. Aux approches de ses derniers moments, ne pouvant voir M. Olier, il eut avec l'un de ses principaux confrères, un long entretien dans lequel il déclara enfin que la volonté divine était que M. Olier se consacrât à la sanctification des clercs, par le moyen des séminaires qu'il fallait établir.

Cette déclaration faite par un directeur, que M. Olier vénérait comme l'ange de Dieu, contribua beaucoup à le fixer dans sa voie ; elle répondait parfaitement à l'attrait que Dieu lui avait mis au cœur et à ce que la mère Agnès lui avait dit de la part de la sainte Vierge.

II. — Il savait d'ailleurs que rien n'était plus selon les vœux de l'Église que l'établissement des séminaires où se formeraient des prêtres pieux et solidement instruits qui porteraient la connaissance de Jésus-Christ et des maximes de l'Évangile, dans les diverses classes de la société.

Il était bien éloigné de méconnaître les grands services que les Ordres religieux, et en particulier celui des Bénédictins, avaient rendus à l'Église, pour l'instruction et la sanctification du clergé ; il appréciait les nombreuses écoles qu'ils avaient ouvertes aux clercs, écoles qui devinrent comme une pépinière de prêtres, de missionnaires et d'évêques ; mais considérant l'état de l'Église, tel qu'il était aux quinzième, seizième et dix-septième siècles ; s'inspirant des pensées des souverains Pontifes, des conciles, et de l'expérience qu'il avait acquise dans les missions, il considérait les séminaires comme des établissements moralement nécessaires. En réalité, quels secours recevait des Ordres religieux, la plus grande partie du clergé destinée au service paroissial, pendant les deux siècles qui ont précédé l'ouverture des séminaires ?

Voilà pourquoi ce saint prêtre disait : « La moisson
« est très grande et les ouvriers sont en trop petit
« nombre. S'il se rencontre parfois des sujets de bonne
« volonté, et que la charité de Dieu envoie aux saints
« Prélats, bien souvent ces sujets sont si neufs en
« toutes les fonctions de leur ordre, si peu capables
« en leurs saints ministères, que s'ils ne prennent un
« temps notable pour s'instruire et se former à loisir,
« dans quelque lieu de piété, à toutes leurs fonctions,
« puisant avec l'instruction, l'esprit et la vertu qui
« leur est nécessaire, ils demeurent inhabiles, toute
« leur vie, au service de Dieu et de l'Église. Les Pré-
« lats en demeurent chargés, comme de gens inutiles
« plus capables de gâter leurs ouvrages, que de les
« cultiver et avancer ; si bien que les séminaires où ces
« choses s'enseignent et où les prêtres et les clercs sont

« reçus, pour y être instruits de leurs fonctions, se
« trouvent d'une dernière et absolue nécessité [527]. »

Saint Vincent de Paul et M. Bourdoise faisaient les mêmes observations sur l'état du clergé et sur les besoins extrêmes des peuples. M. Bourdoise demanda à l'archevêque de Paris que les clercs qui devaient recevoir les ordres sacrés, vinssent au moins passer huit ou dix jours dans une maison de retraite pour y être instruits et préparés à l'ordination. C'était tout ce que l'on pouvait espérer alors.

III. — Fixé sur la volonté de Dieu à son égard, uniquement désireux de travailler à la gloire de Notre-Seigneur, M. Olier jeta les fondements d'un séminaire à Vaugirard, les premiers jours de janvier de l'année 1642. C'est là que se réunirent, avec quelques-uns de ses collaborateurs dans l'œuvre des missions, ses premiers disciples. Tout le programme des règles d'un séminaire fut dès lors fixé en principe et mis en pratique : exercices de piété, études, conférences, direction spirituelle, promenades une fois par semaine. C'est l'origine et le fond des règlements que l'on suit encore dans nos séminaires.

M. Olier alla avec deux des principaux ecclésiastiques qui s'étaient associés à lui, s'offrir à Dieu dans le sanctuaire de Montmartre. Sous la protection de la sainte Vierge, de saint Joseph et des trois saints martyrs, apôtres et patrons du diocèse de Paris, les saints Denis, Rustique et Éleuthère, ils prononcèrent cet acte de consécration, que nous conservons, écrit de la main de M. Olier :

« A l'honneur de la très sainte Trinité, trois prêtres
« se trouvant tous trois appelés, dans l'unité d'esprit,
« au service de Dieu et de sa sainte Église, pour lui
« former des prêtres qui servent dignement sa gran-
« deur, qui honorent son Fils Jésus-Christ Notre-
« Seigneur et qui aiment ses membres, ont cru en
« l'honneur de la société divine des trois Personnes,
« inséparables par l'unité de leur essence et de leur
« saint amour, se devoir aussi unir par une sainte
« promesse de ne se quitter jamais, ni se départir du
« dessein qu'il a plu à Dieu leur manifester, sinon
« d'un contentement mutuel... [528]. »

Peu de temps après, M. Olier transporta sa communauté naissante, sur la paroisse de Saint-Sulpice, dont il venait de prendre possession. La cure de

Saint-Sulpice fut le moyen providentiel d'établir le séminaire dans un lieu central et très favorable à son œuvre. Nous avons vu dans le chapitre précédent que Dieu lui avait indiqué trois moyens de travailler au renouvellement de l'Église. « La troisième ouverture à laquelle « Notre-Seigneur me presse davantage, nous dit-il, « dans ses Mémoires, c'est l'institution des jeunes ec- « clésiastiques, où la Providence de Dieu m'a engagé, « à quoi pourtant je me sentais attiré depuis beau- « coup d'années. Sa Majesté me montrant comme il « fallait aller porter le christianisme jusque dans la « Sorbonne, par la voie des jeunes ecclésiastiques qui « demeurent céans, et qui auront tout zèle pour ce « sujet [529]. »

§ II. — M. OLIER TRACE LE PLAN D'UN SÉMINAIRE.

M. Olier présenta à l'Assemblée du clergé de France, sur la demande de plusieurs évêques, le plan d'un séminaire, tel qu'il l'avait conçu. En voici les parties principales.

I. — Personnel du séminaire. — Élèves. — Directeurs. Autorité de l'évêque.

I. — « Le séminaire est un lieu destiné pour y don- « ner les semences et les prémices de l'esprit ecclésias- « tique à tous les sujets du clergé. Le vrai et unique « supérieur du séminaire est monseigneur l'évêque « qui contenant en soi la plénitude de l'esprit et de la « grâce qui doit être répandue dans le clergé, comme « en ses membres et ses ministres : c'est lui seul qui « peut lui donner son esprit et sa vie.

« Le séminaire doit être composé de trois sortes de « sujets. Les premiers qui dirigent la maison ; les « seconds qui soient instruits et associés à la maison, « pour aller faire les fonctions dans le diocèse ; les troi-

« sièmes doivent être ceux qui viennent prendre l'es-
« prit ecclésiastique pour aller, après, servir Dieu,
« chacun dans la charge où il est appelé [530]. »

Les séminaires sont destinés au clergé séculier. Bien des vocations s'y révèlent pour les Ordres religieux et pour diverses congrégations. Quand elles présentent un caractère sérieux, nous devons les respecter, et donner des conseils aux jeunes clercs pour les diriger, après un mûr examen, vers la voie où les appelle la grâce de Dieu ; mais nous ne provoquons pas ces vocations ; ce qui serait contraire aux intérêts du clergé diocésain et aux intentions très légitimes des évêques. Le service des paroisses et des offices divers du diocèse est une des nécessités les plus impérieuses de l'Église.

M. Olier avait une grande vénération pour les ordres religieux ; néanmoins, considérant l'état du clergé séculier, tel qu'il était de son temps, il voyait avec beaucoup de peine, que l'on s'occupait fort peu de procurer d'utiles ouvriers aux paroisses, tandis que les ordres religieux attiraient à eux la plupart des sujets d'élite. Il disait du clergé diocésain : « C'est le corps
« que l'on doit remplir de sujets de sainteté pour ma-
« nifester Dieu, lequel attend son principal honneur,
« et le service des peuples, de son clergé [531]. » Sa pensée était que l'on doit considérer, avant tout, le plus grand bien des Ames et ne pas détourner les clercs des voies providentielles, par des vues intéressées, dans un désir humain d'accroître telle congrégation, tel ordre religieux.

Dans cette vue, le séminaire s'ouvrait à tous les clercs, ou laïques, qui se présentaient pour étudier leur vocation et se former aux vertus sacerdotales.

M. Olier propose comme second élément du personnel du séminaire des prêtres instruits et capables de remplir les fonctions sacerdotales, de prêcher des missions, de gouverner des paroisses. C'est que de son temps, il n'y avait pas dans les diocèses de France, dans la plupart du moins, des maisons de missionnaires, ni des congrégations d'oblats, comme il s'en est formé depuis lors. Il supposait d'ailleurs qu'il y aurait dans le diocèse de ces hommes disponibles, prêts à remplir, au besoin, des ministères plus ou moins importants. Cela est peu pratique aujourd'hui, vu le petit nombre de prêtres. Néanmoins, s'il y avait des prêtres libres, sans emploi actuel, qui se tiendraient à la disposition des évêques, comme aussi si d'autres prêtres désiraient venir se recueillir et passer un certain temps en retraite au

séminaire, on les y recevrait, pourvu que la discipline de la communauté ne dût pas en souffrir.

Le troisième élément du personnel se compose des prêtres chargés du Gouvernement du séminaire, de la direction spirituelle et de l'enseignement des élèves. Dans les maisons de Saint-Sulpice, tous les prêtres sont désignés par le titre commun de Directeurs, parce que tous sont chargés de la direction spirituelle des clercs qui leur sont confiés, et aussi parce que tous concourent, par des conseils, ou délibérations d'assemblées, à la bonne direction du séminaire.

II. — Les Supérieur et Directeurs du séminaire agissent au nom et sous l'autorité de l'évêque, qui est le premier supérieur.

L'un des principaux offices inhérents à la dignité épiscopale d'après le Concile de Trente et les Constitutions des souverains Pontifes, est de veiller sur le choix et sur l'éducation des clercs diocésains, de diriger leurs études et leur formation sacerdotale, de former dès lors des séminaires dont ils ont la haute direction. Mais comme la sollicitude de tout le diocèse, qui pèse sur eux, ne leur permet pas de s'occuper immédiatement eux-mêmes de ces soins, ils se déchargent de la direction habituelle de leurs séminaires sur des prêtres choisis, et ils interviennent dans les cas particuliers, quand ils le jugent à propos.

Les petits et grands séminaires sont donc des écoles épiscopales. Quand les évêques les établissent, ils obéissent au Pape, dont l'autorité est toujours supposée dans cet acte, comme en tout autre exercice de la juridiction épiscopale ; mais ils n'ont pas besoin de recourir à lui, à moins qu'ils ne croient utile de s'écarter, sur certains points, des dispositions du droit commun, encore en vigueur. Dans ce cas, ils devraient s'adresser au Saint-Siège pour obtenir une dispense. Alors même que l'évêque confie la direction de son séminaire, soit à des prêtres séculiers, soit à des ordres religieux, ou à des congrégations, il conserve ses droits, dont il ne peut pas se dépouiller.

De ces principes sortent trois conclusions.

Premièrement, on ne doit pas être surpris si M. Olier dans le projet qu'il présenta à l'Assemblée du clergé de France, pour l'établissement d'un séminaire dans un diocèse, ne parle pas du souverain Pontife, mais seulement de l'évêque, comme supérieur du séminaire, puisque, comme le porte le titre même du projet, il ne s'agissait que de la formation d'un séminaire diocésain.

Secondement, il existe, sous le rapport de la juridiction, une différence essentielle entre les religieux des différents ordres, établis dans l'Église, etles directeurs des séminaires. Les religieux, comme tels, reçoivent du pape, par l'intermédiaire de leurs supérieurs majeurs, la juridiction nécessaire pour la direction de leurs scolasticats et noviciats, tandis que les directeurs des séminaires diocésains, reçoivent la leur de l'évêque, au nom et sous l'autorité duquel ils dirigent le séminaire. Ils n'ont pas d'ailleurs moins de vénération et d'obéissance pour le souverain Pontife que les religieux. Grâces à Dieu, il n'y a pas sur ce point de différence à établir entre les uns et les autres.

Troisièmement, les supérieurs et directeurs des séminaires doivent inspirer un respect religieux et une filiale obéissance aux jeunes clercs, pour leurs évêques. Un critique moderne a blâmé comme paroles d'adulation, ce que M. Olier dit à la fin du Projet cité plus haut : « Ce saint Prélat ne fera jamais l'honneur au
« séminaire d'y descendre, que tous les sujets n'y fon-
« dent en révérence et en adoration profonde devant
« lui, adorant intérieurement en sa personne, la sacrée
« Majesté de Jésus-Christ qui les visite en lui et par lui,
« pour les vivifier et opérer en leur âme la grâce de la
« paix qu'ils doivent espérer de sa sainte bénédic-
« tion [532]. » Il avait déjà dit que l'évêque a « la plé-
« nitude de l'esprit et de la grâce qui doit être ré-
« pandue dans son clergé ».

Il est évident que M. Olier ne considère pas ici les qualités personnelles de l'évêque, ni les grâces particulières qui sont en lui, mais l'autorité vénérable et sainte dont il est revêtu, et la grâce attachée à la mission que l'on reçoit de lui. Animé d'une foi très vive, il recherchait et il voyait en tout Notre-Seigneur. Nous avons rapporté que pendant plusieurs années, et aussi longtemps que son directeur le lui permit, il se jetait aux pieds des pauvres qu'il rencontrait et qu'il baisait leurs plaies, parce qu'il considérait en eux Jésus-Christ soutirant ; est-il surprenant, que, dans le secret de son cœur, il vénérât et adorât la suprême Majesté de Jésus-Christ dans la personne de l'évêque et qu'il désirât inspirer les mêmes sentiments aux clercs du séminaire ? C'est ce même esprit de foi qui a porté l'Église à donner, dans sa liturgie, aux souverains Pontifes et aux évêques tant de

marques de vénération, qui ne s'arrêtent pas à l'homme, mais qui vont à Dieu.

Plût à Dieu que ces vues surnaturelles ne fussent pas altérées dans bien des âmes, par l'esprit du monde !

II. — Vie intérieure du séminaire. — Exercices de piété.

I. — Le but essentiel du séminaire étant de former de saints prêtres, M. Olier recommande aux directeurs, d'exercer les jeunes clercs aux vertus chrétiennes par la prière et la mortification, et de les appliquer à la pensée de Notre-Seigneur Souverain Prêtre, notre modèle et la source de la vie sacerdotale [533].

Comme les saints ordres supposent un fidèle solidement établi dans les vertus chrétiennes, « Ceux qui
« seront appelés à la conduite des séminaires exerce-
« ront soigneusement la jeunesse à la mortification de
« la chair, avant qu'elle se présente à la cléricature,
« et feront encore qu'elle soit très avancée dans la vie
« chrétienne, avant qu'elle soit initiée aux saints
« ordres. »

« Cette mortification est le premier point de la vie
« chrétienne et la première chose à laquelle les fidèles
« doivent continuellement s'exercer pour avoir part à
« la nouvelle vie de Jésus-Christ. Si vous mortifiez
« par la vertu de l'esprit les actions de la chair, vous
« vivrez, dit saint Paul. La chair veut toujours parai-
« tre et se produire, elle se plaît dans les grandeurs,
« et dans le vain extérieur de ce monde ; elle en sou-
« haite les biens ; elle est passionnée pour les plaisirs.
« Il faut que le chrétien réprime tous ces désirs, parce
« que son état l'oblige à vivre comme Jésus-Christ [534]. »

Il est d'autant plus nécessaire d'exercer les jeunes clercs à la mortification chrétienne, que la plupart d'entre eux y ont été moins préparés par leur éducation première, et qu'ils seront plus exposés un jour aux funestes influences du monde. Ils ne pourront résister à l'action du milieu dans lequel ils sont appelés à vivre, que par une habitude contractée de

vigilance sur eux-mêmes, de prière et de mortification. C'est par l'oraison surtout et par les divers exercices de piété pratiqués au séminaire, qu'ils seront amenés à comprendre la nécessité de ces vertus et qu'ils en recevront la grâce ; c'est par l'oraison qu'ils se formeront de fortes convictions. C'est l'oraison qui les disposera à recevoir avec fruit les sacrements, vraie source de l'esprit chrétien.

II. — Voilà pourquoi M. Olier a tant insisté sur la nécessité de l'oraison.

Il nous dit : « Comme le séminaire est le lieu où l'on « donne, en Notre-Seigneur, les semences de l'esprit « ecclésiastique, le soin premier et principal de mes- « sieurs les directeurs sera de rendre les sujets inté- « rieurs, autant qu'ils en seront capables, et que la « grâce de Notre-Seigneur voudra les secourir ; sans « quoi, ni les œuvres chrétiennes, ni les emplois ecclé- « siastiques ne peuvent plaire à Dieu, ni opérer aucun « fruit dans le cœur de l'Église.

« Ce sont les prêtres surtout qui doivent être saints, « comment le seront-ils s'ils ne sont établis dans l'es- « prit de sainteté, qui est Dieu même ; ce qui se fait « par l'oraison... »

« O pur amour, unique vie de notre cœur, unique « source de tout le bien que Dieu demande à son « Église, et surtout au clergé ; c'est en vous qu'il faut « vivre ; c'est de vous qu'il faut naître ; c'est en vous « qu'il faut croître ; et c'est en vous qu'il se faut con- « sommer ; mais où trouvera-t-on la naissance, le pro- « grès, et la consommation de l'amour ? La charité « prend la naissance dans le sein de l'oraison ; elle « s'élève dans ses bras ; la charité se perfectionne sous « la conduite de la sainte oraison [535]. »

Il développe sa pensée en observant que c'est dans l'oraison et par les communications que nous y recevons de Dieu, que nous sortons, en quelque sorte, de nous-mêmes pour nous élever à Lui ; que nous puisons dans l'oraison les lumières et la force dont nous avons besoin pour nous et pour les peuples que nous avons à éclairer et à sanctifier ; que par elle nous nous préparons à recevoir les dons surnaturels, les effets de grâce que donnent le saint sacrifice et les sacrements.

Il conclut de là que l'on doit faire, au séminaire « plusieurs entretiens, en général et en particulier « sur le sujet de l'oraison, qui tendront non seule- « ment à montrer l'excellence, l'utilité et la nécessité « de ce saint exercice ; mais encore la facilité pour y « entrer et pour la pratiquer doucement ; donnant des « ouvertures et levant les empêchements qui s'y peu- « vent trouver, développant les petits embarras que « l'esprit humain a coutume de forger. »

Je recommande aux Directeurs d'écouter « soigneu- « sement, amoureusement et patiemment les premières « difficultés d'un chacun, qui sont diverses en chaque « esprit ; prévenant même leurs besoins et les interro- « geant. Or, parce que le meilleur moyen qui donne « le plus d'ouverture à la prière, après la pureté du « cœur, l'humilité et l'innocence, c'est l'exercice « même et l'assiduité de l'oraison, il est important « de la faire souvent et la pratiquer au moins deux « fois par jour, le matin, après le lever, le soir, avant « le souper ; étudiant encore suavement cette sainte et « utile manière de prier des chrétiens dont parle saint « Paul : Sine intermissione orate, qui ne consiste en « autre chose, qu'à faire toutes les œuvres en esprit « d'oraison, selon qu'on enseignera à s'y conduire « dans le séminaire. »

L'oraison du matin s'est toujours faite très régulièrement après le lever ; on a suppléé par la visite du Saint Sacrement et par la lecture spirituelle, à celle que M. Olier aurait désiré qu'on fit le soir avant le souper.

Il a voulu nous disposer par l'oraison et par les autres exercices de piété, à cette prière habituelle que les saints nous ont tant recommandée, d'après les exhortations de l'Apôtre saint Paul.

Pour atteindre ce but, il conseille comme dispositions à l'oraison, la pureté de l'âme, la mortification, le détachement : il ne veut pas qu'on aille à l'oraison pour y goûter des consolations sensibles, mais bien pour la gloire de Dieu. « Notre-Seigneur n'agissant en nous que selon le vide qu'il y rencontre, quelques efforts que nous puissions faire d'ailleurs, ses communications seront toujours bornées, si nous ne sommes morts à toutes

choses. Un vase plein de liqueur ne peut être rempli d'une autre qu'autant qu'il se vide de la première. Ainsi notre cœur ne sera jamais rempli de Dieu qu'autant qu'il sera dans le dégagement de toutes créatures. Et, si la plus petite des faveurs de Dieu est au-dessus de tous les plaisirs que tout le monde et toutes les créatures seraient capables de nous donner, pendant une éternité, que ne doit-on pas faire pour rompre toute sorte d'attachements, puisqu'il n'y en a pas un qui ne puisse nous priver, au moins en partie, de ces grands biens.

« Ces attachements sont d'autant plus à redouter, disait M. Olier, qu'ils peuvent facilement nous dégoûter de l'oraison. Il n'est pas rare que Notre-Seigneur, après avoir souvent averti une âme, se retire d'elle et la laisse dans de grandes sécheresses, lorsqu'elle ne profite pas de ces reproches. Ce dégoût engendre facilement la négligence. Comme il croît de jour en jour, souvent il fait abandonner entièrement ce saint exercice. De là la perte de l'âme qui ne trouvant plus en Dieu son repos et sa joie, va malheureusement chercher dans les créatures de quoi se satisfaire [536]. »

Quand M. Olier demande comme dispositions à l'oraison la pureté de l'âme, la mortification et le détachement, il exprime une doctrine commune à tous les saints. Il y a en effet un degré de ces dispositions si nécessaire à l'exercice de l'oraison, que l'âme qui ne l'aurait pas, ne réussirait certainement pas dans cet exercice ; elle n'aurait aucun attrait pour la prière ; ces mêmes dispositions dans un degré supérieur sont tout à la fois, ordinairement du moins, un effet de l'oraison bien pratiquée et une condition pour être élevé par la grâce de Dieu à un ordre d'oraison plus parfait.

Il y a, comme le savent tous ceux qui sont un peu initiés aux mystères de la vie chrétienne, des degrés divers d'oraison, dont nous n'avons pas à parler ici. Il nous suffit d'observer, pour donner une idée de la doctrine de M. Olier, que nous ne devons, ni faire des efforts humains pour nous procurer des goûts et des consolations sensibles dans l'oraison, ni désirer le don d'une oraison plus élevé que celui où nous sommes, mais tout abandonner au bon plaisir de Dieu, ne désirant autre chose que l'accroissement de son amour et de sa gloire.

« C'est une erreur de croire que la dévotion consiste
« dans ces goûts de l'oraison et que les opérations
« sensibles de l'esprit sont des marques assurées du
« saint amour de Dieu... L'avis que l'on doit donner

« aux personnes qui reçoivent ces consolations, c'est
« de s'en humilier en les recevant, reconnaissant que
« Dieu le fait en vue de leur infirmité qui a besoin
« d'être consolée et soutenue de la sorte... Il faut que
« la personne qui sera ainsi visitée de Dieu par conso-
« lation, ce qui aura pourtant besoin d'être approuvé
« et reconnu par l'autorité du directeur, à cause que
« souvent ces visites sensibles sont pleines d'illusions
« et de malignité, comme on le reconnaît par leurs
« effets qui sont de superbes et de secrètes complai-
« sances. Si ses consolations sont reconnues être de
« Dieu, ce qui est toujours très difficile à juger, il
« faut que l'âme qui les reçoit, demande à Dieu, pen-
« dant ce temps, la vertu intérieure de son Esprit,
« qui est cachée sous ces sentiments, s'ils sont de lui,
« pour le pouvoir, après, servir en vérité. »

Le même esprit de détachement et d'abandon à la sainte volonté de Dieu, empêche de désirer une oraison plus élevée que celle où l'on se trouve établi. Il faut toujours rester dans les voies communes et ordinaires, jusqu'à ce que Notre-Seigneur nous dise : Amice) ascende superius. Si de nous-mêmes nous voulions occuper les premières places, nous nous exposerions à être honteusement chassés. La contemplation est un don que Notre-Seigneur fait aux âmes épurées. Vouloir s'y introduire, sans y être appelé, c'est se mettre en danger d'en être à jamais exclu. On peut faire de grands progrès et parvenir à la perfection de la vie chrétienne par la méditation et par l'oraison commune.

M. Olier conclut par ce dernier avis. « Il faut ap-
« prendre de bonne heure aux prêtres et aux clercs,
« pour les mettre dans la liberté d'esprit, qu'il faut
« aller à Dieu par la voie de la foi et de la charité,
« qui sont les belles voies que Notre-Seigneur a en-
« seignées à son Église... qui s'approche de Dieu avec
« foi et confiance en sa bonté et qui le cherche avec
« simplicité comme l'Écriture l'ordonne, a de la fa-
« cilité dans L'oraison. Cum simplicibus sermocina-
« tio ejus ». Le directeur auquel l'élève du séminaire rendra compte de son oraison, de la méthode qu'il y suit, des difficultés qu'il y rencontre, des

résolutions qu'il prend, l'éclairera dans ses doutes, l'encouragera dans ses épreuves ; il le conduira sûrement dans sa voie.

III. — Études qui se font au séminaire.

Pour ce qui concerne les études qui doivent se faire au séminaire, M. Olier a établi cette règle : « On aura
« soin que rien ne manque de ce qui peut servir à
« l'instruction des clercs. La Société s'appliquera donc
« à instruire chacun selon sa portée, dans la philoso-
« phie, la théologie scolastique, morale et positive,
« et aussi dans les controverses. Elle veillera égale-
« ment à ce qu'ils apprennent le chant et les cérémo-
« nies, l'administration des sacrements et tout ce qui
« concerne le culte de la religion [537]. »

On nous permettra de reproduire ici ce que nous avons dit ailleurs. M. Olier, persuadé, comme il le disait souvent, que l'ecclésiastique sans science ne peut jamais faire un grand bien dans l'Église, ne négligea rien pour fortifier les études. Il établit au séminaire des répétitions de théologie pour ceux qui suivaient les cours de la Sorbonne et pour tous les autres élèves. Il voulut de plus qu'il y eût chaque semaine un exercice public : c'était une thèse soutenue alternativement par ceux qui allaient en Sorbonne et par ceux qui suivaient seulement les cours du séminaire.

Mais sa pensée n'a jamais été de faire du séminaire une faculté de théologie à la manière des universités. Le séminaire de Saint-Sulpice et ceux qu'il fonderait dans les provinces, devant avoir pour fin principale, de former des prêtres instruits et pieux pour le service de l'Église, il crut que l'on devait s'y appliquer à leur donner une instruction solide, mais élémentaire, qui pût suffire au ministère pastoral, et qui fût comme la base et le fondement de connaissances plus étendues, plus approfondies que pourraient acquérir ceux que leurs aptitudes naturelles et les circonstances appelleraient à faire des études supérieures. La Société de Saint-Sulpice pénétrée de la pensée de son fondateur, s'attache donc à donner à ses jeunes élèves le goût et l'habitude des études sérieuses, à établir dans leur esprit le système des sciences ecclésiastiques ; elle ne croit pas avoir la mission de former des docteurs.

La réflexion et l'expérience nous ont confirmé dans l'idée que c'est là le vrai programme des études d'un grand séminaire, et ce qui le distingue des cours supérieurs des universités catholiques dont nous avons toujours souhaité l'établissement, et que nous avons vues, avec bonheur se rétablir en France. M. Olier désirait pour un certain nombre de prêtres, « une science
« plus élevée, plus profonde et plus étendue, que celle
« du commun ; une science d'une trempe plus forte,
« une science enfin qui ait été éprouvée dans les écoles
« et dans les académies [538]. »

Dans l'état présent, les études des grands séminaires répondent-elles aux besoins de l'Église ?

Ce n'est pas une question que nous ayons à traiter ici. Nous nous occupons seulement des règles tracées par M. Olier pour la direction intellectuelle des jeunes clercs, et nous pensons qu'elles répondent très bien à l'idée que nous devons avoir des études d'un grand séminaire.

Ce n'est pas à dire, sans doute, que tout soit parfait dans la pratique, qu'il n'y ait pas d'amélioration à introduire. Le principe demeurant le même, on en peut faire d'utiles applications à des situations nouvelles.

Que nous devions travailler à relever les études en excitant dans les élèves des séminaires un plus grand amour des sciences ecclésiastiques et en les habituant à un travail personnel, pour se rendre compte des principes, de l'enchaînement logique des questions, de la force relative des preuves données pour établir une doctrine, ce n'est pas douteux. — Que nous devions réfléchir sur l'état des esprits dans les temps modernes ; voir les formes nouvelles sous lesquelles se reproduit l'erreur, afin de diriger la polémique dans le sens de ces attaques, ce n'est pas moins incontestable. Mais qu'on nous permette de le dire, ce qui nous surprend, c'est de voir des critiques, en petit nombre il est vrai, mais qui semblent être convenus entre eux de tout blâmer dans ce qui se fait dans les séminaires, sans qu'ils sachent ce qui s'y fait réellement. On croirait, en lisant certaines brochures, quelques articles de journaux et de revues, que tout est à changer, et programmes et méthodes ; en un mot qu'il est nécessaire de faire tout le contraire de ce qui a été pratiqué jusqu'ici. Il y a là un parti pris, avec une étrange ignorance des choses. Nous pouvons affirmer que si un homme sage, et compétent dans ces matières, examine, avec quelque attention, nos livres classiques, il conviendra qu'il n'y a pas, pour les controverses

contemporaines, une question importante de philosophie, d'exégèse biblique, de théologie dogmatique et morale, de discipline ecclésiastique, ou de liturgie qui soit omise, ou qui ne soit pas traitée dans des proportions convenables pour un cours élémentaire... Nous désirons seulement que l'on travaille à donner aux manuels en usage la forme la plus nette, la plus précise, qu'il soit possible d'obtenir ; ce qui n'est pas facile aux hommes même les plus intelligents et les plus solidement instruits.

IV. — Internat.

Pour atteindre plus sûrement le but que nous avons indiqué, former des prêtres solidement pieux et instruits, M. Olier a voulu que l'internat fût une condition de la discipline des séminaires. Saint Ignace l'avait ainsi réglé pour le Collège Germanique, et saint Charles Borromée pour les séminaires de Milan.

Le prêtre pour être vraiment utile au monde, doit lui apporter un esprit et des mœurs qui ne viennent pas du monde, mais du ciel ; des habitudes, non pas mondaines, mais vraiment sacerdotales. Ce n'est qu'à cette condition que l'on reconnaîtra en lui une vertu surhumaine, un caractère surnaturel. Il faut donc qu'il dégage son esprit de beaucoup d'idées répandues dans la société, et qui sont en opposition avec la pureté de la foi ; il faut qu'il purifie son cœur de bien des attaches qui n'ont pas moins altéré en lui l'esprit chrétien.

On se ferait une bien fausse idée de la direction que M. Olier a voulu donner aux élèves du séminaire, si l'on pensait que son intention était, comme l'a dit quelqu'un, « d'enfermer le prêtre dans son église et dans son presbytère », par amour de la vie intérieure, sans se préoccuper des besoins de la société. Certes, ce ne sont là, ni les exemples qu'il nous a donnés, ni les leçons qu'il nous a laissées. Il a pratiqué la vie intérieure d'une manière qui nous a paru très parfaite, et cependant, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, quel zèle pour le salut des âmes, quelle sollicitude pour soulager les misères du peuple, pour combattre les désordres de son siècle, pour porter les magistrats, les princes, les personnes les plus influentes, à prendre des mesures qui ramenassent la paix et le bien-être dans la société ! Était-ce là un prêtre « forclos dans sa sacristie ; occupé presque uniquement à sa perfection intérieure ? » Non, la vie intérieure dans les saints appelés au

ministère public, ne les distrait pas des besoins de la société ; elle les éclaire sur les voies de la Providence et devient en eux un principe de zèle et de dévouement. Voilà pourquoi les disciples de M. Olier, appliqués à la direction des séminaires, tout en s'interdisant les œuvres qui les empêcheraient de donner à leurs élèves les soins qu'ils leur doivent, ne négligent rien pour les initier à la connaissance de la société de leur temps, et aux œuvres de zèle qu'ils doivent pratiquer.

La vie intérieure, à laquelle sont appliqués ces jeunes clercs pendant le séminaire, ne les empêche donc pas de connaître le monde, dans la mesure où leur âge permet de s'en faire une idée. Ils l'ont vu dans leur famille, avant de venir au séminaire ; ils le voient pendant les vacances qui forment un quart de l'année ; on leur en parle souvent dans les avis qu'on leur donne. On fait plus : dans la plupart de nos maisons, sont établies des conférences qui les initient aux œuvres les plus utiles, dans le saint ministère, et qui répondent mieux aux besoins de la société actuelle. Ainsi tandis que l'esprit intérieur, s'ils y sont fidèles, les protégera contre les influences funestes du siècle ; les avis reçus au séminaire, et les réflexions qu'ils ont été déjà en état de faire, l'expérience qu'ils acquerront de jour en jour, les mettront en état d'entreprendre ce que les circonstances rendront possible pour eux dans l'intérêt de la société, sans sortir de la réserve que leur impose le caractère sacerdotal.

Voilà comment le séminaire, par l'ensemble de ses règles, prépare les clercs au saint ministère.

III. — M. OLIER FORME LA SOCIÉTÉ DES PRÊTRES DE SAINT-SULPICE. — APPROBATION DE LA COMPAGNIE.

I. — Dans les commencements, la Compagnie était identifiée avec le séminaire de Saint-Sulpice. Son vénéré fondateur n'avait d'autre but que la formation des clercs, et par eux, la gloire de Dieu dans la sanctification des peuples. Dans cette vue, il a posé pour règle, et c'est un point capital, que nous n'accepterions aucune fonction, ni dignité, qui nous empêcheraient de nous dévouer uniquement à l'œuvre du séminaire ; ni cures, ni canonicats, ni évêchés ; pas de ministère à exercer en dehors des séminaires, tels que prédications, aumôneries. confessions de personnes séculières. Eu un mot, tout ce qui nous détournerait des soins que nous devons donner aux clercs,

nous est interdit. Nous ne pouvons accepter ces fonctions, ou ces ministères, quelque saints qu'ils soient, qu'avec une permission particulière du supérieur de la société, qui n'est accordée que pour des raisons fort graves et bien rarement [539].

On a excepté seulement, en France, depuis l'origine, quelques paroisses qui étaient annexées à des séminaires, entre autres, celle de Saint-Sulpice à Paris. On les considérait comme des écoles pratiques, où les jeunes prêtres, placés sous la direction des anciens, se formeraient à l'application des règles données au séminaire. A Montréal, en Canada, par une exception plus étendue, on a toujours eu des paroisses avec les différentes œuvres qui s'y rattachent ; parce que la Compagnie de Saint-Sulpice a été appelée par la divine Providence à fonder cette Église. Ce n'est que dans ce siècle, en l'année 1840, qu'on y a établi un grand séminaire, avec cours de philosophie et de théologie.

M. Olier régla que le séminaire de Saint-Sulpice aurait un Supérieur, douze Assistants, en souvenir des douze apôtres, quatre consulteurs, qui aideraient habituellement le supérieur de leurs conseils, et un certain nombre de prêtres, membres aussi de sa société, parmi lesquels seraient choisis les Assistants ; ceux-là étaient censés représenter les 72 disciples du Sauveur.

Ces ecclésiastiques étaient, sans doute, trop nombreux pour la direction d'un séminaire, mais le pieux fondateur en destinait plusieurs à aider les évêques qui les demanderaient pour la direction de leurs séminaires, soit qu'ils dussent y demeurer d'une manière stable, soit qu'ils dussent ne remplir qu'une mission temporaire, et revenir ensuite au séminaire de Saint-Sulpice. Les uns et les autres étaient toujours considérés comme prêtres du séminaire de Saint-Sulpice. Ce titre nous est resté.

L'attention de M. Olier se porta sur les clercs que la Providence appelait à son œuvre. « Il plaît à Dieu
« écrivait-il, de me faire voir la nécessité de dresser
« des règles pour le séminaire intérieur, qui est celui
« de la jeunesse qui se donne à nous afin de continuer
« notre dessein. » Dans les commencements ces aspirants ne vivaient pas séparés des ecclésiastiques qui composaient le séminaire ; mais la pensée du pieux fondateur était bien d'en former une petite communauté distincte, qui servit de noviciat à la Compagnie. Il donnait à cette communauté le nom de séminaire intérieur ; elle est désignée aujourd'hui sous le nom de la

Solitude. Établie d'abord au château d'Avron, qui appartenait à la famille de M. de Bretonvilliers, elle fut bientôt transportée à Issy, où elle est encore.

Les règles que M. Olier traça pour le noviciat, tendent uniquement à préparer les clercs au ministère qu'ils auront un jour à remplir. Il leur demande de s'y appliquer au recueillement, à l'abnégation, à la prière, pour devenir des hommes intérieurs, unis à Notre-Seigneur et à la sainte Vierge, et tout dévoués au service du clergé, but essentiel de la Compagnie de Saint-Sulpice.

Nous avons dit dans le premier chapitre de ce livre, qu'à l'origine les membres de la Compagnie de Saint-Sulpice s'appelaient Prêtres du clergé. C'est sous cette dénomination que M. Olier présenta à l'Assemblée du clergé de France, de 1650, le projet de l'établissement d'un séminaire, dont nous avons parlé plus haut ; il en explique ainsi le motif dans son avertissement. « L'é-
« crivain de ce projet prend le nom de prêtre du clergé,
« parce qu'il vit dans une compagnie qui s'est vouée
« uniquement, en Jésus-Christ, au service des prêtres
« et des clercs qu'elle tâche d'aider, pour les préparer
« au culte de Dieu, et à l'édification de ses peuples,
« sous la conduite de messeigneurs les prélats, comme
« Pères et Rois sacrés du saint clergé ; ce que l'on peut
« voir par la lecture de ce projet, qui est comme un
« échantillon des desseins et intentions de cette Com-
« pagnie, laquelle étant connue par messeigneurs les
« évêques de l'Assemblée d'à présent, ils ont agréé
« qu'elle prît le nom de Compagnie des prêtres du
« clergé, la regardant comme chose propre, dont ils
« peuvent disposer pleinement, dans la profession
« qu'elle fait de vivre tout à eux et pour eux, sans
« aucune distinction qui la sépare et la retire de la vie
« commune du clergé. »

II. — Le dessein de M. Olier n'était donc pas d'ériger une congrégation. « La maison de Saint-Sulpice, quel-
« que nombreuse qu'elle puisse être, fait profession
« de ne point s'ériger en congrégation pour n'avoir
« d'application et d'amour que pour l'Église et surtout
« pour son saint clergé [540]. » Ce sont les paroles du serviteur de Dieu, et

M.Tronson, son second successeur, écrivait à M. Leschassier : « Si l'on vous demandait
« si nous sommes établis en congrégation, vous ré-
« pondrez négativement, mais que nous nous conten-
« tons de fournir des sujets à Messeigneurs les évêques,
« qui nous en demandent pour la conduite de leurs sé-
« minaires, pour autant de temps qu'ils le jugeront
« à propos [541]. »

L'auteur de la Vie de M. Olier fait à ce sujet une observation très fondée. Il remarque que « la divine sagesse, qui fait toutes choses avec nombre, poids et mesure, ne manifesta que par degré ses desseins à M. Olier, comme elle l'a fait à l'égard de plusieurs autres saints fondateurs. » Il pensait, au commencement, que ses prêtres, travaillant au service des évêques, seraient
« sans maisons et sans prétention de former des éta-
« blissements, qui aient correspondance, pour pré-
« tendre faire un corps [542] ». Ce fut bien la première forme du séminaire de Saint-Sulpice ; mais ensuite, et pendant même la vie de M. Olier, des évêques demandèrent, dans l'intérêt de leurs séminaires, que les prêtres de Saint-Sulpice y demeurassent d'une manière plus stable, sous la direction de leur supérieur, et dès lors la société des prêtres de Saint-Sulpice eut une existence qui ressemblait, sous bien des rapports, à celle des autres congrégations.

Elle s'en distingua néanmoins, sur deux points essentiels. D'abord, ses membres ne faisaient pas de vœux ; en second lieu, ils demeuraient sous la dépendance des évêques, qui conservaient toute juridiction sur leurs séminaires. Ajoutons qu'ils gardaient un vêtement et une manière de vivre, qui ne les séparaient pas du clergé séculier.

On a toujours eu en très grande estime les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, qui se font dans les ordres religieux et dans la plupart des congrégations. Ce sont des moyens très puissants de sanctification ; l'Église les a approuvés et elle en a retiré des avantages infiniment précieux pour l'édification des âmes. Néanmoins, comme elle ne les demande pas aux prêtres du clergé séculier, à part le vœu de chasteté, M. Olier, persuadé que nous serions plus utiles à ce clergé, si nous lui donnions l'exemple des vertus sacerdotales en menant, comme lui, une vie commune, n'a pas été d'avis que nous fissions des vœux. Un de ses disciples, M. Baudrand, a écrit dans ses Mémoires : « Vivre dans le monde, séparé du

monde, sans prétendre y chercher autre chose que la croix, la sanctification des prêtres et le salut des âmes ; n'attendre rien des créatures, quelles qu'elles soient, mais attendre tout de Dieu seul ; vivre sans vœux, plus souple et plus dépendant que ceux qui font des vœux ne le sont de leurs supérieurs : voilà quelque chose de ce qui est requis pour être un prêtre du séminaire de Saint-Sulpice [543]. »

Ce sont, on le comprend bien, des désirs exprimés par M. Baudrand ; il ne disait pas ce qu'étaient de son temps, ni ce que seraient plus tard les prêtres de Saint-Sulpice, mais ce qu'il est à souhaiter qu'ils soient ; il traçait un idéal que chacun doit travailler à réaliser en lui.

Les vœux, quelles que soient leur excellence et leur utilité incontestable, ne sont que des moyens de la perfection chrétienne ; ils ne la constituent pas. Celui-là est plus parfait devant Dieu qui est plus humble et qui pratique la charité à un degré plus excellent : voilà la vraie perfection.

Les vœux sont aussi une garantie de stabilité : grâces à Dieu, dans la petite famille de M. Olier, qui a plus de deux siècles et demi d'existence, la stabilité des sujets n'est pas moindre qu'elle ne l'est dans les ordres religieux ; l'expérience en est faite. On voit assez souvent des religieux sortir de leur ordre, avec dispense, même après les vœux solennels, d'autres quitter les congrégations religieuses, où ils avaient émis des vœux simples. Cela se rencontre parfois, parmi nous, mais c'est très rare.

La société de Saint-Sulpice a donc sa stabilité, nonobstant l'absence des vœux [544].

Son second caractère est la dépendance où elle demeure vis-à-vis des évêques. M. Olier ne pensait pas que nous pussions avoir la bénédiction de Dieu, en dehors de cette union avec le premier pasteur du diocèse. Il écrivait à un évoque : « C'est sur ce fonde-
« ment et cette maxime qu'est établie la maison de
« Saint-Sulpice [545]. » Les arrangements que la Compagnie prend avec Nosseigneurs les évêques, en acceptant la direction de leur séminaire, ne dérogent pas à un droit que le Prélat ne peut pas aliéner, ni pour lui, ni pour ses successeurs ; ils déterminent seulement les règles d'après lesquelles le séminaire sera conduit, et ils sont pour nous, comme pour les évêques, un engagement moral de maintenir cet état de choses, tant que des motifs graves, sérieusement médités devant Dieu, n'obligeront pas à le changer. Cette stabilité est manifestement dans l'intérêt du séminaire et dans les intentions des évêques.

III. — A défaut du vœu de pauvreté, le fondateur de la Compagnie engage les prêtres de Saint-Sulpice à se contenter d'être logés, nourris et vêtus par la communauté, et à verser dans un fond commun ce qu'ils recevraient des fidèles, ou à l'employer en bonnes œuvres, selon les intentions du donateur.

Non seulement il nous est recommandé de ne pas nous préoccuper de nos propres intérêts temporels ; mais. aussi de pratiquer le désintéressement à l'égard de la Compagnie, non pas en négligeant des intérêts légitimes qui nous sont confiés, mais en nous défendant d'un désir humain d'agrandissement et de richesses.

« Nous devons, nous dit M. Olier, attirer les grâces
« et les bénédictions du ciel sur notre communauté,
« par les mêmes voies que nous devons les faire
« descendre sur nous, qui sont, une humilité pro-
« fonde, une charité forte, une patience invincible,
« un désintéressement universel... »

« Si nous voulons les appuyer (ces communautés)
« sur la prudence humaine... sur l'abondance de nos
« richesses, Dieu incontinent les laisse et les aban-
« donne, ne voyant pas en elles les marques de son
« esprit et de sa conduite. De là vient que les corps
« tombent et périssent... De là vient que quand on
« a travaillé à acquérir à son corps une grande estime
« et des richesses considérables, on le voit souvent
« déchoir de sa grâce et de sa sainteté, parce qu'on
« a fondé son établissement sur la créature... On ne
« s'est pas assez confié en Dieu, qui veut être le seul et
« unique appui de ses œuvres, et qui les ayant élevées
« contre toutes les oppositions de l'enfer et du monde,
« n'aurait pas manqué de les conserver contre toutes
« leurs maximes, si on eût conservé pour lui une
« totale et parfaite obéissance. Qu'il est doux de faire
« l'œuvre de Dieu par les voies qu'il a établies en
« l'Église, qui sont les voies de pauvreté, de sim-
« plicité, d'humilité !.. »

« Ah ! si je pouvais vous laisser cette confiance et
« cet appui en Dieu, que je vous laisserais de grâces et

« de trésors ! Rien ne vous manquerait, ni pour l'ex-
« térieur, ni pour l'intérieur. Notre-Seigneur aime
« beaucoup qu'on lui laisse le soin de toutes choses,
« avec un amour et une simplicité d'enfant et qu'on
« s'applique à le servir, et à travailler uniquement à
« sa gloire...

« Voulez-vous que rien ne vous manque ? Établissez
« votre fond et vos principales richesses, aussi bien
« que toute votre conduite, sur cette grande maxime
« de Jésus-Christ : cherchez premièrement le royaume
« de Dieu et sa justice, et toutes les autres choses
« vous seront données par surcroît [546]. »

IV. — Depuis plusieurs siècles, les sociétés religieuses se forment par voie d'essai, sous la vigilance de l'autorité diocésaine, et elles ne recourent au Saint-Siège qu'après un temps d'expérience, quand elles ont acquis une certaine consistance, afin que le souverain Pontife puisse mieux juger de l'opportunité d'une approbation [547]. C'était le cas de la Compagnie de Saint-Sulpice. Dans sa forme première, elle n'était en réalité qu'un institut diocésain ; mais elle prit peu à peu, sur la demande de plusieurs évêques, le caractère d'une société, avec ses règles et son supérieur général. Elle se voyait appelée à étendre son action dans plusieurs provinces de France et même dans quelques pays étrangers. M. Olier considéra alors comme un devoir de recourir au Saint-Siège et il rédigea un projet de lettre au Pape Innocent X. Nous en extrayons ce passage qui indique ses dispositions :

« Cette assemblée qui, jusqu'à maintenant, n'avait
« été appelée qu'au service du clergé de France, se
« contentait de paraître devant messeigneurs les Pré-
« lats, ne se croyant appelée que pour servir dans
« l'étendue de la France, et elle n'osait pas se pré-
« senter aux pieds de Votre Sainteté, quoique, en
« esprit, elle y ait toujours été attachée et qu'elle
« ait pris soigneusement la bénédiction de monsei-
« gneur le Nonce dans tous ses progrès ; lequel a
« fait par plusieurs fois le bien à la maison de l'ho-
« norer de sa présence, soit pour y célébrer pon-
« tificalement dans la bénédiction de la chapelle,
« soit aussi pour y bénir toute la maison devant

« qu'elle fût habitée. Toutes fois, à présent qu'elle
« se voit appelée par des évêques et des Églises étran-
« gers pour leur aller rendre service (quoique très
« faiblement et très indignement), elle se sent obli-
« gée d'avoir recours à Sa Sainteté pour recevoir
« son approbation et bénédiction apostolique, afin
« de trouver la ferveur, la lumière et la force qui
« lui sont nécessaires pour être utile en ses petits
« travaux. Elle n'aurait osé paraître devant les yeux
« de Sa Sainteté, pauvre et chétive qu'elle est, si
« l'obligation et la nécessité ne l'y avaient contrainte...
« Elle espère que Votre Paternité la recevra au nom-
« bre de ses enfants : elle ne respire que son esprit,
« son amour et son obéissance, et ne demande que
« d'être employée dans son divin service, pour l'hon-
« neur et la gloire duquel elle offre incessamment
« ses vœux au ciel, s'estimant infiniment heureuse,
« si elle est tenue pour sa fidèle et obéissante ser-
« vante [548]. »

Les propositions d'un envoi de prêtres de Saint-Sulpice en pays étrangers n'eurent pas de suite alors ; les infirmités de M. Olier l'empêchèrent d'aller a Rome : sa lettre au Pape demeura à l'état de projet pour le moment. Ses vœux pour l'approbation du séminaire de Saint-Sulpice furent réalisés peu de temps après sa mort, sous M. de Bretonvilliers son successeur, le 3 août 1664, par le décret du cardinal Chigi, légat a latere du pape Alexandre VII. Dans ce décret, le Légat, après avoir parlé dans les termes les plus élogieux de la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, termine ainsi : « En vertu de l'autorité du Siège
« Apostolique dont nous sommes pourvu à cet effet,
« Nous approuvons et confirmons la fondation, l'érec-
« tion et l'institution du séminaire de Saint-Sulpice,
« ainsi que tout ce qui s'en est suivi, qui n'est pas
« contraire aux saints canons, ni aux décrets du con-
« cile de Trente : nous lui communiquons toute la
« force que peut lui donner l'inviolable autorité Apos-
« tolique, et nous suppléons à tous les défauts de fait,
« ou de droit, s'il y en avait quelqu'un, nonobstant

« toutes constitutions et ordonnances apostoliques et
« toutes autres contraires, quelles qu'elles soient [549]. »

Depuis lors les souverains Pontifes nous ont donné des marques d'un intérêt paternel dont nous ne pouvons être que profondément touchés. Pie VI, Pie VII, Pie IX, notre Saint-Père Léon XIII ont accordé à notre famille des faveurs, des indulgences nombreuses, des témoignages de confiance qui nous ont encouragés en nous confirmant dans la persuasion que l'œuvre de M. Olier est bien pour nous l'œuvre de Dieu.

Notre pieux fondateur disait dans sa lettre à Innocent X : « Ce petit corps a été engendré dans les per-
« sécutions et traverses du siècle et du démon ; M^gr^ le
« Nonce en a été le témoin, le protecteur et le défen-
« seur. » Ces premières épreuves n'ont pas été les seules ; d'autres leur ont succédé à diverses époques ; et par la grâce de Notre-Seigneur, la société est demeurée dans la voie que lui avait tracée son pieux fondateur.

Avant la révolution de 89, la Compagnie de Saint-Sulpice n'avait d'autres adversaires que les jansénistes, qui lui reprochaient son trop grand attachement à la sainte Église romaine ; sous le premier Empire, elle eut à souffrir du côté des politiques qui lui firent un crime de soutenir la liberté, l'indépendance du Souverain Pontife, vis-à-vis de César ; sous le règne de Louis-Philippe, et sous le second Empire, on lui a reproché un reste de gallicanisme, de libéralisme, peut-être ; bien qu'elle se soit fait gloire d'accepter sans réserve les doctrines du Saint-Siège, et d'obéir en tout à ses commandements, de prendre même ses désirs pour règle de conduite.

Au milieu de ces attaques, elle est demeurée ferme dans ses principes et elle a gardé le silence, jusqu'au moment où le Pape lui a conseillé de parler.

Pie IX de vénérable et sainte mémoire, lui a donné une nouvelle et plus éclatante approbation, que celle qu'elle avait reçue du Légat a latere d'Alexandre VII. Il écrivait à des évêques de France, sous la date du 27 juillet 1863 : « Pour Nous, ayant présent à l'esprit le bien qui, avec la bénédiction de Dieu, est sorti de cette congrégation pour se répandre sur l'Église, et les éloges que vous-même, et plusieurs autres de vos vénérables frères, parmi les évêques de France, avez accordés à cette même congrégation, Nous nous sommes conformé très volontiers à vos vœux et à ceux des mêmes évêques et de notre cher fils Carrière ; et, en vertu d'un décret, rendu sur notre ordre, le 24. de ce mois, par Notre Congrégation chargée des affaires et des consultations relatives aux évêques et aux

réguliers, Nous avons approuvé la congrégation de Saint-Sulpice, ci-dessus mentionnée, et nous lui avons accordé différents privilèges, comme il ressort du décret lui-même. Nous nous appuyons sur l'espérance que tous les membres de la Compagnie de Saint-Sulpice, de plus en plus encouragés par ce témoignage de Notre bienveillance à leur égard, voudront bien s'attacher inviolablement à Nous et à la Chaire de Pierre avec une foi, une soumission et un respect plus grands encore et consacrer tous leurs efforts à défendre la cause de l'Église catholique, et à enseigner et défendre toujours sa vraie doctrine. Et comme il importe souverainement à l'Église, surtout dans les temps si difficiles qu'elle traverse, d'avoir de dignes ministres, nous avons par suite la confiance que les mêmes prêtres de Saint-Sulpice, qui se dévouent à la formation du jeune clergé dans un très grand nombre de séminaires français, ne négligeront jamais rien pour former soigneusement les jeunes clercs au véritable esprit ecclésiastique et pour les instruire avec zèle des lettres et des sciences sacrées qui sont pleinement à l'abri de tout péril d'erreur, afin que par là, forts d'une sainteté de mœurs éprouvée, et nourris d'une science saine et solide, ils soient à même, l'heure venue, de combattre vaillamment les combats du Seigneur sous la conduite de leur propre pasteur, et de réfuter victorieusement leurs contradicteurs. »

Voici le texte du décret :

DECRETUM.

« Sæculo decimo septimo decurrente, pius sacerdos, Joannes Jacobus Olier, de consilio S. Vincentii a Paulo, cujus familiaritate utebatur, fundamenta jecit congregationis presbyterorum a Sancto Sulpitio nuncupatæ, qui præter propriam sanctificationem, nil solemnius habent, quam juvenum clericorum mentes ad sacras scientias et disciplinam ecclesiasticam, eorumque corda informare in Seminariis.

« Pia prædicta congregatio jam ab anno 1664 ab Em. viro Cardinali Chisio, qui in Galliis tanquam S. Sedis Legatus a latere tunc temporis commorabatur, laudis præconium promerita est. — Accidit inde, ut in dies eadem augeretur ac late diffunderetur, non solum in Galliis, verum etiam apud exteras regiones, maximam curam laboremque suum impendentibus sociisb, ad propositum optatumque finem pii instituti assequendum.

« Impræsentiarum autem latior etiam spes effulget, fore ut prædicti socii haurientes tum sacras scientias, tum ecclesiasticam disciplinam e purissimis

fontibus, adolescentes clericos impensius eas edoceant, paratosque reddant ad profligandos errores, qui hisce præsertim temporibus adversus catholicam religionem ac sanctam Petri Sedem serpunt ; ita ut uberrimum emolumentum christianæ reipublicæ, validiusque sanctæ Petri Sedis juribus praesidium esse obventurum prævidere fas sit.

« Socii nullum emittunt votum, nec juramenti vinculo ad perseverandum in congregatione adstringuntur ; sed, usquedum in ea reperiuntur, subsunt obedientiæ superioris generali.

« A pluribus Galliarum episcopis per epistolas præfatum institutum commendatum fuit penes sanctam Sedem ; nuperrime vero superior generalis ad Urbem perveniens humillimis precibus Sanctitatem Suam adprecatus est, ut prædictam congregationem ejusque constitutiones apostolica adprobatione donare dignaretur.

« SSmus Dominus Noster Pius PP. IX in audientia habita ab infrascripto Prosecretario S. Congregationis Episcoporum et Regularium, sub die 17 julii anni 1863, oratoris preces benigne excipiens, attentis litteris prædictorum episcoporum, memoratam presbyterorum congregationem a S. Sulpitio nuncupatam sub directione superioris generalis, salva ordinariorum jurisdictione, ad præscriptum sacrorum canonum et apostolicarum constitutionum, approbavit atque confirmavit, prout præsentis decreti tenore approbat atque confirmat, dilata ad opportunius tempus constitutionum approbatione. »

DÉCRET.

« Dans le cours du dix-septième siècle, un pieux prêtre, Jean-Jacques Olier, sur le conseil de saint Vincent de Paul, dont il était l'ami, jeta les fondements d'une congrégation de prêtres appelés « de Saint-Sulpice », qui, après leur propre sanctification, n'ont pas de fin plus importante que de former dans les séminaires les esprits et les cœurs des jeunes clercs aux sciences sacrées et à la discipline ecclésiastique.

« La pieuse congrégation ci-dessus nommée a mérité, dès l'année 1664, de recevoir les éloges de Son Éminence le cardinal Chigi, qui résidait alors en France comme légat a latere du Saint-Siège. Depuis ce temps elle ne fit que s'accroître de jour en jour, et se répandit non seulement en France, mais encore dans des pays étrangers, grâce aux soins et à l'activité laborieuse que

mirent ses membres à atteindre le but si désiré poursuivi par leur pieux Institut.

« Dans le moment présent, nous voyons avec joie briller l'espérance, que les prêtres en question, puisant aux sources les plus pures et les sciences sacrées et la discipline ecclésiastique, les enseigneront avec plus de dévouement encore aux jeunes clercs, et que ceux-ci sortiront de leurs mains tout prêts à combattre les erreurs contraires à la religion catholique et au Saint-Siège, qui, surtout en notre temps, s'insinuent dans les esprits ; en sorte que l'on est autorisé à prévoir qu'il en résultera de précieux avantages pour la société chrétienne et un secours plus puissant pour les droits du Saint-Siège.

« Les membres de la Compagnie n'émettent aucun vœu et ils ne sont point tenus par le lien du serment de demeurer dans la congrégation ; mais, tant qu'ils s'y trouvent, ils sont soumis à l'obéissance envers le supérieur général.

« Un très grand nombre d'évêques francais ont écrit des lettres pour recommander au Saint-Siège le susdit Institut ; et, tout dernièrement, le supérieur général est venu à Rome et a demandé à Sa Sainteté par de très humbles prières, qu'Elle daignât accorder l'approbation apostolique à sa congrégation et aux constitutions qui la régissent.

« Notre Très Saint Père le pape Pie IX, dans une audience donnée au prosecrétaire soussigné de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, à la date du 17 juillet de l'année 1863, accueillant avec bienveillance les prières qui lui étaient adressées, et en considération des lettres des évêques dont il a été parlé, a approuvé et confirmé la congrégation des prêtres ci-dessus mentionnée, dite de Saint-Sulpice, établie sous la direction d'un supérieur général, en maintenant la juridiction des ordinaires, suivant les prescriptions des sacrés canons et des constitutions apostoliques, ainsi qu'il l'approuve et la confirme par la teneur du présent décret, ajournant à un moment plus favorable l'approbation des constitutions. »

Nous ne doutions pas de la bienveillance paternelle des Souverains Pontifes pour notre petite Compagnie. La bénédiction apostolique que, dès la première origine, un Légat a latere du Saint-Siège a donnée au séminaire de Saint-Sulpice, les grâces très précieuses que plusieurs Papes ont daigné successivement nous accorder, nous en étaient une preuve non équivoque ; le décret qu'on vient de lire, par lequel Pie IX approuve et confirme l'institut formé par M. Olier, en est un gage des plus authentiques. Pénétrés

d'une filiale reconnaissance, nous nous appliquerons à ne pas nous en rendre indignes.

De nouvelles attaques ayant été dirigées contre la Compagnie de Saint-Sulpice, dans un volume de la continuation de l'Histoire ecclésiastique de Darras, nous nous fimes un devoir d'en montrer le peu de valeur : nous publiâmes à cet effet des Observations sur quelques pages d'une histoire ecclésiastique, relatives à la Compagnie de Saint-Sulpice, et nous en fîmes hommage à notre Saint-Père. Nous ne répéterons pas ici les paroles si bonnes, si paternelles avec lesquelles Sa Sainteté daigna accepter de nos mains cet opuscule, et nous rassurer contre les attaques dont notre petite Compagnie était l'objet, mais nous transcrirons le Bref qu'elle nous adressa et la lettre qui fut écrite de sa part, par le cardinal secrétaire d'État, à l'archevêque de Paris.

LÉON XIII, pape.

CHER ET RELIGIEUX FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

« Nous avons reçu, avec l'expression de votre respectueuse obéissance, l'opuscule que vous avez publié, pour réfuter les pages écrites contre votre Compagnie par le continuateur de l'Histoire ecclésiastique de Darras, et pour faire justice des accusations qui y sont formulées contre votre famille religieuse. Nous avons eu pour agréables, très cher Fils, les témoignages de votre dévouement, et sachant non seulement la haute estime dont vous honorent les illustres évêques de France, car il nous l'ont exprimée à Nous-même dans les termes les plus élogieux ; mais aussi combien ils se tiennent redevables envers votre Société pour le concours qu'elle prête à l'éducation des clercs de leurs séminaires, Nous n'avons pu Nous défendre d'une émotion pénible en présence de l'opposition malveillante soulevée contre votre Congrégation et des imputations qui tendent, d'une manière indigne, à diminuer, aux yeux du public, son crédit et sa réputation.

« Pour vous, très cher Fils, fort des suffrages si graves et si honorables dont votre Compagnie ne cesse d'être l'objet, vous pouvez surmonter votre tristesse et relever votre courage, vous êtes en droit de mépriser les attaques de vos détracteurs. Continuez vaillamment, vous et les vôtres, de mériter,

par vos vertus et votre piété, l'approbation des gens de bien, et comptez sur Notre paternelle affection pour vous et votre Société.

« Nous ne nous bornerons pas à vous en donner ici l'assurance par ces lettres, mais nous prendrons des mesures qui montrent combien votre honneur et votre considération Nous tiennent au cœur.

« En attendant, très cher Fils, Nous appelons sur vous et sur tous ceux qui relèvent de votre autorité, l'abondance de tous les dons célestes, afin que vous puissiez travailler de plus en plus à la gloire de Dieu et au bien de l'Église, et, comme gage de ces faveurs, Nous vous accordons à tous et à chacun, la bénédiction apostolique. »

Le 31 du même mois, Son Éminence le cardinal Jacobini, secrétaire d'État de Sa Sainteté, écrivit, au nom du Saint-Père, à M^gr^ l'archevêque de Paris, la lettre dont nous donnons ici la traduction.

« Illustrissime et révérendissime Seigneur,

« Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime connaît bien la pénible impression qu'a produite, non seulement dans la Congrégation de Saint-Sulpice, la manière dont M. Fèvre a parlé, dans son Histoire de l'Église, de cet Institut bien méritant, mais encore sur un grand nombre d'évêques français qui, comme vous, se sont adressés au Saint-Père pour déplorer les inqualifiables attaques de cet historien. Sa Sainteté a éprouvé un vif déplaisir de cette publication, et, pour apporter au mal un remède convenable, elle a adressé au Révérendissime Icard, supérieur des Sulpiciens, un bref dont vous trouverez ci-joint une copie. Pour que le bref produise son effet, le Souverain Pontife désire que Votre Seigneurie fasse venir près d'elle M. Fèvre, et que, en lui donnant copie du bref, elle l'amène à le faire imprimer dans le premier volume qu'il publiera de son Histoire, en raccompagnant de l'adhésion qui est due aux jugements de Sa Sainteté, et de la rétractation nécessaire des choses avancées par lui inconsidérément en son Histoire.

« De plus, c'est la volonté du Saint-Père que vous avertissiez le libraire-éditeur de l'ouvrage de se prêter de bonne grâce à ces insertion, adhésion et

rétractation, le prévenant que, dans le cas contraire, le Saint-Siège se verra amené à désavouer et à prohiber sa publication.

« En communiquant à Votre Seigneurie ces intentions de Sa Sainteté, je me félicite de me redire, dans les sentiments de la plus haute estime, de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, le serviteur.

CHAPITRE XIV.

CONFORMITÉ DE LA DOCTRINE DE M. OLIER AVEC CELLE DES SAINTS ET DES AUTEURS MYSTIQUES LES PLUS AUTORISÉS.

M. Olier a dit dans son Catéchisme chrétien pour la vie intérieure : « A Dieu ne plaise que j'avance ja-
« mais rien de nouveau dans les choses de la religion. » Pour montrer combien il a été fidèle à cette maxime, il suffit de comparer sa doctrine [550] avec celle des saints et des auteurs les plus autorisés qui ont écrit sur les maximes de la vie spirituelle. On trouvera une parfaite conformité d'enseignement.

Les points les plus délicats sont 1° le néant de la créature et le tout de Dieu ; 2° la corruption de l'homme par la chute originelle ; 3° l'esprit chrétien ; 4° la formation de la vie chrétienne ; 5° la part que la sainte Vierge a eue aux mystères de Notre-Seigneur, et à notre rédemption ; 6° la conduite des âmes dans les voies extraordinaires.

§ I. — LE NÉANT DE LA CRÉATURE. — LE TOUT DE DIEU.

Sur le premier article, toute difficulté est écartée ; car il est bien constaté que M. Olier a toujours été aussi éloigné du Panthéisme qu'un vrai catholique peut l'être. Il admet la création dans le sens rigoureux du terme ; les créatures ont une existence distincte ; les hommes, leur personnalité propre : Dieu est le principe unique, et le créateur parfaitement libre, le soutien essentiel, et la fin dernière de toutes choses. Les créatures, considérées dans leur origine, n'ont en propre que le néant ; qu'ont-elles qu'elles n'aient reçu de Dieu ? Dieu possède éminemment en lui tout ce qu'il y a d'être en elles, ce qui fait dire à l'Apôtre saint Paul : « Tout est de lui, tout est par lui, tout est en lui. Ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt

omnia. Ipsi gloria in sæcula [551]. » Voilà comment et dans quel sens M. Olier affirme avec les Docteurs catholiques, que Dieu est tout en toutes choses [552].

§ II. — CORRUPTION DE L'HOMME PAR LE PÉCHÉ ORIGINEL.

Nous avons vu, au V^e^ chapitre de ce livre, que les théologiens sont partagés d'opinions sur les effets du péché originel, et que M. Olier n'a point parlé de la corruption originelle de l'homme autrement que beaucoup de saints et de grands Docteurs, bien qu'il ait plus insisté sur ce point. Il a pensé avec saint Augustin et saint Thomas d'Aquin qu'il y a dans l'homme déchu plus qu'une privation pénale du don de la justice originelle et des privilèges que la bonté de Dieu y avait attachés, mais une corruption que les théologiens ont souvent traduite par cette formule : l'homme est dépouillé de ses dons gratuits et blessé dans ses facultés naturelles : spoliatus gratuitis, vulneratus in naturalibus. Un docte interprète des divines Écritures, Corneille la Pierre, affirme, d'après les théologiens, que par le péché originel toutes nos puissances ont été infectées par la concupiscence. Omnes potentiæ per peccatum originale, hoc concupiscentiæ fermento infectæ sunt [553].

Saint Thomas d'Aquin explique en quoi consiste cette infection ; quelles sont les blessures de l'homme dans ses facultés naturelles. Il nous dit que la justice originelle faisait que la volonté de l'homme était soumise à Dieu, et que par le péché, elle s'est détournée de lui, d'où est résulté le désordre dans toutes les forces ou facultés de l'âme. Ainsi le formel du péché originel est la privation de la justice originelle ; la concupiscence en est le matériel. Et ita peccatum originale materialiter quidem est concupiscentia ; formaliter Vero est privatio justitix originalis [554]. Le saint Docteur examine ensuite quelles sont les facultés de l'âme infectées par le péché originel ; il pense que c'est d'abord la volonté, ensuite l'appétit sensitif. Les blessures de l'homme sont, dans son intelligence, l'ignorance ; dans sa volonté, la faiblesse ; dans ses appétits sensitifs, l'inclination déréglée vers le bien sensible, inclination désordonnée, qu'on appelle communément la concupiscence [555]. Personne ne doit être surpris que M. Olier, adoptant cette

doctrine, ait dit avec saint Thomas que l'âme était infectée et corrompue dans tout son être, tel qu'elle l'a reçu d'Adam. Il la compare à un lépreux ; il voit en lui-même un cloaque d'iniquités, ce qui a beaucoup de rapports avec ce que saint Ignace nous conseille de penser de nous, lorsqu'il, dit : Je me considérerai comme un ulcère et un abcès, d'où sont sortis tant de péchés, et tant de souillures honteuses. Me tanquam ulcus, sive apostema ducam, ex quo tanta sanies peccatorum, tantaque mtiorum lues de fluxerit [556]. Ce que le Père Roothaan explique par le péché originel, par les mauvaises passions qui en sont nées, et par les péchés actuels qui ont aggravé l'état de l'homme. — Nous avons vu, au chapitre IV[e] de notre travail, que des auteurs contemporains de M. Olier, tels que saint Vincent de Paul, le bienheureux Grignon de Montfort, et le P. Eudes, n'étaient pas moins énergiques que lui, quand ils parlaient de la corruption de notre nature. D'ailleurs ils ont admis comme lui, que les mouvements déréglés de la concupiscence ne sont pas des péchés, quand l'âme n'y adhère pas, et que le péché originel laisse subsister la liberté.

§ III. — L'ESPRIT CHRÉTIEN.

L'homme n'a pu être purifié de la tache originelle, et réconcilié avec Dieu, que par la médiation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Rédempteur. Notre-Seigneur nous rend enfants de Dieu, il nous adopte comme ses frères, en nous communiquant son Esprit ; ce qui fait dire à M. Olier dès la première page de son catéchisme : « Celui qui mérite d'être appelé chrétien,
« c'est celui qui a en soi l'Esprit de Jésus-Christ. —
« Par l'Esprit de Jésus-Christ, je n'entends pas son
« âme, mais le Saint-Esprit qui habitait en lui. »

Cette idée si élevée de l'Esprit chrétien, et malheureusement si peu connue d'un très grand nombre de fidèles, est fondamentale dans la doctrine de Jésus-Christ. C'est pour nous en faire comprendre la nécessité qu'il nous promet dans son Évangile, de nous donner son Esprit ; il nous dit que son Esprit demeurera en nous ; que nous ne porterons de fruits pour la vie éternelle que dans la mesure où nous lui serons unis, que nous vivrons, que nous opérerons en lui.

Il y a longtemps que saint Thomas d'Aquin enseignait cette doctrine dans les mêmes termes. Selon lui, on appartient à Jésus-Christ, non pas seulement parce que l'on a la foi, que l'on croit à sa parole, mais aussi à cette condition que, par la vertu de son Saint-Esprit, on imite Notre-Seigneur, par la mortification et par les œuvres de vertu. L'homme spirituel, disait-il, n'est pas seulement instruit par le divin Esprit sur ce qu'il doit faire, mais ce Saint-Esprit lui donne le mouvement et l'incline à ce qu'il doit faire, comme il est rapporté de Jésus-Christ, que l'Esprit le conduisait au désert [557].

Aux paroles de saint Thomas nous ajouterons celles d'un religieux très versé dans l'étude de la vie chrétienne, le P. de Saint-Jure, de la Compagnie de Jésus. « L'homme est chrétien par la participation de l'Esprit de Jésus-Christ. Ni plus ni moins que ce qui fait l'homme est l'âme raisonnable qui anime son corps et le rend participant de la vie, ainsi ce qui constitue le chrétien est l'Esprit de Jésus-Christ, qui est comme son âme et sa forme, qui anime et son âme et son corps et le fait vivre de sa vie. De sorte que comme l'âme raisonnable est absolument nécessaire pour donner l'être à l'homme, l'Esprit de Jésus-Christ l'est autant pour conférer celui de chrétien. Filium suum unigenitum, dit le bien-aimé disciple, misit Deus ut vivamus per eum. Dieu a envoyé son Fils unique au monde afin que nous vivions par lui, et qu'il nous soit le principe de la nouvelle vie. Ce qui nous montre et nous assure que nous demeurons en Jésus-Christ, et que Jésus-Christ demeure en nous, c'est-à-dire que nous sommes vrais chrétiens, est ce don qu'il nous fait de son Esprit [558]. »

Nous nous bornons à citer saint Thomas et le P. Saint-Jure, pour ne pas sortir des limites que nous avons dû nous tracer. Que d'autres témoignages ne pourrait-on pas invoquer pour montrer la conformité de la doctrine de M. Olier avec celle des saints et des auteurs les plus autorisés !...

§ IV. — FORMATION DE LA VIE SPIRITUELLE.

Partant du principe que pour être un vrai chrétien il faut avoir en soi l'Esprit de Notre-Seigneur, M. Olier explique l'origine et les progrès de la vie spirituelle, les conditions posées par la Providence surnaturelle, pour répondre à la grâce du Christianisme. C'est ce qu'il s'est proposé dans le

Catéchisme, dans l'Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, et dans la Journée chrétienne.

I. — Dieu met dans l'âme les germes de la vie chrétienne par le baptême ; ce sont les vertus infuses de foi, d'espérance et de charité ; et quand l'âme est en état de s'appliquer à l'exercice de ces vertus, il la dirige et il l'aide par son Saint-Esprit, à entrer dans les dispositions intérieures de Notre-Seigneur et à conformer sa vie à celle de son divin Fils. La foi lui fait considérer Jésus-Christ comme son docteur, son modèle, le principe de sa vie ; l'espérance le soutient dans le travail que demande cette conformité ; la charité met la perfection à l'œuvre de la transformation de la vie naturelle en la vie spirituelle et divine. Chacun des mystères de Notre-Seigneur est pour elle une source de lumière et de grâce, pour former Jésus-Christ en elle, comme il est expliqué dans le Catéchisme chrétien pour la vie intérieure.

Bien longtemps avant M. Olier, saint Augustin expliquait la même doctrine, dans une sorte de Catéchisme ou d'instruction familière. Après avoir exposé comment la régénération de l'homme s'opère dans le baptême, il s'élève, en suivant les paroles de l'Apôtre saint Paul, à la pensée des divers mystères du Sauveur, et il conclut ainsi : Tout ce qui s'est fait dans la mort, dans la sépulture, dans la Résurrection, dans l'Ascension du Christ, a été accompli pour que le fidèle se conformât à ces divins mystères [559]. On croirait que le pieux auteur avait les pages de saint Augustin sous les yeux, quand il écrivait la première partie de son Catéchisme ; mais l'un et l'autre avaient puisé la même doctrine dans les Épîtres de saint Paul.

Remarquons avec soin que selon M. Olier, Notre-Seigneur n'est pas, seulement dans ses mystères, le modèle sur lequel nous devons nous former, mais qu'il vit en nous, pour nous établir dans la grâce de ces divers mysères ; non pas sans doute que nous le possédions selon son humanité, en dehors de la Communion sacramentelle, comme il a été observé ailleurs, mais dans ce sens qu'il vit, qu'il demeure, qu'il opère en nous par son Saint-Esprit, par suite des grâces qu'il nous a acquises dans sa sainte humanité, par sa vie, par ses souffrances, et par sa mort. Ici encore nous retrouvons M. Olier en parfaite conformité avec l'Ange de l'École. Saint Thomas enseigne en effet que Notre-Seigneur a reçu, comme chef de l'Église, une plénitude de grâces, qui de lui, comme du chef mystique de l'Église, se répand dans tous les membres, selon la parole de saint Jean : Nous avons tous reçu de sa plénitude, de plenitudine ejus nos omnes

accepimus ; — que toute la sainte humanité du Sauveur influe sur les hommes et pour l'âme et pour le corps, selon l'âme principalement, parce qu'elle reçoit la vie, et pour le corps parce que cette vie agit sur nos membres pour en faire des armes de justice, et que la vie de la gloire à laquelle l'âme est appelée, se communique au corps, selon ces paroles de saint Paul : Vivificabit et mortalia corpora vestra propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis. Celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, vivifiera vos corps mortels, à cause de son Esprit qui habite en vous. Le saint docteur conclut que comme chef de l'Église, il répand la vie dans l'intérieur des hommes, par une influence qui ne peut provenir que de lui seul, sa sainte humanité ayant, par son union avec la divinité, la vertu de justifier. Il conclut encore de là que la grâce personnelle qui est en l'âme adorable de Jésus est la même que celle qui nous sanctifie, quoique dans une mesure différente [560].

II. — C'est bien ce que M. Olier nous a enseigné dans la plupart de ses écrits ; il considérait comme le but premier et dernier que les clercs devaient se proposer au Séminaire de vivre à Dieu en Notre-Seigneur, de manière qu'ils puissent avoir la confiance de dire avec saint Paul, Jésus-Christ vit en moi. Ce doit être là l'espérance de tous et leur exercice le plus habituel, vivre à l'intérieur de la vie de Jésus-Christ et la manifester au dehors par l'exercice des vertus.

Mais cette vie divine est contraire aux inclinations de notre nature déchue ; il y a donc inévitablement une lutte entre nos passions, ou la concupiscence de la chair, et l'Esprit de Notre-Seigneur ; nous ne pouvons vivre de la vie de Jésus-Christ, qu'en mourant à la vie de péché, et c'est ce que nous faisons par la vertu de la croix du Sauveur. M. Olier voit dans la croix, prise au sens spirituel, trois vertus : la mortification, l'humilité et la pauvreté, opposées aux trois concupiscences dont parle l'apôtre saint Jean, vertus que nous contemplons dans les souffrances, dans l'extrême pauvreté, et dans les humiliations de Jésus mourant pour nous sur la croix. C'est par la méditation affectueuse de Jésus crucifié, et par la grâce attachée à sa croix, que nous combattons ce que saint Paul appelle le vieil homme : Vetus homo noster simul crucifixus est, — expoliantes vos veterem hominem, expression qui se retrouve si souvent sous la plume de M. Olier. Il écrivait à un homme du monde : « J'ai eu bien de
« la joie de votre changement ; mais j'en aurais bien
« davantage si je vous voyais travailler, plus que vous

« ne faites, à vous mortifier. C'est par là qu'il faut
« commencer la vie intérieure et divine. Sans cela
« vous ne ferez jamais rien, et tous vos autres exercices
« vous seront inutiles. Ce seront des onguents qui re-
« fermeront vos plaies, mais qui ne les guériront ja-
« mais parfaitement, qui couvriront vos apostumes,
« mais qui n'en évacueront pas toute la corruption.
« Tout n'est que flatterie et qu'abus en celui qui n'agit
« pas sur ce principe. C'est pourquoi il faut vous ré-
« soudre de travailler, en la vertu du Saint-Esprit, à
« la mortification de vous-même [561]. » Et à une personne qui voulait faire des progrès dans la vie spirituelle : « Qu'aucun jour ne se passe que vous ne fassiez
« quelque mortification du corps ou de l'esprit, soit en
« étouffant des pensées inutiles, soit en retranchant
« quelques paroles superflues, soit en vous séparant
« tout à fait, ou du moins pour un temps, de quelque
« conversation naturelle, soit en vous privant à table
« de quelque morceau qui serait plus à votre goût.
« Encore faites en sorte que tous les jours vous ga-
« gniez sur vous quelque chose et remportiez quelque
« victoire sur votre chair [562]. »

Il demandait que l'on mortifiât sa vue, pour ne pas s'attacher aux vanités du monde ; que l'on mortifiât son goût, pour ne pas satisfaire les désirs d'un appétit sensuel ; que l'on mortifiât sa chair par des privations et des peines sensibles. Un ecclésiastique lui disant un jour qu'au lieu de ces mortifications il préférait offrir le saint Sacrifice, qui est d'une tout autre valeur, il lui répondit : « Il est bien étrange que nous soyons si pro-
« digues du sang de Jésus-Christ et si avares du nôtre.
« S'il est vrai que le Fils de Dieu est notre supplément,
« ne faut-il pas que nous commencions par offrir à
« Dieu le Père quelque chose de nous, avant d'avoir
« recours à ce divin supplément de notre indigence et
« de notre misère [563] ? » Sous sa direction, l'usage de la discipline devint assez commun au Séminaire de Saint-Sulpice ; il y eut même des jeunes gens qui commirent des excès dans ce genre, qui pouvaient compromettre leur santé ; il blâma cette dévotion indiscrète, et il exigea que chacun se

conduisit, pour l'exercice de la pénitence et des mortifications, d'après les avis de son directeur.

Ce qu'il demandait surtout, c'était la mortification de l'amour-propre et de la sensualité ; c'était l'acceptation de ce qu'il appelait les croix de la Providence, comme il s'en explique dans le Panégyrique de saint François de Sales. Se soumettre, avec un filial abandon, à la sainte volonté de Dieu, dans les divers accidents de la vie, maladies, pertes de fortune, contradictions, lui paraissait une des plus salutaires pratiques, pour mortifier la chair. C'était aussi la maxime du saint évêque de Genève [564].

III. — Bien des lecteurs jugeront peut-être que M. Olier insiste trop sur la mort à soi-même, sur la corruption de notre nature, et pas assez sur la confiance et la. charité. L'auteur d'une Introduction au Catéchisme pour la vie intérieure, remarque avec beaucoup de sagesse « que les maîtres de la vie spirituelle se partagent, pour ainsi dire, en deux écoles. Les uns, saint François de Sales, par exemple, avec l'apôtre saint Jean, semblent ne parler que de charité ; les autres, comme saint Charles Borromée, à la suite de saint Paul, parlent surtout de crucifiement et de mort. Ce n'est pas que les premiers perdent de vue la nécessité de la mortification ; ils sont trop convaincus que jamais un homme qui n'a pas renoncé à la vieille nature, ne pourra agir habituellement pour Dieu ; mais ils conduisent les âmes au détachement de la créature par l'amour de Dieu. C'est ce qui faisait dire à une des filles spirituelles de saint François de Sales : Ce grand saint coupe le cou au vieil homme avec un couteau de sucre, mais il le coupe. — Les seconds n'oublient pas davantage que la charité constitue l'essence de la perfection. Aussi, ils supposent toujours que leur disciple possède l'Esprit-Saint dans son âme, et ils cherchent les moyens de dilater l'empire de cet esprit d'amour, en détruisant ses ennemis. C'est ce que se propose M. Olier dans cet opuscule. Il commente la parole du Maître : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce, à soi-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. Ces deux méthodes ont leurs avantages, selon les temps et les personnes. »

M. Olier qui insiste si fort sur l'abnégation de soi-même, sur la nécessité de la croix, nous dit que toute la morale du Christianisme se résume dans ces deux mots : RESPECT et AMOUR, la vertu de religion et la divine charité ; il veut que pour nous établir dans la vie chrétienne, NOUS AYONS NOTRE-SEIGNEUR SOUS LES YEUX, par la méditation assidue de ses mystères ; que NOUS AYONS NOTRE-SEIGNEUR DANS LE

COEUR, par l'amour qui nous unit à Lui et nous fait entrer dans ses dispositions ; que NOUS AYONS NOTRE-SEIGNEUR DANS LES MAINS, pour opérer sous la direction de son Esprit, et nous conformer à sa conduite [565].

Dans la direction des âmes, il les portait à la pratique de la charité ; il écrivait à une personne du monde :

« La nature se lasse quelquefois dans sa joie et s'en-
« nuie de son plaisir ; mais la charité ne dit jamais :
« C'est assez. Elle se fortifie, se renouvelle et s'aug-
« mente en la possession de ce qu'elle aime. Quelle
« joie à Jésus vivant et conversant avec sa mère dans
« le monde ! Quelle consolation de voir la complaisance
« de son Père sur leurs entretiens, et le feu de l'Esprit
« divin opérant toujours par eux de nouveaux effets
« d'amour et de grâce ! Un jour défiait l'autre en l'exer-
« cice de l'amour, et le premier se voyait toujours
« surmonté par le second. Ils allaient toujours crois-
« sant en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les
« hommes. C'est là le modèle parfait du saint amour,
« qui fait le même effet dans les cœurs abandonnés au
« Saint-Esprit [566] ».

Ainsi, selon sa doctrine, la charité est bien la parfection de la vie chrétienne ; c'est par elle que Jésus-Christ vit dans les âmes, mais c'est par la mortification qu'on y parvient, parce que, disait-il, « c'est par la
« mort qu'il faut entrer dans la vie » [567].

Tous les saints ont tenu au fond le même langage, tous ont eu du moins la même doctrine, sous quelque forme qu'ils l'aient exprimée. C'est ce que saint Vincent de Paul appelait se vider de soi-même, pour se revêtir de Jésus-Christ. Ayant fait remarquer à un de ses prêtres, que dans la conduite des âmes « il n'y a
« rien d'humain », que ce n'est pas « l'œuvre d'un homme, c'est l'œuvre d'un Dieu », il ajoutait : « Il faut donc, monsieur, vous vider de vous-même, pour vous revêtir de Jésus-Christ... Pour en venir là, il faut que Notre-Seigneur imprime en vous sa marque et son caractère ; car de même que nous voyons un sauvageon, sur lequel on a enté un franc, porter le fruit de la nature de ce franc ; aussi nous, misérables créatures, quoique nous ne soyons que chair, que foin et qu'épines, toutefois Notre-Seigneur imprimant

en nous son caractère, et nous donnant, pour ainsi dire, la sève de son Esprit et de sa grâce, et étant à lui comme les pampres de la vigne au cep, nous faisons de même qu'il a fait sur la terre ; je veux dire que nous opérons des actions divines, et enfantons, comme saint Paul tout plein de son Esprit, des enfants à Notre-Seigneur [568]. »

§ V. — LA PART QUE LA SAINTE VIERGE A DANS L'OEUVRE DE LA FORMATION DE LA VIE CHRÉTIENNE.

Nous n'éprouvons pas le besoin d'insister sur la conformité des doctrines du fondateur de Saint-Sulpice sur la dévotion à la sainte Vierge, avec celles des saints, tant il est manifeste qu'il ne fait que s'inspirer des traditions de l'Église, et de l'attrait de la grâce qui l'inclinait, dès son enfance, vers la divine Mère du Sauveur. Elle était pour lui notre médiatrice auprès de Notre-Seigneur ; il adoptait dans toute son étendue l'affirmation de saint Bernard, que si nous avons un sentiment de piété, si notre confiance en Dieu a plus de fermeté, nous devons reconnaître que ces dons nous viennent par le canal de la Vierge ; car tel est le bon plaisir de Dieu que nous recevions tout par elle : Totam nos habere voluit per Mariant. Pour pénétrer les clercs de cette pensée, que nous devons attribuer à cette bien-aimée Mère l'origine, le progrès et la perfection de la vie chrétienne, il mit dans les fondements du séminaire de Saint-Sulpice, ces paroles gravées sur une médaille : Per ipsam, et cum ipsa, et in ipsa, omnis ædificatio constructa, crescit in templum sanctum in Domino.

Il a paru avoir une opinion singulière sur la sainte Vierge considérée comme Épouse du Père éternel, et sur la part qu'elle a eue à la génération du Fils de Dieu. Mais nous avons vu que, longtemps avant lui, ce glorieux titre avait été donné à la Vierge par des saints et par des docteurs de la plus haute autorité, Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure ; et que, d'ailleurs, il n'attribuait pas ce titre exclusivement au Père, puisque dans plusieurs de ses écrits il appelle la Vierge Épouse du Saint-Esprit. Elle était à ses yeux l'Épouse unique du Père, à cause de la mission que le Fils de Dieu reçoit de son Père, dans le mystère de l'Incarnation ; et Épouse du Saint-Esprit, à cause de l'attribution que les divines Écritures et le langage

de la tradition font à la troisième personne de la sainte Trinité, des œuvres dans lesquelles se manifeste plus particulièrement la charité de Dieu, telle qu'est surtout l'Incarnation du Verbe.

Quand M. Olier parle de la part que la sainte Vierge a eue à la génération du Fils de Dieu, il a ordinairement en vue sa génération temporelle par l'Incarnation, quelquefois la formation du corps mystique de Jésus-Christ ; s'il s'élève à l'idée de la génération éternelle du Verbe, ce n'est que pour contempler l'union parfaite de Marie à Dieu, dans toutes ses opérations, union qui la fait participer, en quelque sorte, d'une manière passive à l'Être de Dieu, comme tous les autres bienheureux, dans un degré plus parfait, comme il convenait à la Mère de Notre-Seigneur.

§ VI. — MAXIMES DE M. OLIER SUR LES VOIES EXTRAORDINAIRES DANS LA VIE CHRÉTIENNE.

La perfection de la vie chrétienne est dans la perfection de la charité ; on peut, avec la grâce de Dieu, s'élever à un très haut degré de cette vertu par la pratique ferme, généreuse, constante, des préceptes et des conseils évangéliques, sans aucun de ces dons extraordinaires qu'il a plu à Dieu d'accorder à plusieurs saints. C'est la voie commune ; il y a cependant des âmes d'élite qui sont favorisées d'illuminations spéciales, devisions, de révélations ; qui ont des extases, des ravissements. Ces grâces ont été plus fréquentes qu'on ne le pense communément.

I. — La première maxime de M. Olier était que l'on ne devait pas désirer les voies extraordinaires, mais se contenter de servir Dieu dans les voies communes, demeurant d'ailleurs dans un abandon entier à sa sainte volonté, aux dispositions de sa Providence paternelle.

II. — Il désirait que l'on ne s'attachât pas aux grâces sensibles. Il écrivait à ce sujet : « Avec les grâces sen-
« sibles, il y a presque toujours à craindre pour
« l'âme ; car ordinairement il s'y glisse quelque petite
« complaisance, estime et approbation d'elle-même.
« Il y a plus de peine à vivre dans la sainte croix, mais
« il y a plus de sûreté, et la pureté de l'amour de Jésus
« s'y conserve mieux ; la confiance en lui s'y exerce
« davantage, et la défiance de soi y est plus sensible,

« qui est tout le contraire de ce qui arrive dans l'état
« des consolations et des goûts de l'esprit... Pendant
« ces goûts et ces grands sentiments, le malin croit
« que l'âme est dans un état bien plus susceptible
« de la présomption que dans la croix, où l'âme
« toujours craintive, humiliée et méfiante d'elle-
« même a recours à son Époux et le cherche toujours
« pour s'appuyer sur lui [569]. » Il conseillait donc de recevoir « la douceur et la consolation avec humilité », comme en ayant besoin dans notre infirmité et comme nous étant donnée de celui qui voit notre faiblesse.

III. — Il ne conseillait pas non plus aux âmes même les plus pieuses, de s'abstenir de faire des actes intérieurs, formels, à moins que Dieu ne les attire à lui, par une sorte de suspension de l'exercice de la méditation pour les unir plus intimement à lui. « Il
« y a, écrivait-il, deux opérations en nous, les unes
« que nous pouvons discerner et remarquer ; les au-
« très que nous ne pouvons pas ; et les dernières sont
« ordinairement meilleures, parce qu'elles tiennent
« l'âme dans une plus grande simplicité, et unissent
« plus intimement l'esprit à Dieu que les autres. Mais
« aussi on y prend aisément le change, et l'âme, si
« on n'y prend garde, tombe souvent dans l'oisiveté,
« au lieu d'être dans l'exercice continuel de son
« amour. Et même ces opérations ne se donnent pas
« ordinairement aux commençants. Il faut avoir pra-
« tiqué longtemps l'amour avant de s'y fier. Néan-
« moins Dieu est le maître de ses dons ; il n'a ni temps
« ni heure ; il offre diversement les choses et comme
« il lui plaît [570]. »

Pour aider une de ses filles spirituelles, la mère de Bressand, de la Visitation, à éviter des illusions dans ce genre, il lui recommandait d'être toujours très fidèle à assister au sujet de l'oraison, soit pour l'exemple de ses sœurs, soit pour ne pas se « dispenser des voies communes et générales ». Il lui fit écrire : « Tout
« ce que vous avez à observer en cette voie est de con-
« tinuer la préparation du sujet de votre oraison,
« qu'il faut toujours prévoir auparavant, sans néan-

« moins vous faire aucune violence à l'esprit pen-
« dant le temps que vous y êtes. Ainsi, pour y être
« fidèle, pendant qu'on lit le sujet de la méditation,
« tâchez de vous y rendre attentive ; et quoique pour
« lors vous ne vous y sentiez nullement attachée,
« il faut vous faire violence, pour résister à quelque
« autre attrait qui vous porterait ailleurs ; il faut vous
« la faire parce que la règle du monastère qui porte
« qu'on lira et préparera le sujet de la méditation est
« une marque plus assurée de la volonté de Dieu que
« tout autre attrait... Mais lorsque vous aurez ainsi
« préparé votre sujet, ne faites aucun effort pour vous
« en occuper dans le commencement de l'oraison,
« mais après vous être abandonnée et anéantie de-
« vant Dieu, suivez en simplicité l'attrait qu'il vous
« donnera, sans vous en écarter aucunement ; ainsi
« vous satisferez à ce que vous devez, et ne ferez
« pas de violence à l'esprit [571]. »

IV. — Pour ce qui est des révélations privées, nous avons vu dans le cours de ce livre avec quelle circonspection M. Olier conseillait de les recevoir. Il recommandait surtout de ne pas les prendre pour règles de conduite, tant qu'elles n'étaient pas approuvées par une autorité légitime [572].

La doctrine de M. Olier sur ces points n'est pas autre que celle de sainte Thérèse, de saint François de Sales, et de tous les auteurs mystiques qui ont écrit sur les voies extraordinaires de la vie spirituelle.

Le cardinal Bona fait remarquer que Dieu inspire quelquefois aux âmes saintes des désirs qui ne doivent pas se réaliser dans la vie extérieure, pour qu'elles aient à ses yeux le mérite de ces œuvres ; et que pour demeurer dans la voie, il faut consulter un Directeur pieux et sage [573]. Il recommande la même soumission au Directeur quand il s'agit de révélations, sans quoi l'on s'exposerait aux plus dangereuses illusions. Il assure que les hommes sages sont unanimes à dire que les personnes appliquées à l'oraison ne doivent ni demander, ni désirer des révélations ; les rejeter plutôt, à moins qu'il ne soit certain qu'elles viennent de Dieu ; et pour ne pas se tromper elles doivent recourir à la prière et aux conseils de leur Père spirituel [574].

V. — Dernière maxime de M. Olier par rapport aux voies extraordinaires : à quelque degré de perfection qu'une âme soit parvenue, elle doit toujours veiller sur elle-même, vivre dans une crainte filiale de déplaire à Dieu ; et obéir aux supérieurs que Dieu lui a donnés pour sa conduite [575].

§ VII. — M. OLIER NOUS APPREND, PAR SA CONDUITE, COMMENT IL FAUT ENTENDRE ET PRATIQUER LES MAXIMES DE LA VIE SPIRITUELLE. — HUMILITÉ ET OBÉISSANCE.

Les maximes de M. Olier, que nous avons rappelées, ne lui sont pas particulières ; il les avait prises à l'école des saints ; mais il nous en donne, dans sa conduite, une interprétation pratique. Nous voyons en lui, parmi les grâces très particulières qu'il recevait de Dieu, une sincère humilité et une disposition constante à se laisser conduire par l'obéissance.

I. — Ceux qui parcourraient superficiellement les Mémoires de M. Olier, croiraient y surprendre des marques d'une certaine complaisance et quelques illusions sur ce que ce pieux prêtre dit de lui-même. Il croit entendre la parole de Dieu dans ses méditations, représenter Notre-Seigneur pour le renouvellement de l'Église, être l'époux de la sainte Vierge et de l'Église, dont il se serait regardé comme la pierre angulaire en Jésus-Christ ; les âmes pieuses auraient été attirées vers lui, plus que vers tout autre, parce que Jésus enfant vivait en lui...

Il est certain que M. Olier était en vénération auprès des hommes les plus pieux et les plus éclairés de son temps. M. de Renty écrivait à la prieure des Carmélites de Beaune : « C'est un saint et un très grand saint « de nos jours [576]. » Il n'est pas moins certain qu'il y eut je ne sais quelle attraction surnaturelle, qui inclinait vers lui un grand nombre d'âmes. Elles en recueillaient un notable profit spirituel : il leur découvrait souvent leurs pensées les plus intimes, et sur sa parole elles n'hésitaient pas à faire les plus pénibles sacrifices. M. Olier ne pouvait pas ne pas le voir ; mais, bien loin d'en concevoir la moindre satisfaction naturelle, il ne cessait de s'humilier devant Dieu et d'admirer comment Notre-Seigneur daignait se servir d'un instrument si impropre, si indigne, tel qu'il se considérait, pour

opérer dans ces âmes. « Je sens, se
« disait-il, que par moi-même je ne suis que néant et
« péché, que je ne suis que chair ; par conséquent,
« qu'abomination et malédiction de Dieu. Je sens
« aussi visiblement qu'il y a dans moi quelque chose
« qui n'est point du tout moi-même, qui est ce qui
« oblige ces saints à s'approcher de moi, à dire tous
« ces biens lesquels ne tombent que sur Notre-Sei-
« gneur, qui prend plaisir à résider en moi par sa
« pure complaisance et par la simple volonté de faire
« en moi, et par moi, ce qui lui plaît. J'ai encore
« ressenti, quasi tout aujourd'hui, Notre-Seigneur
« résider en moi avec telle abondance que je ne puis
« quasi me contenter [577]. »

Les âmes vraiment humbles sont très simples ; elles connaissent et elles aiment les dons de Dieu, à l'exemple de la sainte Vierge qui disait : Fecit mihi magna qui potens est. Elles ont des pensées d'autant plus élevées qu'elles ne voient que Dieu seul, et qu'elles ne pensent à elles que pour se pénétrer de la vue de leur néant : Quia respexit humilitatem ancillæ suæ. Que M. Olier se soit considéré comme le représentant de Notre-Seigneur pour coopérer au renouvellement de l'Église, et qu'il ait pensé qu'il était en Jésus-Christ une pierre angulaire de l'Église, qu'y a-t-il là de surprenant ? Ne sommes-nous pas tous, nous prêtres, les représentants de Notre-Seigneur ? Le Souverain Pontife le représente au degré le plus élevé de la sainte hiérarchie, pour l'Église universelle ; les évêques pour leurs diocèses respectifs ; les curés pour leurs paroissiens ; les fondateurs et supérieurs de congrégations pour les familles qu'ils forment et dirigent sous l'inspiration de l'Esprit de Dieu ? C'est surtout pour cette famille que M. Olier a eu mission de fonder, et pour la paroisse dont il a été chargé, qu'il a été le représentant de Notre-Seigneur, qu'il s'est considéré comme une pierre angulaire, ainsi qu'il le déclare dans ses Mémoires. Si de cette famille, si de cette paroisse il s'élevait à la pensée de l'Église universelle, ne pouvait-il pas encore croire qu'il devait concourir à son renouvellement, à cause de la communion des saints, qui faisait dire à saint Ambroise : Ecclesia in commune orat, in commune laborat, in commune patitur ? De plus, l'œuvre des séminaires qu'il fondait, ne devait-elle pas concourir, en un sens véritable, au bien général de l'Église, par les bons prêtres, par les saints

missionnaires, par les évêques qui se formeraient dans la maison de Saint-Sulpice, comme dans celles qui en sortiraient plus tard, et qui travailleraient en tant de provinces et de nations pour répandre la parole de Dieu ?

Quelques traits, pris dans ses écrits intimes, nous feront mieux connaître son humilité au milieu des dons qu'il recevait de Dieu.

Nous lisons dans ses Mémoires, sous la date du 28 juillet 1638 : « Le peu de peines qu'il a plu à la
« bonté et miséricorde divine de me faire sentir ont
« commencé de la sorte. Un jour étant dans la re-
« traite, je demandai à Dieu, avec confiance, deux
« choses assez peu préméditées, et qui m'étaient mises
« ainsi en l'esprit, sans étude. La première fut qu'il
« plût à la bonté de Dieu de m'ôter les peines extérieu-
« res, comme procès, et me délivrer de la persécution
« des hommes qui me faisaient violence, qui m'é-
« taient fort à cœur soit à cause de ma condition, soit
« à cause du temps qu'elles me dérobaient ; je le priai
« qu'il plût à la même bonté de changer les peines
« extérieures en intérieures, qui me profiteraient
« davantage. La seconde, qu'il ôtât de l'esprit des
« hommes la bonne estime qu'ils avaient conçue, sans
« fondement, de moi, et qu'il lui plût la donner aussi
« mauvaise que le monde l'avait eue bonne jusqu'à
« présent, ce qu'il plut à la bonté divine de m'ac-
« corder peu de temps après, par une infinie miséri-
« corde, dont je ne puis assez le remercier, pour les
« grands biens que mon âme en a ressentis [578]. »

Les humiliations extérieures et les peines intérieures arrivèrent bientôt, et durèrent près de dix-huit mois. On en voit la description dans la Vie du serviteur de Dieu. Il les supporta avec une pieuse résignation, demeurant toujours fidèle à la prière, plein d'affection et de respect pour ceux même qui lui témoignaient le plus de dédain. Il ne craignait qu'une chose, qu'il fût abandonné de Dieu. Il aurait, disait-il alors, souffert ces peines toute l'éternité, pourvu qu'il aimât Dieu et qu'il en fût aimé.

A l'occasion d'une grâce particulière qu'il avait reçue, il disait à Dieu : « C'est ainsi, Seigneur, que vous
« traitez les faibles et que vous animez la langueur

« de leur foi. Est-il pas vrai, mon bien, ma vie, mon
« Tout, que vous n'agissez pas ainsi avec les forts et
« avec les justes qui vivent de la foi ? Connais-je pas
« une personne avec qui je vis et dont je suis très in-
« digne d'avoir la compagnie, dont je ne mérite même
« pas de délier les cordons des souliers, et que vous ne
« traitez pas de la sorte [579] ? »

Le 22 avril 1642, « étant à Notre-Dame, où j'eus le
« bien de dire la messe à son autel, dans l'action de
« grâces, remerciant mon bon Maître du don d'intel-
« ligence de David, il me fut répondu : Je t'en ferai
« bien d'autres ; je veux prendre mon plaisir en toi.
« Ces paroles firent une telle impression en moi,
« sur l'heure, qu'elles me tirèrent hors de moi, me
« faisant jeter des larmes, et au sortir de cette récollec-
« tion, si j'eusse trouvé un abîme, je m'y fusse caché,
« tant j'étais honteux de ces divines paroles ; tant
« elles avaient fait d'impression sur moi [580]. »

Le 8 août 1642, « Ayant traité avec un de nos Mes-
« sieurs qui m'avait appelé pour demander licence de
« faire quelque mortification et pénitence extérieure,
« je m'en suis venu, tout consolé de voir le zèle et
« l'amour avec lequel il m'avait parlé ; et, au moment
« que je me mettais à genoux devant notre Maître, sa
« bonté me dit ces paroles au cœur : Tu vois comme
« Dieu bénit ton travail. Aussitôt je me suis prosterné,
« les larmes aux yeux et l'affliction au cœur d'avoir
« entendu ces paroles et ai répondu à mon Maître
« en pleurant : Mon Maître, que dites-vous ? Pour
« l'amour de Dieu, ne me dites jamais ces paroles.
« O mon amour, je ne suis que boue et pourriture, je
« ne suis que malédiction. Hélas ! c'est vous qui faites
« tout ; ce n'est pas moi ; je n'y contribue en rien. Ne
« me dites jamais cela, mon Maître. Tout honneur à
« vous, à moi confusion... Mon Seigneur me donne
« grande horreur de l'honneur. Je lui ai demandé
« de bon cœur, la mort plutôt que l'honneur, ne

« pouvant l'accepter à cause de la confusion, du mé-
« pris, du déshonneur dans lequel mon Seigneur
« a vécu et est mort ; et, à cause du grand désir de la
« gloire de mon Maître ; car c'est tout mon désir et ma
« vie. Je ne dois pas avoir plus de douleur que de re-
« cevoir de l'honneur : c'est prendre ce qui n'appar-
« tient qu'à mon Dieu [581]. »

On voit ces dispositions de M. Olier dans toute la suite des Mémoires, toutes les fois qu'il a occasion de parler des grâces particulières qu'il avait reçues. C'est par les dures épreuves dont nous avons parlé que Dieu l'avait établi dans cette profonde humilité. « Je souffris tant
« de peines, nous dit-il, soit de la part de Dieu, qui
« me rebutait et me nommait Judas ; soit de la part
« des hommes, qui me voyaient comme un pauvre
« réprouvé et me traitaient de même ; soit de la part
« des démons, qui m'intimidaient et parfois semblaient
« vouloir m'entraîner dans l'enfer. Outre tout cela,
« une aliénation d'esprit qui m'ôtait tout sens et tout
« raisonnement, qui me rendait tout hébété, et par
« conséquent inutile à la Compagnie et comme à
« charge à tout le monde ; si bien que j'étais dans des
« désirs très grands de m'en aller, joint à des crain-
« tes excessives que j'avais d'en être chassé, comme
« je le méritais : si bien que je souffrais prodigieuse-
« ment et ne songeais qu'à trouver quelque trou où
« me fourrer. Béni soit Dieu qui fait toujours ses œu-
« vres de la sorte, suscitans a terra inopem et de
« stercore erigens pauperem... Je ne pensais pas que
« jamais Notre-Seigneur voulût me donner part aux
« biens qui se préparent, et que je dusse y servir
« Dieu à ce qu'il lui plaît maintenant de m'employer,
« n'y ayant que Dieu seul qui put se servir d'un ins-
« trument si misérable et si impertinent pour le ser-
« vice de sa gloire. C'est renverser toute la sagesse
« humaine et faire voir que Dieu n'a que faire de rien,
« pour faire ce qui lui plaît. Qui me l'aurait dit à
« moi-même, je m'en serais moqué, tant ces effets

« sont éloignés de mon insuffisance et de ma bêtise.
« Dieu soit béni de tout, lequel seul veut paraître
« l'auteur de son ouvrage et qui n'aura personne qui
« puisse partager avec lui l'honneur qu'il en pré-
« tend [582]. »

II. — La prudence de M. Olier n'a pas été moins remarquable que son humilité, quand il recevait de Dieu des grâces particulières.

Saint Vincent de Paul lui dit un jour : « Monsieur, je ne sais pas comment vous faites ; mais la bénédiction de Dieu vous accompagne partout où vous allez [583]. » Cette bénédiction était l'effet de la miséricorde divine ; mais M. Olier l'attirait sur lui par la sagesse surnaturelle qui le dirigeait dans toutes ses oeuvres : prière, pureté de vues, obéissance.

Fidèle à ses principes, il n'entreprenait rien, sans avoir bien prié et pris l'avis de son Directeur, alors même qu'il croyait avoir entendu la voix de Dieu qui lui demandait quelque chose, afin d'éviter toute illusion. Voici un trait de sa vie, entre mille autres : « No-
« tre-Seigneur Jésus me fit cette grâce si particulière
« de me dire : Fais-moi le vœu de servitude, à quoi, le
« cœur tout transporté d'amour, je répondis : Je le veux
« Seigneur : je le veux, si vous le voulez ; mais, Sei-
« gneur, permettez que je le demande. J'avais dans le
« cœur, qu'outre l'obéissance qui m'obligeait à le
« demander, je n'entendais pas ce que cela voulait
« dire, si bien que je ne m'engageais pas ; et après je
« reçus conseil de demander un an pour me disposer
« à ce saint vœu [584]. »

Il avait suivi cette règle au sujet de la révélation que lui avait faite, de la part de la sainte Vierge, la vénérable mère Agnès de Jésus, pour la fondation des séminaires ; nous l'avons vu au chapitre précédent. Il l'a également suivie pour les conseils que lui donnait une femme d'une grande vertu, Marie Rousseau. Nous croyons utile de nous arrêter un peu sur les rapports de M. Olier avec cette respectable veuve, afin d'éclaircir un point assez important dans la vie du serviteur de Dieu.

Marie Rousseau s'était sentie portée dès son bas âge, à demander à Dieu de travailler un jour à sa gloire, pour le service de son Église, attrait bien extraordinaire dans un enfant. Venue à Paris, et habitant une maison qui était tout près de l'église de Saint-Germain, elle allait prier fréquemment

pour l'abbaye, dont le monastère était presque désert, et l'église comme abandonnée. Elle répandait son âme devant Dieu, le suppliant de réformer cette abbaye, en y ressuscitant l'esprit de saint Benoit ; ce qu'il plut à la bonté divine d'accorder, en introduisant dans le monastère la réforme de Saint-Maur, que dom Grégoire Tarrisse, son premier supérieur général, établit en 1631.

Marie Rousseau priait aussi pour quelques jeunes ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvait M. Olier, qui se réunissaient de temps en temps dans une maison du voisinage de l'abbaye. Quand plus tard M. Olier fut mis en rapport avec elle, cette pieuse femme jouissait d'une autorité extraordinaire, pour une personne d'une condition des plus modestes : elle était veuve de l'un des marchands de vin de Paris. Elle était consultée par des princesses, par des conseillers d'Etat, par des hommes occupés des affaires les plus graves. Le Révérend Père de Condren tenait à conférer avec elle des intérêts de l'Église, des moyens à prendre pour le renouvellement de l'esprit chrétien dans les fidèles et dans le clergé [585].

Elle fut éclairée de Dieu sur l'état de M. Olier. Consultée sur les peines intérieures qu'il endurait, elle assura que c'était l'œuvre de Dieu. Lui-même nous le rapporte dans ces termes : « Lorsque dans mes pei-
« nés, j'étais abandonné, délaissé de tout le monde ;
« lorsque chacun me regardait comme un homme
« qui avait perdu l'esprit, elle seule soutenait que je
« n'étais pas ce qu'on prétendait ; elle et M. Picoté
« croyaient que j'appartenais à Dieu [586]. »

Nous devons ajouter que Marie Rousseau contribua beaucoup à l'établissement du séminaire, et à persuader les confrères de M. Olier qu'il devait prendre la direction de la paroisse. Elle déclara que, malgré les difficultés suscitées, M. Olier serait curé de Saint-Sulpice. Elle avait là-dessus des lumières que la prudence humaine n'avait pas pu lui donner.

Ceci nous explique la confiance que M. Olier avait dans les conseils de cette femme, et les rapports que la grâce établit entre l'un et l'autre. Nous savons, par l'histoire des temps passés, que souvent il a plu à Dieu d'unir ensemble deux âmes dont il voulait se servir pour sa gloire, dans quelque grande entreprise. Ainsi, saint François d'Assise et sainte Claire furent unis pour le développement de l'ordre des Frères Mineurs et des Clarisses ; sainte Thérèse et saint Jean de la Croix, pour la réforme du Carmel ; saint François de Sales et sainte Chantal, pour la fondation de l'ordre de la

Visitation ; saint Vincent de Paul et M^me^ Legras, pour la congrégation des sœurs de la Charité. Nous pouvons présumer que Dieu a tenu la même conduite, en unissant M. Olier et Marie Rousseau, pour la réforme de l'immense faubourg Saint-Germain, et pour l'établissement de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice.

Marie Rousseau avait un profond respect pour M. Olier. Elle lui disait : « Quand je vous regarde, ce
« n'est pas votre extérieur, c'est votre âme, car je vois
« ce qui s'y passe ; je vois comme Jésus s'y plait ; je
« vois le fond et l'intérieur de vous-même, et point
« autre chose [587]. » De son côté, M. Olier vénérait Marie Rousseau comme étant pour lui l'image de la sainte Vierge, et sa mère spirituelle. « Dieu me pré-
« serve, se disait-il, de me comparer à l'intérieur
« admirable de cette sainte créature ; car je ne suis
« pas digne de baiser les pas par où elle passe, la re-
« gardant comme un prodige de sainteté selon les
« effets qu'elle produit et les merveilles que Dieu
« opère en elle. Je ne suis que superbe, avarice, im-
« pureté et tout vice, auprès de sa sainteté, pauvreté,
« humilité, charité et autres dons et grâces qui résI-
« dent en elle [588]. »

Ces deux âmes, unies entre elles par les liens de la charité, étaient persuadées qu'elles devaient travailler dans cette unité d'esprit, à l'œuvre de Dieu, et toujours, selon l'ordre de la Providence, sous la direction des supérieurs.

Que M. Olier ait été encouragé, dans l'établissement du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice, par les conseils et les exhortations de Marie Rousseau, qu'il croyait éclairée de Dieu, on le comprend ; mais ce qui le détermina réellement, ce fut, d'une part, le vœu du concile de Trente pour l'établissement des séminaires, et d'autre part le conseil de son directeur, le Père de Condren, supérieur général de l'Oratoire. Ce fut aussi l'avis du Père Tarrisse, supérieur général de la réforme des Bénédictins de France. Tous ces hommes d'une grande sagesse lui déclarèrent que la volonté de Dieu était qu'il se dévouât à l'établissement et à la direction des séminaires. Aussi remarquons-nous, dans les Mémoires historiques qui nous ont été conservés et dont l'auteur de la Vie du serviteur de Dieu s'est servi, que

dans les délibérations qu'il eut avec ses amis, il ne fut pas question de révélations, mais des nécessités de l'Église, du besoin que l'on avait de former des prêtres d'une vertu solide pour les paroisses, et du sentiment des hommes respectables qu'ils avaient consultés. Ils soumirent enfin leurs vues et les règles fondamentales du séminaire aux évêques de France, réunis alors en assemblée à Paris, qui approuvèrent et bénirent leur dessein. Voilà bien la maxime de M. Olier mise en pratique : la conduite, dans les affaires de l'Église, dirigée non par des révélations particulières, mais d'après les voies tracées par la divine Providence.

Il en fut de même pour l'autre œuvre de M. Olier, l'acceptation et le gouvernement de la paroisse de Saint-Sulpice. Bien que Marie Rousseau eût déclaré dans les termes les plus nets, qu'il devait être curé de cette paroisse, il ne consentit à s'en charger qu'après en avoir longtemps et sérieusement délibéré avec ses confrères ; après avoir pesé et discuté les motifs pour et contre ; après avoir consulté le supérieur général des Bénédictins, qui exerçait, au nom de l'abbé de Saint-Germain, la juridiction spirituelle sur le faubourg, et par conséquent sur la paroisse de Saint-Sulpice. Il vit enfin saint Vincent de Paul, à la sagesse duquel il ne manqua pas d'avoir recours.

Dans la direction de la paroisse, il se concertait avec ses coopérateurs ; il prenait, quand il y avait lieu, les avis de MM. les curés de Paris en qui il avait plus de confiance.

Pour ce qui concerne la direction du séminaire de Saint-Sulpice et la formation des séminaires qu'il établit dans quelques diocèses de France, le conseil habituel de M. Olier était l'assemblée de ses confrères. Il écrivait en 1650 : « Je puis vous assurer que pour
« les (affaires) extraordinaires nous ne manquons pas
« de voir M. Vincent, et pour les ordinaires tous nos
« frères assemblés [589]. »

Il résulte de là que M. Olier, pénétré d'un profond respect pour la vertu de Marie Rousseau et pour les dons surnaturels qu'il remarquait en elle, entrait dans ses pensées et ses dispositions, en ce qui concernait son intérieur, dispositions d'abnégation très parfaite de lui-même et d'abandon à la conduite du Saint-Esprit ; mais que, pour sa conduite extérieure, il se laissait diriger, selon les voies de la Providence, par ceux qui avaient autorité sur lui. Du reste, il n'y a jamais eu de contradiction, il y a toujours eu, au contraire, une parfaite harmonie et correspondance entre les vues de cette pieuse femme et les conseils donnés à M. Olier, soit par les directeurs

de son âme, soit par ses supérieurs hiérarchiques. Considérés dans ces termes, ces rapports n'ont eu d'autres résultats que des effets de grâce, pour la sanctification de l'un et de l'autre, quelles que pussent être les illusions spéculatives de Marie Rousseau sur les desseins de Dieu, par rapport à elle, à son état et à son avenir, illusions que M. Olier a paru accepter quelquefois, mais sans en avoir tiré aucune conséquence pour la direction de sa vie. L'union de ces deux âmes peut s'expliquer et se résumer dans ces quelques mots de M. Olier :

« Ces jours de fête de saint Pierre et de saint Paul,
« je me suis trouvé si uni à l'âme de la bienheureuse
« Marie Rousseau, par l'union du Saint-Esprit, qui
« opère en nos deux âmes en la manière qui lui
« plaît, que je ressentis les mêmes effets et mêmes
« impressions de l'Esprit pour la gloire de Dieu ; si
« bien que parfois je sentais au fond de mon âme
« des désirs si ardents de souffrir que je ne les puis
« exprimer, et il se trouve qu'en même temps cette
« sainte âme a eu les mêmes sentiments, qui sont tou-
« jours les avant-coureurs de quelques grandes peines
« intérieures qui nous travaillent tous deux, pour le
« sujet de quelques âmes qui doivent venir à nous et
« qu'il faut attirer au service de Dieu [590]. »

Dernier trait qui montre la sagesse de M. Olier et confirme ce que nous en avons dit : il se conduisait dans ses rapports avec Marie Rousseau, d'après les conseils du Père Bataille, procureur général de la congrégation des Bénédictins, directeur spirituel de l'un et de l'autre. « Par lui, nous dit-il dans ses Mémoires,

« tous nos moments et nos heures sont comptés ; toutes
« nos visites sont réglées ; nous ne faisons, ni disons,
« ni pensons même chose quelconque qu'il ne sache,
« car outre la vue continuelle qu'il a en Dieu de notre
« intérieur et de notre extérieur, nous lui rendons
« cette fidélité de lui rapporter tout ; ce qui nous met
« en assurance contre la malice du démon. » Il ajoute, peu de pages après :
« Je me souviens d'une défense
« qu'il me fit, pour m'éprouver, d'aller voir M^me^ Rous-
« seau ; je n'eus pas un mouvement contraire, je ne

« dis autre chose que : Hé bien. Je demeurai, après
« un longtemps (pendant tout le carême) tellement
« mort à son souvenir, qu'il me semblait ne l'avoir
« jamais vue [591]. »

CONCLUSION.

Nous avons lu et médité les Mémoires de M. Olier, ses projets de divers traités demeurés manuscrits, et ses livres imprimés : nous les avons examinés avec une attention sérieuse, et avec la même impartialité que nous aurions mise à l'étude de travaux qui nous seraient étrangers ; nous n'avons rien laissé passer, rien dissimulé de ce qui pouvait offrir une difficulté sérieuse.

Il y aurait, sans doute, des retranchements à faire, des corrections à opérer, s'il était question de publier ces manuscrits ; mais il ne s'agit pas de cela, nous n'avions à les examiner qu'au point de vue de l'orthodoxie, d'après les principes de la théologie. Or, autant qu'il nous a été donné d'en juger, non seulement nous n'avons pas trouvé une seule affirmation doctrinale qui mérite une censure, mais nous n'y avons rien vu qui ne réponde à ce que l'on doit attendre d'un saint prêtre. Tout y révèle un grand esprit de foi ; l'amour de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et de l'Église ; une profonde humilité et une très sincère abnégation. On y admire une grande élévation de pensées. On peut discuter et ne pas admettre certaines idées qui paraissent singulières ; on peut aussi remarquer quelque exagération dans les termes, exagération à laquelle il est si ordinaire aux auteurs ascétiques de se laisser entraîner sous l'impulsion des sentiments très vifs dont ils sont pénétrés ; mais quand, par le contexte ou par d'autres endroits des écrits du même auteur, on dégage le fond de la doctrine de ces pieux excès de langage, on la trouve irréprochable. Si elle n'est pas toujours incontestablement vraie, elle demeure du moins dans les limites d'idées acceptables, permises à des docteurs catholiques, et ne blessant aucun principe des enseignements de l'Église.

Quand les évêques de l'assemblée du clergé de France, écrivant au pape Benoît XIII, appelaient M. Olier, la gloire et l'ornement de l'Église de France, ils ne le considéraient pas moins dans sa doctrine que dans ses vertus sacerdotales. Bossuet n'en avait pas conçu une moindre estime. Il le classait parmi les bons spirituels, il le considérait comme un homme d'une grande autorité par sa doctrine et par sa sainteté. Audi virum

præstantissimum et sanctitatis odore florentem, audi Olerium, disait-il à Fénelon dans les controverses sur le quiétisme [592].

I. — On se demande : M. Olier a-t-il été éclairé de Dieu par des communications particulières du Saint-Esprit ? Que penser de ces visions, de ces paroles intérieures dont il est souvent parlé dans sa vie ?

L'Église seule peut résoudre, avec autorité, ces questions. Nous nous permettons seulement de présenter quelques réflexions.

Nous savons tous, par l'histoire des saints, que Dieu a souvent éclairé, par des lumières extraordinaires, des âmes simples et pures. Ce sont, tantôt des apparitions célestes, des songes mystérieux, tantôt des paroles divines, soit intérieures, soit extérieures.

Un grand nombre d'écrivains fort connus et d'une autorité universellement respectée, tels que Benoît XIV, dans son docte traité de la Béatification, sainte Thérèse, dans sa Vie écrite par elle-même, et dans son livre du Château intérieur de l'âme, le cardinal Bona, supposent que ces communications de Dieu ne sont pas rares. Ils donnent les signes auxquels on peut les reconnaître, et les distinguer, soit des fausses lumières, ou des paroles qui viendraient du démon, soit des idées qui proviendraient de l'imagination, ou qui seraient le produit de l'étude et de la méditation [593].

Sainte Thérèse résume l'enseignement des docteurs et son expérience personnelle dans ces trois règles :

« La première et la plus certaine est que les paroles, soit intérieures, soit extérieures, sont de Dieu, quand elles sont accompagnées de leurs effets, parce qu'elles ont avec elles un pouvoir et une autorité auxquels rien ne résiste... Je veux m'expliquer davantage, dit la sainte. Une âme se trouve dans la peine, dans le trouble, dans la sécheresse, et ce peu de paroles : Ne t'afflige pas, la mettent dans le calme, la remplissent de lumière, et dissipent toutes ses peines... La seconde marque à laquelle on peut connaître que ces paroles viennent de Dieu, c'est qu'elles laissent l'âme dans une grande tranquillité, dans un paisible et pieux recueillement, toujours prête à louer Dieu... Enfin, la troisième marque des paroles de Dieu, est qu'elles demeurent très longtemps gravées dans la mémoire, et que même quelques-unes ne s'en effacent jamais. »

Benoît XIV donne les mêmes signes de discernement ; il insiste particulièrement sur l'humilité, parce que plus une âme est humble et pénétrée du sentiment de sa pauvreté, plus aussi on a lieu de croire que le démon et la nature sont étrangers aux lumières qu'elle reçoit. Le savant

pontife atteste, d'après l'histoire des saints, que Dieu se plaît à parler familièrement à ses fidèles amis par des visions et des révélations ; surtout aux fondateurs d'Ordres, à ceux qu'il destine à de grandes choses. Il cite, entre autres autorités, le rapport présenté à la sacrée Congrégation des Rites, par les auditeurs de la Rote, dans la cause de la béatification de sainte Thérèse [594].

Le cardinal Bona ajoute à ces marques l'effet surnaturel produit dans l'âme pour sa sanctification : si elle est plus sollicitée à se donner purement à Dieu ;

« Si animam illustrent, corroborent et ad perfectionem impellant. [595]. »

II. — Ne peut-on pas faire à M. Olier l'application de ces règles, et conclure que Dieu a daigné l'éclairer sur sa vocation, sur l'état de plusieurs âmes qu'il avait à diriger, dans l'intelligence des divines Écritures, et pour l'explication des maximes de la vie chrétienne ?

Qu'on nous permette de rappeler ici le songe mystérieux, dont nous n'avons dit qu'un mot au chapitre XI, § 1, et que M. Olier rapporte en ces termes :

« J'avais toujours dans la pensée de me faire char-
« treux, depuis l'âge de quinze ans... Un bon curé
« qui avait pris soin de moi, fut malade à l'extrémité
« et j'allai le voir avant sa mort... Je le priai que la
« première chose qu'il demanderait à Dieu, en en-
« trant au ciel, ce fût la grâce de me faire connaître
« l'état, où il veut que je le serve. Deux ou trois jours
« après, il y a bien neuf ou dix ans, Notre-Seigneur
« me fit la grâce de me le manifester par un songe.
« Il plut à sa bonté de me montrer, deux nuits de
« suite, le ciel ouvert, où je voyais saint Grégoire
« dans un grand trône, et saint Ambroise, dans un
« autre, au-dessous de lui ; plus bas une place de
« curé vacante ; et beaucoup plus bas, quantité de
« chartreux, pour faire la hiérarchie entière... Quoi-
« que je n'en comprisse pas alors le sens, et que je
« n'y fisse nulle attention sur l'heure, ce songe m'est
« toujours demeuré présent à la mémoire et aussi
« distinct que si la chose se passait maintenant. Pour-
« tant les effets en furent assez sensibles, car cela me

« laissa au fond du cœur, un éloignement entier du dé-
« sir d'être religieux [596]. » Il renonça dès lors à l'idée de se faire chartreux ; il sentit que Dieu ne l'appelait pas àla vie religieuse ; il comprit, plus tard, qu'il devait remplir le ministère de curé, et travailler à l'établissement des séminaires : ce fut sa vocation principale.

Nous avons rapporté, au chap. XIII, l'apparition de la vénérable mère Agnès, qui lui dit de la part de la sainte Vierge, qu'il était appelé à fonder des séminaires en France. Quand, à la suite de cette apparition, et sur les avis du Père de Condren, alors son directeur spirituel, M. Olier eut connu la volonté de Dieu, il alla à Notre-Dame de Paris, présenter à la sainte Vierge le plan du séminaire. Voici ce qu'il en rapporte.

« Lundi, 22 mars, étant allés à Notre-Dame pour lui
« soumettre l'entreprise de notre bâtiment et savoir si
« elle l'aurait pour agréable, il plut à cette divine
« maîtresse, dans sa bonté ordinaire, de nous appa-
« raître, portant sur ses mains le modèle d'un édifice
« qu'elle me donnait, pour m'en charger. Je n'osais
« l'accepter, en étant tout indigne, et n'ayant pas de
« quoi l'entreprendre. Je la priai de le mettre dans la
« main de celui qui était à côté de moi ; mais sa
« bonté me témoigna qu'elle voulait que ce fût moi-
« même qui le prit pour l'exécuter [597]. »

M. Olier ne fut pas éclairé d'une manière moins extraordinaire sur l'œuvre de Montréal que la Providence lui confiait. Il avait eu une vue très distincte de l'église qui devait se fonder dans cette île, et de la part qu'il aurait à l'œuvre de Dieu. Une rencontre que dans ses Mémoires il appelle « comme miraculeuse », ne put que le confirmer dans l'idée que c'était bien véritablement la volonté de Dieu. Il était venu au château de Meudon, où se trouvait le garde des sceaux ; un gentilhomme de l'Anjou, Jérôme Le Royer de la Dauversière, s'y était également rendu pour quelques affaires. C'était un laïque fort pieux, assidu à l'oraison et qui pratiquait une grande abnégation de lui-même en toutes choses. Alors ces deux hommes qui ne se connaissaient pas, qui ne s'étaient jamais vus, qui n'avaient eu aucune sorte de rapports entre eux, poussés par une sorte d'inspiration, coururent s'embrasser comme deux amis ; ils se saluèrent par leur nom, et se communiquèrent le dessein qu'ils avaient conçu l'un et l'autre. M. Olier promit son concours à M. de la Dauversière, et après la sainte messe, ils se

retirèrent dans le parc du château, où ils s'entretinrent pendant trois heures, de l'œuvre à établir pour la gloire de Dieu dans l'île de Montréal [598].

Notre-Seigneur qui avait daigné éclairer M. Olier sur sa vocation, lui fit des grâces très particulières pour sa sanctification personnelle, pour la sanctification de ses enfants spirituels, et pour l'édification des fidèles.

Nous ne pouvons pas porter un jugement sur les faits assez nombreux qui sont rapportés dans ses Mémoires ; nous devons nous borner à dire que ces faits n'ont rien qui ne ressemble à ce que plusieurs saints ont éprouvé, rien d'invraisemblable en eux-mêmes ; ils ont pu n'avoir de réalité que dans l'imagination, mais ils sont possibles et ils n'ont eu pour résultat qu'un accroissement de ferveur, de charité et d'humilité dans le serviteur de Dieu. Ce sont des visions et des paroles intérieures. M. Olier a cru voir une fois l'Enfant Jésus sortant du ciboire, comme un enfant de feu, qui venait à lui et pénétrait dans son cœur ; il aurait vu plusieurs fois la sainte Vierge ; sainte Thérèse lui aurait apparu, enflammée d'amour comme un chérubin ; il aurait vu de saintes âmes avec lesquelles il avait été en rapport sur la terre. Il parle entre autres d'un religieux de l'ordre de Saint-François qui lui apparut le lendemain de sa mort ; ce qu'il rapporte dans ces termes : « Le soir devant que de me coucher, après la
« prière, ce grand homme m'apparut en esprit et par
« une vision purement intellectuelle et divine ; n'y
« ayant rien d'imagination, ou de fantôme, et il me
« paraissait éminent en gloire. » Le lendemain ce saint religieux lui apparut de nouveau pour lui recommander « de s'appliquer purement et uniquement à
« Dieu ; recevant de lui toute lumière, toute fécondité ;
« n'attendant rien des créatures, desquelles il fallait
« se dégager de plus en plus [599]. »

Sainte Thérèse parle de ces visions intellectuelles ; ce qu'elle en dit peut servir à l'intelligence du passage de M. Olier que nous venons de citer. « Étant en orai-
« son, je vis, ou, pour mieux dire, je sentis, car je
« ne voyais rien, ni des yeux du corps, ni de ceux de
« l'âme, que quelqu'un était auprès de moi et il me
« sembla que c'était Jésus-Christ lui-même qui me
« parlait. Comme j'ignorais entièrement qu'il pût y
« avoir de semblables visions, je fus d'abord effrayée,

« et je versai des larmes. Mais une seule parole que ce
« divin Maître me dit me rassura. Il me semblait qu'il
« marchait à côté de moi, sans que je pusse remar-
« quer néanmoins aucune forme corporelle, parce que
« cette vision était intérieure, et non pas sensible. Je
« le dis à mon confesseur, qui s'enquit de moi en
« quelle forme je le voyais, et je lui répondis que je
« ne le voyais pas. Il me demanda comment donc je
« savais que c'était Jésus-Christ ; et je lui répondis que
« je ne pouvais lui expliquer la manière dont je le
« savais, mais qu'il n'était pas en mon pouvoir d'i-
« gnorer qu'il était auprès de moi, parce que je le
« connaissais très clairement, que je le sentais. » Elle ajouta que sa divine présence produisait en elle un recueillement et d'autres effets de grâce, qui ne pouvaient venir que de lui [600].

La sainte traite plus à fond de ces visions, dans le livre du Château de l'âme ; ce sont les mêmes idées qu'elle développe ; nous remarquons seulement qu'elle applique aussi aux saints ce qu'elle a dit de Notre-Seigneur : « Quelquefois dans cette vision intellectuelle,
« l'âme jouit de la présence de quelques saints et en
« retire un grand fruit. Que si vous me demandez,
« mes sœurs, comment, puisque l'on ne voit personne,
« on sait que c'est Jésus-Christ, ou sa glorieuse Mère,
« ou quelqu'un des saints, je réponds qu'on ne saurait
« dire, ni comprendre de quelle manière on le sait,
« quoiqu'on ne laisse pas de le savoir très certaine-
« ment... Il est d'autres choses spirituelles qu'il n'est
« pas au pouvoir de l'âme de dire, et par lesquelles
« elle voit combien notre faiblesse et notre bassesse
« nous rendent incapables de comprendre les gran-
« deurs de Dieu [601]. »

Ces visions qu'avait M. Olier étaient ordinairement accompagnées de paroles intérieures que lui adressait Notre-Seigneur, la sainte Vierge, ou une sainte âme, paroles qui lui révélaient les desseins de Dieu, ou des marques de la bonté de Marie, dont il n'avait pas eu, auparavant, la moindre idée, et qui demeuraient imprimées dans son âme comme des rayons de lumière et des traits enflammés. Il le déclare à son directeur, avec une simplicité qui ne

permet pas de doute sur la sincérité de ses impressions personnelles. Il expliquait en ces termes, autant qu'il le pouvait, cette action de Dieu en lui : « Cela se fait dans le fond de l'âme, par « une opération divine extrêmement délicate et que « le démon ne peut contrefaire. Quelquefois c'est un « mouvement, d'autres fois un sentiment, sans paro- « les qui se fait entendre bien plus distinctement que « la parole, car Dieu, qui est parole, se rend bien « plus sensible à nos âmes, que les hommes par la « parole articulée. Divine substance qui êtes parole, « lumière, puissance, amour ; Être divin, soyez loué, « exalté et béni à jamais [602]. »

Nous avons cité plusieurs de ces paroles, dans le cours du livre.

La surprise que ces visions et ces paroles intérieures ont souvent causée à M. Olier, l'impression profonde qu'elles ont faite en lui, les bons effets qu'elles ont eus, ne sont-ce pas des signes probables qu'elles ne provenaient ni d'idées préconçues, ni de l'imagination, mais d'une cause surnaturelle ?

Dieu lui accorda d'autres dons très particuliers pour la sanctification des âmes.

Il lui donna des lumières qui, dans bien des circonstances, lui firent connaître les secrets des cœurs, des choses purement intérieures qu'il n'avait pu savoir, ni soupçonner par aucun moyen naturel. Un de ses principaux disciples, M. de Bretonvilliers, a écrit : « Je puis assurer devant Dieu et le prendre à témoin, qu'une infinité de fois, pour ainsi dire, durant l'espace de quatorze ans, M. Olier m'a découvert à moi-même les pensées les plus secrètes de mon âme. Souvent même, il m'annonçait ce qui devait m'arriver, et les choses arrivaient, en effet, de la manière qu'il m'avait dite. » L'historien de M. Olier cite plusieurs exemples remarquables de ce don de pénétration des âmes [603].

L'action de Dieu fut également bien visible, dans la manière dont M. Olier parlait des saints mystères et excitait dans les âmes les sentiments les plus élevés pour la perfection chrétienne.

Quand, au sortir de ses épreuves extrêmes, pendant lesquelles il était l'objet de la dérision des uns, de la compassion des autres, auxquels il paraissait comme hébété, et désormais inutile à la Compagnie, on le vit parler des mystères de Dieu, avec une netteté et une élévation de pensées

qui ravissaient d'admiration ses auditeurs, pouvait-on ne pas voir en lui une action particulière du Saint-Esprit ?

Plus d'une fois il a été invité à parler aux fidèles sur un objet auquel il n'avait nullement pensé ; il n'avait pas une seule idée à l'esprit, pas un souvenir à la mémoire sur cet objet, en montant en chaire ; il s'est abandonné au Saint-Esprit, et il a parlé avec une netteté, une onction et une véhémence qui ont produit le plus grand effet dans l'auditoire ; il descendait de chaire plus recueilli, et prêt à faire oraison. Il adressait un jour ces paroles à Dieu : « Ne fîtes-vous
« pas encore des effets semblables, le jour des Cendres,
« quand vous me fîtes dire par mon confesseur, lors-
« que j'étais à l'autel, que je montasse en chaire pour
« expliquer les cérémonies, car alors par une voix
« puissante et efficace, vous faisiez verser des larmes
« à ces pauvres gens qui se jetaient à genoux pour de-
« mander pardon ? Je ne savais rien en montant
« dans la chaire, et pourtant je dis mille fois mieux
« par votre secours, que je n'eusse fait par l'étude,
« laquelle depuis sept ou huit ans m'a été interdite
« par impuissance de m'appliquer et faire aucun rai-
« sonnement de moi ; recevant simplement ce qui
« m'est donné, n'ayant pas d'autres livres que l'orai-
« son avec le peu de lumières qu'il plaît à la bonté
« de Dieu de me donner, de temps en temps, sans
« savoir pourquoi il me les donne, ni à quoi elles
« doivent servir [604]. »

III. — On a pu remarquer dans les nombreux extraits des Mémoires mis sous les yeux du lecteur que M. Olier emploie souvent ces termes : J'ai appris dans l'oraison... Notre-Seigneur m'a fait connaître... La sainte Vierge m'a dit... et autres semblables. Faut-il en conclure qu'il croyait avoir reçu par une révélation proprement dite, toutes les lumières qu'il avait eues dans ses méditations et qu'il écrivait à la suite de ses pieux exercices ? Nous ne le pensons pas. Il avait étudié la théologie scolastique, « à laquelle, j'avoue, nous dit-il, devoir
« beaucoup, pour l'intelligence et l'appui des mystè-
« res, qui toutefois ne saurait toute seule les éclai-
« rer [605]. » Il avait lu les écrits de saint Denis, de saint Basile, de saint Jean

Chrysostome, de saint Augustin pour l'intelligence des divines Écritures ; ceux de saint Jean de la Croix, pour l'étude des voies intérieures. Lui-même nous apprend que pendant qu'il se livrait aux missions, il consacrait à l'étude de la théologie le temps que ses travaux lui laissaient libre. Dans la suite, il eut peu de liberté pour lire et pour étudier. Il joignait la prière à la méditation, et sous l'inspiration de sa vive foi, il considérait comme venant de Notre-Seigneur, ou de la sainte Vierge toute bonne pensée qu'il avait, tout pieux sentiment qu'il éprouvait.

Tout porté que nous soyons à croire qu'à côté de ces lumières que M. Olier puisait dans l'étude et dans la méditation, il y a eu souvent, en lui, des communications extraordinaires de l'Esprit-Saint, nous n'éprouvons aucune difficulté à admettre qu'il ait pu se tromper quelquefois, soit en regardant comme lui venant de Dieu, des pensées qui étaient le résultat de ses réflexions personnelles, soit en se montrant trop facile à recevoir certaines idées extraordinaires qui lui étaient communiquées par des personnes, d'ailleurs d'une grande vertu ; mais nous tenons à constater, et on l'a vu dans le cours de ce livre, que ces pensées, ces pieuses imaginations, ces idées peut-être exagérées des lumières de ces personnes, et des grâces que Dieu leur réservait, n'ont jamais été contraires à la saine doctrine ; qu'elles tendaient toutes à la gloire de Dieu, et enfin qu'elles n'ont été acceptées momentanément, que dans les intentions les plus droites. Que de pareils incidents ne voit-on pas dans l'histoire des saints ! Les dons surnaturels ne rendent pas infaillibles les serviteurs de Dieu, dans l'appréciation des hommes et des choses.

Saint Grégoire, cité par Benoît XIV, observe que l'esprit de prophétie n'éclaire pas toujours les Prophètes, parce que, le Saint-Esprit soufflant où et quand il veut, tantôt il élève l'âme des Prophètes par ses inspirations, afin qu'ils sachent qu'ils reçoivent ce don de Dieu, et tantôt il les conserve dans l'humilité, en leur retirant sa lumière, afin qu'ils sachent ce qu'ils sont par eux-mêmes. Il ajoute que quelquefois, les saints prophètes, quand ils sont consultés, répondent d'après leur propre esprit, et croient parler sous l'inspiration prophétique. Toutefois Dieu veille à ce que les âmes droites n'en soient pas induites en erreur ; si par suite de ces réponses, elles étaient exposées à s'écarter de ses saintes volontés, il les en ferait avertir, par le même prophète, ou par toute autre voie [606].

Parvenu au terme du travail que nous avions entrepris sur les écrits de M. Olier, il nous reste un devoir bien doux à remplir. A l'exemple de cet

excellent prêtre qui a été pénétré d'un si profond respect, et qui a professé la soumission la plus filiale pour les souverains Pontifes, nous soumettons tout, sans réserve, tout ce que nous avons pensé et écrit, à la sagesse du Saint-Siège. Quelque jugement qu'il porte un jour sur une cause qui nous inspire le plus vif intérêt, nous l'acceptons d'avance, avec la vénération et l'amour que nous devons à une autorité sacrée, qui n'est autre, à nos yeux, que celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dirigeant et gouvernant l'Église dans la personne des successeurs de saint Pierre.

J. M. J.

FIN.

1 Nous avons à la Solitude tout ce qui nous a été conservé des manuscrits de M. Olier. On en a fait deux copies : l'une est authentique et envoyée à Rome, pour l'instruction de la cause du serviteur de Dieu ; nous désignons, dans les notes, cette copie sous la lettre R. ; la seconde copie demeure à la Solitude : elle est désignée par la lettre S.

2 Il est dit dans un décret d'Urbain VIII : « Diligentissime indagandum est an ille vel illa, pro cujus canonisatione instatur, scripserit aliquos libros, tractatus, opuscula, meditationes, aut aliquid simile ; nam si scripsisse constiterit, non prius est ad aliquem actum inquisitionis deveniendum, quam tales libri in sacra congregatione examinentur ; utrum contineant errores contra fidem vel bonos mores, vel doctrinam aliquam novam, vel peregrinam atque a communi Ecclesiæ sensu et consuetudine alienam.

3 Vie de M. Olier, t. III, liv. IX, note 4, p. 488.

4 P. Thesaurus, de l'œnis ecclesiasticis, part. II, de Libris, cap. v.

5 Lettres de M. Olier, nouvelle édition, revue sur les autographes, etc., 2 vol. in-8°, an. 1885.

6 Vie de M. Olier, préface, p. XXII : part. I^{re}, liv. IX, n° XXII. — Mémoires. — R., t. II, n° 323. — S., t. II, p. 269, — 15 juillet 1642.

7 Mémoires. — R., t. I, n° 126 ; — t. II, n° 308. — S., t. I, p. 34.

8 Mémoires. — R., t. III, n° 145 (7 septembre, an. 1642). — S., t. II, p. 446.

9 Mémoires, 25 mars 1642. — R., t. I, n^{os} 265, 266. — S., t. I, p. 179, 180.

10 Mémoires, 4 juin 1644. — R., t. IV, n^{os} 358 à 362. — S., t. IV, p. 4 à 6.

11 Mémoires, 30 et 31 août 1644. — R., t. IV, n° 262 à 269. — S., t. IV, 38 à 42.

12 Mémoires, 9 mai 1642. — R., t. I, n° 479. — S., t. I, p. 350.

13 Volume des Panégyriques. — R., p. 122, 123. — S., vol. des Saints, p. 225.

14 Mémoires. — S., t. I, 4 ou 6 février 1642, p. 55. — R., t. I, n° 153.

15 Journée chrétienne, Exercice pour la prière du matin, éd. 1672, p. 17.

16 Mémoires. — S., t. IV, p. 85 ; Fragments divers, p. 380. — R., Fragments, n^{os} 255 à 257. — Voir Attributs divins, chap. v, de l'Infinité de Dieu, § I.

17 Explication des cérémonies de la grand messe, liv. III, c. II, éd. 1661, p. 215.

18 Vie de M. Olier, t. I, liv. VIII, n° XX.

19 Mémoires. — R., t. II, n° 20.

20 Traité des Attributs divins, p. 89. — Utilités qui viennent de cette dépendance de Dieu.

21 Élévations sur les mystères, IV^{e} semaine, V^{e} élévation.

22 Traité de la création du monde. — R., Divers écrits spirituels de M. Olier, t. V, p. 194, 195. — S., Opuscules théologiques, p. 315.

23 Mémoires. — R., t. I, n° 362. — S., t. I, p. 305.

24 Mémoires. — R., t. I, n° 377. — S., t. I, p. 318.

25
Journée chrétienne, I^{re} partie : Des grandeurs et des avantages du saint Sacrement, p. 147. Exemple de cet exercice-devant le saint Sacrement, p. 160, I^{re} partie. — II^{e} partie : Actes, quand on va aux champs ou à la promenade, p. 150.

26 Catéchisme chrétien, leçons X et XII.

27 R., Cop. des Autographes ; fragments, p. 3 et 9. — S., vol. des Mystères de N.-S. — Fragments, p. 240-243.

28 S., Traité des Anges. De la seconde hiérarchie, § 1, p. 418. — R., Divers Écrits spirituels, t. V, p. 39 et suiv.

29 R., Divers Écrits spirituels, t. V, p. 417. — S., Mystères de N.-S., p. 459.

30 Traité des Anges, R., t. V, p. 14. — S., Opuscules théologiques, p. 399, 400. Dans la première édition, nous nous étions arrêtés, sur un texte de la copie de la Solitude qui dit des anges de la première hiérarchie, ces Anges éternels ; mais en collationnant ce texte avec les copies les plus anciennes,

nous avons remarqué qu'il faut lire Anges élevés. M. Olier appelle ainsi les anges de la première hiérarchie à cause de la sublime élévation de leur être et de leur application à Dieu. — R., Divers Écrits spirituels de M. Olier, t. V, p. 21 et 22.

31 R., Divers Écrits spirituels, t. V, n^{os} 39, 42, 43. — Attributs divins, t. I, 54 et suiv. — S., Opuscules théologiques ; l'existence de Dieu, ch. I, g 1, p. 75, 76. — Traité des Anges, de la 2e hiérarchie, § I, p. 416.

32 Opuscules théologiques. Attributs divins. — S., De la Dépendance de la créature de Dieu, § 4, p. 83. De la Bonté de Dieu, c. XIV, § 1, p. 224, 225. — R., Copie des autographes, t. II, p. 123 à 126.

33 S., Opuscules théologiques. Attributs divins, ch. IX. De l'Immensité de Dieu. — R., Cop. des Autographes, t. II, I. — De la Beauté de Dieu, ch. XIV, § 4.

34 Attributs divins, t. II, ch. XVI, p. 124, 126.

35 Saint Thomas s'exprime à peu près dans les mêmes termes : « Ipse suam essentiam perfecte cognoscit ; unde cognoscit eam secundum omnem modum quo cognoscibilis est. Potest autem cognosci non solum secundum quod in se est, sed secundum quod est participabilis, secundum aliquem modum similitudinis, a creaturis. Unaquæque autem creatura habet propriam speciem secundum quod aliquo modo participat divinæ essentiæ similitudinem. Sic igitur, in quantum Deus cognoscit suam essentiam, ut sic imitabilem a tali creatura, cognoscit eam ut propriam rationem et ideam hujus creaturæ. » Summa Theol., parte I, quæst. XV, art. II.

36 Mémoires. — R., t. IV n° 213. — S.,. t. III, p. 355.

37 Mémoires, 17 juin 1646, — S., t. IV, p. 240. — R., t. V, 258. M. Olier explique ailleurs comment la sainte humanité de Jésus-Christ n'a jamais eu de personnalité propre.

38
V. Lessius, De summo bono, lib. II, c. v, n° 28.

39 Introduction, chap. V, De l'humilité, p. 45 : section III, Des fondements de l'humilité, p. 83, éd. 1661.

40 Introduction, c. XIII : De l'obéissance. Motifs de l'obéissance, p. 329.

41 S., Opuscules théologiques. Attributs divins. Moyen pour honorer la bonté de Dieu, § 2, p. 230-232. — R., Copie des Autographes, t. II, p. 130 à 140.

42 Catéchisme chrétien, I^re^ partie, leçon IV. — R., Divers écrits spirituels, t. II, p. 81. Retraite d'un curé, 6^e^ journée, 3^e^ considération. — S., Vol. sur les séminaires, p. 403, 404.

43 S., Opuscules théologiques. Fragments divers : De la sainte Croix, p. 290. — R., I., n° 91, et S., p. 76.

44 S., Opuscules théologiques. De la Création du monde, p. 283. — R., Divers écrits spirituels, t. V, p. 131.

45 Mémoires. — S., t. III, p. 260. — R., t. IV, n° 78, p. 61.

46 Mémoires. — R., t. IV, n^os^ 320, 321. — S., t. III, p. 420, 421.

47 R., Attributs divins, chap. v, de l'Infinité de Dieu, § I, p. 136. — Copie des Autographes, t. I. — S., Opuscules théologiques, p. 117.

48 Mémoires. — S., t. I, 10 mai 1642, p. 385-386. — R., t. I, n° 521.

49 Mémoires. — S., t. I, p. 408 et suiv., 15 mai 1642. — R., I, n° 558 et suiv.

50 R., Divers Écrits spirituels, t. V, p. 645, 646 — S., volume de la sainte Vierge et des saints. Panégyrique de saint François de Sales.

51 Genèse, c. VIII, 21.

52 Sagesse, c. XIV, 11.

53 Confessions, liv. X, c. XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV.

54 Exercitia spiritualia : Fundamenti explanatio. — I. Finis creaturarum.

55 Mémoires. — R., t. IV — Retraite d'un curé, III^e^ journée, 1^re^ considération, p. 34, 35. — S., vol. sur les Séminaires, p. 307, 368.

56 De Imitatione Christi, lib. III, c. XLVIII, 4.

57 Catéchisme chrétien, I^re^ partie, leçon IV.

58 Mémoires. — R., t. IV, n^{os} 79, 80. — S., t. III, p. 260, 261.

59 Progrès de l'âme dans la vie spirituelle, c. xx, note.

60 Catéchisme, I^{re} part., leçons VI, XV et XVI.

61 Journée chrétienne, I^{re} part., Exercice avant le dîner pur forme d'examen, éd. 1672, p. 120.

62 Mémoires. — 11., t. I, n° 469. — S., t. I, p. 347.

63 Mémoires. — R., t. I, n° 285, 286. — S., t. I, p. 199-219.

64 Mémoires. — S., t. I, 8 avril 1642, p. 219, t. I, n° 306.

65 Mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — S., Conformité aux mystères extérieurs, 2^{e} conformité, p. 108. — R., De la mort à la chair, p. 42.

66 Mémoires. — R. t. 1, n° 286. — S., I, p. 200, 202, 203. — R., Divers Écrits spirituels, t. IV, p. 22. — S., vol. sur les Séminaires ; retraite d'un curé, 2^{e} journée, 1re considération, p. 357.

67 Vie de M. Olier, I^{re} part., liv. VII. n^{os} 3 à 12. — Édition de 1873, t. I, p. 267 à 285.

68 Saint Thomas, in Epistolam ad Corinth., cap. III, lectio 1.
« Affectus rationis humanæ secundum ea quæ sunt carnis movetur, nisi spiritus hominis per spiritum Dei supra hominem elevetur ; unde dicitur in Eccli., XXXIV : Sicut parturientis, cor tuum phantasias patitur, nisi ab altissimo fuerit emissa visitatio. Est ergo sensus, secundum hominem, id est secundum naturam humanam sibi a Dei spiritu derelictam ; sicut et in Psalmo IV dicitur : Filii hominum, usquequo gravi corde, ut quid diligitis vanitatem et quæritis mendacium ?... Nonne homines estis, scilicet carnales et non spirituales, utpote zelum et contentionem habentes pro rebus humanis. »

69 Le Château intérieur, ou les demeures de l'âme. VI^{e} demeure, chap. x.

70 Vie de saint Vincent de Paul, par Abelly, liv. III, ch. xxx, II.

71 De discretione spirituum, cap. IV, n° 1. — Cap. XII, n° 4. « Humani spiritus nomine quo intrinsecus movemur et incitamur, illum intelligi qui a natura nostra peccato originali infecta emanat, diximus. Illud ante omnia considerandum, quod hic instinctus, ideo ad malum semper impellit, quia homo per peccatum primi parentis a Deo desertus et iu se ipsum relapsus, nisi gratia divina sublevetur, pravis semper subjacet concupiscentiæ motibus. »

72 Cornelius à Lapide, Commentaria in Epistolam ad Galatas, cap. V, 17.

73 Lettre circulaire aux amis de la Croix, n^{os} 6 et 9.

74 Retraite de la Colombière, III^{e} semaine, Chute de saint Pierre, éd. 1779, p. 110.

75 Le Mémorial de la vie ecclésiastique. — Sur l'abnégation de soi-même.

76 De Imitatione Christi, lib. III, cap. LIV, cap. LV, cap. IV, 3.

77 Suarez, Tract. de gratia Dei. — De necessitate gratiæ ad opera naturalia, cap. XXI, n° 6.

78 Ad Rom., cap. VIII, 7.

79 Vie de M. Olier, II^{e} partie, liv. X ; III^{e} partie, liv. III, n^{os} 41, 42 ; liv. IV, n^{os} 22-25. — Lettres de M. Olier, 130^{e} à saint Vincent de Paul ; 256^{e} à la marquise des Portes ; 261^{e} à M. de Bretonvilliers, éd. de 1885. La lettre à la marquise des Portes est particulièrement remarquable. Voir Observations sur quelques pages d'une histoire de l'Église, 2^{e} édit., p. 52 et suiv.

80 Lettres de M. Olier, lettre 256, éd. de 1885, t. II, p. 147, 148, 149.

81 Catéchisme, I^{re} part., VII^{e} leçon.

82 Lettres de M. Olier, lettre 322^{e}, t. II, p. 301.

83 Journée chrétienne, préface.

84 Introduction à la vie chrétienne, chap. V, sect. I, Nature de l'humilité, p. 61, éd. 1661.

85 Sujets de lectures, à l'usage de MM. du séminaire de Montréal, chap. v, § 2.

86 Mystères de Notre-Seigneur. — S., Seconde conformité aux mystères de Notre-Seigneur, p. 108. 110. — R. Divers Écrits spirituels, t. I, p. 25.

87 Catéchisme, I^re^ partie, leçon XIV.

88 Opuscules théologiques. — S., Attributs divins. De la justice de Dieu. § 4. De la justice de Dieu en nous. — R., Copie des autographes, t. II, p. 178.

89 Traité de l'amour de Dieu, liv, X, chap. I.

90 Suarès, Tract. de Gratia, lib. I, De necessitate gratiæ ad opera naturalia, cap. XXI, XXII, XXIII, XXIV. Leclerc de Bauberon, Tractatus de homine lapso el reparato, t. I, parte II, De cœlestis Adam. sive Christi, gratia, cap. II, art. 4.

91 Berti, Augustinianum systema de gratia, dissert. III, cap. I, sect. II, n^os^ XXV, XXVI ; — dissert. VI, cap. I, sect. II.

92 Noritius, Vindiciæ Augustinianæ, cap. III, § IV.

93 Ripalda, De Ente supernaturali, disp. lib. I, De excellentia entis supernaturalis, disp. XX, sect. VI. Voici comment, dans la même section, au n° 28, Ripalda montre que sa doctrine ne tombe pas sous les condamnations portées contre Baius. « Dices damnatam esse in Baio : Liberum arbitrium, sine gratiæ adjutorio, non nisi ad peccandum valet atque adeo ex principio a nobis posito nihil veritati catholicæ consonum deprehendi... Ego, juxta meam doctrinam, planam exhibeo interpretationem. Quippe Arausicanum et Augustinus cum aliis Ecclesiæ Patribus congredientibus cum Pelagio et ejus discipulis, agebant de libero arbitrio juxta providentiam præsentem propriam naturæ rationalis jam elevatæ ad finem supernaturalem. Baius vero disserebat de arbitrio libero juxta propriam ipsius naturam et vires ex natura rei ipsi competentes. Igitur Arausicanum et Augustinus volunt naturam de suo non habere nisi peccatum et mendacium, quia suis viribus arbitrium, jam elevatum, non relinquitur nisi ad peccandum ; quoniam ad quidquid bene moraliter agendum semper præmunitur subsidiis supernaturalibus gratiæ. Cum hoc autem recte componitur posse ex natura rei elicere suis viribus sine gratia theologica actus naturales virtutum moralium solitarie ac seorsim ab actibus supernaturalibus, et conditione

meriti et impetrationis, quæ juxta præsentem providentiam ab eorum actuum exercitio minime dividuntur. Potuit itaque damnari Lovaniensis quod ita depresserit vires naturales arbitrii, ut ex natura rei, solas illi reliquerit ad peccandum

94 « In illo qui gratiam habet, dit saint Thomas, oportet (actum) vel meritorium vel demeritorium esse : quia sicut malus erit demeritorius, sic etiam bonus erit meritorius ; quia cum charitas imperet omnibus virtulibus, sicut voluntas omnibus potentiis, oportet quod quidquid ordinatur in finem alicujus virtutis, ordinetur in finem caritatis : et cum omnis actus bonus ordinetur in finem alicujus virtutis, in finem caritatis ordinatus remanebit et ita meritorius erit, et sic comedere et bibere, servato modo temperantiæ, meritorium erit in eo qui caritatem habet, qua Deum ultimum finem vitæ suæ constituit. » In librum secundum sententiarum, dist. XL, art. V, solutio in fine. — Ad VI. — V. P. Gury. Tract, de actibus humanis, n° 32. — P. Gaudier, S. J., De perfectione vitæ spiritualis, t. I, sect. II, cap. II, n. 2, 3, 5. Les théologiens Carmes de l'École de Salamanque ont été plus loin que saint Thomas. L'un d'eux pose celte thèse : Dicendum, ultimo, hominem justum, per omnes suos actus, moraliter bonos, mereri de condigno vitam æternam, sive præcesserit, sive non præcesserit actus formalis charitatis. Hæc assertio, quæ est communior inter theologos quos referunt et sequuntur nostri Salmanticenses, in disp. IV, dub. 5° et 6°, procedit contra plures auctores ab ipsis relatos. Tractatus theologici, juxta miram D. Thomæ et cursus Salmanticensis doctrinam... Per Paulum a Conceptione, ejusdem ordinis definitorem generalem, t. II, tract. XIV, disp. II ; dub. V, § V.

95 Albertus Magnus, in 3 sent., D. 20, art. 4. — Suarès, De incarnatione, Disp. S., Sect. 2. — Sanct. Thomas, in 3 sent., D. I, q. I, art. 3. — S. Bonaventura, in 3, D. I, q. II ; art. 2. Voir saint François de Sales, Traité de l'amour de Dieu, liv. II, chap. IV et v. — M^{gr} Gay, De la vie et des vertus chrétiennes, t. I, I^{re} part. : De la vie chrétienne en elle-même.

96 Mémoires. R. — t. I, n° 62 : 492 ; — t. III, n° 444, 445 — S., t. I, p. 365 ; — t. III, p. 122, 123.

97 M. Olier dit quelque part, que Dieu fit naître Marie de la tribu de Lévi, qui était « la famille des Prêtres » ; il dit aussi qu'elle appartenait à la tribu de Juda, car Jésus-Christ était fils de David, selon la chair. Ces deux affirmations ne sont pas contradictoires ; elles se concilient facilement par

la supposition du mariage, d'un de ses ancêtres, avec une fille de la tribu de Lévi. — Voilà pourquoi elle avait pour cousine Élisabeth, qui était d'une famille sacerdotale. Saint Hilaire et saint Augustin affirment également que la sainte Vierge appartenait aux deux tribus ; comme nous le voyons dans les homélies du quatrième et du sixième jour de l'octave de la Nativité de la sainte Vierge, au bréviaire romain.

98 Lettres de M. Olier, lettre 76e, t. I, p. 245. Édit. 1885. C'est la 30e de l'édition donnée l'année 1672.

99 Explication des cérémonies de la grand'messe, livre VI, chapitre IV^{e}, Des encensements, p. 358, édit. 1661.

100 S., Opuscules théologiques. — Traité de la création du monde, II^{e} partie : De la conservation et de la nourriture, p. 326-327. Il se trouve dans cette partie un fragment notable sur l'Incarnation. — R., Divers Écrits spirituels, t. V, p. 216 et suiv.

101 Mémoires. — S., 10 mai 1642, t. I, p. 358. — R., t. I, n° 481 et suiv,

102 Mémoires. — S., 11 mai 1644, t. III, p. 435. — R., t. IV, n° 352.

103 Mémoires. — S., 8 juillet 1642, t. II, p. 243. — R., t. II, n° 291.

104 Ad Heb., cap. x, 5. 6, 7.

105 Opuscules théologiques. — Attributs divins, c. x : De l'Éternité, § 1, p. 183-184. — R., Copie des Autographes, 2e, p. 35 et suiv.

106 Traité des mystères de Notre-Seigneur. — R., Des mystères en particulier : Du premier mystère, qui est celui de l'Incarnation, p. 85, 86, 87. — S., p. 51 et suiv.

107 Mémoires. — S, 8 juillet 1642, t. II, p. 243. — R., t. II, p. 293.

108 Saint Luc, c. II, 40, 52.

109 Mystères de Noire-Seigneur. — S., De l'accroissement de la vie et des vertus chrétiennes, p. 139. — R., p. 115. M. Olier dit ailleurs :
« Notre-Seigneur a été croissant en sa vie et ses perfections intérieu-
« res et divines ; » mais quand on étudie le contexte, on voit qu'il parle du corps mystique de Notre-Seigneur, et non pas de sa propre personne. « Tout

Jésus-Christ est donné intérieurement à l'âme de la sainte Vierge et s'est formé en son esprit, de même qu'il s'est formé entier dans son corps... Comme le corps en tous ses membres et perfections a pris accroissement en la sainte Vierge, de même en son intérieur, Notre-Seigneur a été croissant en son intérieur. » Il s'agit ici des accroissements de la vie de Jésus dans l'intérieur de Marie. Fragments sur les mystères de la sainte Vierge. — S., vol. de la sainte Vierge. Pour honorer l'amour de Jésus en Marie, p. 133. — R., Divers Écrits spirituels, t. III, seconde partie, 166, 167.

110 Panégyrique de saint Joseph.

111 R., Divers Écrits, t. III, p. 224-228.

112 La division de l'âme en partie supérieure et inférieure est bien connue des auteurs qui ont écrit sur la vie spirituelle. Sainte Thérèse en parlait ainsi : « Ceci, mes filles, vous semblera étrange, mais c'est la vérité. L'âme est indivisible sans doute, et cependant l'état que je viens de décrire, bien loin d'être une imagination, est l'état ordinaire où l'on se trouve après avoir reçu une si grande faveur. Les choses intérieures se passent de telle manière que l'on aperçoit très manifestement une certaine différence entre l'âme et l'esprit, et bien qu'au fond ce ne soit qu'une même chose, on y aperçoit une division si délicate, qu'il semble quelquefois que l'un opère d'une manière, et l'autre d'une autre, suivant le goût qu'il plait à Nôtre-Seigneur de leur donner. » Le Château intérieur, ou les demeures de l'âme, VII^{e} demeure, chap. I.

113 Mémoires. — S., 16 mars 1641, t. 1, p. 233-234. — R., t. I, p. 323-325. Il y a dans cette partie des Mémoires un discours adressé aux fidèles sur l'humilité ; vers la fin se trouvent les paroles citées.

114 Nous lisons dans ses Mémoires : « Jésus-Christ a été déclaré Fils de Dieu, au jour de sa résurrection, passant auparavant pour fils de l'homme seulement, et pour cela même, en cette qualité et comme ça, il témoigne ne savoir pas les secrets de Dieu et n'être pas dans la jouissance et possession entière de la sagesse de son Père. En ce troisième dimanche (après Pâques), l'Évangile déclare par la bouche des Apôtres : Ecce nunc palam loqueris, nunc scimus quia scis omnia, in hoc credimus quia a Deo existi. Notre-Seigneur, après la résurrection, est en possession de la sagesse de Dieu universelle ; il n'ignore plus rien des choses qu'il témoignait ne pas

connaître, comme fils de l'homme. » 10 avril 1644, t. III des Mémoires, p. 396. V. — R., Traité des mystères de N.-S. — Divers états de pureté, p. 187. — S., p. 170. — « C'est en qualité de serviteur que Notre-Seigneur a ignoré les
« secrets de son maître ; qu'il a ignoré le grand jour du jugement ; et
« en cette qualité, il a dit à ses disciples qu'il l'ignorait. »

115 Tractatus de Verbo incarnato, sect. III, thes. XLII, p. 430, 431, ed. an. 1860. « Constat in humana natura Christi adhuc mortalis, fuisse duplicem seriem cognitionum et volitionum, secundum duplicem statum comprehensoris et viatoris... Non est mirum nobis manere obscurum, et unum ex præcipuis mysteriis in pesrona Verbi incarnati, quomodo status uterque in eadem persona, secundum eamdem naturam humanam, simul constiterit. Id factum est singulari dispensatione Dei, qui sicut duas naturas in una hypostasi, ita etiam duos status, cœlestem secundum aliquid, terrenum secundum aliud, in una hypostasi et natura pro infinita sua omnipotentia et sapientia conjunxit. »

116 Part. I, q. LXXIX ; art. 9, de veritate, q. xv.

117 Il serait hérétique de dire que Notre-Seigneur ne connaissait pas toutes choses en tant que Verbe de Dieu. Ce serait nier sa divinité. Ce serait une erreur de dire que Notre-Seigneur, comme homme, n'avait pas une connaissance des choses aussi parfaite qu'une créature puisse l'avoir, en vertu de la vue intuitive de Dieu dont son âme jouissait, car cette opinion serait contraire au sentiment commun des théologiens. Cependant le cardinal Franzelin dit : « Fatentur Suarez et de Lugo, sententiam quæ, concessa cognitione omnium in Verbo, alteram per se infusam negaret, fore quidem falsam et minus probabilem, sed nulla graviori censura dignam. » Thesis XLII, n° 2. Suarez et le cardinal de Lugo, deux théologiens de grande autorité, considéraient comme fausse et moins probable, nous dit le cardinal Franzelin, l'opinion de ceux qui, tout en admettant en Notre-Seigneur la connaissance de toutes choses dans le Verbe, ne croient pas qu'il ait reçu la science infuse, scientiam per se infusam, c'est-à-dire la science des choses que nous ne pouvons connaître que par la révélation ; mais ils ne jugeaient pas qu'on pût infliger une note plus grave à cette opinion. La doctrine de M. Olier diffère essentiellement de celle que les deux grands théologiens n'ont pas crue digne d'une censure plus forte que la note de fausse et de moins probable. Il n'a pas même mis en doute la

science infuse dans la sainte humanité du Sauveur. Il nous semble donc que le cardinal Franzelin ne s'est pas formé une idée juste des pensées de M. Olier, quand il a blâmé sévèrement ce qu'on en a dit dans la Vie intérieure de la sainte Vierge (Ibid., n° 4, p. 423).

118 Ad Rom., XIII, 14. — Ad Philipp., II, 5.

119 Traité des Mystères de Notre-Seigneur, chap. I : Des mystères en général.

120
Un disciple de M. Olier, M. Blanlo, a fait, par les conseils de son maître et selon les lumières qu'il en avait reçues, un excellent petit livre sous ce titre : Enfance chrétienne.

121 Lettres de M. Olier, t. II, p. 434, lettre 372, éd. 1885. C'est la 59^{e} de l'éd. 1672. — Voir plus bas § VII, II, ce que M. Olier entend par les maximes et la sagesse du monde.

122 Mémoires. — S., 21 mars 1642, t. I, p. 67, 68.

123 Mémoires. — S., t.III, p. 2, 3. — R., t. III, n^{os} 165. 2 octobre 1642.

124 R., Mémoires, 2 avril 1647, 1. V, n° 315.

125 R., t. IV, Divers Écrits spirituels, n° 132 ^{bis}.

126 R., Fragments, p. 302, n° 337.

127 R., Divers Écrits, t. III, p. 157 (2^{e} partie).

128 Mémoires. — S., 25 juillet 1643, t. III, p. 314-315. — R., t. III, n° 35.

129 Mémoires. — S., 28 mars 1641, t. I, p. 187. — R., t. I, n° 274.

130 Saint Marc, I, 12.

131 S. Pet., cp. II, c. II, 19.

132 Mémoires. — S., mai 1642, t. II, p. 7, 10. — R. t. I, n° 12 et suiv.

133 Mémoires. — S., à l'endroit cité plus haut, p. 8, t. II. — R., t. I, n° 12.

134 Sess. XIV, cap. VIII.

135 Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, chap. VII, sect. II. De l'esprit de pénitence, p. 148-150, éd. 1661.

136 I^er^ Sermon sur la Passion de Jésus-Christ, I^re^ partie.

137 Enarrationes in Psalmos, in psal. XXI, n° 3. Quomodo dicit delictorum meorum ? nisi quia pro delictis nostris ipse precatur, et delicta nostra, sua delicta fecit, ut justitiam suam, nostram justitiam faceret.

138 R. Bellarmini Explanatio in Psalmos, psal. XXI, 1. Sententia simplex et vera hæc est : Longe a salute mea verba delictorum meorum ; id est, merito me dixi derelictum in doloribus, quia delicta totius mundi, quæ in me suscepi, non possunt conjungi cum mea salute. Christum autem sibi tribucre posse nostra peccata, ac si sua essent, Scripturæ passim docent... Itaque sensus est : « Verba delictorum meorum », « id est, hæc ipsa res, quod tot peccata super me acceperim, pro quibus satisfaciam, longe a salute mea, non potest conjungi cum salute mea, et, per hoc, in causa est ut mortem non evadam. »

139 Saint Jean, I, 17.

140 Mémoires. — S., 4 juin, t. IV, p. 10. — R., t. IV, n° 270 et suiv. — Panégyrique de saint Joseph. — Fragments sur la sainte Vierge et les saints, p. 150. 151.

141 Mémoires. — S., 2 juillet 1642, t. II, p. 205, 206. — R., t. II, n° 230.

142 Mémoires. — S., 30 juin 1642, t. II, p. 182. — R., t. II, n° 288 et s.

143 Mémoires. — S., 2 juillet 1642, t. II, p. 207-208. — R., t. II, n° 233.

144 Mystères de Noire-Seigneur. — S., Explication du Pater : Dimitte nobis debita nostra, p. 494, 495. — R., t. V, Divers Écrits spirituels, p. 471.

145 R., t. V, p. 417, des Divers Écrits de M. Olier.

146 R., t. IV, Écrits spirituels de M. Olier. De la sainte Nativité de Notre-Dame, p. 8, 9, 10. — S., vol. sur la sainte Vierge et les saints, p. 41.

147 R., t. III, Écrits spirituels, p. 90.

148 Voir le commentaire de Picquigny sur le VI^e^ chapitre de l'Épître de saint Paul aux Romains, et le 1^er^ sermon de Bossuet sur la Pentecôte :

Littera occidit ; spiritus autem vivificat. Bossuet fait remarquer que les paroles de saint Paul s'entendent du Décalogue, qui est la partie de la loi la plus sainte. Saint Paul, parlant de « la loi, l'appelle « un ministère de mort taillé en lettres de pierre, Ministratio
« mortis, litteris deformata in lapidibus. Le ministère de mort,
« c'est sans doute la loi qui tue ; et la lettre taillée dans la pierre,
« ne sont-ce pas les deux tables données à Moïse, où la loi était écrite
« du doigt de Dieu ? C'est donc la loi donnée à Moïse, cette loi si sainte
« du Décalogue qu'il appelle ministère de mort. C'est pourquoi dans
« l'Épître aux Romains, il l'appelle expressément une loi de mort et une
« loi de damnation ; il dit que la force du péché est dans la loi ; que
« le péché nous trompe par le commandement de la loi, et quantité
« d'autres choses de même force. Que dirons-nous ici, chrétiens ? Quoi !
« ces paroles si vénérables : Israël, je suis le Seigneur ton Dieu, tu
« n'auras pas d'autres dieux devant moi, sont-elles donc une lettre
« qui tue ? et une loi si sainte méritait-elle un pareil éloge, de la bou-
« che d'un apôtre de Jésus-Christ ? Tâchons de démêler les obscurités,
« avec l'assistance de cet Esprit-Saint qui remplit aujourd'hui les cœurs
« des apôtres. » L'orateur explique le mystère dans la suite de son discours ; il le fait dans le même sens que M. Olier. La loi, par elle-même, ne faisait qu'éclairer l'esprit, elle n'agissait pas sur le cœur, là où est notre mal. Cette action sur le cœur est réservée à la grâce de Jésus-Christ ; c'est l'effet du Saint-Esprit : Littera occidit, spiritus autem vivificat.

149 Mémoires. — S., 21 et 29 avril 1642, t. I, p. 304. — R., t. I. n° 360.

150 Ep. ad Rom., VIII, 15.

151 Psaume XVIII, 10.

152 Mémoires, 10 mai 1642. — S., t. I, p. 373-374. — R., t. I, 504.

153 Mémoires, il mai 1642. — S., t. I, p. 391. — R., t. I, n° 529.

154 Mémoires, 15 décembre 1642. — S., t. III, p. 72. — R., t. III, n° 369.

155 R., Divers Écrits spirituels, traité des Attributs divins, chap. XIV. De la bonté de Dieu, t. II, p. 140.

156 Explication des cérémonies de la grand'messe, liv. III, c. I. p. 208-209 ; liv. V, c. IV, p. 299. — Mémoires. — R., t. I, n° 393-432.

157 S., Volume sur la sainte Vierge, les apôtres et les saints. Homélie sur la Transfiguration, p. 175, 176, 177. — R., Vol. des Panégyriques, p. 49-51.

158 Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, chap. IV : De la pratique des vertus, p. 37. Mémoires. — R., t. I, n^{os} 394, 395.

159 Rom., VIII, 29 ; ibid., 9. Ad Galatas, IV, 19 ; II, 20.

160 Explication des cérémonies de la grand'messe, liv. II, c. III : Du signe de la croix, p. 105.

161 Explication des cérémonies de la grand'messe, liv. II, c. IV (suite du même sujet) : Du signe de la croix, p. 139.

162 « Hoc, quod panis paulo ante erat, nunc vere est corpus meum, quod corpus tradetur pro vobis in mortem, licet nunc illud vobis porrigam immortale et impassibile... Nec mirandum est si, quemadmodum ait Augustinus, manibus mortalibus se immortalem ferebat, cum in transfiguratione, qui tunc et postea mortalis fuit, se in gloria immortalitatis et impassibilitatis, Petro, Jacobo et Joanni, ostendit. Expositio in omnes Epistolas S. Pauli. In Ep. ad Corinth., I, cap. XI. — Migne, Collectio Patrum latinorum, t. CLIII, col. 184, 185.

163 Summa, III^{a} parte, q. LXXXI, art. 3.

164 De Verbi divini incarnatione, lib. X, cap. XXXI.

165 Cérémonies de la grand'messe, I^{er} liv., chap. v, p. 90.

166 Traité des mystères de Jésus-Christ : De l'ordre des mystères, ch. III.

167 Explication des cérémonies de la grand'messe, préface, p. 18-20. Liv. II, chap. III, p. 106, 108. Préface, p. 5 et 6.

168 Explication des cérémonies de la grand'messe, liv. VII, chap. I, p. 399.

169 Ad Ephesios. I, 3.

170 Catéchisme chrétien de la vie intérieure, II^{e} part., leçon III^{e}.

171 Explication des cérémonies de la grand'messe, liv. III, chap. I : Des encensements, p. 189-191.

172 Explication des cérémonies de la grand'messe, liv. VIII, chap. III, De la sainte communion p. 501 et suiv.

173 Ep. ad Hebr., IX, 24.

174 Ep. ad Hebr., VII, 25.

175 Catéchisme chrétien pour la vie intérieure, II^e^ partie, leçon IV.

176 Voir le commentaire du Pietas, par M. De Champgrand : Maximes I, II, III, IV, V, VI, VII et VIII.

177 Vie de M. Olier, t. I, liv. I, n° 4.

178 Vie de M. Olier, t. I, liv. IV, n° 11.

179 Mémoires. — S., 4 août 1642, t. II, p. 354-335. — R., t. II, n^os^ 464, 465.

180 Vie de M. Olier, II^e^ part., liv. III, n° 1, p. 74, 75.

181 Vie de M. Olier, II^e^ part., liv. VI, n° 9, t. II, p. 210. — Voir dans la Vie de M. Olier, ce qu'il fit pour réparer un sacrilège commis dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice, contre la sainte Eucharistie. Part. II, liv. VI, n° 16.

182 Mémoires. — S., 21 février 1643, t. III, p. 126, 127. — R., t. III, n^os^ 449, 450.

183 Ecrits spirituels de M. Olier, à la suite de ses écrits sur l'établissement et la direction d'un séminaire. Pratiques de la communion spirituelle, Pénitence, p. 326, 327. — R., t. II, Divers Écrits spirituels, n^os^ 263, 264.

184 Mémoires. — S., 8 avril 1642, t. I, p. 240, 242. Les pages 245 à 251, écrites le 18 avril 1642, répètent les mêmes choses. — R., t. I, n^os^ 333 et suiv.

185 Mémoires. — S., 20 juin 1644, t. IV, p. 13. — R., t. IV, n° 378.

186 Mémoires : endroit cité plus haut, p. 96 et suiv.

187 Mémoires. — R., t. V, n° III et suiv. — S., t. IV, p. 144.

188
Mémoires. — S., t. I, p. 242,243. — R., t. I, n° 332 à 335. M. Olier dit, dans une lettre, que « Dieu fit paraître auprès de son Fils, réduit « en cet état, un ange confortant, pour nous apprendre que la force « humaine n'était pas capable de porter la seule vue de ses jugements, « bien moins la rigueur de ses châtiments et la violence des peines de « la mort, dont la seule vue l'eût fait mourir, sans le secours et le « surcroît de sa force divine. » Lettre 141 ; t. I, p. 451, de l'éd. 1885. C'était la 227^{e} de l'ancienne édition.

189 Mémoires. — R., t. I, n° 399. — S., t. I, p. 246 à 252. — Traité des mystères de Noire-Seigneur. — De la mort à sa propre conduite, pour se laisser conduire à Jésus-Christ. — Traité des Attributs divins, chap. XIII. Conformité à la volonté de Dieu.

190 Mémoires. — S., 9 juin 1643, t. III, p. 238. — R., t. IV, n° 32.

191 Mémoires. — S., 22 avril 1642, t. I, p. 336, 337. — R.. t. I, n^{os} 436 et suiv.

192 Mémoires, 30 août 1642 ; t. II. — S., p. 431 et suiv. — R., t. III, n^{os} 120 et suiv.

193 Mémoires, 22 avril 1642. — S., t. I, p. 337, 338, 339. — R., t. I, n^{os} 458 et s.

194
Ad Romanos, VI, 6. — Ad Ephesios, IV, 22. — Ad Colossenses, III, 9.

195 Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, c. III, p. 27.

196 Catéchisme chrétien pour la vie intérieure, 1re partie, leçons 7^{e}, 9^{e}, 10^{e}, 14e, 19^{e}, 22^{e}, 23^{e}. Mystères de Notre-Seigneur, fragments divers sur la sainte croix, p. 290, 291. — R., Fragments, p. 78 à 81. Pietas Seminarii Sancti Sulpitii, maximes XIII, XIV, XVIII. Voir Commentaire de M. de Champgrand.

197 Fragments. — R., Malignité de la chair, p. 32, 33.

198 Mystères de Notre-Seigneur. — S., chap. II : l'ordre des mystères de mort qui servent de préparation à recevoir les effets des mystères de vie, p.

19. — R., Mystères, p. 29.

199 Mystères de Notre-Seigneur. — S., Mystère de la descente de la croix, p. 64 à 66. — R., p. 107, 108.

200 Des Mystères de Notre-Seigneur. — Du 3e mystère, qui est celui de la mort. — R., p. 101.

201 Vie de M. Olier, t. II, p. 11, liv. IV, n° 23.

202 Mystères de Notre-Seigneur. — S., Du cinquième mystère, qui est celui des obsèques (p. 67, 68). — R, p. 112 et suiv.

203 Volume des Mystères de Notre-Seigneur. — S., Du dernier mystère qui est celui de la sépulture de Notre-Seigneur (p. 71 et 72, 219, 223). — R., Mystères, p. 117 et s.

204 Ad Colossenses, III, 3, 4.

205 Catéchisme chrétien pour la vie intérieure, Ire partie, leçon XXIII.

206 Mémoires. — R., t. VI, n° 117, p. 135. — S., t. I, p. 255.

207 Mémoires. — S., 19 avril 1642, t. I, p. 255-257. — R., t. VI, n° 118.

208 Mémoires. — S., 27 mai 1642, t. II, p. 19. — R., t. I, n° 25.

209 Ad Romanos, VI. 4.

210
Bellarmin, Explanatio in Psalmos, p. 11, n°7. Picquigny, Epistol. D. Pauli, triplex Expositio, in Ep. ad Hebræos, cap. I, n° 3. Thomassin, De Verbi divini incarnatione, lib. VIII, cap. XI, n° 4. Quid est resurgere, nisi reviviscere ? Quid reviviscere aliud quam renasci ? Quid renasci, nisi denuo generari ? Gignitur ergo, dum resurgit Christus ; et, prolixius sese effundente paterna fecunditate, gignitur in perfectum Filium, in totum Deum.

211
2e Sermon, pour le jour de Pâques, Ier point.

212 Discours de l'état et des grandeurs de Jésus, dixième Discours. Des trois naissances de Jésus.

213 Ibid., Discours douzième, De la troisième naissance de Jésus.

214 S. Hilarius, Tractatus in Psalmos, in Psalm. II, n° 27. Ad perfectum Dei filium, id est, ad resumendam indulgendamque corpori æternitatis suæ gloriam, per resurrectionis potentiam gigneretur, quam gloriam a Patre corporeus reposcebat... Non erat autem id ipsum tunc totus, quod ut fieret precabatur... Ad id quod fuerat, id quod totum tunc non erat, quodam novi ortus nascebatur exordio. Ergo hic ad assumendam gloriam dies est, per quam ad id nascitur quod ante tempora fuit.

215 Ad Romanos, I, 4.

216 R., Divers Écrits spirituels, t. I, V^{e} avis : des obligations des prêtres à la perfection, p. 293.

217 S. Matth., XVI, 4. — Voir le Sermon de Bourdaloue sur la Résurrection.

218 S. Ambroise, De fide resurrectionis, lib. II, n° 91. — Voir son traité De fide, lib. V, cap. XI. Resurrexit homo, quoniam homo mortuus est ; resuscitatus homo, sed resuscitans Deus. Tunc, secundum carnem, homo ; nunc per omnia Deus. Nunc enim secundum carnem jam non novimus Christum.

219 Saint Augustin, Retractationum lib. I, cap. XXIV. « Verax novissimus Apostolus, qui per Jesum Christum, totum jam Deum, post resurrectionem ejus missus est ; propter immortalitatem dictum est,
« totum jam Deum », quam post resurrectionem habere cœpit ; non propter divinitatem semper immortalem, a qua numquam recessit, in qua totus Deus erat, et cum moriturus adhuc erat. » Il insiste sur cette idée pour justifier l'expression qu'il avait employée : « Per Jesum Christum, jam totum Deum, id est, ex omni parte immortalem. »

220 Liber Tobiæ, XII, 19.

221 Cornelius a Lapide, In Lucam, cap. XXIV, n° 43.

222 Saint Augustin, Epistolæ, epist. 102 (alias 49).

223 Catéchisme chrétien, I^{re} partie, leçon XXIV.

224 Mémoires. — S., 29 mai 1643, t. II, p. 49. — M. Olier dit qu'au jour de son ascension, Jésus-Christ n'a que les Patriarches pour escorte ; mais on voit par le contexte qu'il comprend sous ce nom tous les justes des temps antérieurs. Ces justes étaient peu nombreux comparativement à tous les saints qu'il associera à son triomphe, le jour solennel de la résurrection générale. Mémoires. — R., t. I, n° 79.

225 Mémoires. — S., 7 juin 1642, t. II, p. 59 ; 60. — R., t. I, n^{os} 75, 76 ; — 364, 365 : — 412 ; t. IV, n^{os} 421 à 424.

226 Mémoires. — S., 10 mai 1644, t. III, p. 433, 434. — R., t. IV. n° 350. Voir t. II, n° 384.

227 Saint Augustin, In sanctum Joan., tract. XXXII. Cornelius a Lapide, In Joannem, cap. VII, 39.

228 Mémoires, 30 avril 1642. — S., t. I, p. 307. — R., t. I, n° 75 ; 364.

229 Expedit vobis ut hæc forma servi auferatur a vobis. Caro quidem factum verbum, habito in vobis ; sed nolo me carnaliter adhuc diligatis, et isto lacte contenti, semper infantes esse cupiatis. Expedit vobis ut ego vadam ; si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos. Si alimenta tenera quibus vos alui, non substraxero, solidum cibum non esurietis, capaces spiritus non eritis. S. Augustinus in Joannem, tr. 94, n° 4. Traité des Attributs de Dieu : chap. VII, De la sainteté de Dieu en nous. Cornelius a Lapide : Discipuli sicut pueri cum matre, nimis addicti humanæ conversationi cum Christo, et usque præsentiæ corporali, non erant capaces Spiritus sancti, ejusque donorum supernaturalium, quare abscessit Christus. — In Joannem, C. XVI, n° 7.

230 Traité des saints ordres, III^{e} part., ch. II, De la dignité des prêtres, § II, Donner le Saint-Esprit, p. 379, éd. 1676, chap. V, De la consommation intérieure des prêtres, p. 430 et suiv.

231 Traité des saints ordres, III^{e} part., chap. VII, Profession des prêtres pour se conformer à Jésus-Christ, p. 488.

232 Explication des cérémonies de la grand'messe, I^{er} livre, chap. v, De la Procession, p. 89.

233 L'Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ, par le R. P. de Condren, second supérieur général de l'Oratoire de Jésus, II^e^ partie, n^os^ 28, 29.

234 Ad Hebr., v, 9 ; VII, 1, 2, 3. — Nous lisons dans le livre du P. de Condren : « Melchisédech était figure du souverain prêtre Jésus-Christ. en tant qu'il est vrai roi de justice et de paix dans le ciel, à la droite de Dieu son Père. Il est sans père, sans mère, sans généalogie, pour montrer que Jésus-Christ n'a point été fait prêtre de son sacerdoce, selon lequel Melchisédech a été sa figure, par droit de succession. Il est représenté comme n'ayant eu ni commencement, ni fin de sa vie. pour faire connaître que le sacerdoce de Jésus-Christ n'était point borné à un certain temps pour la durée, et ne passe pas à plusieurs personnes par succession, comme il se pratiquait dans celui d'Aaron, mais qu'il est éternel et sans fin. » (L'Idée du sacerdoce, II^e^ part., n° 31.) — C'est bien, il nous semble, dans ce sens que saint Paul nous parle du sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech.

235 Traité des saints ordres, III^e^ part., chap. v, p. 433.

236 Mémoires. — S., 30 avril 1642, t. I, p. 309. — R., t. I, n° 367.

237 Mémoires. — S., 28 mai 1642, t. II, p. 23. — R., t. II, n^os^ 30, 31.

238 Mémoires. — S., t. III, p. 438, 14 mai 1644.

239 Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, chap. VII, de la Mortification. 1^er^ motif de la Mortification, section première, p. 193, 194,

240 Mystères de Notre-Seigneur. — R., Méthode pour faire des œuvres par le principe de la vie chrétienne, p. 109.

241 Mémoires. — S., 14 mai 1644, vrille de la Pentecôte, t. III, p. 438, 439. — R., t. VI. p. 142, n° 125.

242 Volume de Fragments. — R., p. 108, 109.

243 Traité des Attributs divins. — R., De la communion, p. 48, 49.

244 Mémoires. — S., jour de la Pentecôte, 1644, t. III, p. 433, 434, 455. — R., t. VI. p. 142, n° 125.

245 Chap. III, § 11.

246 Mémoires, à l'endroit cité.

247 I ad Cor., XV. 28.

248 La Journée chrétienne, I^re^ part. : Exercice avant le dîner, par manière d'examen, p. 120. — Mystères de N.-S., fragments. — De l'Examen de conscience, p. 397. — R., Fragments, p. 244 et 250.

249 Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, chap. II, p. 29.

250 Mémoires. — R., t. II, n° 454. — S., t. II, p. 349.

251 Mémoires. — S., 5 juin 1643, t. III, p. 235. — R., t. IV, n° 24.

252 Mémoires, 27 avril 1642. — R., t. I, n^os^ 413-418. — S., t. I, p. 283-287.

253 Mémoires, 29 juin 1643. — R., t. VI, p. 236 à 240, 260 à 269. — S., t. III, p. 267 à 269.

254 Esprit de M. Olier, t. II, chap. x, sect. III.

255 Mémoires, 2 juillet 1662. — R., t. II, n^os^ 224, 225. — S., t. II, p. 203.

256 Divers Écrits spirituels. — R., t. III, n^os^ 210, 211. Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci, p. 187.

257 Mémoires, 12 mars 1642. — S., t. I, p. 82.

258 Mémoires. — S., t. I, p. 337-356. — R., t. I, n^os^ 457, 480.

259 Mémoires, 17 nov. 1643. — S., t. III, 360, 361. — R., t. IV, n° 233.

260 Mémoires. — R., t. V, n° 349. — S., t. IV, p. 213.

261 Divers Écrits de M. Olier. — R., t. I, p. 401 à 407, n° 131 à 138. — S., Vol. pour les Séminaires, p. 248 à 252.

262 Divers Écrits de M. Olier. — R., t. I, n^os^ 21, 24, 27. — S., Vol. du Séminaire, p. 105 à 111.

263 Tiré des Mémoires de M. de Bretonvilliers.

264 Mémoires, le 15 août 1642. — S., t. II, p. 393. — R., t. III, n° 82.

265 Mystères de Notre-Seigneur. — S., fragment, p. 439 et suiv. ; 451, 452. — R., p. 312 à 315, n^{os} 351 à 353.

266 Mémoires, 27 août 1642. — S., t. I, p. 287 et suiv. On voit, à la suite, de belles et touchantes considérations sur Notre-Seigneur et sur le bonheur d'une âme qui le connaît. — R., t. I, n° 412 à 419. — Voir le 2e sermon de Bossuet sur la fête de tous les Saints.

267 Mémoires, 8 juillet 1642. — S., t. II, p. 243, 244. — R., t. II. n^{os} 291, 292.

268 Traité des saints ordres, III^{e} partie, chapitre VI, p. 467.

269 Instructions pour les séminaires. — S., De l'Esprit de servitude à l'Église, p. 109, 110, 111. — R., Divers Écrits spirituels, t. I, n° 27, p. 17.

270 Pietas seminarii Sancti Sulpitii, n° XIX. Voir dans les notes annexées au commentaire de cet article, des textes de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul et du P. Saint-Jure, qui raisonnent et parlent comme M. Olier.

271 Catéchisme chrétien pour la vie intérieure, I^{re} partie, leçons I, III.

272
Ad Ephesios, cap. III, 17. — Ad Galatas, II, 20.

273 Vie de M. Olier, part. I^{er}, tom. IV^{e}. n° XVI.

274 On a dit, tout récemment, que M. de Ségur avait soutenu dans l'un de ses opuscules, la théorie de la présence réelle de la sainte humanité de Notre-Seigneur, par la foi, dans l'âme des justes, et qu'il avait puisé cette doctrine dans les écrits de M. Olier. Nous avouons n'avoir jamais lu cet opuscule, dont nous n'avions même pas entendu parler. Des confrères auxquels nous avons demandé s'ils l'avaient lu, ne le connaissaient pas plus que nous. Nous ne pouvons donc pas juger des idées de ce pieux ecclésiastique, que nous avons estimé et aimé pour ses grandes vertus et son excellent cœur ; mais nous tenons à dire, que personne, parmi nous, ne l'a considéré comme l'interprète autorisé des doctrines de M. Olier et de la compagnie de Saint-Sulpice. S'il a écrit ce qu'on lui attribue, il s'est trompé ; il n'a pas compris M. Olier.

275 Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, chap. XIV : De la charité envers le prochain, section 1re, p. 342, et 2e p. 344, 350.

276 Pietas seminarii Sancti Sulpitii, n. IV.

277 Catéchisme chrétien pour la vie intérieure, IIe partie, leçon XIIIe.

278 Catéchisme chrétien, même leçon. — M. Olier dit dans ses Mémoires, que Notre-Seigneur est présent en nous avec tous les saints, comme ils sont présents au saint Sacrement, étant inséparables de lui ; ce qu'il entendait d'une présence spirituelle à cause de l'union d'esprit et de cœur dans laquelle ils sont en lui, et non d'une présence substantielle. — Mémoires. — R., t. III, n° 57, 58. 9 ou 10 août 1642. — S., t. II, p. 373, 374.

279 Mémoires, 17 mars 1642. — R., t. V, n° 241. — S., t. IV, p. 207.

280 S., vol. Opuscules théologiques. — Traité des attributs divins, chap. VII, de la Sainteté de Dieu, § 111, des moyens d'entrer dans cette sainteté, p. 147 à 151. — R., Copie des autographes, t. I. p. 207 et suiv.

281 Château intérieur, ou Demeures de l'âme, VIe demeure, chap. VIII.

282 S. Opuscules théologiques. — Traité des attributs divins, chap. XII. — L'Amour de Dieu, § 2, — De l'Amour de Dieu en nous, p. 197. — R., Copie des autographes, t. II, p. 60, 66.

283 Mémoires, 9 juin 1612. — S., t. II, p. 282, 283. — R., t. II, nos 337, 338. Voir : Divers Écrits spirituels. — R., t. III, n° 222. M. Olier dit : « Chacun demeure ce qu'il est ; chacun garde et conserve
« son être particulier ; chacun est distingué par ses dons, ses grâces,
« son caractère propre, qui les tient tous distingués. » Opuscule avec cette épigraphe : Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci.

284 Mémoires, 6 et 20 octobre 1644. — S., t. IV, p. 55-57. — R., t. IV, nos 444 et 445, 450 et 451.

285 Mémoires, endroit cité.

286 Mémoires, mois de décembre 1645 — R., t. V, n° 191. — S., t. IV, p. 180.

287 Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes. — De la Mortification, IV^e^ motif de la mortification, sect. IV.

288 Vie de M. Olier, partie III^e^, livre III^e^, n° x, t. III, p. 128.

289 Montée du Carmel, t. II, chap. XXI.

290 Ibid., chap. XXVII.

291 Ibid., chap. xxx : sur les paroles intérieures.

292 Catéchisme chrétien, I^re^ partie, leçon XXV^e^.

293 La Journée chrétienne, I^re^ partie : Dispositions pour les autres heures de la journée pour lesquelles on n'a pas marque d'exercice particulier, p. 124 et suiv.

294 Mémoires. — R., t. V, n° 275^bis^.

295 Traité des Attributs divins, ch. XVI. De la force de Dieu, § 2. Moyens pour entrer en cette force de Dieu. — R., t. II, p. 239 à 244.

296 S., Volume des séminaires : avis aux directeurs des séminaires. — R., Divers Écrits spirituels, t. I, p. 173, n° 216.

297 Mémoires, 12 mars 1640. — S., t. I, p. 79. Voir l'Histoire littéraire de Fénelon, par M. Gosselin, II^e^ part., art. IV^e^ sur le quiétisme, § III.

298 Mémoires. — R., t. III, n° 402. — S., t. III, p. 95.

299 Mémoires. — R., t. III, n^os^ 550, 551. — S., t. III, p. 194.

300 Château intérieur, VII^e^ demeure, chap. III. Voici les paroles de sainte Thérèse : « Le premier effet (de cette nouvelle vie, où l'âme par-
« vient dans la septième demeure) est un tel oubli de soi, qu'il semble
« véritablement que cette âme n'a plus d'être, parce que la transforma-
« tion qui s'est faite en elle est si totale, qu'elle ne se connaît plus.
« Elle ne pense ni à la félicité du ciel, ni à la vie, ni à l'honneur,
« mais elle s'occupe tout entière à procurer la gloire de Dieu. On voit
« dans sa vie l'accomplissement fidèle de ces paroles que Notre-Sei-
« gneur lui a dites : Occupe-toi de mes intérêts, je prendrai soin des
« tiens. Sans souci de tout ce qui peut arriver, elle vit, je le répète,

« dans un si admirable oubli de soi, qu'il semble qu'elle n'a plus d'être,
« et qu'elle voudrait n'être plus rien en quoi que ce soit, si ce n'est
« quand elle voit qu'elle peut concourir à augmenter, ne serait-ce
« que d'un degré, la gloire et l'honneur de Dieu ; car elle donnerait
« très volontiers sa vie pour cela. « — La sainte avait dit, au chap. I, de la cinquième demeure : « Il (Dieu) veut que sans vous réserver la
« moindre chose, vous lui fassiez un don absolu de vous-même el de
« tout ce qui vous concerne. Selon que ce don sera plus ou moins par-
« fait, vous recevrez de plus grandes ou de moindres grâces : ce don
« total de soi est la meilleure de toutes les marques pour reconnaître
« si nous arrivons jusqu'à l'oraison d'union. »

301 Traité de la vie intérieure : petite somme de théologie ascétique et mystique, d'après saint Thomas, par le Père Meynard, des Frères prêcheurs (1885), partie II^{e}, n° 303.

302 Mémoires. — R., t. III, n° 534. Cop. aut. — S., t. III, p. 185.

303 Traité des Attributs divins, chap. VII. De la Sainteté de Dieu. — R., p. 198 el suiv.

304 Voir sainte Thérèse, le Château intérieur ou les Demeures de l'âme, VI^{e} demeure, chap. VII.

305 Traité des Attributs divins. — Méthode pour faire oraison sur Dieu, p. 29 à 34-6. Avis sur cette méthode d'oraison.

306 La Théologie de la croix, ou Œuvres de la B. Angèle de Foligno, II^{e} p., § 3. Bollandistes, 4 janv., t. I, p. 197 et suiv.

307 Vie et Œuvres spirituelles de Saint Jean de la Croix. — Montée du Carmel, liv. III, chap. I.

308 Daniel, VII, 10. — Catéchisme chrétien pour la vie intérieure, II^{e} partie, leçon XIII^{e}.

309 Le Catéchisme chrétien, II^{e} partie, leçon XV^{e}.

310 Esprit de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. III, p. 124.

311 Lettres de M. Olier. Voir t. I, lettre IIe, p. 77 ; t. II, lettre CCLXXX, p. 206 ; lettre CCCXVIII, p. 294.

312 Des Mystères de la vie de Notre-Seigneur. — S., Des mystères en général, p. 179. — R., Vol. des Mystères, p. 1-7.

313 Mystères de Notre-Seigneur. — S., p. 144-149. — R., Mystères, IIe part. : Établissement parfait de l'homme intérieur ou Jésus-Christ en nous, p. 127-139.

314 Même traité, Divers États de pureté, p. 170.

315 Prière O Jesu vivens in Maria, à laquelle Pie IX a attaché cent ours d'indulgences.

316 Le décret d'Innocent XII a été publié plusieurs années après la mort de M. Olier.

317 Vie de M. Olier, t. Ier, liv. Ier, n° v.

318 Lettres de M. Olier, t. II, p. 67, lettre CCXXXII.

319 Vie de M. Olier, t. I, liv. I, n° v.

320 Vie de M. Olier, t. Ier, liv. Ier, nos XXII, XXIII. — Mémoires. — R., t. I, n° 124 à 129. — S., t. I, p. 33.

321 Vie de M. Olier, Ire partie, liv. II, nos II, IX, XXI, XXII.

322 Vie de M. Olier, Ire partie, liv. VII, nos III, IV, VI, V, VII, VIII. XXIV. — Notes du liv. VIIe.

323 Vie de M. Olier, t. II, partie IIe, liv. II, n° XVI ; t. III, partie IIIe, liv. II, n° IV à IX.

324 Mémoires, avril 1641. — R., t. I, n° 152. — S., t. I, p. 54.

325 Vie de M. Olier, t. III, liv. II, n° XIX. Ce n'est pas du P. de Bérulle ni du P. de Condren que M. Olier a reçu cette pieuse pratique. Il avait eu le dessein d'offrir le saint sacrifice, dans les intentions de la sainte Vierge, tous les samedis, ou le jour le plus libre quand le samedi était empêché. Il

fut consolé et confirmé dans sa dévotion, quand il sut que ces deux prêtres vénérables avaient la même pratique.

326 Raccolta di orationi e pie opere. Atto eroico di carità a favore delle anime del Purgatorio.

327 Vie de M. Olier, I^re^ partie, liv. V^e^, n° xv ; II^e^ part., liv. X^e^, n° XIX.

328 Mémoires, 21 novembre 1650. — S., t. IV, p. 341. — R., t. VI, p. 15, n° 58.

329 Mémoires, 22 octobre 1649, t. IV, p. 329, 330.

330 Mémoires, 30 septembre 1649. — S., t. IV, p. 327. — R., t. V, n° 402.

331 Vie de M. Olier, t. III, partie III^e^, liv. IV^e^, n° XI.

332 Le pape Pie IX, de vénérable mémoire, nous dit dans la Bulle sur l'Immaculée Conception : « Deus ab initio et ante sæcula unigenito filio suo matrem... elegit atque ordinavit, tantoque præ creaturis universis est prosecutus amore, ut in illa una sibi propensissima voluntate complacuerit... Ipsissima verba, quibus divinæ Scripturæ de increata sapientia loquuntur, ejusque sempiternas origines repræsentant, consuevit catholica Ecclesia, quæ a sancto semper edocta Spiritu, columna est ac firmamentum veritatis, tum in ecclesiasticis officiis, tum in sacrosancta liturgia adhibere, et ad illius Virginis primordia transferre.

333 Mémoires, 19 novembre 1651. — S., t. IV, p. 389-394. — R., t. VI, p. 98, n° 72 à 78. Ces mêmes idées sont exposées, souvent dans les mêmes termes, quelquefois avec des développements, dans les Fragments sur la sainte Vierge, sous le titre : De l'État de la sainte Vierge, unie au sein du Père, en qualité d'épouse, p. 114-123. — Voir t. IV, des Écrits spirituels, l'explication du ch. VIII du livre des Proverbes, p. 208 à 272.

334 Polyanthea Mariana, auctore Morraccy, in-fol. — Summa aurea de laudibus B. Mariæ virginis, auctore Bourassé, 12 vol. in-8°, t. X, verbo Sponsa.

335 Sermons du P. Le Jeune, t. IV, sermon CXIII, éd. 1889 : Sur la Résurrection de Marie.

336 Élévations sur les Mystères, XII^e^ semaine : 3^e^ Élévation.

337 Saint Jean Damascène, dans sa seconde homélie sur la mort de la sainte Vierge : « Oportebat ut Sponsa quam Pater spoponderat, in thoris cœlestibus habitaret. » Migne, Coll. Patrum græcorum, t. XCVI, col. 742. Le B. Albert, pour louer l'humilité de la sainte Vierge, dit : « Cum Angelus omnem legationem suam adimplevit, respondit ei : Ecce ancilla Domini ; non dicit : Ecce sponsa Patris, ecce mater Filii, ecce sacrarium Spiritus saneti : quod si dixisset, mentita non fuisset. (Alberti Operum t. XII, serm. 38.) Saint Thomas : Beatus venter qui te portavit. Nota quod venter beatæ Virginis dicitur beatus propter... summam beatitudinem et Trinitatem quam habuit : Fuit enim sponsa Patris, et mater Filii, et habitaculum Spiritus sancti. (D. Thomæ operum t. XXVI, Venctiis, p. 32, sermo Dominicæ IV Quadragesimæ, De beata Virgine, ex Evangelio.) Saint Bonaventure : Te matrem Dei laudamus ; te æterni Patris sponsam omnis terra veneratur. Tu templum et sacrarium Spiritus sancti, totius beatissimæ Trinitatis nobile triclinium... Sancta Maria a Deo Patre sponsa electa, Mater Dei præelecta, a Spiritu sancto protecta, ora pro nobis. (S. Bonaventuræ opuscul. t. I, Paris, 1647, p. 518.) Saint Antonin de Florence : Sponsam ornatam omni gratia, ut Sponsa est Dei Patris, ex qua virtute Spiritus sancti filium generaret communem filium utrique. Tit. XV, cap. III, § 2. Ed. de Vérone, t. IV, col. 923. S. Thomas de Villeneuve : Communem ergo cum Deo filium habebis, o virgo, et illius mater eris cujus Deus Pater est ; Filii mater, Patris sponsa, Spiritus sancti domicilium ; totiusque Trinitatis sacrarium. — De Annuntiatione B. Virginis, concio I. Saint Bernardin de Sienne : Hanc ergo sponsam, coram tota cœlesti curia, æternus Pater amplexatur et recognoscit matrem Unigeniti sui Serm. de Assumptione gloriosæ Virginis Mariæ, XII, part. II, cap. I. Éd. de Venise, 1745, t. IV, p. 121.

338 Summa aurea de laudibus Mariæ, t. X, col. 216. — Polyanthea, p. 218, lib. XVI.

339 Lettres de M. Olier, t. I, lettre III^{e}, p. 79.

340 Mémoires. — R., t. IV, n° 473, 20 nov. 1644, t. V, n° 129.

341 « Apposite additur es, quod generationem ante sæcula declarat, dit saint Athanase ; erat enim semper filins. Adjecit autem illud : Hodie genui te, ut generationem secundum carnem commonstraret. Illud enim hodie, tempus indicat, quare pro temporali generatione adjiciuntur istæc : Hodie genui te. » (Bibliotheca veterum Patrum, t. V, p. 195.)

342 Vie intérieure de la sainte Vierge, éd. in-12, an 1880, chap. I.

343 Missio importat minorationem in co qui mittitur, secundum quod importat processionem a principio mittente... Ex hoc ipso Filius habet quod possit mitti, quod est ab æterno genitus. (S. Thomas, I^{a} parte, quæst. XLII, art. I, ad 1^{um}, art. II, ad 1^{um}.)

344 Maria sponsa præcipua Dei Patris, quam mystico spiramine fecundavit, induens Unigenitum suum substantia carnis ejus. (Denis le Chartreux, Summa aurea, col. 316.)

345 S. Thomas, I^{a} parle, quæst. XLIV, art. III.

346 Panégyrique de saint Joseph. — Sur le mariage de saint Joseph avec la très sainte Vierge.

347 Fragments sur la sainte Vierge. — S.. Du grand mystère de l'Annonciation de Notre-Dame, p. 55, 56. — R., Divers Écrits spirituels, t. III, 2^{e} p., p. 37 et suiv.

348 Virginis primordia, uno eodemque decreto, cum divinæ sapientiæ incarnatione fuere præstituta.

349 Fragment sur la sainte Vierge. De l'État de la sainte Vierge, unie au sein de Dieu en qualité d'épouse, p. 115. — Divers Écrits spirituels, t. III, II^{e} part., p. 43 et suiv., 59 et suiv. — Mémoires, 19 nov. 1651. — S., t. IV, p. 389. — R., t. VI, n^{os} 71, 72, 96, 97.

350 R., Divers Écrits spirituels de M. Olier, t. V, p. 209 à 217 : Création du monde. — S., Opuscules théologiques, p. 322 et suiv.

351 Il y a une grande conformité entre les idées, et souvent les expressions du bienheureux Grignon de Montfort et les écrits de M. Olier sur la sainte Vierge ; l'on est bien fondé à présumer que le bienheureux a puisé sa doctrine à l'école de Saint-Sulpice, pendant le long séjour qu'il y a fait.

352 Volume sur la sainte Vierge. — S., Pour honorer l'amour de Jésus en Marie, p. 128. — R., Divers Écrits spirituels, t. III, II^{e} part., p. 151 et suiv

353 Mémoires, 22 avril 1644. — S., t. III, p. 410-412. — R., t. IV, n° 297 et suiv.

354 Divers Écrits spirituels. Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci, t. III, p. 207.

355 Mémoires. — R., t. V, n° 230. — S., t. IV, p. 200.

356 Mémoires. — S., t. IV, p. 200. — R., t. V, n° 230, an. 1.640, 244. — Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, c. XIV, p. 354-355.

357 Voir le Père Thomassin, De Verbo incarnato, lib. VIII, c. VI et VII.

358 Observations sur quelques pages d'une histoire de l'Église, relative à la compagnie de Saint-Sulpice, 2e éd., p. 17.

359 Mémoires. — R., t. V, n° 324. 7 avril 1642.

360 Fragments. — R., Du titre de Chrétien, p. 77.

361 Saint Bernard, homilia IVe in Missus est, n° 4.

362 Mémoires, 22 avril 1644. — S., L. III, p. 412. — R., t. IV, n° 300.

363 Mémoires. — S., à l'endroit cité, p. 413. — R., t. IV, nos 302, 305, 22 avril 1644.

364 Oper. S. Bernardini, t. IV, p. 92. Ed. Venetiis, an. 1745 : Sermo de nativitate B. Virginis, cap. VIII. Tempore quo concepit in utero Verbum Dei, quamdam, ut sic dicam, jurisdictionem, seu auctoritatem obtinuit Maria, in omni Spiritus sancti processione temporali, ita quod nulla creatura aliquam a Deo obtinuit gratiam vel virtutem, nisi secundum ipsius piæ Matris dispensationem.

365 Mémoires. — R., t. IV, n° 230. — S., t. IV, p. 200.

366 Mémoires, 22 avril 1644. — S., t. III, p. 414, 415. — R., t. IV, n° 305 et suiv.

367 Vie de M. Olier, t. III, part. III, liv. II, nos XIII, XIV, XV.

368 Troisième sermon pour la Conception. Saint Bernard développe souvent cette idée dans ses sermons sur la Vierge. M. Faillon a réuni plusieurs témoignages des saints Pères sur la distribution des grâces par le ministère de Marie, dans la Vie de M. Olier, t. III, livre II, note 7. p. 106-108.

369 Volume sur la sainte Vierge. — S., De la nécessité d'être uni à la très sainte Vierge dans la religion chrétienne, p. 9-12. — R., Divers Écrits spirituels, t. III, p. 234 et suiv.

370 Volume sur la sainte Vierge. — S., Continuation de la nécessité. d'être uni à la sainte Vierge dans la religion chrétienne, p. 15, 16. — R., Divers Écrits spirituels, t. III, p. 255 et suiv.

371 Divers Écrits spirituels, t. III, p. 172, n° 135. — Pour honorer l'amour de Jésus et Marie.

372 Volume sur la sainte Vierge. — S., Du saint mystère de la Présentation, p. 52. — R., Divers Écrits spirituels, t. III, p. 30 et suiv. (2e part. du vol.).

373 Summa aurea de laudibus B. Mariæ, t. X, col. 233, verbo Sacerdos.

374 Ep. I, cap. II, 5.

375 Volume sur la sainte Vierge. — S., la Sainte Vierge, modèle dit saint clergé, p. 99-102. Cop. auto divers écrits, t. III, p. 219 et suiv. — De la Sainte Visitation de Notre-Dame, p. 64. — R., Divers Écrits spirituels, 2, t. III, p. 69 et suiv., p. 89. — Dans cet article, M. Olier dit : « La sainte Vierge, comme pontife dans l'Église, sanctifie le fils du grand prêtre Zacharie... Elle imprime le Saint-Esprit en saint Jean, et achève l'œuvre du Père éternel, qui, n'ayant donné que la puissance temporelle à saint Jean par lui-même, se sert de la sainte Vierge pour donner l'esprit et la grâce du ministère. » Zacharie ne fut pas le grand prêtre ; peut-être M. Olier l'appelle un grand prêtre à cause de sa sainteté et du grand honneur que Dieu lui avait fait, en le rendant père de saint Jean-Baptiste, précurseur du Messie.

376 Fragments : Dévotion du séminaire en Jésus vers Marie, p. 103 104. — Divers Écrits spirituels. — R., t. III, p. 230.

377 Divers Écrits spirituels : De la nécessité d'être uni à la sainte Vierge, dans la religion chrétienne. — R., t. III, p. 234 ; p. 252, n° 181.

378 Summa aurea de laudibus Mariæ : v° Sponsa, t. X, col. 307. Saint André de Crète, saint Jean Chrysostome, Anselme de Lucques, saint Grégoire le Thaumaturge, etc.

379 Acta sanctorum, 7 avril, t. X, p. 692, de l'édition de 1865, Palmé. Cornelius a Lapide, in lib. Proverbiorum, III, 32.

380 Mémoires, 30 septembre 1651. — S., t. IV, p. 364, 365, 366. — R., t. VI, p. 35, n° 47.

381 Mémoires, 20 novembre 1651. — S., t. IV, p. 381. — R., t. VI, p. 82, n° 62.

382 Mémoires, 19 janvier 1643. — S., t. III, p. 75. — R., t. III, n° 375 à 377.

383 Traité des Attributs divins, chap. IX, De l'Immensité de Dieu.

384 Histoire de sainte Colette, par M. Bizouard, éd. 1888, chap. II, p. 49.

385 Vie de M. Olier, part. III^{e}, livre II, n^{os} 12, 13.

386 Nos attentis expositis, officium et missas hujusmodi, Apostolica Auctoritate qua fungimur in hac parte, tenore præsentium approbamus et confirmamus illisque inviolabilis Apostolicæ firmitatis robur adjicimus, necnon eisdem presbyteris et clericis exponentibus supradicti ; Sancti Sulpitii, necnon etiam aliorum ab eo dependentium et sub directione ecclesias licorum ejus existentium et constitutorum seminariorum et domuum, ac ubicumque sit, canonice et de licentia Ordinariorum locorum, in posterum constituendorum : ut memoratum officium in honorem Vitæ Interioris Domini Nostri Jesu Christi, cum duabus missis recitare et celebrare libere et licite possint et valeant, eadem auctoritate concedimus et indulgemus. Datum Parisiis, anno Incarnationis Dominicæ 1668, Idibus Maii, pontificatus ejusdeui Domini Nostri Papæ, anno primo. (Vie de M. Olier, t. III, part. III, livre II, note 6.

387 Nous avons l'ordonnance, en français, en tête du livre des offices en latin de l'Intérieur et du Sacerdoce, qu'obtinrent les Religieuses de l'Adoration perpétuelle du très Saint Sacrement. « Louis, Cardinal du titre de Sainte-Marie in Portico, de Vendôme, légat a latere du Saint-Siège et de Notre très Saint Père le pape Clément IX. Nous, sur ce qui a été représenté par Notre très chère fille en Jésus-Christ, la Mère C. Mecthilde du Saint-Sacrement, Prieure du monastère de Paris de l'Adoration perpétuelle du très Saint Sacrement, lui permettons et à toutes les Religieuses de son Ordre (ou Congrégation) par une ampliation de grâce, de faire les offices de l'Intérieur de Jésus, de son Sacerdoce et de l'Intérieur de sa très Sainte Mère, doubles... Enjoignons pour l'exécution de tout ce que dessus, à tous les

Supérieurs et Visiteurs, en vertu de la sainte obédience, de n'y porter aucun obstacle, ains de leur procurer toutes les facultés nécessaires. Fait à Paris, ce trentième mars, mil six cent soixante-huit.

(Scellé.) Le Cardinal DE VENDOME, légat. DE BONFILS,
Auditeur et Secrétaire de la Légation. Bibliothèque nationale. Inventaire, B. 1883, 4°.

388 Idcirco Indultum ipsis impetravimus à SS^mo^ D° Nostro, cujus exemplum autographum ad te mittimus. Ex eo intelliges plurimi nos facere presbyteros illos, eorumque operam apud nos mirifice commendari. M. Faillon s'était mépris sur la décision donnée, dans cette circonstance, par la S. Congrégation. Il avait été induit en erreur par un exposé inexact de l'affaire, qu'il avait reçu quand il écrivait la Vie de M. Olier. Les recherches que nous avons faites récemment, aux Archives de la Propagande, nous ont mis à même de rétablir la vérité. La S. Congrégation n'improuvait pas la pratique des Prêtres de S.-Sulpice en France ; seulement elle ne jugea pas expédient de l'établir dans le diocèse de Baltimore, pour les motifs allégués dans la lettre du Préfet.

389 Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et son successeur, le cardinal Richard ont constaté ces oracula vives vocis, dans les approbations données aux éditions de nos offices. Dilectis typographis... Facultatem facimus edendi officia propria, ad usum seminarii Sancti Sulpitii ; editionemque rite recognitam ac conformem exemplari a SS. D. D. Nostro Pio Nono approbato vivæ vocis oraculo in Audientiis a R. R. Auditoribus sancti Palatii Apostolici, die Aprilis 16 anni 1854, et die 23 Maii 1866, Approbamus, atque evulgandi licentiam Danius, 10 octobris 1883.

390 S. Pauli ep. ad Philipp., II, 5.

391 S. Matthæi, XI, 29.

392 S. Joan., IV, 23, 24.

393 Du 1^er^ mystère qui est celui de l'Incarnation. Le P. de Nilles a publié en 1885, un livre en deux tomes in-8° sous le titre De Ratione festorum SS. Cordis Jesu et purissimi cordis Mariæ. — Il cite intégralement nos offices de l'Intérieur de Jésus et de Marie, parmi les offices de diverses congrégations, comme convenant au culte du sacré Cœur de Jésus et de

Marie ; ce qui est très vrai au fond, quoiqu'il y ait cette différence, que nos offices n'ont pas d'objet sensible, à moins qu'on ne dise que l'objet adéquat de nos offices est la personne adorable de Notre-Seigneur, et la personne de la sainte Vierge, considérées dans leurs dispositions intérieures, dispositions qui nous sont connues par leurs paroles et par leur conduite.

394 Par rescrit du 14 octobre 1853, Pie IX a bien voulu accorder une indulgence de trois cents jours à tous ceux qui réciteront dévotement cette prière. M. Tronson a commenté la prière de M. Olier. Nous en avons une explication plus récente, à la suite du Pietas seminarii S. Sulpitii, par M. de Champgrand.

395 R., Traité des anges. Divers Écrits spirituels, t. V. — S., Opuscules théologiques, p. 391 et suiv.

396 Traité des anges. — R. Divers écrits spirituels, t. V, p. 35. — S., Vol. des Opuscules théologiques, p. 413.

397 S., Vol. Mystères de N.-S., fragments divers, p. 486. — R., Divers Écrits spirituels, t. V, p. 459. — Explication du Pater, sur les mots : Da nobis hodie panem nostrum.

398 Lettres, t. II, lettre 385, p. 472 à 475.

399 Vie de M. Olier, I^{re} part., I^{er} liv., n° VII.

400 Mémoires, 10 juillet 1646. — S., t. IV, p. 259. — R., t. V, n^{os} 141, 141bis.

401 Traité des anges. — Du dernier ordre de la troisième hiérarchie, qui sont les anges. — R., t. V, p. 109. — S., Opuscules théologiques, p. 468

402 Mémoires. — S., I. I, p. 3 à 7. — R., t. I, n° 84 à 87.

403 Saint Grégoire, discours XXXII.

404 S. Thom., I^{a} part., quæst. 113, art. 3, ad 1^{um}.

405 Traité des tentations diaboliques. — R., Divers Écrits spirituels, t. V, p. 403 et suiv. — S., vol. des Mystères de N.-S., p. 511-513. Saint Thomas applique aux anges déchus ces paroles de l'Apocalype : Draco traxit secum tertiam partent stellarum. — I^{a} part., q. 63. art. 8. Dans l'article suivant, il

dit des hommes : In quemlibet ordinem homines assumuntur in supplementum ruinæ angelicæ.

406 Lettres de M. Olier, lettre 386e, t. II, p. 475, éd. 1885. — M. Olier a laissé, sur la fête de la Toussaint, des réflexions dans le même sens, qu'on lit dans ses manuscrits (volume des Saints, p. 367-383).

407 Concil. Trid.. sess. VI, De justificatione, cap. VII.

408 S. Joan., XIV, 17. — Ep. [ad Corinth., VI, 19. — Ad Romanos, VIII, 14.

409 Pietas seminarii Sancti Sulpitii, maxime 3e. — Catéchisme chrétien, Introduction par un prêtre de Saint-Sulpice, éd. 1888. — Cornelius a Lapide, in H^{am} Epist. S. Petri, cap. I, n° 4. — De Deificatione justorum per Jesum Christum, auctore L. Lanneau, primo vicario apostolico in regno Siamensi. Le vénérable auteur de ce livre est mort en 1696 ; son livre n'a été imprimé qu'en l'année 1887, à Hong-Kong, par les soins des prêtres des Missions étrangères. La première partie est toute consacrée à établir que nous sommes les enfants de Dieu, les membres de Jésus-Christ, les temples du Saint-Esprit. Dans la seconde partie, il tire les conséquences pratiques. Il y a une grande conformité de vues entre les doctrines du saint missionnaire et celles de M. Olier, quoique la forme sous laquelle elles sont présentées soit différente.

410 Catéchisme, I^{re} partie, leçon I^{re}.

411 Introduction à la vie chrétienne, ch. III.

412 I^{a} ad Corinth., xv, 10.

413 I^{a} S. Joan., II, 16.

414 Ad Galatas, v, 17.

415 Ad Galatas, v, 24. — Ad Rom., VIII, 9.

416 Introduction, chap. IV : De la pratique des verlus.

417 Ad Rom., VI, 11. — Saint Matth., XXVI, 41. — Journée chrétienne, I^{re} partie : Exercice avant le dîner par forme d'examen. — Dispositions pour les autres heures de la journée.

418 Attributs divins : De la justice de Dieu, chap. XV. — De la justice de Dieu à l'égard de nos bonnes et mauvaises œuvres. — S., Opuscules théologiques, p. 234, 235, 236. R., Copie des autographes de M. Olier, t. II, p. 144.

419 Contra Gentes, lib. III, cap. CXLVII, n° 4 ; — lib. IV, cap. XLI :
« Sub Deo qui est primus intellectus et volens, ordinantur omnes intellectus et vulunlates sicut instrumenta sub principali agente... Omnes enim homines comparantur ad Deum, ut quædam instrumenta quibus operatur : Deus enim est qui operatur in vobis et velle et perficere pro bona voluntate, secundum Apostolum (ad Philip., II, 13). »

420 Opuscules théologiques : Attributs divins, chap. xv : De la justice de Dieu à l'égard de nos bonnes et mauvaises actions, p. 232-233. — Cop. aut., t. II, p. 147.

421 Voir le Commentaire que Cornelius a Lapide fait de la parole d'Isaïe : Omnia opera nostra operatus es nobis. (In Isaiam, cap. XXVI, n° 12.)

422 Explication des cérémonies de la grand'messe. Préface, p. 11. Addition : De la messe des défunts, chap. I, p. 532.

423 S., Volume des Mystères de N.-S., p. 500, 501. — R., Divers Écrits spirituels, t. V, p. 478, 479.

424 Mémoires, 23 avril 1648. — S., t. IV, p. 299. — R., t. V, n^{os} 386, 387.

425 S. Thomas, in IV^{um} librum Sententiarum, dist. XXI. quæst. I, art. I, solutio II^{a}.

426 Histoire de sainte Colette, chap. VII, p. 94. — Vies des premières religieuses de la Visitation : vie de la vénérable sœur Marie- Denise de Martignac, chap. XI et suiv., dans le t. I.

427 Mémoires, 25 avril 1649. — S., t. IV, p. 299. — R., t. Y, n^{os} 386, 387. — L'Eglise attache de grandes indulgences à l'acte héroïque des pieux fidèles qui consentent à se priver de toutes les valeurs satisfactoires qu'ils peuvent acquérir par leurs bonnes œuvres, et aux suffrages qui leur seraient appliqués après leur mort, et les remettent tous entre les mains de la sainte Vierge, afin qu'elle les applique à celles des âmes du purgatoire qu'elle veut délivrer. (Raccolla di orazione e pie opere, per le quali sono state concesse

dai S. Pontifici le Indulgenze. Roma, 1818. Atto eroico di carità, p. 389, 390.) On conçoit dès lors que des âmes du purgatoire puissent faire, par zèle pour la gloire de Dieu et une parfaite satisfaction de sa justice, ce que les fidèles font par charité, pour des âmes qui souffrent dans ce lieu d'expiation.

428 M. Olier ne dit pas que les âmes ignorent si elles sont sauvées ou damnées, mais seulement qu'elles ignorent leur état ; ce qui peut s'entendre de la mesure des expiations qu'elles auront encore à subir ; elles peuvent aussi ignorer si elles sont purifiées de la souillure des péchés véniels qu'elles avaient commis.

429 Mémoires, 3 juin 1648. — S., t. IV, p. 303, 304. — R., t. V, n^{os} 394, 395.

430 On raconte la même chose de saint Bernard.

431 Mémoires, 14 juillet 1642. — S., t. II, p. 161. — R., t. II, n° 315bis.

432 Un fait bien plus extraordinaire est rapporté dans la vie de sainte Colette. La sainte, se trouvant à Besançon, apprit par révélation qu'une de ses religieuses était morte à Poligny, en état de péché mortel. Elle écrivit qu'on ne procédât pas à l'inhumation, avant qu'elle fût arrivée. Elle ne put se rendre à Poligny que quatre jours après le décès. Quand on allait procéder aux cérémonies des obsèques, la sainte demanda qu'on mît le cercueil près de l'autel. Après avoir prié, elle ordonne à la défunte, au nom de Notre-Seigneur, de se lever. A l'instant même la défunte se ranime, se lève ; elle va aux pieds de l'autel, se confesse ensuite et reçoit le pardon de son péché ; elle vient remercier Dieu, et déclare publiquement qu'elle n'avait pas été jugée et précipitée dans l'enfer, parce que la sainte Vierge, en considération de sa sainte supérieure, lui avait obtenu cette grâce. Elle rentra ensuite dans son cercueil, et s'endormit dans la paix de Dieu. (Histoire de sainte Colette, par M. Bizouard, an 1888. — Chap. XII.) Voir saint Thomas, supplem. ad III^{am} partem, q. LXXI, art. v, ad v^{um}. Il suppose un fait analogue et il raisonne d'après les mêmes principes.

433 Mémoires, 4 mars 1643. — S., t. III, p. 185, 186. — R., t. III, n^{os} 335, 336.

434 Esprit de saint François de Sales, part. XVI, chap. IX.

435 Vie de sainte Catherine de Gênes : Traité du purgatoire.

436 M. Olier a sur les peines des damnés une idée qui paraît d'abord extraordinaire. Il dit que « l'enfer est une grâce au pécheur qui ne « mérite pas que Dieu soutienne son être qui lui est ennemi ». (Mémoires, 8 avril 1642. — S., t. I, p. 225 et 231. — R., t. I, n^{os} 314, 320.) Il se fonde d'abord sur ce que l'existence est pour les damnés un bien préférable à l'anéantissement ; ce qu'ont enseigné, comme lui, plusieurs docteurs. Il se fonde ensuite sur ce que Dieu ne punit pas les damnés selon toute la rigueur de sa justice. Il se rencontre encore ici avec des interprètes des saintes Écritures qui expliquent, dans ce sens, les paroles du psaume LXXVI : Numquid obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira misericordias suas ? Qu'il nous suffise de citer saint François de Sales : « Chose étrange, mais véritable, Théotime ! Si les damnés n'étaient point aveuglés de leur obstination et de la haine qu'ils ont contre Dieu, ils trouveraient de la consolation en leurs peines, et verraient la miséricorde divine admirablement mêlée avec les flammes qui les brûlent éternellement. Si que, les saints considérant d'une part les tourments des damnés si effroyables, ils en louent la justice divine... Mais voyant d'autre part que ces peines, quoique cruelles et incompréhensibles, sont toutefois moindres de beaucoup que les coulpes pour lesquelles elles sont infligées, ravis de l'infinie miséricorde de Dieu : « Oh ! Seigneur, diront-ils, que vous êtes bon, puisque au plus
« fort de votre ire, vous ne pouvez contenir les torrents de vos miséri-
« cordes, qu'elles n'écoulent leurs eaux dans les impétueuses flammes
« de l'Enfer. » (Traité de l'amour de Dieu, liv. IX, chap. I.) — Voir la lettre pastorale de M. de Pressy, évêque de Boulogne, sur le mystère de l'Incarnation, III^{e} partie.

437 Vie de Dieu en nous. — R., t. V des Écrits spirituels, chap. I, p. 239.

438 Mémoires, 21 juillet 1642. — S., t. II, p. 287, 288. — R., t. II, n° 342.

439 Lettres de M. Olier, t. I, lettre 2e, p. 77. — Vie de M. Olier, part. III^{e}, liv. IX, 29, 30, p. 469-471.

440 Mémoires. — R., t. V, n° 303. — S., t. IV, p. 264. — 4 août 1646.

441 Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, chap. XIII : De l'obéissance, p. 330. Ces paroles de M. Olier confirment ce que nous avons dit, au chap. VI, p. 110, de ses idées sur le séjour de Notre-Seigneur à Nazareth, pendant sa jeunesse, jusqu'à l'âge de trente ans.

442 Vie de M. Olier, partie III, liv. II, n° 20. — Panégyrique de saint Joseph. — S., Volume des Saints, p. 145-152. — R., Panégyriques, p. 1 et suiv. — Mémoires, 18 mars 1638. — S., t. I, p. 174-178. — R., t. I, n° 257 et suiv.

443 Panégyrique de saint Joseph.

444 Ibid. — M. Olier parle de saint Joseph dans ses Mémoires. — R., t. III, sous la date du 19 mars 1643, n° 566. — S., t. III, p. 202.

445 Pietas seminarii Sancti Sulpitii, n° XII.

446 Panégyrique de saint Pierre. — S., volume des Saints, p. 206. — R., p. 92 et suiv. des Panégyriques.

447 Vol. des Panégyriques. Saint Pierre.

448 Mémoires, 29 juin 1643. — S., t. III, p. 269, 270. — R., t. VI, p. 234.

449 Mémoires, 29 juin 1643. — S., t. III. p. 272. — R., t. VI, p. 234 et suiv., p. 243.

450 Mémoires, 29 juin 1643. — S., I. III, p. 275.

451 Mémoires, 9 septembre 1642. — S., t. II, p. 461. — R., t. I, n° 263.

452 Lettres de M. Olier. Lettre à la marquise de Portes, t. II, p. 148.

453 Fragments, à la suite d'entretiens sur saint Pierre : De la véritable Église. Premier fondement pour entendre l'Église. — R., Panégyriques, p. 105 et suiv., 114 et suiv. — S., Vol. des Saints, p. 226.

454 Panégyrique de saint Jean (volume des Saints, p. 239). — R., p. 138, 140.

455 Mémoires. — S., t. III, p. 338, 26 oct. 1643.

456 Pietas seminarii Sancti Sulpitii, n° XII ; voir les textes de saint Pierre Damien et de saint Thomas de Villeneuve. — Mémoires. — R., t. II, n° 66 à

302, 303. — S., t. II, p. 248 et suiv.

457
IV sent., dist. XII, q. II, art. 1.

458
Mémoires, 20 nov. — R., t. VI, p. 318, 353.

459 Panégyrique de l'Évangéliste saint Jean (volume des Saints).

460 Traité des Anges qui sont des Archanges. — S., Opuscules théologiques, p. 464-465, second ordre de la troisième hiérarchie. — R., Divers Écrits spirituels, t. V, p. 104, 105.

461 Mémoires, 28 juin 1644. — S., t. IV, p. 15, 16. — R., t. IV, n° 383.

462 Mémoires, 17 octobre 1643. — S., t. III, p. 337. — R., t. IV, n° 177.

463 Opuscules théologiques. Traité des Anges, p. 465, 466. — R., Divers Écrits spirituels, t. V, p. 106.

464 Mémoires, 8 juillet 1642. — S., t. II, p. 248, 249, 250. — R., t. II, n° 299 ; voir saint Augustin, tract. 124 in Joannem, n^{os} 5, 6. 7.

465 Mémoires, 17 septembre 1643, — S., t. III, p. 363, 368, 369. — R., t. IV, n^{os} 466-472.

466 Mémoires, t. II, n^{os} 398 à 402, cop. aut. S. Augustin, De consensu Evangelistarum, lib. I, V. 7-10. Tract, in Joannern, tract. XXI. — S. Thomas, in cap. XXI Evangelii sancti Joannis. — Mémoires, t. II p. 108.

467 Mémoires, endroit cité plus haut. — S., p. 363-370, t. III.

468 Mémoires, 21 juin 1662. — S., t. II, p. 113. — R., t. II, n° 76.

469 S. Thomas, in Evang. sancti Joannis, cap. XXI, lectio V.

470 Dom Calmet, Dissertation sur la mort de saint Jean l'Évangéliste. Cette dissertation a été imprimée dans la Bible de Vence.

471 Cornelius a Lapide, in cap. XXI S. Joannis. — Voir saint Augustin, tract. 124 in Joannem.

472 De la Conversion de saint Paul. — S., volume des Saints, p. 243-245. — R., Panégyriques, p. 144 et suiv.

473 Mémoires, 7 juin 1642. — S., t. II, p. 57, 58. — R., tome I. n° 73.

474 Traité des Anges, second ordre de la hiérarchie des anges. — S., Opuscules théologiques, p. 465. — R., Divers Écrits spirituels, t. V. p. 106.

475 Saint Pierre, par M. Fouard, chap. VII

476 Idem, loco citato, p. 167, 176.

477 Actuum Apostolorum cap. XIII. 3, 4.

478 Saint Pierre, préface, IX.

479 Fragments, De saint Jacques de Jérusalem. — S., Vol. des Saints, p. 245. 246. — R., p. 148.

480 Mémoires, 30 avril 1644. — S., t. III, p. 25, 42G. — R.. t. IV, n^{os} 334, 335.

481 Mémoires, à l'endroit indiqué plus haut.

482 Mémoires. — S., t. IV, p. 425, vol. de Fragments. — R., p. 260.

483 Vie de M. Olier, part. III^{e}, liv. II, n^{os} 29, 30.

484 Mémoires, 21 mars 1642. — S., vol. 1, p. 170. — t. III, p. 206 à 219. — R., t. I, n° 233 : t. II, n° 122 ; t. IV, n^{os} 106 à 123.

485 Mémoires, 21 mars 1643. — S., vol. III, p. 204, 205. — R., t. III, n^{os} 570 à 574.

486 Vie de M. Olier, p. III, liv. II, n° 311.

487 Vie de M. Olier, part. III^{e}, liv. I, n^{os} 19, 20. — S., Volume sur les Séminaires. Projet de rétablissement d'un séminaire. Du saint prélat, supérieur du séminaire (instructions pour les séminaires, p. 29 à 39). — R., Divers Écrits spirituels, t. V. p. 360 et suiv.

488 Vie de M. Olier, part. III, liv. II, n° 28.

489 Voir dans la Vie de M. Olier, part. III, liv. I, la note 2, sur les différences qui se trouvent entre les règles de saint Charles pour son séminaire, et celles que M. Olier a données au séminaire de Saint-Sulpice.

490 Sur saint Thomas d'Aquin. — S. (vol. des Saints, p. 321-331). — R., Panégyriques, p. 250 à 277.

491 Vie de M. Olier, part. I^re^, liv. X, n^os^ 1 à 12.

492 Vie de M. Olier, I^re^ partie, liv. X, n° 24. — Mémoires, 9 sept. 1642. — S., t. II, p. 463. — R., t. III, n° 118 : 24 août 1642.

493 Vie de M. Olier, ibid., n° 25. — Mémoires, 21 sept. 1642. — S., t. II, p. 465 et suiv.

494 Mémoires. — S., t. IV, p. 221 à 224. — R., t. II, n° 236 à 262.

495 Voir Mémoires, 2 sept. 1642. — S., t. II, p. 462. — R., t. III, n° 265.

496 Vie de M. Olier, récit de la retraite que fit M. Olier pour se disposer à entrer dans la charge curiale, t. I, part. I, liv. X, note 7. — Mémoires. — R., t. III, n° 92 (19 août 1642).

497 Mémoires, 20 août 1642. — S.. t. II, p. 419 et suiv. — R., t. VI, n° 297 et suiv.

498 Propositions générales de quoi tous doivent convenir pour confesser, en même esprit, dans la paroisse de Saint-Sulpice. — S., Vol. des Instructions pour les séminaires, p. 539. — R., Divers Écrits spirituels, t. IV, p. 59.

499 S., Volume des Instructions pour un séminaire, p. 411. — R., Divers Écrits spirituels, t. IV, II^e^ part., p. 1.

500 Instructions pour un séminaire. Pratique pour assister les malades, p. 428, 429. — R., p. 26 et suiv.

501 Cap. Animarum periculis, I, De SEPULTURIS, in VI° ; cap. Cupientes, III, DE POENIS, Clement. Voir Thesaurus, De Pœnis ; De sepultura, cap. III.

502 Vol. des Instructions pour le séminaire : Pratiques pour assister les malades. — II^e^ partie : De ceux qui meurent par justice, p. 485-487. — R.,

p. 111 et suiv. — Voir saint Thomas, 2e 2æ, quæst. LXIX, art. I. — Saint Liguori, liv. IV, nos 274. — Le P. Marc, nos 2, 309.

503 M. Olier applique la même décision aux criminels qui ont été jugés et condamnés ; ce qu'il entend du cas où l'accusé aurait blessé gravement la justice à l'égard du juge ou des témoins, et qu'il ne pourrait réparer le tort qu'il leur a fait, que par l'aveu de son crime.

504 Instructions pour le séminaire, p. 537 : Gabelles et impositions. — R., p. 54 et suiv.

505 Instructions pour le séminaire, p. 513. — R., p. 11 et suiv.

506 Même vol., p. 535. — R., p. 46 et suiv.

507 Thesaurus, De Pœnis, IIe part. : De Pœnis usurariorum, cap. IV. Cf. Caput Quia in multis ; De usuris. — Cap. Quanquam, II : De usuris, in VI.

508 S. Thomas, supplem. IIIa part., quæst. XXII, art. 2. Le saint docteur dit que les curés peuvent porter des excommunications, en vertu d'une délégation que l'évêque leur aurait faite, ou dans certains cas déterminés en vertu du droit commun. Il ne nous est pas nécessaire de recourir à ces théories ; car on peut très bien supposer ou que l'abbé de Saint-Germain avait porté lui-même cette censure, ou qu'il avait délégué un curé de Saint-Sulpice pour l'établir.

509 Vie de M. Olier, IIe part., liv. II, n°XXU à XXIII. — Liv. IX. n° VII à X.

510 Mémoires du P. Rapin, de la Compagnie de Jésus, sur l'Église et la société, la ville et le jansénisme, t. I, liv. II, p. 136, 137 ; liv. VI, p. 476, 477, éd. 1865, Paris.

511 Lettres de M. Olier, t. II, lettre 256, p. 142. — Vie de M. Olier, IIe part., liv. X, n° IX à XI, XXIII à XXVI, XXVI, XLIII à XLVII.

512
Panégyrique de saint Sulpice, p. 245, 246.

513 Divers Écrits spirituels. — R., t. III, p. 196, 197 à 204.

514 Vie de M. Olier, t. II, liv. VII. n° VI à VV.

515 Vie de M. Olier, part. II^{e}, t. III, n° XXI.

516 Vie de M. Olier, part. II^{e}, t. III, n^{os} XVIII-XXII ; liv. XI, n° XVII à XX.

517 Il avait permuté le prieuré de Clisson avec M. de Fiesque. On peut voir dans la Vie de M. Olier comment il dut reprendre plus tard ce prieuré, qu'il garda encore quelques années.

518 Mémoires. — R., t. V, n° 132 à 138 — S., t. II, p. 253 à 257.

519 Vie de saint Charles, par Giussano, liv. III, chap. I

520 Devoti, lib. II, tit. XIV, sect. 1, § 17. — Fleury, Institutions au droit ecclésiastique, t. I, ch. XXVII. — Durand de Maillane, Dictionnaire canonique, t. III : Incompatibilité, p. 280, 282.

521 Lettres de M. Olier, t. I, lettre 146, p. 454 et suiv. — Vie de M. Olier, part. II, liv. XI, note 1.

522 Vie de M. Olier, part. II, liv. XI, n° XII. p. 498. — Mémoires, 2 avril 1649, t. IV, p. 318, 324.

523 Vie de M. Olier. part. II liv. XII, n° XXIX, p. G08.

524 Mémoires, an. 1636. — R., t. I, n° 97. — S., t. I, p. 14.

525 Vie de M. Olier, I^{re} part., III^{e} liv., n° 11. — Mémoires. — R.. t. I, n° 81 à 85. — S., t. I, p. 2, 3.

526 Responsio ad animadversiones R. D. Promotoris superintroductione causæ V. M. Agnetis, n° 93.

527 Projet de l'établissement d'un sommaire, section 1re : De la nécessité des séminaires. — R., Divers Écrits spirituels de M. Olier, t. V, p. 522 et suiv. — S., volume : Instructions pour les séminaires, p. 4 et suiv.

528 Divers Écrits spirituels de M. Olier. — R., t. I, p. 1 et Suiv. — S., vol. des Instructions pour les séminaires, p. 99.

529 Mémoires, 2 juillet 1G42. — R., t. II, n° 201 et suiv. — S., t. II, p. 220 à 224.

530 Projet de l'établissement d'un séminaire dans un diocèse.

531 Mémoires, 20 avril 1631. — R., t. VI, n^{os} 46 et suiv. — S., t. IV, p. 363.

532 R., Divers Écrits spirituels, t. V, p. 574. — S., vol. pour les séminaires, p. 39.

533 Potissimc incumbet Dormis tradendis et promovendis virtutibus. tum christianis, tum ecclesiasticis, præcipue vero orationi mentali quæ fons est et vita virtutum ; cujus ope unica erunt perfecti, sicut Pater eorum cœlestis perfectus est. — S., vol. pour les séminaires, p. 85. — R., Divers Écrits spirituels, t. I, p. 33.

534 Traité des saints ordres. — De la Cléricature, 1er chap. Des dispositions à la cléricature.

535
Traité de l'esprit de tous les exercices des sujets du séminaire. Section I^{re} des exercices de l'intérieur du séminaire. — De la sainte oraison, t. V. — Divers écrits spirituels de M. Olier. — R., p. 575 et suiv. — Vol. pour les séminaires, p. 40 et suiv.

536 Pensées de M. Olier sur l'oraison, recueillies par M. de Bretonvilliers et M. Tronson, chap. III, sect. IV.

537 Dabit operam Domus ut nihil desit eorum quae proderunt ad eruditionem clericorum, sive in his quae speclant ad doctrinam et scientiam sanctorum, sive in his quae spectant ad pielatem et religionem. Ideoque quoslibet, pro captu suo, et conditioue, erudire studebit, sive in philosophia, sive in theologia, sive scolastica, sive morali aut positiva et in ipsis etiam controversiis, ut nihil in his desiderari possit, quuminus sint parati reddere omni poscenti se, rationem. Providebit itidem, ut cantus et cœremoniœ sacramentorum ritus et administratio et quidquid spectat ad cultum Religionis sedulo doceantur. — R., Divers Écrits spirituels de M. Olier, t. I, p. 32. — S., vol. Instructions pour les séminaires, p. 85. — Finis et Scopus Societatis, n° 7.

538 Traditions de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. III^{e} partie, formation intellectuelle des élèves des grands séminaires, p. 395.

539 Hæc paupercula Domus Deo sacra et Filio ejus unico Jesu Christo summo sacerdoti et Pontifici nostro, tota vacabit illuminandis et perliciendis

clericis qui possint parare Domino plebem perfectam, abdicatis rerum humanarum curis, omnibus dignitatibus et quibusvis officiis, etiam ecclesiasticis, solis clericis ministrandis et sanctificandis incumbet. — Scopus et finis societatis. — S., vol. pour les séminaires, p. 83. — R., Divers Écrits spirituels, t. 1, p. 40 et suiv.

540 Vie de M. Olier, t. III, p. III, liv. V, n^{os} 111, 242.

541 Vie de M. Olier, p. III, liv. V, n° XI, p. 259.

542 Ibid., p. 244.

543 Vie de M. Olier, part. III, liv. V, n°XI, p. 199.

544 On peut en dire autant de la société des Missions étrangères qui fait tant de bien dans l'Église, et se maintient sans vœux.

545 Vie de M. Olier : lettre à l'évêque de Lodève. — Part. III, liv. V, n° XIII, p. 261.

546 Sentiments de M. Olier sur le désintéressement des directeurs — R., Divers Écrits spirituels, t. I, p. 300 à 307. — S., vol. des Instructions pour les séminaires, p. 183 à 188.

547 Prœlectiones juris canonici, habitœ in seminario S^{ti} Sulpitii, ed. VI, sect. V : de Regularibus, art. III : cle Approbatione ordinum religiosorum, n^{os} 2, 3.

548 Lettres de M. Olier, t. II, p. 26, 27. — R., Copie des lettres, p. 1, 2.

549 Vie de M. Olier, partie III, livre V, n^{os} IX, X.
« Flavius Chisius, Sanclissimi in Christo Patris et Domini nostri
« Domini Alexandri divina Providentia Papæ VII, et Apostolicæ Sedis
« de Latere Legatus. Dilectis Nobis in Christo Superiori et presbyteris
« sæcularibus serninarii Sancti Sulpitii nuncupati... Salutem in Do-
« mino sempiternam... Nos qui cullus divini et religionis augmentum
« piaque personarum ecclesiasticarurn vota confovere summopere cu-
« pimus..., fundationem, erectionem et institutionem seminarii hujus-
« modi, ac inde secuta quæcumque licita et honesta, ne sacris cano-
« nibus conciliique Tridentini decretis minime contraria, auctoritate
« Apostolicæ Sedis, qua ad id per ejus litteras sufficienti facultate

« muniti fungimur in hac parte, tenore præsentium, sine ullo alicu-
« jus præjudicio approbamus et confirmamus, illique inviolabilis apos-
« tolicæ firmitatis robur adjicimus, ac omnes et singulos tam juris
« quam facti defectus, si qui interfuerint in cisdem, supplemus : non
« obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, cæteris-
« que contrariis quibuscumque. » Le texte autographe de ce décret se trouve à Paris, aux Archives nationales, dans le carton n° 206. Il est écrit sur parchemin, en gothique, et scellé du sceau du cardinal.

550 Nous nous occupons ici de la Doctrine de M. Olier, et non pas de quelques idées purement spéculatives, que nous voyons dans ses Mémoires, sur lesquelles il n'a jamais insisté, qu'il n'a pas même rappelées dans ses enseignements, ni dans ses livres imprimés, ni dans ses lettres, ni dans ses instructions données soit à la paroisse, soit au séminaire, et que nous avons montré d'ailleurs, n'avoir rien de contraire à la doctrine de l'Église.

551 Ad Romanos, cap. XI, 36.

552 Voir les chapitres III et IV de ce livre.

553 Cornelius a Lapide, in Epist. ad Galatas, cap. v.

554 1ª 2æ q. 82, art. III.

555 1ª 2æ q. 83, art. 2, 3, 4.

556 Livre des Exercices. Iª Hebdomada ; Exercit. II.

557 Christianus dicitur qui Christi est. Dicitur autem esse Christi. non solum ex eo quod habet fidem Christi, sed etiam ex eo quod Spiritu Christi ad opera virtuosa procedit, secundum illud : Si quis Spiritum Christi non habet, hic non est ejus ; etiam ex eo quod, ad imitationem Christi, peccatis moritur, secundum illud ad Galalas : Qui Christi sunt carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis ». 2ª 2æ q. 124, art. V. ad 1um. Duo consideranda sunt. Primo quidem quomodo aliqui aguntur a Spiritu Dei et potest sic intelligi : Quicumque Spiritu Dei aguntur, id est reguntur sicut a quodam conductore et directore, quod quidem in nobis facit Spiritus, in quantum illuminat nos interins quid facere debeamus. Sed quia ille qui ducitur ex seipso non operatur, homo antem spiritualis non tantum instruitur quid agere debeat, sed etiam cor ejus a Spiritu Sancto movetur... homo

spiritualis non quasi ex motu propriæ voluntatis principaliter, sed ex instinctu Spiritu Sancti inclinatur ad aliquid agendum... Secundo considerandum est quomodo illi qui Spiritu aguntur sunt filii Dei. Et hoc est manifestum ex similitudine filiorum carnalium qui per semen carnale a patre procedentes generantur... Semen autem spirituale a Patre procedens est Spiritus Sanctus. Omnis qui natus est ex Deo, peccatum non facit, quoniam semen Dei manet in co. Comm. in Paulum, Ep. ad Rom. v. III, n° 14.

558 L'Homme spirituel, partie I^re^, ch. II : Qu'est-ce que l'homme, chrétien ?

559 Quidquid igitur gestum est in cruce Christi, in sepultura, in resurrectione tertia die, in ascensione in cœlum... ita gestum est, ut his rébus, non mystice tantum dictis, sed etiam gestis, configuraretur vita christiana quæ hic geritur. — Enchiridion, cap. XIV (L. III).

560 Tota Christi humanitas, secundum scilicet animam et corpus, influit in homines et quantum in animam et quantum in corpus ; sed principaliter quantum ad animam, secundario quantum ad corpus... in quantum vita gloriæ ah anima derivatur ad corpus, secundum illud Rom. VIII, Qui suscitavit Jesum Christum a mortuis vivificabit mortalia corpora vestra propter Spiritum ejus inhabitantem in vobis. 3^4^, q. VIII, art. 2. Interior influxus gratiæ non est in aliquo, nisi a Christo, cujus humanitas ex hoc quod est divinitati conjuncta, habel virtutem justificandi. 3^a^, q. VIII. art. 6. In anima Christi recepta est gratia secundum maximam eillinenliam, et ideo ex illa eminentia gratiæ quain accepit, competit sibi quod gratia illa ad alios derivetur, quod pertinct ad rationem capitis. Et ideo eadem est, secundum essentiam, gratia personalis qua anima Christi justificata est, et gratia ejus, secundum quam est Caput Ecclesiæ justificans alios ; differt tamen secundum rationem. Q. VIII, art. 5.

561 Lettres de M. Olier, t. II, p. 318, 319 ; lettre 319.

562 Ibid., t. I, p. 158, 159 ; lettre 41^e^.

563 Vie de M. Olier, t. III, p. 124. Part. III, liv. III, n° VII.

564 Panégyrique de saint François de Sales, par M. Olier.

565 Introduction à la vie chrétienne, chap. IV.

566 Lettres de M. Olier, t. I, p. 378, lettre 197.

567 Introduction, chap. III. — Journée chrétienne, I^re^ partie : Exercice avant le diner par manière d'examen.

568 Vie de saint Vincent de Paul, par Abelly, t. III, ch. XLVIII.

569 Lettres de M. Olier, t. II, p. 248, 249 ; lettre 297. — Voir t. I, p. 282 ; lettre de M. Olier à son directeur.

570 Lettres, t. I, p. 153 ; lettre 41^e^.

571 Lettres de M. Olier, t. I, p. 172 ; lettre 264, p. 174 ; lettre 266.

572 Ch. VI, § X, III. — Voir Lettres 339, 340, 341, t. II, p. 342-348. — Mystères de Notre-Seigneur. — Des Révélations. — R., p. 191, 192.

573 De discretione spirituum, cap. VIII, n° II.

574 Viri sapientes unanimi consensu horlantur ne quis deditus orationi revelationes a Deo postulet ; sed eas polius rejiciat exemplo sanctorum... nisi certo sciant, unctione magistra, apparitionem a Deo esse... Propterea ad orationem et ad consilium Patris spiritualis confugiendum est, et omnino cavendum ne hujusmodi dona singularia, quæ ex sola Dei voluntate procedunt, nos ex proprio conatu, seu virtute appetamus. — De discretione spirituum, cap. xx, n° II.

575 Nous lisons dans la Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie ces paroles que lui adressait Notre-Seigneur : « Tu tiendras pour suspect tout ce qui te retirera de la pratique de la Règle ; je veux que tu la préfères à tout le reste. Je suis content que tu préfères la volonté de tes supérieures à la mienne, lorsqu'elles te défendront de faire ce que je t'aurais ordonné. Laisse-les faire de toi ce qu'elles voudront. Je saurais bien trouver les moyens de faire réussir mes desseins, même par des voies qui y semblent opposées. » Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie, par le P. Daniel, S. J., p. 86. — Éd. in-4°.

576 Lettres de M. Olier, t. I, p. 371 ; lettre 113.

577 Mémoires, 16 juillet 1612 (t. II, p. 278).

578
Mémoires. — R., t. I, n° 140 à 142. — S., t. I, p. 45.

579 Mémoires. — R., t. I, n^{os} 93, 94. — S., t. I, p. 10, 11.

580 Mémoires. — R., t. I, n^{os} 443. — S., t. I, p. 326.

581 Mémoires. — R., t. III, n° 54. — S., t. II, p. 372.

582 Mémoires, 25 juin 1642. — S., t. 11, p. 168, 169. — R., t. II, n° 166.

583 Mémoires. — R., t. I, n° 139. — S., t. I, p. 44.

584 Mémoires, 9 juin 1641. — R., t. I, n^{os} 130, 240. — S., t. I, p. 37, 159.

585 Mémoires. — R., t. II, n° 48 à 50 ; t. VI, p. 125 à 138. — S., t. IV, p. 415, 416. — Vie de M. Olier, 3e part., VIII^{e} liv., n° XVII. — M. du Ferrier parle de Marie Rousseau dans ses Mémoires. Il avait des préventions contre elle ; il appréhendait ses voies extraordinaires, d'après ce qu'il en avait entendu dire. Il n'alla la voir que par égard pour les conseils que lui, donnaient M. Olier et M. Picoté, et il désirait ne pas la rencontrer. Voici ce qu'il en dit : « Nous fîmes connais-
« sance... J'appris beaucoup de choses avec elle pour la conduite des
« âmes et pour découvrir les impostures hypocrites ; et quoique sa
« voie fût toute extraordinaire, sa conduite était fort régulière. Je re-
« connus sa lumière en ce que par avance, elle avertissait qu'il sur-
« viendrait quelque trompeur, et les moyens de le découvrir. » « Je sais, par expérience, qu'elle connaissait des choses occultes ; car
« un jour elle m'avertit qu'une conférence que j'avais préparée et mise
« en écrit pour la faire à nos ecclésiastiques, que personne n'avait vue,
« était trop forte et relevée, me marquant de quelle sorte je devais l'a-
« doucir. Je puis rendre ce témoignage à sa vertu, que j'ai vu en elle
« une grande humilité, et une fidélité exacte à sa manière de vivre ;
« n'y ayant jamais reconnu tant soit peu d'intérêt. Elle a continué jus-
« qu'à la fin, plena operibus bonis, consolée de la vue ordinaire de
« son Ange Gardien. » (Mémoires ecclésiastiques, par du Ferrier.)

586 Vie de M. Olier, I^{re} part., VII^{e} liv., n° XXIII.

587 Mémoires. — R., t. II, n° 471. — S., t. II, p. 359.

588 Mémoires. — R., t. II, nos 323, 449. — S., t. II, p. 270, 347.

589 Lettres de M. Olier, lettre à M. Queylus. — Lettre 165, t. I. p. 505.

590 Mémoires, 29, 30 juin 1643. — S., t. III, p. 309 ter, 310. — R., t. III, n°II.

591 Mémoires, 19 juillet 1642. — R., t. II, n° 90-94. — S., t. II, p. 122, 125.

592 Collections des Procès-verbaux des assemblées du clergé, t. VII : Pièces justificatives de l'Assemblée de 1630, n° 66, p. 339. — Œuvres de Bossuet, éd. de Versailles, t. XXXVIII, p. 616. — Mystici in tuto, part. Ia, cap. XXX.

593 Benedictus XIV, de Servorum Dei Beatificatione, lib. III, cap. L, LI, LII. — Sainte Thérèse, sa Vie, chap. XXIV, XXV, XXVI. — Château intérieur ou les demeures de l'âme, VIe demeure, chap. III. — Bona, de Discretione spirituum, cap. VII.

594 Lib. III, cap. LII, n° 3. Quod Deus tam familiariter, per medium visionum et revelationum, cum fidelissimis amicis loquatur, non est novum neque inauditum... Omnes fere sanctos, maxime fundatores ordinum divinis visionibus et revelationibus illustratos fuisse legimus in libris historiarum... Absque dubio itaque loquitur Deus cum suis amicis familiaribus, et his maxime favere solet quos ad opera grandia eligit.

595 Lib. III, cap. LII, n° 7.

596 Vie de M. Olier, t. I, part. Ire, liv. II, n° 16. Mémoires. 16 juillet 1642. — R., t. II. n° 330 bis. — S., t. II, p. 277.

597 Mémoires. — R., t. V, n° 55. — S., t. IV. p. 317. — Vie de M. Olier, IIIe part., IIe liv., n°4,

598 Vie de M. Olier, part. III, liv. III, n° XXI, p. 398 et notes, p. 421. Mémoires. — R., t. I, n° 97. — S., t. T, p. 14.

599 Mémoires. — R., L. V, n° 225. — S., t. IV, p. 197. — Voir R., t. 1, n° 183. — S., t. I, p. 117. — R., t. II. nos 47, 62. — T. I, n° 189.

600 Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même, ch. XXVII.

601 Le Château intérieur, ou la Demeure de l'âme, VI^e^ demeure, ch. VIII.

602 Vie de M. Olier, t. I, liv. VIII, n° 18, p. 343, 346. Mémoires. — R., t. I, n^os^ 205, 443. — S., t. I, p. 133, 326.

603 Vie de M. Olier, part. III^e^, liv. X, n^os^ 1, 2, 3. — Mémoires. — R., t. II, n° 175 et suiv. — S., t. II, p. 173-180.

604 Mémoires, 3 mars 1642. — R., t. 1, n° 161 el suiv. — S., t. I. p. 97-101.

605 Mémoires., 20 juin, 1642. — R., t. II, n^os^ 106, 107. — S., t. II, p. 177 à 180.

606 Bened. XIV, de Beatificatione servorum Dei, lib. III, cap. XLVII, n° 9.

{BnF

gallica
BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

Doctrine de M. Olier, expliquée par sa vie et par ses écrits, par M. H.-I. ["sic"] Icard,...

http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6559479b

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

(1) *Mémoires*. — R., t. VI, n° 117, p. 135. — S., t. I, p. 255.

Retour